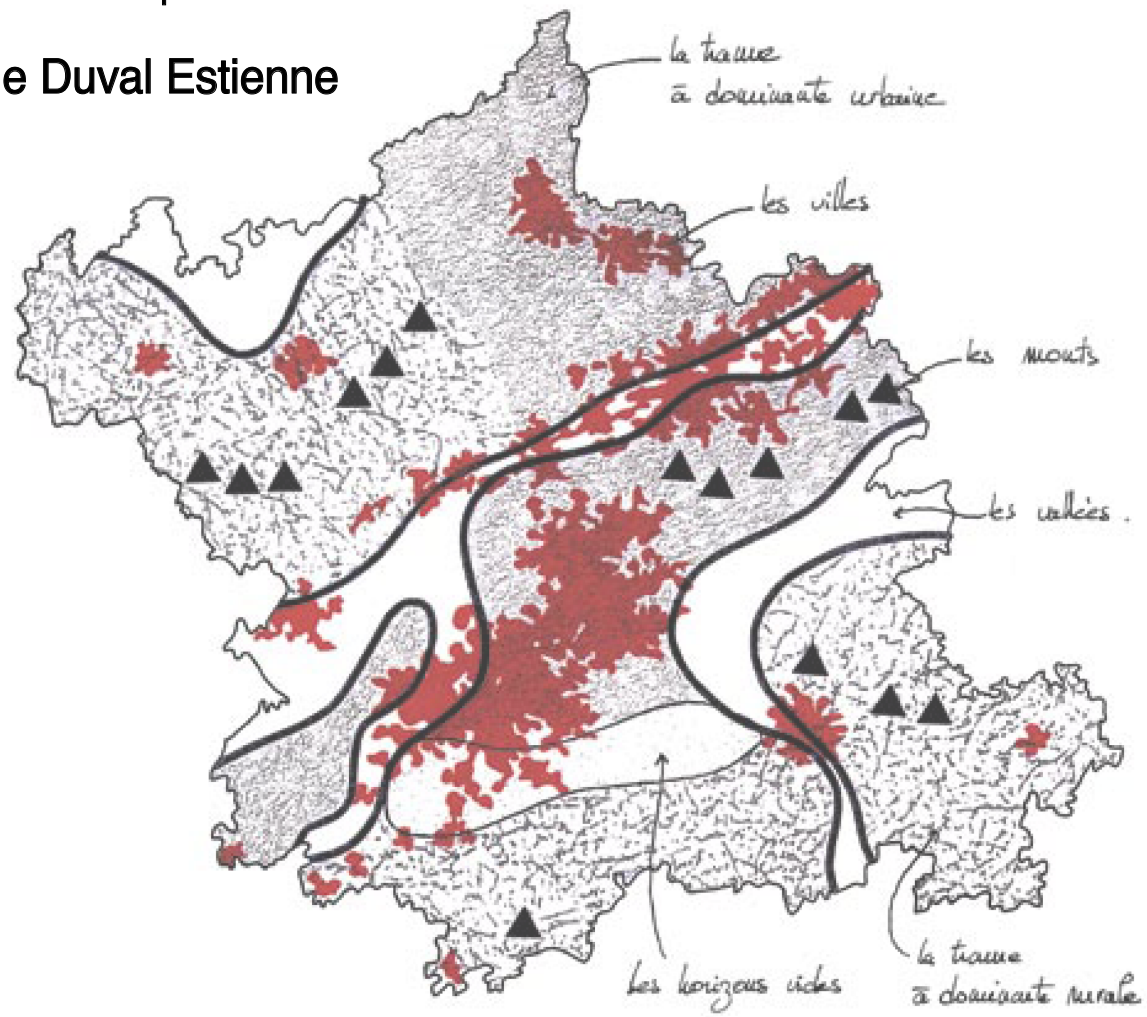
Université Lille Nord de France
Université de LILLE 1 – Sciences et Technologies
École doctorale SESAM

Doctorat de géographie et aménagement

L'INTERVENTION DU PAYSAGISTE DANS LA VILLE, DE 1960 À AUJOURD'HUI : PERTINENCE ET ENJEUX POUR LES ARCHITECTES ET LES URBANISTES

Le cas de la métropole lilloise - Tome 1

Isabelle Duval Estienne



Thèse dirigée par :

Didier PARIS, professeur d'Aménagement-Urbanisme à l'Université de Lille 1 et

Dominique MONS, maître-assistante en géographie à l'ENSAP Lille

Soutenue le 17 septembre 2010

JURY :

Daniel LE COUÉDIC, professeur d'Aménagement-Urbanisme à l'Université de Bretagne occidentale, rapporteur,

Philippe LOUGUET, architecte, professeur à l'ENSAP Lille, directeur du LACTH, président du jury,

Frédéric POUSIN, architecte, directeur de recherche au CNRS, rapporteur,

Chris YOUNES, professeur à l'ENSA Paris La Villette, responsable du GERPHAU.

Illustrations de couvertures :

1. « Une autre hypothèse », Carte des paysages de la métropole transfrontalière, Philippe Thomas et Anne Leplat pour l'Atelier tranfrontalier. Source : *Portrait du paysage,* Cahier n°2, 2000, p.65.

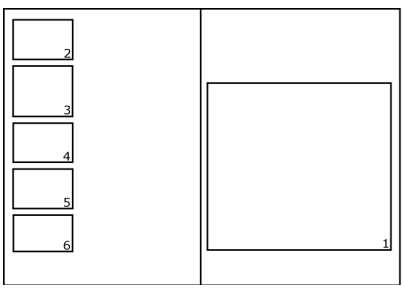
2.. Roncq, parc du bois Leurent : la passerelle dans les saules ouverte sur la plaine de la Lys par l'Interlieu. Fin du chantier 2003. Source : Denis Delbaere.

3. Plan masse du secteur Tournebride à Lomme Capinghem. Atelier|b|, 9.81 (architectes), iosis nord BET et géodiagnostic. Étude en cours. Source : Atelier|b|

4. Réaménagement du square Henri Ghesquière à Lille Wazemmes par l'agence Nord Sud et Faubourg 234 architectes. Étude Juillet 2005. Source : Agence Nord Sud.

5. Plan du réaménagement la place du Général de Gaulle à Marquette par l'agence Nord Sud et l'agence Trace. Juin 1999. Source : Agence Nord Sud.

6. Le réaménagement de la place de Fives par Nord Sud et l'agence Zig-Zag, architectes-urbanistes. Source : Agence Nord Sud.



« Le véritable voyage de découverte
ne consiste pas à chercher de nouveaux paysages,
mais à avoir de nouveaux yeux. »

Marcel Proust

La thèse fut un voyage. Partie à la recherche des pièces d'un puzzle, j'ai entrepris de les assembler sans disposer de l'image finale. Aventure scientifique, encadrée par Dominique Mons et Didier Paris, dans le cadre du LACTH et du laboratoire TVES, le voyage fut aussi une aventure humaine émaillée de nombreuses et riches rencontres. Parmi les acteurs, actifs ou retraités, qui m'ont accordé du temps, certains m'ont transmis une ou plusieurs pièces du puzzle, d'autres m'ont aidé à le constituer. Que tous soient ici remerciés pour leur confiance et leur accueil. Ce travail n'aurait pas été possible sans la présence des relecteurs, le soutien de la famille et des amis.

À ceux dont les mains dessinent le paysage,
À ceux dont les mains fabriquent le paysage,
À ceux dont les yeux contemplent le paysage,
À Thierry et à nos enfants,
pour leur patience et leur humour.

SOMMAIRE

INTRODUCTION **7**

CHAPITRE 1 : VILLES, PAYSAGE ET PAYSAGISTES : QUESTIONS METHODOLOGIQUES 13
Section 1 : Problématique, objets, cadre et période de référence *13*
Section 2 : Comment mesurer le rôle, la place et l'influence prise par les paysagistes dans la conception des espaces urbains ? *32*

I PARTIE : LES ESPACES NON CONSTRUITS, UNE ENTREE POUR INTERROGER LA QUESTION DU PAYSAGE DANS LA VILLE CONTEMPORAINE **57**

INTRODUCTION 57
CHAPITRE 2 : VILLE, PAYSAGE, ARCHITECTES ET PAYSAGISTES : QUESTIONS THEORIQUES 59
Introduction *59*
Section 1 : Du paysage de la ville au paysage urbain *59*
Section 2 : Architectes, urbanistes, et paysagistes : trois métiers pour fabriquer la ville *75*
Section 3 : Sites, objets et vides : des matériaux pour dessiner la ville. Retour croisé sur les postures théoriques des architectes, urbanistes et paysagistes au XX^e siècle *103*
Conclusion du chapitre 2 ..... *121*
CHAPITRE 3 : DES OUTILS POUR PENSER LA VILLE FONCTIONNELLE, LES ESPACES LIBRES (ET VERTS) ET LEURS DERIVES 123
Introduction *123*
Section 1 : Les espaces libres et leurs dérivés *123*
Section 2 : Les espaces verts : une notion méconnue et dévoyée *148*
Conclusion du chapitre 3 ..... *183*
CHAPITRE 4 : DES MODELES CRITIQUES POUR DESSINER AUTREMENT LA VILLE 185
Introduction *185*
Section 1 : Penser les relations entre l'architecture et la ville *186*
Section 2 : Structurer la ville par ses vides *205*
Section 3 : Considérer la ville dans sa globalité *220*
Conclusion du chapitre 4 ..... *240*
CONCLUSION DE LA PARTIE I : 241

II PARTIE : LES PAYSAGISTES DES TRENTE GLORIEUSES : UNE REDECOUVERTE **243**

INTRODUCTION 243
CHAPITRE 5 : DES PAYSAGISTES AU SERVICE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, L'EXEMPLE DE L'OREAM-NORD 245
Section 1 : La présence des paysagistes dans des équipes d'aménagement : analyse d'une innovation. *246*
Section 2 : Les projets *267*
Section 3 : Le grand paysage comme méthode de travail au sein des différentes OREAM *293*
Conclusion du chapitre 5 ..... *330*
CHAPITRE 6 : LE PAYSAGE POUR QUALIFIER LA VILLE FONCTIONNELLE : LE CAS DE VILLENEUVE D'ASCQ. 331
Section 1 : Un projet exemplaire bénéficiant d'un statut d'exception *331*
Section 2 : Comment imaginer une autre ville ? *357*
Section 3 : Les acteurs appelés pour fabriquer un paysage *384*
Section 4 : Le paysage au service du zoning *408*
Conclusion du chapitre 6 ..... *434*
CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE 435

TABLE DES MATIERES DU TOME 1 ..... **437**

SOMMAIRE **443**

III PARTIE : LE PAYSAGE, NOUVELLE CULTURE DE L'AMENAGEMENT **445**

INTRODUCTION : VERS LE RENOUVELLEMENT DES PRATIQUES DE PROJET ? 445
CHAPITRE 7 : LA CONSTITUTION D'UN MILIEU PROFESSIONNEL A LILLE 447
Introduction *447*
Section 1 : Les paysagistes en France : émergence d'une profession *447*

Section 2 : Les paysagistes lillois ... *467*
Section 3 : L'évolution des pratiques au sein des agences lilloises : études de cas ... *483*
Conclusion du chapitre 7 ... *496*
CHAPITRE 8 : LE ROLE DES POLITIQUES PUBLIQUES DANS L'EMERGENCE D'UNE PROFESSION ... 497
Introduction ... *497*
Section 1 : Des temporalités différentes de la région à la métropole ... *497*
Section 2 : Au sein de la métropole : l'importance des projets locaux ... *519*
Section 3 : La commande paysagère communautaire : un phénomène très récent ... *546*
Conclusion du chapitre 8 ... *572*
CHAPITRE 9 : PAYSAGISTES ET QUESTIONS PAYSAGERES A LILLE : VERS LE RENOUVELLEMENT DES PRATIQUES URBAINES ... 575
Introduction : une intervention croissante des paysagistes, pour quoi faire ? ... *575*
Section 1 : Faire place au vide ... *578*
Section 2 : Ancrer le projet dans son site ... *597*
Section 3 : Des matériaux spécifiques : l'eau, le végétal ... *620*
Conclusion du chapitre 9 ... *637*
CONCLUSION DE LA PARTIE III ... 638

CONCLUSION GENERALE. LA VILLE CONTEMPORAINE : UN NOUVEAU PAYSAGE, MAIS A QUELLES CONDITIONS ? ... 641

BIBLIOGRAPHIE ... 653

ANNEXES ... 675

TABLE DES TABLEAUX ... 713

TABLE DES GRAPHIQUES ... 713

TABLE DES ILLUSTRATIONS ... 714

TABLE DES MATIERES DU TOME 2 ... 717

INTRODUCTION

« A côté des atouts liés à l'histoire et à la vitalité d'une population entreprenante, laborieuse et soucieuse de modernité, il faut, pour comprendre la région, prendre conscience de sa qualité plastique et du sentiment qu'elle inspire par la pureté des couleurs du Nord. Ces couleurs très exceptionnelles sont sans doute à l'origine de la poésie et du charme qui se dégagent de ce pays. (...) L'éclat des teintes en Nord-Pas-de-Calais se trouve dans les rouges "bien tachés" des toits des maisons, dans le vert des prés ou des rideaux de saules et de peupliers qui forment la progression dans le lointain des plans de paysage, ou dans les bleus veinés ou zébrés de gris argenté du ciel. (...) Dans ce pays baigné par l'eau, la présence presque acide des couleurs vient de la nécessité de réveiller une grisaille fréquente. (…) »

« (…) [la région] est surtout un extraordinaire paysage empreint de culture et d'invention humaine que l'on peut découvrir en toute saison avec une intensité de couleurs dont jamais on ne se lasse. Elle apparaît comme l'image métaphorique du trait d'union entre le ciel, la terre et la mer.

Le Nord, ce pays sans frontières, formé de milieux très différents, puise son énergie dans la qualité d'une lumière, fruit du travail humain, qui apparaît comme un faisceau. »[1]

Il est question dans ce travail de ville : de la ville et de sa fabrique, considérée d'un point de vue professionnel et théorique, de quelques villes en particulier, celles de la métropole lilloise choisie comme terrain d'étude. Mais il est aussi question du paysage et de sa transformation, ce qui nous engage à aborder la dimension immatérielle de notre cadre de vie. Il est donc question de ville et de paysage, de la façon dont ils se croisent, se rencontrent et s'enrichissent, ou, au contraire, se tournent le dos pour mieux s'ignorer. Comment parler de ville et de paysage ? Pourquoi le faire ?

Lille, Ch.-l. de dép. (Nord). 210 696 hab. en 1901. 131 827 hab. en 1858. Alt. : 23 m. ; sur la Deûle canalisée, à 247 kil. De Paris. 50°38'44'' lat. et 0°43'37'' longit. E. Superf. : 714 hect. Grande cité industrielle. Filature du lin. Tissage des toiles. Filterie de lin. Filature et tissage du coton. Tissus de laine. Sucreries, huileries, brasseries. Ateliers métallurgiques de Fives. Lille est restée le centre de l'industrie linière (230 000 broches avec la banlieue). Pour le coton, 1 250 000 b roches à filer et à retordre. En 1898, 4 363 194 voyageurs au départ des gares.

Roubaix, Ch.-l. de c. (Nord), arr. de Lille, 142 365 hab. ; à 2 kil. de la frontière belge, 9 de Lille, 253 de Paris, sur le canal de Roubaix qui relie la Deûle navigable à la rive gauche de l'Escaut belge. C'est une v. moderne : 8 000 hab. en 1800, 25 000 en 1850, 91 000 en 1881. C'est le travail des laines qui fait le fond de son industrie : peignage, filatures (plus de 700 000 broches), tissage, apprêts. La variété des tissus est grande : lainages, draps, nouveautés, ameublement, tapis. Elle emploie plus de 50 000 ouvriers et produit plus de 500 mill. de fr. L'esprit d'entreprise de la fabrique roubaisienne en a fait une concurrente victorieuse pour les autres centres de tissage : Reims, Amiens, Sedan, Louviers.

Tourcoing, Ch.-l. de c. (Nord), arr. de Lille (11 kil. N.-E.). 79 243 hab. ; au N. de Roubaix avec laquelle elle forme en réalité une seule et même agglomération ; à 257 kil. de Pari s. Grand centre de travail de la laine, peignage, filature, tissage (draps et tapis).

Définitions issues du *Dictionnaire manuel illustré de géographie* d'Albert Demangeon, 1907.

[1] Anne Fortier Kriegel, *L'avenir des paysages de France*, Paris, Fayard, 2005, p. 51 et 96.

En listant l'essentiel des caractéristiques territoriales et économiques des trois principales villes de la conurbation lilloise, ces instantanés nous livrent, au passage, quelques éléments paysagers toujours liés aux activités économiques et sociales. Les chiffres, les spécialités industrielles, comme les distances ou les fonctions administratives, restent néanmoins incapables de décrire un paysage urbain. Ils peuvent, tout au plus, évoquer d'autres images connues. Ainsi, le nombre d'ouvriers rappellera la foule se pressant à la sortie des usines ou le ballet des autobus transportant les ouvriers. À l'opposé du dictionnaire et de son objectivité volontaire, la paysagiste privilégie une approche sensible du territoire, cherchant à noter ce qui est fugace, à retranscrire une impression, à saisir ce qui est intangible – la couleur, l'ombre et la lumière, la qualité de l'air et sa vibration, l'espacement entre les choses, etc. Choisir l'entrée du paysage pour parler de la ville conduirait alors à définir une méthodologie analytique prenant en compte les dimensions sensorielles, mais de façon objective. Comment procéder face à la multiplicité des représentations paysagères ? Ne risque-t-on pas alors d'enfermer le paysage dans une approche trop normative ou de le réduire aux objets matériels qui le composent (Brunet, 1993) ?

> « Les plaines d'Arras et de Cambrai passent au pays minier de Lens, de Douai et de Denain sans contraste violent. Au Nord de la Sensée, la craie se continue pour aller plus loin s'enfoncer sous les sables et les argiles du Bassin d'Orchies ; les plaines se fondent insensiblement dans les plaines (…) Au Nord et au Sud de la Sensée, entre Douai et Bouchain comme entre Arras et Cambrai, la surface de la craie porte quelques collines sablineuses aux contours aplatis qui dépassent de peu le niveau de la plaine ; au Sud de la Scarpe, presque toutes ces buttes sont couronnées par des bouquets de bois ; au Nord, près de Douai, elles se montrent dépourvues d'arbres : cette circonstance accroît encore l'impression triste de ces étendues sans mouvement, sans eau, couvertes de champs de betteraves au milieu desquelles émergent ça et là les cheminées d'usines. Entre Arras et Lens, la nuance est tout aussi délicate ; jadis elle fut plus énergique ; car, naguère encore, tout ce territoire de craie nue, boueux en hiver et rocailleux en été, tour à tour détrempé par les pluies et brûlé par le soleil, qu'on appelait la Gohelle, contrastait avec les plaines limoneuses d'Arras couvertes de riches récoltes ; mais depuis cinquante ans, le travail humain l'a transformé ; ses récoltes ne le cèdent pas aux plus belles ; et, n'était la craie que parfois la charrue met au jour, on aurait peine à croire qu'autrefois la nature du sol avait créé un autre aspect des lieux ; de l'ancien état des choses, il reste seulement une platitude de relief absolue, sans un creux, sans une vallée ; une faiblesse de pente telle qu'il a suffi d'un canal de moulin pour détourner la Scarpe de son chemin naturel qui la portait vers Bouchain et la dériver vers Douai. »

> « Le pays de Lens, de Béthune, de Douai, et de Valenciennes, le Pays Noir, pousse ses puits, ses cheminées fumeuses, ses trainées de feu, ses cités populeuses, ses maisonnettes de briques rouges, son agitation et son fracas jusqu'aux portes des villages de culture. (…) Grâce à la houille, l'industrie gagne le pays ; autour des usines métallurgiques le long de la Scarpe, et des verreries, le long de l'Escaut, se presse l'afflux des hommes détachés de la terre. »[2]

[2] Albert Demangeon, *La Picardie et les régions voisines. Artois, Cambrésis, Beauvaisis*, Paris, Armand Colin, 3e édition, 1925, p. 8 et 9.

Longtemps l'analyse des paysages a constitué le fondement d'une discipline, la géographie, décrivant minutieusement la diversité des paysages français. Mais l'éternité apparente du tableau dressé par Vidal de la Blache et ses élèves, déjà malmenée par la révolution industrielle, s'est rapidement fissurée après la Seconde Guerre mondiale. Tandis que la reconstruction des cadres matériels et immatériels du pays accentuait le rythme de l'urbanisation, un processus de modernisation sans précédent bouleversait les campagnes. Avec le recours systématique à la chimie, aux techniques d'irrigation et de mécanisation, les paysages ruraux dessinés à la main au rythme du pas de l'homme ou du cheval ont fait place à d'autres paysages très ouverts, franchis par de nombreuses infrastructures toujours plus rapides, tandis que d'autres s'effaçaient au profit de nouveaux quartiers ou de zones d'activités. Ce fut l'époque où la géographie, cherchant une reconnaissance scientifique, délaissait le paysage.

Au début des années 1970, quelques facteurs conduisent au retour du paysage dans les préoccupations de la population et dans les travaux scientifiques. Cet intérêt, confirmé depuis, permet d'évoquer l'émergence au milieu des années 1990 en France d'une théorie du paysage (Roger, 1994). Malgré la fécondité des recherches et la transdisciplinarité des travaux, peu d'entre eux abordent les villes. Alors que le phénomène urbain prenait une dimension inédite et concernait une portion largement majoritaire des populations, l'idée de paysage semblait réservée aux espaces naturels et ruraux sans parvenir à se saisir des villes.

Récemment, l'analyse des villes a rejoint le paysage. À force de dépasser leurs limites, les villes ont fini par laisser place à un phénomène nouveau, difficile à appréhender, un « fait urbain généralisé » qui s'étale dans son territoire en autant de méandres ou d'archipels. Le phénomène déroute par sa nouveauté et vient chambouler les repères et les représentations. Il offre aux géographes et aux spécialistes de l'espace de nouveaux territoires à explorer. Depuis quelques années, des praticiens et des théoriciens (souvent eux-mêmes architectes, urbanistes ou paysagistes) cherchent comment aborder cette réalité complexe qui ne correspond pas aux catégories esthétiques précédemment établies. Les uns proposent de la définir par des mots ou des typologies, d'autres élaborent de nouvelles approches conceptuelles pour des sites qui paraissent dénués de qualité et de logique. Dans cette effervescence actuelle, le paysage est fréquemment convoqué : tantôt au chevet de la ville, de son identité et de ses espaces publics, tantôt au secours des franges périurbaines pour les situer et les valoriser. Il apparaît comme un outil susceptible de renouveler les approches, un vecteur de qualification pour des territoires décousus. Le *Dictionnaire de la géographie* (George, Verger, 2006) indique ainsi :

> « **PAYSAGE URBAIN** : Aspect présenté par l'ensemble des constructions, équipements, infrastructures et espaces libres d'une agglomération. S'il est classique d'étudier les villes selon deux approches : morphologiques et fonctionnelle… on peut aussi s'attacher aux formes, pour constater d'ailleurs qu'elles sont inséparables de fonctions actuelles ou passées car les paysages résultent de la combinaison de facteurs multiples ; ils ont des aspects concrets, sensibles. Étudiés dans la ville, ils se prêtent à des approches variées »

Parmi ces approches, l'une s'appuie sur « les représentations que l'homme de la rue se fait des paysages urbains » et « l'analyse des constructions mentales » ; une autre encore examine les systèmes idéologiques, politiques ou sociaux qui ont influencé l'élaboration des paysages. Deux autres nous intéressent particulièrement. La première repose sur l'observation et l'analyse des éléments constituants la ville à différentes échelles dans la lignée des études de géographie ou de morphologie urbaine ; la seconde, celle des « constructeurs », qualifie « le paysage urbain en termes de matériaux, de style (…) d'ordre géométrique du plan du quartier ou de la ville, de rythme des masses et des espaces, d'organisation verticale (élévation, urbanisme souterrain) autant qu'horizontale de ceux-ci » (George, Verger, 2006 : 311). Notons la relation établie entre l'analyse des formes plastiques de la ville et une catégorie d'acteurs englobée sous le terme de « constructeurs ».

> « D'abord le paysage est là, enraciné au cœur de la nature et du social, au cœur des rapports sociaux, inévitable. Il se vit avant de s'étudier. C'est un paradoxe vivant et la polysémie est sa raison d'être, il ne faut pas la briser. »[3]

Ces propos de Georges Bertrand comme la description de la plaine picarde d'Albert Demangeon rappellent chacune à leur manière que derrière les paysages qui nous entourent se cachent des hommes, représentant des techniques et des savoirs, mais aussi des histoires individuelles et collectives. Parlant de paysage et de ville, cette thèse s'intéresse aux hommes dont l'action transforme les paysages : le choix permet de contourner les difficultés réelles qui se posent losque l'on entend croiser les thématiques de la ville et du paysage. Nous avons resserré ce questionnement bien large en choisissant d'aborder la relation entre ville et paysage du point de vue des professionnels dont l'activité contribue à transformer l'un et l'autre, ou encore l'une par l'autre. L'étude se limite donc à trois professions – les architectes, les urbanistes et les paysagistes – qui utilisent un outil commun, le projet spatial. Privilégiant celle dont le paysage constitue le champ principal d'activité, elle délaisse volontairement d'autres acteurs importants comme les géomètres, les ingénieurs ou les promoteurs. Enfin, le cas de la métropole lilloise sert de support pour observer l'évolution des pratiques et des pratiques professionnelles.

Pour parler de ville et de paysage selon l'angle d'approche ainsi défini, l'étude adopte un point de vue particulier, lié à l'originalité d'un parcours professionnel. Ce travail est en effet celui d'une architecte arrivée en géographie et aménagement par la recherche sur le paysage (Estienne, 1999 ; Mons, 2002). Les pratiques et les discours des paysagistes seront donc interrogés à partir de ses connaissances et de sa propre pratique de projet pour éclaircir des questions conceptuelles et pragmatiques. Par quel biais aborder le projet d'espace public,

[3] Georges Bertrand, « Les géographes français et leurs paysages », in *Les Annales de géographie*, année 1984, volume 93, n° 516, p.226.

sur quelles bases s'appuyer pour s'insérer dans cette disponibilité d'un espace ouvert et lui donner qualité ? Comment apprend-on à travailler la lumière, la couleur, à saisir la variété du vivant ? Comment construire avec des matériaux apparemment sans prise – l'air, l'ombre, la lumière – ou sans cesse en évolution – les végétaux, le ciel, l'eau du fleuve – ? Comment s'inscrire, encore, dans un contexte non central, sans l'appui d'un parcellaire et avec l'horizon comme seule limite à la vue ?

Initialement (Estienne, 2004), il s'agissait d'analyser quels sont les outils disponibles pour concevoir et dessiner les vides de la ville selon que l'on soit architecte ou paysagiste. Il s'agissait aussi de vérifier si les paysagistes sont mieux armés que les architectes pour aborder ces espaces. Les quelques interrogations piochées dans une conclusion (Estienne, 2004 : 116) montrent que la définition et le traitement du vide étaient abordés dès l'origine du questionnement et dans une approche sensible voisine du regard développé plus haut par Anne Fortier Kriegel. Ils occupent encore une place majeure tout au long de cette étude, à travers l'analyse des « espaces non construits », selon une dénomination courante dans les milieux de l'architecture dans la décennie 1980. Il s'agit ici de comprendre comment et en quoi le travail du paysage peut être utile à la ville.

Involontairement, la méthode ici déployée présente quelques analogies avec certains points du projet de paysage, tel que Michel Corajoud l'a enseigné aux étudiants de l'école de Versailles. Comme le ferait un paysagiste face à une commande de projet en effet, la thèse explore un site, celui de la métropole lilloise choisi comme cas d'étude, en articulant les échelles spatiales et temporelles, et en dépassant largement les limites fixées au départ. L'échelle spatiale considérée varie du projet d'espace public ou d'opération urbaine (chapitre 8) à celle d'une ville (chapitre 5), de la métropole (chapitre 7) ou de la région tout entière (chapitre 4). Le temps est le plus souvent abordé de façon diachronique en considérant des périodes plus ou moins longues, mais aussi de façon synchronique (chapitre 8). L'exploration des expériences marocaines et danoises, la comparaison dunkerquoise, ouvrent les limites spatiales sur d'autres horizons, tandis que les limites temporelles initiales (1960 à aujourd'hui) sont largement dépassées en remontant aux débuts du XX^{e} siècle (Partie I). De la même manière, l'étude explore une profession, son développement, ses discours et ses pratiques, en passant de l'échelle diachronique à l'échelle synchronique. Ainsi, cette thèse offre une plongée au cœur d'une profession, celle des paysagistes, en prenant comme entrée la manière dont ils ont participé à la fabrique de la ville depuis 1960. Inversement, la thèse traverse l'histoire de la conception urbaine contemporaine à partir d'une profession, de ses pratiques et de ses discours, en cherchant à comprendre et à mesurer quel a été son apport pour l'aménagement et comment elle a pu, ou non, influencer les pratiques des architectes.

Après une présentation des choix méthodologiques qui en déterminent l'orientation, ce travail se décompose en trois parties. Chacune aborde une période de l'histoire contemporaine selon un point de vue et une approche spécifiques.

La première partie, théorique, s'intéresse aux notions utilisées en architecture et en urbanisme à propos des espaces non construits des villes, en France entre le début du vingtième siècle et la fin des années 1970. Ces espaces non construits sont la clé d'entrée choisie pour interroger la question du paysage dans la ville contemporaine en s'appuyant sur des corpus bibliographiques précédemment établis (Estienne, 2004). L'analyse porte tout d'abord sur les termes de la problématique : ville, paysage, architectes et paysagistes (chapitre 1). Elle s'intéresse ensuite à la notion née au début du vingtième siècle, les espaces libres, et à ses dérivés utilisés jusqu'à la décennie 1970 (chapitre 2). Enfin, elle présente les autres notions apparues à partir du milieu des années 1960, montrant en quoi elles résultent d'une montée des critiques vis-à-vis de la pensée fonctionnelle et/ou de la production urbaine des trente glorieuse, et reflètent une volonté de penser la ville autrement (chapitre 3).

Les deux autres parties sont consacrées à l'étude de la métropole lilloise. La deuxième partie analyse la place et le rôle joué par des paysagistes au sein de deux organismes d'études mis en place par l'État : l'Organisation d'études d'aménagement de l'Aire Métropolitaine Nord ou OREAM-Nord (chapitre 4) et l'Établissement public d'aménagement de Lille-Est ou EPALE (chapitre 5). Elle couvre une période allant du milieu des années 1960 au début des années 1980. La troisième partie présente la place prise par les questions paysagères et les paysagistes dans les pratiques d'aménagement contemporaines. Elle montre qu'un milieu professionnel s'est constitué à Lille depuis 1980 (chapitre 6), en s'appuyant notamment sur les commandes suscitées par une série de politiques publiques locales (chapitre 7). Elle analyse les méthodes conceptuelles adoptées par les paysagistes dans les projets lillois contemporains et leur rôle dans le renouvellement des pratiques d'aménagement urbain (chapitre 8).

Le lecteur trouvera en annexe la liste des acronymes utilisés au cours du texte et leur signification, ainsi qu'une courte notice biographique de chacun des principaux acteurs cités.

CHAPITRE 1 : Villes, paysage et paysagistes : questions méthodologiques

Pourquoi aborder aujourd'hui la question du paysage en ville ? Comment le faire ? Si l'évolution actuelle du marché professionnel français et des débats sur la ville peut aisément justifier de s'intéresser aux relations entre paysage et ville, il existe par ailleurs une résistance théorique à croiser ces deux domaines de recherche. Pour contourner le manque de travaux et d'outils disponibles, nous avons choisi de nous centrer sur la profession de paysagistes et ses pratiques. Il s'agit ici d'observer l'action des paysagistes dans la ville à travers l'exemple de la métropole lilloise. Quelles sont les autres motivations de ce choix ? Comment observer le travail des paysagistes dans la ville ? Pourquoi prendre l'exemple de la métropole lilloise ? Au-delà des réponses à ces premières questions, l'objet de ce préambule est de préciser le cadre problématique et méthodologique de notre travail. La première section présente la problématique et la manière dont elle s'inscrit dans le débat théorique contemporain ; elle définit les objets d'étude, le cadre théorique, le terrain choisi et la période de référence. Quel est le rôle et l'influence des paysagistes dans l'aménagement des espaces urbains ? La seconde section expose la méthodologie adoptée pour mesurer la place prise qu'ils ont prise aujourd'hui et retracer son évolution depuis les années 1960 dans la métropole lilloise.

Section 1 : Problématique, objets, cadre et période de référence

Depuis 2002, nos travaux de recherches s'intéressent au travail des paysagistes dans la ville pour tenter d'évaluer sa spécificité et son apport (Estienne, 2004). Si le choix de ce sujet s'explique en raison d'un parcours professionnel, celui d'une architecte qui a découvert la recherche en participant à l'évaluation des politiques publiques du paysage dans la région Nord-Pas-de-Calais (Mons, 2002), notre problématique s'inscrit néanmoins dans un mouvement de reconnaissance de cette profession et de son savoir-faire. Nous verrons en premier lieu qu'elle prend place dans un contexte français précis, celui des débats théoriques sur la ville, en cherchant à vérifier une hypothèse née dans la deuxième moitié des années 1990 selon laquelle les paysagistes seraient les nouveaux spécialistes capables de soigner les maux de la ville. Puis, nous préciserons notre problématique et ses objets d'étude – les paysagistes, leur action et ses modalités – avant de définir les cadres spatio-temporels et théoriques de l'étude.

1. Les paysagistes, nouveaux spécialistes au chevet de la ville ? Une hypothèse à vérifier

Cette recherche dont l'histoire démarre en 2002 (Estienne, 2004) souhaite vérifier une hypothèse qui apparaît et se diffuse assez largement dans le monde de l'aménagement urbain entre 1994 et le début des années 2000. Selon cette théorie, l'approche développée par les paysagistes français à travers le projet de paysage semble offrir des outils particulièrement utiles et efficaces pour aborder les espaces peu canoniques de la ville émergente et y définir des projets appropriés.

À l'origine du débat, **deux textes de Sébastien Marot** font référence. Fondateur et rédacteur en chef de la revue *Le Visiteur*[4], Sébastien Marot est aussi, à l'époque, délégué général de la Société Française des Architectes (SFA), organisation professionnelle à l'initiative, en 1995, de cette nouvelle publication spécialisée. Le titre développé, *Le Visiteur, ville, territoire, paysage, architecture*, explicite l'originalité et l'ambition éditoriales : il s'agit d'une revue de « critique des situations construites ». Par *situations construites*, il faut entendre ici des « situations qui sont produites et transformées par les opérations contemporaines d'architecture, d'urbanisme, d'équipement, de paysage et d'aménagement », ce qui représente un très large éventail de sites. Quant à la *critique*, elle doit se fonder sur « une expérience active du territoire ». Enfin, par *territoire*, il faut entendre ici les « territoires contemporains réels », ceux de la ville ordinaire, qu'ils soient « urbains, sub-urbains ou ruraux ».

Ces éléments éclairent le cadre dans lequel émerge l'hypothèse énoncée par Sébastien Marot sur l'intervention des paysagistes. *Le visiteur* veut construire une forme **alternative** de **critique** architecturale qui dépasse le simple domaine des beaux objets pour s'intéresser à **l'ensemble** de la production contemporaine : qu'elle soit architecturale, urbaine, paysagère, ou même qu'elle relève de l'équipement et de l'aménagement. La nouveauté est donc double : d'une part élargir le débat à une production ordinaire, celle de la ville banale qui concerne les citoyens, d'autre part élargir la critique à d'autres échelles de territoires.

Dans les années suivantes, cette tendance à **élargir** le débat en considérant les différentes échelles de transformation des lieux (de l'architecture au paysage) dépasse la revue. Ainsi, le Bureau de la recherche architecturale et urbaine du Ministère de la Culture, créé en 1983 pour animer et soutenir la recherche en ce domaine, prend acte de cette évolution et devient, en 2003, le Bureau de la recherche architecturale, urbaine et paysagère. Sous son

[4] Cette revue semestrielle, publiée par la SFA, est diffusée à 2 000 exemplaires entre 1995 et 2003. Après un arrêt, son activité a redémarré sous l'égide d'une nouvelle équipe éditoriale animée par Karim Basbous ; quatre numéros (du n°11, mai 2008 au n°13, mai 2009) sont sortis.

impulsion, cet élargissement des champs se diffuse aux écoles d'architecture, notamment par le biais des appels à proposition de recherche des programmes nationaux de recherche.

La version la plus connue du **premier texte** de Sébastien Marot est publiée en **1995** dans le premier numéro du *Visiteur,* mais d'autres versions antérieures existent : citons en guise de repère chronologique une première parue en 1993 en France, et une autre en 1994 dans une revue néerlandaise[5]. La problématique qui y est développée a pour origine un travail de recherche mené sous la direction de Virginie Picon-Lefebvre. Il s'inscrivait dans le cadre d'une commande du Plan urbanisme, construction et architecture (PUCA) et portait sur « l'Architecture des espaces publics modernes ». Intitulé « L'alternative du paysage », l'article commence par ces mots :

> « Certains paysagistes font depuis quelques années une contribution remarquée aux débats sur la gestion et la transformation des territoires contemporains. »[6]

On notera qu'il est question ici de quelques professionnels (« certains paysagistes »), de leur action (« contribution remarquée »), de débats professionnels et de territoires contemporains. En revanche, on ne parle pas de ville.

L'ensemble de l'article cherche à révéler les « circonstances particulières qui expliquent ce nouvel essor et le renouveau de la pensée paysagère aujourd'hui ». Familiers des grands territoires et des espaces ouverts, ce qui les rapproche des géographes, agronomes, paysans et autres ingénieurs, les paysagistes ont aussi hérité de compétences sur les espaces publics des villes. Par leurs projets de parcs, jardins et autres promenades plantées, ils ont dessiné l'espace de nos villes et ont contribué avec d'autres, architectes ou urbanistes, à l'invention d'un urbanisme structuré par un réseau d'espaces plantés. Par les capacités d'articulation qu'elle suppose, cette double culture leur donne un avantage certain pour comprendre les espaces de l'entre-deux contemporains. Ils peuvent ainsi démêler les traces et les objets accumulés sur ces territoires qui ne s'apparentent ni la ville, ni la campagne. Là où tant d'autres ne trouvent pas les repères habituels permettant de s'orienter ou de construire un projet, ils parviennent à déchiffrer le désordre apparent.

Peu de temps après, le cycle 1996-1997 de la Tribune d'histoire et d'actualité de la SFA présente une conférence de Sébastien Marot dont le contenu, consacré à la notion de **sub-urbanisme,** est repris dans un ouvrage publié en juin 1999 sous l'égide de la SFA : *Suburbanisme et paysage*. Issu de ce cycle de conférences, ce document rassemble diverses contributions émanant de spécialistes de l'architecture, de l'urbanisme ou de l'aménagement du territoire.

[5] On se reportera à la première note du texte (Marot, 1995 : 78).
[6] Sébastien Marot, « L'alternative du paysage », in *Le Visiteur,* n°1, automne 1995, p. 54.

Sébastien Marot reprend son propos dans un **second texte, resté célèbre,** publié dans *Le Visiteur* en **1999** sous le titre, « L'art de la mémoire, le territoire et l'architecture »[7]. En réponse au système théorique défendu par Rem Koolhaas et selon lequel le programme créerait le site, Sébastien Marot précise une idée déjà énoncée en 1995. Selon lui, l'intervention croissante des paysagistes a permis d'expérimenter une inversion hiérarchique entre le programme et le site, dénommés « prémices du projet ». Inventer le programme à partir du site, selon une pratique chère aux paysagistes, apparaît source de poétique. Dans ce second texte, Sébastien Marot développe cette méthode qui intervient en subversion de la précédente et pour laquelle il a proposé dès 1995 le terme de *sub-urbanisme.*

Le choix du terme, *sub-urbanisme,* est habile. L'ajout du préfixe *sub* nous renvoie à une réalité urbaine autre. Située au-delà de la ville centre et de la ville constituée, « entre ville et campagne », elle est cette forme complexe et inédite qui se généralise et que beaucoup cherchent à nommer pour mieux l'appréhender : quelque chose comme un « tiers état du territoire » (Marot, 1999). Accolé ou non par un tiret au mot urbanisme, le préfixe *sub* permet de s'en distinguer. En effet, la spécificité du *sub-urbanisme* serait précisément d'approfondir les territoires plutôt que de chercher à étendre encore les villes[8]. Si approfondir doit s'entendre ici au sens d'une démarche intellectuelle, il sous-entend néanmoins un travail sur ce que Marot appelle « le *substrat* de nos pratiques d'aménagement ». Nous retiendrons, pour le moment, que selon l'échelle d'intervention concernée, projet d'architecture, projet d'urbanisme ou projet de territoire (aménagement), cette notion de substrat peut renvoyer, pour Marot, au site, à l'assiette ou au paysage, c'est-à-dire à des réalités de nature différente.

Ce n'est sans doute pas un hasard si l'on retrouve le mot *substrat* sous la plume de Michel Corajoud dans un texte où le paysagiste revient, dix ans après, sur son projet de parc pour la Villeneuve de Grenoble :

> « La géométrie n'est pas, sur le parc, le tracé qui coordonne le rustique et l'accidentel, c'était, du moins je le pensais, la structure même du site d'origine, son substrat. »[9]

En horticulture et plus généralement en écologie, le **substrat** désigne « le support physique (sol, roche, fond marin) d'une population végétale ou animale »[10] en intégrant toutes les caractéristiques matérielles de ce support, tandis qu'en philosophie, le substrat englobe « ce qui sert de support à une autre existence », c'est-à-dire, tout « ce sans quoi une réalité ne saurait subsister » (*Petit Robert*, 1991). Notons que dans les deux acceptions, l'idée de

[7] Sébastien Marot, « L'art de la mémoire, le territoire et l'architecture », in *Le Visiteur*, n°4, p. 114-176.
[8] On pourra aussi se reporter à la conférence donnée par Sébastien Marot au Pavillon de l'Arsenal le 19 novembre 2008 : « 'Exile on Main Street', Un manifeste relatif du sub-urbanisme ». La vidéo disponible en ligne : http://www.pavillon-arsenal.com/videosenligne/collection-6-174.php
[9] Michel Corajoud, « À Propos du Parc de la Villeneuve de Grenoble », 1980 ; Document disponible en ligne : http://corajoudmichel.nerim.net/10-textes/01a-a-propos-du-parc-de-gr.htm
[10] *Le Trésor de la Langue Française informatisé* : http://www.cnrtl.fr/definition/substrat

substrat implique un travail dans **l'épaisseur** des choses. Considéré en tant que *substrat*, le site, quelle que soit son échelle, impose une exploration systématique de la **mémoire des lieux ;** cette analyse devient un élément essentiel du processus du projet. On retrouve cette intuition chez d'autres auteurs. L'historien de l'urbanisme André Corboz, par exemple, introduit deux termes qui expriment à leur manière la superposition des jeux d'écriture inhérente aux territoires contemporains de la ville diffuse : *hyperville* (Corboz, 2000) ou *palimpseste*[11] (Corboz, 2001*)*.

Au début des années 2000, deux événements liés au **Ministère de l'Équipement** contribuent fortement à diffuser l'hypothèse défendue par Sébastien Marot. **Le premier** est la publication d'un petit ouvrage, *Penser la ville par le paysage* (Masboungi, 2002), restituant le contenu d'un « Atelier Projet urbain » organisé par le Ministère à Paris en mai 2001. Cette publication s'inscrit donc dans le cadre d'une politique cherchant à améliorer la qualité des aménagements. L'organisation de visites, colloques et ateliers, les publications sous forme de revue[12] ou d'ouvrages, permettent de diffuser auprès des maîtres d'ouvrage publics et des maîtres d'œuvre un certain nombre de projets ou de démarches identifiés en tant que « bonnes pratiques » par les chargés de mission du Ministère.

Ainsi, au-delà des débats organisés entre des professionnels de sensibilité parfois différente, *Penser la ville par le paysage* se présente comme un **manifeste** en faveur du paysage comme « outil d'un renouveau de la pensée urbaine ». Capable d'« enrichir la ville », le travail du paysage peut apporter « du sens, du confort et de l'agrément aux espaces de demain » (Masboungi, 2002 : 6-7). De l'hypothèse, même débattue, on est très vite passé à la conviction. Cependant, le paysage (et le paysagiste) est-il vraiment le remède annoncé pour la ville sub-urbaine ? La question méritera que l'on y revienne.

Le second événement, en 2003, vient confirmer cette certitude. La remise du grand prix de l'urbanisme au paysagiste Michel Corajoud, déjà lauréat du grand prix du Paysage en 1992, manifeste symboliquement la reconnaissance par le milieu professionnel du « caractère exemplaire d'un exercice professionnel qui croise les disciplines et met celle du paysage au service de la recomposition des territoires urbains »[13]. Nous retiendrons l'idée de « disciplines croisées *»* (paysagisme et urbanisme ?) et celle de « territoires urbains à recomposer *».*

[11] Le dictionnaire de géographie dirigé par Roger Brunet (1992) comprend une entrée « Palimpseste » qui relie ce mot à la notion de paysage. Un autre géographe, Guy Di Méo critique et enrichit cette comparaison dans *Géographie sociale et territoires* (1998).

[12] La revue *Projet urbain* a publié 23 numéros d'octobre 1994 à septembre 2001 pour un tirage variant de 3 000 à 5 000 exemplaires. *Projet urbain* a pris ensuite la forme d'une collection d'ouvrages coédités par le Ministère de l'Équipement et les éditions de la Villette ; la série est inaugurée en 2002 avec *Penser la ville par le paysage*.

[13] « Une idée de la ville inspirée de la campagne », propos de Michel Corajoud recueillis par Marc Lemonier, in *Diagonal*, n° 163, novembre-décembre 2003, p.10.

Or, dans le texte écrit à l'occasion de ce grand prix, « Le paysage, une expérience pour construire la ville »[14], Michel Corajoud cite les deux articles de Sébastien Marot qu'il connaît bien pour le côtoyer à Genève dans le cadre d'un enseignement de troisième cycle. Reprenant les thèses de Sébastien Marot, le paysagiste note l'existence de « correspondances entre la pensée paysagère et la pensée de l'urbanisme » (Corajoud, 2003 : 14) et débute son texte par une affirmation forte :

> « J'ai, maintenant, acquis la conviction que la connaissance et la pratique sur le paysage et, notamment sur la "campagne", peuvent être utiles à la réflexion et aux projets sur le territoire de la ville contemporaine, c'est-à-dire sur la périphérie, sur la "suburbanité". »[15]

Parallèlement aux textes de Sébastien Marot et à ces deux événements, **l'hypothèse** d'une intervention croissante des paysagistes figure aussi dans la **littérature professionnelle ou scientifique**. Marot (1995) renvoie par exemple à un article de Jacques Lucan paru en 1993[16]. Il faudrait citer aussi le débat organisé par la revue *L'Architecture d'Aujourd'hui* dès 1989[17] entre trois paysagistes, Alexandre Chemetoff, Michel Desvigne et Michel Corajoud, et un architecte « prêt du paysage »[18], Bernard Huet. Les propos d'Alexandre Chemetoff, par exemple, sont significatifs : « notre singularité est d'avoir été confrontés à une réalité et à un monde beaucoup plus brutaux que ceux auxquels notre formation de jardinier nous préparait. Nous sommes passés par ailleurs ». Plus récemment, Christian Calenge (2001) s'est interrogé sur l'existence d'un lien entre paysage et projet urbain, tandis que Francisco Repisthi (2003) signale la montée d'une opinion considérant l'approche paysagère « comme une panacée pour comprendre les phénomènes de l'urbanisation et pour mieux définir le projet de la ville ».

En prenant **cette hypothèse comme point de départ**, notre travail vise à comprendre quelle est l'originalité de l'approche paysagiste par rapport à l'approche architecturale et comment elle s'est constituée. Puisque la critique et certains professionnels reconnaissent aux paysagistes un savoir-faire spécifique, il s'agit de comprendre quelle est la nature et l'originalité de ce savoir faire. Ce que nous pourrions aussi exprimer ainsi : quelle est la supériorité de la pratique paysagiste par rapport aux pratiques architecturales ? Et, d'autre part, comment, où et quand ce savoir-faire s'est-il forgé ? Une des questions fondatrices est donc de savoir quand les paysagistes commencent à intervenir en ville sur des espaces autres que les parcs, jardins et autres espaces verts. Cette intervention est-elle très récente ? Est-elle, au contraire, inséparable du développement actuel de la profession en France ? Ce qui

[14] Michel Corajoud, « Le paysage : une expérience pour construire la ville », texte destiné aux membres du jury du grand prix de l'Urbanisme 2003. Document disponible en ligne : http://corajoudmichel.nerim.net/10-textes/texte-grand-prix/texte-grand-prix.pdf
[15] Michel Corajoud, *opus cité*, p. 2.
[16] Jacques Lucan, « L'irrésistible ascension des paysagistes », *Le Moniteur-AMC*, n°44, septembre 1993.
[17] « Paysage : on aimerait tant photographier un paysage de dos », *l'Architecture d'Aujourd'hui*, n°262, avril 1989, p. 32-40.
[18] L'expression figure dans l'ouvrage consacré aux « créateurs de paysage » (Michel Racine, 2002).

voudrait dire qu'elle serait apparue en même temps que la création de l'École nationale supérieure de paysage de Versailles (ENSP) en 1976.

Au-delà de la date ou de la période, la référence faite par Michel Corajoud au « croisement des disciplines » engage à retracer les **rapports entre les métiers** et entraîne une série d'interrogations d'un autre type : où étaient les architectes au moment où les paysagistes s'emparent de ce marché professionnel ? Pourquoi leur ont-ils laissé ? Quand et comment ont-ils réagi au travail des paysagistes ? Peut-on constater des transferts de méthodes ou de thématiques entre les pratiques des uns et des autres ?

Ce travail à visée **historique** touche donc **aux métiers de la conception spatiale** : il doit permettre de comprendre comment (et quand) les paysagistes s'insèrent dans un marché professionnel déjà constitué. Il cherche aussi à mesurer quels sont les conséquences et les enjeux de leur arrivée pour les autres professionnels, architectes et urbanistes : il s'intéresse d'abord à l'action menée (l'intervention) tant par rapport au résultat produit (la forme spatiale) que par rapport à l'organisation et au processus de conception qui ont permis d'aboutir à sa réalisation. Il s'agit, de façon très concrète, de comprendre comment l'espace de la ville est dessiné, puis mis en œuvre. Par *espace de la ville*, il faut entendre ici et pour le moment, l'ensemble de l'espace qui s'étend entre les constructions.

Enfin, au-delà des métiers et de l'action sur la ville, le travail s'intéresse au **débat professionnel** construit autour de la ville et de son paysage et à son évolution : quels **mots ou notions** sont utilisés par les professionnels pour qualifier l'espace de la ville ? Quand apparaissent-ils ? Que nous disent-ils de la conception de l'espace urbain ou des rapports entre l'architecture, la ville et le territoire ? Comment le paysage interfère-t-il dans ce débat ?

2. Problématique et objets d'étude : les paysagistes, leur action et ses modalités

> « L'intervention du paysagiste dans la ville, de 1960 à aujourd'hui : significations, pertinence et enjeux pour les architectes et urbanistes. Le cas de la métropole lilloise. »

Rejoignant l'hypothèse de Sébastien Marot précédemment évoquée, la formulation de notre sujet de thèse précise l'objet de notre travail. Si la ville et le paysage entrent dans la thématique de cette recherche, ils n'en constituent pas le but, ni en eux-mêmes, ni dans les relations qu'ils créent ou non entre eux. Portant sur **l'intervention** des paysagistes, l'analyse a pour objet les **actions** professionnelles et leurs **modalités**.

Intervenir, c'est « prendre part à une action, à une affaire en cours, dans l'intention d'influer sur son déroulement », « entrer en action », « agir, jouer un rôle » (*Petit Robert*, 1991).

L'intervention concerne le domaine de l'action et aboutit à un résultat qui seul peut permettre de l'évaluer. L'action est « ce que fait quelqu'un et par quoi il réalise une intention ou une impulsion » ; c'est aussi le « fait de produire un effet », la « manière d'agir sur quelqu'un ou quelque chose », le « déploiement d'énergie en vue d'une fin » (*Petit Robert*, 1991).

Analyser « l'intervention des paysagistes » suppose donc de s'intéresser aux **effets**, de cette intervention, à ses **résultats**. Cela engage aussi à décrypter les **intentions** et les **objectifs** qui président à cette réalisation, à regarder de quelle manière ou selon quels processus ces intentions sont mises en œuvre. Dans le premier cas, il s'agit d'étudier les **opérations réalisées**, dans le second cas, il s'agit plutôt de **retracer leur genèse** en s'intéressant à la phase de conception, appelée aussi phase de projet. Quelles sont les intentions énoncées par les paysagistes face à la commande ? Comment ces intentions sont-elles traduites en projet ? Que deviennent-elles dans la réalisation finale ?

Par ailleurs, **trois éléments** caractériseraient aujourd'hui **l'intervention** des paysagistes (Marot, 1995). Elle serait premièrement en augmentation sensible. Elle se situerait ensuite au carrefour des pratiques professionnelles des architectes et des urbanistes, dont elle bousculerait les schémas, les organisations, les systèmes de pensée et d'action. Elle constituerait enfin, dans ce contexte professionnel, un apport intéressant, voire une solution nouvelle particulièrement adaptée aux formes de l'urbanisation contemporaine. Concernant des domaines différents, ces trois points nécessitent que l'on s'y arrête.

2.1. Une intervention croissante

Nous assisterions aujourd'hui à un « nouvel essor », un « renouveau de la pensée paysagère » (Marot, 1995 ; Masboungi, 2002). L'accueil accordé par le grand public aux ouvrages de Gilles Clément, le succès non démenti du festival des jardins de Chaumont, sont assurément le signe d'une curiosité, peut-être d'un engouement, autour de la création contemporaine de jardins. On peut se demander si cete engouement s'étend à l'ensemble de la profession et à ses pratiques et si l'on a enregistré une augmentation de la commande d'œuvre paysagère, préalable indispensable à l'augmentation de l'activité professionnelle.

C'est en tout cas l'hypothèse formulée par Jean-Pierre Le Dantec (2002 : 217-223). Ce spécialiste de l'architecture et des jardins constate en effet un « renouveau de la commande publique » dont il attribue le déclenchement à un événement précis et très médiatisé :

> « (...), au début des années 1980, résultat sans doute du mouvement général de critique de l'urbanisme, de "l'architecture" et… du paysagisme d'après-guerre dans le public, les écoles spécialisées et le milieu professionnel, une commande publique intelligente va commencer à émerger. À Paris tout d'abord, puis dans le pays tout entier. (…)

> Toutefois c'est avec la commande du parc de la Villette à Paris qu'une mutation de la commande va s'imposer. (…)
>
> Par les débats mondiaux que l'œuvre de Tschumi a suscités, l'art des jardins et du paysagisme a connu un regain d'intérêt important. Livres et articles se sont multipliés. Et jamais depuis un siècle, tant de nouveaux projets d'une haute exigence culturelle n'ont été engagés à Paris et dans le reste de la France. »[19]

Nous retrouvons dans ce passage l'idée d'un **accroissement quantitatif** de la production, directement lié à une évolution de la commande, et, plus particulièrement, de la commande publique. La réalité de cette amplification mériterait une évaluation précise, encore indisponible même si quelques sociologues (Françoise Dubost et Florent Champy, par exemple) ont commencé à s'intéresser aux paysagistes en tant que profession. Ainsi Anne Demerlé-Got (Racine, 2002 : 344-345) rappelle la bonne santé du marché professionnel et l'absence de difficulté des jeunes générations, sans dépasser cependant l'énoncé d'une « évidence ». Nous analyserons le cas des agences lilloises actuelles. D'autres spécialistes pourront explorer l'activité des agences de paysage et les réalités de la commande en France.

Par ailleurs, nous voyons se dessiner ici une **géographie** de l'évolution (dont l'origine se situerait à Paris avant de se répandre à l'ensemble du territoire), ainsi qu'une **chronologie** approximative situant l'origine de ce mouvement au début des années 1980. Le rôle du concours pour l'aménagement du Parc de la Villette est confirmé par Michel Racine (2002 : XX-XI) qui rappelle la « mobilisation exceptionnelle des professionnels » auquel il a donné lieu. Son récit est à la fois plus précis et plus riche que celui de Jean-Pierre Le Dantec. Si l'historien évoque lui aussi de façon très globale « l'irrésistible ascension des paysagistes » et « la formulation de plus en plus précise d'une demande de paysage », il situe l'augmentation du nombre de projets de parcs urbains dans les années 1970. Selon lui, la diffusion en province de ce premier mouvement parisien s'explique par l'émergence d'une commande locale après la décentralisation.

Au-delà de l'aspect quantitatif, l'élément intéressant est donc **ce lien établi** par l'auteur entre évolution **quantitative** et amélioration **qualitative** de la commande comme de la production. Michel Racine (2002 : XXII-XXIII) souligne l'apparition, à la fin des années 1990, d'« une conjoncture favorable » aux jeunes professionnels français du fait d'un élargissement des demandes et des thématiques de projet (requalification, mutation des espaces ruraux, développement des préoccupations écologiques…), mais aussi de l'existence en région d'une commande locale. Selon une étude de 1999[20], citée par Anne Demerlé-Got (Racine, 2002 : 343), l'« ouverture » de la commande dans les années 1990 est à l'origine de la diversité actuelle des projets. La variété des échelles abordées et des milieux concernés serait la

[19] Jean-Pierre Le Dantec, « Le renouveau de la commande publique », in *Le sauvage et le régulier. Art des jardins et paysagisme en France au XX^e siècle*, p.217, 220 et 223.
[20] *Éléments de réflexion sur les pratiques des paysagistes contemporains,* étude dirigée par Jean-Marc L'Anton à l'ENSP de Versailles.

principale explication du dynamisme actuel de la profession. Notre travail devra donc chercher à vérifier ces corrélations et à comprendre quel rôle ont pu jouer les acteurs de la maîtrise d'ouvrage publique dans l'évolution quantitative, mais surtout qualitative de la commande.

2.2. Trois métiers mais des pratiques qui se croisent et se chevauchent

La profession, en développement depuis deux décennies, demeure relativement restreinte en France. Elle s'insère dans un marché professionnel déjà constitué, ce qui n'est pas sans conséquences pour les architectes et les urbanistes. Florent Champy (2000) évoque les « chevauchements des champs d'intervention », les frontières incertaines des pratiques professionnelles notamment entre paysagistes et urbanistes. Ainsi, les paysagistes se seraient constitués un champ d'intervention en « grignotant » celui des urbanistes. Trois professions sont en jeu dans ce travail. L'une, celle des paysagistes, joue le rôle principal. L'analyse porte sur leur action afin d'en mesurer les conséquences et les enjeux pour les architectes et les urbanistes.

Au-delà des tensions inévitables nées du partage d'un marché qui n'est pas extensible, nous retiendrons l'idée de ce caractère **incertain** des contours professionnels. De plus en plus diversifiée dans ses objets et ses échelles (Dubost, 1984), l'activité des paysagistes recouvre des domaines classiquement attribués aux architectes ou aux urbanistes :

> « S'il continue de répondre à des commandes de parcs, de jardins, de squares dans la filiation de ces prédécesseurs, le paysagiste est appelé aujourd'hui à s'inscrire dans des problématiques contemporaines à l'échelle territoriale et urbaine comme l'étude d'impact, l'étude de sites, l'établissement de plans d'occupation des sols, la réhabilitation de friches industrielles et d'ensembles d'habitations, l'intégration dans le site d'aménagements linéaires, de stations d'épuration, de décharges publiques, ainsi que la restructuration des quartiers, de voies publiques, de places, etc. Il semble par conséquent difficile de définir le paysagiste par les lieux variés et hétérogènes sur lesquels il intervient. »[21]

Les limites floues entre les champs d'intervention font le jeu de la concurrence et des confrontations. Les propos de Michel Corajoud cités plus haut sous-entendent déjà cette idée d'un « croisement des métiers ». Bernadette Blanchon (1995) s'est intéressée aux liens entre les paysagistes et la question du projet urbain pour définir « quelle est la contribution d'une culture du paysage au champ de l'urbain, au débat sur la ville » et « comment s'est forgée la légitimité que semblent avoir acquise aujourd'hui les paysagistes dans leur travail sur l'espace urbain ». Elle montre que les paysagistes de l'entre-deux-guerres disposaient de compétences multiples et se situaient « au carrefour des disciplines ». Après 1945, certains parcours professionnels identifiés par Françoise Dubost et Bernadette Blanchon associent des pratiques d'urbanistes et de paysagistes grâce au bénéfice d'une double formation.

[21] Marc Claramunt, Pascale Jacotot, Catherine Mosbach, « Le paysagiste, du jardinier au prospecteur de sites, une profession et sa formation », in *Les Annales de la recherche urbaine*, n°44-45, 1989, p. 201-202.

> « Pourtant, la question n'est pas tant de savoir si les trois groupes professionnels interviennent dans les mêmes domaines que s'ils le font de la même façon : urbanistes et paysagistes sont apparus autant pour faire différemment ce que les architectes faisaient déjà, que pour proposer des prestations que ces derniers ne proposaient pas. »[22]

Qu'en est-il aujourd'hui ? Si l'on peut s'interroger sur une superposition éventuelle des pratiques ou de certaines pratiques, notre approche privilégie la notion **d'apport**. L'intervention croissante des paysagistes a-t-elle eu une influence sur les pratiques des architectes et des urbanistes ? Réciproquement, quelles sont les conséquences pour les paysagistes d'une approche de type « projet urbain » ? Constate-t-on des transferts de thématiques, voire de méthodes ou de mode d'approche ? Soit les confrontations et les croisements contribuent à clarifier la position et l'identité propre à chaque profession, soit ils entraînent, au contraire, un métissage des pratiques et des regards.

2.3. Le projet de paysage : vecteur de solutions pour la ville contemporaine ?

Même s'il est difficile d'identifier clairement le rôle et les compétences des paysagistes par rapport aux autres professions (Champy, 2000), l'ensemble des auteurs déjà cités remarque l'originalité de leur travail et souligne son intérêt actuel. Cette reconnaissance suppose l'existence de pratiques ou d'approches spécifiques. Ainsi, Sébastien Marot (1995) s'efforce de montrer comment les paysagistes apportent une (bonne) solution là où d'autres n'y parviennent pas. Le dernier volet de ce questionnement sur **l'action** doit permettre de déterminer ce qui fait **l'originalité** de cette réponse, quelles en sont les **modalités**. L'objet de l'étude est la méthode de travail des paysagistes et renvoie à la notion ce **projet** : structurant la pratique des architectes et des urbanistes, la notion est aussi centrale pour les paysagistes.

> PROJET : « ce que l'on se propose de faire à un moment donné », « image d'une situation, d'un état que l'on pense atteindre », « description, dessin, modèle antérieur à la réalisation. »[23]

Le projet implique la description d'un état futur que l'on anticipe : on échafaude des projets d'orientation, de carrière ou de vacances… Le mot contient également l'idée de méthode. En effet, projeter, c'est « former l'idée de (ce que l'on veut faire et des moyens pour y parvenir) » (*Petit Robert*, 1991). La question des méthodes d'approche des territoires urbains contemporains figure effectivement, au cœur du débat.

[22] Florent Champy, « Les architectes, les urbanistes et les paysagistes », in *La ville et l'urbain, l'état des savoirs*, sous la direction de Thierry Paquot, Michel Lussault et Sophie Body-Gendrot, 2000, p. 222.
[23] Source : *Petit Robert*, 1991.

	Attitude	Description	Commentaire
1	Se mettre en état d'effervescence	Simultanément (et dans le désordre) : – Interroger le programme et le site, accumuler le maximum d'informations, les analyser – Formuler des hypothèses d'aménagement intuitives, les confronter à la réalité (les contraintes du site et du programme)	Une démarche non linéaire, mais récurrente
2	Parcourir en tous sens	Parcourir le site **et ses alentours** en tous sens (en croisant les parcours rejoignant les points les plus éloignés), ne favoriser aucun point de vue. Observer et consigner toutes les configurations jusqu'aux plus infimes Reconnaître les traces des occupations précédentes, en réinterpréter certaines Mettre en place un double regard : l'un analytique, l'autre rudimentaire, attentif aux vibrations et aux sensations (olfactives, sonores)	S'inspirer du monde Ne pas rompre l'identité d'un lieu, garder le fil, éviter les ruptures trop brutales
3	Explorer les limites, les outrepasser	Remettre en cause les limites fixées, élargir le site aux espaces mitoyens Élargir le point de vue, prendre de la distance Explorer les **horizons** du paysage	Le paysage n'a pas de limites franches Il y a **basculement** d'un paysage dans un autre, porosité Franchissement, transgression, récurrence
4	Quitter pour revenir	Prendre de la distance vis-à-vis du site et de sa réalité Travail en « atelier à partir d'outils spécifiques qui représentent et transposent la réalité » pour réduire le réel et avoir prise sur lui Esquisser des hypothèses, puis retourner sur le terrain et vérifier leur justesse, multiplier les allers et retours entre atelier et terrain	« Le projet doit être considéré comme un outil de connaissance, une manière d'expérimenter, de tester, d'interroger la réalité » Une démarche qui **associe** analyse et projet
5	Traverser les échelles	« Maîtriser, simultanément et dans une même tournure, l'ensemble et le détail, le proche et le lointain » (emboîtement des échelles)	
6	Anticiper	S'inscrire dans l'histoire du site, savoir reconnaître les tendances, prendre en compte les aménagements et les transformations probables	Mémoire du site Abandon de la *tabula rasa*
7	Défendre l'espace ouvert	S'opposer à l'encombrement systématique de l'espace, à la surcharge du paysage	Prendre des décisions mesurées et justes
8	Ouvrir son projet en cours	Relativiser la forme finale du projet : ce n'est qu'une des étapes possibles Expliquer la phase d'élaboration du projet (la genèse) Porter attention à la **négociation**	Le projet comme **méthode** pour « révéler les différentes manières dont l'espace peut se transformer »
9	Rester le gardien de son projet	Ne pas laisser les acteurs détourner l'esprit du projet, garder le fil, la cohérence tout au long du projet	

Source : Michel Corajoud, « Le projet de paysage : lettre aux étudiants », in *Le jardinier, l'artiste et l'ingénieur*, *opus cité*, 2000. Réalisation : I. Estienne, 2009.

Tableau 1 : Les neuf attitudes développées au cours du projet de paysage selon Michel Corajoud.

Le projet, en tant que modalité d'action, est un outil commun à l'ensemble des acteurs de l'aménagement. Participer à la définition du projet permet à la maîtrise d'œuvre de « réinvestir » ses compétences et d'associer les habitants représentant une maîtrise d'usage encore fragile. Ici, « le projet est donc entendu comme une **structure organisationnelle** permettant de gérer les compétences multiples autour d'un objectif partagé à construire ». Cet objectif lui donne une dimension intentionnelle (Pousin, 2001 : 59).

Le maître d'ouvrage précise les objectifs et les moyens du projet sous la forme d'une commande et d'un cahier des charges. Le projet est aussi une méthode de conception dont les caractéristiques varient selon les disciplines. Le projet d'architecture, le projet d'urbanisme ou le projet de paysage désignent des réalités et des processus différents.

Pour les paysagistes, le **projet de paysage** est une méthode de conception spécifique qui charpente la profession et son enseignement (Blanchon, 1995). À l'ENSP de Versailles depuis 1976, comme à l'ENSAP Lille aujourd'hui, l'atelier de projet occupe une place prépondérante dans l'enseignement selon un modèle issu des Beaux-arts *via* les écoles d'architecture. Au fil de l'enseignement, une série d'étapes itératives ont défini le projet de paysage (Donadieu, Périgord, 2005 : 331-338). Ce cheminement intellectuel a été balisé par Michel Corajoud (2000) autour de neuf attitudes (voir tableau 1). D'autres praticiens (comme Bernard Lassus, Gilles Clément, ou Alain Richert) ont développé des approches différentes qui intègrent toutes une dimension **heuristique** comme condition de l'invention.

Quelle est **l'originalité** du projet de paysage ? Denis Delbaere (2001) retient trois caractéristiques principales : « dégager les *potentialités* d'un lieu, en élargir les *limites*, créer des connexions entre les différentes *échelles* » (Pousin, 2001). Chez lui, la notion d'« écarts d'échelle » renvoie tout autant au domaine spatial qu'au domaine temporel. Sébastien Marot (1995) cite en premier lieu la « lecture paysagiste » qui fait du site et de ses composantes naturelles et culturelles « la matière même du projet ». Cette phase essentielle du projet permettrait de distinguer les paysagistes des architectes, et notamment des architectes contextuels qui cherchent à *inscrire* leur projet dans un *contexte*. Elle constituerait dans le même temps l'apport principal de la méthode paysagère par la reconnaissance d'un « déjà là » avec lequel le concepteur compose et qui peut amener à faire évoluer le programme.

Ainsi, face aux territoires de la ville émergente, l'attitude paysagère consisterait à **décoder** dans l'épaisseur du site les traces des dispositifs conçus à différentes époques pour ordonner ou structurer le territoire. À partir de ce travail *d'inventeur* des réalités superposées, – au sens de celui qui découvre un trésor archéologique – le concepteur peut élaborer son projet : il opère des choix et imagine des apports. Sébastien Marot (1999) évoque « l'art de la mémoire », Bernard Lassus (Berque, 1999 : 85) parle du substrat comme d'un « patrimoine dynamique » à respecter, à prolonger et à valoriser. Nous retiendrons l'hypothèse que les

paysagistes adoptent une **attitude** nouvelle face au **site** en l'abordant dans son épaisseur historique (en tant que substrat ou palimpseste), en élargissant son étendue au-delà de ses limites et en articulant ses échelles spatiales et temporelles. Cette spécificité expliquerait la fécondité du projet de paysage pour la ville contemporaine.

3. Un cadre de travail précis

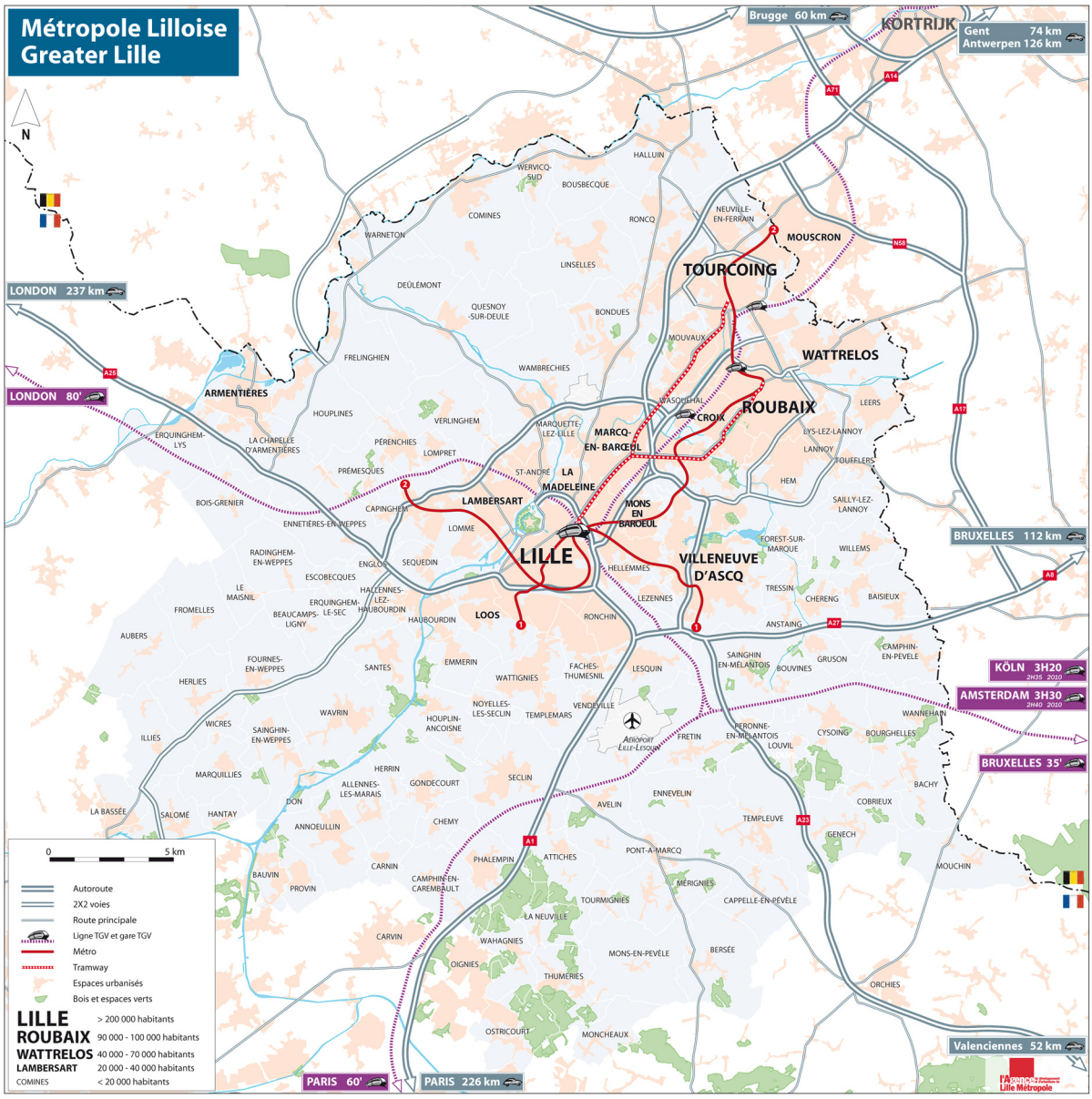
Le cadre de ce travail se caractérise par un terrain délimité, celui de la métropole lilloise, et une période volontairement longue – puisqu'elle s'étend sur plus de quarante années (1960-2005). En revanche, les lieux où interviennent les paysagistes ne sont pas désignés sous une dénomination unique. En effet, ces lieux et la manière dont ils sont nommés sont l'un des objets analysés. Cette partie de l'étude s'adosse aux travaux théoriques précédemment menés (Estienne, 2004) dont nous reprendrons les résultats détaillés.

3.1. Un terrain d'étude : la métropole lilloise

Portant sur l'intervention des paysagistes et ses conséquences pour les architectes et urbanistes, l'étude ici menée ne pouvait être uniquement théorique ou historique. Le travail d'analyse bibliographique précédemment entrepris au niveau national devait se « confronter à l'expérience des faiseurs de ville (…) architectes, urbanistes et paysagistes » (Estienne, 2004). Cette seconde étape nécessitait de choisir un terrain d'étude, permettant, à travers une série d'opérations représentatives, d'analyser la manière dont les idées sont mises en œuvre lors de la phase opérationnelle. Plusieurs éléments ont fait porter le choix sur la métropole lilloise.

Tout d'abord, la participation, entre 1998 et 2002, à une recherche menée dans le cadre du programme **d'évaluation des politiques publiques du paysage** (Mons, 2002) permet de disposer d'une **base de connaissance** des acteurs locaux des politiques du paysage et de la genèse des politiques paysagères dans la région. La méthodologie développée s'appuie sur deux démarches complémentaires et parallèles (Mons, 2002). L'une, à visée quantitative, s'attachait à analyser les masses financières affectées au paysage par les collectivités territoriales. La seconde, à visée qualitative, consistait en une série d'entretiens auprès des acteurs locaux de cette politique.

Or, cette approche (Mons, 2002) comprend deux caractéristiques de notre recherche actuelle. Pour commencer, la matière première de nos recherches n'était pas une définition philosophique du paysage, mais celle que les acteurs interrogés utilisent dans leurs pratiques. Ensuite, il s'agissait de montrer quel état des **idées** et de la **culture** paysagère **fonde**, au sein des institutions de notre région, la **transformation** physique des différentes catégories d'espaces (naturels, ruraux, industriels ou urbains). L'approche partait donc des idées.



ill. 1 : Le territoire de Lille Communauté urbaine. Source : ADULM

Le second élément se situe en 2004. L'inscription en doctorat est concomitante à l'intégration d'une équipe de recherche lilloise, dirigée par Dominique Mons et Didier Paris, et constituée pour les besoins d'un programme national de recherche, organisé sous l'égide du GIP-EPAU : la plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines (**POPSU**)[24]. Au-delà d'un partage des connaissances produites et d'un renforcement de la recherche urbaine locale, les sept équipes mises en place en France pour les agglomérations de Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes et Toulouse, ont eu pour objectif de comprendre la ville « en train de se faire ». Pour chacune de ses métropoles, il s'agit d'explorer trois domaines en

[24] L'équipe rassemble des chercheurs du laboratoire TVES de Lille 1 et du LACTH de l'ENSAP Lille. On se reportera aux rapports et à la publication lilloise (Mons, Paris, 2009) et aux pages consacrées à Lille sur le site national : http://www.archi.fr/GIP_EPAU/POPSU/valorisation/spip.php?article2

particulier : « la mise en œuvre de stratégies urbaines dans les projets et opérations, les pratiques de projet et les modes de gouvernance, les stratégies d'adaptation et de transformation des grandes villes ». Le travail de recherche mené dans ce cadre privilégie les opérations les plus récentes et implique un partenariat avec les acteurs institutionnels locaux (responsables politiques, aménageurs, techniciens, gestionnaires). En ce cas, l'approche est inverse : elle part des projets urbains et des opérations réalisées ou en cours de réalisation pour en identifier les idées fondatrices.

Par leurs objets et leurs méthodes, ces recherches ont touché différentes échelles spatiales (régionale et départementale pour l'évaluation des politiques publiques, métropolitaine pour le programme POPSU) et temporelles (diachronique dans le premier cas, synchronique dans le second). Mais elles ont permis, dans les deux cas, d'enrichir la connaissance des acteurs locaux et de leur conception de l'aménagement et du paysage. Cette proximité nous invitait à poursuivre sur le terrain lillois en interrogeant les architectes, urbanistes et paysagistes qui y travaillent, pour « faire suite aux entretiens menés de 1998 à 2000, avec les décideurs locaux de la politique du paysage » (Estienne, 2004).

Or, la métropole lilloise, par sa géographie et son histoire récente, légitime ce choix. Saisissant le nouveau contexte géographique offert par la réalisation du tunnel sous la Manche et celle, corrélative, du réseau de Trains à Grande Vitesse entre Paris, Londres et Bruxelles, la « métropole en miettes » (Sueur, 1971) s'est tournée depuis la deuxième moitié des années 1980 vers une logique de construction métropolitaine (Paris, Stevens, 2000). La production d'une image nouvelle, tant au niveau de la gouvernance locale et des habitants qu'à l'échelon européen, voire international, s'appuie sur la mise en œuvre de projets urbains majeurs. Depuis Euralille, les choix architecturaux et urbains privilégient des formes urbaines innovantes pour fabriquer une « ville qui fait signe » (Guiheux, 2004).

Les « pôles d'excellence » définis dans le schéma directeur à partir de 1994, ne remettent pas foncièrement en cause l'organisation polycentrique de la métropole lilloise. Ils s'adossent à la politique de renouvellement urbain engagée depuis 1991. Cette stratégie a été conçue en fonction des paradoxes de la morphologie locale où la prédominance des « maisons de ville », maisons unifamiliales mitoyennes, et la persistance d'une économie agricole périurbaine concèdent une densité urbaine élevée, proche des niveaux belge ou néerlandais.

Avec la notion de renouvellement urbain, la même exigence qualitative s'applique à l'ensemble des quartiers inscrits en « ville renouvelée ». L'innovation en matière de mixité sociale et économique passe par le renouvellement de formes issues de l'histoire urbaine locale (maisons de ville, proximité habitat-travail…) et par l'introduction de critères de développement durable et de haute qualité environnementale. Les préceptes d'accessibilité, de diversité et de qualité commandent la mise en valeur des patrimoines bâtis par de nouveaux usages, comme le renouveau des espaces publics et la cohérence des trames vertes et bleues.

Tout « naturellement », des paysagistes ont donc été invités à prendre part au dessin du nouveau paysage urbain métropolitain. Ainsi, la question de leur intervention dans l'espace urbain trouve une actualité forte sur le territoire de Lille métropole, justifiant son choix comme terrain d'étude.

3.2. Une période de référence volontairement longue : 1960-2005

La période choisie pour cette étude est une période volontairement longue puisqu'elle s'étend sur presque un demi-siècle. Pourquoi avoir défini une période aussi longue ? Pourquoi faire démarrer l'étude en 1960 ?

L'idée que les paysagistes seraient dépositaires d'un savoir spécifique particulièrement adapté aux formes de la ville contemporaine est très récente et ne semble pas devoir nécessiter une approche diachronique remontant si loin dans l'histoire contemporaine. L'hypothèse émerge, nous l'avons vu, au milieu des années 1990 avec les deux textes majeurs de Sébastien Marot, puis la publication de *Penser la ville par le paysage* (Masboungi, 2002) dans la collection « Projet urbain ». Néanmoins, cette prise de conscience intervient à la suite d'une histoire plus ancienne. C'est l'émergence progressive des questions paysagères dans l'aménagement urbain, qui occasionne, au cours des années 1980 et 1990, la montée en puissance des paysagistes au sein des équipes de concepteurs, celle-ci étant elle-même liée à une augmentation, puis à un élargissement des commandes publiques.

Or, les questions paysagères et environnementales, comme celle de la place de la nature en ville, figuraient déjà, au début des années 1970, au cœur de la politique des villes nouvelles françaises. Cette politique d'aménagement du territoire est en partie conçue comme une réponse aux critiques de la société et de son cadre de vie qui émergent au moment de la crise qui éclate en 1968. S'intéresser à la prise en compte des questions paysagères dans les villes nouvelles françaises induit d'étendre la période jusqu'au moment où la décision de leur création enclenche les premières études, c'est-à-dire au milieu des années 1960.

Par ailleurs, en tant que mouvement de contestation des institutions, mai 1968 a eu des répercussions majeures sur l'organisation de l'enseignement de l'architecture en France : derrière la remise en cause du système des Beaux-arts et la création des Unités pédagogiques d'architecture, la profession remet en cause son mode de fonctionnement, mais aussi un système de pensée et ses modèles. En ouvrant largement le débat professionnel, la crise engendre un foisonnement de courants et de modèles architecturaux caractéristique de la période postmoderniste qui a suivi.

Or, ce mouvement de réforme s'esquisse en réalité bien avant 1968. Face au décalage croissant entre l'enseignement académique et les besoins de la société, les réflexions menées à partir de 1949 finissent par aboutir, en 1962, à un décret jamais appliqué – celui de la

« grande réforme ». Directeur de l'architecture de 1963 à 1968, Max Querrien initie ensuite une série de « petites réformes ». Parallèlement, l'enseignement s'ouvre aux questions urbaines avec la création d'une chaire d'urbanisme en 1958, du séminaire et de l'atelier Tony Garnier en 1961. Ces mesures n'étouffent pas la crise. Le malaise profond suscite l'agitation estudiantine dès l'été 1965, avant de déclencher, en avril 1966, la grève des professeurs.

Il semblait pertinent, par hypothèse, de faire démarrer la période de référence quelques années avant cette rupture majeure afin de pouvoir observer les prémices de la crise en préparation (Estienne, 2004). Pourquoi 1960, plutôt que 1965 ? Ce choix n'est pas uniquement arbitraire. Hormis la politique des villes nouvelles et l'effondrement du système de formation, un faisceau d'événements incite à considérer le tournant des années 1950 et 1960 comme une période charnière. À partir de 1958, par exemple, le ministre de la Construction, Pierre Sudreau, reprend à son compte les critiques suscitées par les grands ensembles et lance une réflexion pour déterminer les remèdes envisageables. Dès lors, les discussions dont font l'objet l'architecture moderne et son « ordre ouvert » induisent un « changement de perspective » dans la conception des rapports entre l'architecture et la ville (Lucan, 2001 : 14). La question paysagère s'infiltre dans cet espace de débat comme le montrent les projets conçus par Robert Auzelle ou encore ces propos d'Émile Aillaud :

> « l'architecture ne doit pas créer des bâtiments juxtaposés mais des paysages »[25].

Cette période de référence théorique, allant de 1960 à 2005, est celle qui a servi pour constituer le corpus bibliographique, tant pour les ouvrages que pour la sélection d'articles au sein des revues professionnelles. Les rares exceptions à cette règle sont liées à la disponibilité des sources. Cet intervalle de plus de quarante années nous permet de nous détacher des micro-événements pour observer les grands mouvements du débat professionnel.

3.3. Le lieu de l'intervention : une catégorie d'espaces en débat

Après avoir évoqué l'action des paysagistes et ses modalités, le terrain d'étude et la période de référence, il nous reste à discuter des lieux de leur intervention. Quels sont-ils ? Sont-ils identiques tout au long de la période ? Appartiennent-ils à une catégorie d'espaces spécifique ? Représentent-ils une diversité de situations dans la ville comme une gamme d'échelles variées ? Le libellé du sujet annonce qu'il s'agit d'étudier « l'intervention du paysagiste dans la ville ». Qu'entend-on ici par *ville* ? Le terme peut prêter en lui-même à interprétation. De quel type ou de quelle taille de ville s'agit-il ? Les territoires de l'urbanisation contemporaine sont-ils intégrés dans l'étude ? Les territoires périurbains et autres franges urbaines où une activité agricole persiste sont-ils concernés ?

[25] « Émile Aillaud, pour un urbanisme sans monotonie », entretien avec Guy Habasque, in *L'œil*, n°102, juin 1963. Propos cité par Jacques Lucan (2001 : 80).

Les discussions autour du terme de ville sont nombreuses et les propositions pour tenter de saisir la réalité urbaine contemporaine en la caractérisant tout aussi diverses. Comment nommer des territoires qui ne sont ni urbains ni ruraux ? Cette préoccupation qui naît à la fin des années 1980 en France génère une succession d'approches et de notions dans les années 1990/2000. Métapole (Ascher, 1995), troisième ville (Mongin, 1995), ville émergente (Dubois-Taine, 1997), ville éclatée (May, Veltz, Landrieu, 1998), ville palimpseste et hyperville en Suisse (Corboz, 2001), « ville desserrée » (Bordreuil, 2001), ville diffuse en Italie (Secchi, 2004), *Zwischenstadt* en Allemagne (Sieverts, 2004)… toutes ces expressions[26] représentent à leur manière un phénomène actuel et international. Elles ne peuvent donc pas servir sur l'ensemble de notre période.

Ce débat n'est pas le nôtre. Au contraire, la période a été volontairement abordée sans schéma préconçu. Le terme de ville, malgré ses défauts, est dans notre esprit suffisamment neutre pour laisser précisément la possibilité de préciser au fil des investigations et des découvertes, le (ou les) lieu(x) d'intervention. Les expressions employées par les différents professionnels pour les nommer sont autant d'indicateurs du regard porté sur ces espaces et du rôle qui est le leur dans la fabrique de la ville. Dans un premier temps, nous avons retenu l'expression d'« espaces non construits » parce que son usage à l'école d'architecture de Lille au moment de notre formation nous la rendait familière. Ainsi, cette analyse porte bien, comme le titre de cette première partie l'annonce, sur les espaces non construits, en tant qu'« entrée pour interroger la question du paysage dans la ville contemporaine ».

Suggérée pour partie par les textes de Sébastien Marot, pour partie par le parcours de certains paysagistes comme Alexandre Chemetoff, l'hypothèse initiale est celle d'un déplacement progressif de l'intervention des paysagistes. Certains ayant commencé par travailler sur des espaces plutôt délaissés – situés au pied des grands ensembles et dans des territoires urbanisés de façon discontinue – y ont développé un savoir-faire leur permettant d'aborder des espaces urbains soit plus centraux, soit plus symboliques. Ainsi, ce déplacement se définirait par rapport à une centralité urbaine et se traduirait par une évolution des types d'espaces concernés : espaces verts des grands ensembles, espaces d'entre-deux de la ville périurbaine, espaces délaissés, espaces publics…

Comment les nommer, les qualifier ? Comme nous le verrons dans la section suivante, l'approche méthodologique développée vise à retracer l'évolution des notions utilisées dans le débat professionnel pour désigner ces espaces, selon les moments et les disciplines professionnelles, puis à analyser la manière dont elles ont été mises en œuvre sur le terrain opérationnel lillois.

[26] Pour un aperçu critique de la notion de ville diffuse, on se reportera à la thèse de Bénédicte Grosjean : *La ville diffuse à l'épreuve de l'histoire : urbanisme et urbanisation dans le Brabant belge*, 2007.

Section 2 : Comment mesurer le rôle, la place et l'influence prise par les paysagistes dans la conception des espaces urbains ?

Quelle a été la part prise par les paysagistes dans la transformation des espaces de la ville ? Dans l'hypothèse où ils investissent des sites de plus en plus centraux, quel a été l'impact de leur intervention ? Nous souhaitons en mesurer l'influence sur les architectes et urbanistes au niveau des regards portés sur ces espaces, des outils méthodologiques et des pratiques mises en œuvre, en vérifiant si des filiations se sont opérées du projet de paysage au projet architectural et urbain. Ce travail associe deux entrées menées en parallèle : l'une par la théorie, l'autre par l'opérationnel.

1. Une première entrée théorique

Comment analyser les enjeux et les conséquences de l'intervention des paysagistes dans la ville depuis 1960 ? Autrement dit, comment mesurer leur rôle et l'influence qu'ils ont prise dans la fabrique de la ville ? Le manque d'ouvrages retraçant l'histoire des paysagistes français sur l'ensemble de la période est criant. Ce défaut traduit la difficulté des historiens à s'emparer de l'histoire immédiate. Il reflète aussi l'absence de curiosité et le manque de recul par rapport à une profession dont le développement en France débute à la fin des années 1970. S'il existe un certain nombre de travaux sur l'histoire du paysage français, en revanche, l'histoire de la profession et de ses pratiques est finalement mal connue.

Cependant, deux ouvrages majeurs ont paru précisément au moment où démarrait la première étape de ce travail (Estienne, 2004) ; des objectifs complémentaires ont induit le choix de méthodes différentes. Le premier, dirigé par l'historien Michel Racine (2001, 2002), offre un aperçu encyclopédique de l'activité des paysagistes qui se sont succédé en France de la Renaissance à aujourd'hui. La parution du second tome (qui couvre la période allant du XIX^{e} siècle au XXI^{e} siècle), coïncide avec la diffusion d'un livre de Jean-Pierre Le Dantec (2002) sur la même période. La forme choisie, celle d'un récit argumenté, offre une lecture orientée. Selon le postulat annoncé en titre, l'alternative entre *le sauvage et le régulier* déterminerait l'ensemble de la production des paysagistes. Malgré leur intérêt et leur qualité indéniables, il semblait périlleux de s'appuyer sur ce socle encore mince pour fonder la relecture des quarante dernières années.

C'est pourquoi la démarche développée en 2002 (Estienne, 2004) et sur laquelle s'appuie cette thèse a consisté à opérer un dépouillement de revues professionnelles françaises spécialisées dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage. Le corpus d'articles ainsi constitué offre une base matérielle originale et précise pour analyser

l'évolution des notions et, à travers cette évolution, celle des points de vue et préoccupations. Nous présenterons les choix méthodologiques qui ont présidé l'élaboration de ce corpus, puis, dans un second temps, une synthèse des premiers résultats obtenus (Estienne, 2004).

1.1. Constituer un corpus

Le corpus initial (Estienne, 2004) sur lequel repose ce travail se décompose en deux sous-ensembles. Le premier, dénommé « bibliographie générale » rassemble un ensemble d'ouvrages théoriques ayant trait au paysage, publiés de 1970 à 2005 ; il se fonde sur l'étude de Pierre Raulin (2000). Le second regroupe des articles sélectionnés dans les revues professionnelles de 1960 à 2005 ; il résulte d'une précédente recherche (Estienne, 2004). Enfin, d'autres corpus, plus empiriques, ont été constitués selon les besoins de la recherche.

1.1.1. Un corpus d'ouvrages : la Bibliographie générale

À la fin des années 1990, plusieurs études bibliographiques sont menées sur le thème du paysage. Deux sources sont disponibles sur le site du centre de documentation de l'urbanisme (CDU)[27]. La première a été établie en 1994 par deux jeunes paysagistes sous la direction de Pierre Donadieu, enseignant à l'École Nationale Supérieure du Paysage de Versailles. Elle couvre la période 1985-1994 et rassemble environ 600 références. La seconde a été réalisée en 2001 par l'association « Aménagement et nature » pour le CDU. Intitulée « Paysage et aménagement urbain », elle se présente sous la forme d'une note de synthèse suivie d'une « bibliographie raisonnée ». La thématique choisie permet de structurer le texte et lui donne son intérêt ; l'absence de précision sur les choix méthodologiques et le choix de placer les références bibliographiques en note n'ont pas permis de retenir cet outil.

La bibliographie générale utilisée pour ce travail s'appuie sur une autre source, parue en avril 2000, dans le numéro quatre de la revue *Les Cahiers de la Recherche architecturale et urbaine* dont le dossier était consacré aux « Paysages contemporains ». Ce corpus, établi par Pierre Raulin pour la période allant de 1970 à 1999, avait pour objectif « d'établir un inventaire thématique, pour un public non averti, des publications en langue française parues depuis 1970 dans le domaine du paysage »[28]. Ce catalogue comporte plusieurs parties. La première concerne les paysages « sans dissocier pratique, théorie, histoire, géographie, esthétique ou science ». La deuxième partie s'intéresse aux jardins en intégrant différentes thématiques (« histoire et théorie des jardins », « parcs et jardins historiques et

[27] Documents disponibles en ligne et consultés le 13 juillet 2009 :
http://www.cdu.urbanisme.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/paysage_cle215157.pdf
http://www.cdu.urbanisme.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/paysageamenag_cle028ed9.pdf

[28] Pierre Raulin, 2000, « Ouvrages et paysages, une bibliographie », in *Les Cahiers de la Recherche architecturale et urbaine*, n°4, p. 69.

contemporains », « inventaires et guides », « rééditions d'ouvrages anciens »). La dernière partie recense les numéros de revues consacrés au paysage. Pour ce travail, seule a été reprise la section « paysages », complétée pour les années 1999 à 2004 à partir de la consultation de la base de données bibliographiques « Électre », utilisée par les professionnels du livre.

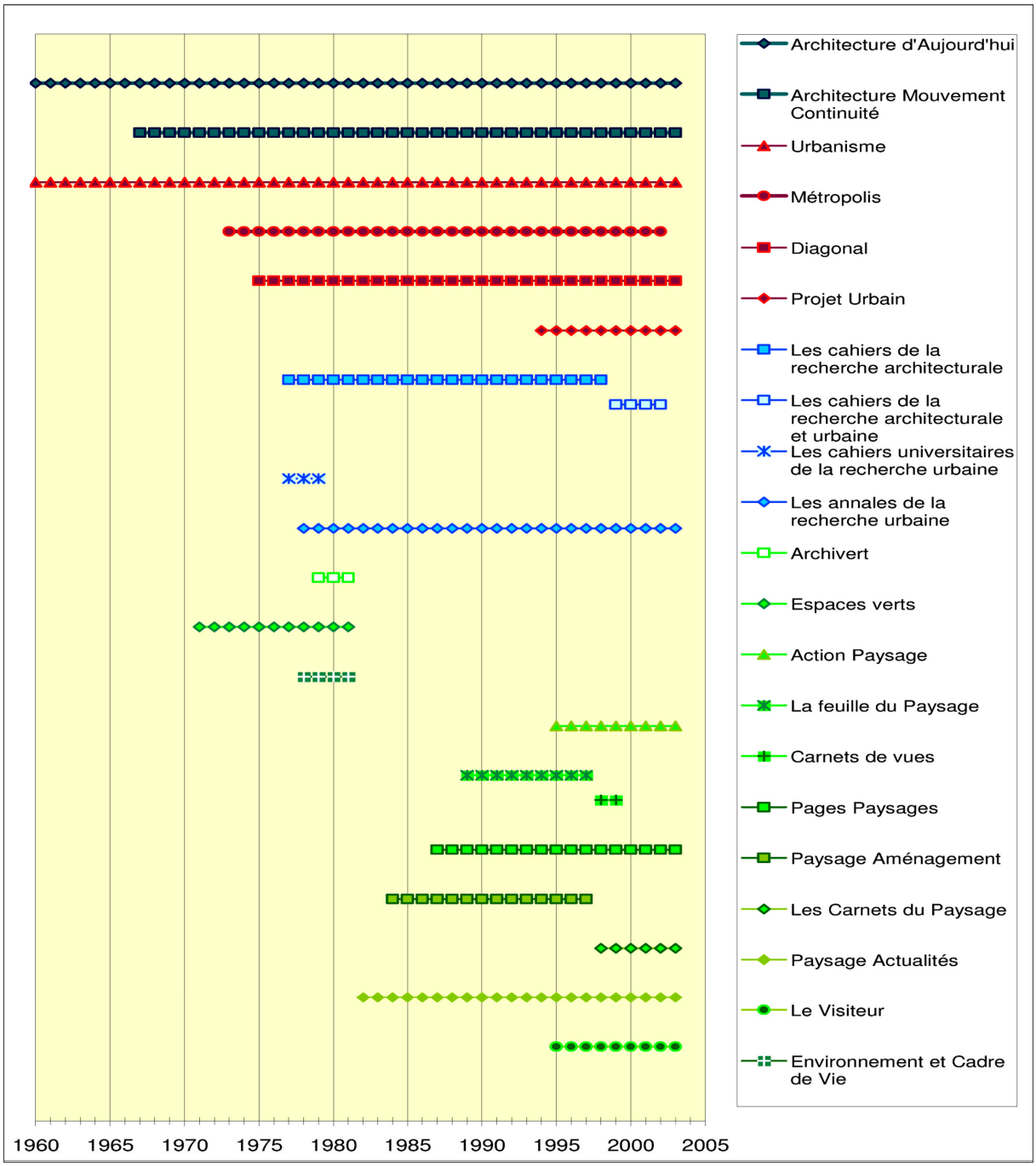


Tableau 2 : Revues dépouillées selon les domaines et périodes de dépouillement. Source : Estienne, 2004

La collection de 343 ouvrages ainsi constituée est loin d'être **uniforme** tant par la variété des disciplines présentes que par celles des objets considérés. Nous différencions ainsi au sein de cet ensemble hétéroclite ce qui relève de la « pratique » et ce qui relève de la « théorie », catégories qui avaient été introduites par Pierre Raulin (2000). Une première analyse rapide à partir des titres d'ouvrage, avec recours éventuel aux notices et aux mots clés, a permis de distinguer **cinq grandes familles thématiques**. La première regroupe toutes les publications émanant des différentes sciences humaines : géographie, philosophie et esthétique, histoire et archéologie, sociologie, ethnologie, économie, etc. La deuxième rassemble les contributions se rapportant aux disciplines artistiques : littérature, peinture, photographie, sculpture, land art, etc. Les trois autres partagent les ouvrages selon leur objet : travaux relevant d'un intérêt pour la nature, ceux appartenant au champ de l'aménagement urbain, et ceux, enfin, qui témoignent d'une nouvelle manière contemporaine d'aborder le paysage, notamment en étendant son champ d'action à des objets paysagers nouvellement reconnus comme tels, paysages industriels ou d'infrastructures. Nous verrons comment ce principe de classification a été repris pour le corpus d'articles.

1.1.2. Un corpus d'articles de revues professionnelles françaises

Différents critères ont présidé au choix des revues : bonne diffusion auprès du public, équilibre entre les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage, couverture optimale de la période de temps. **21 revues spécialisées** ont été dépouillées : deux revues d'architecture (*L'Architecture d'Aujourd'hui* et *Architecture Mouvement Continuité)*, quatre revues d'urbanisme (*Urbanisme, Métropolis, Diagonal* et *Projet urbain)*, quatre publications de recherche (*Les cahiers de la recherche architecturale*, *les cahiers de la recherche architecturale et urbaine*, *les cahiers universitaires de la recherche urbaine*, *les annales de la recherche urbaine*). Dans le domaine du paysage, l'absence de grande publication pérenne et la succession d'aventures éditoriales souvent éphémères expliquent le nombre élevé retenu (onze) : *Archivert*, *Espaces verts*, *Action paysage*, *La feuille du paysage*, *Carnets de vues*, *Pages Paysages*, *Paysage Aménagement*, *Les Carnets du paysage*, *Paysage Actualités*, *Le Visiteur*, *Environnement et cadre de vie*.

Ces 21 revues forment **un ensemble très hétérogène** du point de vue des critères retenus : période de publication et diffusion.

Du point de vue de la **période de publication**, deux revues ont été dépouillées sur l'ensemble de la période (*L'Architecture d'Aujourd'hui* et *Urbanisme*), une autre (*Architecture Mouvement Continuité*) à partir de son lancement en 1967. La chronologie (Tableau 2) reflète globalement l'ancienneté des disciplines. Les revues d'architecture sont les plus anciennes. Deux revues importantes en urbanisme apparaissent dans la première moitié des années

1970 ; les deux principales publications de la recherche architecturale et urbaine datent de la deuxième moitié des années 1970. Dans le domaine du paysage, hormis *Espaces verts* qui couvre la décennie 1970, il n'existe pas de publication majeure avant 1980. Du point de vue de la **diffusion**[29], trois groupes se dessinent. Le premier regroupe les deux revues les plus anciennes et les plus connues. Créée en 1930, *l'Architecture d'Aujourd'hui* avait, fin 2003, un tirage estimé à 11 500 exemplaires. Celui de la revue *Urbanisme,* fondée en 1932 par Jean Royer, variait entre 5 000 et 10 000 exemplaires. La diffusion du deuxième groupe de publications oscille entre 3 000 et 5 000 exemplaires. Il s'agit de revues d'urbanisme (*Diagonal*, *Projet urbain*) ou de revues de paysage (*Carnets de vues*, *Pages paysages*). La troisième catégorie de revues est plus confidentielle avec une diffusion comprise entre 1 000 et 2 000 exemplaires (*Le Visiteur, Les carnets du paysage*).

La **sélection des articles** a été établie à partir des sommaires de chaque numéro en vérifiant la présence d'une série de **mots clés** au sein des titres des articles. Une première liste composée de façon intuitive à partir de notions connues (paysage, espaces publics, espaces verts, par exemple) a été complétée en fonction des expressions rencontrées plus fréquemment à certaines périodes (site, morphologie urbaine ou formes urbaines, cadre de vie, projet urbain…).

S'agissant de comprendre comment la discipline du paysage intervient dans la conception de la ville, tous les articles dont le sujet évoque un rapport entre deux notions gravitant autour de la ville et du paysage ont été retenus : architecture et nature, architecture et paysage, architecture et ville, ville et nature, ville et territoire… Ont également été conservés les articles évoquant pour la première fois un concept ou un débat d'idées. L'objectif est d'étudier les relations entre les trois disciplines et de voir s'il existe des effets de convergence entre elles autour de la question des espaces libres de la ville.

Cette méthode pourrait paraître multiplier les entrées et manquer de précision. Alors qu'en offrant une plus grande souplesse à la recherche, elle permet en fait de recenser et de dater l'apparition des concepts au sein d'une revue. En comparant ces résultats avec l'analyse de la bibliographie générale qui sert de cadre de référence il est possible de situer l'apparition et le développement des différentes thématiques par rapport au contexte de la société.

1.1.3. D'autres corpus constitués au fil de la recherche

D'autres corpus ont été constitués selon les besoins rencontrés puis mobilisés soit dans le cadre de l'approche théorique développée en première partie, soit dans le cadre de l'analyse de terrain qui fait l'objet des deuxième et troisième parties.

[29] Cet état des lieux n'intègre pas les titres morts (*Métropolis*, *Archivert*, *Espaces Verts*), ni *Architecture Mouvement Continuité* et *Paysage Actualités,* revues pour lesquelles nous n'avons pas pu obtenir cette information.

Un premier rassemble des ouvrages de référence et des manuels de **géographie** publiés à partir de la fin des années 1940 ; s'y ajoutent des travaux plus récents, retraçant l'histoire de la discipline ou analysant un point ou une période précise. L'objectif de cette analyse était de voir comment les géographes abordent les notions de ville et de paysage de la libération au début des années 1980.

Un deuxième concerne **la théorie de l'urbanisme** avec des ouvrages antérieurs à 1960, ou des textes récents de chercheurs portant sur cette période. Comme nous le verrons plus loin[30], le jeu d'interactions entre approche théorique et approche de terrain a imposé de retracer la genèse des notions mises à jour par le dépouillement. De ce fait, la période de référence s'est étendue en amont afin d'explorer la notion plus ancienne utilisée par les paysagistes formés dans l'immédiat après-guerre : celle d'espaces libres. Nous reviendrons sur l'importance accordée aux ouvrages publiés dans les années 1950 et à certains auteurs.

Un dernier, enfin, regroupe des documents d'urbanisme, disponibles sur la métropole lilloise depuis 1960 : schéma de structure, livre blanc, schémas d'urbanisme et rapports de présentation. L'analyse de ces documents, dans le cadre des seconde et troisième parties, vise à montrer comment évolue la prise en compte des questions paysagères dans l'aménagement local en comparant les textes et les documents graphiques associés.

1.2. Analyser le corpus

À partir de ce double corpus, l'approche bibliographique s'est développée selon deux axes. L'analyse de la bibliographie générale dresse un **cadre de référence** et montre, à partir de 1970, les grandes évolutions de la réflexion théorique sur le paysage en termes chronologique, quantitatif et thématique. L'analyse du corpus d'articles retrace l'évolution du **débat professionnel** autour de la ville et de son paysage depuis quarante ans. Elle fait apparaître une liste de notions représentatives : espaces verts, espaces publics, architecture urbaine, nature en ville, par exemple.

Pour les trois revues les plus anciennes (*L'Architecture d'Aujourd'hui*, *Architecture Mouvement Continuité* et *Urbanisme*), comme pour la bibliographie générale, l'étude repose sur une analyse chronologique, quantitative et thématique ; dans le cas des autres revues, elle est plus sommaire. La synthèse des dépouillements, esquissée en fin d'étude (Estienne, 2004 : 108-117), décrit les grandes tendances de cette évolution.

Un premier niveau d'analyse (Estienne, 2004), à partir de courbes et de graphiques établis par période de cinq ou de dix ans s'intéresse aux grandes évolutions : nombre

[30] Voir *Infra* : Section 2, paragraphe 2.3.

d'ouvrages publiés sur la période, répartition des ouvrages et des articles entre les cinq catégories mises en place. Pour la bibliographie générale et pour les trois revues les plus anciennes, une autre série de graphiques permet de préciser ce premier niveau d'analyse en déclinant les cinq grands thèmes retenus pour les ouvrages (Aménagement urbain, Paysage, Art, Nature, Sciences humaines) en catégories plus fines : Espaces verts et de loisirs, Espaces publics, Jardin, Projet urbain, Rapport ville/nature, etc. (tableau 3). Enfin, pour ces trois revues, un troisième niveau d'étude se fonde sur l'analyse qualitative des titres d'articles.

1.3. Premiers résultats : l'émergence d'une problématique et d'une profession

Les premiers ouvrages recensés, attestant d'une réflexion théorique sur le paysage, datent de la deuxième moitié des années 1960. Jusqu'au début des années 1980, cette activité éditoriale, qui reste modeste, se fonde sur l'apport des sciences humaines : géographie, esthétique et philosophie. Depuis, la forte progression du nombre de publications s'explique en partie par l'ouverture à d'autres disciplines (écologie, sociologie, histoire, ethnologie, économie ou psychologie…) et par la multiplication des thématiques abordées. Dans cet ensemble, il faut souligner la part des ouvrages consacrés aux thématiques de la nature et des jardins qui sont en augmentation depuis le milieu des années 1990, mais aussi la discrétion des travaux se rapportant à l'aménagement urbain

L'apparition du mot paysage dans les titres du corpus d'articles date de **1964** (*L'Architecture d'Aujourd'hui*) et traduit un **changement d'échelle** dans le traitement des espaces verts. Pour répondre aux besoins inédits d'une société française entrée dans la civilisation des loisirs, des programmes d'aménagement spécifiques s'inventent et se multiplient alors : le parc naturel et le parc urbain et de loisirs (*L'Architecture d'Aujourd'hui*, 1967 ; *Urbanisme*, 1966). Mais la fin des années 1960 est aussi le moment où le sentiment d'inquiétude engendré par la modernisation rapide du cadre de vie des Français suscite différentes formes d'expression collective auxquelles les revues font écho. Ainsi, le souci de préservation des « paysages naturels et urbains » (*Urbanisme*, 1967) est relayé, au début des années 1970, par les actions en faveur de la qualité de l'environnement et du cadre de vie.

Parce qu'elles visent les choix architecturaux et urbains d'une époque, ces critiques amènent les professionnels à remettre en question les dogmes de la modernité. Urbanistes et architectes le font en empruntant des voies différentes. Les premiers cherchent à promouvoir un « nouvel urbanisme ». Leurs réflexions concernent l'homme et l'échelle de la proximité (*Urbanisme*, 1965 à 1967 et 1972 ; *Architecture Mouvement Continuité*, 1968), puis l'idée d'« architecture urbaine » (*Urbanisme*, 1977). Les seconds élargissent leur regard au territoire géographique. Les architectes redécouvrent les vertus du site et du paysage (*L'Architecture d'Aujourd'hui*, 1962, 1972, 1977 ; *Architecture Mouvement Continuité*, 1968) au moment

même où s'ouvre le Centre national d'études et de recherche sur le paysage (CNERP) dont les travaux se situent à l'interaction entre paysage et aménagement du territoire.

AMENAGEMENT	Aménagement	Aménagement
		Infrastructures
	Urbanisme	Urbanisme
		Espaces verts et de Loisirs
		Espaces Publics
		Cadre de Vie
		Projet urbain
	Ville	Ville
		Ville / Nature
		Ville : réparation
	Architecture	Architecture
		Architecture / Jardin
		Architecture / Ville
PAYSAGE	Paysagiste	
	Paysage	
	Anthologie	
	Méthodologie	
	Un paysage contemporain	
ART	Art	
	Littérature	
SCIENCES HUMAINES	Philosophie	Philosophie
		Esthétique
	Géographie	
	Histoire	Histoire
		Archéologie
	Ethnologie	
	Sociologie	
	Economie	
NATURE	Ecologie	
	Jardin	
	Nature	
	Rural	

Tableau 3 : Organisation des rubriques ayant servi à analyser les corpus. Source : Estienne, 2004

Aux prises avec **l'héritage controversé de leurs propres modernités**, **architectes et urbanistes se différencient** selon les lieux et les objets sur lesquels ils choisissent de travailler. Trois types d'attitudes sont identifiables chez ces professionnels : le refus de la modernité, l'engagement pragmatique dans la voie du recyclage des objets hérités ou la recherche d'une voie intermédiaire. Les villes nouvelles offrent des terrains d'expérimentation où concevoir de nouvelles formes pour la ville et le logement. Leurs équipes recourent au paysage pour qualifier l'espace urbain de la ville fonctionnelle et développent, avec l'appui des Programmes architecture nouvelle (PAN)[31], une série de variations autour de l'habitat intermédiaire. Après les déclarations de Palerme (1978) et de Bruxelles (1980) en faveur de la « ville européenne », certains architectes préfèrent investir les centres-villes, reprenant un vocabulaire traditionnel de rues et de places, rapidement remplacé par la notion d'« espace public » (*L'Architecture d'Aujourd'hui*, 1978 ; *Architecture Mouvement Continuité*, 1983).

Ces choix ont laissé les périphéries urbaines à d'autres personnalités : des architectes sensibles au paysage (comme Bernard Huet, Georges Descombes, Antoine Grumbach ou Bruno Fortier), de jeunes paysagistes formés à l'école de Michel Corajoud (comme Alexandre Chemetoff). Le travail sur les grands ensembles et autres délaissés urbains de cette première génération de paysagistes issue de l'École Nationale Supérieure du Paysage (ENSP) de Versailles est diffusé dans les revues d'architecture et d'urbanisme à partir de l'année 1980 (*Urbanisme*, 1980 ; *L'Architecture d'Aujourd'hui*, 1981 ; *Architecture Mouvement Continuité*, 1989). Cependant, la forte médiatisation du concours pour le parc de la Villette et des nombreux programmes de parcs et jardins qui l'ont suivi donne une tonalité formaliste aux discours. Il faut alors attendre le milieu des années 1990 pour qu'une réflexion méthodologique et critique sur la ville périphérique s'organise, principalement animée par deux revues : *Projet urbain* et *Le Visiteur*. Se situant dans un registre très différent, elles donnent toutes deux une visibilité forte au travail de couture urbaine des paysagistes.

Ainsi, depuis la fin des années 1960, les paysagistes français travaillent sur des espaces de plus en plus urbains. L'analyse du corpus d'articles (Estienne, 2004) montre que cette intervention transforme le regard porté sur l'espace urbain et renouvelle les thématiques de projet. En effet, ces professions ne sont pas restées indifférentes à ce processus non linéaire, mais se sont, au contraire, emparées des thématiques propres au projet de paysage. Sous l'influence des paysagistes, trois champs en particulier ont été progressivement réinvestis : le site et le sol, la relation entre ville et nature, le lien entre ville et territoire. Le phénomène s'accompagne de l'émergence d'une volonté de qualification « par le paysage » des espaces « non construits » ou « espaces libres » des villes.

[31] Le PAN, « programme d'architecture nouvelle » est un concours destiné à encourager l'accès à la commande des jeunes architectes. Créé en 1973, il est à l'origine du concours Europan à la fin des années 1980.

Tableau 4 : Années et lieu d'apparition, années de développement des notions identifiées.

	Première apparition	Source		Début de développement
Parcs et jardins	1960	*AA*, n°91/92, « Réaménagement urbain du parc Lafayette à Détroit, États-Unis », p. 102.	**Aménagement et nature**	1971
Espaces verts	1962	*Urbanisme*, n°74, « Équipements et espaces verts », p.16.	**Espaces verts**	1972
Paysage urbain	1963	*AA*, n°110, « Les ponts-routes dans le paysage urbain, quelques exemples européens », p. 28.	**Paysage urbain**	1972
Aménagement et nature	1964	*AA*, n°112, « Projet d'aménagement touristique du littoral Languedoc-Roussillon, France (Candilis, ...) », p.2.	**Espace urbain**	1972
Espace urbain	1965	*Urbanisme*, n°89, « L'espace urbain », Jean Labasse, p. 46	**Site**	1972
Site	1966	*Urbanisme*, n°95, « Hypothèses pour un plan d'urbanisme : description du site et son utilisation possible », Raoul Rudeau, p. 38	**Environnement**	1972
Cadre de vie	1967	*Urbanisme*, n°95, « Hypothèses pour un plan d'urbanisme : description du site et son utilisation possible », Raoul Rudeau. p. 38	**Espaces extérieurs**	1972
Territoire	1968	*AA*, n°164, Dossier : « L'homme et le territoire », p. 2-84.	**Environnement visuel**	1972
Morpho-typologie	1968	*AMC*, n°5, « Morphologie des espaces urbains », D.G. Emmerich, p.8	**Cadre de vie**	1973
Environnement	1969	*AA*, n°145, Dossier : « Nouvel Environnement »	**Territoire**	1973
Paysage	1969	*AA*, n°145, « La notion de paysage », J. Zeitoun, p. 30.	**Grand paysage**	1973
Grand paysage	1972	*AA*, n°164, « Le grand paysage », M. Vitale, p.73	**Formes urbaines**	1977
Environnement visuel	1972	*Urbanisme*, n°129, « L'environnement visuel », Charles Delfante, p.4	**Morpho-typologie**	1977
Ville/nature	1974	*Urbanisme*, n°145, 1974, « Il faut réintroduire la nature dans les villes », par Philippe Saint-Marc, p.43	**Paysage**	1978
Espaces extérieurs	1975	*Diagonal*, n°10, « Le traitement des espaces extérieurs urbains. Une publication du CRU », p.19	**Parcs et jardins**	1978
Espaces publics	1975	*AA*, n° 198, Dossier : « L'espace public ».	**Espaces publics**	1978
Formes urbaines	1977	*AMC*, n°43, « Logement social et formes urbaines », p.5.	**Architecture urbaine**	1979
Architecture urbaine	1979	*Urbanisme*, n°170, « L'architecture urbaine en question »	**Ville/nature**	1980
Projet urbain	1982	*Urbanisme*, n°192, « Un projet urbain pour 1989 », Jean-Louis Subileau, p.74	**Projet urbain**	1990

Conception et réalisation : Isabelle Estienne. Sources : Estienne, 2004

Sur l'ensemble de la période, ce travail permet d'établir une série de notions retraçant l'évolution du débat professionnel avec des nuances selon les revues. Nous avons comparé pour les principales notions identifiées l'année de la première apparition dans le corpus et l'année où le nombre de références commence à augmenter de façon significative (tableau 4). Ces chronologies font apparaître plusieurs phénomènes. Tout d'abord, on constate, à partir de 1962, l'apparition régulière d'une première série de notions, anticipant largement la crise de 1968 : espaces verts, paysage urbain, espaces naturels de loisirs, paysage, espace urbain, site, cadre de vie, territoire, environnement. Deux autres mouvements sont identifiables. Entre 1971 et 1973, six notions apparaissent (espaces extérieurs, grand paysage, environnement visuel, formes urbaines, parcs et jardins, ville/nature), puis, au tournant des années 1970 et 1980, trois autres (espaces publics, architecture urbaine, projet urbain).

Si l'on s'intéresse au moment où ces notions prennent leur essor véritable, le découpage, très différent, permet d'identifier deux périodes de débat intense. La première, de 1971 à 1973, concentre près des deux tiers des notions : espaces naturels et de loisirs, espaces verts, paysage urbain, espace urbain, site, environnement, espaces extérieurs, environnement visuel, cadre de vie, territoire, grand paysage. La seconde, de 1977 à 1980, est néanmoins riche et concerne six notions : formes urbaines, paysage, parcs et jardins, espaces publics, architecture urbaine, ville/nature. Depuis, seule la notion de « Projet urbain » semble significative. Malgré leur actualité, les expressions « interstices », « couture urbaine » et « franges urbaines » ne sont pas récurrentes.

Au-delà de l'identification des mouvements d'idées et des filiations interdisciplinaires, c'est bien la manière dont les architectes et urbanistes se sont ou non approprié les concepts mis en place par les paysagistes dans leur propre pratique de projet qui continue de nous interroger aujourd'hui et que nous souhaitons confronter à notre expérience d'architecte. La question, exigeante, suppose de prendre le temps de rencontrer des professionnels choisis dans une réalité opérationnelle locale.

2. Une seconde entrée par le terrain lillois

L'exemple de la métropole lilloise a été choisi pour mesurer la manière dont les débats théoriques sont transposés dans l'aménagement opérationnel. Le premier paragraphe analyse la manière dont ce territoire se situe par rapport au contexte théorique que nous venons de décrire succinctement : est-il représentatif des débats nationaux ou, au contraire, en opposition du fait de la singularité de ses problématiques ? Pour répondre, nous devons examiner la place accordée au paysage dans les études et opérations d'aménagement menées depuis 1960 dans cette agglomération. Quelles sont les grandes phases d'évolutions de cette longue période ? Nous tenterons d'en déterminer les origines en comparant les phénomènes constatés

localement avec les mouvements d'idées identifiés dans les corpus. L'objectif est d'identifier une série de sites et d'opérations représentatifs de la période. Le second paragraphe exposera les difficultés rencontrées dans ce choix et la méthode itérative adoptée.

2.1. Quelle place pour le paysage dans la métropole Lilloise ?

Source d'inspiration pour les peintres flamands depuis la Renaissance[32], les paysages régionaux perdent leur reconnaissance esthétique à la fin du XX^e^ siècle avec la croissance urbaine. Composante essentielle de l'économie nationale, l'industrie régionale mobilise alors toutes les énergies ce qui justifie bien des sacrifices. En quelques décennies, le territoire s'adapte et se transforme ; les paysages champêtres laissent place aux paysages urbains et industriels. À Lille, la présence d'une main d'œuvre ouvrière entraîne une densification extrême de l'urbanisation. Nées de l'industrie, les villes de Roubaix et Tourcoing se constituent en regroupant l'habitat ouvrier et patronal autour des fabriques et de leurs cheminées. L'image de la région en est profondément et durablement marquée.

En accélérant l'effondrement des industries traditionnelles, la crise du début des années 1970 entraîne une déprise foncière jusqu'au cœur des villes. Les nombreuses friches aggravent une image de marque déjà bien écornée. Pourtant, la morphologie urbaine lilloise porte aussi les traces heureuses d'une attention à la qualité des parcs et jardins et, plus généralement, de l'espace urbain. Née à la fin du XIX^e^ siècle avec le développement d'une commande privée bourgeoise et d'une commande publique initiée par Napoléon III et sa politique d'embellissement urbain, cette tradition se maintient au début du XX^e^ siècle sous des formes tantôt modernes, tantôt structurantes. Que devient-elle après 1945 dans l'urgence de la reconstruction et face aux besoins liés à la croissance urbaine ?

2.1.1. Un savoir-faire métropolitain

À la fin du XIX^e^ siècle, Napoléon III impulse une politique de grands travaux et d'embellissement urbain qui gagne la plupart des grandes villes françaises. **Parmi les parcs et jardins,** aménagés dans la région lilloise, quelques-uns font l'objet de commandes auprès de paysagistes de renom comme Pierre Barilliet-Deschamps, ou Georges Haumont, l'un de ses collaborateurs. Le jardin Vauban à Lille (Pierre Barillet-Deschamps, paysagiste, 1865), le parc Barbieux à Roubaix (Georges Haumont et Pierre Barillet-Deschamps, paysagistes, 1867-1907), le parc du Haumont à Mouvaux (Pierre Barillet-Deschamps, paysagiste, 1870) ou le square Catteau à Roubaix (Georges Haumont, paysagiste, 1880) datent de cette époque.

[32] Début 2006, l'exposition « Paysages de Flandre. De l'infiniment petit à l'infiniment grand » au musée de Flandre à Cassel, a présenté les quatre thématiques picturales nées de cette inspiration : l'émergence du paysage dans la peinture flamande, la glorification de la terre nourricière, le travail de la matière, les paysages dévastés.

Cette politique d'embellissement se poursuit pendant toute la première moitié du XX^e^ siècle à la faveur des plans d'aménagement, d'embellissement et d'extension des villes, prescrits par la loi Cornudet du 14 mars 1919. Les interventions de Jacques Gréber pour les villes de Roubaix et Tourcoing, les plans d'urbanisme proposés par Émile Dubuisson en 1921 et 1931 pour la ville de Lille, démontrent par leurs tracés l'existence d'un réel souci de qualification paysagère des espaces extérieurs. Appartenant à diverses catégories d'opérations urbaines, de nombreux exemples témoignent de l'existence d'un savoir-faire local.

La réalisation du Grand Boulevard reliant Lille à Roubaix et Tourcoing est un premier exemple majeur, inauguré en 1909. Le profil de cette **liaison urbaine** apparaît d'une grande modernité. Son tracé fondateur a orienté l'urbanisation de ce territoire d'entre-deux jusqu'à la jonction actuelle des tissus urbains.

Dans le **domaine des parcs et jardins**, les exemples abondent. Après avoir refusé un premier plan de Jacques Gréber, la municipalité de Tourcoing demande en 1927 à Édouard André de dessiner le parc Clemenceau à l'emplacement de l'ancien cimetière. Dans les années 1930, les services Lillois amènagent une série de petits jardins de quartiers comme le square Foch ou le square du Réduit avant de lancer, en 1948, un projet d'une autre ampleur : les onze hectares du jardin des Plantes au sud de la ville. L'architecte Jean Dubuisson en établit les plans en 1940 avec le concours de Jacques Marquis, ingénieur horticole responsable des services municipaux d'espaces verts.

Avec l'observatoire (Marcel Boudin architecte, 1932-1934) et l'école de plein air (René-François Delannoy architecte, 1925-1931) qui le jouxtent, le jardin des plantes constitue **la base d'une ceinture verte**[33], selon le parti initié par Dubuisson et repris dans les plans de Théodore Leveau (1956-1957). Dans les années 1960, la construction du périphérique utilise à d'autres fins l'espace des fortifications et rompt l'ordonnancement du jardin composé en réponse à la façade de l'institut Diderot. La couverture du périphérique pourrait rétablir la lecture du projet initial, mais des problèmes techniques en ont repoussé jusqu'à présent la réalisation[34].

À une échelle plus modeste, ce savoir-faire est encore à l'œuvre **après-guerre** dans plusieurs **opérations de logements**. Ces constructions, qui se revendiquent explicitement de la modernité, se caractérisent par la grande attention apportée au dessin des espaces situés en pied d'immeubles. La qualité de leur réalisation est encore visible aujourd'hui. La résidence d'Armenonville à Roubaix des architectes Guillaume Gillet, Guy Lapchin et Pierre Ros (1956-1958), la résidence du Parc à Croix de l'architecte Jean Dubuisson (1952-1956), la résidence du parc Saint-Maur à Lille du même Dubuisson associé à Guy Lapchin (1961-1967), témoignent de l'habileté des architectes à établir des hiérarchisations progressives entre l'espace privé et

[33] Sur la genèse et les développements de l'idée de ceinture verte à Lille se reporter à : Estienne, Prévot, 2008.
[34] Le passage en sous-sol d'une importante conduite d'assainissement réduit la hauteur disponible.

l'espace public de la rue, notamment à travers le jeu des transparences visuelles qu'autorise une composition en îlot ouvert.

Le soin apporté au traitement des espaces non construits a perduré **jusqu'au milieu des années 1960** comme le prouve encore la résidence du Beffroi à Lille (Jean Willerval, Pierre Rignols et André Lagarde, architectes, 1962-1965). Enfin, au cœur de la ZUP de Mons-en-Barœul, le long du boulevard Robert Schuman, l'aménagement des espaces verts et des espaces publics situés au pied des Tours de l'Europe (1968-1970) est un exemple tardif de ce savoir-faire, dû à l'architecte Henri Chomette. À la lecture de notre sélection d'articles (Estienne, 2004), il semble néanmoins que cette préoccupation qualitative disparaît brutalement au milieu des années 1960.

2.1.2. De la crise du logement à la crise industrielle : le paysage laissé pour compte ?

Ce moment de rupture coïncide avec un changement d'échelle dans la production des logements. Durant la décennie 1960, en effet, l'ampleur des besoins recensés dans le Plan de Modernisation et d'Équipement (PME) et la nécessité de rénover quelque 90 000 logements engagent l'agglomération lilloise dans la construction de 8 000 logements. En 1969, le livre blanc de l'Agence d'urbanisme de l'agglomération métropolitaine rappelle les projets en cours. La construction de 34 000 logements est prévue, répartie entre cinq ZUP de 2 000 à 6 000 logements chacune – Ronchin ; Wattrelos ; Mons-en-Barœul ; Tourcoing, la Bourgogne ; Wattignies – et 17 « grands ensembles » de moindre ampleur. Rassemblant chacun de 500 à 2 000 logements, ces grands ensembles représentent une offre totale de 20 000 logements dispersés sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.

La baisse des coûts de construction suffit-elle à expliquer l'appauvrissement des projets ? Ne s'accompagne-t-elle pas d'une remise en question des choix esthétiques ou d'un défaut de transmission entre deux générations de concepteurs ? La question reste ouverte d'autant que, dans la même période, les pratiques immobilières des classes moyennes et aisées se modifient profondément en se tournant vers le secteur de la maison individuelle, dont l'offre est en pleine croissance.

En 1963, un groupe d'industriels locaux fonde une société civile, le centre d'études et de loisirs du nord (CELNOR), pour développer une offre résidentielle inédite capable d'attirer et de retenir dans le Nord les cadres qualifiés et leurs familles (Delbar, 1977). La CELNOR, relayée dès 1968 par la SEDAF, s'engage dans la réalisation d'un « élément rare et attractif » associant habitat résidentiel et offre de loisirs sportifs dans un cadre paysager soigné. L'opération de Brigode bénéficie d'un site exceptionnel de 230 hectares sur le territoire de la commune d'Annappes. À l'origine, mille habitations individuelles devaient s'y concentrer, groupées en hameaux autour d'un golf international et de lacs. Mais l'aménagement de la

ville nouvelle ampute le site (qui passe à 140 hectares) et réduit les ambitions : seuls 600 logements ont été construits. Les références architecturales modernes et le soin apporté au dessin des espaces ouverts font du golf de Brigode une réalisation métropolitaine d'exception.

Dans les années 1970, l'attention à l'espace urbain ne caractérise plus l'aménagement lillois ou régional aux yeux des revues spécialisées nationales. Suivant parfaitement en cela les résultats de l'évaluation des politiques publiques du paysage dans la région (Mons, 2002), l'image retranscrite dans les publications françaises est celle d'un territoire entièrement absorbé par la gestion des stigmates hérités d'un lourd passé industriel. La revue *Espaces Verts* (n°43, 1975) consacre un article aux « courées du Nord » ; dix années plus tard, le phénomène de déprise industrielle et ses conséquences spatiales mobilisent encore les observateurs. *Diagonal* se préoccupe des bâtiments industriels de la région Nord-Pas-de-Calais et de leur « défrichage » (n°52, 1985). L'année suivante, *Métropolis* propose un dossier complet autour des notions de « friches ou jachères » (n°76/77, 1986).

Si le « projet de reconversion de l'ancienne filature Le Blan à Lille » (*Urbanisme*, n°162/163, 1977) semble inaugurer un nouveau rapport aux objets de l'industrie, si le projet de l'Alma Gare à Roubaix (*AMC*, n°48, 1979) attire des chercheurs venus de toute l'Europe, les projets phares de la période s'appuient sur la déclinaison de formes issues de la ville héritée, sans aborder la question des espaces publics. Il faut attendre le début des années 1990 et la rupture formelle souhaitée par Rem Koolhaas à Euralille pour que s'engagent des opérations parallèles qui témoignent de la transformation du regard porté sur la ville : soit que le projet urbain accompagnant l'arrivée du TGV ait fait œuvre de Catharsis, soit que la simultanéité des projets soit le signe de la maturation des idées et des esprits.

2.1.3. Les années 1990 : à la recherche d'une qualité paysagère perdue

Au début des années 1990, le « projet urbain du canal de Roubaix » (*Diagonal*, n°104, 1993) est le premier projet métropolitain concernant le traitement des espaces publics à être cité dans les revues. Hérité du passé industriel, l'objet n'a plus d'usage et cristallise les enjeux ; le niveau de pollution du canal contraint à réagir. Dans un contexte politique devenu plus favorable, l'agence d'urbanisme et de développement de la communauté urbaine, créée en 1990, lance un concours d'idées pour « l'aménagement et le développement des territoires traversés par le canal de Roubaix ». Réinvestir la voie d'eau abandonnée devient un moyen de « nouer les fils de l'avenir » en dotant la ville d'un réseau de parcs et espaces verts. Le plan de référence proposé en 1994 par Christian Devillers sur un périmètre élargi est l'un des éléments décisifs de la transformation de la ville de Roubaix.

L'autre élément est le réaménagement de la Grand Place dont le chantier se termine en 1995. Le rejet par la ville du projet proposé par les services communautaires la conduit à

outrepasser les procédures habituelles et à organiser, en 1993, un concours d'architectes. La remarquable efficacité du projet conçu par Bernard Huet tient à son extrême simplicité. Par ses qualités, l'espace séduit l'ensemble des acteurs et prouve l'intérêt de la démarche, le réaménagement des espaces publics devient l'outil privilégié de la métamorphose de la ville.

Articuler différentes échelles dans un espace restreint et encombré par un enchevêtrement d'infrastructures et de réseaux, redynamiser l'agglomération en la dotant d'une envergure internationale. Les questions posées à Euralille sont d'un autre ordre. Si le projet de Rem Koolhaas joue de ces deux contraintes en les sublimant, la mise en œuvre des espaces publics ne convainc pas toujours, notamment « sur le plan des connexions et des jonctions »[35] qui restent souvent à établir entre les espaces et les projets architecturaux, mais aussi entre le nouveau morceau de ville et son environnement. Il faut attendre mars 1998 et l'arrivée de Jean-Louis Subileau à la tête de la SAEM Euralille pour que ces espaces soient repris. La volonté de rupture qui sous-tend le projet de Rem Koolhaas est laissée de côté pour chercher « à apaiser les conflits spatiaux, à rompre l'isolement d'Euralille et à réduire les coupures entre les grandes pièces urbaines qui le composent » – ce qui revient à « réintroduire l'échelle locale dans le projet »[36]. Plusieurs secteurs définis après le départ de Rem Koolhaas sont concernés : le quartier du Romarin, l'îlot Saint-Maurice, Chaude-Rivière, Euralille 2.

Le mouvement qualitatif initié à Euralille dans le domaine architectural s'étend aux espaces publics. Il touche les autres grands projets urbains de la métropole, dénommés « pôles d'excellence » (Eurasanté, la Haute Borne, Euratechnologie et la Zone de l'Union), mais aussi les projets de renouvellement urbain des quartiers complexes (Roubaix, Fives, Lille-Sud) et les travaux d'embellissement des centres-villes (Roubaix, Lille, Tourcoing). Sous l'influence du travail de sensibilisation mené par quelques acteurs (CAUE, ADULM), des paysagistes font partie des équipes de maîtrise d'œuvre dans la métropole lilloise depuis la fin des années 1990. Cet état de fait représente une évolution radicale des habitudes et des pratiques.

2.2. Méthodologie et choix des terrains

L'ambition de ce travail est de **confronter des résultats obtenus sur un plan théorique et à l'échelle nationale (Estienne, 2004) à une réalité opérationnelle locale :** celle de la métropole lilloise. Le choix de quelques sites représentatifs doit permettre de mesurer quelle a été, à l'échelon local, la portée réelle des grands débats identifiés et d'observer les influences entre le projet de paysage et les processus de conception architecturale et urbaine. Il s'agit également de comprendre les raisons et les modalités de

[35] Isabelle Menu, 2008, « Euralille entre plusieurs états », in *Euralille, chroniques d'une métropole en mutation (1988-2008)*, Paris, Dominique Carré éditeur, p. 84-93.
[36] Jean-Louis Subileau, 2008, « La part du rêve », in *Euralille, chroniques d'une métropole en mutation (1988-2008)*, *opus cité*, p. 178-181.

l'évolution des exigences et des pratiques, déjà évoquée à grands traits. Il s'agit encore de montrer comment la profession des paysagistes s'est constituée et insérée dans le marché professionnel local. Les sites choisis doivent donc refléter l'évolution du rapport aux espaces non construits des villes sur la période 1960/2005 et permettre de comprendre l'évolution des rapports entre professionnels.

Comment choisir ces sites, combien en choisir, sur quels critères ? Plusieurs hypothèses ont vu le jour au fil d'un travail mené en croisant différentes d'approches.

2.2.1. Une approche qualitative, diachronique et conceptuelle

La méthodologie mise en place articule trois approches qui sont utilisés parfois successivement ou simultanément. Dans un premier temps, l'approche, exclusivement **qualitative**, se fonde sur une série **d'entretiens**. Ces entretiens semi directifs ont fait l'objet d'une prise de notes, généralement d'un enregistrement suivi d'une retranscription soumise à relecture de l'interlocuteur. Leur durée varie de une à trois heures. Certains ont été menés en deux ou trois rencontres.

Au mois de février et mars 2005, **nos premiers interlocuteurs** sont choisis pour leur capacité à saisir la métropole, soit dans son ensemble géographique, soit dans sa continuité historique. Parmi ces observateurs privilégiés de la métropole lilloise, figurent l'ancien directeur du CAUE du Nord, une paysagiste travaillant au CAUE du Nord, un architecte chef de service à la communauté urbaine, une directrice d'études de l'agence d'urbanisme, un enseignant de l'école d'architecture spécialiste de l'histoire de l'architecture. L'objectif est précis. Il s'agit d'établir une liste d'opérations locales correspondant aux notions identifiées par le travail bibliographique. Comme nous le verrons dans le paragraphe suivant, le contenu de ces premiers entretiens remet en cause l'hypothèse de travail.

Une seconde campagne d'entretiens est alors menée, à partir de mai 2005. Si l'objectif principal est de toucher des témoins des décennies 1960/1970, on trouve également parmi les acteurs locaux interrogés des représentants de la maîtrise d'ouvrage, de la maîtrise d'œuvre ou encore des observateurs extérieurs (voir liste des entretiens en annexe).

Le décès en quelques mois de plusieurs personnalités de l'OREAM-Nord conduit à imaginer d'autres stratégies de recherche. Il s'agit, d'une part, de remonter à l'épisode marocain antérieur en retrouvant des témoins éventuels[37] et, d'autre part, d'interroger les autres paysagistes qui ont intégré le même type d'organisme d'études d'aménagement entre la fin des années 1960 et le début des années 1970. Ainsi émerge l'idée de les réunir pour

[37] Parmi les salariés de l'OREAM-Nord figurent deux paysagistes qui travaillaient auparavant dans les services d'urbanisme marocains où ils avaient été appelés par Michel Écochard. Ce point sera développé dans la deuxième partie au chapitre 5.

vérifier l'existence éventuelle de problématiques et d'approches communes. À partir de mai 2006, la préparation du séminaire consacré aux OREAM engage une nouvelle série d'entretiens dont beaucoup sont menés par téléphone du fait du caractère national de l'objet d'étude. Les interlocuteurs privilégiés sont les anciens membres des OREAM (Lille, Lyon, Loire moyenne, Nantes, Marseille) et les paysagistes invités ayant travaillé pour ces OREAM.

À partir de novembre 2006, une série d'entretiens touche le personnel de la première agence d'urbanisme de Lille et celui de l'agence d'urbanisme de Dunkerque (AGUR). Elle vise à préparer une communication dans le cadre du colloque sur l'histoire des agences d'urbanisme (Estienne, 2008). Entre l'été 2009 et janvier 2010, une ultime série d'entretiens a permis de compléter les matériaux nécessaires pour rédiger la dernière partie de la thèse.

Complétant ces entretiens individuels, cinq séminaires de travail ont été organisés dans le cadre de la recherche POPSU entre janvier 2005 et janvier 2007. Ils portent sur Euralille, Roubaix, les quartiers de Lille-Sud et Fives, les dynamiques culturelles dans la métropole lilloise et sur la zone de l'Union. Réunissant des acteurs de la maîtrise d'ouvrage (villes, communauté urbaine, SEM), de la maîtrise d'œuvre et des chercheurs de l'école nationale supérieure d'architecture de Lille (LACTH) et de l'Université de Lille 1 (laboratoire TVES), leur objectif est de retracer la genèse des opérations urbaines et d'en comprendre les problématiques principales.

Rapidement, une seconde approche de type **historique** se développe en parallèle aux entretiens. L'objectif initial est de vérifier si l'on trouve, entre 1960 et 1980 et en dehors de la ville nouvelle, des projets représentatifs des notions auparavant identifiées. En cas d'absence effective, il s'agit aussi d'en comprendre les raisons. L'analyse porte donc principalement sur des documents d'archive concernant les décennies 1960 et 1970 qui sont confrontés au contenu des entretiens. En dehors des archives de l'EPALE, conservées à la mairie de Villeneuve d'Ascq, l'accès aux archives des organismes d'étude de ces périodes se révèle difficile : soit par absence de classement (cas de la première agence d'urbanisme de Lille), soit parce qu'elles ont été éparpillées ou perdues. De ce fait, l'analyse privilégie l'étude des documents principaux, les schémas d'aménagement dont les rapports de présentation et les livres blancs qui les précédaient dans les années 1960/1970 ont été conservés. D'abord imposée, cette règle devient un principe méthodologique pour toute la période. Un corpus de documents d'urbanisme se constitue.

Aux archives de l'EPALE, le travail s'oriente sur des questions ou des secteurs précis : la place des questions paysagères dans les premiers schémas d'aménagement, la conception de la chaîne de lacs et l'intervention du paysagiste Jean Challet, le rôle de la couleur et des coloristes, l'apport de l'ONF, l'aménagement du quartier du Château.

Un autre ensemble de sources concerne les parcours professionnels des paysagistes de l'OREAM-Nord. Nous avons consulté des thèses d'urbanisme de l'Institut d'urbanisme de Créteil ; des articles des revues *BESM*, *Architecture et Urbanisme* (*A+U*, Casablanca), *Aménagement et Nature* ; divers documents envoyés par Élie Mauret ; un ensemble de courriers échangés entre Michel Écochard et les membres du service d'urbanisme du Maroc (fonds Écochard du Centre d'archives d'architecture du XX^{e} siècle à Paris).

Nous voulions analyser les textes et entretiens à l'aide du matériel théorique constitué afin de comprendre les notions auxquels se réfèrent les projets mis en œuvre, les influences revendiquées ou constatées, les références théoriques guidant les choix et, pour finir, les modèles esthétiques cités. Or, dans les entretiens, le plus souvent, ces influences ne sont pas reconnues par les praticiens. Nombreux sont les architectes interrogés qui annoncent « ne pas faire de théorie » et refusent de citer leurs références. Comment démêler les différentes influences dans ces conditions ? Les discours théoriques et ceux des acteurs sont-ils en relation ?

En réalité, plusieurs types d'éléments interviennent dans les discours des acteurs et en font un matériau complexe. Trois groupes de notions qui seront abordées dans les chapitres suivant y figurent de façon discrète ou masquée. Un premier groupe rassemble des variations autour de la notion d'espaces non construits, un deuxième groupe exprime la nature du rapport entre l'architecture et la ville, un troisième cherche à évoquer le milieu urbain dans sa globalité. Au-delà de leur étude, l'analyse historique aborde d'autres éléments apparus dans les entretiens et les documents d'archives. Les modèles convoqués, les trajectoires des acteurs et leurs expériences antérieures constituent en effet des apports tout aussi fondamentaux.

2.2.2. Le choix des terrains : une démarche itérative

L'hypothèse initiale consiste à trouver des sites ou des opérations susceptibles de correspondre aux catégories préalablement identifiées (Estienne, 2004) et d'illustrer cette évolution. Cette étape du travail privilégie la méthode qualitative par le biais d'une première série d'entretiens exploratoires. Or, l'ensemble des observateurs interrogés souligne l'absence de projets architecturaux et urbains représentatifs des concepts identifiés dans les revues spécialisées françaises entre 1960 et le début des années 1980. Pour eux, la dimension paysagère n'apparaît pas en tant que telle dans les projets d'aménagement lillois de cette époque. L'unanimité autour de cette absence pose question.

En révélant un **décalage d'une vingtaine d'années** entre le débat national et la réalité locale, les premiers entretiens réalisés remettent en cause cette hypothèse initiale ce qui aura une conséquence notable pour le travail. Pour cerner les raisons de ce décalage, une place prépondérante a été accordée à la période concernée, celle de la fin des Trente Glorieuses. Ainsi, les **entretiens** suivants ont concerné des témoins des années 1960-1970 qu'ils

représentent la maîtrise d'ouvrage ou la maîtrise d'œuvre, ou pour leur qualité d'observateur extérieur (voir liste des entretiens en annexe). Menée de façon systématique et croisée avec la recherche de documents d'archives, la démarche a permis d'énoncer différentes explications.

Certaines ont trait à des **éléments conjoncturels.** Par son ampleur, la crise économique aurait nécessité de mobiliser l'ensemble des énergies et des financements évacuant pour des temps meilleurs la question du paysage et de son traitement.

D'autres ont trait au contexte **politique et institutionnel**. La personnalité du premier président de la communauté urbaine de Lille, Arthur Notebart, expliquerait en grande partie l'orientation technique donnée aux politiques d'aménagement, sans que la première agence d'urbanisme puisse servir de force de proposition. À la suite des divergences apparues entre son directeur Pierre Mazzolini et le président de la CUDL, sa fermeture est décidée de façon unilatérale ce qui suspend provisoirement toute approche qualitative et globale.

D'autres explications, enfin, se rapportent au **contexte professionnel lillois**. Du fait de la proximité de la frontière belge, deux écoles d'architecture alimentent le marché en jeunes architectes : l'école des Beaux-arts lilloise, devenue UPA et transférée à Villeneuve d'Ascq en 1978, mais aussi l'école Saint-Luc de Tournai dont la formation attire par sa réputation technique un nombre important d'étudiants français. L'absence parallèle d'école de paysagiste française[38] justifierait la forte présence des architectes et l'installation tardive des paysagistes.

Face à l'impossibilité de choisir des opérations locales représentatives des notions identifiées dans les revues, une deuxième piste vise à **sélectionner ces opérations** non pas en fonction du débat national et de ses concepts, mais à partir du contexte local. Il s'agit alors de trouver des opérations reconnues par les acteurs comme symboliques de l'évolution de ce contexte dans ses dimensions politiques, techniques et professionnelles, et ce à différentes échelles. Plusieurs opérations répondent à ces critères : le parc de la Deûle, la ville nouvelle de Villeneuve d'Ascq, Euralille, le canal de Roubaix et le réaménagement de la Grand Place, les espaces publics de Lille 2004, les pôles d'excellence métropolitains, le renouvellement urbain du sud de Lille, etc.

En modifiant l'orientation du travail, les premières découvertes ont privilégié la période de la fin des Trente Glorieuses qui apparaît, dans le cas lillois, comme une période-charnière pour les paysagistes français. Des thématiques et des échelles d'intervention nouvelles apparaissent, des méthodes de travail sont redécouvertes ou s'expérimentent. Dans la métropole lilloise, ces expérimentations ne sont reprises qu'au début des années 1990, puis généralisées dix ans plus tard comme nous le verrons en troisième partie. Ainsi, les opérations

[38] En 1955, la Belgique crée un « graduat en architecture des jardins et du paysage » délivré par l'école moyenne pratique d'horticulture de l'Etat de Vilvoorde. La section francophone, transférée à Gembloux en 1969, est à l'origine de l'actuel ISIa qui assure diverses formations de techniciens en paysage et en art des jardins et délivre, depuis 1999, un master « Architecte paysagiste ».

citées ont en commun de mobiliser les interventions croisées d'architectes, d'urbanistes et de paysagistes. Elles ne se calquent pas sur l'évolution du débat théorique, mais en intègrent les questionnements souvent avec retard en mêlant des apports et des points de vue contradictoires.

3. Des premières découvertes aux conséquences notables

Nos premiers interlocuteurs fixent la prise en compte des questions paysagères dans les projets métropolitains au début des années 1980. Cette prise en compte plutôt tardive s'expliquerait par le contexte de récession économique associé aux effets indirects de la politique de décentralisation. La survalorisation soudaine de la notion d'image territoriale dans les politiques a eu pour effet d'accélérer la mise en œuvre d'actions expérimentales sur le paysage. Précédant les tissus urbains déstructurés par la crise industrielle, les terrils et les friches minières sont les premiers sites symboliques investis par ces politiques à visée réparatrice. Un groupe de jeunes paysagistes formés à l'ENSP s'appuie en partie sur ce nouveau marché pour démarrer une activité libérale. La création de l'agence Didier Larue en 1980 précède de deux ans celle de l'agence Paysages, fondée par François-Xavier Mousquet, Thierry Louf et Philippe Thomas, et les débuts en libéral d'Aline Lecœur.

On trouve dans cette narration un schéma courant chez les paysagistes français qui fait de la création de l'ENSP en 1976 l'élément fondateur de la profession. Ce récit permet aux nouveaux diplômés de se démarquer des générations précédentes dont la formation était essentiellement horticole. Or nos recherches montrent que cette lecture n'est pas conforme aux faits. En redécouvrant quelques paysagistes actifs sur la métropole Lille-Roubaix-Tourcoing dès le milieu des années 1960, nos travaux ont non seulement bouleversé ces schémas habituels de lecture, mais aussi ont remis en cause une certaine idée de la modernité.

3.1. La découverte de paysagistes à Lille dès 1966

Après quelques mois de recherches exploratoires dans la métropole lilloise, pendant lesquelles l'ensemble des témoins consultés s'accordait pour souligner l'absence de paysagiste dans la métropole lilloise avant le début des années 1980, nous avons trouvé dans le guide d'architecture publié à l'occasion de Lille 2004 le nom d'un **paysagiste inconnu Jean Challet**, concepteur du parc et du lac du Héron, situé à Villeneuve d'Ascq.

Ce maigre indice fut le début d'une enquête passionnante qui permit de replacer Jean Challet au sein de l'Organisation d'études d'aménagement de l'aire métropolitaine Nord (OREAM-Nord), aux côtés de son complice Pierre Mas (Estienne, 2006). Pendant l'été et

l'automne 2006, la préparation du séminaire organisé avec Maryvonne Prévot sur les OREAM fut riche de découvertes et de rencontres nous entraînant loin de Lille et des sentiers balisés.

La redécouverte de ces paysagistes-urbanistes, au terme d'une enquête minutieuse, a constitué l'heureuse surprise de cette thèse. Leur profil, lié à un parcours inattendu, explique pourquoi ils sont devenus des figures marquantes de l'OREAM-Nord dès sa mise en place en 1966. Les recherches menées aux archives de l'EPALE sur le parc urbain de la ville nouvelle de Lille-Est et auprès des témoins de l'OREAM-Nord permettent d'entrevoir l'intérêt de leur approche du paysage. De fil en aiguille, un homme, Jean Challet, et une période, celle des Trente Glorieuses ont pris une place considérable dans ce travail, déséquilibrant la chronologie. Pour quelles raisons ?

L'homme était-il attachant ? Oui, assurément, si l'on se réfère à l'émotion éprouvée par ceux qui en ont évoqué le souvenir. Comment résister au plaisir du jeu de piste et au désir de retracer une carrière méconnue et intrigante ?

L'homme était-il exceptionnel ? Peut-être pas, même s'il manque des éléments pour en juger. Son héritage peut paraître très modeste, en termes de réalisations françaises du moins, puisqu'il a majoritairement travaillé au sein d'équipes d'études, et, presque toujours à l'échelle de l'aménagement du territoire. De plus, comme l'ont fait remarquer plusieurs témoins, Jean Challet n'était pas un théoricien. Ingénieur horticole issu d'une famille de pépiniéristes, c'était un homme de terrain, humble et honnête. Durablement marqué par un séjour au Danemark, il en avait conservé une grande sensibilité à la nature. Par ailleurs, sa présence au Maroc après l'indépendance et le caractère de son travail démontrent une grande attention aux hommes et à leurs besoins.

Cependant, si l'homme n'est pas exceptionnel, son parcours, tel qu'il s'est dévoilé progressivement, est apparu pour le moins spécifique et a constitué à ce titre une clef d'entrée dans la période. Jean Challet, tel qu'il se laissait percevoir à travers ses projets et ses idées, contredisait non seulement nos hypothèses initiales de travail, mais aussi une certaine lecture des histoires locales et professionnelles, tout comme une certaine vision de la modernité. Inattendue et largement oubliée, cette « présence paysagiste » a eu plusieurs conséquences majeures sur la conduite du travail de thèse.

Du point de vue du **terrain choisi**, un premier effet de cette découverte a été de sortir du cadre exclusif de la métropole lilloise pour prendre en compte l'expérience antérieure de ces paysagistes-urbanistes au Maroc, et, dans une moindre mesure, au Danemark. Du point de vue des **projets étudiés**, un deuxième effet a été d'élargir la gamme des échelles abordées. Par sa dimension régionale et son objectif planificateur, l'épisode OREAM a conduit à intégrer la notion de paysage d'aménagement, appelée aussi « grand paysage ».

Du point de vue **théorique**, les références utilisées par ces paysagistes ont imposé d'élargir la période de référence. La formation de ces paysagistes, issus de la première promotion de la section du paysage de l'école de Versailles, mais aussi leur contact indirect avec d'éminents représentants de l'école française d'urbanisme de l'entre-deux-guerres, à travers le legs des plans des villes marocaines, a incité à reprendre les investigations théoriques plus en amont. Leur référence aux espaces libres exigeait de comprendre la genèse de cette notion. Très liée aux débuts de l'urbanisme en France, elle est, à l'origine, commune aux (architectes)-urbanistes et aux paysagistes. Elle recouvre alors deux catégories – espaces verts et espaces publics – qui se différencient progressivement après-guerre et vont être confiées à des professionnels différents. L'introduction de cette notion supplémentaire réoriente la lecture du corpus comme l'approche de la période.

Du point de vue **historique**, enfin, cette découverte modifie l'appréhension de l'histoire des paysagistes, aux échelles locale et nationale, et la perception de la modernité.

En premier lieu, la lecture du Schéma d'Aménagement Régional proposé par l'OREAM-Nord en 1971, le fameux « Livre orange », comme l'analyse du travail de Jean Challet viennent contredire l'hypothèse énoncée selon laquelle il n'y aurait eu ni paysagiste, ni préoccupation paysagère dans le Nord de la France avant la mise en place de la décentralisation au début des années 1980. En second lieu, la présence de ces paysagistes dans le Nord à cette époque, comme leurs parcours professionnels, remet en cause une approche de l'histoire de la profession déjà largement mise à mal par le travail entrepris par Bernadette Blanchon sur cette période. Enfin, la personnalité de Jean Challet contribue, notamment par les filiations constatées, à enrichir l'idée désormais avancée d'une « autre modernité ».

3.2. La reprise des notions théoriques

Contredisant les premiers entretiens et les hypothèses avancées, la redécouverte de ce paysagiste nous a poussé à investir davantage la période des années 1960-1970, ce qui nous a amené à analyser des écrits antérieurs qui nous étaient dans leur grande majorité inconnus. Durant notre formation d'architecte au début des années 1980, le contexte pédagogique était encore fortement marqué par les clivages politiques de la décennie précédente. Les ensignants dépassaient pu l'héritage du modernisme et du fonctionnalisme, au détriment d'une partie de notre héritage. Dans le domaine de l'architecture ou dans celui de l'urbanisme, la référence la plus fréquemment citée en première comme en deuxième année d'étude était celle de Le Corbusier, mort depuis près de 20 ans.

La plupart des enseignants se positionnaient par rapport à cette figure sur un mode doctrinal : parfois embarrassés, mais jamais indifférents à cet héritage encombrant. Le rappel de ses maximes, l'analyse de ses œuvres ou la visite de ses projets parisiens structuraient les

cours. En urbanisme, l'engagement se situait sur un plan plus politique, à travers les immeubles du centre ville d'Ivry-sur-Seine de Jean Renaudie par exemple. Malgré des espaces ouverts autorisant la libre circulation des gens et des idées, l'enseignement dispensé dans l'école était très influencé par la pensée marxiste. Toute pensée non orthodoxe était malvenue.

Ces précisions expliquent l'orientation donnée à la première partie de cette thèse. Les deux chapitres théoriques qui suivent s'appuient sur les corpus bibliographiques (Estienne, 2004), mais approfondissent leur analyse à la lumière de ces découvertes. L'introduction d'une notion supplémentaire, celle d'espaces libres, enrichit le questionnement. On peut se demander, par exemple, pourquoi une notion majeure au début du siècle et définie comme structurante est progressivement abandonnée après guerre. Comment en arrive-t-on à la notion d'espaces verts, dominante dans les années 1960-1970, dont les critiques vont déplorer le caractère déstructurant ? On pressent derrière ces questions l'importance de la période d'après-guerre et l'intérêt à prolonger la période d'étude en amont de 1960.

Mais la notion d'espaces libres apporte aussi un éclairage nouveau. Elle permet de sélectionner les notions essentielles et de les structurer en plusieurs groupes.

Un premier groupe de notions montre comment la notion d'espaces libres évolue après guerre. Les espaces ouverts, espaces extérieurs, l'espace urbain, les espaces non construits, espaces publics et espaces verts sont autant de variations autour de cette notion. Toutes s'intéressent aux vides de la ville, certaines en tant qu'élément structurant l'espace de la ville. La notion initialement globalisante d'espaces libres se scinde progressivement en deux catégories : les espaces verts et les espaces libres. Confiées à des professionnels différents, chacune de ces catégories évolue et se différencie générant des locutions variées selon les thématiques dominantes. Les espaces verts disparaissent et laissent la place aux « parcs et jardins », puis à la « nature en ville ». Les espaces libres deviennent des espaces non construits, mais recouvrent au fil du temps d'autres dénominations – espaces ouverts, espaces extérieurs, espace urbain, espaces publics.

Un deuxième groupe concerne la manière d'envisager et de traiter les rapports entre l'architecture et la ville : volumes libres sur les espaces libres et ouverts de la ville moderne, retour de la composition urbaine dans les années 1950, débat sur l'architecture urbaine à la suite des déclarations en faveur de la ville européenne au début des années 1980.

Un troisième groupe rassemble des locutions plutôt critiques, cherchant à désigner le « milieu urbain » dans sa globalité, autrement dit « l'ensemble de l'espace urbain ». La notion de cadre de vie relève de cette dernière catégorie et symbolise l'irruption dans les débats de la parole des habitants et des militants au début des années 1970. Au contraire, la notion de paysage urbain appartient aux discours des praticiens et des spécialistes de la ville.

À côté de ces trois groupes principaux, d'autres notions apparaissent et se croisent. Certaines sous-entendent un rapport au territoire et traduisent un retour de la géographie : site, territoire, aménagement et nature, grand paysage. Ici, l'intérêt se porte d'abord sur le site immédiat du projet avant de s'élargir au territoire environnant. D'autres notions expriment une sensibilité à la nature ou à l'environnement : aménagement et nature, environnement, nature en ville. Dans ce cas, les espaces pris en compte sont de plus en plus restreints au contraire. D'autres notions, enfin, désignent les espaces de la ville principalement réservés aux végétaux : espaces verts, parcs et jardins, nature en ville. Des questions formelles et stylistiques croisent celles du rapport au monde vivant qui évoluent sous l'influence de la pensée écologique.

Comment étudier ces notions ?

Tout d'abord, le travail est fondé sur l'approche bibliographique déjà développée (Estienne, 2004) en s'appuyant si possible sur les deux corpus principaux (ouvrages et articles). Le cas échéant, nous avons eu recours à l'interrogation de quelques bases de données spécialisées (BNF, Sudoc, ArchiRès, CDU), en analysant de préférence les revues déjà étudiées : *Urbanisme* et *l'Architecture d'Aujourd'hui.*

S'agissant des ouvrages, nous avons privilégié l'étude des textes fondateurs ou majeurs (la *Charte d'Athènes*, les textes de Jean Claude Nicolas Forestier, ceux de Gaston Bardet et Pierre Lavedan) et ceux des enseignants qui avaient marqué les premiers paysagistes de l'après-guerre, que ce soit à la Section du paysage et de l'Art des Jardins de Versailles ou à l'IUUP. Ceci explique la place accordée aux textes de Robert Auzelle et André Gutton, à l'origine du premier cours d'urbanisme dispensé au sein de l'ENSBA de Paris. Une remarque de Françoise Choay nous a incité à consulter le 6^{e} tome des *Conversations sur l'architecture.* André Gutton y compare le texte de la *Charte d'Athènes* avec les conclusions du CIAM qui ont servi de base à sa rédaction.

Enfin, l'utilisation d'une même grille de lecture, présentant pour chacune de ces notions, sa genèse, son contenu et ses limites, permet une analyse comparative, mettant en évidence l'évolution des regards et des pratiques de l'espace urbain.

I PARTIE : LES ESPACES NON CONSTRUITS, UNE ENTREE POUR INTERROGER LA QUESTION DU PAYSAGE DANS LA VILLE CONTEMPORAINE

Introduction

Comment interroger la question du paysage dans la ville contemporaine ? La démarche choisie veut confronter l'histoire des pratiques architecturales et urbaines dans la métropole lilloise à l'histoire de la pensée théorique architecturale et urbaine telle qu'elle se développe en France dans la deuxième moitié du XX^{e} siècle. L'association de ces deux entrées (la pensée théorique d'une part, la profession et ses pratiques d'autre part) doit permettre d'identifier les positions respectivement adoptées au cours de cette période dans la région lilloise par les architectes, les urbanistes et les paysagistes face à la ville.

Cette première partie du travail, théorique, doit constituer un cadrage solide pour l'analyse des opérations locales menée ensuite. Elle se structure en trois chapitres.

Le premier chapitre explore les termes principaux de notre problématique : la ville, le paysage, les architectes et les paysagistes. Nous chercherons tout d'abord à comprendre comment les sciences humaines abordent les rapports entre ville et paysage, puis nous présenterons les trois professions, les conditions dans lesquelles elles se sont développées dans notre pays, leur place respective et leurs pratiques. Enfin, nous tenterons de présenter les différentes postures théoriques adoptées par ces professionnels au XX^{e} siècle en analysant le rapport aux trois matériaux utilisés pour dessiner la ville : les sites, les objets et les vides.

Les deux autres chapitres présentent l'histoire de la pensée architecturale et urbaine au cours du XX^{e} siècle en mobilisant les corpus d'articles précédemment constitués (Estienne, 2004). Ainsi, notre travail se fonde sur l'analyse du débat professionnel tel qu'il se manifeste dans un certain nombre de revues spécialisées françaises représentant ces trois disciplines.

Pour entreprendre cette exploration, nous avons choisi de nous intéresser aux mots utilisés dans les revues pour désigner les espaces urbains. Parmi tous les termes identifiés dans les corpus (Estienne, 2004), une locution a été spontanément adoptée au début de ce travail et figure en titre de cette partie : il s'agit des « espaces non construits ». Introduisant une idée de « **résidu** », cette formulation peut surprendre le géographe par sa connotation négative, même si l'utilisation de la notion d'espaces *non bâtis* est avérée chez certains géographes (Pinchemel, 1958, par exemple). Pourquoi ne pas avoir choisi une sémantique

plus positive ? C'est que les mots utilisés dans le langage technique varient selon les époques et que les professionnels conservent longtemps en usage ceux utilisés durant leur formation. Pour nous, ce fut précisément le cas de la notion d'espaces non construits, employée à la fin des années 1970 et dans la décennie 1980. L'expression d'espaces *non construits* appartient, en effet, à la **culture des architectes**. Elle fait partie d'un ensemble non fixé de locutions utilisées pour désigner tout ce qui, dans la ville, n'est pas un bâtiment.

Espaces libres, espaces ouverts, espaces extérieurs, espaces non construits ou non bâtis, espaces vides, espaces résiduels, interstices, espaces verts, espaces publics…

La plupart de ces expressions, utilisées à différents moments sont construites à partir du mot espace. Par son origine latine (*spatium*), ce terme évoque l'idée de pas : l'espacement qui oblige à faire des pas, l'intervalle qui se mesure avec le pas. De ce sens étymologique découle le sens premier du mot français : l'espace est un intervalle, un espacement, un écart entre deux éléments : on parle d'espaces entre les arbres, entre les mots, entre les bornes d'un champ. En ce sens l'espace est à une dimension. Le fait de parcourir cet intervalle pousse à le mesurer et à désigner sous le terme d'espace une portion de l'étendue, espace à deux dimensions (Brunet, 2003) ; c'est le sens du mot dans toutes ces expressions.

Par ailleurs, elles sont **composées** par adjonction au mot « espace » d'un adjectif dont la valeur est positive ce qui sous-entend l'existence d'une autre catégorie d'espace dont la valeur serait inférieure. Ainsi les espaces *verts* s'opposent aux espaces *gris* de la ville minérale (Darin, 1997) ; les espaces *non construits* s'opposent aux espaces *bâtis*, les espaces *ouverts* aux espaces *fermés*, les espaces *extérieurs* aux espaces *intérieurs*, les espaces *publics* aux espaces *privés*…

Si nos travaux ont finalement montré qu'une partie de ces expressions se rattache à une autre locution générique, plus ancienne et longtemps dominante, celle d'« espaces libres », la notion d'espaces non construits est bien l'entrée qui nous a permis d'interroger la question du paysage dans la ville contemporaine. La série ainsi constituée va nous servir de guide pour parcourir une grande partie du siècle dernier. Quel est le rôle de ces notions dans la pensée théorique et pour les praticiens de l'architecture et de l'urbanisme ? Comment évoluent-elles lorsque, au tournant des années 1960 et 1970, une pensée critique du fonctionnalisme émerge ? Le second chapitre s'intéresse aux notions mises en place dans la première moitié du XX^{e} siècle dont l'usage se maintient parfois jusqu'aux décennies 1970, voire 1980. Le troisième chapitre analyse les modèles théoriques imaginés après la remise en cause de la pensée fonctionnelle.

CHAPITRE 2 : Ville, paysage, architectes et paysagistes : questions théoriques

Introduction

Ce chapitre a pour objet de présenter les principaux termes de notre problématique : d'une part la ville et le paysage, d'autre part les professions qui agissent sur ces deux objets, et enfin, la manière dont les professionnels abordent ces milieux. Selon les cas, la teneur de l'analyse ne sera pas la même. En première section, pour évoquer la ville et le paysage, le point de vue adopté sera théorique : il s'agira de comprendre comment la notion de paysage croise celle de la ville, quelles difficultés cette rencontre suscite et quelle en est la fécondité théorique. Si de nouvelles notions sont générées, quelle est leur genèse et leur contenu ? Dans la deuxième section, en revanche, pour caractériser et différencier les trois métiers de la ville évoqués dans cette recherche, le point de vue adopté sera descriptif et analytique : il s'agira d'exposer l'histoire de ces métiers, leur développement, leur organisation et leurs pratiques en France. Dans la troisième section enfin, pour expliquer comment ces professionnels abordent la ville et sa transformation, le point de vue adopté sera doctrinal. En s'intéressant aux matériaux utilisés pour dessiner la ville, les sites, les objets et les vides, l'analyse portera sur les postures théoriques adoptées par les architectes, urbanistes et paysagistes au XX^{e} siècle.

Section 1 : Du paysage de la ville au paysage urbain

L'idée de la ville comme paysage peine à entrer dans le champ des représentations. Les enquêtes menées dans le département du Nord en 1999 (Estienne, 1999 ; Mons, 2002) ont montré combien cette association était étrangère à la grande majorité des responsables de la politique locale du paysage. Pour ces acteurs, la notion de paysage évoque le plus souvent un morceau de territoire ou un morceau de nature de caractère exceptionnel. Pour eux, le fait que cet espace soit le résultat des nombreuses transformations opérées par les hommes, n'interdit pas de le considérer comme *naturel.* À ce titre, ces espaces deviennent à leurs yeux un héritage précieux motivant la mise en œuvre de politiques de préservation et de conservation.

L'élection de l'écologiste Marie-Christine Blandin à la tête du Conseil régional Nord-Pas-de-Calais, au milieu des années 1990, a conduit les services techniques de la région à privilégier une approche des paysages à dominante écologique. De ce fait, la réalité d'une autre dimension – culturelle – du paysage ne fait pas l'unanimité chez les techniciens chargés des politiques de paysage. Ces personnels qui cumulent parfois une activité militante sont souvent issus de formations environnementalistes. Aussi, le fait de parler de *paysage urbain*

pose problème à la plupart de nos interlocuteurs. Deux raisons principales sont invoquées pour expliquer cette difficulté. D'une part, il serait difficile de raisonner en termes de paysage dans cette région très densément urbanisée où le manque d'espace naturel se fait ressentir depuis longtemps. D'autre part, la banalité du tissu urbain métropolitain ne pourrait renvoyer à l'idée de paysage qui implique pour nos interlocuteurs la présence d'objets remarquables au plan esthétique. Ainsi, sur l'ensemble des acteurs interrogés en 1998, un seul responsable politique utilise l'expression « paysage urbain » pour évoquer *l'ambiance* d'un quartier historique rénové et emblématique, celui du Vieux-Lille, et le *charme* de ses anciens murs.

De même, les habitants parisiens interrogés par l'équipe de Nathalie Blanc, dans le même cadre de l'évaluation des politiques publiques du paysage (Blanc, 2004), « n'emploient pas, voire, récusent le terme de paysage pour qualifier les lieux habités et plus généralement les lieux urbains », et lui préfèrent la notion de *vue*.

Pourtant, nous le verrons, dès le dix-neuvième siècle, peintres, poètes et romanciers identifient la ville en tant que paysage. Quelle a été la réception de cette reconnaissance dans les milieux scientifiques, mais aussi dans ceux de l'aménagement urbain ? L'étude de la notion de paysage urbain, d'un point de vue chronologique et sémantique, permet d'en analyser l'évolution selon les disciplines et les métiers dans une approche globale.

1. Comment la ville devient paysage (un regard esthétique sur la ville du XIX^{e} siècle)

Si les historiens de la peinture attribuent les premiers paysages, italiens, à Ambrogio Lorenzetti dans la première moitié du XIV^{e} siècle, le paysage devient un genre pictural à la fin du XV^{e} siècle, moment où le mot fait son apparition dans la langue française. Quant à la notion de paysage urbain, elle est liée à l'école de peinture hollandaise qui choisit, pour la première fois au XVII^{e} siècle, de prendre des villes comme sujet principal. Le dessin géométrique de la Place des Vosges, aménagée entre 1604 et 1612, inaugure la volonté chez les architectes de concevoir des espaces urbains organisés en fonction de leur représentation picturale, ce qui suppose une mise en scène régulée selon les principes de l'art urbain. Tout au long du XVIII^{e} siècle, les politiques d'« embellissement urbain » poursuivent ces mêmes objectifs esthétiques ; des préoccupations d'ordre pratique s'y adjoignent (faciliter la circulation, apporter les équipements nécessaires, favoriser la salubrité…), annonçant le développement de l'urbanisme (Harouel, 1993).

« Paysage parisien » : tel est le titre d'un poème de Baudelaire publié en 1857 dans *les Fleurs du mal*. Mais, il faut attendre 1892 pour lire l'expression *paysage urbain* dans une

œuvre littéraire : l'*Avertissement* de *Bruges-la-Morte* de Georges Rodenbach (Chenet-Faugeras, 1994). La langue anglaise, quant à elle, utilise le terme *townscape*, à partir de 1880. Le sens attribué à la première occurrence du terme — un tableau ou une vue de ville — est considérablement restreint avec la seconde, en 1889, puisqu'il ne désigne plus alors que les « vues de villes romantiques anglaises qui n'ont pas été dégradées » (Pousin, 2004).

Balzac est le premier des écrivains français, à observer les atmosphères de la ville qu'il évoque avec talent. Après lui, Victor Hugo ou Zola décrivent des vues aériennes de Paris. L'œuvre littéraire de la fin du XIX^e^ siècle est particulièrement sensible au « spectacle » permanent de la ville et aux transformations que le développement industriel lui fait subir. Certains textes proposent de parcourir une ville devenue monstrueuse et inquiétante (Émile Zola, *Le ventre de Paris*) ; d'autres, comme ceux de Baudelaire, collectionnent les fragments urbains choisis au gré de la flânerie.

Sujet privilégié des peintres impressionnistes, la vie des grands boulevards parisiens permet des cadrages variés. Très larges chez Monet (*Le quai du Louvre*, 1867 ; *Le boulevard des Capucines*, 1873) ou dans les séries de Pissaro (*Boulevard Montmartre*, *Boulevard des Italiens*, 1897), ils sont plus serrés chez Renoir (*Le pont des Arts*, 1867 ; *Le Pont-Neuf*, 1872) et très proches chez Degas (1876), Béraud (1895) ou Caillebotte (1877). Les artistes recherchent l'animation des grands parcs (Monet, 1867, 1876 ; Pissaro, 1899), des places de marché (Piette, 1876 ; Pissaro, 1898) ou encore des lieux de loisirs et des rues en fête (Monet, 1878 ; Pissaro, 1898). Les nouvelles infrastructures sont appréciées pour leur ambiance particulièrement moderne (Turner, 1844) et leur technicité (Monet, *Le pont d'Argenteuil*, 1873, 1874 ; Caillebotte, *Le pont de l'Europe*, 1877 ; *Le pont d'Argenteuil et la Seine*, 1885). Monet analyse les variations de la lumière dans la gare Saint-Lazare (1877). Autre sujet de choix, le panorama de la ville (Berthe Morisot, *Vue de Paris des hauteurs du Trocadéro*, 1872 ; Van Gogh, *Vue de Paris prise de Montmartre*, 1886) offre son étendue de toitures depuis le cadre de la fenêtre (Caillebotte, Van Gogh…) ou ses détails d'architecture (Béraud, *L'attente. Rue de Chateaubriand*, vers 1900).

Ces trois types de vue – la vue par la fenêtre, la vue sur la ville depuis un point situé au-dessus de celle-ci et la vue horizontale du flâneur – correspondent aux trois situations identifiées par Henrik Reeh (2001) dans des textes de Kracauer et Benjamin, interrogeant la notion de paysage urbain dans les décennies 1920 et 1930.

Dès le milieu du XIX^e^ siècle, les villes et leurs monuments deviennent du fait de leur immobilité parfaite le sujet privilégié des premières photographies qui en révèlent l'esthétique. Les reportages et séries photographiques témoignent des métamorphoses de la ville ; ils relatent l'avancée des grands chantiers de construction. Le fond Eiffel du musée d'Orsay abrite, par exemple, une série de clichés montrant l'élévation de la tour.

Comme Paris, Lyon et Marseille, la ville de Lille fait appel à un photographe pour témoigner des travaux d'embellissement engagés[39]. L'album *Vues photographiques des principaux travaux exécutés dans la Ville agrandie durant la période de 1860 à 1878,* présenté à l'Exposition universelle de Paris en 1878, rassemble 43 planches du photographe Alphonse Le Blondel de valeur documentaire et artistique[40]. Répondant à des objectifs politiques explicites – démontrer l'intérêt des transformations en cours et faire accepter à la population les démolitions de quartiers anciens indispensables à ces travaux –, cette commande a eu des conséquences esthétiques. En entrant dans la ville, la photographie en modifie le mode de perception. Dans la ville moderne ouverte, l'unité ancienne des villes fortes fait place à une succession de fragments choisis, favorisant une lecture au pas lent et insouciant de la flânerie. Lorsque, la technique cinématographique s'empare à son tour de la ville, la juxtaposition ininterrompue de ces multiples fragments urbains fait naître un paysage.

Ainsi se constitue un paysage urbain, en tant que catégorie esthétique dont les caractéristiques sont bien différentes de celles du paysage pictural. Sans horizon et de cadrage toujours limité, ces paysages qui ne devraient pas en être sont comme des instantanés de vie saisis dans le décor pérenne et monumental de la ville (Paquot, 1999 : 159). Lorsque, au début des années 1970, la notion de paysage urbain resurgit dans les discours des professionnels de l'aménagement, il s'agit bien, notamment, de réintroduire par ce biais une dimension sensible de la ville que le mouvement moderne aurait perdue. Sylvie Rimbert (1973) exprime cette volonté en utilisant des expressions comme « l'atmosphère poétique », « le rêve », ou « le charme ». Dans son analyse, la dimension sensible devient l'une des conditions de l'urbanité.

La ville du XIX^{e} siècle fascine les artistes, mais provoque aussi le dégoût ou la répulsion. Au plan esthétique, les émotions sont radicales. L'analyse de Sylvie Rimbert (1973) montre comment ces deux attitudes opposées traversent l'ensemble de la littérature et déterminent deux groupes non exclusifs de personnes – les deux attitudes pouvant exister chez le même auteur en se succédant – aux modes de vie différents. La campagne devient le support du rêve nostalgique de nature, tandis que les constructions artificielles des villes sont perçues comme les signes de l'émancipation intellectuelle de l'homme moderne.

Cette dualité s'explique par l'origine de la ville européenne, refuge élevé au Moyen-Âge au milieu d'un environnement rural et naturel, hostile et redouté. Contenue dans les limites claires et précises des fortifications, la ville est cet espace depuis lequel on peut contempler la campagne : celle-ci devenant, par ce regard, paysage (Chenet, 1994). Cette

[39] La thèse en cours de Julie Lemoine s'intéresse à la photographie de paysage à travers « l'étude des missions publiques du XIX^{e} et XX^{e} siècle » : l'analyse des « représentations paysagères relatives aux politiques publiques » montre le passage des « vues des sites et monuments naturels à l'observation des paysages ordinaires ».

[40] On se reportera au catalogue de l'exposition organisée au Musée des Beaux-arts : *Le Blondel. Un regard photographique sur Lille au XIXe siècle*, Ville de Lille, Bibliothèque municipale, éditions Snœk, 2005.

analyse qui traverse toute la théorie urbaine et paysagère de la deuxième partie du XX^{e} siècle se retrouve aussi bien chez Françoise Choay que chez Augustin Berque.

2. Paysage et ville en géographie dans la première moitié du XX^{e} siècle

Le paysage est une notion essentielle de la géographie classique française Jusqu'aux années 1950. Nous chercherons à en préciser le contenu et l'évolution en nous demandant si elle a été utilisée dans le cadre de la ville. Trois paragraphes abordent successivement le rôle et le contenu de la notion de paysage en géographie classique, la manière dont la ville est appréhendée par les géographes, les virages pris par cette discipline au tournant des années 1950 et 1960 et leurs conséquences pour ces deux notions.

2.1. Paysage en géographie classique

Découvrir et de décrire la « face de la terre » : telle est la mission des précurseurs de la géographie aux XVIII^{e} et XIX^{e} siècles. Infatigables voyageurs, ils se rendent sur le terrain pour décrire les milieux et leur utilisation par l'homme. Dans cette approche naturaliste, représentée par Alexandre von Humboldt (1769-1859), le paysage est pris en compte en tant que phénomène réel constitué par une accumulation d'objets et non en tant que représentation ou perception. La carte permet de localiser les faits observés sur le terrain. L'utilisation de la légende y définit des catégories (relief, hydrographie, végétation, monuments, habitat…) en distinguant les éléments naturels des éléments culturels. À la fin du XIX^{e} siècle, la géographie entre à l'université. Formalisée en discipline scientifique par les universitaires allemands, elle reçoit pour objet « l'étude des paysages ».

> « J'écrivais, en 1913, dans l'introduction de ma thèse sur les Pyrénées méditerranéennes : "Nous dirions volontiers que toute la géographie est dans l'analyse du paysage." Il y avait là quelque exagération. C'était pourtant la reconnaissance d'une vérité essentielle. En 1958, après quarante-cinq années consacrées, moitié à la description régionale, moitié à la réflexion sur les problèmes généraux de la géographie humaine, je reviens à mon propos. »[41]

S'appuyant sur la géographie allemande, le fondateur des *Annales de géographie*, Paul Vidal de la Blache (1845-1918) développe une école française. Avec l'appui de ses élèves (Albert Demangeon, Emmanuel de Martonne, Max Sorre…), il systématise les monographies régionales. Toujours fondée sur des enquêtes de terrains, la méthodologie mobilise de

[41] Maximilien Sorre, « Connaissance du paysage humain », in *Bulletin de la Société de géographie de Lille*, nouvelle série, n°1, Lille, Société de géographie, 1958, p. 5.

nombreuses sources et met en place un vocabulaire spécifique, adapté au contexte géographique français de la première moitié du XX^{e} siècle, celui d'un pays encore majoritairement rural.

2.2. La Ville dans la géographie classique

Les premières recherches menées autour de la ville et de ses problèmes émanent des sociologues, puis des statisticiens entre la fin du XIX^{e} siècle et le début du XX^{e} siècle. C'est au cours de cette période qu'est définie la notion d'agglomération (Claval, 1996). Le terme de « géographie urbaine » apparaît en 1900 sous la plume de Jean Brunhes, à l'occasion d'un travail d'ordre morphologique sur le boulevard » (Robic, 2003). Le même Brunhes salue en 1925 le développement de cette nouvelle branche de la discipline. Avant 1914, la place accordée aux études urbaines par la géographie française est réputée marginale. Des travaux existent pourtant, peu connus. Paul Vidal de la Blache étudie les villes régionales ; Élisée Reclus s'intéresse à la répartition des villes sur le territoire, aux oppositions entre centres et périphéries. En 1911, Raoul Blanchard consacre sa thèse à la ville de Grenoble, Jacques Levainville étudie la ville de Rouen en 1913.

Les études urbaines prennent davantage d'essor dans l'entre-deux-guerres. La création de l'« Institut d'histoire, de géographie et d'économie urbaines » de la ville de Paris en 1916 est à l'origine de l'enseignement en urbanisme. Dès la première guerre mondiale, des géographes y prennent part aux débats sur la ville. Marie-Claire Robic (2003) en dénombre sept parmi lesquels Jean Brunhes et Albert Demangeon sont particulièrement actifs. La revue de l'Institut, *La Vie urbaine,* accueille les contributions de six géographes dont celle de Raoul Blanchard en 1922 (Robic, 1996). D'autres, comme Albert Demangeon en 1933, participent aux recherches sociologiques menées en région parisienne. Ce travail interdisciplinaire favorise la circulation des méthodes et des notions entre la géographie, l'histoire et l'urbanisme.

La thèse de Raoul Blanchard sur Grenoble, soutenue en 1911, ses recherches sur Annecy en 1916, initient la pratique des monographies urbaines chez les architectes et urbanistes[42]. En 1922, Raoul Blanchard expose, dans un article de *la Vie urbaine,* « une méthode de géographie urbaine » dont il fixe le cadre en 1935 : les notions d'emplacement (site/situation), d'évolution, de fonctions, de démographie et de quartiers sont successivement abordées (Robic, 2003). Aux yeux des architectes et urbanistes, l'application de ces principes offre une alternative sérieuse au projet urbain enseigné aux Beaux-arts (Gaudin, 1985). Certains urbanistes, comme Léon Jaussely dans son projet d'extension de Barcelone (1904) ou du

[42] L'entrée dans la langue française du terme *urbanisme* date de 1910, tandis que le mot *urbaniste* apparaît lors de la création de la Société française des urbanistes en 1911.

secteur de Chauny, utilisent la notion de « ville régionale » puisée chez Patrick Geddes ou Jacques Levainville (Robic, 1996).

Mais, l'apport des géographes est de courte durée. Henri Sellier fonde, en 1919, une deuxième école d'urbanisme – l'école des hautes études urbaines – qui donne naissance à l'Institut d'urbanisme de la ville de Paris en 1924. La présence renforcée des praticiens et des juristes lui confère une autre orientation, confirmée par le vote de la loi Cornudet la même année. L'historien Pierre Lavedan (1885-1982) publie le premier ouvrage de synthèse sur les villes. Cette *Géographie des villes* (1936) est longtemps la référence incontournable. L'auteur reprend les notions de site et situation utilisées par Raoul Blanchard pour comprendre, à différentes échelles, les relations entre la ville et son milieu. Il aborde également les questions de paysage et de diversité des villes. Poursuivant l'étude des plans et de leur adaptation à la topographie dans une perspective historique, il révèle la permanence des tracés au-delà des étapes de l'évolution des formes urbaines.

Créés pour l'étude des paysages ruraux, les outils conceptuels mis en place par les géographes de l'école vidalienne semblent inopérants face aux paysages urbains. Issus d'une géographie matérielle, ils ne permettent notamment pas d'aborder les phénomènes urbains immatériels comme les flux ou les réseaux. Le retard de la géographie urbaine française sur les travaux internationaux (Robic, 2003) traduit la difficulté de cette école à aborder la ville. S'il faut attendre les années 1950 pour que s'amorce une évolution, et plus encore pour que la notion de paysage urbain soit explorée, le travail poursuivi par certaines personnalités atypiques, comme Maximilien Sorre[43], annonce en arrière-plan le renouveau de la discipline. De plus, l'école classique a eu une certaine fécondité *via* les notions de site et de situation reprises par les urbanistes pour leurs monographies de villes.

2.3. Le double tournant des années 1950-1960

Dans la période qui suit la deuxième guerre mondiale, la géographie française prépare son renouveau. De nouvelles positions sont adoptées concernant la ville et le paysage. Alors que l'intérêt pour la ville ne cesse de croître, le paysage est laissé de côté au profit de notions plus abstraites. Dans l'immédiat après-guerre, la publication de deux ouvrages majeurs, le manuel de Georges Chabot (1948), *Les villes. Aperçu de géographie humaine* et le livre de Pierre George (1952), *La ville. Le fait urbain à travers le monde*, annonce un engouement sans précédent pour les villes. La diffusion du cours de géographie humaine de Jean Tricart (1951) consacré à « l'habitat urbain » confirme ce nouvel intérêt (Robic, 2003).

[43] Nommé à Lille en 1922, il propose quatre séances de cours de géographie urbaine en début d'année universitaire 1928-1929 (Robic, 2003). Son intérêt pour le fait urbain le conduit, plus tard, à enseigner à l'institut d'urbanisme de l'université de Paris.

La croissance des agglomérations et le développement mal contrôlé des banlieues ont par ailleurs servi d'élément déclencheur au débat sur la ville, tant chez les urbanistes que chez les géographes. Emmenés par Albert Demangeon et son analyse de la capitale (*Paris, la ville et la banlieue*, 1933), ces derniers s'y intéressent dès l'entre-deux-guerres. Mais leurs travaux restent fragmentaires jusqu'à la fin des années 1940. Les *études sur la banlieue de Paris*, publiées par Pierre George en 1950 à titre d'« essais méthodologiques », poussent les géographes à s'intéresser à la banlieue, considérée comme la « forme moderne de développement urbain » (Tissier, 1996). Pierre George et ses élèves l'investissent de façon systématique, notamment pour sa capacité à révéler les dysfonctionnements du modèle libéral (Claval, 1998). Leurs travaux analysent les choix et les formes de l'urbanisation et prennent une orientation plus sociale en étudiant les problèmes des populations. En 1963, Jean Bastié consacre sa thèse à *La croissance de la banlieue parisienne.*

Pendant les années 1960, la publication d'une nouvelle série d'articles et de manuels de géographie urbaine révèle cette évolution. En 1960, Pierre George analyse les « Problèmes géographiques de la reconstruction et de l'aménagement des villes en Europe occidentale depuis 1945 » dans *les Annales de géographie*. En 1965, la même revue s'intéresse à « la ville et sa région ». En 1963, paraît le *Traité de géographie urbaine* de Jacqueline Beaujeu-Garnier et Georges Chabot, suivi du *Précis de géographie urbaine* de Pierre George (1969).

Les bouleversements de la société française entraînent d'autres mutations pour la géographie. Michel Phlipponneau défend l'idée d'une géographie appliquée. *Paris et le désert français* (Gravier, 1947) fait prendre conscience de la nécessité d'aménager le territoire. Après la découverte des réseaux, Michel Rochefort et Jean Hautreux reprennent la notion d'armature urbaine introduite par Chabot pour la DATAR créée en 1963. Les géographes s'emparent de nouveaux objets d'étude comme l'économie agricole et industrielle.

Détachée de la géographie physique, la géographie humaine (Derruau, 1961) devient, à la suite de ces découvertes et modifications de vocabulaire, une science de « l'espace », notion plus abstraite que celle de paysage (Claval, 1998). La remise en cause progressive des méthodes et des concepts utilisés par l'école classique conduit les géographes à abandonner provisoirement le paysage. Les critiques, formulées à son encontre, sont de trois ordres. Présents sur le terrain pour analyser les paysages, les géographes classiques auraient négligé les autres échelles spatiales. Privilégiant un mode d'approche visuel, ils ont, par ailleurs, escamoté la question des perceptions. Enfin, le paysage exige une approche qualitative qui entre en contradiction avec les choix méthodologiques de la « nouvelle géographie » : les méthodes élaborées à Manchester et Besançon pour quantifier le paysage n'ont pas obtenu de résultats probants (Lévy et Lussault, 2003).

Il faut attendre le milieu des années 1960 pour que Gabriel Rougerie et Georges Bertrand (1964) reprennent la notion en lui donnant d'autres dimensions dans un esprit systémique, préparant son retour au début des années 1970.

> **PAYSAGE :** « Le mot s'applique, suivant les auteurs, à un ensemble de signes caractérisant une unité géographique sur le plan physique ou humain. D'acception originairement descriptive — mais déjà globale — il a pris récemment une signification synthétique rassemblant l'ensemble des traits issus de la géographie naturelle et des apports accumulés des civilisations qui ont façonné successivement le cadre initial et son entrés dans la conscience des occupants. Il devient alors synonyme *d'environnement* dans les processus de perception de l'espace — se confond alors avec l'*espace vécu*. »

Cette définition du paysage, proposée par Pierre George (1970) dans son *Dictionnaire de la géographie*, cherche à rendre compte de cette évolution en cours mais sans la préciser.

3. La « théorie du paysage en France »

Mais l'étude du paysage en tant que notion ou champ d'investigation ne se limite pas à la géographie. Après avoir rejeté un temps le paysage, les géographes reprennent la notion en diversifiant leurs approches. Après avoir situé ce retour du paysage comme objet scientifique, nous allons montrer les difficultés des scientifiques à adopter une définition commune, puis nous intéresser à la notion de paysage urbain.

3.1. Le retour du paysage comme objet scientifique

Si l'on se fie au titre de l'anthologie célèbre rassemblée par Alain Roger, une école théorique autour du paysage se constitue en France à partir de 1974. D'autres auteurs situent l'émergence du paysage en tant que champ de recherche pluridisciplinaire entre le milieu des années 1970 et le début des années 1980 (Billiard, 1983). L'analyse de notre corpus d'ouvrages (Estienne, 2004) confirme cette périodisation en la précisant.

Les premiers ouvrages recensés, attestant d'une réflexion théorique sur le paysage, datent de la deuxième moitié des années 1960.

Jusqu'au début des années 1980, cette activité éditoriale, qui reste modeste, se fonde sur l'apport des sciences humaines. Trois d'entre elles (la géographie, l'esthétique et la philosophie) ont joué un rôle fondamental dans l'institution du paysage comme nouveau domaine de la recherche. **Depuis 1980,** la forte progression du nombre de publications s'explique en partie par l'ouverture à d'autres disciplines : écologie, sociologie, histoire, ethnologie, économie ou psychologie. Mais l'apport de ces disciplines, à l'exception de celui de l'histoire, reste secondaire et modeste au sein de l'ensemble. La multiplication progressive

des thèmes abordés est un autre facteur explicatif. Parmi ces thématiques, il faut souligner la part des ouvrages consacrés à la nature et aux jardins dont le nombre croît depuis le milieu des années 1990, mais aussi la discrétion des travaux se rapportant à l'aménagement urbain.

La **géographie** représente 10 % des ouvrages du corpus. Réparti sur toute la période, son apport est particulièrement important en début de période puisqu'il concerne 25 % des ouvrages de la période 1970/1974 et 16 % des ouvrages de la période 1975/1984. Depuis, la part des ouvrages de géographie dans le corpus est inférieure à 10 %, hormis entre 1990 et 1994 où elle atteint 14 %. Dans les années 1970, plusieurs travaux font encore référence aux catégories paysagères issues de la géographie descriptive régionale (Isnard, 1973) ou rurale (Meynier, 1970 ; Douguedroit, 1976). Mais une évolution se dessine : Sylvie Rimbert (1973) s'intéresse aux paysages urbains, Armand Frémont (1976) à l'espace vécu. Les années 1980 voient le retour de la notion de « milieu » (Demongeot, 1984 ; Chatelin et Riou, 1986) qui permet aux géographes de prendre en compte les questions environnementales : par le paysage, approché de façon systémique (Bertrand, 1974), un lien s'établit entre géographie et écologie. Dans les années 1990, les travaux se diversifient : ils abordent de nouvelles thématiques comme la dimension politique du paysage (Lacoste, 1990) ou ont une orientation philosophique (Besse, 2000, 2003). Mais leur point commun est sans doute l'importance désormais accordée aux questions de représentation et de perception, signalées par la présence récurrente de termes issus de ces familles sémantiques (regard, voir, lire, lecture, lisibilité…).

De 1970 à 1974, 34 % des ouvrages rassemblés dans le corpus relèvent **du champ de l'histoire de l'art.** Sur l'ensemble de la période, le taux est de 13 %, alors que 10 % des ouvrages du corpus concernent la géographie et 13 % la philosophie. Cette répartition rappelle le caractère « introuvable » de la définition du mot paysage (Périgord, 1996) et son origine picturale, puis artistique. La peinture (Bouret, 1972), la photographie (Blondel, 1972) et la littérature (Balpe, 1974) sont les seules disciplines représentées au début des années 1970 : il faut attendre les années 1990 pour constater une ouverture vers d'autres disciplines comme le land art (Tiberghien, 1993) ou le cinéma (Mottet, 1998). Cependant, le paysage dans la peinture est un sujet majeur tout au long de la période. Dans les années 1990, quelques grandes expositions permettent d'en explorer les différentes facettes ; elles analysent le rôle des révolutions artistiques successives et leurs répercussions esthétiques. Hormis l'ouvrage de Blondel (1973), l'intérêt pour la photographie reste plus tardif et secondaire.

Depuis le début des années 1970, la **philosophie** interroge inlassablement le paysage : 12 % des ouvrages du corpus relèvent de cette discipline sur l'ensemble de la période ; ce taux atteint 20 % entre 1975 et 1979. Différentes questions surgissent successivement. La première est d'ordre esthétique (Burke, 1973 ; Roger, 1978) et conduit à redécouvrir quelques auteurs anciens dont les textes sont relus ou réédités (de Girardin, 1777/1979 ; Ritter, 1997). La seconde, à la fin des années 1980, est celle de l'invention du paysage. Introduite par Anne

Cauquelin (1989), elle inspire des travaux spécifiques relatifs à l'invention des paysages montagnards (Joutard, 1986 ; Briffaud, 1994), littoraux (Corbin, 1988), ou du jardin romantique (Menaheze-Lefay, 2001). Apparue à la même période, une autre thématique prend une importance accrue depuis 1995 : celle de la nature (Cadoret, 1988 ; Martin, 1996 ; Younès, 1999). Le paysage, expression de la relation entre l'homme et son environnement, permet d'aborder la question de « l'habiter » et d'explorer les notions de « site » et de « lieu » (Amphoux, 1996 ; Berque et Nys, 1998 ; Nys, 1999 ; Cauquelin, 2002).

En comparaison avec celui de la géographie, l'apport de **l'histoire** à la théorie du paysage reste second dans le temps et d'importance moindre. La part des travaux d'historiens dans le corpus est modeste, elle augmente discrètement à partir de 1975 (Miquel, 1975). Depuis 1983, année où est publiée la grande fresque dessinée par Jean-Robert Pitte, *L'histoire du paysage français, de la préhistoire à nos jours*, les historiens poursuivent leurs travaux de façon plus soutenue (Nora, 1984 ; Miquel, 1985 ; Corvol, 1987 ; Le Roy-Ladurie, 1994 ; Michelin, 1995 ; Schama, 1999). Parallèlement, l'archéologie du paysage devient une branche spécifique de l'histoire (Dufournet, 1978 ; Chouquer, 1996, 1997, 2000 ; Antoine, 2002). Enfin, l'histoire des jardins prend de l'ampleur depuis le début des années 1990 (Le Dantec, 1987 ; Mosser et Teyssot, 1991 ; Hunt, 1996 ; Guillaume, 1999).

Peut-on réellement parler d'une école de pensée française (Roger, 1995) ? Nous assistons effectivement au développement non linéaire d'une pensée contemporaine du paysage. Elle se constitue autour d'un groupe de personnalités provenant d'horizons fort divers : des artistes comme le plasticien Bernard Lassus (1974, 1976, 1977) dont l'apport fut décisif, le peintre Henri Cueco (1982) ou le poète Michel Collot (1988, 1989) ; des professionnels (Jacques Simon, 1982 ; Corajoud, 1982 ; Racine, 1982 ; Clément, 1991) ou des scientifiques. Nombreux, ces derniers représentent la diversité des disciplines universitaires : esthétique (Burke, 1973), géographie (Rimbert, 1973 ; Rougerie, 1977 ; Wieber, 1980), histoire (Miquel, 1975 ; Briffaud, 1989), philosophie (Cauquelin, 1977 ; Roger, 1978 ; Marcel, 1982, 1989), sociologie (Conan, 1977, 1994), etc. La variété des approches adoptées a nourri un débat parfois complexe, mais toujours passionné, justifiant l'emploi du terme de « mouvance » (Berque, 1999) derrière lequel certains de ces auteurs se sont retrouvés.

3.2. La définition « introuvable » d'un paysage tiraillé entre nature et culture

Le travail de Georges Bertrand constitue une étape importante dans la redécouverte du paysage par les géographes, en reconnaissant la part culturelle des paysages, ce qui va permettre de leur rendre leur complexité :

> « Le paysage est la dimension culturelle de la nature […] Le paysage n'existe pas en lui-même. Quant un regard croise un territoire, c'est un processus entre quelqu'un qui regarde et

> surtout qui voit un paysage, qui met sa mémoire en marche et qui le traduit dans sa matérialité, en fait un paysage. »[44]
>
> « Le plus simple et le plus banal des paysages est à la fois social et naturel, subjectif et objectif, spatial et temporel, production matérielle et culturelle, réel et symbolique… Le dénombrement et l'analyse séparée des éléments constitutifs et des différentes caractéristiques spatiales, psychologiques, économiques, écologiques… ne permettent pas de maîtriser l'ensemble. La complexité du paysage est à la fois morphologique (forme), constitutionnelle (structure) et fonctionnelle et il ne faut pas chercher à la réduire en la divisant. Le paysage est un système qui chevauche le naturel et le social. »[45]

Au-delà de la géographie, la polysémie du terme paysage, soulignée par de nombreux auteurs, oblige chaque discipline, voire chaque branche disciplinaire, à préciser le sens de la notion. Les définitions se multiplient produisant des variations parfois contradictoires.

À partir de la fin des années 1960, les revues spécialisées professionnelles consacrent plusieurs dossiers au paysage. Dès 1967, la revue *Urbanisme* met en parallèle les « paysages urbains et naturels » ; en 1972, *L'architecture d'aujourd'hui* s'intéresse aux rapports entre « l'homme et le territoire » ; en 1976, un numéro d'*Architectural Design* s'intitule « *A new view of Landscape* ». Les publications scientifiques suivent au début des années 1970. Parmi l'éventail de dossiers consacrés au paysage, certains ont eu un apport remarqué. On peut citer les numéros de la *Revue de géographie des Pyrénées et du sud-ouest* publiés en 1972 et 1978 autour des travaux de Georges Bertrand, mais aussi ceux de la revue *Hérodote*, (1976, 1977, 1987). On peut rappeler encore parmi tant d'autres[46] l'importance du dossier dirigé par Augustin Berque (1991) dans la revue *Le Débat*, comme celle des numéros des revues *Ethnologie française* (1989, 1995) et *Géographie et Culture* (1995).

En parallèle à cette riche activité éditoriale, de nombreux colloques sont organisés dont certains ont un caractère pluridisciplinaire. Certaines rencontres ont particulièrement marqué la communauté scientifique[47] : « Mort du paysage » (Lyon, 1981) ; « Lire le paysage, lire les paysages » (Saint-Étienne, 1983) ; « Le paysage et ses grilles » (Cerisy-la-Salle, 1992) ; « Le paysage : sauvegarde et création » (Ussel, 1996) ; « Le paysage : état des lieux » (Cerisy-la-Salle, 1999). La publication de leurs actes, comme celle des numéros spéciaux de revue, permet de dessiner les contours d'un paysage « pluriel » (Voisenat, 1995) et alimente la controverse. Face à ce sujet inépuisable, la reprise des débats a fini par leur ôter tout intérêt. À la fin des années 1990, ils se cristallisent autour de la position adoptée par Alain Roger et entraînent un clivage entre les partisans d'un paysage exclusivement culturel et ceux qui lui donnent une dimension naturelle.

[44] Georges Bertrand, « Pour une histoire écologique de la France rurale », in *Histoire de la France rurale*, sous la direction de Georges Duby et Armand Wallon, tome 1, Paris, Le Seuil, 1975, p. 8-118.
[45] Georges Bertrand, « Le paysage entre la nature et la Société », in *Revue géographique des Pyrénées et du sud-ouest*, n°49, 1978, p. 239-258.
[46] Une liste plus complète de ces numéros spéciaux de revues figure au début du deuxième cahier de notre DEA, intitulé « Annexes bibliographiques » (Estienne, 2004, tome 2, p. 3-5).
[47] Une liste indicative des principaux colloques universitaires organisés en France est donnée en annexe.

> « La connaissance des écosystèmes et celle des géosystèmes (qui relèvent de la géographie physique) sont évidemment indispensables, mais elles ne nous font pas avancer d'un pas dans la détermination des valeurs paysagères qui sont socioculturelles. L'analyse d'un biotope, la mesure du degré de pollution d'une rivière n'ont, littéralement, rien à voir avec le paysage, comme le soulignait naguère Bernard Lassus dans un article décisif : "Il y a une différence, une irréductibilité d'une eau propre à un paysage. On peut très facilement imaginer qu'un lieu pollué fasse un beau paysage, et qu'à l'inverse, un lieu non pollué ne soit pas nécessairement beau." ("Les continuités du paysage", *Urbanismes et architecture*, n°250, p. 64). »[48]

À la suite de Georges Bertrand, des géographes ont cherché à concilier les approches naturaliste et culturelle. Paul Claval (1994) propose de déchiffrer les paysages selon une méthode analytique combinant six points de vue : le rôle de la présence humaine dans la transformation de la nature, les liens entre les formes du paysage et leurs fonctions présentes ou passées, la valeur symbolique des lieux, l'influence des modèles esthétiques, la gestion des conflits d'intérêt. Ainsi, la démarche engagée autour de la Convention européenne du paysage signée à Florence le 20 octobre 2000 est une étape importante. Le texte reconnaît en effet l'origine naturelle et culturelle du paysage[49] :

> « "Paysage" désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations… »[50]

Mais, comme le suggérait Georges Bertrand dès 1975, la difficulté réside aussi dans la juxtaposition de représentations souvent contradictoires à propos d'un même territoire :

> « La question est de savoir comment combiner cette subjectivité avec la matérialité d'un territoire. On sait reconnaître matérialité d'un territoire mais, à l'intérieur d'un même individu, il peut y avoir des représentations contradictoires d'un même territoire qui sont fonctions des différents usages qu'en fait cet individu. »[51]

Le débat se situe donc à deux niveaux. Il s'agit d'accepter l'existence d'approches scientifiques très différentes et de reconnaître la valeur de discours (ou de regards) non scientifiques sur les paysages. Dépasser la seule approche savante (Roncayolo, 1986) ou esthétique pour s'intéresser aux différents niveaux de lecture et de savoirs élaborés par des groupes sociaux sur un territoire donné et ses paysages, est une première étape. Chercher à les concilier en est une autre. Les travaux de Raphaël Larrère (2002) ont permis de nommer les différents niveaux de regards (formés, informés et initiés) et de leur reconnaître une légitimité. Ils précèdent de peu la publication du premier ouvrage de John Brinckerhoff Jackson traduit en français, *à la découverte du paysage vernaculaire* (2003).

---

[48] Alain Roger, « Environnement », in *Mouvance. Cinquante mots pour le paysage*, Augustin Berque, Michel Conan et alii, Paris, éditions de la Villette, 1999, p. 62-63.
[49] On trouvera sur le site du Conseil de l'Europe le texte intégral de la convention et des documents complémentaires : http://conventions.coe.int/treaty/Commun/QueVoulezVous.asp?NT=176&CL=FRE
[50] *Convention européenne du paysage*, Article 1, « Définitions », p. 3.
[51] Georges Bertrand, « Pour une histoire écologique de la France rurale », *opus cité*, 1975.

La diffusion de la pensée de John Brinckerhoff Jackson a sans doute contribué à amplifier ce mouvement en présentant une approche plus complexe et contemporaine de la notion, fondée sur le rejet d'une définition « strictement esthétique ou phénoménologique » (Jackson, 2003 : 262). Comme le soulignent Jean-Marc Besse et Gilles A. Thiberghien en préface, pour lui, le paysage associe de manière indissociable des dimensions naturelles et culturelles, puisqu'il est à la fois un espace organisé en fonction des besoins d'une communauté et « l'œuvre culturelle de l'homme sur la terre » ce qui inclut une dimension politique importante (Jackson, 2003 : 9-34). Depuis, la publication de l'ouvrage majeur de Philippe Descola (2005), *Par-delà nature et culture*, est un dernier événement majeur qui oblige les différentes disciplines scientifiques à repenser leur rapport au monde et à reprendre leurs catégories de pensée, ce qui, dans le domaine du paysage, apparaît très prometteur.

3.3. Le paysage urbain : une notion encore en débat, notamment chez les paysagistes

La ville fait-elle paysage ? Peut-on parler d'un « paysage urbain » ? Au tournant des décennies 1960 et 1970, Xavier Michel (2007) montre que la géographie française prend « la mesure des nouveaux paysages urbains en développement dans l'Europe occidentale ». L'apparition de la notion vise à s'adapter aux évolutions du « fait urbain ». Il cite notamment l'apport de Sylvie Rimbert, mais aussi celui d'Antoine S. Bailly. Ce géographe explore les « théories de l'organisation de l'espace urbain » (Bailly, 1973) développées aux États-Unis notamment, avant de s'intéresser à « la perception des paysages urbains » (Bailly, 1974) en s'appuyant sur les travaux déjà anciens de l'école de sociologie urbaine de Chicago et sur d'autres plus récents comme ceux de Kevin Lynch (1964, 1960) ou de Paul Claval (1974). Nous y reviendrons ultérieurement.

L'utilisation de cette locution d'usage courant en architecture engage néamoins une forte résistance ailleurs. En dehors des travaux géographiques déjà cités, les études et publications scientifiques font rarement référence au *paysage urbain*, dont certains refusent toujours l'idée même. Le paysage serait avant tout naturel. Dans les milieux professionnels, Florent Hébert (2007) note la difficulté de nombreux paysagistes français à employer l'expression « paysage urbain ». Cette difficulté est paradoxale dans la mesure où les architectes, notamment, en ont largement répandu l'usage dans le domaine de l'aménagement.

Ainsi, le philosophe italien Rosario Assunto (2003) différencie *paysage* et *ville.* Ces deux termes évoquant, selon lui, deux formes distinctes de l'espace, ils écartent toute possibilité de paysage urbain. Pour ce philosophe, utiliser le mot *paysage* suppose la présence d'un *milieu vivant*, ce qui exclut clairement l'hypothèse d'un *paysage industriel.* L'industrie, en générant des produits non-biodégradables, est « en deçà de la vie ». Elle est « le contraire de la vie ». Le paysagiste français Pascal Aubry (2006 : 79), enseignant à l'École nationale

supérieure d'architecture de Paris-la-Villette, est plus provocant : « en tant que paysagiste, je dois dire qu'en ce mois d'octobre 2006, le paysage urbain n'existe pas encore… ».

Ces professionnels refusent d'utiliser des termes se référant à une réalité passée. Seules quelques villes ont encore un profil urbain qui « fait paysage » en se détachant sur l'horizon de la plaine, à la manière de la Chartres de Péguy, c'est-à-dire à la manière des villes de la France rurale décrites par les géographes français du début du siècle. Au cours de la deuxième moitié du XX^{e} siècle, la croissance des villes françaises a généralisé le phénomène urbain et privé les observateurs de possibilité de recul et de point de vue global sur la ville. Sauf à disposer d'un arrière-pays de plaine ou à se rendre au sommet des immeubles les plus hauts, il n'est effectivement plus possible de contempler le panorama d'une ville. Mais ne peut-on, pour autant, pas parler du « paysage d'une ville » ? Que l'on arrive par la mer ou depuis la plaine de Flandre maritime par la voie rapide urbaine prolongeant l'autoroute A25, le complexe industrialo portuaire de l'agglomération dunkerquoise fait paysage par la silhouette grandiose des usines et leurs panaches de fumée se détachant à l'horizon (Donadieu, 2005 :14).

Par ailleurs, le photographe Mathieu Kavyrchine a révélé lors de l'exposition *La ville qui fait signe*, « l'immensité du territoire de la métropole lilloise » et ses paysages urbains (Guiheux, 2004). Son « Portrait » de la métropole confronte une série de panoramas depuis les tours les plus hautes, à d'autres vues plongeant au cœur de quelques places publiques ou de l'intimité des cours et jardins. Dans la première partie de l'ouvrage, cette représentation contemporaine s'accompagne d'une série de photographies aériennes prises par l'IGN entre 1950 et 2000. Ces vues retracent « la transformation du paysage sur une durée qui avoisine désormais celle d'une vie, chacun y reconnaissant les parcours passés » (Guiheux, 2004 : 12).

Or, la juxtaposition des vues fait dans les deux cas paysage dans la mesure où elles « résultent d'une certaine étendue tenant à la fois de la profondeur et d'une certaine largeur du champ de perception » (Aubry, 2006) et présentent un horizon soit visuel, soit culturel (ici historique). Prises depuis les tours, elles permettent bien de découvrir un paysage urbain spécifique « dans sa profondeur et son étendue, en trois dimensions » (Aubry, 2006 : 80-83).

Mais comment aborder le cas, fréquent, des villes qui ne disposent pas de point de vue global, et celui, qui se généralise dans notre région, des nappes urbaines couvrant de vastes territoires ? En tant que spécialistes du paysage, les paysagistes se sont constitué un vocabulaire technique spécifique, distinguant notamment les « motifs paysagers » des « ambiances paysagères » (Aubry, 2006 : 78-79).

Hérités du vocabulaire des peintres impressionnistes, **les « motifs paysagers »** sont précis. Le motif principal se distingue des motifs secondaires. Ainsi, les bords du Rhône à Lyon sont un motif principal de paysage fluvial en ville, tandis que les aménagements de type

portuaire, les aménagements de promenades urbaines ou les espaces publics et de loisirs sont des motifs secondaires. Chacun de ces motifs paysagers peut se rapporter aux caractéristiques géomorphologiques du site de la ville (le fleuve, la vallée, le relief, la forêt…). Pris dans leur ensemble, ils génèrent une « ambiance paysagère » ou une « ambiance urbaine ».

Liée à une « association de sons et d'odeurs qui déterminent une sensation particulière en relation avec le lieu » (Donadieu, 2005), **l'ambiance urbaine** caractérise un lieu. Bernard Lassus (Roger, 1995) imaginait un panneau indiquant au milieu d'un sous-bois la direction de l'usine de chocolat Meunier sur un mode poétique : « Par vent d'ouest, mousse au chocolat ». Pour décrire l'ambiance du Vieux-Lille, un élu local évoquait le charme de ses vieux murs (Estienne, 1999). Néanmoins, l'ambiance urbaine n'est pas toujours reconnue en tant que paysage. À la fin des années 1990, le paysage restait associé à l'idée de nature (Mons, 2002). Cette difficulté est-elle liée au laps de temps nécessaire pour que tous s'approprient les paysages urbains perçus par les artistes ? Les conditions d'expérience des paysages urbains rappellent certaines expressions culturelles contemporaines marquées par l'image, le mouvement et l'éphémère (Poullaouec-Gonidec, 2003). Ces références esthétiques ne sont pas toutes partagées, mais le refus de ces paysagistes paraît excessif face à l'évolution rapide de la réalité urbaine, des représentations et des pratiques. L'utilisation croissante de l'expression paysage urbain invite à entériner sa généralisation et à la constituer en notion.

Synthèse de la section 1

Si le paysage comme genre pictural naît à la Renaissance italienne, les paysages urbains apparaissent au XVII^{e} siècle avec l'école hollandaise. Des principes de mise en scène de l'espace sont développés sous le nom d'art urbain à la même époque en France. Au siècle suivant, les politiques d'« embellissement urbain » ont encore des objectifs esthétiques. Au XIX^{e} siècle, les écrivains, les peintres et les photographes identifient les premiers des « paysages urbains » dans les villes nées de la révolution industrielle.

En géographie classique, la notion de paysage s'applique à des phénomènes réels, correspondant à des formes d'occupation du sol. La découverte du monde et la description des paysages occupent une grande partie des géographes français jusqu'au milieu du XX^{e} siècle. Les travaux des sociologues puis des statisticiens de la fin du XIX^{e} siècle ouvrent la voie à la « géographie urbaine ». Apparue en 1900, elle prend son essor dans l'entre-deux-guerres avec les études urbaines. Les centres de formation en urbanisme favorisent le croisement des disciplines et la reprise des méthodes et des concepts géographiques par les architectes et urbanistes. Adaptés aux paysages ruraux, ceux de « l'école vidalienne » sont inopérants face aux paysages urbains.

Après 1945, les géographes français privilégient des approches abstraites mieux adaptées aux phénomènes urbains immatériels. Prenant la banlieue comme terrain d'étude dans les années 1950, ils y découvrent d'autres dimensions (économique, sociologique et politique). Devenue science de l'espace, la géographie abandonne le paysage, jugé trop subjectif. La redécouverte de la notion, au milieu des années 1960 à la faveur de l'intérêt pour l'environnement et pour l'espace vécu, permet de développer une « théorie du paysage », longtemps marquée par l'impossible synthèse entre les approches naturelle et culturelle. Les définitions récentes dépassent cette difficulté en reconnaissant que le paysage naît de la superposition des approches.

Au début des années 1970, la notion de paysage urbain offre le moyen à des architectes et urbanistes de réintroduire dans leur travail de conception une dimension sensible, que la ville fonctionnelle aurait perdu. Le paysagiste Jacques Simon a contribué à diffuser les recherches menées aux États-Unis, ou en Angleterre autour de la revue *The Architectural Review* et des travaux de Gordon Cullen, entraînant un renouvellement des pratiques professionnelles. Néanmoins, certains paysagistes refusent toujours l'emploi d'une expression qui serait, malgré son usage croissant, inadaptée à la ville.

Section 2 : Architectes, urbanistes, et paysagistes : trois métiers pour fabriquer la ville

Trois familles professionnelles se partagent aujourd'hui la conception du cadre de vie urbain : architectes, urbanistes et paysagistes. Ils s'associent régulièrement pour former des équipes pluridisciplinaires de maîtrise d'œuvre urbaine dont le mandataire désigné est, de plus en plus fréquemment, un paysagiste. Il n'en a pas toujours été ainsi. Architectes, urbanistes et paysagistes n'ont ni la même histoire, ni la même antériorité. Afin de montrer ces différences et d'identifier les spécificités de chaque métier, nous allons présenter chacun d'eux en analysant leur genèse, les conditions de formation, la démographie, l'organisation et les pratiques professionnelles.

1. Les architectes

1.1. Genèse et histoire de la profession

La plus ancienne parmi ces trois familles professionnelles est celle des architectes. Si l'origine du mot remonte au V^{e} siècle avant notre ère, la transcription en français du mot grec *architecton*, *via* la forme latine *architectus,* se situe au début du XVI^{e} siècle (Callebat, 1998). Le terme sert progressivement à identifier le professionnel responsable de la construction des bâtiments depuis leur conception jusqu'à leur réception. Ainsi énoncé, le métier d'architecte

correspond donc à la notion de maître d'œuvre et s'exerce dans un secteur très limité, celui de l'architecture savante par opposition aux architectures vernaculaires (Ringon, 1997).

Des relations entre les architectes et le pouvoir royal s'établissent dès la Renaissance, mais l'organisation institutionnelle date essentiellement du XVII^{e} siècle. Créée en 1671, l'Académie royale d'architecture est supprimée à la Révolution française. Une nouvelle « École impériale des Beaux-arts » est fondée à Paris en 1806, puis rattachée à l'État en 1819 (Épron, 1992). La formation qui y est dispensée articule des cours et un atelier d'architecture ; le travail parallèle des étudiants dans l'agence de leur patron en renforce le caractère expérimental. Plusieurs ateliers sont proposés au choix, mais chacun regroupe tous les niveaux d'étudiants. Situés au sein de l'école ou à l'extérieur selon qu'ils soient officiels ou libres, ils structurent le débat architectural. Ce système hiérarchisé et ritualisé est rythmé par la préparation des nombreux concours dont le plus prestigieux est le grand prix de Rome, récompensé par un séjour de cinq années à la villa Médicis (Tapie, 2000).

Deux événements complètent ce dispositif maintenu jusque 1968. La fondation de l'École spéciale d'architecture en 1865 répond à la montée en puissance des ingénieurs formés à l'école des Ponts et Chaussées ou à l'école Polytechnique en tentant de rapprocher ces deux métiers (Champy, 2000 ; Tapie, 2000). Au début du XX^{e} siècle, quelques écoles régionales de Beaux-arts sont créées en province. Elles disposent dans les années 1960 de treize ateliers d'architecture qui dépendent de l'ENSBA pour l'organisation des examens et la remise des diplômes (Tapie, 2000).

Les architectes s'organisent en profession au XIX^{e} siècle. Après la création de la Société Centrale des Architectes français en 1840, le code Guadet est validé par l'ensemble des syndicats d'architectes en 1895 mettant un terme à un siècle de débats autour des conditions d'exercice (statut juridique et forme institutionnelle). Le diplôme d'architecte DPLG date de 1867, mais c'est la loi de 1940, en instaurant l'ordre des architectes, qui donne une existence juridique à la profession. Celle-ci est donc, de ce point de vue, récente (Épron, 1992).

1.2. La formation des architectes depuis l'après-guerre

Jusque 1968, les architectes sont formés au sein des écoles de Beaux-arts à Paris ou en province. En décembre 1968, la remise en cause de l'ENSBA par les étudiants aboutit à la création de 22 Unités pédagogiques d'architecture (UPA) sur l'ensemble du territoire, dont neuf à Paris. Malgré les revendications étudiantes, le nouveau système d'enseignement reste indépendant de l'université. Il s'inspire néanmoins fortement de son fonctionnement. La conséquence majeure de cette réforme est la suppression de l'ensemble des concours qui jalonnaient le cursus scolaire aux Beaux-arts. Accédant aux études directement après le baccalauréat, les étudiants suivent trois cycles de deux années d'études réunissant chacun 24

unités de valeur ; la sixième année est consacrée à la préparation d'un projet final ou « diplôme », selon l'ancien terme dont l'usage a été conservé. Ce « Travail personnel de fin d'études » ou TPFE, selon la terminologie officielle, est présenté devant un jury. Il joue un rôle déterminant pour l'obtention du titre d'architecte DPLG (diplômé par le gouvernement).

Au cours de la décennie 1970, des équipes de recherche se développent au sein des UPA autour de problématiques architecturales et urbaines. Le partage du financement entre les différents ministères favorise un tel croisement. Les financements de la Délégation générale à la recherche scientifique et technique (DGRST) sont en effet relayés, à partir de 1971, par les appels à idées du Plan Construction, organisme dépendant du ministère de l'équipement, et par les appels d'offre du Comité de la Recherche et du développement en architecture (CORDA). Créé en 1972 sous l'égide du directeur de l'architecture, le CORDA est supprimé sept ans plus tard (Épron, 1992). Ce dispositif est complété en 1979 par l'Institut français d'architecture (IFA), chargé de diffuser la culture architecturale (Ringon, 1997).

Parmi les réformes qui se sont succédé depuis, il faut rappeler la réforme d'Ornano de 1978 imposant jusque 1982 un *numerus clausus* pour l'entrée en deuxième année et la création d'une spécialisation post-diplôme en 1983. Ces Certificats d'études architecturales approfondies (CEAA) préfigurent un troisième cycle, sans offrir l'avantage d'une équivalence universitaire. Les réformes de 1984 et 2005 sont les plus importantes. La première transforme les UPA en écoles d'architecture, réduit le nombre d'années d'étude à cinq et les organise en deux cycles. Un premier cycle de deux ans aboutit au diplôme d'études fondamentales en architecture (DEFA) et donne une équivalence de DEUG. Les trois années de DPLG qui suivent mènent au diplôme. En réponse aux critiques dénonçant la dispersion des enseignements, des « certificats » en nombre plus réduit structurent les cours.

Depuis la réforme de 2005, l'enseignement dispensé dans les écoles nationales d'architecture respecte les principes du système universitaire européen et s'organise en trois cycles (licence, master et doctorat). Les trois années du premier cycle mènent au diplôme d'études en architecture, donnant le grade de licence. Le second cycle de deux ans, centré sur le projet architectural, conduit au diplôme d'état d'architecte (DEA), équivalent au grade de master. À l'issue de ce cycle, l'architecte DE qui souhaite exercer la maîtrise d'œuvre doit préparer en une année une habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP). Le cas échéant, il peut aussi s'orienter vers la recherche en préparant en trois ans un doctorat en architecture. Il sera alors accueilli au sein des laboratoires de recherche des ENSA.

Parallèlement, les écoles sont devenues des Écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA). Aujourd'hui au nombre de vingt, ces établissements publics administratifs sont placés sous la tutelle du Ministère de la Culture et de la communication et rattachés à la Direction de l'architecture et du patrimoine (DAPA). En France, deux autres écoles délivrent

un diplôme d'architecte reconnu par l'État : l'Institut national des sciences appliquées de Strasbourg et l'École spéciale d'architecture à Paris. Les ENSA totalisent 20 000 étudiants dont environ 3 000 en première année. En 2006, 650 des 1 500 étudiants diplômés ont suivi une formation spécialisée après le master et 620 la formation menant à l'habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP). Une trentaine d'étudiants préparent un doctorat.

1.3. Démographie, organisation et pratiques professionnelles

Promulgué en 1940 par le régime de Vichy, l'Ordre des architectes a été réorganisé par la loi du 3 janvier 1977 qui affirme l'intérêt public de l'architecture. Placé sous la tutelle du ministère de la culture, l'Ordre est un organisme de droit privé chargé de missions de service public. Il rassemble les architectes, agréés en architecture et détenteurs de récépissés remplissant les conditions fixées par la loi pour exercer leur profession (diplôme, déontologie, assurance, droits civils…). Organisé en 26 Conseils régionaux et un Conseil national, l'ordre a un pouvoir disciplinaire. Seule l'inscription à l'ordre confère le droit d'exercer la profession et de porter le titre d'architecte.

Ce préalable obligatoire à l'exercice de l'activité libérale (et notamment à la signature du permis de construire) permet de recenser l'essentiel des archiectes (Champy, 2000). Initiés par l'Ordre, les travaux de l'Observatoire de l'Économie de l'architecture nous offrent un ensemble de données actualisées, mais incomplètes. Fondées sur les seuls professionnels inscrits à l'Ordre, ces études sont partielles. Elles excluent en effet les nombreux diplômés exerçant d'autres activités ou sous d'autres modes (Barré, 2000 : 20-28). La comparaison avec les données antérieures disponibles donne néanmoins un aperçu de l'évolution du milieu.

En 1975, 10 342 architectes sont inscrits à l'ordre (Chadouin, 2006). Fin 1998, on en dénombre 27 080, auxquels il faut ajouter entre 8 000 et 12 000 diplômés non-inscrits à l'ordre (Champy, 2000). Fin 2007, l'ordre des architectes regroupe 29 417 architectes sur environ 40 000 diplômés. Cet accroissement va de pair avec le rajeunissement significatif du corps professionnel. 10% des inscrits à l'ordre ont aujourd'hui moins de 35 ans et 25% entre 35 et 44[52]. La profession demeure majoritairement masculine, mais sa féminisation progresse. 7,5% des architectes étaient des femmes en 1983 ; elles sont 15% en 1996 et 20% fin 2007[53]. Ce processus entraîne un renouvellement des approches et des pratiques (Barré, 2000).

Parallèlement à l'ordre, de nombreuses organisations professionnelles ont vu le jour. Certaines sont de type syndical (comme le Syndicat de l'architecture et l'Union nationale des syndicats français d'architectes ou UNSFA) ; d'autres de type associatif. Héritière de la Société centrale des architectes fondée en 1840 autour de missions d'organisation

[52] Source : http://www.architectes.org/connaitre-l-ordre/les-chiffres-de-la-profession, consulté le 11 janvier 2008.
[53] *Ibidem*.

professionnelle, l'Académie d'architecture cherche depuis 1953 à promouvoir la qualité de l'architecture et du cadre de vie par l'organisation de conférences et de colloque, l'attribution de prix et de bourses, la mise en valeur de son fonds d'archives. Créée en 1877, la Société des Architectes Diplômés par le Gouvernement (SADG) se nomme depuis 1979 la Société Française des Architectes (SFA) et a pour vocation de rassembler l'ensemble des architectes diplômés. On peut encore citer l'Association pour la réflexion sur la profession d'architecte (ARPAE) ou le Mouvement des architectes, apparu en 1996.

1.3.1. L'évolution récente des pratiques professionnelles

Depuis l'origine, l'activité professionnelle se limite aux domaines de l'architecture savante et de la ville maîtrisée sans toucher l'architecture vernaculaire et la ville spontanée. À partir du XIX^{e} siècle, elle subit la concurrence des ingénieurs. La grande reconstruction qui suit la première guerre mondiale pose la question du logement et en fait une question architecturale avec l'invention de nouveaux modèles (HBM, cités-jardins…). Après 1945, l'augmentation sans précédent des marchés de la construction modifie en profondeur les conditions d'exercice. Ainsi, dans la période la plus faste, entre 1955 et 1972, la production de logements passe de 60 000 à plus de 500 000. Le développement du salariat permet d'adapter les agences aux besoins liés à la reconstruction, puis à la croissance urbaine[54]. Les grandes agences qui se partagent les commandes majeures aux niveaux quantitatif (le logement social) et qualitatif (équipements publics de prestige) atteignent leur taille maximale en 1955 avant de décroître (Tapie, 2000).

Jusqu'au milieu des années 1960, le mode libéral reste le cadre quasi-exclusif d'exercice. L'image de l'architecte maître d'œuvre s'effrite ensuite progressivement. En 1973, les architectes ne contrôlent que 30 % du volume de la construction et obtiennent des missions de plus en plus fragmentées entre de multiples acteurs (Moulin, Lautman, 1978). Face à cette situation, la loi du 3 janvier 1977 offre aux architectes DPLG, DESA (diplômés de l'ESA de Paris) et DENSAIS (diplômés de l'ENSAIS de Strasbourg) un monopole partiel d'exercice, sans parvenir à interrompre le processus de complexification du système de production. Si, depuis une vingtaine d'années, la conjoncture économique a engagé la profession dans une crise durable, celle-ci a pris, à la fin des années 1990, un tournant nouveau. Il faut désormais parler d'une mutation liée à l'évolution en profondeur de la nature du marché (Barré, 2000) : diminution de la commande publique, baisse de la part des constructions neuves en faveur du marché de la réhabilitation, part majoritaire de la maison individuelle dans le marché du logement… Ce contexte mouvementé invite la profession à la réflexion.

[54] Voir : *Les Cahiers de la recherche architecturale*, n°2, 1978.

Guy Tapie (2000) identifie cinq éléments de recomposition de la profession : le partage des tâches de la conception et de la maîtrise d'œuvre entre plusieurs professionnels, la modernisation des outils techniques, la spécialisation des agences, la diversification des métiers. L'évolution du système de formation a pris acte de ce mouvement et tend à le renforcer en dissociant le diplôme d'architecte de la licence d'exercice et en ouvrant, avec les doctorats, d'autres voies professionnelles.

1.3.2. Les pratiques : situation actuelle

La maîtrise d'œuvre reste encore aujourd'hui le débouché principal et « naturel » des architectes diplômés[55]. D'autres types d'exercice se sont néamoins développés sous la forme du salariat principalement au sein de sociétés privées. Il peut s'agir d'agences d'architecture, d'urbanisme, d'architecture d'intérieure ou de design, ou encore de bureaux d'études et d'ingénierie, d'entreprises du bâtiment et des travaux publics ou des sociétés d'aménagement. Un nombre important d'architectes salariés travaillent au sein d'organismes parapublics comme les agences d'urbanisme et les CAUE ou dans la fonction publique. Il faut citer les fonctions de conseil exercées auprès des services de l'État ou au sein des CAUE, les métiers de l'enseignement et de la recherche, le corps des architectes urbanistes de l'État créé en 1993, architectes en chef des monuments historiques, architectes voyers de la ville de Paris, architectes chargés de mission des collectivités territoriales…

D'autre part, les champs d'intervention se sont diversifiés grâce à l'acquisition de compétences nouvelles dans le domaine de la programmation et de la gestion, mais aussi par la prise en compte de nouvelles échelles (le projet urbain, l'aménagement et le développement local). L'usage généralisé des nouvelles technologies a profondément modifié les pratiques de conception et de représentation des projets, comme les modes de communication des agences.

2. Les urbanistes

Des pratiques d'aménagement ou de transformation des villes sont repérées dès l'Antiquité. À partir du début du XVII^{e} siècle en France [56], le pouvoir royal édicte des règles visant à améliorer la circulation, la sécurité, la salubrité ou l'embellissement des villes (Harouel, 1993). Si les pratiques sont anciennes, la constitution de l'urbanisme en tant que

[55] Si l'on en croit la présentation des débouchés professionnels destinée aux futurs étudiants du site du ministère de la Culture : http://www.culture.gouv.fr/nav/index-dt.html, consulté le 11 janvier 2008.
[56] En 1607, un édit du roi Henri IV réglemente l'alignement des immeubles et limite les saillies.

théorie puis discipline d'enseignement est très récente. À la fin du XIX^{e} siècle, les conditions matérielles imposées aux habitants des villes mobilisent des élites. Ce mouvement en faveur d'une action volontaire ou « réforme urbaine » se fédère au début du XX^{e} siècle et provoque l'entrée du mot « urbanisme » dans la langue française. Le géographe Pierre Clerget utilise ce néologisme en 1910 pour désigner l'étude historique, géographique et économique des villes (Claude, 2006). Dans d'autres écrits concomitants, le mot se confond avec le phénomène d'urbanisation (Claude, Saunier, 1999).

L'urbanisme naissant veut concilier une ambition scientifique et une origine artistique. Articulant discours sur la ville et action urbaine, les urbanistes sont des spécialistes de l'aménagement des villes, mais aussi des « hommes de l'art ». Ils se recrutent chez les universitaires (historiens, sociologues, économistes…), comme chez les géomètres, ingénieurs et architectes qui occupent une place longtemps prépondérante. Le mot urbaniste apparaît d'ailleurs avec la création de la Société française des architectes urbanistes (SFAU) en 1911. Le croisement de cette double ambition initiale avec l'absence de protection du titre et l'évolution des systèmes de formation et des conditions d'exercice a créé un milieu professionnel très hétérogène, rassemblant différents métiers.

2.1. Genèse de la profession

À partir de la fin du XIX^{e} siècle, la ville devient un objet d'études pour les sciences humaines. Ce mouvement contribue à la naissance de l'urbanisme et modifie profondément l'attitude des spécialistes à l'égard de la ville et de son dessin. Le développement des théories fonctionnalistes ne fait que renforcer cette tendance. Perdant son statut d'œuvre, la ville devient cet objet complexe qu'il faut rationaliser, au risque de simplifications excessives.

L'apparition du mot « urbanisme » dans la langue française, au début de la décennie 1910, précède de peu le développement d'un **enseignement spécifique** à Paris entre 1916 et 1924. Dès 1913, quelques Grands Prix de Rome, membres ou proches du Musée social, se regroupent au sein de la Société Française des Architectes-Urbanistes (SFAU) à l'origine de la Société Française des Urbanistes (SFU). L'événement entérine, *de facto*, la naissance d'une profession (Frey, 1999). Les villes n'ont certes pas attendu l'arrivée des urbanistes pour se développer ! Le moment est néamoins capital parce qu'il fonde une nouvelle attitude à l'égard de la ville et de son dessin. Dans la plupart des textes de cette époque, en effet, l'urbanisme est tiraillé entre deux ambitions. La première, inédite, est scientifique, la seconde, plus ancienne, est artistique (Auzelle, 1964 ; Merlin, Choay, 1988 ; Frey, 1999).

2.1.1. La double ambition scientifique et artistique de l'urbanisme

Après la première guerre mondiale, l'urbaniste américain Georges B. Ford, auteur du plan de reconstruction de Reims, définit l'urbanisme comme « la science et l'art d'appliquer la prévoyance pratique à l'élaboration et au contrôle de tout ce qui entre dans l'organisation matérielle d'une agglomération humaine et de ce qui l'entoure » (Auzelle, 1964 : 11). Pour Alfred Agache, c'est « à la fois une **science**, un **art** et une **philosophie** » (Auzelle, 1964 : 13), tandis que Marcel Poëte le situe dans le « groupe des sciences sociales » (Auzelle, 1964 : 19).

> « L'urbanisme est tout d'abord une science qui s'attaque à la connaissance des choses, étudie méthodiquement les faits, recherche les causes premières, puis, après un travail rigoureux d'analyse, essaie, en des synthèses successives, de déterminer sinon des faits du moins des principes directeurs ; sur cette base peut s'ériger un art appliqué qui passe à l'action, à la création de synthèses nouvelles, matérialisant par un jeu de pleins et de vides les volumes où s'abritent les groupes sociaux ; mais l'application de cet art, après l'analyse scientifique, nécessite un double choix : choix des composants urbains à soigner, modifier, créer ; choix des applications possibles – ce double choix impliquant la détermination des valeurs humaines, c'est par essence : une philosophie. »[57]

Dans l'esprit des premiers urbanistes, ces deux ambitions contradictoires caractérisent **deux aspects complémentaires et successifs** de leur travail. Il y a urbanisme lorsqu'une **programmation** urbaine, établie à la suite d'études recourant aux principales sciences humaines (géographie, histoire, économie, sociologie…), **précède le tracé du plan** de la ville à partir de la synthèse des résultats obtenus. Dans ses *principes inédits d'enquête et d'analyses urbaines,* Gaston Bardet (1942) définit une méthode globale qui mêle intimement ces deux phases du travail. Afin d'évaluer les futurs besoins d'une ville ou d'une région, la phase d'études est complétée, à la fin des années 1950, d'un volet prospectif[58]. Cette évolution est importante puisque, jusqu'alors (et en l'absence de cette phase initiale d'études), la conception urbaine reposait sur la seule approche architecturale à dominante esthétique : il s'agissait d'art urbain ou de composition urbaine.

Ainsi, la dimension **pluridisciplinaire** de l'urbanisme est, dès l'origine, essentielle. Présente au Musée Social, elle caractérise le corps enseignant et se vérifie dans la revue *La vie urbaine*. La pluridisciplinarité se retrouve, par exemple, dans le travail de Michel Écochard au Maroc, mais aussi dans les différentes structures mises en place en France dans les années 1970 : GEP, agences d'urbanisme, OREAM, Établissements publics d'aménagement des villes nouvelles, etc. Ces différents points seront développés dans la deuxième partie. *A contrario*, cette structure dichotomique de l'urbanisme entraîne un risque de subdivision du travail – chacun de ces deux groupes de tâches pouvant être délégué à des professionnels

[57] Gaston Bardet, « Principes inédits d'enquête et d'analyses urbaines », citation n°110, in Robert Auzelle, *323 citations sur l'Urbanisme*, Paris, Éditions Vincent, Fréal et Cie, 1964, p. 20.
[58] André Gutton, *Conversations sur l'architecture*, *Cours de théorie de l'architecture professé à l'école nationale supérieure des Beaux-arts*, Tome VI, Paris, éditions Vincent, Fréal et Cie, 1962, p. 17. On se reportera également au numéro 11 de la revue *Prospective*, intitulé « L'urbanisation », Paris, PUF, juin 1964, 180 p.

différents : scientifiques ou programmateurs en amont, architectes-urbanistes en aval – et une concurrence jamais démentie entre architectes et urbanistes.

2.1.2. Les conséquences idéologiques et formelles de la domination des architectes

L'émergence parallèle de l'urbanisme et du mouvement moderne entraîne notamment des confusions entre le projet des premiers urbanistes de dessiner une ville *rationnelle* et la notion de *ville fonctionnelle* initiée par les modernistes. Les premiers, comme Marcel Poëte et Gaston Bardet, s'appliquent à définir une méthode scientifique pour établir les plans des villes de façon rationnelle. Préalable au dessin du plan, l'étude urbaine permet d'acquérir une connaissance indispensable à l'action (Claude, 2007). Les seconds, réunis lors des congrès internationaux d'architecture moderne (CIAM) fondés en 1928 à La Sarraz en Suisse, donnent une tonalité doctrinale au débat sur la ville.

Signe de l'intérêt des architectes du mouvement moderne pour la ville et de leur volonté de s'emparer de ce champ, les travaux du quatrième congrès, prévu à Moscou en 1932, mais organisé à **Athènes en 1933**, portent sur la notion de **ville fonctionnelle**. Rapporté dans les *Documents préparatoires au CIAM de Moscou*, le programme du congrès précise le sens de cette notion :

> « La notion de *ville fonctionnelle* exprime l'idée que les fonctions essentielles de la ville : l'habitation – la production (travail) – le délassement avec, comme élément de liaison, la circulation, sont déterminantes pour les formes de l'agglomération urbaine. »[59]

Selon la théorie fonctionnelle, la conception du plan d'une ville obéit à des principes rationnels. L'idée figure déjà lors du premier congrès, comme le montre cet extrait de la déclaration du 1er congrès CIAM de la Sarraz :

> « Les rapports entre les surfaces d'habitation, les surfaces plantées, sport inclus, et les surfaces de circulation sont déterminés selon les principes économiques et sociaux, conditionnés suivant la densité de population, fixée elle-même par les plans régionaux. »[60]

Comme pour chacun des congrès, les travaux du CIAM IV s'appuient sur la documentation comparative réunie au préalable. Les **plans de 33 villes** ont été dressés à la même échelle et selon une légende commune. Cet effort de **rationalisation des signes** permet de représenter de façon claire les **trois fonctions principales** (habitat, récréation, travail), ainsi que les surfaces dédiées à la circulation. À côté de cet état des lieux analytique, les dossiers présentent, selon les méthodes alors enseignées en France, les données historiques, démographiques et sociologiques, topographiques, géologiques et météorologiques.

[59] André Gutton, *Conversations sur l'architecture*, Tome VI, *opus cité*, 1962, p. 474.
[60] *Ibidem*, p. 469.

Rédigée à partir des procès-verbaux du IV^e CIAM, la *Charte d'Athènes* en diffuse les résultats auprès d'un large public[61]. Cependant, la forme doctrinale volontairement adoptée par son rédacteur, Le Corbusier, a sensiblement modifié la teneur des conclusions du congrès. Imposant un style architectural prédéfini, le célèbre texte gomme en partie la complexité de l'objet urbain et entraîne une confusion entre deux positions professionnelles pourtant distinctes : celles des urbanistes et celles des architectes. Quelques (rares) voix se sont élevées parmi les architectes-urbanistes pour dénoncer cet amalgame. Dans ses *Conversations sur l'architecture*, André Gutton, par exemple, distingue les deux étapes successives du travail d'urbaniste : « l'urbanisme dans sa première étape qui est programme doit être éloigné de tous les comportements architecturaux. L'urbanisme y viendra dans la deuxième étape qui est art urbain ». Ce qui peut aussi se formuler de la manière suivante : « il fallait d'abord connaître le programme fonctionnel de la ville, sa traduction en formes ne pouvait venir qu'ensuite »[62].

Pendant les Trente Glorieuses, la domination numérique des architectes au sein de la profession a contribué à alimenter la confusion entre l'urbanisme et le fonctionnalisme, entre une discipline et un style majoritaire. Ce phénomène explique pourquoi la critique des formes urbaines produites après guerre a provoqué la méfiance du public vis-à-vis de l'urbanisme. Les contours professionnels ont fortement évolué depuis. Plusieurs ouvrages récents soulignent la multiplication, depuis les années 1980, des profils rencontrés (Verpraet, 2002 ; Claude, 2006). Dans son rapport, Jean Frébault évoque la diversité des disciplines d'origine et des parcours professionnels (Frébault, Pouyet, 2006). Peut-on encore, dans ce contexte, employer le terme d'urbaniste ? Ne faut-il pas mieux parler « des métiers de l'urbanisme » ?

2.2. La formation des urbanistes

Inaugurée par les conférences publiques données par Marcel Poëte à la Bibliothèque historique de la ville de Paris, la première formation à l'urbanisme est fondée en 1916 au sein de l'Institut de géographie, d'histoire et d'économie urbaine. C'est donc au début des années 1920 que sont attribués les premiers diplômes d'urbanistes. Après la première guerre, la création de l'École des Hautes Études Urbaines s'inscrit dans un cadre plus universitaire, confirmé en 1924 avec sa transformation en Institut d'Urbanisme de l'Université de Paris (IUUP) accueilli à la Sorbonne. Depuis cette date, l'histoire de l'IUUP est émaillée de multiples déménagements. Rattaché un premier temps à la faculté de droit de la Sorbonne, l'établissement s'installe ensuite dans les murs de l'Institut d'art, rue Michelet.

[61] Le CIAM IV se réunit en 1933, mais Le Corbusier rédige son manuscrit en 1941 à Vichy avant de le publier pour la première fois chez Plon en 1943. Source : site de la fondation Le Corbusier. http://www.fondationlecorbusier.fr/corbuweb/zcomp/pages/EditOI11.htm
[62] *Ibidem*, p. 493-495.

Après guerre, il faut attendre 1961 pour que les étudiants en architecture de l'école des Beaux-arts de Paris disposent d'un cours associant architecture et urbanisme. Il s'agit du séminaire Tony Garnier organisé par les architectes Robert Auzelle et André Gutton. La crise de 1968 met fin au système d'enseignement des Beaux-arts et provoque de nombreux soubresauts à l'Institut d'urbanisme dont le rattachement à l'Université de Paris XII à Créteil constitue l'aboutissement en 1972. En parallèle les formations universitaires se multiplient. La fondation en 1969 d'un département d'urbanisme au sein de l'université de Paris VIII-Vincennes est à l'origine de l'actuel Institut français d'urbanisme (IFU).

Faute de reconnaissance nationale, le plus ancien diplôme, celui de l'Institut d'urbanisme de Paris (DIUP), est abandonné en 1992 et laisse la place à un DESS. En l'absence de diplôme national, les parcours de formation et leurs contenus sont variés. Le rapport Frébault (2006) dénombre une centaine de « formations à l'urbanisme et à l'aménagement ». Le plus souvent situés dans un cadre universitaire, les instituts d'urbanisme proposent aux étudiants ayant suivi une formation initiale en architecture, sciences humaines ou ingénierie une spécialisation de niveau licence, master ou doctorat. D'autres alternatives se développent dans les écoles d'architecture et les écoles d'ingénieurs (Frébault, Pouyet, 2006).

De dimension internationale, l'Association pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en architecture et urbanisme (APERAU) regroupe depuis 1984 les instituts d'urbanisme francophones. Établie en 1998, sa Charte synthétise les orientations pédagogiques mises en œuvre par ses membres. Le recrutement des étudiants comme des enseignants, la construction des programmes, doivent favoriser la pluridisciplinarité. Les apports théoriques et critiques côtoient des exercices pratiques proches de l'opérationnel[63]. En France, 17 centres de formation, répartis dans douze villes (Aix-en-Provence, Brest, Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Metz, Nantes, Paris, Rennes, Tours et Toulouse), coopèrent par le biais de l'APEREAU.

2.3. Organisation, démographie et pratiques professionnelles

À défaut d'ordre et de reconnaissance de leur titre, les urbanistes français disposent de plusieurs associations professionnelles. Issue de la SFAU, créée en 1911, la Société française des urbanistes (SFU) est la plus ancienne. Elle regroupe des professionnels de l'urbanisme admis sur critères de qualités quel que soit leur mode d'exercice (public, parapublic, privé, salarié ou libéral).

D'autres associations visent des publics plus spécifiques comme l'association française des urbanistes des agences (AFUA), l'association des géomètres urbanistes (AGU), l'association des professionnels des CAUE (APCAUE) ou l'association des Aménageurs et urbanistes dans l'État (AUDE), fondée en 1996. Créée en 1982, l'association Urbanistes des

[63] Voir le site de l'APEREAU : www.apereau.org/charte

territoires (UT) réunit les urbanistes des secteurs publics et parapublics qui travaillent pour les collectivités territoriales ; elle comprend environ 130 adhérents[64]. La Fédération nationale des agences d'urbanisme (la FNAU) regroupe, depuis décembre 1979, des « organismes publics d'étude et de réflexion sur l'aménagement et le développement des grandes agglomérations françaises ». Les 51 agences adhérentes représentent 1 500 professionnels de l'urbanisme[65].

Depuis le milieu des années 1980, certaines associations ont pris des initiatives afin d'améliorer la reconnaissance professionnelle. Après la création de l'APEREAU en 1984, six associations nationales comme la SFU ou la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU) se sont regroupées en 1996 pour former le Conseil français des urbanistes (CFDU). Le CFDU a intégré depuis des associations locales comme l'association régionale des urbanistes du Nord-Pas-de-Calais et de Picardie (ARUNP). Il a suscité la création de l'Office public de qualification des urbanistes (OPQU). Reconnu par les pouvoirs publics en 1998, cet organisme propose des campagnes régulières de qualification professionnelle (Champy, 2000).

Ce contexte professionnel très ouvert complique le dénombrement des urbanistes français et oblige à prendre en compte plusieurs sources d'informations. Les résultats des rapports qui se succèdent depuis vingt ans ne sont guère probants (Blais, 2000). L'effectif revendiqué par la SFU (400 membres) n'est certainement pas représentatif. Le CFDU propose une fourchette allant de 5 000 à 6 000 urbanistes, tandis que la FNAU annonce regrouper 1 500 salariés des agences d'urbanisme (ce qui n'équivaut pas à 1 500 urbanistes). Et si l'on peut connaître par le CNFPT l'effectif global des services d'urbanisme et d'aménagement des collectivités, on ne dispose pas de données équivalentes pour les services de l'État, ni pour les autres lieux d'exercice que sont les CAUE, les sociétés d'aménagement, les agences et bureaux d'étude privés, etc. (Frébault, Pouyet, 2006). Devant cette impossibilité (Champy, 2000), le rapport Frébault suggère que l'État en prenne l'initiative.

Plans, études urbaines et projet urbain sont autant d'outils (Verpraet, 2002) pour répondre aux demandes exprimées, selon les périodes, par l'État ou les collectivités locales. Dans l'entre-deux-guerres, les municipalités désignent les concepteurs des plans d'aménagement, d'embellissement et d'extension (PAEE) par concours sur des critères de renommée ou de proximité (Claude, 2007). Jusqu'au début des années 1970, les urbanistes sont associés, sous différents statuts, aux politiques d'aménagement, dont l'État est le seul commanditaire. La plupart des missions d'urbanisme sont alors confiées à des architectes urbanistes libéraux choisis sur une liste d'agréés. Un corps d'urbanistes d'État est créé en 1962. Depuis la mise en place des lois de décentralisation, l'urbanisme est revenu à la compétence des villes ou des communautés de communes, tandis que les régions et les départements recevaient celle de l'aménagement du territoire.

[64] Voir le site de UT : http://www.urbanistesdesterritoires.com
[65] Voir le site de la FNAU : http://www.fnau.org

Aujourd'hui, seule une petite partie des urbanistes exerce en mode libéral ou en tant que salariés du secteur privé, au sein des agences d'architecture et d'urbanisme et autres bureaux d'études. Leur grande majorité est employée dans le secteur public ou parapublic, ce qui représente une grande variété de structures (sociétés d'aménagement, services de l'État, services des collectivités locales et des intercommunalités, agences d'urbanisme, CAUE…).

Le regroupement, en 1993, du corps des Architectes des Bâtiments de France (ABF) créé en 1946 et de celui des Urbanistes de l'État (UE), instauré en 1962 au sein du nouveau corps des Architectes urbanistes de l'État (AUE) marque la volonté de l'État de prendre en compte la question patrimoniale en aménagement. L'organisation du concours externe, comme la création de deux spécialités recouvrant les profils d'origine, en limite les effets.

L'urbanisme recouvre aujourd'hui plusieurs champs d'intervention. Le rapport Frébault (2006) en distingue cinq qui correspondent à des missions et des lieux d'exercice précis : l'urbanisme stratégique ou prospectif (études urbaines et diagnostics préalables à l'élaboration des documents de planification locale) ; l'urbanisme de projets (conception spatiale des villes) ; la maîtrise d'ouvrage urbaine (programmation et pilotage des projets, concertation entre les différents acteurs) ; l'urbanisme opérationnel (montage d'opérations et métiers de l'aménageur) ; l'urbanisme de gestion (aspects réglementaires et procédures).

Si la profession fait face à une évolution des problématiques (la croissance, la réhabilitation, le renouvellement urbain) depuis un demi-siècle, elle conserve également des caractéristiques constantes (Champy, 2000) : l'interdisciplinarité constitutive du métier, l'échelle spatiale et temporelle. Mais elle a dû affronter des questions récurrentes (Claude, 2006) comme la recherche d'un statut scientifique, l'élaboration d'une méthode, la nature du métier et des formations nécessaires pour l'exercer. Ce caractère incertain du métier est-il lié au contexte contemporain (Claude, 2006) ? La « question urbaine » est devenue, plus que jamais, une question politique. Les choix à poser concernent l'organisation globale de la société et non pas uniquement sa mise en forme architecturale (Blais, 2000).

> « L'urbanisme recouvre un ensemble de démarches visant à maîtriser l'organisation ou la transformation spatiale des villes et des territoires urbains ou ruraux, aux différentes échelles géographiques et temporelles, dans la perspective d'un développement harmonieux, équilibré et durable. »[66]

En réaction, le CFDU et l'OPQU ont souhaité mieux définir le métier en s'appuyant sur deux textes de référence. La « Charte européenne des urbanistes » a été adoptée par le Conseil européen des urbanistes dans les années 1980. Le « référentiel métier-compétences », élaboré à la demande du ministère de l'équipement par l'équipe de recherche de l'école

[66] Jean Frébault, Bernard Pouyet, *Renforcer les formations à l'Urbanisme et à l'Aménagement*, rapport pour le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche et le Ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer, Conseil Général des Ponts et chaussées, janvier 2006, p. 21.

d'architecture de Bordeaux, a été publié en décembre 2006 dans *le Moniteur des Travaux publics et du bâtiment*. Pour l'OPQU, l'urbanisme prélude à « une organisation réfléchie et responsable des territoires » aux différentes échelles temporelles et spatiales. Le travail en équipe pluridisciplinaire repose sur une concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, y compris les habitants. Il vise à apporter aux responsables politiques les éléments nécessaires à leur réflexion et les aide à formaliser en projets leurs choix stratégiques.

Cependant, la démarche de qualification proposée, parce qu'elle entérine l'idée que « la question urbaine n'est plus d'abord une question d'architecture, mais bien une question globale d'organisation de la société », ne fait pas l'unanimité, notamment chez les architectes-urbanistes (Blais, 2000). Cette absence de consensus autour d'une démarche très récente peut expliquer le nombre encore limité d'urbanistes qualifiés. L'annuaire de l'OPQU (2007) recense 390 urbanistes qualifiés en France, dont 31 en région Nord, 50 en région Est, 65 en Île-de-France, 90 en région Sud-est et 89 en région Sud-ouest.

3. Les paysagistes

La création de l'École nationale supérieure du paysage (ENSP) à Versailles en 1976 est souvent considérée comme un élément fondateur par les paysagistes français actuels. Cette période marque le développement du métier. Au mieux, les chronologies débutent après la deuxième guerre mondiale. Elles mentionnent alors le décret pris par le général de Gaulle en 1945, portant création de la « Section du paysage et de l'art des jardins » au sein de l'École nationale d'horticulture de Versailles (ENH). Plusieurs caractéristiques reviennent dans ces récits critiques pour décrire les générations de professionnels diplômés de la section du paysage : une formation essentiellement horticole qui structure leur travail, l'absence de modernité corrélative, la faiblesse et la discrétion d'une profession peu reconnue, une image de « planteurs »…

> « …il n'est pas étonnant que le paysagisme le plus traditionnel ait pu faire retour en France, sous une version simpliste qui plus est, au cours des Trente Glorieuses sous le qualificatif urbanistique, précisément, d'*espaces verts*. Paysagisme néo-alphandiste standard, réactualisé, c'est-à-dire le plus souvent abâtardi, à l'aide de techniques elles-mêmes standardisées (en matière de vallonnements, de plantations, d'entretien, de matériaux, de mobilier…). (…) le jardin urbain, trop cher, trop sophistiqué et trop peu fonctionnel, doit céder la place au simple verdissement urbain, disparition compensée par l'organisation, de temps à autre, de manifestations florales spectaculaires baptisées floralies. »[67]

[67] Jean-Pierre Le Dantec, *Le sauvage et le régulier. Art des jardins et paysagisme : En France au XX^e siècle*, Paris, Le Moniteur, 2002, p. 183.

L'essor de la profession de paysagistes est effectivement récent en France. L'apparition d'une commande d'espaces publics dans les années 1950 – les espaces verts des grands ensembles – offre des perspectives nouvelles que la profession saisit pour se structurer et se développer (Dubost, 1984). Ce processus s'inscrit à la suite d'une tradition paysagiste ancienne dont la richesse était méconnue et dont la plupart des auteurs (Conan, Claramunt, 1989 ; Donadieu, 2005) fixent l'origine à la Renaissance. Pourquoi cette occultation ?

Plusieurs événements ont initié, depuis, un mouvement de redécouverte de l'histoire des jardins et des paysagistes. On peut citer les inventaires régionaux de jardins lancés par la mission du paysage en 1981, ou encore, la création d'un DESS « Jardins historiques, patrimoine, paysage » à l'école d'architecture de Versailles en 1992. La publication de monographies et d'anthologies (Le Dantec, 1996 ; Baridon, 1998), les rééditions d'ouvrages anciens se multiplient depuis lors. Attestant le travail entrepris par des historiens (Michel Racine, Michel Baridon, Monique Mosser…), des sociologues (Michel Conan, Françoise Dubost) et des professionnels (Bernadette Blanchon, Alexandre Chemetoff, Bénédicte Leclerc, Annette Vigny…), elles permettent à la profession de se réapproprier son histoire.

3.1. Origines et développement des paysagistes en France

Au XVII^{e} siècle, le terme de paysagiste désigne un peintre spécialisé dans les tableaux de paysage, tandis que les concepteurs de jardins, formés selon les règles établies dans leur corporation, sont dénommés « jardiniers ». Des artistes (peintres, écrivains et poètes) ou des hommes de sciences (botanistes et agronomes) les rejoignent progressivement. Cette dimension artistique se maintient depuis la Renaissance à travers des pratiques et des savoir-faire spécifiques ; elle se détache progressivement de la peinture avec le développement d'une commande de parcs et jardins privée, initiée par la noblesse, puis la grande bourgeoisie. La commande publique, essentielle aujourd'hui, apparaît plus tardivement.

3.1.1. Aux origines : les créateurs de jardins

Au début du XVII^{e} siècle, au jardin des Tuileries, trois familles de jardiniers, les Desgots, Le Nôtre et Mollet, font évoluer leur métier, passant en quelques générations du statut de jardinier à celui de dessinateur des plans et jardins du roi (Claude Mollet en 1645), puis d'architecte des jardins (Armand-Claude Mollet en 1718). À la fin du siècle, les maîtres jardiniers assurent la réalisation des jardins dont les plans d'ensemble ont été généralement conçus par des architectes.

Ce lien entre **architecture et architecture de jardins** se maintient pendant le XVIII^{e} siècle. Ainsi, le célèbre théoricien de l'architecture, Jacques-François Blondel (1705-1774),

traite de la conception des jardins dans deux de ses ouvrages. Ancien élève de l'école des Ponts et chaussées, Jean-Marie Morel (1728-1810) est nommé architecte et conçoit, à ce titre, des jardins. L'architecte Joseph Ramée (1764-1842) se forme à l'art des jardins auprès du créateur du parc de Bagatelle, François-Joseph Bélanger (1744-1818), lui-même architecte et paysagiste. Cependant, quelques créateurs restés célèbres ne sont pas des architectes. Claude (1705-1784) et Antoine (1735-1807) Richard, dont le nom est lié à l'histoire du Trianon, Thomas Blaikie (1750-1838) qui participe à la création de Bagatelle et du parc Monceau, sont **botanistes** de formation**.** Créateur de jardins pittoresques, Hubert Robert (1733-1808) est **peintre** (Racine, 2001).

La **dimension paysagère** du métier prend davantage d'importance au cours du XVIII^{e} siècle sous l'effet de différents facteurs.

Le **premier** est d'ordre **esthétique** avec l'abandon progressif du jardin à la française. Le **second** est une évolution de la **commande** qui, en se déplaçant à la campagne, change **d'échelle et se diversifie**. Dans son traité paru en 1819, Charles Viart distingue quatre catégories dans l'art des jardins : les jardins, les parcs, les fermes et les pays (Racine, 2001 : 210) ; en province, de nombreux aristocrates « éclairés » s'aménagent des maisons de plaisance entourées de jardins dont la composition forme, avec les espaces agricoles, un ensemble (Racine, 2001 : 120-130). L'œuvre du comte de Choulot (1794-1864), concepteur avec l'architecte Olive de la ville-parc du Vésinet, poursuit cette tendance au siècle suivant en inventant la notion de « parc agricole et paysager » : un parc conçu en harmonie avec l'environnement rural (Racine, 2002 : 19-21).

Un **dernier facteur, d'ordre politique**, intervient : la campagne de grands travaux (canaux, voies, routes et ponts) lancée par Colbert sur l'ensemble du territoire. Menée notamment par des ingénieurs des ponts et chaussées comme Émiland-Marie Gauthey (1732-1806), concepteur du canal du centre (Racine, 2002 : 231-237), ou Jean Rodolphe Perronet (1708-1794), elle s'accompagne d'un embellissement du paysage, aux motivations multiples. Les plantations d'alignement instaurent des promenades périurbaines tout en inscrivant les infrastructures et ouvrages d'art dans le paysage ; elles ont aussi un rôle économique. Les plantations d'arbres fruitiers sont recommandées à côté des équipements pour compléter les ressources des gardiens.

Ainsi, dès le XVIII^{e} siècle, s'esquissent les caractéristiques et les grandes orientations de la profession actuelle, mais aussi ses lignes de partage.

3.1.2. L'essor des architectes-paysagistes français au XIX^{e} siècle

La politique d'aménagement urbain sans précédent engagée par Napoléon III avec les travaux haussmanniens, à Paris comme en province, a joué un rôle déclencheur pour la

commande d'espaces publics en France à la fin du XIX^{e} siècle. La sensibilité de l'empereur pour l'art des jardins et le paysage, son talent de paysagiste (Racine, 2002 : 28-30), ont également été décisifs pour l'essor parallèle de la profession d'architecte-paysagiste.

La dénomination **d'architecte-paysagiste** apparaît à cette époque. Le terme permet de se différencier des architectes, mais aussi de distinguer en partie les différents métiers de la filière horticole. Ainsi, celui de concepteur de jardin se sépare des autres professions qui sont liées à la culture des plantes (horticulteur, pépiniériste) et à l'entretien des jardins (jardinier).

Les nombreux **aménagements** entrepris dans les grandes villes (création de réseaux de promenades, de parcs et de jardins de ville de toutes les dimensions, traitement paysager des banlieues pavillonnaires) relèvent principalement d'une commande **d'espaces publics** et offrent l'occasion d'élaborer un **nouveau modèle de jardin**. L'adaptation française du modèle du jardin anglais prévoit une organisation rationnelle à chacune des échelles du projet, des infrastructures, aux plantations et au mobilier urbain. Elle connaît un succès rapide en France comme à l'étranger où les concepteurs français remportent la quasi-totalité des concours organisés pour la création de grands parcs et de jardins privés et publics.

En 1867, Édouard André (1840-1911) est lauréat du concours pour l'aménagement du grand jardin de Sefton Park à Liverpool, dont la réalisation marque le début de sa renommée internationale. Il est aussi l'auteur du plan d'urbanisme de Montevideo en Uruguay. À Bruxelles, en 1869, Jean-Pierre Barillet-Deschamps (1824-1873) transforme le parc de Laeken, puis celui du Prater à Vienne. La ville de Turin lui commande la réalisation de squares ; en Égypte, il conçoit notamment le jardin d'acclimatation de Gezireh. À partir de 1870, la présence en Amérique latine d'architectes-paysagistes français permet de diffuser le modèle français dans de nombreuses villes, tant au niveau de l'urbanisme que de l'aménagement des jardins (Racine, 2002 : 108-113). Enfin, les colonies, pour lesquelles Maxime Cornu organise un réseau de jardins d'essais, offrent aux élèves de l'école nationale d'horticulture de Versailles un autre terrain d'expérimentation (Racine, 2002 : 100-107).

> « Les architectes-paysagistes de cette époque sont en grande majorité d'origine ou de formation horticole ; ils ont, de plus, de grandes compétences botaniques. Cette période est, selon l'expression du paysagiste Eugnène Deny (1857-1926), celle de *l'école moderne des architectes-paysagistes*, créée par Barillet-Deschamps. Elle fut — et cela est oublié de nos jours — une période brillante où les architectes-paysagistes français remportaient dans le monde entier la quasi-totalité des concours ouverts pour la création de grands parcs et de jardins privés et publics, celle du style créé par *nostro querido maestro Barillet-Deschamps*, comme l'écrivait en 1886 une importante maison horticole de Buenos Aires… »[68]

[68] Alain Durnerin, « Architectes-paysagistes, horticulteurs et jardiniers à l'École nationale d'horticulture de Versailles de 1874 à 1914 », in *Créateurs de jardins et de paysages : en France. Du XIX^{e} siècle au XXI^{e} siècle,* sous la direction de Michel Racine, 2002, p. 93.

Créée par une loi de 1873, l'école d'horticulture de Versailles est placée sous la direction d'Auguste-François Hardy (Racine, 2002 : 92-99). Les premiers enseignants sont soit issus du Muséum d'histoire naturelle, qui diffuse les plantes coloniales, soit choisis parmi les responsables administratifs et les professionnels reconnus. La « chaire d'architecture des jardins », cours destiné aux étudiants de troisième année, est initialement confiée à Jean Darcel, ancien chef du service des promenades et plantations de la ville de Paris, travaillant sous la direction d'Alphand. En 1878, Auguste Choisy, ingénieur en chef des Ponts et chaussées, professeur d'architecture à l'école polytechnique et à l'école des Ponts et chaussées, lui succède pour une période plus longue. Édouard André reprend le poste de 1892 à 1901 avant de le laisser à son fils René-Édouard André.

Nous connaissons par un article d'Édouard André, publié en 1890, l'organisation et le contenu détaillés du cours d'architecture des jardins et des serres. L'exposé des différents styles de jardins et de leur composition s'accompagne d'une étude de cas, allant jusqu'aux détails d'exécution et aux notions de gestion ; le cours se conclut par un exercice de projet sur terrain réel. Après ce parcours obligatoire, les horticulteurs diplômés de l'ENH prennent leur orientation professionnelle et choisissent de devenir architecte-paysagiste, jardinier ou horticulteur, certains passant d'une profession à l'autre au cours de leur carrière.

Les relations nouées à l'école et le partage d'un même bagage technique permettent de dépasser le risque d'opposition des métiers : leur complémentarité permet, au contraire, de former des équipes maîtrisant l'ensemble des marchés de la conception à la gestion. Dans un contexte sociopolitique favorable, ce parcours commun est un atout pour l'ensemble de la filière qui explique en partie les succès remportés par les paysagistes français. Pourtant, au début du XX^{e} siècle, les organisations professionnelles commencent à réclamer une séparation plus nette des métiers.

3.1.3. Les paysagistes français de la première moitié du XX^{e} siècle

Encore méconnue, la première moitié du XX^{e} siècle fait aujourd'hui l'objet d'une relecture. Le relatif silence des paysagistes de l'époque moderne a été interprété comme la manifestation d'une crise de l'art des jardins (Le Dantec, 1996 et 2002), mais le travail historique récent rend de l'intérêt à la période (Racine, 2002).

Au début du XX^{e} siècle, le nombre des projets urbains se raréfie ce qui oblige les architectes-paysagistes français à **chercher d'autres lieux d'expression**.

Un premier groupe exporte son savoir-faire dans les colonies ou aux Amériques. Ainsi, Jacques Gréber débute aux États-Unis en composant des écrins jardinés pour les œuvres sculptées de son père, avant de concevoir le plan d'aménagement de la ville de

Philadelphie. Jean Claude Nicolas Forestier reçoit des missions d'études et de réalisations en Espagne, au Maroc et au Portugal, mais aussi en Argentine et à Cuba.

Un **second groupe**, tout aussi important, apporte **sa contribution aux débats théoriques** du moment. Les textes de Ferdinand Bac, mais plus encore les ouvrages des frères André (1881-1971) et Paul (1882-1957) Véra renouvellent l'esthétique des jardins ; celui de Forestier situe le projet urbain et ses enjeux paysagers à l'échelle de l'agglomération. Lui et Édouard Redont sont d'ailleurs membres fondateurs de la SFU en 1911.

Une autre partie des paysagistes français – parmi lesquels on retrouve les frères Véra, mais aussi leur collaborateur Jean-Charles Moreux (1889-1956) ou Gabriel Guévékian (1900-1970), l'inventeur du jardin cubiste – se tourne vers **la commande de jardins privés** dont elle renouvelle le style pour l'adapter aux critères stylistiques de l'époque.

Toutefois, une **commande publique** émerge dans les années **1930** à l'initiative de villes aux **ambitions sociales** ; elle s'appuie sur des programmes inédits comme les cités-jardins, les HBM, les ceintures vertes et leurs équipements sportifs, mais aussi sur l'aménagement de jardins publics et de squares de proximité dans les quartiers centraux. La capitale engage alors son plus important programme depuis Napoléon III.

Après le vote de la loi Cornudet en 1919, les commandes de PAEE offrent une autre occasion de diffuser en province la notion **d'espaces libres**. Celui d'Émile Dubuisson pour la ville de Lille (1921) propose d'établir, sur l'emprise des fortifications, une ceinture verte dont l'idée est reprise par Théo Leveau en 1955. À la même période, les services techniques de la ville aménagent ou restructurent une série de squares dans un esprit art déco. Entre 1925 et 1932, Jacques Gréber, auteur du PAEE de Roubaix (1921), conçoit l'aménagement du parc des sports dans les nouveaux quartiers aérés du sud de la ville.

Architectes, paysagistes et urbanistes se confrontent souvent dans un esprit tantôt interdisciplinaire, tantôt teinté de concurrence. Les architectes, concepteurs de jardins, sont nombreux en cette période. On peut citer Albert Laprade (1883-1978), auteur de plusieurs plans de jardins marocains sous la direction d'Henri Prost, mais aussi Jean-Charles Moreux et Guévrékian. D'autres architectes ont une pratique de paysagiste à l'échelle de l'aménagement urbain, comme Eugène Beaudouin (1898-1983), grand prix de Rome, dont le travail s'appuie particulièrement sur le végétal.

3.2. La formation des paysagistes en France au XX^{e} siècle

Au début du XX^{e} siècle, l'effectif des paysagistes français comprend une cinquantaine de professionnels. Diplômés de l'École d'horticulture de Versailles, ils y ont reçu une formation d'ingénieur horticole dont l'origine remonte à 1874. Lorsque le gouvernement de Vichy crée

l'ordre des architectes en 1940 avant d'imposer le monopole du diplôme en 1941, les paysagistes perdent le droit d'utiliser le titre d'« architecte-paysagiste » malgré un usage reconnu dans d'autres pays européens. Après la création d'une première formation à la libération, spécifique mais confidentielle, trois décennies seront nécessaires au développement réel de la profession.

3.2.1. 1945 : Création de la section du paysage

L'École d'horticulture de Versailles obtient le statut d'École Nationale d'Horticulture (ENH) en 1918. Dépendant du ministère de l'agriculture, elle accueille, à la libération, une nouvelle formation spécialisée – la « **Section du paysage et de l'art des jardins** ». Créée par **le décret du Général de Gaulle du 12 décembre 1945**, la section s'inscrit, par ses objectifs, dans la lignée de la formation précédente et dans l'esprit du titre d'architecte-paysagiste dont le droit à l'usage vient d'être perdu. Les cours doivent assurer aux étudiants, précise le décret, « la double série de connaissances requises, celles de l'architecture et celles de l'horticulture ». Ce dispositif doit, dans l'esprit de l'État, doter le pays des nouvelles compétences techniques. En cette période d'après-guerre, les problèmes liés à la reconstruction des villes et à la transformation structurelle du pays imposent la nécessité de disposer de paysagistes qualifiés.

La « Section du paysage et de l'art des jardins » de l'École nationale d'horticulture de Versailles **démarre à la rentrée 1946** avec une première promotion de six élèves. À l'issue d'une année d'étude et de deux années de stages pratiques, les étudiants bacheliers ou ingénieurs de l'ENH présentent leur projet de fin d'études devant un jury et reçoivent respectivement un diplôme de paysagiste de l'ENH ou d'ingénieur paysagiste de l'ENH. En 1954, des modifications interviennent. La durée des cours s'allonge et passe à deux ans, celle du stage est raccourcie d'un an. Enfin, à l'issue de ces trois années, il reste deux ans à l'étudiant pour préparer et présenter son projet. En 1961, l'école, devenue ENSH, change de statut et délivre un diplôme de paysagiste DPLG.

Parmi les premiers enseignants de la section du paysage, figurent des professeurs de l'ENH, des employés de la ville de Paris (comme Albert Audias, collaborateur de Robert Joffet, ou Henri Pasquier), ainsi que des personnalités importantes du débat professionnel de l'entre-deux-guerres. Les premiers responsables de l'atelier de projet sont appréciés (Blanchon, 1995 et 2007). André Riousse (1895-1952), architecte DPLG et entrepreneur de jardins, puis, à partir de 1953, Théodore Leveau, autre architecte et ancien collaborateur de Jean Claude Nicolas Forestier, assurent auprès des premières promotions la transmission des savoir-faire développés en France avant-guerre, mais surtout aux colonies et à l'étranger.

Le cours **d'urbanisme**, assuré par Roger Puget, urbaniste en chef du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, ouvre des horizons aux étudiants et en incite plusieurs à

s'inscrire à l'IUUP où enseigne notamment Robert Auzelle (voir Partie II). Il s'agit pour eux de compléter une formation accessible aux bacheliers et jugée trop courte par rapport aux enjeux du métier, mais aussi de s'adapter à un marché difficile en obtenant d'autres compétences.

En effet, malgré le double objectif pédagogique de la Section du paysage, le contexte français des années 1950 n'est guère favorable à l'insertion professionnelle des nouveaux diplômés : le modèle d'urbanisme développé avec les grands ensembles, s'il s'appuie sur une abondance d'espaces verts, n'a pas les moyens de cette ambition. La domination des architectes relègue les paysagistes de cette période au rang de simples techniciens du végétal, raison pour laquelle Françoise Dubost (1983) leur a attribué le nom de « planteurs », souvent repris. Bernard Barraqué (1985) explique cette situation par l'engagement personnel du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, nommé en septembre 1948, Eugène Claudius-Petit. Militant de l'architecture moderne, soucieux d'offrir des villes plus vertes, il met son plan national d'aménagement du territoire, lancé en 1950, au service de ses idées.

Mais, dès le début des années 1960, et malgré l'allongement de la durée des études, intervenu en 1954, les enseignements ne suffisent plus aux étudiants en regard des enjeux professionnels et de l'évolution rapide de la société. **Réclamant un renouvellement** du contenu des cours, ils font appel, dès 1963, à Jacques Sgard, paysagiste issu de la deuxième promotion. Une thèse d'urbanisme (Sgard, 1958), menée sous la direction de Jean Royer et d'un paysagiste néerlandais, *Récréation et espaces verts aux Pays-Bas*, lui a fait mesurer l'intérêt d'une intervention précoce des paysagistes au sein des équipes d'aménagement et de planification du territoire. Jacques Sgard défend l'idée de « plans de paysage » inspirés des pratiques de l'Europe du Nord et apporte un souffle novateur aux étudiants.

Au-delà de cette approche planificatrice et pluridisciplinaire, Jacques **Sgard** découvre en effet aux **Pays-Bas d'autres thématiques** qui marquent durablement son travail : la prise en compte du territoire et non plus du site ou du seul terrain d'assiette, un rapport différent à la nature associant les questions environnementales et sociales. À la section du paysage, l'orientation des enseignements en est durablement modifiée : les échelles d'intervention se diversifient, des questionnements nouveaux apparaissent.

Pierre Dauvergne a rappelé lors du séminaire sur les OREAM, organisé à Lille en novembre 2006, le **bouleversement suscité par l'échelle des exercices** que Jacques Sgard leur proposait en seconde année : les étudiants, formés jusque-là à l'échelle du jardin (le 1/50^{e} ou le 1/100^{e}), ont été brusquement confrontés à un site de 200 hectares situé en forêt de Fontainebleau. C'est-à-dire à des échelles allant du 1/200^{e} au 1/500^{e} et au-delà, et à des problématiques tout à fait inhabituelles pour eux, impliquant l'apprentissage d'autres outils méthodologiques et techniques que les seuls outils horticoles : la géologie, la géographie, le climat, l'étude des systèmes de végétation. À partir de 1967, Jacques Montégut, professeur

titulaire de la chaire de botanique de l'ENSH depuis 1958 (Barles, 2005), apporte avec son cours d'écologie un complément indispensable.

L'arrivée de Jacques Sgard en entraîne d'autres : celles de Jean Claude Saint-Maurice (1928-2001) et Pierre Roulet, ses collègues paysagistes de « l'Atelier du paysage », l'une des première agence libérale de paysagistes qu'ils ont cofondée en 1960 (Racine, 2002 : 262), mais aussi celle de Bernard Lassus, un plasticien, rencontré en 1959 lors des premières études du projet de l'unité de voisinage de la Maurelette, au nord de Marseille. De 1963 à 1969, ce dernier assure un « cours d'études visuelles », allant bien au-delà de l'apprentissage technique du dessin qui était une des bases de l'enseignement (Lassus, 2004).

3.2.2. Un enseignement en crise, tiraillé entre ses tutelles

Cependant, dans une période confuse au plan institutionnel, l'arrivée de nouveaux enseignants ne calme qu'en partie la curiosité des étudiants. Après celle de Michel Viollet en 1967, celle de Michel Corajoud, Pierre Dauvergne et Jacques Simon, en 1971, précède en effet de trois ans la **fermeture de la section** et intervient, par ailleurs, au moment où **trois autres formations sont créées**.

La **première**, l'école supérieure d'art des jardins (**ESAJ**) est privée et voit le jour à Paris en 1966 ; elle recrute des bacheliers et propose un cursus en quatre années d'études. La **seconde**, l'école nationale des ingénieurs des travaux horticoles (**ENITH**) est créée à Angers en 1971 par le ministère de l'agriculture ; elle propose jusque 1986 une formation optionnelle d'ingénieur paysagiste (Donadieu, Périgord, 2005). La **dernière**, le Centre national d'études et de recherche sur le paysage (**CNERP**), créé à Trappes en 1972 à la demande du ministre de l'environnement, Robert Poujade, a une existence éphémère.

Le CNERP représente une expérience originale en France. Il est issu des réflexions menées par **l'association** « **Paysages** », créée en décembre 1968. Elle rassemble des experts travaillant avec le ministère de l'équipement et du logement (DAFU-STCAU) : Jean Challet, paysagiste, Bernard Lassus, plasticien, Rémi Pérelman, agronome, Charles Rossetti, écologiste et Jacques Sgard, paysagiste-urbaniste. Son objectif est d'assurer « la promotion de la notion de paysage régional[69] par l'information, l'enseignement, la recherche et les études » (Sgard, 1973). Sensibles à cette problématique, Serge Antoine et Robert Poujade subventionnent l'association à titre expérimental avec la mission d'« élaborer une politique volontaire des sites et paysage » et de « former des paysagistes d'aménagement ». À la fermeture de la

[69] De « paysage régional », on passe à « paysage d'aménagement » (*Diagonal*, n°17, 1977 ; *Métropolis*, n°84/85, 1988), puis à une expression qui déclenche l'opposition d'une grande partie de la profession : celle de « grand paysage », maladroitement utilisée par le ministre (*Espaces verts*, n°43, 1975). En 1984, est lancée une revue autour des thématiques de « paysage et aménagement », dénommée *P+A*.

section du paysage en 1974, le domaine de l'art des jardins et celui du paysage d'aménagement, ou « grand paysage », font donc, involontairement l'objet de cursus séparés.

Conservant un statut associatif, sous tutelle de l'environnement et d'un conseil d'administration interministériel complexe (Barraqué, 1985), le **CNERP** a mis en place des cycles de formation et un centre de documentation spécialisé. Certains enseignants viennent de l'association préfiguratrice, d'autres comme Pierre Dauvergne et Jacques Montégut ont déjà assuré des fonctions pédagogiques. Les étudiants acceptés sur concours sont diplômés de l'enseignement supérieur : leurs origines diverses favorisent le travail interdisciplinaire[70].

La **pédagogie** proposée s'appuie sur la réalisation d'études, émanant principalement de grands maîtres d'ouvrage publics (ONF, EDF, DDE, DATAR, CEE…) et sur des travaux de recherche. Mais le manque de subventions conduit à multiplier le nombre d'études, ce qui transforme le centre en bureau d'études parallèle et illégitime. Face à cette situation, Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie, impose la fermeture en 1978.

3.2.3. La création de l'ENSP à Versailles en 1976

Avant la fermeture du CNERP et dans un contexte de lutte interministérielle, le ministère de l'agriculture met en place en **1976**, à Versailles, l'École nationale supérieure du paysage (**ENSP**). Le type de formation choisi à l'époque est encore en vigueur aujourd'hui : un recrutement sur concours à bac+2, suivi de quatre années de cours. Initialement rattachée à l'école nationale supérieure d'horticulture, l'ENSP prend son autonomie en 1995 avec le départ de l'ENSH pour Angers. L'ENSP développe une pédagogie essentiellement fondée sur l'enseignement du projet dans une approche comparable à celle des écoles d'architecture. Cette évolution progressive réduit d'autant la part des enseignements dédiés aux techniques et à la connaissance des végétaux avec le risque de perdre la spécificité du métier.

Depuis cette date, **l'offre de formation** s'est encore **étoffée**. Deux écoles **d'architecture**, celles de Bordeaux, en 1991, et de Lille, en 2005, placées sous la tutelle du ministère de la culture, délivrent comme l'ENSP, un diplôme de paysagiste DPLG ; l'organisation du concours d'entrée est d'ailleurs commune aux trois écoles. Enfin, depuis 1993, **l'école nationale supérieure de la nature et du paysage de Blois**, sous tutelle de l'université de Tours et donc du ministère de l'éducation nationale, délivre un diplôme d'ingénieur ENSNP. Elle propose, sur concours ouvert aux bacheliers en 1e année ou aux étudiants de niveau bac+2 en 3e année, un cursus de cinq années d'études après le bac.

[70] Sources : document non daté de Jacques Sgard (« le CNERP ») et texte de Rémi Perelman, ancien directeur du CNERP, rédigé pour la 5e section du Conseil général des Ponts et chaussées (4 mars 1998).

Enfin, il faut rappeler qu'en dehors de ces formations de cadres, les lycées agricoles proposent une gamme complète de formations pour les techniciens du secteur, allant du certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPA) au brevet de technicien supérieur agricole (BTSA), option « aménagement paysager » (Donadieu, Périgord, 2005).

3.3. Un métier et ses pratiques

3.3.1. Démographie et organisation

Comprenant une cinquantaine de professionnels à la fin des années 1930 (Donadieu, Périgord, 2005), **l'effectif des paysagistes** français est évalué à 280 au début des années 1980, ce qui reste très modeste (Dubost, 1983). La Fédération française du paysage (FFP), principale organisation professionnelle, rassemble actuellement 500 membres, sur environ 1 500 en activité. Le développement a donc été très rapide. Il s'explique notamment par la multiplication des lieux de formation.

Cependant, le nombre de paysagistes français reste faible que ce soit par rapport aux effectifs des architectes et des urbanistes, ou aux ratios de paysagistes par habitants des pays du nord de l'Europe. Selon les chiffres annoncés par Pierre Donadieu (1989) dans un rapport sur « la formation des paysagistes concepteurs en France », le Royaume-Uni bénéficie alors du ratio le plus grand (23,8 paysagistes par million d'habitants), devançant la Belgique (17,4 paysagistes par million d'habitants). La situation française (5,4 paysagistes par million d'habitants) avoisine celle des pays latins puisque les ratios espagnols et grecs sont respectivement de 2,6 et 2,5 (Claramunt, Jacotot, Mosbach, 1989).

En l'absence de protection du titre et d'organisation de type ordinal, la nécessité de défendre la profession dans le contexte d'exercice difficile de la fin des années 1950 donne le jour à plusieurs associations professionnelles. En 1957, est créée la Société des paysagistes français ; puis, en 1959, la chambre nationale des paysagistes-conseil. Rassemblant des créateurs de projets ayant choisi un mode d'exercice libéral, cette organisation est présidée à plusieurs reprises par Michel Bourne. En 1961, est fondée la société française des paysagistes, présidée notamment par Daniel Collin de 1963 à 1971, et par Gilbert Samel de 1978 à 1982. En 1982, la fusion de la Société française des paysagistes et de la société française d'architecture des jardins (SFAJ) donne naissance à la Fédération française du paysage (FFP).

L'organisation professionnelle représentative des paysagistes, la **FFP**, regroupe aujourd'hui plus de 500 membres, soit un tiers des professionnels. Présidée par Michel Péna, elle fédère dix associations régionales et adhère à la Fondation européenne pour l'architecture du paysage (EFLA) et à la Fédération internationale des architectes-paysagistes (IFLA).

Deux autres associations professionnelles regroupent des paysagistes du secteur public. La plus ancienne est discrète. Présidée par Martine Guiton, la Société des paysagistes du secteur public et parapublic (SPSP) organise des rencontres régulières, voyages d'étude et publications. Plus visible, l'association des paysagistes conseils de l'État a été créée en 1993 et réunit une centaine d'adhérents[71]. Mis en place par la loi de 1993, ces derniers cumulent un exercice libéral et deux journées hebdomadaires d'activité de conseil auprès des services déconcentrés de l'État (départementaux principalement, mais aussi régionaux).

Enfin, l'ensemble de la filière paysage se retrouve au sein de la Confédération des Métiers du Paysage (COMEP), association créée en 1995 à l'initiative conjointe de la FFP, de l'Union nationale des entrepreneurs du paysage (UNEP) et de la Fédération nationale des producteurs de l'horticulture et des pépinières (FNPHP).

La filière paysagiste regroupe plusieurs familles de métiers – métiers de conseil, de maîtrise d'œuvre, de la réalisation et de la maintenance (Donadieu, 2005) – correspondant aux différentes phases du projet. L'activité des paysagistes concepteurs se situe dans les deux premiers groupes. Les paysagistes-conseil exercent traditionnellement pour le compte de l'État et de ses services déconcentrés ou au sein des CAUE. Des paysagistes travaillent également au sein des agences d'urbanisme ou des services techniques des collectivités locales. Ils interviennent en amont des études (préparation des documents d'urbanisme, des cahiers des charges, organisation des concours), suivent les chantiers pour le compte des maîtres d'ouvrage ou participent aux actions de sensibilisation qualitatives des techniciens.

Les paysagistes DPLG s'orientent généralement vers l'exercice libéral, tandis que la plupart des ingénieurs travaillent en secteur public et parapublic (ministères, collectivités territoriales…). En réalité, ce schéma n'est pas généralisable. La loi sur l'architecture de 1977, en créant les Conseils d'Architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE), a offert un débouché supplémentaire à de nombreux paysagistes DPLG (Champy, 2000).

La maîtrise d'œuvre s'exerce en grande majorité dans un cadre libéral et repose aujourd'hui essentiellement sur la commande publique. La commande de jardins privés est néanmoins importante puisqu'elle a plusieurs fois servi d'espace de repli. Des paysagistes y ont trouvé le moyen de maintenir leur activité face à la raréfaction de la commande publique.

La nature des actions confiées aux paysagistes a beaucoup **évolué** se **diversifiant** au fil du temps. Pendant la période de leur essor (de la fin du dix-neuvième siècle à l'entre-deux-guerres), l'activité des architectes-paysagistes français se situe essentiellement dans le champ de la création et de la planification, ce qui implique des échelles de travail très diverses, du jardin à l'agglomération urbaine. Après la deuxième guerre mondiale, la commande publique

[71] Voir le site de l'association : http://www.paysagistes-conseils.org/index.php

cantonne les paysagistes dans un rôle d'accompagnement (d'esprit plus ou moins décoratif ou seulement fonctionnel) de l'architecture. Il s'agit de « verdir » les abords des constructions dans une approche davantage quantitative que qualitative. Au milieu des années 1960, quelques paysagistes français investissent le champ de la planification urbaine et l'échelle territoriale. Dix ans plus tard, la création de l'ENSP engage la nouvelle génération, emmenée par Michel Corajoud, sur le chantier des espaces publics et du projet urbain.

Aujourd'hui, le travail des paysagistes est **multiple** – conservation, restauration, création, planification (Donadieu, Périgord, 2005) et concerne différents milieux – naturels, ruraux et urbains – et se situe à des échelles variées – allant du territoire à l'espace public. Étendu et peu défini, leur champ d'intervention se superpose souvent avec celui des urbanistes ou des architectes (Dubost, 1984 ; Champy, 2000). Ajouté au chevauchement des compétences, ce manque de lisibilité des frontières professionnelles explique les rivalités professionnelles et suscite des confrontations à l'origine de rencontres fructueuses et d'expérimentations créatives.

3.3.2. Une composante essentielle du métier : la diversité des approches

De Le Nôtre à Gilles Clément, pour ne citer que des figures connues du grand public, l'héritage professionnel des paysagistes français est ancien et multiple. Composante essentielle de la profession, cette diversité en est une constante depuis l'origine.

En 1989, trois jeunes paysagistes établissent une liste de termes utilisés pour désigner les hommes du paysage : « horticulteur, jardinier, ingénieur des espaces verts, architecte de jardins, maître d'œuvre, entrepreneur, pépiniériste, peintre de paysage, artistes du Land Art… » (Claramunt *et alii*, 1989).

> « Moine-médecin-jardinier », « verrier-potier-rocailleur », « géomètre-urbaniste-architecte », « jardinier-agronome », « jardinier-dessinateur », « horticulteur-architecte », « gentleman-jardinier », « ingénieur-pasagiste », « architecte-paysagiste »…

Évoquant par ces locutions quelques grandes figures historiques, comme Bernard Palissy, Olivier de Serres, André Le Nôtre, Jean-Pierre Barillet-Deschamps, Charles de Noailles ou Gilles Clément, Michel Racine (2002) souligne l'utilisation fréquente du trait d'union pour désigner ces hommes inclassables dont la formation initiale ne coïncide jamais avec des pratiques professionnelles en évolution constante. Pour Jean-Luc Brisson (2000) qui se définit lui-même comme un « artiste-paysagiste », trois composantes inséparables et présentes dès le XVIIIe siècle résument le métier : « le jardinier, l'artiste et l'ingénieur ».

Source de richesses, cette diversité sémantique alerte le chercheur sur les difficultés potentielles de la profession à admettre une identité commune. Dans un milieu professionnel

restreint et « très hétérogène », Françoise Dubost (1983) identifiait trois groupes distincts : les « gens de métier », les « professionnels » et les « artistes ». En 1984, elle décrit des « stratégies divergentes ». Les paysagistes sont-ils des concepteurs (spécialistes des formes) ou des théoriciens du paysage (ouverts à l'esthétique et à la philosophie) ? Sont-ils spécialistes du végétal (jardiniers ou ingénieurs horticoles) ou artistes (proches des architectes par leur maîtrise du dessin et de la représentation graphique) ? Limitent-ils leur action à l'aménagement d'espaces urbains de taille restreinte ou s'emparent-ils de l'ensemble des paysages naturels et ruraux ? S'engagent-ils en faveur de la conservation des paysages remarquables ou sont-ils aux côtés des aménageurs pour donner forme aux paysages de la civilisation moderne ? Les trois groupes identifiés adoptent des réponses différentes (Dubost, 1983).

Le **premier sous-ensemble**, celui des « gens de métier », fait de la connaissance et de la maîtrise technique du végétal, de préférence acquise par la pratique, l'élément structurant et identitaire de la profession. Ce groupe reste proche du milieu de l'horticulture et de ses entrepreneurs paysagistes. Le **second sous-ensemble** réunit « des professionnels » qui s'appuient également sur la maîtrise de matériaux spécifiques : le végétal, le sol, l'air et la lumière, considérés comme matériaux du « vivant ». Associant souvent une formation d'urbaniste à leur diplôme de paysagiste, ce groupe a contribué à faire évoluer l'enseignement (en introduisant l'écologie) et l'organisation professionnelle (en faisant évoluer la Société française des paysagistes, puis en créant la FFP). Il a surtout permis de renouveler les pratiques en intégrant les organismes pluridisciplinaires qui contrôlaient la commande publique et en abordant avec l'aménagement urbain et régional de nouvelles échelles de travail.

Le **troisième** sous-ensemble, celui des « artistes », apparaît au milieu des années 1970 à la faveur de la crise de l'enseignement. Privilégiant la phase de conception et le mode d'expression en plan, ce qui tend à les rapprocher des architectes, ce groupe valorise la dimension esthétique du métier qui (re)devient un « art savant » et retrouve une partie de ses racines. Ces clivages professionnels peuvent donc s'interpréter comme une persistance des trois composantes historiques décrites plus haut (le jardinier, l'ingénieur et l'artiste).

Ces « tendances opposées » coexistent naturellement au sein de l'école où elles se succèdent dans le temps (Dubost, 1984). Les « deux grands types de scénarios pédagogiques » hésitent entre un modèle plutôt universitaire, privilégiant l'autonomie des différents champs disciplinaires enseignés (arts plastiques, sciences humaines, écologie, maîtrise d'œuvre, atelier) et un modèle de type Beaux-arts où l'atelier occupe la place centrale (Claramunt, Jacotot, Mosbach, 1989). Jean-Pierre Le Dantec (2002) rappelle l'importance du débat engagé entre Michel Corajoud et Bernard Lassus. En se concluant sur un épisode de rupture/ouverture (Bernard Lassus part avec d'autres fonder un DEA spécialisé à l'école d'architecture de La Villette), ce moment décisif de l'histoire de l'ENSP a eu des conséquences majeures pour la

profession : par rapport aux champs et aux modalités d'intervention, mais aussi à la théorie du paysage qui a pris, à cette occasion, un nouvel élan.

Pourtant, le choix de Versailles en faveur d'un enseignement centré autour du projet (choix qui est aussi celui des enseignants de l'ENSAP Lille) n'a pas définitivement clos le débat. Il rejaillit actuellement entre les différents lieux de formations, au moment où s'engage une réflexion sur leur mise en réseau en vue de la création d'un doctorat en paysage. La diversité professionnelle des paysagistes français, réelle et revendiquée, renforce leur tendance à l'individualisme ; freinant les efforts d'organisation et de structuration professionnelle, elle contribue à donner l'image d'un « milieu divisé » (Dubost, 1983).

Synthèse de la section 2

La profession d'architectes est la plus ancienne des trois. Apparue à la Renaissance en France, elle est dotée d'institutions au XVII^{e} siècle, d'un système de formation, celui des Beaux-arts, maintenu jusqu'en 1968, d'un diplôme en 1867 (le DPLG), d'un ordre et d'un statut juridique en 1940. Après 1968, 22 Unités pédagogiques sont mises en place sur tout le territoire ; les sciences humaines entrent dans le cursus et des équipes de recherche se développent. Plusieurs réformes ont modifié les cursus, désormais adaptés au système LMD, les contenus, et les diplômes (DE d'architecte et HMONP). Face à l'effritement de la commande et à la restriction de leurs missions, les quelque 40 000 architectes diplômés diversifient leurs modes d'exercice.

L'apparition du mot urbaniste au début du XX^{e} siècle anticipe la mise en place d'une organisation syndicale et d'un enseignement spécifique qui fait précéder le tracé du plan d'une série d'études urbaines. Cette double ambition scientifique et artistique permet à différents professionnels d'exercer. Mais l'interdisciplinarité des débuts laisse place après guerre à la mainmise des architectes, favorisée par la *Charte d'Athènes* qui identifie l'urbanisme fonctionnel au style architectural moderne. Cette ambiguïté fragilise une profession fort critiquée dont les formations et les diplômes sont remis en cause. Depuis, les organisations professionnelles ont été regroupées pour améliorer la reconnaissance des urbanistes, tandis que les champs et les conditions d'intervention se diversifient.

L'histoire des paysagistes français débute avec les créateurs de jardins aristocratiques au XVII^{e} siècle. D'abord associés à l'architecture, le métier et sa pratique évoluent avec les modifications de la commande. Ainsi, le Second Empire voit l'essor des architectes-paysagistes français, au niveau international. Au début du XX^{e} siècle, des paysagistes participent à la création de l'urbanisme, pendant que d'autres s'expatrient ou dessinent des jardins privés faute de commande publique. La professionnalisation du métier est liée à la séparation des filières professionnelles et à la mise en place d'une formation indépendante de l'horticulture en 1976, mais le titre n'est pas protégé. Les quelque 1500 paysagistes en activité, dont un tiers adhère à la FFP, représentent des approches diverses du métier.

Section 3 : Sites, objets et vides : des matériaux pour dessiner la ville. Retour croisé sur les postures théoriques des architectes, urbanistes et paysagistes au XX^{e} siècle

Comment dessiner une ville ou un morceau de ville ? Qui dessine la ville ? À partir de quels matériaux et selon quelles règles ? Ces matériaux et ces règles sont-ils communs à l'ensemble des professions reconnues pour leur compétence à dessiner la ville ?

Jusqu'au développement du métier d'ingénieur, puis de la profession d'urbanistes au début du XX^{e} siècle, les architectes sont les seuls professionnels mandatés pour dessiner la ville. Lorsqu'elle fait l'objet d'un projet maîtrisé, la ville est conçue selon les règles issues du savoir-faire architectural. Une tradition classique s'installe et se codifie. Les architectes s'imposent un ensemble de contraintes pour définir les rapports entre chaque objet construit et l'espace laissé vacant entre les constructions, d'une part, entre chaque objet construit et l'ensemble dans lequel il s'inscrit (la ville), d'autre part. Il s'agit ainsi de « régler » les rapports entre les constructions urbaines. Dans ce contexte, les bouleversements considérables qui interviennent avec la révolution industrielle sont davantage le fait du développement des infrastructures (ferroviaires), de techniques constructives nouvelles (le fer, puis le béton), et des hommes spécialisés dans leur calcul et leur mise en œuvre (ingénieurs et techniciens), que d'une remise en cause de règles esthétiques établies.

Au début du XX^{e} siècle, en revanche, la montée des avant-gardes impose une esthétique nouvelle. Parce qu'elle revendique son autonomie et sa liberté, l'architecture moderne modifie en profondeur le rapport entre la ville et ses éléments. Cette transformation concerne directement la relation établie par le concepteur entre la ville et son site et, également les espaces vides entre les constructions dans la mesure où ils permettaient précisément de régler ce rapport. Dans un premier paragraphe, nous présenterons les trois matériaux utilisés pour dessiner la ville : les sites, les objets et les vides. Le paragraphe suivant cherchera à comprendre comment les concepteurs abordent les vides et les pleins pour fabriquer l'espace urbain. Le troisième présentera les différentes hypothèses envisagées pour qualifier l'espace de la ville fonctionnelle.

1. Sites, objets et vides : des matériaux pour dessiner la ville

1.1. Les sites

Historiquement, la ville est un phénomène spontané, une agglomération plus ou moins importante de constructions, en un point stratégique du territoire, dénommé site. Les géographes ont montré que la gamme des sites choisis pour établir les villes répond à la

variété des besoins des communautés humaines : en termes de communication et d'échanges (sites de carrefour), de protection ou de défense (sites perchés ou ceinturés d'eau), d'alimentation en eau (sites de fleuves et sites côtiers), en matières premières et en énergie.

> « Le site se définit comme le cadre topographique dans lequel s'est enracinée la ville, au moins à ses origines. Parfois, une ville a gravité au cours de son développement autour de plusieurs sites, soit homologues, soit au contraire différents et répondant à des nécessités d'ordres divers : Paris, Prague. »[72]

En géographie, le terme s'applique en général à « un emplacement approprié, défini en fonction de son usage » (Brunet, 1993). Dans le cas particulier des villes, il désigne son terrain d'assise, considéré « dans ses caractéristiques physiques et son environnement immédiat ». Les qualités du site sont déterminantes pour le choix de l'emplacement au moment de la fondation de la ville. Elles concernent l'architecte chargé d'établir le plan d'une ville nouvelle ou d'une extension urbaine de taille importante. Comme l'annonçait déjà Pierre George (1969), les qualités d'un site peuvent perdre leur intérêt et même se transformer en désavantages en fonction de l'évolution des besoins. Le niveau de fiscalité d'un lieu représente aujourd'hui l'une de ses caractéristiques principales (Brunet, 1993).

Avant que la géographie urbaine ne lui donne cette signification, le mot désigne un paysage peint. Il renvoie à un lieu reconnu pour ses qualités esthétiques d'un point de vue pittoresque (*Petit Robert*, 1991). Le *site* peut faire, à ce titre, l'objet de mesures de protection ou de conservation. En France, la première loi de protection des paysages, celle du 2 mai 1930, s'intitule « loi relative à la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, pittoresque ou légendaire ».

En architecture, on peut parler de site au sens des géographes, mais à une échelle différente. Parler du site d'un projet revient à désigner son terrain d'assiette, c'est-à-dire la ou les parcelle(s) cadastrale(s) concernée(s) par le projet. Prendre connaissance du site, suppose d'en faire le relevé, d'en analyser la topographie, l'orientation par rapport au soleil et aux vents dominants, de vérifier la nature et la résistance du sol, de s'informer des règles d'urbanisme qui s'y appliquent. Analyser le site nécessite une méthode (*Urbanisme*, n°98, 1967).

En architecture, on peut aussi parler de site au sens esthétique : pour un site classé comme le « site de la Cité » (*AA*, n°138, 1968) ou le « Pont du Gard » (*AMC*, n°110, 2000) ; un site « désaffecté » comme les « sites miniers réhabilités » (*Espaces verts*, n°38, 1974) ; un « site vulnérable » (*Diagonal*, n°16, 1977) ou un « site en mutation » (*Urbanisme*, n°211, 1985). Lorsqu'un architecte annonce qu'il « prend en compte le site », il englobe en général d'autres dimensions. Le mot désigne alors une surface bien supérieure à la simple emprise au sol et va au-delà des seules questions de topographie. Prendre en compte le site, signifie faire

[72] Pierre George, *Précis de géographie urbaine*, Paris, PUF, 1969, p. 40.

« l'inventaire des données de la situation » (Boutinet, 1990), c'est-à-dire de l'ensemble des caractéristiques de la (ou des) parcelle(s), considérée(s) dans son (leur) environnement urbain et naturel. En s'intéressant au *contexte* du projet, l'architecte précise quelle valeur et quel sens lui donner. Jean Nouvel fait partie des architectes contemporains qui défendent l'idée d'une architecture *contextuelle.* Différenciées et spécifiques, les formes sont déterminées selon chaque contexte historique, géographique, urbain, culturel, programmatique, humain…

1.2. La ville

Selon le *Dictionnaire académique* (8e édition), la ville désigne un « assemblage ordonné d'un nombre assez considérable de maisons disposées par rues, et limitées souvent par une enceinte ». Est dénommée ville toute « **agglomération** d'immeubles et de personnes de quelque importance » (Brunet, 1993). Ainsi, selon le sens commun, mais aussi pour les géographes, la ville est constituée d'un ensemble (structuré et plus ou moins grand) de constructions, regroupées le long des voies, à l'intérieur d'un périmètre de taille variable, matérialisé ou non. Ce critère est-il suffisant ? La notion d'agglomération ne suffit pas à faire ville pour Paul Claval (Merlin, Choay, 1988). Il dénombre deux autres conditions *sine qua non*, mais relatives dans le temps et l'espace, pour qu'une agglomération soit une ville. Elles concernent sa **taille** et le type d'activités exercées par la **population**.

Toute commune n'est pas ville. La **limite** longtemps retenue en France pour distinguer les villes des villages et des bourgs est celle fixée par l'INSEE de **2 000 habitants**. Ce nombre ne représente pas la même réalité géographique selon que l'on se situe dans un département rural (comme l'Indre-et-Loire ou la Lozère) ou dans un département très urbanisé (comme le Nord). De même, ce qui est nommé ville en France ne correspond pas aux réalités des autres pays européens. Pour s'adapter aux évolutions contemporaines de la géographie urbaine, l'INSEE a modifié son approche. Ses analyses utilisent désormais trois concepts emboîtés : l'unité urbaine, l'aire urbaine et l'espace urbain.

D'autre part, parler de ville exige la présence d'une composition socioprofessionnelle relativement précise et différente de celle du village : « la ville rassemble des personnes qui vivent fondamentalement du commerce et des services (y compris les services de commerce et de défense) » (*Brunet*, 1993). La ville, selon le *Petit Robert* (1991), est un « milieu géographique et social formé par une **réunion organique** et relativement considérable de **constructions** et **dont les habitants travaillent**, pour la plupart, à l'intérieur de l'agglomération, au commerce, à l'industrie, à l'administration ».

On peut repérer l'origine étymologique de ces exigences sociales. Selon Brunet (1993), le mot *ville* est issu de l'une des trois grandes racines du concept, *weik*, désignant le groupe ou le clan. L'ensemble des termes dérivés du latin *civis, civitas* (cité), dont le mot

civilité, descendent de cette souche. L'idée de ville sous-entend que les habitants forment une communauté. La ville était le lieu de résidence des marchands et des artisans par opposition au village, « lieu non fermé de murailles, composé de maisons de paysans » (*Dictionnaire de l'Académie française*, 4ème édition, 1762).

Mais au-delà de ces critères socioprofessionnels, les définitions anciennes du mot associent presque toujours des dimensions quantitative et formelle.

Dans la première édition du *Dictionnaire de l'Académie française* (1694)[73] la ville est un « assemblage de plusieurs maisons disposées par ruës & fermées d'une closture commune qui est ordinairement de murs & de fossez ». Au XVIIIe siècle, l'encyclopédie de Diderot et d'Alembert (ARTFL)[74] ajoute d'autres éléments morphologiques : la ville, « enceinte fermée de murailles », « renferme plusieurs quartiers, des rues, des places publiques », des portes et « d'autres édifices ». L'article décrit très finement les prescriptions à respecter pour « qu'une ville soit belle ». Celles-ci concernent autant l'architecture des bâtiments (volumétrie, organisation des façades, décoration) que la largeur des espaces à ménager entre ces bâtiments (largeur des rues et profondeurs des cours) ou l'agencement des rues (qui doivent être « perpendiculaires les unes aux autres ») et des places (uniformité des façades, décoration).

> **AGGLOMERATION** : Accumulation en masse compacte. Amas généralement désordonné. Juxtaposition d'éléments divers.[75]

Comme le soulignent l'encyclopédie au XVIIIe siècle et le dictionnaire de l'Académie française (8ème édition, 1932), la ville n'est pas une agglomération de constructions au sens littéral du terme : la nécessité d'un ordre ne permet pas de parler d'accumulation ni d'amas désordonné, la présence d'espaces vacants exclut l'idée d'une masse compacte.

1.3. Une combinaison de pleins et de vides

La ville, du moins celle que l'on aime, n'est donc jamais une simple collection de constructions. Les bâtiments doivent respecter certaines règles esthétiques, être *ordonnés* et s'organiser de manière à laisser entre eux des espaces vacants à la fois utiles et agréables.

> « Au pire, ce sont des agglomérations d'objets construits, dénués de signifiance et étrangers les uns aux autres, séparés par des vides intervallaires ou contigus mais sans lien esthétique. Au mieux, au contraire, dans les cas des réussites les plus remarquables, nouvelles villes ou

[73] http://portail.atilf.fr/dictionnaires/ACADEMIE/PREMIERE/premiere.fr.html Consulté en ligne, le 10 août 2009.
[74] http://portail.atilf.fr/encyclopedie/ Consulté en ligne, le 10 août 2009.
[75] Source : Trésor linguistique de la langue française (TLFI), consulté sur le portail lexical du centre national de ressources textuelles et lexicales (CNRTL) : http://www.cnrtl.fr/definition/agglomération

> anciennes, extensions ou encore transformations des centres, la présence de tensions rythmiques se manifeste qui instaure un lieu artialisé. »[76]

Dessiner une ville ou un fragment de ville suppose alors de définir l'agencement de ses constructions selon un plan déterminé afin de lui donner une cohérence, un caractère singulier. Le charme, la poétique (Sansot, 1971) des villes traditionnelles naît de leur homogénéité ou « cohérence spontanée » (Riboulet, 1991), de l'existence d'une « poétique-rythmique urbaine » (Mangematin, Younès, 2003 : 267).

Dans un ensemble urbain, l'architecte veut promouvoir un ordre (géométrique) en disposant harmonieusement des formes géométriques sur une surface plane, ou encore, si l'on raisonne en trois dimensions, en ordonnant des volumes (ou des masses) dans l'espace. Dans le premier cas, on parle de **formes**, dans le second de **volumes**, de **masses** ou de **pleins,** mais le cadre est toujours celui d'un espace géométrique. Si la démarche a changé d'échelle, elle reste apparentée à celle du projet architectural et fait partie, depuis la Renaissance italienne du champ traditionnel des architectes. Par son traité, *De re aedificatoria*, Alberti a élargi leur domaine d'action à l'étude des relations entre les bâtiments, au dessin des espaces publics et à celui de la ville tout entière (Monnier, 2004).

S'appuyant sur d'autres compétences, d'autres professionnels (ingénieurs, géographes, juristes, urbanistes) développent d'autres approches (Frey, 2000). Contrairement aux architectes, les urbanistes privilégient l'étape de la programmation plutôt que celle de la formalisation. À travers les *études urbaines*, ils se consacrent au diagnostic urbain et au recensement des besoins (Frey, 2001). Les géographes s'intéressent aux réseaux de relations qui s'établissent entre les villes, à leur bonne répartition sur le territoire.

Néanmoins, la ville n'est pas uniquement composée de constructions mais également des **espaces laissés vacants** entre ces constructions qu'ils soient utilisés pour circuler d'un point à un autre (les voies), pour se rassembler ou commercer (les places), pour la culture des végétaux, l'agrément ou la détente (les parcs et jardins). L'histoire des villes s'est particulièrement attaché à décrire l'évolution et les variations de ces trois catégories. La nomenclature des tracés et des profils de voies, comme celle des plans de places, occupe une place considérable dans les ouvrages. La voie, espace de liaison et d'échanges, fonde l'établissement de la ville. La place, lieu de rencontres et d'échanges, mais aussi de représentation, établit le marché économique et fonde la communauté politique. Le dessin du jardin d'ornement veut refléter les relations idéales entre la ville et sa société (Secchi, 2006 : 21).

[76] Michel Mangematin et Chris Younès, « Rythme architectural, urbain et paysager. Essai à partir de la pensée de Maldiney », in *Art et philosophie, ville et architecture*, sous la direction de Chris Younès, 2003, p. 267.

Plutôt que de considérer la ville comme une collection d'objets construits, on peut aussi l'envisager comme un ensemble de **creux** entre ces objets (Thiberge, 2003) ou comme une composition de **vides** (Carim, 1955).

> « Commençons par les rudiments. Qu'est-ce qu'un vase ? C'est une matière qui sépare du vide ambiant qui l'enveloppe un vide intérieur, destiné à son tour à être rempli. En d'autres termes, c'est un volume–enveloppe qui délimite à la fois un volume intérieur et le vide qui l'entoure, démarcation à trois dimensions. Le propre de l'architecture, c'est justement de créer des volumes-enveloppes tels que les vides intérieurs correspondent et satisfassent à des fonctions variées. Pour ce faire, l'architecte met en œuvre des matériaux et répartit ces volumes selon les besoins de son programme. Mais l'espace, le vide extérieur est, qu'on le veuille ou non, une dimension, sinon matérielle du moins effective, de l'édifice construit : il en est exactement et inséparablement le contexte. »[77]

Déterminés par leur enveloppe extérieure – Le Corbusier (1923) parle d'une surface géométrique –, les volumes architecturaux définissent dans le même temps des espaces extérieurs vides. Si l'on admet qu'ils sont délimités par six plans (le sol, quatre alignements de façades et un dernier virtuel et lointain, le ciel), ces espaces extérieurs peuvent s'appréhender en tant que volumes et l'on peut les qualifier, avec l'architecte italien et historien de l'architecture Bruno Zevi (1959), de volumes « clos ». Entre les volumes pleins et les volumes vides, se noue une relation d'interdépendance formelle.

> « Indépendamment de la beauté de son site, qu'appelons-nous donc beauté d'une ville ? Sans doute sa capacité à nous offrir un parcours délectable. À quoi tient alors cette délectation ? Nullement à une somme de monuments. Mais à un ensemble de rapports harmonieux entre des vides et des pleins, des voies et les bâtiments qui les bordent, des jardins et des pierres, des monuments et le tissu qui les entoure, des édifices majeurs et des édifices mineurs. Chaque époque a organisé ces rapports selon des jeux différents. Proportion, articulation, différenciation, à quoi il faut ajouter entretien, sont les maîtres mots qui peuvent résumer la beauté d'une ville (Bruges ou New York) et le charme exercé par l'agrégation d'espaces créés à des époques successives. Haussman, malgré ses opérations chirurgicales, n'a pas manqué cette articulation qui a fait et fait encore de Paris une des plus belles villes du monde. »[78]

De même que la ponctuation introduit des respirations dans la lecture d'un texte et permet d'en ralentir ou d'en accélérer la cadence, les espacements entre les constructions permettent de définir la densité et le rythme de la ville. Les vides permettent d'ajuster – les architectes emploient le verbe « régler » – les rapports entre les constructions qui composent la ville selon les **critères esthétiques et fonctionnels propres à chaque époque**. Au-delà des constructions, cet ajustement modifie directement les relations entre les habitants, usagers de l'espace urbain. Ainsi, l'analyse morphologique du tissu urbain permet de distinguer « l'espace de contact » des villes médiévales au tissu resserré, « l'espace de spectacle » ample, développé à partir de la Renaissance et pendant la période classique, « l'espace de circulation », enfin, qui apparaît avec l'époque industrielle (Choay, 2006 : 154-164). Selon les

[77] Robert Auzelle, *Plaidoyer pour une organisation consciente de l'espace*, 1962, p. 61.
[78] Françoise Choay, *Pour une anthropologie de l'espace*, 2006, p. 41-46.

périodes encore, c'est l'espace vide, ou au contraire, les volumes construits, qui sont considérés comme des matrices générant par leur profil et leur dimension l'espace inverse, jouant tour à tour le rôle d'un moule ou d'un gabarit.

À la suite de Leon Battista Alberti au XV[e] siècle, de nombreux architectes, représentant différentes époques et différents styles, considèrent que les vides sont des éléments constitutifs de l'espace urbain et continuent à raisonner en termes de pleins et de vides. Dans un passage étonnant, Rem Koolhaas semble se raccrocher au vide :

> « Le site de Melun-Sénart est trop beau pour qu'on y concoive une ville nouvelle avec innocence et impunité. L'ampleur du paysage, la beauté des forêts et des bosquets, la sérénité des fermes ont une présence intimidante, en principe hostile à toute idée de développement. Une deuxième forme d'innocence consisterait à croire, en cette fin de siècle, que le développement urbain et bâti puisse être envisagé, puis contrôlé d'une façon raisonnable. Trop de visions d'architectes ont mordu la poussière pour qu'on puisse rêver à de nouvelles additions, à cette armée chimérique... Le bâti, le plein, est désormais incontrôlable, livré tous azimuts à des forces politiques, financières, culturelles, qui le plongent dans une transformation perpétuelle. On ne peut pas en dire de même du vide ; il est peut-être le dernier sujet où les certitudes sont encore plausibles »[79].

Henri Gaudin reprend ces mêmes catégories des pleins et des vides pour critiquer l'espace moderne :

> « Observez un plan de ville, des taches noires de maçonnerie s'y assemblent au plus près de ce qui les irrigue : des coulées blanches de vide qui font des coudes et se croisent en tous sens. C'est à une sorte de physique d'air et de matière que nous avons affaire, à une combustion au sens de Lavoisier. L'intime proximité des pleins et des vides s'est rompue.
>
> Le tissu s'est déchiré. Là où les petites taches noires de nos plans s'assemblaient au plus près des rivières de vide, les bâtiments se dispersent en un semis de barres et de tours. Plus de dehors pour donner sens au dedans. Pleins comme vides cherchent à s'unir chacun de leur côté, les uns pour renforcer leur matérialité, les autres pour la dissoudre. »[80]

Après Le Corbusier, Robert Auzelle ou Bruno Zevi, ces architectes contemporains représentant des positions très éloignées montrent la persistance de ces catégories dans le langage architectural, au-delà des clivages d'écoles et de positions théoriques.

2. Mettre en forme les vides ou valoriser les pleins : une alternative ?

2.1. Sculpter le vide, matériau plastique

Une première approche consiste pour les architectes classiques à s'intéresser à la **plasticité** des espaces vides. Ainsi, les différents éléments de l'espace urbain (voies, places,

[79] Rem Koolhaas, « Melun-Sénart », in *La ville, art et architecture en Europe. 1870-1993*, Jean Dethier et Alain Guiheux, 1994, p. 460.

[80] Henri Gaudin, « La ville comme œuvre », in *Art et philosophie, ville et architecture*, Chris Younès, 2003, p. 276.

édifices) sont **sculptés.** Leurs rapports, comme leurs articulations, sont gérés selon des règles de proportion, de régularité ou de symétrie (Merlin, Choay, 1988). Voies, places, parcs et jardins : la ville se compose et s'ordonnance autour de ces « objets » sur lesquels l'attention des architectes et de leurs commanditaires se focalise dès la Renaissance. Établis à la Renaissance, les principes de **l'art urbain** relèvent d'une approche théorique tout en associant un objectif esthétique, à la différence de l'urbanisme qui veut conjuguer méthode scientifique et artistique.

> **ART URBAIN** : « Cette expression, consacrée par P. Lavedan (*Histoire de l'urbanisme*, t. 2, Paris, 1959) désigne l'édification ou l'aménagement de l'espace des villes, tels qu'ils furent théorisés à partir du *Quattrocento*, puis progressivement mis en pratique durant la Renaissance, l'âge classique et la période néoclassique. »[81]

Dans ce type d'approche, le dessin de l'architecture dépend étroitement du dessin des vides. Tout élément ou objet architectural est toujours abordé en tant qu'élément d'un système plastique complexe. Le dessin des volumétries, celui des façades et de leurs détails, comme celui des voies et des places, se détermine en fonction de règles esthétiques. Pierre Riboulet (1991), s'appuyant sur le legs des historiens de l'art et sur le cours de théorie de Georges Gromort[82], cite les notions d'unité, d'harmonie, de contraste, de symétrie, d'équilibre, de proportion, d'échelle… Françoise Choay (Merlin, Choay, 1988) y ajoute la régularité.

Mais ce dessin se définit également en fonctions des relations à établir avec l'environnement bâti et non bâti : nature, style et caractéristiques formelles des édifices mitoyens ou voisins, composition de l'îlot, de la rue, situation dans le quartier et dans la ville. Comme le rappelle encore Françoise Choay, des dispositifs spatiaux ou décoratifs (« arcades, colonnades, portes monumentales, arcs, jardins, obélisques, fontaines, statues, etc. ») sont mis au point pour assurer la liaison entre les éléments composants la ville. Ainsi, la composition architecturale de la cité classique relève de la responsabilité « civique dans la mesure où l'équilibre et l'harmonie des constructions expriment la cohésion de la cité et sont chargés de valeur mystique » (Claval, 1981 : 497).

Au XIX^{e} siècle, ces principes servent de base à une autre notion proche, celle de **composition urbaine,** transposée de la peinture. Dans les deux cas, la ville est considérée comme une œuvre intellectuelle et artistique. Comme le mot composition l'indique aussi, l'architecte forme un tout homogène et complet en assemblant, en combinant, plusieurs

[81] Pierre Merlin, Françoise Choay, *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, première édition, Paris, PUF, 1988.

[82] Georges Gromort, 1942, *Essai sur la théorie de l'architecture : cours professé à l'École nationale supérieure des Beaux-arts de 1937 à 1940*, Paris, éditions Vincent Fréal, 411 p.
Comparant dans leurs traités respectifs les définitions de la notion de composition, Jean-Claude Vigato (2003) montre l'influence que cet enseignant a eue sur un architecte moderne comme André Lurçat qui fut son élève à l'ENSBA. Pierre Riboulet, étudiant de l'atelier de George Gromort (1870-1961) et Louis Arretche (1905-1991) à l'ENSBA de 1945 à 1952, peut être considéré comme l'héritier d'une tradition ancienne (Chaslin, 2004).

parties selon les règles prévues. Parler de composition implique en contrepartie qu'aucun de ces éléments ne puisse être soustrait à l'ensemble : pris isolément, il perd toute signification.

L'influence sensible de l'art des jardins dans l'élaboration du modèle français peut expliquer la place accordée ultérieurement aux jardins et espaces verts dans la réinterprétation du modèle classique ou la mise au point de villes idéales (Gutton, 1962 ; Merlin, Choay, 1988). Elle peut aussi expliquer le rôle déterminant joué par certains paysagistes au moment de la fondation d'une école d'urbanisme française (présence au musée social et à la SFAU, activité théorique) ou à la période contemporaine (renouvellement de la pensée urbaine, des méthodologies et des pratiques).

2.2. Inverser les rapports entre pleins et vides : le vide comme ossature de la ville

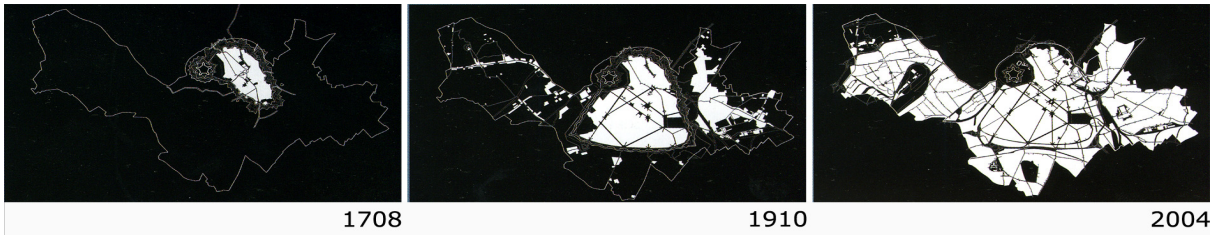
Lorsqu'un architecte choisit d'appréhender la ville non pas par ses constructions, mais par ses vides, les valeurs attribuées aux pleins et aux vides s'inversent. De ce fait, les constructions apparaissent en blanc sur les plans, tandis que les surfaces dénuées de constructions sont coloriées en noir. L'image de la ville ainsi obtenue est donc le négatif d'un plan-masse dans lequel, par convention, le trait noir indique une arête et l'aplat noir un plein. Cette technique inverse le rapport entre les figures (les bâtiments) et le fond sur lequel elles se détachent (le sol dénué de constructions). Cette inversion permet d'analyser et de reconnaître les caractéristiques formelles du fond, ainsi ramené au premier plan.

Choisir d'inverser le rapport figure/fond entraîne pour les espaces sans constructions – que les juristes dénomment surfaces non bâties – un changement de statut. En effet, ils ne peuvent plus, dès lors, être considérés comme des éléments résiduels de l'architecture et, à ce titre, négligeables. Au contraire, ils deviennent des éléments structurants l'espace urbain. Alors que le vocabulaire de la ville a longtemps distingué les sous-espaces de la ville (rues, places, parcs, jardins…) selon leurs formes et leurs usages sans leur attribuer de nom général, cette modification de statut impose de leur attribuer un nom.

À la fin du XIX^{e} siècle, les hygiénistes considèrent la ville comme une entité physiologique qu'il convient d'aérer et d'éclairer pour répondre aux besoins élémentaires de santé publique. Ils privilégient une approche quantitative des vides urbains, mais néanmoins structurante. Pour lutter efficacement contre la tuberculose, il faut permettre au soleil d'entrer à l'intérieur de chaque pièce d'habitation ou local de travail et prévoir un espacement suffisant entre les constructions. Les servitudes de prospect – le terme est fixé en droit de l'urbanisme en 1965 – fixent les modalités de calcul de cet espacement. Au début du XX^{e} siècle, au moment même où commence à s'élaborer, sous le nom d'urbanisme, une nouvelle discipline centrée autour de la ville et de son aménagement, la notion d'« espaces libres » regroupe pour la première fois ces espaces sous une dénomination commune.

Selon une vision organique de la ville, courante dans la première moitié du XX^{e} siècle, les différentes voies de circulations, les places et les jardins, composent un réseau irriguant la ville et la structurant. les images construites en négatif des plans de ville rappellent d'ailleurs les clichés obtenus par les radiologues après injection d'un produit de contraste. Les discours théoriques recourent abondamment au registre de la sémantique médicale. Ainsi, Gaston Bardet (1941 : 49) attribue deux fonctions aux voies publiques : « canaliser la circulation » et « vertébrer le morcellement du sol ».

Cette approche organique de la ville conduit les urbanistes à employer ce procédé graphique tant pour son originalité que pour sa capacité à révéler la structure des villes, et ce à différentes périodes. À la fin des années 1940, un certain nombre de plans de villes marocaines conçus sous la direction de Michel Écochard sont présentés de cette manière. De même, une carte de l'OREAM-Nord, reproduite en page de garde du schéma régional, présente les surfaces urbanisées sur l'ensemble de la région Nord Pas-de-Calais en blanc sur fond gris (OREAM-Nord, 1971) – l'image évoque un ciel constellé d'étoiles. Plus récemment, l'ouvrage de Martine Aubry *le projet urbain de Lille* comporte un ensemble de schémas construits selon ce procédé montrant l'évolution de l'urbanisation sur le territoire de Lille, Lomme et Hellemmes, depuis l'an 1000.



ill. 2 : Trois stades de l'évolution urbaine de Lille. Source : *Le projet urbain de Lille* (Aubry, 2005 : 25)

2.3. Fabriquer la ville autour d'objets architecturaux indépendants

Les différentes **avant-gardes** du **début du XX^{e} siècle et l'architecture moderne**, tout en s'appuyant sur la théorie hygiéniste, rejettent l'idée d'une interdépendance entre l'architecture et l'espace de la ville pour affirmer, au contraire, la liberté et l'autonomie de l'architecture. À la base de cette double revendication, figure la notion du *plan libre* dont le mouvement moderne introduit l'usage en architecture et en urbanisme.

> « **Le plan libre**. Les pilotis se poursuivent jusqu'à la toiture, portant leur plancher. Ils ne gênent aucunement la disposition des cloisons verticales *qui sont différentes à chaque étage. Il n'y a plus de murs portants*, il y a des membranes légères et tous les étages sont différents les uns des autres.

> **Liberté absolue du plan**. De là, une économie considérable qui contrebalance facilement les prix plus élevés de la construction de ciment armé. »[83]

La généralisation des pilotis par l'adoption d'un système de poteaux poutres à tous les étages libère les cloisons intérieures et les façades des contraintes liées à leur fonction portante. Les premières peuvent adopter des formes irrégulières et différentes à chaque niveau, les secondes perdent progressivement le caractère séparatif de l'enveloppe extérieure. L'emploi de fenêtres en longueur (Le Corbusier, 1926), de larges baies vitrées ou de murs-rideaux offre une ouverture maximale de l'espace intérieur sur l'espace extérieur. La lumière pénètre largement à l'intérieur du logement qui se prolonge dans le paysage. Les parois s'affinent et s'effacent jusqu'à devenir transparentes. Ainsi la limite devient « écran » (Wright, 1931) et finit par perdre tout caractère structurant.

L'utilisation généralisée de bâtiments verticaux, autorisée par les avancées des techniques et des matériaux, permet de libérer le sol et de le rendre disponible pour d'autres usages : cheminements indépendants, espaces verts.

> « Villes désormais sans barrières. L'édifice est décollé du sol. La coupe révolutionnaire moderne raccorde le bâtiment au sol par l'espace libre, le vide, le passage possible, la lumière et le soleil sous la maison. Les poteaux de béton armé sont devenus les pilotis.
> Le sol étant libre sous les maisons, le réseau entier des chemins des piétons se déploie sans obstacle sur le terrain. »[84]

En libérant l'espace au sol, l'architecture moderne en laisse l'usage à d'autres fonctions et permet, théoriquement de transformer de larges surfaces en « espaces de verdure » ou « parc ». Le processus aboutit à une inversion des formes et des fonctions dominantes. Les bâtiments, qui s'élèvent en hauteur, occupent moins de place sur le plan, tandis que les espaces libres deviennent majoritaires. Cette inversion des rapports fait perdre aux espaces libres tout caractère structurant. Dans la vision moderne, le tracé des cheminements, lui aussi libre, est indépendant de l'emprise des constructions. La ville est aménagée dans un grand parc.

> « Dès lors, les choses sont de nouveau à l'échelle humaine. La nature a été reprise en considération. La ville, au lieu de devenir un pierrier impitoyable, est un grand parc, où l'urbaniste répartira les unités d'habitation de grandeur conforme, véritables communes verticales. »[85]
>
> « L'impossible est devenu possible : la séparation du piéton et de l'automobile est accomplie…
> Soleil. Espace. Verdure.
> Les immeubles sont posés dans la ville derrière la dentelle d'arbres.
> La nature est inscrite dans le bail. Le pacte est signé avec la nature. »[86]

---

[83] Le Corbusier, Jeanneret Pierre, « Les cinq points d'une architecture nouvelle » (1926), in *Le Corbusier et Pierre Jeanneret : Oeuvre complète 1910-1929*, Zurich, Les éditions d'Architecture Artémis, 1964, p. 128-129.
[84] Le Corbusier, *Les trois établissements humains*, Paris, les Éditions de Minuit, 1959, p. 41.
[85] *Ibidem*, p. 37.
[86] *Ibidem*, p. 44-45.

À l'échelle urbaine, l'usage du plan libre et la généralisation progressive de la pratique du plan-masse mettent fin au respect des règles d'alignement et de prospect (Auzelle, 1965).

> « A l'échelle de la composition d'ensemble et de l'art urbain, la notion de *plan libre*, et de dissymétrie fonctionnelle des éléments, nous est familière. D'où naissent les possibilités les plus variées d'organiser l'espace.
> Enfin, à l'échelle de l'urbanisme, *l'alignement* ne règne plus. À sa place, la multiplication des plans-masse laisse à l'architecte le choix de son implantation, et même, fréquemment, de ses volumes. »[87]

> « Avec leurs alignements impératifs, leurs gabarits et leurs plafonds de hauteur déterminant des volumes unitaires, les paysages réglés de la ville classique privilégiaient l'ampleur des vides au détriment de la diversité des paysages. »[88]

Alors que dans la ville classique et baroque les règles de composition urbaine, en régissant le dessin des bâtiments comme celui des espaces vides délimités par les constructions, rendaient de ce fait leurs formes **indissociables** (Loyer, 2000), l'organisation de la ville fonctionnelle repose, à l'opposé, sur des systèmes formels organisés de façon indépendante. Trois systèmes formels correspondent aux quatre fonctions de la ville (habiter, travailler, se recréer, circuler) : les volumes bâtis, les réseaux de circulation et les surfaces dédiées aux loisirs, qu'elles soient dénommées *surfaces libres (Charte d'Athènes,* articles 30, 31, 32, 82)*, surfaces vertes (Charte d'Athènes,* articles 10, 11, 23, 29, 35, 36, 37, 69) ou *zones de verdure* (*Charte d'Athènes,* articles 47, 64).

Ni l'histoire des théories ni celle des pratiques ne sont linéaires. Certains des premiers urbanistes, dits « culturalistes », revendiquent, au contraire des architectes du mouvement moderne, une approche de type « **art urbain** ». Pour Gaston Bardet (1941), notamment, la source de toute esthétique urbaine se trouve dans la « matérialisation d'un jeu de pleins et de vides » sur un site donné. Ce qui rappelle la formule, célèbre, de Le Corbusier (1923) selon laquelle l'architecture est « le jeu savant, correct et magnifique des volumes assemblés par la lumière » – formule reprise par les enseignants jusqu'au début des années 1980.

Si les deux écoles s'accordent sur ce jeu plastique entre des pleins et des vides constitutif de la ville, leur point de divergence se rapporte à la nature des relations établies entre ces pleins et ces vides : dépendance ou indépendance, équilibre ou déséquilibre. L'attitude adoptée par le concepteur envers les vides découle en grande partie de ce choix, que ce soit en termes quantitatifs ou en termes qualificatifs. Au cœur de cette opposition figure, en réalité, une controverse entre les représentants des deux professions : celle, ancienne et reconnue, des architectes, et celle des urbanistes qui cherchent à s'imposer à travers une double ambition, scientifique et artistique. Cette cohabitation de positions contradictoires rend

[87] Robert Auzelle, *L'architecte*, Paris, Éditions Vincent, Fréal et Cie, 1965, p. 59.
[88] François Loyer, 2000, « Patrimoine urbain », in *La ville et l'urbain. L'état des savoirs*, sous la direction de Thierry Paquot, Michel Lussault et Sophie Body-Gendrot, Paris, La découverte, p. 306.

la période allant de l'entre-deux-guerres aux années 1950 particulièrement intéressante. Les positions critiques adoptées dans les années 1960 y trouvent une partie de leurs sources.

3. Qualifier l'espace de la ville fonctionnelle : différentes hypothèses de recherche

Les opérations de la période 1950-1960, dans leur grande majorité, relèvent d'une application simplificatrice des principes modernes et attestent de l'abandon des règles de composition urbaine et des recherches d'articulation entre les pleins et les vides. Les critiques émises dès la fin des années 1950 leur reprochent notamment l'indigence de traitement de leurs espaces extérieurs. Mais comment qualifier ces espaces sans remettre en cause les dogmes modernes ?

Il faut, tout d'abord, souligner **la densité et la richesse du débat**. L'apparition de nombreux organismes qui sont autant de lieux de réflexion théorique, de formation professionnelle et d'animation en est une des principales origines. Nous citons en guise d'exemple deux structures dont les publications ont joué un rôle particulièrement important par rapport à notre problématique.

Le **centre de recherche et d'urbanisme** (CRU), créé en 1962 par les ministres de la construction et de l'éducation (Claude, 2006 : 140-141), est à la fois un lieu de formation et d'animation professionnelle et un lieu de recherche. Jusqu'à sa fermeture en 1980, le CRU a publié un nombre considérable de travaux. Le **Service technique central de l'aménagement foncier et de l'urbanisme** (STCAU) est une structure, créée par le ministère de l'équipement en 1966, pour accompagner les techniciens des GEP chargés de l'application de la LOF. L'organisme publie des documents fondés sur un recensement des travaux scientifiques les plus récents et des pratiques innovantes, en France comme à l'étranger (Canada, États-Unis, Pays-Bas, Suède…) : guides méthodologiques portant sur « l'analyse typologique d'une aire métropolitaine » (1968) ou « l'élaboration d'un schéma directeur » (1968), notes documentaires (« État des prévisions régionales de population et d'emploi », 1968). Il ne survit toutefois pas longtemps aux événements de mai 1968. Il est remplacé par le Service technique de l'urbanisme (STU), officiellement à partir de juillet 1976[89].

À côté des revues professionnelles, d'autres lieux apportent leur contribution au débat. On trouve **des structures de formation atypiques** comme le séminaire Tony Garnier, animé par André Gutton et Robert Auzelle, ou le CNERP au début des années 1970 ; des **structures d'études** comme l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne (IAURP),

[89] La base du CDU indique un document produit par le STU en 1974.

créé en 1962. Mais il faut également souligner le rôle joué par les **réseaux informels et la nébuleuse associative**. L'Association pour les espaces naturels (ASPEN) fondée en 1964 par Roland Bechmann, autour de personnalités comme Eugène Claudius-Petit et Edgar Pisani, lance la revue *Aménagement et nature* ; son rôle sera plus particulièrement analysé dans la seconde partie, tout comme celui du réseau de Serge Antoine. Celui de l'association Paysages, rassemblant des praticiens du paysage et des universitaires de disciplines très diverses, dans la création du CNERP a été décrit dans cette première partie.

Rapidement, ces regards critiques conduisent praticiens et théoriciens à expérimenter différentes voies. Une première, d'ordre esthétique, privilégie le travail sur les espaces vides. Certains architectes se retournent vers les vides de la ville et reprennent la notion de « composition urbaine » et d'art urbain. D'autres s'intéressent aux espaces verts pour les qualifier, puis au territoire rural ou naturel ; l'approche est notamment développée par certaines publications du CRU. Une seconde, également d'ordre esthétique, aborde la ville en tant que paysage. Influencé par les travaux de Gordon Cullen et de Kevin Lynch, Charles Delfante produit deux articles autour de la notion d'« environnement visuel »[90], qui annonce la thématique du paysage urbain[91]. Pendant cette même période critique, les préoccupations environnementales et patrimoniales émergent, en parallèle. La question du paysage, qui fait son retour au milieu des années 1970 en France, se situe au croisement de ces deux tendances.

3.1. Reprendre l'art urbain ou réinventer les espaces libres

Les notions d'art urbain et de composition urbaine ressurgissent au milieu du XX^{e} siècle au moment où s'énoncent les premières critiques la ville produite au nom des théories fonctionnelles, puis, sous une autre forme, à la fin des années 1970.

Après Gaston Bardet, qui parlait vingt ans plus tôt d'« art appliqué » et des « composants » de la ville, André Gutton (1962) emploie l'expression « composition urbaine ». Dénonçant le parti pris de Le Corbusier lorsqu'il impose un style architectural prédéterminé lors de la rédaction de la *Charte d'Athènes*, il cherche une autre modernité qui concilie des formes architecturales modernes et certains des principes de la ville fonctionnelle, avec des espaces urbains de qualité. L'attention au site, à l'environnement des bâtiments, au rapport entre l'architecture et les espaces laissés vides sont autant d'axes de travail qui annoncent l'émergence d'un « nouvel urbanisme » pour l'homme au milieu des années 1960.

Cette reprise n'implique cependant pas le retour à l'académisme. Pour Tarik Carim (1955), étudiant de l'Institut d'urbanisme de l'université de Paris dont la thèse, sous la

[90] Charles Delfante, « L'environnement visuel », in *Urbanisme*, n°129, 1972, p.4-10 ; « Éléments pour une meilleure connaissance de l'environnement visuel », in *Urbanisme*, n°133, 1972, p. 5-8.
[91] Charles Delfante, Jean Meyer, « Comment peut-on contrôler la création du paysage urbain ? », *opus cité*, 1972.

direction de Robert Auzelle, est consacrée au « vide de l'art urbain », il faut considérer la ville « non plus comme une combinaison plus ou moins savante de rues et de places, mais comme un ensemble d'effets de vides et de pleins délimités par des surfaces planes ou courbes ou simplement suggérées ». L'approche statique de l'espace architectural ou urbain, longtemps mise en œuvre, est progressivement délaissée au profit d'une **conception plus dynamique**.

Entre la fin de la deuxième guerre mondiale et le début des années 1960, quelques praticiens cherchent à dépasser la notion d'art urbain en s'appuyant notamment sur les découvertes scientifiques et les apports du mouvement cubiste, déjà mobilisés pour d'autres fins par Siegfried Giedion (1888-1968), historien suisse et critique d'architecture, dans son ouvrage majeur, *Espace, temps, architecture,* dont la première publication date de 1941. Passer d'une pratique de l'espace en trois dimensions à une approche incluant une quatrième dimension, celle du temps, suppose alors d'abandonner la recherche d'effets statiques et unidirectionnels (Auzelle, 1964) pour valoriser les modes les perceptions dynamiques de l'espace (Carim, 1955). L'espace devient en ce cas une « expérience à vivre » (Zevi, 1959).

> « Harmoniser, équilibrer, diversifier, opposer des volumes : en architecture comme en urbanisme, la tâche est la même. Mais en urbanisme, il s'agit surtout d'associer des volumes bâtis et des espaces libres et de telle façon que l'accord subtil des pleins et des vides permette à l'homme de vivre dans les meilleures conditions »[92]

De l'expérience à vivre à l'espace vécu ou perçu, il n'y a qu'un pas qui sera franchi avec la réception des ouvrages de Gordon Cullen ou de Kevin Lynch.

Le dynamisme incroyable qui caractérise cette période riche et complexe explique le foisonnement des idées et des expériences mais peut aussi empêcher leur capitalisation. Si, à la fin des années 1960, la mise en place de la LOF est une façon, pour l'État, de mettre un terme aux grands ensembles et aux ZUP, les urbanistes des GEP chargés de mettre en œuvre la loi semblent démunis. En 1972 à Lyon, l'architecte urbaniste Charles Delfante et l'urbaniste Jean Meyer constatent qu'ils sont « plus habitués à raisonner en termes de <u>pleins</u> qu'en termes de vides ». En s'appuyant sur l'expérience de personnalités comme Robert Auzelle dont ils citent les ouvrages, ils invitent le lecteur à une redécouverte. Il s'agit alors de réapprendre à composer à partir du vide, à dessiner des vides qui aient des qualités propres :

> « Il paraît évident que nous sommes plus habitués à raisonner en termes de pleins qu'en termes de vides, que nous sommes capables d'exprimer des règles qui permettent de construire une bonne silhouette, <u>un bon jeu de volumes construits</u>, mais nous sommes moins aptes, semble-t-il, à concevoir le vide intérieur autrement que comme <u>l'heureux résultat d'une combinaison voulue pour les pleins</u>. Cela est aussi vrai, à un titre moindre, en matière d'architecture [nous devons nous demander quel était le processus de pensée des anciens

[92] Robert Auzelle, *L'architecte*, *opus cité*, 1965, p. 105.

qui savaient eux composer à partir du vide cf. Robert Auzelle, *Plaidoyer pour une organisation consciente de l'espace* et Edmond N. Bacchi, *D'Athènes à Brasilia*]. »[93]

À la fin des années 1970, encore, architectes et urbanistes reprennent la question du rapport entre l'architecture et la ville. Les débats animés qui s'engagent alors dans les revues professionnelles notamment autour de la notion d'« architecture urbaine » et de « la ville européenne », montrent qu'une partie de la profession ne se retrouve plus dans la revendication d'une architecture pleinement autonome.

Reprendre la notion d'espace vide pour structurer la ville fonctionnelle : certaines publications du CRU s'inscrivent dans cette voie. *Espaces verts et urbanisme* (Soulier, 1968) revu et réédité en 1977, *Espace urbain et équipement* (1976), *Espaces extérieurs urbains* (1977), *Continuité et complémentarité de l'architecture et de l'urbanisme* (1978), *Espaces verts et qualité de la vie* (1979), *Vie quotidienne et aménagement de l'espace public* (1979), *Espaces verts et habitat* (1979), *La ville comme paysage* (Muret, Courtois, 1980)… la succession de ces travaux retrace l'évolution sémantique au centre de notre problématique.

Espaces extérieurs, espaces ouverts, espaces non bâtis ou non construits, espaces vides, espaces résiduels : toutes ces notions relèvent d'une volonté de faire des espaces vides l'élément qui structure l'espace de la ville. Les études menées reconstruisent par tâtonnement une approche qui était déjà celle des théoriciens de l'école française d'urbanisme de l'entre-deux-guerres, tout en l'enrichissant et en la complétant. On peut donc interpréter toutes ces locutions comme étant des variations sémantiques autour de la notion d'« espaces libres ».

3.2. Repenser le rapport au site

La notion de composition urbaine apparue au XIX^{e} siècle invitait l'architecte à prendre compte la topographie et à valoriser par son projet chacune des particularités du site. À l'opposé de cette attitude, les modernes auraient promu une indifférence au site, plus caricaturale que réelle. L'œuvre de le Corbusier montre sa capacité à adapter ses architectures aux irrégularités des terrains, à magnifier le territoire et à mettre en scène le paysage[94].

Néanmoins, une première approche très puriste et géométrique de la modernité s'est affirmée en se développant dans un espace géométrique abstrait : préférant se doter d'un site théorique plutôt que de s'intéresser au site réel. L'absence de considération pour l'architecture ordinaire des quartiers historiques, conjuguée au manque réel de logements et à l'impératif hygiénique du moment, ont créé les conditions d'apparition d'un mythe, celui de la *tabula*

[93] Charles Delfante, Jean Meyer, « Comment peut-on contrôler la création du paysage urbain ? », in *Urbanisme,* n°133, 1972, p. 9.
[94] On se reportera aux contributions réunies par la fondation Le Corbusier et publiées en 2004 sous le titre *Le Corbusier. La nature*.

rasa. Le système économique lié aux opérations de masse lui a ensuite donné réalité. Ainsi, une majorité de grands ensembles s'est édifiée sans se préoccuper des sites jugés sans qualités, que les terrassements ont malmenés et bouleversés.

Une autre série de recherches, portant sur la redécouverte du site et du territoire, s'inscrit dans ce contexte.

Dès sa première année d'existence, le CRU organise quatre conférences abordant notamment les relations entre « l'urbanisme et le milieu biologique » (CRU, 1962). Il publie en 1965 et 1967 des travaux sur le besoin de loisirs et ses conséquences spatiales : le moment correspond, nous le verrons, au développement de la thématique dans les revues spécialisées professionnelles. Les choix mis en œuvre pour l'aménagement des structures d'accueil de loisirs font polémique : le débat se focalise sur les liens entre « aménagement et nature » à l'échelle de grands territoires comme les littoraux ou les massifs montagneux. Plusieurs numéros de la revue *Aménagement et Nature* sont consacrés à ces questions.

Au STCAU, entre 1966 et 1969, de nombreux travaux portent sur le site et le territoire : il s'agit de **rompre** avec les pratiques antérieures en initiant des préoccupations **qualitatives**. Cette volonté se vérifie dans le domaine de l'utilisation du sol et de l'espace urbain, mais plus particulièrement encore dans le domaine du **paysage** et des relations au **territoire**. Une série de publications encourage la prise en compte « des éléments principaux du site » comme l'hydrologie, la géomorphologie, la climatologie, la végétation et la forêt, les exploitations agricoles (1969) et s'intéresse aux notions de nature, paysage et environnement (1969, 1970). Cette fois, l'approche utilise des savoirs issus de la géographie dans toutes ses composantes : ils permettent de répondre aux problématiques environnementales et paysagères du moment, parce que ces questions étaient déjà celles des géographes.

Au début des années 1970, l'IAURP s'intéresse au territoire. À côté des recherches de Gérald Hanning sur la trame foncière et la composition urbaine, l'équipe s'appuie également sur les méthodes de planification écologique développées aux États-Unis. D'autres architectes (*AA*, n°164, « L'homme et le territoire ») s'inspirent des travaux de l'école italienne ou reprennent l'héritage de la géographie rurale française. Toutes ces approches s'inscrivent au cœur du débat sur « l'équilibre entre les villes et les campagnes » (Mauret, 1974).

3.3. Considérer la ville, dans son ensemble, comme un objet esthétique ou social

Plutôt que de s'intéresser aux objets, aux vides ou au site, d'autres travaux veulent qualifier la ville fonctionnelle en la considérant dans sa globalité. Issues des sciences humaines (sociologie, psychologie notamment), ces approches critiques adoptent un point de vue tantôt esthétique (influencé par les travaux sur la perception), tantôt social. Centrées

autour de **l'usager,** elles s'énoncent en termes de bien-être, d'attention au **cadre de vie** et de **qualité de vie**.

Ces problématiques sociales s'annoncent dès les années 1940 avec la reprise de l'héritage de l'école de sociologie de Chicago aux États-Unis (Lewis Mumford) puis en France. Alfred Agache voulait faire de la ville le « cadre adéquat à l'existence d'une collectivité organisée » (Auzelle, 1964 : 15). Pierre Lavedan parle de « bien-être » (Auzelle, 1964 : 25). Paul-Henry Chombart de Lauwe (1958) incite à aider les hommes « à développer leur **cadre matériel de vie** dans le sens d'une efficacité de plus en plus grande, et à développer dans le monde actuel des formes originales de civilisation ». De même, les villes nouvelles anglaises doivent offrir aux Londoniens « un **cadre de vie et de travail** aussi proche que possible de l'idéal, c'est-à-dire très éloigné de ce qu'ils trouvaient à Londres » (Pinchemel, 1958 : 262).

En France, ces thématiques s'amplifient à la fin des années 1960, mais surtout dans la décennie 1970. Charles Delfante introduit l'expression « environnement visuel » (*Urbanisme,* n°129 et 133, 1972). l'idée est toujours associée à celle de cadre de vie et à celle de « paysage urbain » développée ailleurs (*Urbanisme*, n°133, 1972). Dans l'esprit de l'urbaniste, la notion d'environnement visuel se distingue nettement du cadre de vie dans la mesure où elle délaisse les aspects sociaux pour ne retenir que l'idée d'une « image scénographique de la ville ». Illustrés par les photomontages du paysagiste Jacques Simon, selon un style initié par *The Architectural Review* en Angleterre (Pousin, 2007), les articles de Charles Delfante assurent la diffusion de travaux antérieurs, menés en Angleterre et aux États-Unis, mais aussi en Italie.

Synthèse de la section 3

D'un point de vue plastique, trois types de matériaux sont utilisés pour dessiner la ville : les sites, les objets et les vides. Pour les architectes, le site est le terrain d'assiette du projet au sens matériel du terme ; élargi au contexte du projet, il englobe les caractéristiques matérielles et immatérielles de l'environnement. La notion de ville désigne une agglomération de constructions et implique l'existence de règles matérielles (agencement des bâtiments vis-à-vis des rues et des espaces publics) et immatérielles (vie communautaire). Pour les architectes, l'esthétique urbaine a longtemps été liée à l'ordonnancement de volumes dans l'espace et à l'équilibre des pleins et des vides comme garantie de cohérence. Dans cette approche (celle de l'art urbain, puis de la composition urbaine), la mise en forme des vides détermine le dessin de l'architecture.

Sous l'influence des ingénieurs et des hygiénistes, la ville est considérée comme une entité organique. Elle est irriguée et structurée par un réseau d'espaces vides regroupés sous la dénomination d'espaces libres au début du XX^{e} siècle. Refusant de toute interdépendance entre l'architecture et la ville, l'architecture moderne revendique l'autonomie des édifices pour libérer l'usage du sol qui peut se transformer en un vaste parc, parcouru de cheminements piétonniers. Rapidement des critiques craignent que le nouveau rapport entre les pleins et les vides soit déséquilibré et reprochent aux espaces extérieurs modernes leur manque de qualité. Comment qualifier la ville fonctionnelle ?

Trois orientations sont suivies pour renouveler l'urbanisme après la Seconde Guerre mondiale. La première repense les relations entre l'architecture et la ville : par le recours à la composition urbaine dans les années 1950, aux études de « typo-morphologie » architecturale et urbaine à partir de la fin des années 1960, à la notion d'architecture urbaine au tournant des années 1970 et 1980. La seconde piste de renouvellement structure la ville par ses vides : à la fin des années 1970, les programmes d'espaces publics et de parcs urbains se multiplient presque parallèlement. La troisième orientation considère la ville dans sa globalité, en recourant à de nouvelles notions comme le « cadre de vie » ou le « paysage urbain ».

Conclusion du chapitre 2

La ville fait-elle paysage et pour qui ? Au terme de ce chapitre, quelles sont les réponses à cette question ? Le paysage est d'abord une représentation picturale avant d'être un outil théorique pour la géographie, puis un champ de recherche. La ville, au contraire, est d'abord une réalité matérielle plus ou moins spontanée avant de faire l'objet de plans, de projets, de théories, et de devenir le champ d'une discipline, l'urbanisme. Artistes, habitants, savants, architectes et autres professionnels de l'espace, portent des regards différents sur la ville. Pendant longtemps, le paysage et la ville sont des catégories relativement étanches l'une à l'autre : après l'invention du paysage urbain par les peintres hollandais au XVII^{e} siècle, il faut attendre le développement urbain lié à la révolution industrielle pour que les écrivains, les peintres puis les photographes s'intéressent aux nouvelles ambiances urbaines et y reconnaissent un nouveau type de paysage.

Les géographes et les professionnels de l'aménagement se posent la question du paysage urbain au milieu du XX^{e} siècle. L'aménagement des villes nouvelles offre l'occasion de s'interroger sur le rapport entre la ville et le paysage, sur la manière dont la ville fait paysage. L'usage de l'expression « paysage urbain » s'est répandu chez les architectes et urbanistes, comme chez certains géographes, même s'il est contesté par un grand nombre de paysagistes. Plus récemment, la notion de paysage urbain est devenue un objet de recherche. Mais, cette reconnaissance reste difficile et partielle pour les usagers de la ville, habitants et

acteurs politiques. La tradition du paysage pittoresque conduit couramment à situer le paysage du côté de la nature et des sites remarquables, bien loin de la ville banale.

L'histoire des trois métiers, leur organisation et leurs pratiques, montrent qu'ils sont tous concernés par la fabrique de la ville, mais que les enjeux de structuration professionnelle et d'adaptation au marché diffèrent pour chacun d'eux. Longtemps, les architectes ont été les seuls à dessiner des plans de ville. L'apparition des urbanistes au début du XX^{e} siècle crée une première concurrence, vite résolue par une séparation tacite des tâches entre les études de programmation et le tracé du plan. Après la Seconde Guerre mondiale, les urbanistes en chef sont souvent des architectes, Grands Prix de Rome. La crise de l'urbanisme moderne a mis en difficulté les deux professions. La notion de projet urbain, telle qu'elle apparaît dans les années 1990, est une tentative pour dépasser cette situation. Depuis, les architectes ont redécouvert l'intérêt de travailler à ce qu'ils nomment « grande échelle ». En réponse, les urbanistes s'organisent et cherchent à développer leurs compétences en projet pour ne pas se laisser cantonner aux phases amont. Mais, avec l'arrivée des paysagistes sur le marché et la reconnaissance de leur savoir-faire, la concurrence est de plus en plus grande.

Parallèlement à ces recompositions professionnelles, la seconde moitié du XX^{e} siècle montre les recherches menées par ces professionnels pour répondre aux critiques émises vis-à-vis de la ville fonctionnelle et les différentes attitudes adoptées pour qualifier ses espaces. Après le découplage de l'architecture et de la forme urbaine, professé par la *Charte d'Athènes*, certains souhaitent retrouver des relations entre l'architecture et la ville, d'autres cherchent à la structurer en travaillant ses vides, d'autres encore préfèrent la considérer dans sa globalité, notamment en introduisant la notion de paysage urbain. Les deux prochains chapitres vont examiner en détail chacune des notions déjà présentées succinctement (en introduction de cette première partie), en commençant par les notions d'espaces libres et d'espaces verts et leurs dérivés.

CHAPITRE 3 : Des outils pour penser la ville fonctionnelle, les espaces libres (et verts) et leurs dérivés

Introduction

Comment le paysage intervient-il dans la fabrique de la ville ? Quel est l'apport des paysagistes dans ce débat ? Leur intervention croissante dans le milieu urbain a modifié les conditions de la production urbaine. Nous souhaitons vérifier si elle en a modifié la teneur et analyser ce qu'elle a-t-elle apporté aux autres concepteurs de l'espace urbain.

L'étude des espaces non construits des villes est une entrée particulièrement intéressante pour aborder ces questions. Leur dénomination fluctue tout au long du siècle dernier et constitue à ce titre un bon indicateur de l'évolution des théories urbaines. Succédant aux espaces libres qui étaient au cœur des débats au début du siècle, les espaces non construits s'égrènent en des notions voisines : espaces ouverts, espaces extérieurs, espaces urbains, espaces publics… En parallèle, la notion d'espaces verts se généralise jusqu'au retour dans les années 1980 des notions, plus classiques, de parcs et jardins. Cette évolution sémantique est-elle liée au contexte ou traduit-elle également un changement de contenu et de sens ? Pour répondre à cette question, nous étudierons les notions d'espaces libres et d'espaces verts, utilisées dans la première moitié du XX^{e} siècle, ainsi que les notions apparues après 1960 : espaces non construits, espaces ouverts, espaces extérieurs et espaces urbains. Pour chacune d'entre elles, nous analyserons leur genèse (contexte et chronologie), leur contenu (contenu, sens, rôle) et leurs limites. Ce chapitre s'organise en deux sections : la première présente les espaces libres et leurs dérivés, la seconde le développement de la notion d'espaces verts.

Section 1 : Les espaces libres et leurs dérivés

L'usage de l'expression espaces libres, apparue dans la première décennie du XX^{e} siècle, reste important pendant toute la décennie 1950 et dans la première moitié de la suivante. Pour les espaces plantés, celui de la locution espaces verts s'installe graduellement avant de devenir dominant. La consultation de plusieurs bases de données documentaires (SUDOC, ArchiRès, CDU, BNF) donne des indications permettant de baliser cette évolution.

Dans son emploi au singulier, l'expression **espace libre** se rencontre jusque 1966 dans les titres d'ouvrage : une publication de l'IAURP, *Espaces pour les Loisirs en région parisienne*, veut déterminer des normes d'espace libre pour les loisirs. Dans son acception plurielle, l'expression **espaces libres** perdure encore quelques années. Au début des années 1970, une thèse de géographie dirigée par Jean Bastié, s'intéresse à *la préservation des*

espaces libres dans un contexte de croissance urbaine à travers l'exemple de Saint-Quentin-en-Yvelines (1973). La même année, la DAFU rédige une *Note technique sur les espaces libres, les plantations et les espaces boisés dans les POS*. La revue *Espaces verts* (n°36, 1973) présente deux reportages sur les espaces libres de Reims et de Nordweststadt (grand ensemble érigé à Francfort-sur-le-Main en Allemagne entre 1962 et 1968). Le dernier ouvrage émane du Haut comité à l'environnement et s'intitule *Espaces libres, espaces de liberté* (1979). Enfin, deux revues spécialisées en paysage utilisent cette notion de façon plus tardive. La revue *Espaces verts* s'intéresse aux « espaces libres de Grasse » (n°72/73, 1981) ; *Paysage Actualités* se penche sur le problème de « la propreté des espaces libres » (n°53, 1982), avant de présenter « les espaces libres de Metz-Borny » (n°61, 1983).

La lecture des textes permet de vérifier cette chronologie. En 1976, dans son mémoire de DEA de géographie, mené à Lille sous la direction de Pierre Bruyelle, Michel Lécrit souligne la contradiction pour les agglomérations à « désirer une plus grande occupation de l'espace pour chaque logement et une moindre extension du domaine bâti pour préserver les *espaces libres* ». En 1978, les auteurs d'un article consacré aux « espaces verts urbains » s'interrogent encore : « quelle définition pour *l'espace libre urbain* ? » (Coat-Prevosto, 1978).

Pourtant, à partir de 1965, on constate un recul progressif de la notion d'espaces libres. Dès lors, les professionnels de l'espace sont amenés à introduire une série d'autres locutions dont nous allons analyser la genèse et les spécificités.

1. Les espaces libres : une première dénomination

La première locution adoptée par les architectes et urbanistes pour désigner de façon globale les espaces sans constructions de la ville est celle d'« espaces libres ». Cette expression **apparaît** en France au tout début du XX^{e} siècle. Son usage est encore effectif au début des années 1970 comme en témoignent deux articles de la revue *Espaces verts* (n°36, 1973), puis il décroît dans la deuxième moitié des années 1970. Toujours employée en tant que mot clé dans les bases de données documentaires spécialisées en architecture et urbanisme (ArchiRès et Urbamet), l'usage de la locution tend à réapparaître aujourd'hui.

1.1. La genèse d'une notion

1.1.1. L'activisme des membres du Musée social autour des espaces libres

On doit au député parisien Gabriel Bonvalot la fondation, en 1902, d'un **Comité pour la défense et la création des espaces libres**. Ce groupe souhaite qu'une loi impose à chacune des villes françaises l'obligation de réserver une part déterminée de leur territoire aux

« espaces libres ». Ses motivations sont d'ordre hygiénique et sportif, mais aussi esthétique et patrimoniale. Si le comité a, en effet, reçu le soutien de la Fédération des ligues contre la tuberculose et de la ligue antialcoolique, de journaux comme la *Presse médicale* et le *Journal de l'Auto*, il a également obtenu l'appui de la Société du Nouveau Paris et de la Société pour la protection des paysages de France, comme le précise Marie Charvet (2005 : 188). Rapidement, cet engagement pour les espaces libres trouve une application directe avec le débat sur le déclassement des fortifications de Paris : en 1905, le comité mobilise la presse contre le lotissement des abords du bois de Boulogne, site emblématique (Charvet, 2005).

Construite, selon Robert de Souza (1908), par traduction de l'expression anglaise *open spaces* utilisée au XIX^{e} siècle pour désigner les espaces en attente d'usage le long des voiries (Charvet, 2005 ; Paquot, 2006) – ce qui lui donne une parenté avec nos « terrains vagues » – l'expression est reprise par les membres de la **Section d'hygiène urbaine et rurale du Musée social,** fondée en 1908. Présidé par Jules Siegfried, ce groupe d'études réunit notamment les futurs fondateurs, en 1911, de la Société Française des Urbanistes (SFU). La plupart sont des architectes renommés, Donat Alfred Agache, Marcel Auburtin, André Bérard, Ernest Hébrard, Léon Jaussely, Albert Parenty, Henri Prost, lauréats pour plusieurs d'entre eux du grand prix de Rome. Mais d'autres figures ont des profils plus complexes. Édouard Redont (1862-1942), concepteur du parc Pommery à Reims, est architecte paysagiste, de même que l'ingénieur Jean Claude Nicolas Forestier (1861-1930). Urbaniste réputé, Jacques Gréber (1882-1962) est une autre personnalité du Musée Social connue pour son activité d'architecte et de paysagiste (Racine, 2002 : 184).

Architecte de la ville de Paris, premier président de la Société Française des Architectes Urbanistes, Eugène Hénard (1849-1923) mène entre 1903 et 1905 une série d'*Études sur les transformations de la Capitale*. Pour remédier au manque d'espaces verts, il propose, dans le 3^{e} fascicule intitulé *Les grands espaces libres, les parcs et jardins de Paris et de Londres*, de créer une ceinture verte ponctuée d'une dizaine de parcs aménagés sur l'emprise de la « zone ». En 1908, un recueil intitulé *Les Espaces libres à Paris* rassemble des articles de Robert de Souza et Eugène Hénard, ainsi qu'un compte-rendu d'une réunion du Musée social en faveur des espaces libres qui s'est déroulée à la Sorbonne le 5 juillet 1908. La même année, Jean Claude Nicolas Forestier publie son ouvrage majeur, *Grandes villes et systèmes de parcs*, dont la rédaction date de 1905. La notion d'espaces libres, rencontrée à de nombreuses reprises dans le texte, occupe une place centrale dans l'organisation urbaine proposée par Forestier. Les parcs et espaces libres, « indispensables pour la vie et l'accroissement d'une grande ville », en sont l'élément structurant. Enfin, l'année 1909 voit la création, à l'initiative de Louis Dausset, agrégé de lettres et élu municipal, d'une « ligue pour les espaces libres, l'assainissement et les sports ».

L'inventaire des travaux du Musée social (1908-1939) mené par Carole Tucoulet (1994) montre l'importance que revêt la notion d'espaces libres pour ces premiers urbanistes.

De 1908 à 1914, les *Annales du Musée social* conservent le compte-rendu de huit séances sur 26 pour lesquelles les espaces libres ont été à l'ordre du jour. Les problématiques évoquées concernent les aspects législatifs et réglementaires (séances du 13 mars 1908 et du 10 juillet 1909), mais pas uniquement. La défense d'une politique d'aménagement d'espaces libres à Paris (séances du 9 avril et du 14 mai 1908), la dénonciation du manque de crédits affectés à ces espaces (séance du 20 janvier 1911) ou la présentation des expériences menées dans les grandes villes étrangères (séance du 8 janvier 1908) ont aussi été abordées.

La thématique des espaces libres est au cœur de cinq numéros de la série « Mémoire et documents » du Musée social. Outre le texte de Robert de Souza évoqué plus haut, « Les espaces libres à Paris. Résumé historique » (n°7, 1908), on y lit la présentation d'un projet de loi, *Les espaces libres à Paris*, rédigé par le député Jules Siegfried (n°4, 1909) dont le rapport technique, *Les fortifications remplacées par une ceinture de parcs*, émane d'Eugène Hénard. En 1910, Georges Risler et William Franklin Willoughby présentent les réalisations d'espaces libres menées pour le premier dans d'autres grandes villes (« Les Espaces libres dans les grandes villes et les cités-jardins », n°11), pour le second aux États-Unis (« Le Mouvement en faveur des espaces libres et de l'esthétique urbaine aux États-Unis », n°9).

La dimension **hygiénique** des espaces libres, majeure dans les débats du Musée social, est confirmée, à la même époque, par une thèse de médecine (Ch. Perron, 1922) dont le sujet s'intitule « Les écoles de plein air dans les espaces libres des grandes villes ». Elle perdure jusqu'à la fin de la deuxième guerre mondiale (Bardet, 1945). Au Musée social, la notion d'espaces libres s'articule avec une autre question d'actualité, celle des **plans d'aménagement et d'extension**. Ainsi, l'importance accordée aux espaces libres dans ces plans – au sens de « réserve foncière » comme on le trouve par exemple chez Forestier (1997) – doit permettre de contrôler le développement des villes. Le 14 mars 1919, le vote de la loi Cornudet met provisoirement un terme au débat en instituant les Plans d'aménagement, d'embellissement et d'extension des villes (PAEE). Dès 1908, le site des fortifications parisiennes devient de ce fait, aux yeux des premiers urbanistes, le terrain idéal pour une expérimentation de « l'aménagement rationnel des villes ». Il offre, par le débat qui s'instaure, une dimension supplémentaire aux espaces libres (Charvet, 2005 : 93-104). D'ailleurs, plusieurs documents d'urbanisme attestent l'emploi de l'expression par les services de la préfecture du département de la Seine dans les années 1930, notamment une carte au 1/20 000^{e} du département de la Seine, « indiquant la répartition des habitations, industries, culture, espaces libres », dressée d'après enquête en 1921, et sa révision après une nouvelle enquête datée de 1934.

Dans les premières années du XX^e siècle, l'extension peu contrôlée de la ville de Paris, sous forme d'habitat ouvrier pavillonnaire, donne progressivement corps à la notion de « région parisienne ». En parallèle à ce contexte historique et géographique, c'est aussi le moment où apparaît le métier d'urbaniste et où se définissent de nouvelles théories et pratiques. Dans ce cadre précis, le mouvement en faveur des espaces libres prend une ampleur considérable dans le débat et devient un élément clé de la pensée professionnelle permettant de distinguer la pratique des « architectes-constructeurs » de celle des « architectes-urbanistes » (Bardet, 1942), autrement dit, celle des architectes de celle des urbanistes. Les premiers se réservent le champ de la construction dans une échelle temporelle courte, tandis que les seconds ont pour mission de délimiter les espaces libres et d'énoncer les restrictions qui s'imposent à la liberté des premiers, travaillant à une échelle plus longue (15 à 30 ans).

1.1.2. Les espaces libres chez les théoriciens de l'urbanisme de l'entre-deux-guerres à l'après-guerre : l'exemple de Pierre Lavedan

L'utilisation de la notion d'espace libre est attestée à plusieurs reprises après 1945. Au début de la décennie 1950, de nombreuses planches de *l'encyclopédie de l'urbanisme* conçue par Robert Auzelle et Ivan Jankovic présentent des projets d'espaces libres réalisés dans différents pays. À la fin des années 1950, on trouve les notions d'« espaces libres, publics ou privés » et d'« espaces non bâtis » dans un article consacré aux villes nouvelles (Pinchemel, 1958 : 264, 269). Dans ce texte, écrit par des géographes, les espaces libres sont présentés comme des vides, considérés tantôt pour leur qualité de réserves foncières, tantôt pour leur capacité à structurer l'espace de la ville.

Mais, l'historien de l'art, Pierre Lavedan nous a laissé une autre source particulièrement riche pour analyser l'évolution de la notion d'espaces libres. En effet, dès son premier ouvrage, il mentionne l'importance des espaces libres en tant que composante essentielle des plans de ville et de l'architecture urbaine :

> « La ville n'est pas seulement un ensemble d'édifices publics ou privés, ceux-ci sont reliés par des espaces libres : rues, places, jardins publics. La répartition et l'aménagement de ces espaces libres, tel est l'objet de ce que l'on appelle l'art urbain. »[95]

La lecture comparée de quatre ouvrages parmi l'ensemble des travaux de Lavedan – *Géographie des villes* (4^e édition, 1936) ; *Histoire de l'urbanisme. Époque contemporaine* (1952) ; *Les villes françaises* (1960) ; *Histoire de l'urbanisme à Paris* (2^e édition, 1993) – permet de mesurer **l'évolution de l'usage de l'expression** des années 1930 au milieu des années 1970 chez un auteur majeur. Les surfaces ou espaces libres sont un élément fondamental de la structure de la ville telle qu'il la définit en 1936 : « La ville se compose de deux parties

[95] Pierre Lavedan, *Introduction à une histoire de l'architecture urbaine*, 1926, p. 3.

qui s'interpénètrent étroitement : surfaces libres et surfaces bâties » (1936 : 51). Outil d'analyse géographique ou morphologique de l'espace urbain, la locution est aussi le signe de la rationalisation des pratiques professionnelles en rassemblant sous la même dénomination différents éléments de la ville dont le statut pouvait être soit public, soit privé et dont le nom dépendait à la fois de l'usage et de la forme. Rues, boulevards, places, jardins publics et cours d'eau, sont des exemples d'espaces libres publics. Les intérieurs d'îlots dépourvus de constructions (cours et jardins des immeubles particuliers) sont des espaces libres privés.

L'analyse descriptive que Lavedan fait de chacune de ces catégories montre bien qu'il se situe toujours dans le système formel de la ville héritée. Il a cependant conscience que l'inversion progressive du rapport entre espaces libres privés (selon lui majoritaires dans la ville du Moyen-âge) et espaces libres publics. Pour Lavedan, ce constat de la réduction des « espaces libres privés » dans les villes modernes, impose de créer, en compensation, des « espaces libres publics » afin de rendre leur place aux espaces de nature. Ainsi, la diffusion des modèles de cité-jardin et de cité linéaire lui semble offrir des outils nouveaux pour retrouver l'intrication médiévale des milieux urbains et ruraux.

En 1952, un chapitre important de *l'Histoire de l'urbanisme* est consacré aux « Jardins publics et espaces libres verts » (Lavedan, 1952 : 376-414). L'hésitation annoncée en titre est confirmée dans le texte par les usages successifs des expressions « espaces libres verts », « espaces libres » ou « espaces verts ». Dans le modèle corbuséen de la cité-jardin verticale, les immeubles sont posés au milieu d'un parc. En réalité, il s'agit plutôt d'une « surface verte » que l'absence de qualification rend abstraite. La diffusion de ce modèle fait évoluer le contenu de la notion : on passe des espaces libres aux « espaces libres verts », puis aux espaces verts qui constituent bien, à l'origine, une partie des espaces libres.

En 1960, dans *Les villes françaises*, Pierre Lavedan évoque « les jardins publics » de la période classique et du XIX^{e} siècle, termes qu'il n'utilise pas pour présenter la Reconstruction d'après-guerre (1960 : 214-226). Néanmoins, la reconstruction de Maubeuge par l'architecte Lurçat, lui offre l'occasion de mentionner ce bon exemple de « blocage des espaces libres ». L'architecte a pu dégager à l'intérieur des îlots remembrés l'espace suffisant pour aménager des parkings ou des terrains de jeux pour les enfants. C'est la seule utilisation de l'expression espaces libres dans l'ouvrage, comme si cette question théorique centrale n'avait pas su, lors de la reconstruction, franchir le seuil de sa mise en œuvre.

La même idée figure dans l'*Histoire de l'urbanisme à Paris* (Lavedan, 1993 : 494). Commentant la réalisation du plan de Jacques Gréber, l'historien regrette que le lotissement des terrains n'ait pas intégré « la préoccupation élémentaire de *bloquer* les espaces libres à l'intérieur de l'îlot ». Mais cet ouvrage atteste surtout l'évolution du langage technique. À sa parution, en 1975, le passage des espaces libres aux espaces verts est établi. Le dernier chapitre, intitulé « Problèmes actuels », consacre un paragraphe aux « espaces verts » (Lavedan, 1993 : 546-547). Alors que Pierre Lavedan parle de « jardins », de « terrains libres » et de « réserve

d'espaces libres » lorsqu'il évoque des périodes antérieures – et notamment à propos du plan Prost (1993 : 520) – il utilise de façon quasi-systématique l'expression « espaces verts » dans les dernières pages. La seule exception à cette règle est le projet de ceinture verte du début du siècle et ses espoirs d'« espaces libres ».

Le débat sur les espaces libres n'est pas définitivement clos pour autant et resurgit à la fin des années 1970 sous une autre forme. La notion d'espaces ouverts apparaît en secteur périurbain, celle d'espaces publics en ville. Ainsi, dans une publication de l'EPALE (1977) consacrée aux espaces verts, les auteurs emploient l'expression « espaces ouverts ou libres » pour différencier ces espaces des *espaces verts* et en préciser ainsi le sens (voir *infra*). La première édition du dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement (Merlin, Choay, 1988) n'a cependant pas d'entrée « espace libre » – les « surfaces libres » sont évoquées dans l'entrée « espaces publics », tandis que l'entrée « espace ouvert » renvoie à « espace vert » – marquant ainsi la fin d'une notion fondamentale au début du siècle.

1.2. Le contenu de la notion d'espaces libres

1.2.1. Des fonctions et un contenu faute de définition précise

Quel est le contenu de la notion ? Il faut d'abord souligner que parler des « espaces libres » (comme parler des espaces verts) permet d'introduire une dimension **globalisante** inédite. Pour la première fois, les espaces libres réunissent un groupe de sous-espaces urbains (les différents types de voies, les places, les parcs et jardins…) dans une même catégorie.

Mais, au-delà de cette première remarque, les espaces libres sont **rarement définis de façon précise**. Forestier lui-même n'échappe pas à cette règle. Il ne spécifie pas ce qu'il entend par espaces libres, mais cite un ensemble de **fonctions** qui peuvent être attribuées à ces espaces : « zones de jardins, de terrains libres et de cultures », reliées entre elles par des promenades, « elles peuvent être des terrains plantés et cultivés, et susceptibles d'un rendement. Mais elles peuvent être aussi champs de polo, de jeux, de sport, de courses, de golf. Elles pourront en certains cas être des champs d'essai. » Il évoque aussi le modèle des jardins botaniques anglais, la possibilité de créer des pépinières, des écoles d'horticultures et d'agriculture, ou encore, l'aménagement d'une « promenade aux abords de la mer » pour la ville de Rabat sur « une profondeur qui pourrait varier de 200 à 500 m » (1997 : 197).

D'autres auteurs abordent également la notion en précisant son **contenu**. Dans un souci pédagogique et méthodologique, Gaston Bardet (1942) énumère les éléments à transposer sur le fonds de plan utilisé pour le dessin du système d'espaces libres (établissements médicaux, établissements classés insalubres et dangereux, îlots insalubres et taudis, cimetières, zones marécageuses ou inondables, espaces libres existants, réseaux

d'assainissement et d'eau potable…). S'y ajoute un certain nombre d'espaces libres publics : cours d'eau, étangs, forêts, parcs, jardins, terrains de jeux, stades, champs de courses, de manœuvre, terrains d'aviation, etc. Pour constituer un système d'espaces libres, Gaston Bardet propose de s'appuyer soit sur la sauvegarde d'espaces existants (« zones rurales, ceinture agricole ou maraîchère »), soit sur la transformation d'espaces facilement disponibles (bâtiments vacants, friches, carrières, zones inondables, terrains peu constructibles…).

1.2.2. Le rôle des espaces libres

Comme nous l'indiquent les publications du Musée social, l'engagement des premiers urbanistes en faveur des espaces libres recouvre plusieurs objectifs de nature assez différente.

Il exprime tout d'abord la volonté de **dé-densifier** des agglomérations compactes et surpeuplées en les *aérant*, au sens propre du terme : ses motivations sont donc d'ordre hygiénique et social. L'architecte urbaniste Gaston Bardet (1907-1989), créateur à l'Institut d'urbanisme de l'université de Paris de l'Atelier supérieur d'urbanisme appliqué (ASUA) où il enseigne à partir de 1938 est le principal théoricien de l'urbanisme dit « culturaliste » (Frey, 2001). Dans son approche, les questions de « position, composition et répartition des espaces libres du jardin d'enfants aux grandes réserves » sont abordées sous l'angle des problèmes d'hygiène et de confort (1941 : 122-133). Selon sa méthodologie, le dessin du « plan du système d'espaces libres » est directement lié au « plan sanitaire ». Gaston Bardet (1942) conseille d'établir ce dernier en amont du projet pour servir de fond de plan aux dessins successifs, en s'appuyant sur le tracé de différents périmètres : zones de sécurité autour des usines, zones de protection autour des hôpitaux, zones de calme autour des écoles, zones *non ædificandi*, secteurs marécageux et inondables, terres à réserver aux cultures...

D'autre part, l'idée d'espaces libres s'associe dès l'origine à la **préservation des sites**, comme au développement des parcs et jardins et autres « réserves boisées » ou « **espaces plantés** » (Musée social, séance du 8 janvier 1908). Comme le rappelle Gaston Bardet (1941 : 240-253) quelque trente ans plus tard, les dimensions esthétique et sanitaire de ces espaces sont indissociables, de même que la part physiologique et psychique de leurs bienfaits. Dès lors, la notion d'espaces libres est très rapidement rapprochée d'un modèle apparu à Londres, celui de la cité-jardin ou *Garden City*. Imaginée par Ebenezer Howard en 1898 et diffusée en France à partir de 1902, cette utopie accorde une place privilégiée aux espaces plantés. Les cités-jardins sont entourées d'une ceinture verte ou *Green belt* : cet espace réservé à l'activité maraîchère permet d'éviter le risque de conurbation (Merlin, Choay, 1988 : 135-137).

Le démantèlement des fortifications offre de nouvelles disponibilités foncières qui permettraient d'aménager une ceinture verte autour de la capitale et d'organiser ses extensions sous forme de cités-jardins. Des variations sont proposées qui réinterprètent le projet

d'Ebenezer Howard en retenant la forte proportion initiale d'espaces libres : le modèle idéal devient un simple outil de mise en œuvre des plans d'extension (Topalov, 1999 : 21-29).

Enfin, l'idée d'espaces libres est également liée à la notion d'espace de **récréation** (Musée social, séance du 20 janvier 1911 ; Perron, 1922). Ce dernier aspect est spécialement développé dans les écrits de Forestier (1997 : 57 ; 63), où il comprend une dimension hygiénique, voire moralisatrice.

De façon générale, **le sens de l'expression varie selon les auteurs** et selon la signification accordée à l'adjectif libre. Mais ce dernier fait toujours référence à **une absence de construction**. Ainsi, Pierre Lavedan (1936) oppose les surfaces construites et les surfaces libres, selon une position déjà adoptée lors du CIAM IV (1933). Il range sous la rubrique « surfaces libres », les champs, pâturages et terrains vagues de la Babylone antique, les vignes du Paris moyenâgeux, les rues, places, promenades, parcs et les deux bois du Paris du début du XX^{e} siècle. De même, trente ans plus tard, l'architecte urbaniste Robert Auzelle, citant Georges Duhamel, rappelle que l'espace libre est un espace vide entre les constructions (Auzelle, 1965 : 151). Élément central pour l'art urbain et la composition urbaine, il doit faire l'objet d'un traitement plastique de la part des architectes comme des urbanistes.

Dans ce cadre global, une première acception s'intéresse aux espaces **libres** en tant que **creux** ou **vides** au milieu des constructions. Contribuant à aérer des tissus urbains jugés trop denses, dans une approche organiciste de la ville, ils ont une incidence directe sur la santé des habitants. Dans le même temps, et de façon presque indissociable, ces espaces, parce qu'ils sont souvent **disponibles,** constituent une réserve foncière pour le développement futur de la ville. À ce titre, les espaces libres sont un élément fondamental des plans d'urbanisme pour les premiers théoriciens de l'urbanisme.

Cet aspect apparaît dès les premiers écrits de Jean Claude Nicolas Forestier. Elle figure notamment dans le *Rapport des réserves à constituer au-dedans et aux abords des villes capitales du Maroc* (1913). Soucieux de garantir aux villes des possibilités d'extension dans une vision à long terme, Jean Claude Nicolas Forestier prévoit des grandes réserves foncières qui ne sont pas exclusivement constituées de jardins d'agrément (1997 : 193) et les organise en un « système d'espaces libres et de parcs ». Des mesures réglementaires visant à interdire les constructions (zone *non aedificandi*) ou des servitudes strictes destinées à en contrôler la densité, la volumétrie ou l'usage doivent accompagner ces dispositifs. Citant Robert de Souza, Gaston Bardet (1941 : 179-180) conseille d'organiser les plans d'extension des villes à partir de l'estimation des besoins d'espaces à réserver et non pas des surfaces à construire : « toute ville qui a la campagne devant elle, doit se demander d'abord où elle ne bâtira point ».

Une seconde acception présente les espaces libres comme des espaces de **liberté** à l'usage des habitants : les espaces libres prévus par la *Charte d'Athènes* sont des espaces destinés aux loisirs et à la récréation, l'une des quatre fonctions assignées à l'urbanisme dans

le cadre du fonctionnalisme (habiter, travailler, se recréer, circuler). L'apparition de ces acceptions est concomitante : de ce fait, elles se croisent souvent dans la mesure où les urbanistes du début du XX^{e} siècle passent de l'un à l'autre groupe.

À côté de l'expression « espace libre » la *Charte d'Athènes* (1943) utilise aussi celle, plus abstraite, de « surface libre ». La mise en exergue de la « surface libre » – par opposition à la « surface bâtie » – conjugue les deux aspects précédemment évoqués. Le développement de la construction sur pilotis doit libérer le sol, ainsi rendu disponible pour d'autres usages, qui seront de préférence d'ordre récréatif. Dans ce mode de pensée, le style et le mode constructif choisis pour l'édifice (maison individuelle ou immeuble collectif) entraînent une transformation de l'espace de la ville, de son organisation (de l'échelle de la parcelle vers l'échelle de la ville) :

> « L'architecture est responsable du bien-être et de la beauté de la cité. C'est elle qui prend en charge sa création ou son amélioration et c'est à elle qu'incombent le choix et la répartition des différents éléments dont l'heureuse proportion constituera une œuvre harmonieuse et durable. L'architecture est la clef de tout. »[96]

Reprenant l'idée que les espaces libres sont des **réserves foncières**, la *Charte d'Athènes* prévoit que :

> « [l'architecture] réserve à l'avance les espaces libres au milieu desquels se dresseront les volumes bâtis aux proportions harmonieuses ».[97]

Le mouvement hygiéniste naît avec la découverte des conditions de vie imposées dans les taudis avant de s'intéresser à l'environnement de l'habitation ; ce passage du logement à la ville se fait par paliers successifs. Pour les théoriciens progressistes, de la même manière, « c'est l'habitation qui est au centre des préoccupations de l'urbaniste » (*Charte d'Athènes*, article 79), autrement dit, « le foyer est le noyau initial de l'urbanisme » (article 88).

Cependant, un mode de pensée et de conception inverse continue d'exister en parallèle, dont la trace figure dans la *Charte d'Athènes*. Certains urbanistes abordent la conception d'une ville dans son ensemble à la manière d'un exercice de composition architecturale : l'exercice s'appuie alors sur les règles de composition urbaine élaborées à partir du XIX^{e} siècle. En ce cas, les espaces libres sont utilisés dans le plan de la ville en tant qu'éléments de structuration de l'espace urbain. L'espace vide définit l'espace urbain et la place accordée aux constructions. Ainsi, chez Gaston Bardet (1945), qui reprend l'héritage de Jean Claude Nicolas Forestier, les espaces libres sont des éléments de contrainte. Dans ces zones, l'urbaniste impose une interdiction de construire. Les espaces libres permettent aussi de définir l'organisation du plan d'urbanisme. Ce sont des éléments de transition utilisés pour articuler des fonctions incompatibles entre elles ou pour protéger. Face au problème des

[96] *Charte d'Athènes*, 1943, article 92.
[97] *Ibidem*.

nuisances sonores urbaines, par exemple, Gaston Bardet invite à « multiplier les écrans naturels, plantations et espaces libres qui amortissent les sons » (1941 : 143) et à prévoir, de même, des « écrans protecteurs » pour isoler la ville des installations industrielles.

1.3. Les limites et l'évolution de la notion

L'imprécision du sens et du contenu, la juxtaposition des approches, leur superposition parfois, constituent autant de limites à la notion d'espaces libres. Ainsi, le rapprochement entre les espaces libres et les modèles de la cité-jardin et de la ceinture verte a généré une ambiguïté entre la notion d'espace libre et celle d'espace planté ou d'espace libre vert. Pour préciser sa pensée, Gaston Bardet reprend une expression de Jean Claude Nicolas Forestier :

> « Ce n'est pas la surface totale des espaces non bâtis qui nous intéresse (et nous nous garderions d'y compter les espaces industriels), mais celle de **la terre vivante**, sa hiérarchie, sa répartition en vastes cours d'îlots, jardins et avenues-parcs aérant effectivement la cité. »[98]

Dans le même ouvrage, il dénomme espace planté, l'ensemble des espaces « depuis les parcs suburbains jusqu'aux jardins d'îlots » et consacre plusieurs pages à décrire de façon détaillée leurs modes de traitement, que ce soit dans les modelés du terrain, l'aménagement des vues et des perspectives ou dans le choix des plantations (Bardet, 1941 : 249-253). Favorable au jardin paysager, sa description s'appuie notamment sur l'ouvrage principal d'Édouard André : *L'Art des jardins*.

De plus, considérés comme des réserves foncières destinées à assurer la croissance future de la cité, les espaces libres peuvent aussi – et parfois dans le même temps – être dédiés, en l'attente d'un autre usage futur, aux loisirs de plein air et aménagés dans ce dessein. La superposition de ces trois niveaux peut entraîner des conflits avec les usagers des lieux, voire des contradictions dans les objectifs des planificateurs.

Une définition sensiblement différente de celles des théoriciens du Musée social ou de Gaston Bardet est proposée au début des années 1950. Pour l'architecte et urbaniste Roger-Louis Puget, l'espace libre est lié à l'absence d'affectation de l'espace ce qui le rapproche de la notion actuelle d'espaces publics :

> « *Un espace libre* c'est par définition, celui qui n'est pas affecté à un usage précis et permanent, mais qui peut, au contraire, supporter, simultanément ou successivement, des utilisations diverses : promenade, jeux, manifestations publiques, foires, expositions, etc.
> La nécessité de ces espaces pour la vie sociale est évidente. Ce sont de véritables locaux de plein air qui autorisent des rassemblements et des rencontres que nul édifice ne pourrait recevoir.
> L'espace libre apparaît *dans le plus petit village* qui comporte toujours au moins une place publique devant l'église ou la mairie.

[98] Gaston Bardet, *Problèmes d'urbanisme*, Paris, Dunod, 1941, p. 178.

> L'espace libre existe sous une forme appropriée dans toutes les agglomérations, qu'il s'appelle place, parvis, esplanade, mail, cours, champ de mars, son caractère essentiel est d'être *libre au sol*.
> Sans doute, il peut comporter des plantations d'arbres, mais *celles-ci restent accessoires et ne doivent en aucun cas interdire la libre disposition du sol*. »[99]

Destiné aux **rassemblements**, l'espace libre acquiert dans cette approche un caractère public qui n'est pas systématique chez d'autres auteurs. On notera d'ailleurs que la langue anglaise différencie les *Public Open Spaces* des *Private Open Spaces*. Ces deux notions sont toutes deux indiquées en légende du plan de la cité-jardin anglaise de Wythenshawe, conçue par Barry Parker et construite à partir de 1931 près de Manchester (Bardet, 1941). Elles figurent également sur le plan de la ville nouvelle de Hemel Hempstead (Pinchemel, 1958).

Le caractère public éventuel des espaces libres les oppose aux espaces verts qui n'ont pas systématiquement cette propriété. À ce titre, on peut les rapprocher des espaces publics tels qu'ils apparaissent à la fin des années 1970. Ce rapprochement est davantage sémantique que formel. En effet, cherchant à multiplier les fonctions et les usages, les concepteurs des seconds ont « rempli » ces espaces publics de toutes sortes d'aménagements et de mobiliers urbains sans retrouver la simplicité des espaces libres.

Ainsi, la définition des espaces libres n'est pas réellement fixée, ce qui peut poser problème. Certaines ambiguïtés présentes dans l'article de Roger Puget sont une source de confusions notamment autour de la distinction entre espace libre et espace vert.

Nous avons vu précédemment que pour Pierre Lavedan, les espaces verts constituaient une fraction des espaces libres. Cependant, suivant scrupuleusement ses critères, Roger Puget conclut que ni certains parcs, ni les bois et forêts, ne peuvent prétendre être des espaces libres (ils n'offrent pas de surfaces libres au sol) ; ce sont néanmoins des espaces verts. De même, les terrains de sport, les cimetières et la voirie ne peuvent appartenir aux espaces libres du fait de leur usage spécialisé. Pourtant, les surfaces des terrains de sport et des cimetières sont habituellement intégrées dans le décompte des surfaces d'espaces verts. Le texte précise de plus que « l'espace libre *est toujours un jardin public*, ouvert à tous ou, à tout le moins, mis à disposition commune d'un groupe d'habitants (cas des groupes d'habitations) » – c'est l'auteur qui surligne en italique – et présente, dans le même temps, la place de Beauvais un jour de marché, proposée en illustration de l'article, en tant qu'« espace libre intégral sans verdure ». Confusion ou erreur d'inattention ?

Une dizaine d'années plus tard, Robert Auzelle (1964 : 704) propose un tableau analytique des « espaces urbains non bâtis ». Il distingue, d'une part, le caractère de ces espaces (libres, verts ou plantés – cette dernière catégorie recoupant les deux autres) et, d'autre part, leur statut juridique (privé ou public), leur fréquentation (limitée ou permanente)

[99] Roger Puget, « Espaces verts, espaces libres », in *Urbanisme*, n°3/4, 1952, p. 91.

correspondant à leur spécialisation et leur échelon (agglomération, quartier, groupe d'habitation). La complexité du tableau (reproduit en annexe) liée à la diversité des objets rassemblés interroge la pertinence de cet effort de clarification dont l'intérêt est aussi d'avoir cherché à signaler les évolutions morphologiques des villes européennes.

Au début des années 1960, malgré quelques tentatives de clarification, la notion perd une partie de son caractère opératoire du fait de ses imprécisions et des approches successives. Nous allons maintenant analyser comment elle a évolué au fil de la décennie suivante.

2. Les dérivés multiples des espaces libres au fil des années 1970

Ce paragraphe abordera successivement les notions d'espaces ouverts, d'espaces extérieurs, d'espace urbain et d'espaces non construits en s'intéressant à leur genèse, leur contenu, leur rôle et leurs limites.

2.1. Les espaces ouverts

2.1.1. La genèse des espaces ouverts

La seconde expression, **espaces ouverts**, émerge au début des années 1970 dans la mouvance des villes nouvelles françaises et s'annonce comme une nouvelle version de la forme anglaise *open spaces*. La même expression avait déjà été introduite, au milieu des années 1960, par Robert Auzelle (1965 : 17-18) mais avec une signification assez éloignée. S'appuyant sur des travaux non publiés d'André Merlier, Robert Auzelle établit, au début de son cours d'urbanisme, une distinction entre les espaces clos et les espaces ouverts, fondée sur une base fort différente. Selon cette acception, les espaces clos rassemblent tout ce qui est aménagé par l'homme. L'aménagement de l'espace ouvert ne dépend pas des individus, mais d'une organisation politique systématique (en États) qui règle un ensemble de problèmes d'ordre administratif le plus souvent sans prendre en considération le bien-être des habitants.

L'agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise publie le premier titre utilisant l'expression « espace ouvert » dans l'acception qui nous intéresse : *Espace ouvert à l'urbanisation et consommation de l'espace* (1970). Un document de travail de la Direction de l'Aménagement foncier et de l'urbanisme (DAFU)[100] s'intitule *L'espace ouvert, essai d'inventaire des expériences et des études* (Miotto, Muret[101], 1972). En 1972 toujours, Jean-Philippe Beau et Noëlle Depret de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région

[100] La Direction de l'Aménagement Foncier et de l'Urbanisme (DAFU), issue de la Direction de l'Aménagement du Territoire, est créée en 1963 au Ministère de la Construction, devenu Ministère de l'Equipement en 1966.
[101] On lui doit également : *Espaces extérieurs urbains* (1977) ; *La ville comme paysage* (1980), publiés au CRU.

Parisienne (IAURP)[102] rédigent une note consacrée aux *Loisirs et espace ouvert en Grande-Bretagne* ; l'année suivante, l'IAURP publie une étude des *Multiples usages de l'espace ouvert périurbain : principes et exemples de combinaisons de fonctions* (Christophe Bailly, 1973, sous la direction de Raymond Delavigne). Signe de l'intérêt pour l'espace ouvert, l'IAURP intègre dans son organisation une « Division Espace ouvert et environnement ».

Entre 1973 et 1974, Max Falque[103] publie plusieurs articles sur ce thème : « Espaces ouverts et urbanisation » (*Urbanisme*, n°137, 1973) ; « La maîtrise des espaces ouverts » (*Aménagement et nature*, n°32, 1973-1974) ; « Structures et fonction des espaces ouverts » (*Aménagement et nature*, n°35, 1974). En 1974, le groupe central des villes nouvelles et le ministère de la Qualité de la Vie organisent un colloque sur le thème de « l'espace ouvert ».

2.1.2. Les espaces ouverts : définition, contenu et rôle

Contrairement aux notions précédentes, celles d'espaces libres et d'espaces verts, plusieurs définitions des espaces ouverts ont été formulées. Max Falque en propose une première en 1973 qui précise à la fois la genèse et la filiation de cette notion :

> « Si tout le monde s'accorde à peu près sur le terme urbanisation, à savoir une emprise croissante du domaine bâti sur les espaces "naturels" (forêt, agriculture, etc.), la notion d'espace ouvert constitue en France un concept nouveau d'ailleurs non reconnu par les textes officiels, qui lui préfèrent le vocable moins général mais mal défini "d'espace vert".
> Nous définirons un *espace ouvert* comme une *zone à l'intérieur d'une région urbaine où la nature prédomine, soit en raison d'un état initial (agriculture, forêt, etc.), soit par une action de restauration (parc). Un espace ouvert peut revêtir des formes très diverses : petit ou grand, urbain ou rural, permanent ou temporaire, public ou privé*.
> Ainsi, au sein d'une aire métropolitaine, il convient de considérer l'espace ouvert non pas comme une catégorie résiduelle indifférenciée (le fond de plan) sur laquelle s'exerceront les volontés parfois contradictoires des urbanistes et des détenteurs du sol, mais au contraire comme un ensemble complexe assurant une série de fonctions extrêmement diverses et complémentaires du domaine bâti.
> Ainsi, l'aménageur doit-il se détacher de son préjugé "urbain" et se préoccuper d'abord de la localisation de zones dont l'usage ne saurait être intensifié en raison de leur fonction d'espace ouvert, ce concept prenant une *valeur positive*. »[104]

Il faut souligner que cette définition se situe sur un plan fonctionnel : elle n'évoque notamment pas comme condition d'ouverture de l'espace la possibilité de percevoir l'horizon, idée particulièrement développée par Michel Corajoud dans son enseignement. Cette première

[102] L'IAURP, créé en 1960 pour mettre en place une nouvelle politique en matière d'aménagement, est devenu avec la mise en place de la région Ile-de-France en 1976 l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région d'Ile-de-France (IAURIF).
[103] En 1980, il signe le texte de présentation de l'édition française d'un ouvrage de Ian L. Mc Harg, *Composer avec la nature*. Délégué à la recherche du Centre international de recherches sur les problèmes d'environnement (ICREI), consultant international en environnement (en 1992).
[104] Max Falque, « Espaces ouverts et urbanisation », *Urbanisme*, 1973, n°137, p. 30.

définition permet à Barnedes, Bianco et Muret (1974) d'en proposer une autre, reprise un an plus tard dans les actes du colloque de Marly sur les « espaces ouverts » (CRU, 1975) :

> « L'espace ouvert correspond à une portion de territoire à l'intérieur d'une région urbaine, ou d'une agglomération où dominent les éléments naturels, soit en raison de l'état initial (agriculture, forêts, landes, lacs, etc.), soit en fonction d'un aménagement (squares, jardins, promenades, etc.).
> Par extension sont également pris en compte dans cette définition, les espaces minéraux non bâtis, réservés aux piétons (rues piétonnières, cheminements, etc.).
> Les caractères d'un espace ouvert peuvent être très divers, petit ou grand, urbain ou rural, permanent ou temporaire, affecté ou non affecté, public ou privé. »

La dernière phrase différencie les espaces ouverts des autres catégories d'espaces précédemment utilisées. Contrairement aux espaces libres, les espaces ouverts peuvent, ou non, être affectés à un usage particulier ; contrairement aux espaces verts, ils concernent aussi bien l'espace rural que l'espace urbain.

Le passage des espaces verts aux espaces ouverts signale un changement d'échelle : les techniciens de l'aménagement élargissent la problématique des espaces verts urbains à l'environnement rural des agglomérations. L'introduction de cette terminologie traduit une transformation du regard porté sur les territoires ruraux situés aux franges des villes. Les phénomènes de périurbanisation conduisent à redécouvrir les qualités de ces espaces ruraux qui deviennent autre chose qu'un « blanc » représenté sur la carte. Comme le rappelait Roger Lecourt, Inspecteur général de l'Équipement et directeur du CRU (1975), la notion révèle aussi un nouvel intérêt pour les « vides » après une période qui s'est davantage intéressée aux « pleins ». L'« ouverture » de l'espace dépend de la perception d'un horizon plus ou moins lointain : l'apparition des questions de discontinuités ou de trames vertes correspond à la volonté de ménager des points de vue sur des horizons lointains.

L'IAURP a largement contribué à diffuser la notion d'espace ouvert : parmi les quelques personnes qui ont introduit la notion en France figure Raymond Delavigne, l'un de ses chargés d'études. Invité comme témoin en 2001, il a évalué le chemin parcouru :

> « (...) l'évolution que l'on a pu constater depuis une trentaine d'années peut se résumer en un passage de la notion assez réductrice d'espace verts urbain uni-fonctionnel à celle, beaucoup plus large et complexe d'espace ouvert, péri-urbain et multi-fonctionnel. »[105]

Les différents schémas d'urbanisme élaborés en Île-de-France montrent bien ce passage. Sur le SDAURP de 1965, les espaces agricoles n'étaient pas pris en compte et figuraient en blanc[106]. Le SDAURIF de 1976 « s'appuie sur le concept de trame verte ». Celui de 1980 propose une organisation hiérarchisée des espaces verts qui a servi de guide

[105] Source : Actes des ateliers « Maillage urbain, maillage naturel, mobilité durable », organisés le 16 janvier 2001 pour les 40 ans de l'IAURIF, p. 55.
[106] *Ibidem*, p. 3-4.

méthodologique en France ; le SDRIF de 1994 affirme le rôle patrimonial et économique de l'agriculture[107]. La participation récente de la France aux programmes européens *Sustainable Open Space* (gestion durable des espaces ouverts) est donc significative.

2.2. Les espaces extérieurs

Une autre expression, **espaces extérieurs**, est utilisée dès 1963 dans un article de la revue *Urbanisme* : « Le paysage urbain, les espaces extérieurs » (n°90-91). Mais cette nouvelle expression connaît son véritable essor dans la deuxième moitié des années 1970 et au début des années 1980. Elle prend alors deux orientations différentes selon l'échelle considérée : celle des espaces extérieurs urbains ou celle des espaces extérieurs au logement.

Un colloque, organisé par le CRU en 1977, fait le point sur la question des « Espaces extérieurs urbains ». Deux contributions (Muret, 1977) retracent de façon particulièrement intéressante la genèse de la notion d'espaces extérieurs et en proposent des définitions. Selon l'article introductif, les espaces extérieurs s'inscrivent dans la filiation des « espaces non bâtis », introduits par Robert Auzelle en 1960 dans *Technique de l'urbanisme*, et qui rassemblaient trois catégories d'espaces : libres, plantés et verts. Avec les espaces extérieurs, une nuance importante est apportée :

> « En effet, on ne les considère plus comme des espaces d'accompagnement destinés à parfaire la finition d'un immeuble ou d'une opération, et donc juxtaposés. On leur confère à présent une fonction de lien organique, de lieu de cohérence, de rencontre : c'est l'espace des représentations dans leur sens le plus global, qui peut favoriser – s'il est convenablement bien traité – l'épanouissement de ses utilisateurs.
> L'espace extérieur urbain exerce une fonction primordiale : il donne à vivre, il donne à voir. De lui dépend l'image de marque de la ville. (…) C'est aussi le lieu de la circulation, de la communication, de la rencontre… »[108]

Si la notion est replacée dans son histoire, on voit que cette histoire est récente et ne prend pas en compte les théories développées avant-guerre : le rôle structurant de l'espace libre chez les premiers urbanistes n'est pas évoqué. Pierre Dauvergne (Muret, 1977 : 151-157) se situe lui aussi dans une évolution allant des espaces verts aux espaces extérieurs, en passant par les espaces libres et les espaces ouverts, ce qui pour lui est le signe d'un « élargissement de la conception des espaces concernés » :

> « Aujourd'hui, non seulement l'espace vert n'accompagne plus le logement, mais il fait partie d'un ensemble d'espaces dit *extérieurs* qui ont pour mission de faire le *lien* et d'assurer la *cohérence* entre les divers programmes de logements, ou programmes bâtis. L'espace n'est plus *vide*, *résiduel*, mais est chargé d'une mission *noble*, celle de donner la personnalité, de favoriser l'animation et la vie sociale de l'ensemble. De ce point de vue, la conception des espaces verts ne peut plus se faire indépendamment de celle plus globale des espaces

[107] Ces deux documents n'ont pas été approuvés.
[108] Jean-Pierre Muret et *alii*, *Espaces extérieurs urbains*, Centre de recherche d'urbanisme, Paris, 1977, p. 9.

> extérieurs correspondant à tel ou tel programme. Ceci suppose la coordination des divers intervenants dans la conception de ces espaces. »[109]

Par rapport aux espaces verts, la nouveauté réside dans cette exigence de coordination et se traduit, comme nous le verrons dans le cas de la ville nouvelle de Lille-Est, par une transformation des pratiques opérationnelles et l'invention d'un rôle nouveau : celui de l'architecte coordonnateur. Comme le montre Pierre Dauvergne, ces dimensions nouvelles permettent aux paysagistes de « s'insérer dans un travail à tendance inter-disciplinaire ».

Relatée dans les revues spécialisées (*Diagonal,* n°10, 1975), l'annonce du colloque contribue à alimenter le débat. Un article de la revue *l'Architecture d'Aujourd'hui* propose « Une nouvelle définition des espaces extérieurs » (n°194, 1977). L'étude d'*Aménagement des espaces extérieurs du village de Vert-le-Grand*, menée en 1979, à l'initiative du Service technique de l'Urbanisme (STU) du Ministère de l'Équipement par le Groupement architecture aménagement, ou encore, le pré-programme pour *l'Aménagement des espaces extérieurs de la corderie royale* de Rochefort-sur-Mer, établi en 1981 par la DDE de Charente-Maritime se situent dans la même mouvance.

L'importance de la notion se confirme quelques années plus tard lorsque la revue *Urbanisme* crée une nouvelle rubrique intitulée « Espaces extérieurs ». Y sont abordés les concours organisés pour l'aménagement des grands parcs parisiens – Parc Citroën (n°212, 1986), parc de Bercy (n°224, 1988) – mais aussi le « plan du grand Paris » (n°212, 1986). Dans la même période, deux articles de la revue *Paysage et Actualités* incluent l'expression dans leur titre. Le premier s'intitule « l'aménagement des espaces extérieurs dans les ensembles immobiliers de bureaux » (n°80, 1985) ; le second fait le point sur les phénomènes de « vandalisme dans les espaces extérieurs » (n°94, 1987). Cette utilisation de l'expression « espaces extérieurs » se rencontre encore récemment. *Pages Paysages*, par exemple, s'est intéressé aux « espaces extérieurs et jardin du *World Trade Center* à Dresde » (n°7, 1998).

L'autre orientation donnée aux espaces extérieurs se développe en parallèle et prend une importance particulière à la faveur des opérations de réhabilitation des immeubles HLM menées de la fin des années 1970 au milieu des années 1980. Le travail du groupe de sociologie de Lyon pour l'Établissement public d'aménagement de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée (EPAMARNE) sur *les Espaces extérieurs au logement* en fixe l'origine en 1972. En 1976, Christine Beauvallet, pour la Fédération nationale des Centres PACT-ARIM, livre à la DAFU les résultats des *Expériences en matière de curetage et d'aménagement des espaces extérieurs au logement dans les opérations de réhabilitation*. En 1981, l'*Architecture d'Aujourd'hui* (n°218) présente les « espaces extérieurs d'un grand ensemble », en l'occurence celui de Montgeron-Vigneron, traités par le paysagiste Alexandre Chemetoff. Au

[109] Pierre Dauvergne, « La conception des espaces extérieurs et la coordination des divers intervenants », in Muret, *opus cité*, 1977, p. 151.

début des années 1980, le STU commande différents travaux sur les espaces extérieurs des logements collectifs. En novembre 1982, la Société d'études pour le développement économique et social (SEDES) livre un rapport sur le *Réaménagement (le) des espaces extérieurs dans les opérations « habitat et vie sociale ».* En 1983, Élisabeth Frémolle de l'Union sociale pour l'habitat s'intéresse à la *Gestion quotidienne des espaces extérieurs dans les ensembles d'habitat*.

Cette seconde orientation de la locution le suggère, mais certaines publications le confirment : l'intérêt de cette nouvelle expression est d'articuler les échelles spatiales tout en croisant les problématiques sociales et spatiales. Ainsi, en 1978, le Bureau d'études pour l'urbanisme et l'équipement effectue pour la Société centrale d'aide au développement des collectivités (SCDC) une étude des *Espaces extérieurs et comportements des usagers*. De même, en 1982, un rapport de Maurice Imbert pour l'Établissement public d'aménagement de la ville nouvelle du Vaudreuil s'intitule *Émergence et évolution de la vie sociale. Production, gestion et appropriation des espaces extérieurs en milieu urbain nouveau : la ville nouvelle du Vaudreuil. Insertion sociale et appropriation du cadre de vie*. Avec la montée des préoccupations au sujet de la qualité du cadre de vie, les espaces extérieurs révèlent de nouveaux questionnements sur l'espace : usages, comportements ou pratiques, appropriation, gestion et entretien, statut… D'autres questions comme celle du confort ou des détails se rapportent à la conception et permettent d'impliquer certains acteurs de la ville (habitants interrogés par les chercheurs, militants regroupés ou non en associations).

Enfin, au singulier, l'expression *espace extérieur* prend également un sens purement technique, fixé en 1978 par un texte réglementaire, comme en témoignent deux publications. Le CETE du Sud-ouest produit, en 1979, une étude de *l'Isolement acoustique des bâtiments d'habitation contre les bruits de l'espace extérieur* à travers *le cas de Toulouse*. En 1983, le GEP du département du Val d'Oise établit une carte présentant « le classement des voies en fonction de l'arrêté du 6 octobre 1978 relatif à l'isolement des bâtiments d'habitation contre les bruits de l'espace extérieur ».

2.3. La notion d'espace urbain : moins formelle et plus sociale

2.3.1. Une notion sous le jeu d'influences croisées

La notion d'**espace urbain** apparaît au milieu des années 1960 notamment sous l'influence du travail mené par le géographe Jean Labasse. La parution en 1966 d'un de ses ouvrages importants, *L'organisation de l'espace : éléments de géographie volontaire*, donne lieu à deux articles dans la revue *Urbanisme* (« L'espace urbain », n°89, 1965 ; « Animation de l'espace urbain », n°92, 1966). D'autres géographes, Jean Bastié et Bernard Dézert reprennent l'expression avec un ouvrage au titre éponyme paru en 1980.

À la fin des années 1960, deux manières d'aborder l'espace urbain découlent de cette origine géographique de la notion : soit du point de vue de la consommation d'espace (Lavigne, 1968, 1969, 1972), soit d'un point de vue économique avec la question du prix du sol (Granelle, 1967 et 1970). Apparu en sciences humaines dans un sens très abstrait, l'espace urbain prend rapidement un caractère plus concret, celui d'un espace habité ; l'étude de ses représentations et des pratiques quotidiennes débute en mobilisant les outils mis en place par Henri Lefebvre (1947 et 1962).

En 1970, une première recherche analyse les modes de relations à l'espace urbain afin d'établir leurs déterminants psychologiques et sociologiques (Lugassy, 1970). Après une étude sur *l'espace urbain des ZUP*, confiée au CERAU en 1971, la DAFU en finance une seconde, en 1972, sur les relations entre *l'Espace urbain et la vie quotidienne des citadins*. En 1974, Bernard Zarca, dans le cadre du CREDOC, analyse les relations entre *les personnes âgées et leur cadre de vie à Paris* ; la thèse de Pierre Mayol (1979), dirigée par Michel de Certeau, s'intitule *Espace urbain et pratiques culturelles*.

Dès l'année 1970, la question de *l'image de l'espace urbain* entre en jeu à l'institut de sociologie urbaine. Certains chercheurs se préoccupent des modes de représentation de l'espace urbain (Pailhous, Leplat, 1970 ; Bailly, 1977), tandis que d'autres veulent identifier les signes qui permettent de décrypter cet espace (Ledrut, Fauque, 1973 ; Szczot, 1974).

Les recherches à dominante sociologique précèdent les problématiques liées à l'aménagement de l'espace urbain qui n'apparaissent qu'au milieu des années 1970. Pourtant, les travaux d'Henri Lefebvre, professeur à l'institut d'urbanisme, influencent le monde de l'architecture dès le début des années 1960. Certains de ses élèves – parmi lesquels on trouve des architectes, des paysagistes comme Isabelle Auricoste et Hubert Tonka, mais aussi un sociologue, Jean Baudrillard – fondent en 1963-1964 le groupe Utopie. Une revue au titre éponyme paraît de mai 1967 à 1978 avec, pour objet, la « sociologie de l'urbain » (Racine, 2002 : 251-252). Entre temps, en 1970, Henri Lefebvre et Anatole Kopp, architecte, lancent la revue *Espaces et sociétés* ; quelques articles paraissent dans les publications spécialisées (« Introduction à l'espace urbain », *Métropolis*, n°22, 1976).

Après 1968, les courants de recherche se multiplient sous l'influence des sciences humaines. Françoise Choay (1965, 1967), puis Umberto Ecco font découvrir la sémiologie de l'espace développée en Italie. Le courant de sémiotique de l'architecture s'intéresse à « l'espace urbain ». La morphologie urbaine, également venue d'Italie, renoue avec les études historiques de la forme urbaine tout en parlant de la « syntaxe du milieu urbain ». Ainsi, les premières études de Jean Castex et Philippe Panerai analysent l'espace urbain en le décomposant en éléments primaires (« Notes sur la structure de l'espace urbain », *AA*, 1970, n°153). Les travaux de Pierre Sansot ont aussi pour objectif de décrypter la ville en adoptant

une méthode tout autre : ses descriptions poétiques des lieux sont indissociables des hommes. En avril 1980, dans les *Annales de la Recherche Urbaine* (n°7)*,* Pierre Sansot dénonce la relation entre « anonymat et espace urbain ». La question de l'aménagement de l'espace urbain et de son équipement n'apparaît qu'après ces travaux analytiques (Société d'études de planification urbaine, EPUR, 1974 ; Leblanc-Bazou, Zeitoun, CRU, 1976).

2.3.2. Contenu de la notion

En 1988, l'architecte urbaniste Michel de Sablet (1988) propose, sous le titre *Des espaces urbains agréables à vivre,* un guide méthodologique et conceptuel. Un parcours critique de la production française depuis la période de la reconstruction permet de distinguer cinq générations successives « d'espaces collectifs urbains ». Le terme rassemble des espaces fort divers apparus depuis les années 1970 – « espaces verts, rues piétonnes, aires de jeux, lieux de rencontre, cours urbaines, rues mixtes, cheminements piétonniers, coulées ou ceintures vertes, terrains d'aventure, dalles ou plateaux piétonniers, espaces libres, espaces interstitiels, friches urbaines »[110] – ou plus intemporels, tels que les « places, rues, squares et jardins », signalés en sous-titre de première de couverture. Ce caractère fourre-tout traduit la volonté des aménageurs de différencier les « espaces situés entre les constructions » pour offrir aux habitants une meilleure qualité d'usage.

Plusieurs locutions se rencontrent dans cet ouvrage : espaces collectifs urbains, espaces urbains, espaces situés entre les constructions ou espaces publics. Au-delà de ces hésitations sémantiques, la définition et les exemples d'aménagement proposés sont le signe d'une approche plus diversifiée et plus riche :

> « Les espaces collectifs urbains, appelés encore espaces publics ou espaces extérieurs, sont constitués par l'ensemble des lieux ouverts à tous. Ils sont généralement sous la responsabilité de collectivités publiques ou parfois de droit privé. Ils sont le plus souvent en plein air, mais peuvent être partiellement ou totalement couverts. Ce sont à la fois :
>
> - des *espaces formels*, espaces en creux, définis par les bâtiments qui les bordent ;
> - des *espaces de vie* et de *socialisation* où se déroulent les activités propres à la vie collective d'une ville.
>
> (…) Ils sont à la fois le négatif des constructions environnantes et le lien physique qui les unit. On pourrait, à l'inverse, dire que la disposition, les entrées des bâtiments, leur silhouette ou leurs espacements sont déterminés par les fonctions assignées à ces espaces collectifs et aux formes qui en sont issues (…). »[111]

[110] On trouvera à la page 14 de cet ouvrage une longue liste pourtant « non exhaustive » d'espaces collectifs urbains, mêlant des lieux, des champs d'intervention et des outils.
[111] Michel de Sablet, *Des espaces urbains agréables à vivre. Places, rues, squares et jardins*, Paris, Éditions du Moniteur, 1988, p. 13.

Par leur aménagement, ces espaces doivent assurer quatre grands types de fonctions recouvrant chacune des aspects très diversifiés : la satisfaction des besoins sensoriels et psychologiques, les relations sociales, les échanges économiques, les déplacements utilitaires.

Les deux premières fonctions citées sont connues : elles étaient déjà évoquées à propos des espaces verts. Mais parce que l'ambition est désormais « d'aménager » l'espace plutôt que de « l'équiper », Michel de Sablet invite à passer d'une approche essentiellement quantitative à une approche qualitative, ce qui nécessite d'analyser les besoins et les aspirations des différents groupes d'usagers et d'observer les comportements des habitants. Le recours à la sociologie et à l'éthologie est donc essentiel pour cette démarche.

L'ajout de deux autres fonctions somme toute très classiques, révèle un retour à une pensée spatiale plus complexe. Oubliant les simplifications du zoning qui attribuait un espace différent à chaque fonction, il s'agit d'abord de faire cohabiter différentes fonctions dans le même espace urbain : logements, commerces, équipements publics… En s'inspirant de l'esprit de la ville européenne, les urbanistes espèrent retrouver son animation. Ils abandonnent aussi l'idée d'attribuer des espaces séparés à chaque mode de déplacement.

Rappelant l'importance sociale des croisements et des frottements entre les différents flux, l'introduction de la notion de « flux relationnels » invite les concepteurs à observer le tracé des trajets spontanés des habitants. Cette idée est primordiale parce qu'elle conduit à rejeter la séparation des flux défendue par les différents théoriciens de l'urbanisme depuis le début du XX^{e} siècle et à réintroduire des rues dans les projets. Nous verrons dans la deuxième partie comment cette évolution idéologique s'est traduite à Villeneuve d'Ascq, à travers l'exemple du quartier de la Cousinerie, coordonné par l'architecte Pierre Eldin.

Différents héritages se superposent et se combinent dans cette approche des espaces urbains : l'idée initiale d'espace libre disponible pour la vie sociale et ouvert à tous (Puget, 1952), celle de l'espace vide structurant l'espace urbain de sa forme négative (Auzelle). Mais, elle se nourrit aussi des travaux de Kevin Lynch ou de Lewis Mumford, des publications de Jacques Simon et des revues de paysage, comme de l'ensemble des recherches menées autour des pratiques de l'espace urbain.

2.4. Les espaces non construits

2.4.1. Genèse et chronologie

D'un usage courant dans le langage oral et l'enseignement de l'architecture entre le milieu des années 1970 et le milieu des années 1980, l'expression « espaces non construits » figure peu dans les titres de publications. La consultation des bases de données documentaires généralistes et spécialisées (BNF, SUDOC, ArchiRès, CDU) le montre. Un article de Raoul

Rudeau s'intitule « Espaces construits et espaces naturels » (*Urbanisme,* n°118, 1970). En 1972, l'IAURP publie un *Essai de localisation et différenciation des espaces non construits en région parisienne. Proposition de méthode et étude sur la partie ouest du Val-de-Marne*, rédigé par N. Depret. En 1975, la Mission d'étude d'aménagement rural de la région parisienne du Ministère de l'Agriculture rédige *La Trame verte de la région parisienne. Localisation, différenciation, fonctions des espaces non construits. Propositions pour une politique d'aménagement*.

Toujours en usage chez les praticiens et les spécialistes de l'architecture, le terme d'« espace non construit » est encore employé actuellement par les rédacteurs des notices de la base de données « ArchiRès ». Les différents exemples montrent la pluralité des échelles spatiales recouvertes par la locution. On rencontre l'expression à propos de l'« Espace public des villes marocaines » (les *Annales de la recherche urbaine*, n°57/58, 1992/1993), mais aussi du rôle structurel joué par les vides de la ville (« De l'espace vide au paysage ouvert : la ville régénérée à la source de ses vides », article du paysagiste Bertrand Follea paru dans la revue *P+A* en 1995, n°30), ou encore des « paysages contemporains » (*Cahiers de la recherche architecturale et urbaine,* n°4, 2000).

Généralement utilisée en opposition aux espaces construits, par exemple dans le résumé de l'article de Bertrand Follea – « l'image urbaine se structure à partir de l'organisation réciproque du construit et du non construit » –, elle figure aussi dans les notices de plusieurs Travaux de Fin d'études (TPFE) des années 2000. À propos du projet de transformation d'une « friche ferroviaire au cœur de Berlin », il est précisé que « la seule règle est de mêler le construit et le non construit, les espaces les plus contractés aux étendues, pulsation qui en permanence rapproche ces contraires » (Florence Grall, École d'architecture de Versailles, 2003). Dans une autre notice de TPFE, l'espace non construit est qualifié de vide urbain ou « dehors », par opposition à l'espace urbain construit, plein urbain ou « dedans » (Phan Nguyen et Hoanq Nguyen, « La ville au bord de l'eau : revalorisation d'une zone aquatique au bord de la Marne », Versailles, 2003).

Nous n'avons pas trouvé de définition précise des **espaces non construits**. Le dictionnaire de l'aménagement (Merlin, Chaoy, 1988) ne possède pas d'entrée « espace non construit », mais plusieurs articles utilisent les expressions « espace bâti » et « espace non bâti ». Ainsi, Pierre Merlin parle du « rapport entre les espaces bâtis et non bâtis » lorsqu'il évoque le tissu urbain ; dans l'article consacré à la Morphologie (urbaine), il oppose « espace libre » et « espace bâti ». Dans l'article « Espace », le même Pierre Merlin cite parmi les structures de la morphologie urbaine les « rapports entre espace construit et non construit ».

On retrouve l'utilisation des **espaces non bâtis** chez les géographes Geneviève et Philippe Pinchemel (1958), comme dans les écrits de l'architecte urbaniste Robert Auzelle (1962) *:* voisine mais plus ancienne, cette expression est issue du vocabulaire du droit foncier.

Depuis 1980, quelques publications répertoriées à la BNF ou au CDU comportent le terme « non bâti » dans leur titre. Plusieurs relèvent de problématiques purement foncières, d'autres de questions morphologiques, paysagères ou environnementales. En 1980, à Montpellier, un laboratoire économique du CNRS essaie d'estimer le *patrimoine foncier non bâti des étrangers en Languedoc-Roussillon* à travers l'exemple du département de l'Hérault. En 1984, l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Île-de-France (IAURIF) publie une *Étude sur la comparaison entre les bases actuelles d'imposition foncière et la valeur vénale des biens bâtis et non bâtis*. Une cartographie de Montbéliard présente les « Espaces bâtis et non bâtis » de la ville (1986) ; la direction générale des impôts entreprend *La Révision des évaluations des immeubles bâtis et non bâtis* (1990). En 2000, l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) établit le *Recensement du patrimoine municipal bâti et non bâti de la ville de Paris en Île-de-France,* tandis que le Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement étudie les *Espaces naturels non bâtis : diagnostic et gestion écologiques*.

2.4.2. Contenu et rôle de la notion

Pour Robert Auzelle, la catégorie des espaces non bâtis, issue d'une classification des propriétés émanant du droit foncier, s'emploie sur l'ensemble du territoire de la ville pour distinguer les terrains qui ne supportent aucune construction :

> « Ce que l'on appelle le non-bâti, ce sont les propriétés ou parties de propriétés qui ne supportent pas de bâtiments. Par extension, on peut admettre que le non-bâti s'étend à tout ce qui n'est pas bâti : ainsi dans une agglomération, les voies, carrefours et places aussi bien que les jardins publics et privés ».[112]

Très proche des *espaces libres* tels que les avait définis Pierre Lavedan (1936), cette catégorie d'espace introduit cependant une nuance importante : les espaces libres découlent de critères plutôt **fonctionnels** tandis que les espaces non construits appartiennent davantage au champ **formel**. Le passage de la première expression à la seconde est le signe de l'évolution idéologique des concepteurs et des aménageurs. Ces propos de Roger Lecourt, directeur du CRU, montrent que les points de vue ont changé :

> « (…) dans leur sensibilité au développement urbain, l'aménageur ou même l'opinion publique font davantage attention à ce qui remplit cet espace, en bref, aux constructions, aux équipements, ou si l'on veut, à tout ce qui est plein, qu'au reste. Autrement dit, si on devait s'exprimer en termes de photographie, on est beaucoup plus sensible au positif qu'au négatif (...)
> Après tout, ce négatif est bien mal qualifié ; il comporte une nuance péjorative, alors qu'en réalité ce sont ces vides qui se révèlent porteurs de virtualités aptes à améliorer les conditions de vie des hommes, tout autant si ce n'est plus que les espaces construits. »[113]

[112] Robert Auzelle, *Plaidoyer pour une organisation consciente de l'espace*, 1962, p. 59.
[113] Roger Lecourt, in *Espaces ouverts*, *Marly-le-Roi, 24-27 février 1975*, CRU, Paris, 1975, p. 3.

La théorie fonctionnelle s'intéresse surtout aux volumes architecturaux – Roger Lecourt parle également de « volumes construits » –, à la manière dont ils se situent dans la ville pour répondre au mieux à leurs différentes fonctions (ce qui conduit à parler à leur propos d'équipements), ainsi qu'à la manière dont ils se juxtaposent (en un jeu formel réglé par les plans de masse et les maquettes). Ce processus conduit insidieusement les architectes et urbanistes – mais pendant les Trente Glorieuses, les ingénieurs des ponts et chaussées sont dans la même logique – à négliger tout ce qui n'est pas de l'ordre de la construction ce qui finit par inverser le mode de lecture de l'espace urbain :

> « J'ai été un peu étonné par le rapport du Ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement qui donne une définition négative de l'espace ouvert. Je lis : "Les espaces ouverts, c'est-à-dire les espaces **non** construits, **non** affectés à de grandes infrastructures à l'intérieur ou à proximité des secteurs réservés aux constructions." Il est intéressant de voir qu'il y a, sous-jacent à cette formule, le postulat selon lequel le droit commun c'est la construction (j'allais dire le béton) alors que l'exception serait l'espace ouvert (le domaine des champs, des arbres, des parcs et des forêts) ; et cette constatation me paraît d'autant plus intéressante qu'elle dénote une tendance nouvelle. »[114]

Robert Auzelle utilise aussi les expressions *domaine bâti* et *domaine non bâti.* Dans un de ses ouvrages, un chapitre intitulé « Que sait-on exactement du domaine bâti et du domaine non bâti ? » est consacré à l'étude des vides de la ville :

> « Ce qui prouve que cette notion n'est pas tout à fait celle de M. Prudhomme, lequel confondrait les volumes et les surfaces sous la rubrique de *propriétés immobilières* et ne saurait connaître que la propriété privée. En fait, l'expression juridique de *propriété bâtie* ou *non-bâtie* implique l'opposition entre ce qui est construit et l'espace environnant. Pour mieux faire comprendre cette idée de volume construit et d'environnement, on peut faire appel à des images de notre temps, des vues aériennes, par exemple, des projections de cinémascope. Ou user tout simplement d'un autre vocabulaire et parler de pleins et de vides. »[115]

Du point de vue de l'architecte, l'expression espace *non construit* peut donc désigner **deux réalités** différentes : soit des espaces sans constructions, soit l'espace environnant une construction. Dans le premier passage du texte, le mot « propriété » appartient au registre du vocabulaire juridique. Il renvoie à une section du cadastre, c'est-à-dire à un espace plan. Dans le second extrait, au contraire, Robert Auzelle parle cette fois de volumes. Il oppose de façon claire le volume construit et le volume vide qui l'environne.

Dans le **premier cas**, les espaces non construits désignent les espaces situés à **l'intérieur** de l'emprise du projet architectural ou urbain qui ne supportent aucune construction. Dans cette acception, les espaces *non-bâtis* recouvrent donc, comme le précise Robert Auzelle, une large gamme d'espaces. En ce sens, la terminologie relève plutôt d'un discours moderne sur la ville, fondé sur une typologie d'ordre fonctionnel. Parmi les espaces

[114] Michel Albert, in CRU, *opus cité*, 1975, p. 7.
[115] Robert Auzelle, *opus cité*, 1962, p. 59.

non construits, certains se différencient par leur fonction et leur usage (déplacement, passage ou stationnement, séjour, loisir), d'autres par leur taille ou leur traitement formel (minéral ou végétal, simple ou complexe). De ce point de vue, les voies d'accès (du chemin à la grande avenue), les zones de stationnement, les espaces publics, les cours et terrasses, ainsi que les jardins privés ou publics, sont donc, des espaces non construits. Dans la réalité opérationnelle, les architectes n'ont, en général, pas la maîtrise de la conception des voies d'accès et de leur chaussée, ni celle des trottoirs ou des parkings à l'air libre. Ingénieurs et techniciens se partagent depuis longtemps la conception et la réalisation de ces programmes.

En tant que volumes, les espaces architecturaux imposent de recourir à plusieurs types de dessins techniques qui se complètent : plans, coupes, élévations, vues perspectives ou axonométriques. Libres de toute construction, les espaces *non construits* ne peuvent être conçus qu'en plan (Auzelle, 1962) parce qu'ils font l'objet d'un aménagement de surface : macadam des chaussées et parkings, pavés et carrelages des trottoirs, emmarchement des escaliers, pelouses et autres parterres fleuris... Le recours au mobilier urbain (fontaines, bancs, poubelles, signalisation, éclairage, œuvres d'art…) ou à la végétation peut compléter ce travail de définition. Il apporte du volume et permet de personnaliser des espaces parfois jugés ingrats : ce secteur du marché présente un intérêt moindre pour les architectes, tant au niveau de la démonstration d'un savoir-faire, qu'au niveau financier.

Dans le **second** cas, la notion de domaine *non-bâti* évoque l'espace **environnant** la construction architecturale. Robert Auzelle (1962 : 59) renvoie à l'opposition volumétrique entre des pleins et des vides, intrinsèque à l'architecture. Il se situe dans une autre tradition urbaine, celle de la composition urbaine qui accorde aux vides de la ville un rôle de structuration de l'espace urbain considéré dans ses trois dimensions. Qu'il soit tout en contrastes ou qu'il recherche l'équilibre et l'harmonie, le rapport ou « jeu » entre pleins et vides définit les qualités de l'espace urbain. Ainsi, Robert Auzelle reprend des mots de l'écrivain Georges Duhamel dans la *Chronique des Pasquier* pour évoquer le travail **plastique** de l'espace libre :

> « La plus grande beauté d'une ville n'est pas dans les édifices, elle est dans l'espace libre entre les édifices. Les grands bâtisseurs de villes sont des sculpteurs d'espace »[116]

À Saint-Germain-en-Laye, l'architecte Jean Dubuisson s'inscrit dans la même logique esthétique. Présentant le plan-masse d'un ensemble résidentiel, il justifie la sobriété de son architecture par sa volonté de produire un effet contrasté avec la végétation libre du parc existant : « (…) des volumes simples, sans souci d'ornementation, les rapports des pleins et des vides étant le seul élément émotionnel, la nature suffisant au reste » (Dubuisson, 1951).

[116] Robert Auzelle, *L'architecte*, Paris, Éditions Vincent, Fréal et Cie, 1965, p. 151.

Synthèse de la section 1

Du début du XX^{e} siècle à la fin des années 1970, la notion d'espaces libres et ses dérivés ultérieurs offrent des outils aux théoriciens de l'architecture et de la ville pour penser l'urbanisme et la ville fonctionnelle. Désignant les espaces sans constructions dans leur globalité, les espaces libres ont initialement un objectif hygiéniste auquel s'ajoute une dimension structurelle. Le fait que les espaces plantés y occupent une place majeure est source de confusion. La notion est au coeur des débats des urbanistes et à l'origine de la loi Cornudet. Maintenu jusqu'à la décennie 1970, son usage réapparaît aujourd'hui.

Fondés sur une approche fonctionnelle (espaces de récréation) et patrimoniale (préservation des sites), les espaces libres privilégient aussi une vision prospective prenant en compte la gestion foncière de l'espace (impératif hygiénique de dé-densification). Cette juxtaposition d'approches rend la notion relativement imprécise, tant au niveau du sens que de son contenu. La série de notions qui lui succède n'est pas toujours codifiée de façon précise. Elle balise, à l'intérieur d'une proximité de signification, les étapes du débat.

Les espaces ouverts et les espaces extérieurs sont deux notions proches : l'une et l'autre formulation suggèrent une opposition entre des caractéristiques spatiales qui ne sont plus fonctionnelles, mais formelles. Le premier cas (ouverture/fermeture) suppose l'existence d'un horizon ; le second (intérieur/extérieur) exige la présence d'une enveloppe ou d'un cadre : les deux notions ne se situent pas à la même échelle. La première marque l'intérêt des aménageurs pour les espaces ruraux ; la seconde celui des architectes pour les espaces qui prolongent ou environnent les logements.

Héritée de la géographie où elle a un sens très abstrait, la notion d'espace urbain est plus globale et fortement liée au développement des études sociologiques sur la ville. L'idée « d'espaces collectifs urbains » renvoie à la question des habitants et de leurs usages de l'espace : il ne s'agit plus d'équiper l'espace, mais de l'aménager. Ces caractéristiques évoquent l'idée du cadre de vie et annoncent la notion ultérieure d'espaces publics.

Découlant des espaces non bâtis (relevant du langage juridique), la notion d'espaces non construits appartient davantage au langage oral. La forme négative évoque le manque d'intérêt ou de maîtrise des architectes pour ces catégories spatiales et révèle une vision dichotomique de la fabrique de la ville. Mais la notion indique aussi une approche formelle de l'espace, fondée sur l'opposition entre pleins et vides.

Section 2 : Les espaces verts : une notion méconnue et dévoyée

Fort répandue, jusque dans le langage courant, la locution « espaces verts » évoque tantôt la rationalité et l'austérité des espaces fonctionnalistes, tantôt rappelle leur froideur et leur austérité, bref, leur absence de qualité. L'histoire et le contenu de cette notion héritée des espaces libres et verts sont pourtant plus complexes que ces raccourcis.

1. Les espaces verts et autres catégories qui se rapportent aux espaces plantés de la ville (avant 1960)[117]

De la fin du XIX^{e} siècle à l'entre-deux-guerres s'étend une période riche et féconde pour la pensée urbaine. Dans ce renouveau, les espaces urbains plantés occupent une place importante : parcs et jardins, ceinture verte, système de parcs sont des éléments essentiels dans les théories et les modèles de villes développés à l'étranger (Berlage, Joseph Stübben, Unwin, Howard…) et en France (Forestier, Gréber…). Après la deuxième guerre mondiale, l'usage de l'expression *espaces verts* se répand.

Il n'existe, jusqu'au début du siècle dernier, aucune dénomination pour désigner l'ensemble des espaces sans constructions de la ville. De même, il faut attendre les premières années du XX^{e} siècle pour que l'on souhaite nommer l'ensemble des parcs, jardins et autres espaces plantés des villes. Complétant le vocabulaire technique, la notion d'espaces verts apparaît en se détachant de celle d'espaces libres. L'usage de plusieurs locutions différentes témoigne de recherches parallèles, inscrites dans une même logique. Leur apparition est liée à deux intentions fortes : appréhender la ville dans sa globalité, maîtriser un processus de développement spontané apparemment incontrôlable. Mais ce renouvellement sémantique correspond également à une évolution des conceptions. Face à un univers urbain critiqué pour sa densité, les modèles urbains du début du XX^{e} siècle ont en commun de favoriser la présence végétale et d'inventer un nouveau rapport entre la ville et la nature.

1.1. Des espaces libres au(x) espace(s) vert(s) : la genèse d'une notion

Selon le *Petit Robert* (1991), l'usage en urbanisme de l'expression « espaces verts » apparaît vers 1960 et désigne « les jardins dans les villes ». Jean-Bernard Perrin, paysagiste et directeur de l'agence de l'arbre, en attribue l'invention à Jean Claude Nicolas Forestier. Il fixe au milieu des années 1920 l'apparition de cette nouvelle locution, issue d'une expression antérieure, apparue à Paris à la fin du XIX^{e} siècle. Le préfet Haussmann parle en effet « **d'espaces verdoyants** » pour désigner l'ensemble des parcs, jardins et autres « promenades et plantations » qu'il désire aménager dans la capitale dans un souci d'abord hygiénique (Merlin et Choay, 1988). Les espaces verdoyants se retrouvent sous la plume de Jean Claude Nicolas Forestier en 1908 : « jusqu'au milieu du siècle dernier, l'idée de créer et de maintenir dans les villes des espaces verdoyants ne s'est pas manifestée » (1997 : 51).

[117] Ce paragraphe s'appuie en partie sur le séminaire organisé à l'ENS de Lyon en mars 2008 sur ce thème. Je remercie Stéphane Frioux et Marie-Clotilde Meillerand pour cette initiative et leurs contributions respectives : « Des espaces libres aux espaces verts : 1908-1952 », « Des espaces verts à la ceinture verte ».

Occupant une place centrale au sein des débats et des pratiques après la Seconde Guerre mondiale, la notion d'espaces verts symbolise, *a posteriori*, un appauvrissement de la pensée sur les espaces plantés et un recul de cette tradition (qui poursuit néanmoins son développement dans les territoires coloniaux et à l'étranger). Qu'en est-il réellement ?

1.1.1. La *Charte d'Athènes :* espaces ou surfaces vertes ?

La notion d'espaces verts est généralement associée à l'urbanisme fonctionnel issu des théories du mouvement moderne. Mais l'expression figure-t-elle dans la *Charte d'Athènes* ? Ce document fondateur du mouvement moderne a été rédigé à l'issue du quatrième Congrès international d'architecture moderne (CIAM) qui s'est tenu en Grèce en 1933. Publié en 1943, il propose en réalité une version remaniée des conclusions du CIAM IV comme le montre la lecture critique proposée par André Gutton (1962) dans le sixième tome des *Conversations sur l'Architecture*.

Les procès-verbaux du congrès d'Athènes sont en néerlandais, mais la traduction française[118] utilise l'expression espace(s) vert(s), presque toujours associée à celle d'espaces libres. La deuxième partie du texte consacrée à « la situation actuelle de l'habitat », observe un lien de corrélation entre l'insalubrité des quartiers centraux et industriels et « le manque d'espaces verts et d'espaces libres ». Plus loin, le passage relatif à la fonction de récréation cite encore les deux notions (« les espaces verts et les espaces libres ») pour regretter leur insuffisance et leur mauvaise répartition. En outre, l'usage de l'expression espaces verts n'est pas systématique, puisque le terme *jardin* figure également dans le texte :

> « Il faut tenir compte du fait que la technique moderne des constructions en hauteur perme de plus grandes distances entre les bâtiments, ce qui permet la création de **jardins**, de terrains de sports et de jeux. »[119]

Le texte des procès-verbaux emploie d'autres expressions. La notion de « zone verte » désigne les coupures à aménager entre les secteurs résidentiels et, d'une part, les voies de circulation, d'autre part, l'espace réservé aux activités industrielles. On rencontre aussi la notion d'« espaces plantés ». Leur aménagement permet d'« améliorer la salubrité » autour des monuments historiques après démolition des « taudis » qui les entourent.

En revanche, l'expression « espaces verts » ne figure pas dans le texte publié à l'initiative de Le Corbusier. En effet, la *Charte d'Athènes* adopte pour évoquer les espaces dédiés à la fonction récréative d'autres locutions comme **espaces libres**, **surfaces vertes** et

[118] André Gutton (1962 : 475-486) se réfère pour sa comparaison à la traduction de l'architecte Philippe Van Waeyenberghe, publiée dans la revue *8 en OPBOUW* (1935, n°10/11).
[119] André Gutton, *Conversations sur l'architecture. Cours de théorie de l'architecture professé à l'école nationale supérieure des Beaux-arts*, Tome VI, Paris, éditions Vincent, Fréal et Cie, 1962, p. 479.

zones de verdure. Ainsi, elle appelle à « exiger » la création systématique de « surfaces vertes » ou de « zones de verdure » – Le Corbusier abandonnant au passage les « jardins » évoqués dans le texte initial ainsi que l'idée de « répartition organique » qui y était introduite :

> « — a) L'espace vert doit exister dans le quartier d'habitation : il faut déterminer une surface suffisante et établir une répartition organique (plaines de jeux, terrains de sports de voisinage, piscines).
> Parcs de quartier de dimensions plus modestes, situés à une distance normale pour un piéton, en partant de l'habitation la plus éloignée, et reliés entre eux par des zones vertes.
> Amélioration des quartiers à grande densité, existants, par l'aménagement des jardins à l'emplacement des constructions vétustes. Ces emplacements peuvent servir également à l'établissement d'édifices publics, annexes de musées, salles de réunion, etc.
>
> — b) Zones de détente, semaine ou week-end : parcs, terrains de sports, stades, plages, etc ; Veiller à intégrer autant que possible ces éléments au paysage existant (rivières forêts). »[120]

Espace, surface ou zone ; vert ou verdure : ces différents mots ne sont pas équivalents et introduisent des nuances importantes. En premier lieu, une **surface** ou une **zone** ne sont pas des **espaces** :

Dans la langue usuelle, le mot **espace** évoque un « lieu, plus ou moins bien délimité, où peut se situer quelque chose », qu'il s'agisse d'une « surface déterminée » ou d'une « étendue des airs » (*Petit Robert*, 1991). En géographie, le mot espace désigne une « place, une portion de l'étendue, voire un lieu », ce qui autorise à parler d'espace libre, d'espace vert ou d'espace public (Brunet, 2002). En tant que place, l'espace est un lieu où l'on se tient ; en tant que lieu, ce « point singulier, identifiable et identifié, distinct des autres » doit être nommé (Brunet, 2002). Communément, la **surface** est la « partie extérieure d'un corps, qui le limite en tous sens », et, plus spécialement, la « face apparente, visible ». C'est aussi une « aire et une superficie » (*Petit Robert*, 1991). En géographie, une surface représente au sens premier une étendue que l'on peut mesurer et, au sens second, ce qui est dessus et se mesure comme la surface bâtie ou la surface du logement (Brunet, 1992). L'usage de ce terme confère aux « surfaces vertes » une forte dimension quantitative. Au sens large, la **zone** est une « région ou portion de territoire » (*Petit Robert*, 1991), un « espace quelconque » (Brunet, 1992), marqué soit par un ou plusieurs traits particuliers, soit par un certain type d'activités, ou encore, soumis à un régime administratif spécial. Parler de « zone verte » ou de « zone de verdure » tend à banaliser la portion d'espace ainsi désignée et à la dénuer de qualités et d'identités spatiales. Par conséquent, si un « espace vert » peut avoir, par extension de sens du mot « espace », le statut de lieu, une zone verte ne peut, en ce sens, y prétendre.

En second lieu, on remarque que l'expression initiale, espace **verdoyant**, comme celles utilisées dans la *Charte d'Athènes* et comme la notion d'espaces verts, s'appuient toutes dans leur construction sur un qualificatif évoquant la **couleur verte** des végétaux.

[120] *Ibidem*, p. 479-480.

Le vocabulaire du mouvement moderne conserve jusqu'aux années 1970 la trace de ce radical avec le terme apparenté de **verdure** abondamment utilisé dans toute la littérature. Gaston Bardet (1941) y a largement recours dans ses ouvrages. Il propose d'aménager des « barrières de verdure » pour protéger les zones résidentielles des nuisances liées aux zones industrielles ou aux aéroports, ou préconise d'établir, selon le modèle américain de « Park-system » introduit en France par Jean Claude Nicolas Forestier, « un plan général de la verdure dans la ville et hors la ville, présente et future ». Dans son emploi, verdure équivaut approximativement au mot nature aujourd'hui : le terme évoque exclusivement les végétaux, alors que la notion de nature, plus vaste, englobe des réalités diverses incluant le règne animal.

1.1.2. Les débuts des espaces verts

En réalité, la **première occurrence** de l'expression « espaces verts » date de janvier 1943 avec un numéro de la revue *Urbanisme* sur les « Jardins et espaces verts » (n°86). Mais l'usage parallèle d'autres notions demeure jusqu'au milieu des années 1950. Gaston Bardet (1941) parle de « surface verte », de « verdure », de « l'espace libre planté » et des « espaces plantés ». Pierre Lavedan (1952 : 376-414) consacre un chapitre déjà évoqué de l'*Histoire de l'urbanisme* aux « jardins et espaces libres verts », rappelant ainsi le lien de parenté entre espaces verts et espaces libres.

Ensuite, plusieurs parutions du début des années 1950 attestent l'usage de l'expression « espaces verts » dans le langage technique.

Le premier **ouvrage** est publié en 1953 : ce livre de Jacques de Wailly, *Espaces verts : structure et technique,* est réédité un an plus tard. En 1955, Jean Chasseraud rédige un autre ouvrage technique, *Espaces verts et forêts de promenade de la région parisienne : des bases scientifiques à la définition des techniques*. Les *Annales de l'Institut technique du bâtiment et des travaux publics* publient, en 1957, un article du même Jean Chasseraud : « Conceptions, tendances et réalisations actuelles en matière d'espaces verts » (n°4). En 1958, une brochure du Service de l'aménagement de la région parisienne est consacrée aux *Espaces verts de la région parisienne*. En 1959, Georges Duhamel préface un texte de Maurice Marrou : *L'air que nous respirons : Espaces verts, vues sur l'avenir. L'Air et la forêt*.

L'expression se rencontre également dans les **publications** spécialisées. Neuf années après le numéro d'*Urbanisme*, *l'Architecture d'Aujourd'hui* publie un article intitulé « Jardins et espaces verts en Italie » (n°41, 1952). Dans les années 1950, cette revue a déjà publié des articles présentant des projets architecturaux intégrant des « espaces verts », mais sans reprendre l'expression dans le titre de l'article. La même année 1952, *Urbanisme* consacre à nouveau un dossier aux « espaces verts » (n°3/4), puis un autre en 1959 (n°65). L'utilisation

de la notion se retrouve enfin, à plusieurs reprises en 1958, dans un article de *la Vie urbaine*, consacré aux villes nouvelles anglaises (Pinchemel, 1958).

À l'analyse, certains articles proposés par la revue *Urbanisme* dans les années 1950 (n°3/4 et n°65) emploient, dans leur titre, l'expression « **espace vert** », utilisée aussi bien dans cette forme que dans sa version plurielle. Ainsi, sur les 21 articles proposés dans le dossier « espaces verts » de la revue *Urbanisme* de 1952, deux emploient l'expression « espace vert » dans leur titre, quatre l'expression « espaces verts ».

L'étude du texte de Roger Puget (1952) publié dans la revue *Urbanisme* montre qu'au pluriel, l'expression « espaces verts » désigne l'ensemble des espaces plantés des villes. Ce terme regroupe des espaces de taille différente dont la conception s'inspire de modèles classiques ou haussmannien – squares, parcs et jardins, mails, places plantées, promenades (Darin, 1997) – et dont la typologie a été très précisément définie par Forestier dès 1908 dans *Grandes villes et systèmes de parcs*. Au singulier, après la publication, en 1943, de *la Charte d'Athènes,* « espace vert » désigne la forme que prend l'espace urbain planté moderne.

Cependant, la consultation de différentes bases documentaires (BNF, SUDOC, CDU, ArchiRès) montre qu'au singulier l'expression « espace vert » est peu présente. Sur toute la période considérée, quartorze références sont identifiées entre 1955 et 2002 ; une seule avant 1960. Il s'agit d'une thèse de médecine, soutenue en 1955 à Paris par Edmond Sabourin, empreinte du militantisme des premiers urbanistes hygiénistes : mis « au service de la santé des Parisiens », l'espace vert prend les contours incertains d'une forme spatiale idéalisée.

D'autres articles publiés dans les deux numéros d*'Urbanisme* ont recours à une sémantique différente, associée le plus souvent au **monde végétal**. En 1952, la moitié des 21 articles utilise dans leur titre : trois le mot « arbre », trois d'autres expressions désignant les végétaux, quatre autres le mot forêt. Les espaces verts semblent donc liés dans les esprits à la présence de végétation et, plus particulièrement, d'arbres.

Ce caractère essentiellement végétal de l'espace vert est encore confirmé en 1959. Sur les quatorze articles présentés, six utilisent l'expression : trois au pluriel et deux au singulier. Parmi les autres textes, cinq emploient une terminologie proche des espaces verts : floralies, nature, paysage, espace planté (2) ; ces mots renvoient à des réalités et à des échelles variées. Les premières « Floralies Internationales de Paris » organisées par Robert Joffet en 1959, suggèrent une utilisation fine et décorative des végétaux à fleurs. La thématique de « l'espace planté, cadre idéal de la vie », que Robert Joffet aborde ensuite, évoque plutôt l'échelle du projet de jardin dans son ensemble. En revanche, les mots nature et paysage renvoient à un environnement plus vaste dans lequel des aménagements s'installent et avec lequel ils peuvent établir une relation, qu'il s'agisse d'opposition, d'intégration ou de mimétisme.

Enfin, quatre textes accordent une place privilégiée aux végétaux, confirmant l'association fondamentale entre espaces verts et végétaux. Outre ceux de Robert Joffet déjà cités, un article de l'architecte de jardins René Pechère présente « l'organisation des espaces verts en Belgique », tandis qu'un autre de l'ingénieur horticole et paysagiste Daniel Collin, s'intitule « les arbres, charpente de l'espace vert ».

Cette caractéristique végétale essentielle qui explique la part des mesures en faveur du boisement dans les politiques d'aménagement perdure jusqu'à aujourd'hui comme le montre une définition récente des espaces verts :

> « Tout ce qui, en ville ou autour des villes, introduit des arbres, pelouses et autres formations végétales. »[121]

Par ailleurs, l'association implicite entre les espace(s) vert(s) et les végétaux conduit à intégrer dans le dossier du numéro 3/4 de la revue *Urbanisme* (1952), des articles consacrés à des **espaces qui ne se situent pas en ville**. Après deux hommages adressés l'un à Le Nôtre (par André Véra), l'autre à Forestier (par Henri Prost), en guise d'introduction, une première partie s'attache ainsi aux forêts, réserves naturelles et parcs nationaux, et autres espaces naturels. Ce choix nous apparaît aujourd'hui contradictoire puisque la notion d'espace vert est désormais exclusivement affectée aux espaces situés au sein d'un territoire urbanisé. Il témoigne des fluctuations d'une expression dont l'usage postérieur a été réservé aux villes, ce qui n'est pas sans créer d'autres ambiguïtés.

C'est sans doute pour contourner cette difficulté que Gaston Bardet (1941) distinguait la « nature libre » de la « nature cultivée » lorsqu'il abordait l'aménagement des zones rurales. Mais la postérité n'a pas entériné cette double dénomination qui ne permettait pas, il est vrai, de supprimer toutes les sources de confusions. Ainsi, les forêts, comme d'autres secteurs du territoire rural, appartiennent dans les représentations au champ des espaces dits « naturels », elles en sont même la figure majeure. Leur forme actuelle est néanmoins le fruit d'une histoire, le résultat d'une lente création humaine.

1.2. Les espaces verts : définition et contenu d'une notion

1.2.1. « Les espaces verts » dans la revue *Urbanisme* en 1952

Dans le premier article, André Véra adopte la locution *espaces verts* pour évoquer l'héritage de Le Notre – « qui nous a laissé les plus beaux espaces verts que nous possédions ». Véra associe clairement le développement des espaces verts à l'idée de santé, dans une perspective hygiénique déjà anachronique :

[121] Roger Brunet, *Les mots de la géographie. Dictionnaire critique*, 2003, p. 195.

> « Par les espaces verts, vous donnerez la santé, par les fleurs, les arbres, arbrisseaux et arbustes de floraison successive, vous donnerez l'espérance, par la mathématique, vous donnerez la paix ».[122]

Dans le second article, « Hommage à Forestier », Prost (1952) n'a pas recours à l'expression : il utilise les mots nature, jardin et reprend à Forestier celle d'espaces libres.

Ni André Véra, ni Henri Prost ne proposent de définition. Mais la qualité majeure des œuvres de Le Nôtre citées par le premier (un jardin et des parcs) est d'offrir aux citadins les « zones de silence les plus achevées ». Évoquant Jean Claude Nicolas Forestier, le second texte présente des jardins et des parcs, mais aussi des espaces libres (des promenades, une place), associant toujours les dimensions hygiénique (l'air libre) et esthétique (les végétaux) :

> « (…) il est alors nommé Conservateur des Promenades de Paris, poste qu'il occupe pendant quarante ans et où il lutte pour la défense des arbres, de l'air libre dans notre capitale, c'est-à-dire contre la défense de l'argent. »[123]

De quoi parle-t-on en utilisant l'expression l'espace vert à l'orée des années 1950 ? Théodore Leveau précise ainsi l'objet de son article, intitulé « L'arbre et l'homme » :

> « (…) l'espace vert urbain, c'est-à-dire l'air libre et le jardin dans la ville, reste encore un des sujets les plus vitaux de l'époque actuelle. »[124]

Reprenant les mots de Jean Claude Nicolas Forestier, cités dans la même revue par Henri Prost, il s'inscrit dans une certaine tradition, celle de l'école française d'urbanisme :

> « Jean Claude Nicolas Forestier disait : "Je suis un vrai homme des villes, j'aime l'air libre et les jardins", car c'était là, pour lui, la définition de la ville. »[125]

Ces termes rappellent les deux caractéristiques déjà évoquées dans les citations comme dans la définition proposée par le *Petit Robert*. La création d'espace vert répond à une problématique hygiénique, elle s'appuie sur l'aménagement d'espaces plantés. De dimensions limitées, ces jardins peuvent faire l'objet d'un projet esthétique, leur usage peut être public ou privé. L'importance du rôle hygiénique des espaces verts est confirmée dans une note apportée – par la rédaction de la revue *Urbanisme* qui rapporte les propos d'un participant au débat, M. Pierre Devillers – au texte de l'urbaniste en chef Roger Puget :

> « Avec des espaces vides, on donne du dégagement aux choses et c'est souvent très bien. Avec des espaces libres, on donne de l'air aux hommes et aux animaux. C'est normal et il n'y a pas à s'en flatter. Avec les *espaces verts* et les *projets d'adduction d'air* du Dr Joannon, on donne du bon air et c'est un devoir auquel l'urbaniste ne saurait se soustraire. »[126]

[122] André Vera, « Hommage à Le Nôtre », in *Urbanisme*, n°3-4, 1952, p. 73.
[123] Henri Prost, « Hommage à Forestier », in *Urbanisme*, n°3-4, 1952, p. 74.
[124] Théodore Leveau, « L'arbre et l'homme », in *Urbanisme*, n°3-4, 1952, p. 86.
[125] Henri Prost, *opus cité*, 1952, p. 74.
[126] Roger Puget, « Espaces verts, espaces libres », in *Urbanisme*, n°3-4, 1952, p. 90.

Roger Puget débute son texte en relevant l'imprécision de la locution et les nécessaires clarifications qu'elle réclame :

> « Parmi les questions que posent l'urbanisme, il en est peu qui renferment autant d'incertitudes que la notion *d'espace vert* ou *d'espace libre*.
>
> Ces deux termes, employés indifféremment, recouvrent des contenus extrêmement variables. Il est fréquent de voir compter dans le total des *espaces* dont dispose une population, non seulement les parcs et jardins publics, mais aussi des stades, des places publiques, des cimetières, bien que ces espaces soient d'une ville à l'autre – et plus encore d'une nation à l'autre – aménagés de façon très différentes et soumis à un régime juridique sans points de comparaison.
>
> Il nous paraît donc nécessaire, pour éclairer la question, de dégager une clarification simple, basée sur la fonction ; de définir exactement les diverses sortes *d'espaces* dont a besoin une population. »[127]

En écho aux remarques formulées par Michaël Darin (1997), on notera aussi la variabilité de l'expression *espaces verts*, utilisée au pluriel dans le titre, au singulier au début de l'article et à nouveau au pluriel à la fin de l'article (Puget, 1952 : 93).

1.2.2. Les espaces verts dans la revue *Urbanisme* en 1959

L'apport principal du dossier « espaces verts » de 1959 est de présenter plusieurs situations étrangères : Japon, Belgique, États-Unis, Pays-Bas. Ces différents reportages abordent des contenus très divers, dans leurs approches comme dans leurs échelles.

Un premier texte a pour cadre le Japon. Privilégiant l'échelle architecturale, son auteur aborde la question de « l'intégration des édifices dans la nature », sous l'angle des rapports entre les constructions et leur site, mais aussi des liens entre le bâtiment et son jardin. Parlant des sites, il se situe davantage dans le champ du paysage que dans celui des espaces verts publics. Parlant de jardins, il n'évoque pas d'espaces publics, mais bien des espaces privés contigus aux logements, que ces derniers soient individuels ou collectifs (monastères).

La **politique des espaces verts de la Belgique**, présentée par René Pechère, concerne à la fois les jardins, les espaces verts, l'aménagement de réserves naturelles (comme la région des Fagnes dans les Ardennes ou une partie de la vallée de la Moselle) et la protection des paysages. Associant des objectifs esthétiques, économiques, sociaux (à travers le tourisme) et environnementaux (la préservation des espèces et des équilibres), elle touche des secteurs urbanisés et des territoires ruraux et s'applique à des échelles variées. René Pechère pressent la nécessité d'une mobilisation européenne ou internationale autour des enjeux biologiques.

Dans les faits, le « **Plan vert** » belge de 1957 propose essentiellement une politique de plantations systématiques. Celles-ci concernent les secteurs dégradés par l'exploitation industrielle (carrières, mines…), les bâtiments industriels, l'ensemble du réseau routier et

[127] *Ibidem*.

autoroutier, le réseau aquatique (rivières, canaux, barrages, réservoirs) et certains éléments paysagers particulièrement fragiles (les dunes). Ces mesures comprennent des caractéristiques inédites. L'implantation de panneaux publicitaires le long des itinéraires touristiques est réglementée ; les plantations perpendiculaires aux chaussées, formant écran, sont préconisées pour éviter la destruction des plantations d'alignement lors de l'élargissement des voies.

L'auteur espère cependant une évolution plus radicale de cette politique tant sur le plan quantitatif (il fixe un objectif de 30 m^2 de « verdure » par habitant) que sur le plan qualitatif. Il propose de s'inspirer des modèles développés aux Pays-Bas, en Allemagne ou en Suède pour aménager autour des agglomérations des **anneaux de verdure**. Implantées en secteur suburbain, et larges d'une trentaine de mètres, ces ceintures vertes pourraient offrir un cadre original de promenade où la vie « sauvage » aurait repris ses droits grâce à l'emploi de techniques forestières de plantation et de végétaux indigènes : la description évoque *a posteriori* la notion de corridor biologique.

Privilégiant une lecture historique, l'article sur les **États-Unis** souligne les différences géographiques et culturelles fondamentales l'opposant aux pays européens, et l'influence majeure de l'automobile sur les politiques d'aménagement menées au XX^{e} siècle. Dans ce pays immense où la maison individuelle unifamiliale isolée sur sa parcelle de jardin a fondé le modèle urbain, il faut attendre le début du XX^{e} siècle pour que la révolution industrielle et la vague d'immigration consécutive imposent aux responsables des grandes agglomérations d'infléchir leurs politiques d'aménagement pour affronter une démographie galopante.

À partir du milieu des années 1950, **l'intervention d'architectes paysagistes** au sein des équipes d'aménageurs **en amont des projets** est favorisée notamment par deux grandes lois – *The Housing Act of 1954* ou loi sur le logement et *The Federal Highway Act of 1956* ou loi fédérale sur la grande circulation – ; elle a permis l'aménagement de nombreux espaces verts publics à l'intérieur des villes. Ce travail qualitatif a touché la réorganisation des grands parcs nationaux, mais aussi l'aménagement des installations économiques et industrielles comme celle du réseau de grandes voies de communication entre les États. Le modèle établi à cette occasion prévoyait des zones de repos intégrées à intervalles réguliers dans le paysage.

Tout autre est le contexte géographique des **Pays-Bas**. De tout temps, il a imposé aux responsables du pays la mise en œuvre de politiques volontaires d'aménagement du territoire. Le paysagiste Jacques Sgard, dont la thèse d'urbanisme, soutenue un an plus tôt sous la direction de Jean Royer, s'intitule *Récréation et espace vert aux Pays-Bas*, montre comment les **aménageurs ont pris en compte la dimension paysagère** depuis la deuxième guerre mondiale. Les besoins (de délassement et de loisirs) exprimés par la société néerlandaise sont ceux d'une population devenue majoritairement urbaine, mais toujours profondément attachée à la nature. La sauvegarde des paysages est un enjeu national face à trois types de risques. À la consommation croissante de terrains pour les cultures ou les extensions urbaines, s'ajoutent

le passage d'une agriculture artisanale à une agriculture industrielle et l'emprise toujours plus grande de l'organisation urbaine sur le territoire rural (réseau routier, voies ferrées, lignes à haute tension, industries, commerces…).

En zone rurale, les **plans de paysage** sont le principal outil mobilisé par les Néerlandais pour maîtriser la mise en valeur ou l'organisation de larges paysages : lors de la création de nouveaux polders, pour restaurer les paysages détruits par les inondations ou pour ordonnancer le remembrement. Leur ambition est d'inventer un paysage contemporain, expression des nouvelles contraintes d'exploitation, tout en offrant un cadre de loisirs.

Entre 1956 et 1958, ces différentes approches nourrissent les **travaux préparatoires** à l'élaboration du Plan d'aménagement et d'organisation générale de la région parisienne (**PADOG**), approuvé en 1960. Dans la lignée du Projet d'aménagement de la région parisienne (PARP) de 1939, plus communément appelé plan Prost, le PADOG vise lui aussi la maîtrise du développement urbain par la protection des paysages et des espaces ruraux et par la mise en œuvre d'une ceinture verte assurant une grande réserve d'espaces libres (Lavedan, 1975) : deux thématiques déjà présentes avant-guerre.

Entrepris à **l'échelle régionale**, ce travail de planification **articule** la question des espaces verts à deux autres problématiques évoquées à propos des Pays-Bas : le besoin croissant d'espaces naturels de loisirs pour les citadins, la protection des structures paysagères rurales menacées par l'urbanisation incontrôlée. Retranscrits dans les plans (dont le Plan de Protection et d'Aménagement des Espaces Verts), ces objectifs motivent la création d'outils réglementaires : mesures de protection des espaces boisés, obligation d'inclure les surfaces d'espaces verts dans les programmes des opérations de logements, normes quantitatives…

Les textes annexés au PADOG attestent **l'élargissement de la notion** d'espaces verts : elle recouvre désormais des éléments de taille variable, allant des « ensembles boisés » et des « paysages existants », au jardin de quartier en passant par les abords des routes historiques. Une hiérarchie permet de distinguer dans cette diversité les « espaces verts urbains » des autres espaces verts. Dénommés « espaces naturels », ceux-ci bénéficient d'une « protection du paysage » liée à leur valeur patrimoniale. La présence de Jean-Bernard Perrin, paysagiste DPLG, au sein du Service de l'Aménagement de la Région Parisienne, chargé de rédiger l'annexe du PADOG consacrée aux espaces verts, permet de clarifier la notion.

1.3. Modèles et modes de conception de l'espace vert moderne

La *Charte d'Athènes* apporte peu de précisions sur le caractère des espaces verts. Qu'elle déplore leur manque (article 10 : « faute de surfaces vertes disponibles »), dénonce leur disparition progressive (article 11 : « la croissance de la ville dévore, au fur et à mesure, les surfaces vertes limitrophes sur lesquelles prenaient vue ces ceintures successives ») ou

exige la présence de suffisamment d'espaces verts dans les secteurs résidentiels (article 23), elle privilégie toujours l'aspect **quantitatif.** Parler de « surfaces libres » plutôt que d'espaces libres (articles 30, 31, 32) relève encore de la même logique.

Toujours sans décrire le contenu des surfaces vertes, le texte présente les **moyens** à mettre en œuvre pour dégager ces surfaces. La construction d'immeubles de grande hauteur (article 28), suffisamment éloignés les uns des autres pour permettre l'aménagement de « larges surfaces vertes » en est un premier (article 29) ; la destruction de l'habitat, insalubre y compris dans les centres historiques, en offre un second (articles 36 et 69).

En revanche, la *Charte d'Athènes* énonce précisément le **rôle** des espaces verts :

- présents dans chaque quartier, ils offrent un cadre « rationnel » pour les jeux et les activités sportives quel que soit l'âge (article 35) ;
- leur fonction, toujours définie, se rapporte en général aux équipements collectifs, voire publics, qui y sont aménagés pour l'éducation (jardins d'enfants, écoles…) ou les loisirs comme les « parcs, forêts, terrains de sport, stades, plages » (articles 37 et 38/39) ;
- ils servent également à isoler entre eux différents secteurs, principalement les secteurs d'habitat par rapport à ceux réservés à l'industrie et aux circulations (articles 47 et 64).

Enfin, quelques rares passages font mention de caractéristiques **formelles.** Larges et ensoleillées, les surfaces vertes doivent valoriser par leur aménagement la topographie du site (article 23). Les références n'évoquent jamais les jardins ou les parcs urbains, mais se rapportent à la campagne (article 11) et à la nature (articles 11, 38/39, 40). En apportant à l'ensemble des quartiers de logements un horizon visuel lointain et naturel (article 11), il s'agit de généraliser un privilège des classes aisées : « les constructions aérées occupent les zones favorisées, à l'abri des vents hostiles, assurées de vues et de dégagements gracieux sur des perspectives paysagistes, lac, mer, monts, etc. et d'une insolation abondante » (article 14).

De manière générale, peu de textes s'attardent à décrire le mode de conception de l'espace vert moderne, encore moins à en établir un modèle. Le plus souvent, seules les questions **fonctionnelles** déjà évoquées sont abordées : destinations des espaces, calcul des ratios par habitants, évaluation des surfaces par types d'espaces verts, évaluation des coûts. Ainsi, dans son article déjà cité publié dans la revue *Urbanisme,* Théodore Leveau (1952) n'apporte que peu de réponses à la série de questions soulevées, selon lui, autour de la conception des « espaces verts urbains ».

« L'espace planté, un cadre idéal de vie » : le texte du Conservateur en Chef des Jardins de Paris, Robert Joffet (1959 : 45) fait, à cet égard, figure d'exception. Dans une quatrième partie consacrée aux « espaces plantés urbains et suburbains », l'auteur y précise les « principes d'aménagement des espaces verts ». Après une définition rappelant l'importance de leur dimension fonctionnelle, il en propose une classification, avant de

présenter l'influence du « climat et du sol », puis « de la densité et des conditions d'existence de la population » sur leur conception, ainsi que leur « organisation générale ».

Soucieux de ménager le rapport entre le projet et son site, Robert Joffet recommande l'analyse des caractères du site (nature du sol, relief…). Une implantation judicieuse des végétaux permet de les mettre en valeur et de dégager les points de vue les plus intéressants :

> « Le site servira de fond à la composition du système. »[128]
>
> « A un autre point de vue, le relief du sol déterminera des points de vue intéressants, dont pourront bénéficier des habitations convenablement placées ; les plantations voisines devront alors être disposées de manière non seulement à ne pas gêner les vues, mais aussi à les encadrer et à les mettre en valeur. »[129]

Robert Joffet se situe ainsi dans une tradition paysagère établie. Reprise par certains théoriciens de l'urbanisme, elle se manifeste de façon exemplaire dans le projet mis en œuvre à Firminy-Vert par Eugène Claudius-Petit. La composition de la ville se différencie des grands ensembles pourtant contemporains et démontre comment on peut « utiliser au mieux le paysage, […] dans la recherche de la place et la hauteur à donner à chaque immeuble » (Racine, 2002 : 246-247). Dans les années 1950, comme l'a montré Bernadette Blanchon (2000), l'idée de *tabula rasa* ne s'impose pas encore.

La mise en forme souhaitée pour ces espaces verts est précisée, en des termes à rapprocher de ceux de Théodore Leveau (1952) sept ans plus tôt dans la même revue :

> « Ces espaces verts seront très rustiquement traités ; ils comprendront essentiellement des arbres groupés de manière à faciliter la tonte mécanique rapide des pelouses. »[130]
>
> « (…) ainsi, les grandes surfaces horizontales des pelouses unies, rejetant aux abords les mails, les massifs, les plantes vivaces avec le minimum d'allées, doivent devenir faciles d'entretien avec les moyens mécaniques dont on dispose aujourd'hui. »[131]

Ce choix d'un traitement « rustique » se retrouve dans nombre de projets des années 1960/1970. Pour sa part, Théodore Leveau avait recommandé de « s'inspirer de l'idée de simplicité ». Son objectif était de viser l'efficacité, de mettre en œuvre des réalisations « pratiques, durables et économiques » :

> « il importe, en effet, d'abandonner l'habitude qui consiste à faire étalage de connaissances horticoles mal utilisées par l'excessive variété des essences, des couleurs et des formes, pour s'inspirer de l'écologie locale en réduisant volontairement la gamme des plantations à quelques types caractérisés. »[132]

[128] Robert Joffet, « L'espace planté, cadre idéal de la vie », in *Urbanisme*, n°64, 1959, p. 45.
[129] *Ibidem*, p. 44.
[130] Robert Joffet, *opus cité*, 1959, p. 45.
[131] Théodore Leveau, *opus cité*, 1952, p. 89.
[132] *Ibidem*.

Cette option doit permettre de créer autour des bâtiments l'environnement de « nature sauvage », présent dans les écrits corbuséens. Elle traduit aussi le souci économique – évoqué ci-dessus – qui domine l'après-guerre. Reproduisant la modernisation en cours dans le monde agricole, maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre cherchent à minimiser les coûts de gestion et notamment à limiter le nombre de jardiniers nécessaires à l'entretien courant. Si les raisons qui motivent les premiers résultent de questions d'arbitrage budgétaire, celles des seconds sont liées aux difficultés d'exercice d'une profession émergente, encore peu développée.

Enfin, la simplification des formes correspond à un désir de rupture programmatique. L'usage des jardins publics aménagés en France depuis la fin du XIX^{e} siècle était soumis à une réglementation très stricte. Dans les décennies 1950 et 1960, au contraire, les paysagistes français souhaitent offrir des espaces fonctionnels et libres. Chacun doit pouvoir y pratiquer les activités physiques de son choix selon un modèle développé dans les pays anglo-saxons :

> « Dans les jardins publics ainsi créés, on trouve des pelouses, des massifs de fleurs, des arbres d'essences exotiques ou rares, formant des ensembles plantés qui ne manquent pas de charme, et où l'on peut se reposer. Mais les enfants et les jeunes gens ne peuvent s'y ébattre convenablement ; il leur est interdit de quitter l'allée sablée, de se servir d'un ballon dont la chute risque d'abîmer les parterres de fleurs. Cette formule de jardin public était une création empirique par son emplacement et son dessin ; son rôle fonctionnel était négligé : cependant elle fut conservée jusqu'au milieu de notre siècle. »[133]

Les principes d'organisation s'inscrivent dans la lignée des règles de la *Charte d'Athènes*, telles qu'elles ont été interprétées depuis sa parution. La notion d'intrication entre l'architecture et la végétation y figure (« chaque immeuble étant noyé dans des plantations d'arbres »), comme la volonté de préserver de vastes surfaces plantées en cœur d'îlots ou d'isoler les zones résidentielles des voies de communication et des industries au moyen « de larges écrans de protection ».

Par ailleurs, prenant en compte les critiques formulées à l'encontre des grands ensembles, Robert Joffet exprime plusieurs mises en garde. La première concerne la répartition des espaces verts publics dans la ville :

> « Le système d'espaces plantés sera fonction de la densité de la population, beaucoup plus que de la superficie du territoire urbain ; les plus vastes, les plus nombreux espaces verts doivent correspondre aux quartiers les plus peuplés, et non aux quartiers les plus luxueux, car l'espace libre n'est pas seulement profitable aux gens qui s'y promènent.
> D'ailleurs, c'est non seulement une grande surface que l'on doit donner à l'espace vert, mais aussi la plus grande dimension périphérique possible, pour augmenter le nombre d'habitations qui bordent son périmètre.
> Du point de vue des conditions d'existence, on n'aménagera pas de jardins publics dans les quartiers où les habitations seront accompagnées de jardins privés ; dans ce cas, on

[133] Robert Joffet, *opus cité*, 1959, p. 43.

> réservera les espaces verts à des terrains de jeux et de sports. On appliquera la même remarque aux villes peu importantes entourées de champs et de bois. »[134]

Une autre mise en garde, portant sur le plan-masse et la répartition des volumes construits, cherche à concilier idéaux modernes et préoccupations sociales :

> « Mais on notera que la forme de la surface couverte, la hauteur et l'orientation de ces immeubles influencent considérablement les conditions sanitaires et morales de l'existence des habitants et aussi les conditions de développement des végétaux placés à proximité ; c'est ainsi que, pour les immeubles collectifs, il y aura parfois intérêt à construire en hauteur, afin d'accroître la surface des espaces plantés. »[135]

S'appuyant sur sa connaissance technique des végétaux, le paysagiste attire l'attention du lecteur sur les difficultés de reprise des arbres dans des sites soit entièrement artificiels (les toitures terrasses et les balcons), soit considérablement remodelés :

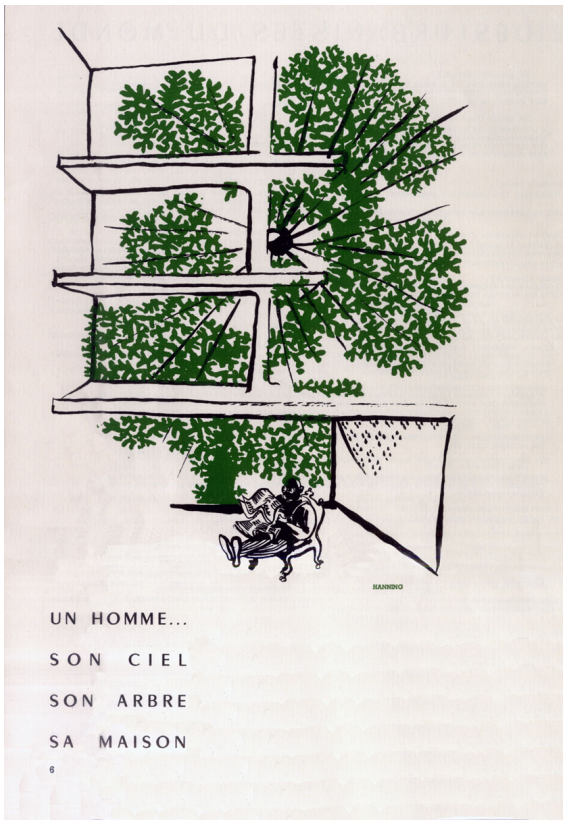
> « [les terrasses et les balcons] ne sont pas toujours étudiés des points de vue des surcharges de la terre nécessaire, des écrans contre le vent, des possibilités d'arrosage, en vue de pouvoir planter et entretenir aisément les végétaux. »[136]

> « On remarquera que l'ombre portée des bâtiments et le drainage du sol déterminé par la présence des sous-sols, modifient les conditions de végétation des arbres, aux abords des constructions. »[137]

Il invite également à adapter le choix des espèces aux données climatiques et à la nature du sol. La recommandation lui permet de rappeler que ces exigences techniques imposent le recours à un homme de l'art doté d'un savoir technique, le paysagiste dont la présence au sein de l'équipe de concepteurs était loin d'être garantie à cette époque en France. Robert Joffet reprend aussi, parmi ses principes, une caractéristique majeure des cités-jardins. Il faut tenter, recommande-t-il, « en tenant compte du site et de ses accidents, de faire entrer la campagne dans la ville et de disposer les constructions en fer à cheval sur une partie dupérimètre des espaces libres ainsi réservés ». À l'origine du slogan prônant la « ville à la campagne », cette idée a largement déterminé le projet des villes nouvelles françaises.

Concernant le rapport entre l'architecture et la nature, entre l'architecture et les espaces verts, un dessin de Gérald Hanning résume un idéal dont la présence se vérifie pendant toute la première moitié du XX^{e} siècle et jusqu'aux années 1970, celui d'une intrication étroite entre l'architecture et la nature. Le commentaire peut paraître conservateur, mais l'expression graphique est moderne.

[134] *Ibidem*, p. 44.
[135] *Ibidem*, p. 45.
[136] *Ibidem*, p. 44.
[137] *Ibidem*, p. 45.



Un homme se repose en lisant son journal, assis dans un fauteuil disposé devant une large et haute baie vitrée, structurée de pare-soleil horizontaux. Celle-ci cadre les frondaisons d'un arbre majestueux que transpercent les rayons généreux du soleil.

Deux textes reprennent l'ambition moderne illustrée par ce dessin[138]. Pour Eugène Claudius-Petit, il s'agit de « composer avec la nature »[139], de construire des « maisons réconciliées avec la nature ». Pour Ionel Schein et Claude Parent, il s'agit de favoriser le « brassage de l'architecture et la Nature. (…) Ainsi on arrivera à franchir le stade de l'architecture des mitoyens pour passer à celui de l'architecture des yeux ouverts sur les arbres… ».

ill. 3 : Illustration de Gérard Hanning, in *Urbanisme*, n°11/12, 1951, p. 6.

Pour favoriser cet enchevêtrement des bâtiments et de la nature, Ionel Schein et Claude Parent souhaitent développer à côté de la végétation intérieure aux logements et de la végétation extérieur aux habitations, une troisième forme de végétation qu'ils nomment « de transition » qui se développe sur les prolongations extérieures aux logements (terrasses, balcons, loggias, patios…) et les enveloppes des bâtiments (toitures, murs…). L'objectif est de supprimer toute perception de rupture entre l'espace intérieur et le paysage extérieur, en mettant en œuvre avec les murs rideaux une transparence maximale ou en recherchant l'interpénétration de l'espace extérieur et de l'espace intérieur. Un dessin de Le Corbusier montre le pavillon de l'esprit nouveau construit autour d'un arbre. *A posteriori,* cette proposition semble annoncer les immeubles d'Ivry-sur-Seine de Jean Renaudie et Renée Gailhoustet (de 1969 à 1975), comme les recherches sur l'habitat intermédiaire menées dans le cadre des villes nouvelles (maisons gradins-jardins et pyramides de Michel Andrault et Pierre Parat, par exemple).

[138] Eugène Claudius-Petit, « Pour des maisons réconciliées avec la nature », in *Urbanisme*, n°11-12, 1951, p. 7-8 ; Ionel Schein, Claude Parent, « L'arbre au service de la rénovation des villes. Une opinion de jeunes », in *Urbanisme*, p. n° 3-4, 1952, 94.

[139] L'expression est reprise en 1980 comme titre pour la traduction française de l'ouvrage de Ian MacHarg, *Design with nature*, dont l'édition originale fut publiée en 1969 aux États-Unis.

1.3.1. Les différentes fonctions des espaces verts, les classifications qui en découlent

En s'intéressant aux « jardins publics et espaces libres verts », l'historien Pierre Lavedan (1952) aborde un objet selon lui nouveau, les jardins publics n'ayant, contrairement aux jardins privés, pas suscité d'études. Comment préciser cette spécificité ? Le statut public de ces espaces lui impose de dépasser l'approche classique des jardins (c'est-à-dire esthétique et technique), pour proposer une analyse plus inédite, sous l'angle des fonctions sociales. L'historien dépasse la seule fonction de récréation assignée aux espaces verts par la *Charte d'Athènes*, pour distinguer quatre fonctions : répondre aux besoins de relations, offrir un cadre pour les exercices physiques (des enfants comme des adultes), favoriser le contact avec la nature et le sentiment de la beauté, utiliser les temps de loisirs. La classification des espaces verts proposée (promenades ; terrains de jeux et d'exercices ; parcs et jardins ; réserves boisées, parcs régionaux et nationaux situés en dehors de la ville) s'appuie sur ces fonctions.

Robert Joffet (1959) présente « les principes d'aménagement des espaces plantés sur le territoire national », définis par un groupe d'experts mandatés par le gouvernement pour réfléchir aux « Loisirs et sports de plein air »[140]. Ce texte attribue trois fonctions aux espaces verts urbains et suburbains, « qui sont placés au service de l'homme pour son délassement, son repos et son hygiène » (Joffet, 1959). La classification proposée, très simple, distingue quatre types de jardins. Le premier, celui des jardins privés, rassemble les terrasses, balcons et jardins individuels, ainsi que les jardins d'immeubles. Le deuxième réunit les jardins collectifs affectés aux jeux et aux sports. Le troisième type concerne les jardins publics quelles que soient leur échelle et leur situation par rapport à la ville : « parcs et jardins publics urbains ; voies, places, routes et parkings ; grands parcs rustiques suburbains ; jardins spéciaux ; hippodromes ». Le dernier groupe est celui des cimetières ou « jardins des morts ». Fidèle aux principes développés par Jean Claude Nicolas Forestier, Robert Joffet préconise de relier les espaces verts urbains pour « former une trame continue de parcs et de jardins qui se poursuivra vers les grands parcs rustiques suburbains et vers les réserves naturelles du territoire national ».

1.3.2. Évaluer les besoins, trouver les financements

Du fait de la genèse de la notion d'espaces verts et de l'importance initiale de son caractère **quantitatif**, la recherche des **dimensions optimales** d'espaces verts dans les villes selon le nombre d'habitants occupe une large place dans les publications. Dans sa thèse d'urbanisme, le paysagiste Jacques Sgard (1958) compare la situation de plusieurs grandes villes néerlandaises et souligne la difficulté inhérente à ce type d'exercice.

[140] Ce groupe de travail est issu de la Commission de la Vie dans les Grands Ensembles, créée en 1958 par Pierre Sudreau, ministre de la Construction.

En **1952**, Raoul Puget suggère de tenir compte des surfaces des jardins privés pour répartir les espaces verts publics et de moduler le ratio d'espaces verts en fonction de la taille de la cité, estimant que les besoins en espaces verts publics augmentent avec « l'importance et la densité d'une ville ». La création d'espaces verts ne s'impose pas, selon lui, aux villes de moins de 10 000 habitants. Au-delà de ce nombre, il propose les normes suivantes :

- De 20 000 à 50 000 habitants : 2 à 5 m^2 par habitant ;
- Au-delà de 50 000 habitants : au moins 10 m^2 par habitant.

En **1959**, le Service de l'Aménagement de la Région Parisienne propose, lors de l'élaboration du PADOG, de doubler ce ratio. Il répartit ainsi ce chiffre de 20 m^2 par habitant :

- 1 m^2 pour les jardins d'enfants ;
- 4 m^2 pour les terrains de sport ;
- 4,5 m^2 pour les parcs et jardins ;
- 10 m^2 pour les bois et plaines de jeux desservant l'ensemble d'un département.

Par ailleurs, la plupart des textes consacrés aux espaces verts évoquent les questions **de coût et de financement.** Faire évoluer les projets pour les adapter au contexte économique, démontrer la faiblesse relative de leur prix de revient pour convaincre les maîtres d'ouvrage, sont autant d'objectifs pour les auteurs. Nous verrons dans la deuxième partie que cette préoccupation revient également à plusieurs reprises dans les écrits des paysagistes français appelés par Michel Écochard au Maroc à partir de 1948.

En **1959**, la revue *Urbanisme* (n°64) publie, sous le titre « Prix de revient des espaces plantés », de larges extraits d'une étude financière menée par les experts du groupe de travail sur les « Loisirs et Sports de plein air ». Relativement détaillée, cette étude distingue le prix de revient d'une création d'espace planté et celui de son entretien annuel. Fidèle aux classifications alors en usage, elle analyse également le prix de revient de différents espaces plantés spécialisés : jardins d'immeubles et jardins d'école, jardins et terrains de jeux libres pour enfants, installations d'éducation physique, parcs et jardins publics urbains, voies et places plantées, jardins spéciaux (jardins annexés aux institutions médico-sociales et jardins botaniques), cimetières. Le cas du cimetière du Parc de Clamart est analysé en guise d'exemple. Signe de son actualité, la question du « financement des espaces plantés » est abordée dans le même numéro à la fin de l'article de Robert Joffet (1959 : 47).

Comment expliquer la place accordée dans les textes à cette question financière ? Plusieurs facteurs d'ordre divers contribuent à amplifier les besoins en espaces verts et la résistance parallèle des collectivités à financer leur aménagement : en premier lieu, le retard pris par la France dans la réalisation d'espaces verts en regard à d'autres pays occidentaux, dénoncé depuis longtemps déjà (Forestier, Bardet, Lavedan). La forte croissance urbaine est un autre élément d'explication contextuel. Enfin, mais ce point est essentiel, le modèle esthétique

en vigueur, celui de la ville fonctionnelle, induit une forte augmentation des surfaces allouées aux espaces verts publics, indépendamment de toute préoccupation de gestion.

Aussi, le rapport de M. Gérard **Dupond** sur « les **Grands ensembles** », publié dans la revue *Urbanisme* (n°62-63, 1959) et cité par André Gutton (1962), a choisi d'aborder la question de front. Dans son analyse des « problèmes financiers et administratifs », la majeure partie du paragraphe consacré au « budget de fonctionnement » s'intéresse au cas particulier des « frais d'entretien des espaces plantés ». L'importance de ce poste budgétaire justifie ce choix alors que les grands ensembles bénéficient d'un régime administratif provisoire peu favorable. La démonstration, infaillible, appelle à modifier le mode de conception des espaces verts au nom des seuls critères financiers, imaginant des solutions qui paraissent actuelles :

> « Caractéristique de l'Urbanisme moderne, l'espace planté doit en effet être parfaitement entretenu pour jouer son rôle d'assainissement, d'aération, de repos et de gaieté. Cet entretien conçu selon les méthodes classiques coûte cher. Il peut être évalué à 400 francs le mètre carré par an pour le jardin public urbain traditionnel, 100 à 300 francs le mètre carré par an pour le jardin d'immeuble normal.
> Appliqué à une superficie de 100 hectares environ (jardins d'immeubles et espaces plantés d'usage courant), telle qu'elle a été déterminée pour une ville de 10 000 logements, le prix de 100 francs le mètre carré donnerait un budget d'entretien annuel de 100 millions, soit une charge par logement de 10 000 francs qui paraît considérable lorsqu'il s'agit de logements populaires.
> Il faut donc abaisser la charge de ce prix d'entretien, ce qui est plus encore une question de conception que d'exploitation.
> Ainsi, des prairies rustiques (type Hyde Park, à Londres), de plusieurs hectares, doivent pouvoir constituer la majeure partie de ces espaces verts. Il ne devrait même pas paraître choquant de voir y paître le bétail ou récolter les foins en réalisant ainsi réellement cette interpénétration si souhaitable de la ville et de la campagne. D'importantes superficies peuvent ainsi être concédées aux habitants en jardins individuels ou vergers. Une composition ingénieuse peut en faire des lieux de promenades agréables, ouverts à tous et entretenus à bon compte, en offrant aux habitants qui le désirent la distraction du jardinage. »[141]

À l'époque des Trente Glorieuses, ce type d'entretien n'a pas eu l'essor qu'on lui connaît aujourd'hui sous le nom de « gestion différenciée ». La question des coûts de gestion a néanmoins eu des conséquences importantes sur la conception des espaces verts modernes et sur des caractéristiques essentielles : choix des végétaux et des techniques de plantation.

1.3.3. L'émergence d'un nouveau programme dans la France des années 1960 : les jardins aménagés pour les enfants

Les jardins pour enfants, terrains de jeux et de sport apparaissent aux États-Unis vers 1895, puis au Canada vers 1900. Leur aménagement est fortement encouragé par l'école de sociologie américaine au nom de principes éducatifs de caractère moralisateur (Lavedan, 1952). À Londres, sous la responsabilité de J.J. Sexby, le *London County Council* (LCC)

[141] André Gutton, *opus cité*, 1962, p. 451.

aménage de nombreux *playgrounds,* dès sa création en 1889. Il rattrape ainsi d'autres villes industrielles à l'avant-garde sur ce point, comme Birmingham ou Manchester où les premières aires de jeux destinées au cricket, au tir à l'arc ou au jeu de quilles, ont été créées en 1844-1845 (Meade, 1997 : 122). Déjà nombreux en Angleterre au début du XX^{e} siècle (Forestier, 1997), les jardins pour enfants existent aussi en Russie et se développent en Espagne et au Portugal (Lavedan, 1952).

Comme le souligne déjà Jean Claude Nicolas Forestier au début du siècle (1997), la France connaît un retard certain dans ce domaine. À la fin des années 1950, la situation française est loin d'être satisfaisante, ce qui justifie l'engagement concomitant de plusieurs travaux de recherche ainsi que la publication d'articles dans les revues spécialisées. En 1958, Robert Auzelle encadre une thèse d'urbanisme consacrée aux « terrains de jeux pour les enfants » (Gardent-Robert, 1958), tandis que Jean Royer suit le travail mené par le paysagiste Jacques Sgard (1958) sur les espaces récréatifs aux Pays-Bas.

En 1959, la revue *Urbanisme* dans son numéro spécial espaces verts s'intéresse aux « loisirs de l'enfant ». Un responsable des Francs Camarades, mouvement d'action populaire pour la jeunesse, pose les bases d'une politique d'aménagement urbain sensible aux besoins des enfants en incitant à développer des programmes systématiques de parcs de jeux et de centres aérés. Par la présence d'étendues engazonnées, de prairies et d'allées de promenades, les grands parcs offrent un autre cadre propice à l'activité physique. Comme l'ensemble des espaces verts, ils constituent des havres de paix au milieu de l'activité urbaine assurant aux promeneurs le calme et le repos.

1.4. Les limites de la notion : premières critiques

Dès le début des années 1940, Gaston Bardet (1941 : 253) exprime des réserves vis-à-vis des espaces verts préconisés dans l'approche fonctionnelle de la ville :

> « Si le manque d'espace tue les habitants par absence de régénération, trop d'espace tue la ville en rendant les frottements sociaux impossibles. L'harmonie entre les possibilités du parcours à pied, des liaisons entre les citadins et les nécessités d'isolement et d'air pur déterminent l'équilibre viable. Jusqu'ici les espaces plantés ne constituaient que quelques creux au milieu d'un vaste et unique bloc, désormais **la ville sera composée de blocs séparés, flottant dans de la verdure**[142]. »

Fondée sur une approche humaine et sociale de la ville, la position critique de Gaston Bardet reflète l'influence des premiers ouvrages de Lewis Mumford publiés dans les années 1930 aux États-Unis (Choay, 1965, 2006).

Dans l'immédiat après-guerre, le débat se fixe sur la présence des végétaux dans la ville – l'arbre en particulier – et l'analyse de leurs différents rôles. À cette époque, l'action

[142] C'est l'auteur qui souligne.

effective des végétaux sur la pollution fait l'objet de controverses scientifiques, annonçant la montée des questions environnementales. A. William, professeur à l'institut d'agronomie de Belgique minimise la plupart des effets habituellement invoqués pour justifier la présence des arbres (émission de vapeur d'eau, fixation des gaz toxiques, fixation du CO^2), mais retient leur rôle d'écran permettant la capture des particules nocives (Auzelle, 1964 : 698-700). Pour le docteur H. Hazemann (enseignant à l'IUUP) et Jean Canaux, les conséquences physiques ou chimiques de la présence des végétaux, on ne dit pas encore écologique, ne sont pas aussi importantes que leurs effets psychologiques, non mesurables (Auzelle, 1964 : 696-697).

D'autres textes, notamment ceux consacrés à l'arbre dans le numéro d'*Urbanisme* sur les « espaces verts » déjà cité (1952) abordent le rôle esthétique et morphologique des végétaux. Robert Auzelle critique avec vigueur le recours systématique aux végétaux pour pallier les déficiences de l'espace architectural et urbain. Ionel Schein et Claude Parent (1952) dénoncent la tendance au « parachutage de maisons au milieu de la végétation informe (…) [qui] n'apporte qu'une illusion gênante de la Nature ». Comme nous l'avons évoqué plus haut, ils souhaitent développer une végétation dite de transition qui doit s'emparer des espaces extérieurs aux logements (balcons, terrasses, loggias…) afin de mélanger bâtiments et nature. Cette tentative est-elle plus structurante ?

« Les arbres, charpente de l'espace vert » : le paysagiste Daniel Collin (1959) explore sous ce titre les qualités formelles des différentes espèces d'arbres disponibles. Il répond ainsi aux besoins de connaissances de ses confrères confrontés à une évolution stylistique sans précédent, tout en annonçant le travail éditorial ultérieur de Jacques Simon. Enfin, Lewis Mumford, l'un des acteurs de ce débat, estime que la fonction sociale et la qualité esthétique des espaces libres sont des éléments trop souvent négligés dans la ville fonctionnelle :

> « La fonction sociale des espaces libres dans la ville est de permettre le rassemblement des individus. Comme Raymond Unwin l'a montré à Hampstead Gardens, Henry Wright et Clarence Stein encore plus décisivement à Radburn, ces contacts ont lieu dans les conditions les plus favorables, lorsque les espaces privés et publics sont conçus simultanément dans une même démarche de planification. Malheureusement, la congestion de la cité a fait surévaluer l'espace libre sous son aspect purement quantitatif. D'un point de vue social, trop d'espace libre peut s'avérer une charge plus qu'un bienfait. C'est la qualité d'un espace libre – son charme, son accessibilité – qui compte, plus que sa dimension brute. »[143]

La mise en exergue des seules dimensions sanitaires et hygiéniques au détriment de la prise en compte des critères d'accessibilité, de fréquentation et d'usage, comme de leurs impacts sur la morphologie urbaine, puis la promotion d'une architecture isolée (non articulée) ont conduit à privilégier le seul aspect quantitatif au détriment de la qualité esthétique et formelle et du rôle social des espaces libres.

[143] Lewis Mumford, « Paysage naturel et paysage urbain », 1960, in Le Dantec, *Jardins et Paysages : Une anthologie*, Paris : éditions de la Villette, 2003, p. 431.

> « Ne nous laissons pas abuser par l'espace ouvert que l'on semble pouvoir obtenir en entassant un grand nombre de familles dans des immeubles de quinze étages. Un espace libre visuel et abstrait n'est nullement l'équivalent d'un espace libre fonctionnel qui peut être utilisé pour des terrains de jeux et des jardins privés. »[144]

Suivant sa logique d'analyse, Lewis Mumford identifie dès cette époque l'une des problématiques spatiales de la banlieue. Son excédent d'espaces verts (ce qu'il nomme « l'espace biologique ») et son manque de lieux de rencontre (« l'espace social ») l'opposent aux quartiers centraux denses. Points de repère des quartiers centraux, les grandes places offrent leur esplanade aux grands rassemblements, tandis que les grands jardins publics aménagés depuis la fin du XIX^{e} sont des espaces de rencontre plus discrets et modestes. Ainsi, l'opposition entre les quartiers centraux et la banlieue relève moins de la nature des lieux (espace minéral ou végétal) que de leur traitement spatial (conception d'ensemble et de détail) et de leur mode de réalisation (choix et mise en œuvre des matériaux). Certaines dalles de béton des années 1970 n'ont pas davantage de qualité formelle que les espaces verts de la même période pour prétendre devenir des lieux de rencontre.

À l'échelle de l'aménagement urbain, Lewis Mumford (1960) invite à « penser (…) à une matrice verte permanente, consacrée aux usages ruraux », dépassant la logique des ceintures vertes expérimentées avec succès à Stockholm ou aux Pays-Bas. L'auteur part d'un double constat : celui de la demande en espaces de loisirs dévoreuse d'espace et de paysages et celui des flux engendrés par les citadins désireux d'évasion. Au début des années 1960, ces mêmes thématiques sont présentes en France. Dans les revues d'architecture et d'urbanisme des articles sont consacrés à l'émergence d'une société nouvelle, la société des loisirs, aux nouveaux programmes et autres aménagements spatiaux nécessités par cette transformation des modes de vie (Estienne, 2004). L'aménagement touristique des zones littorales et de montagne occupe une place importante dans les politiques d'aménagement du territoire.

La proposition de matrice verte de Lewis Mumford renoue en partie avec l'idée d'un système de parcs structurant l'espace urbain, tout en restant dans le cadre de la pensée fonctionnaliste comme le recours préconisé au zoning l'indique bien. En réponse aux besoins et aux désirs des citadins, ce modèle propose d'aménager l'ensemble du territoire comme un vaste parc de loisirs.

> « La nouvelle tâche de l'architecte-paysagiste consiste à structurer l'ensemble du paysage de façon à en intégrer tous les éléments dans un programme de loisirs. Une fois les autorités publiques convaincues de conserver la vocation des terrains agricoles par un règlement de zoning et un abattement d'impôts approprié, la tâche de l'architecte-paysagiste consistera à concevoir des pistes pour les piétons, des terrains de pique-nique, à aménager, pour les piétons, les berges des rivières, les bords de mer et les clairières, de façon à permettre l'accès du public à l'intérieur de chaque partie du paysage rural, sans en perturber le fonctionnement et l'économie quotidiens. On doit imaginer des bandes continues de terrains

[144] *Ibidem*, p. 432.

> publics serpentant à travers l'ensemble du paysage et le rendant accessible à la fois aux riverains et aux touristes. La disposition des pistes cyclables aux Pays-bas amorce ce processus qui consiste à utiliser, pour la fonction des loisirs, l'ensemble du paysage. »[145]

On retrouve dans ce passage des caractéristiques de l'aménagement du territoire aux Pays-Bas que Jacques Sgard a contribué à diffuser en France dès 1959.

> « La transformation générale du paysage régional en un parc collectif, doté de services récréatifs disséminés et facilement accessibles, dépendra de la façon dont les autorités publiques sauront embellir les zones déshéritées et sélectionnées pour les loisirs publics, le nombre de petits terrains suffisant pour éviter tout point de congestion. (…) Si nous prenons les mesures politiques nécessaires pour établir cette matrice verte, la tendance à fuir la ville congestionnée au profit d'une banlieue en apparence plus rurale sera en grande partie abolie, puisque les valeurs rurales que la banlieue cherchait à s'assurer par des moyens strictement privés – et ne pouvait véritablement réaliser que pour une fraction économiquement privilégiée de la population – deviendront un caractère intégrant de chaque communauté urbaine. »[146]

Ce parc régional collectif mais agricole, proposé en 1960 par Lewis Mumford, évoque l'idée d'un parc de campagne et renoue avec l'idée des parcs agricoles du XIX^{e} siècle. En France, la question de l'aménagement des territoires dits « naturels » (montagnes, littoraux, puis zones rurales) apparaît avec le développement des loisirs de masse. Les projets de Parcs naturels régionaux mis en place à partir de la fin des années 1960 cherchent à répondre aux besoins énoncés par Lewis Mumford : contrôler l'expansion des zones urbaines, créer des espaces de détente à proximité immédiate des citadins, protéger et animer les espaces ruraux. Le Parc de Saint-Amand-Raismes créé le 13 septembre 1968 à proximité de Lille inaugure ce mouvement. Il devait contribuer à changer l'image de la région en requalifiant ses paysages.

Ainsi, des décennies 1940 (Bardet, 1941) et 1950 (Sorre, 1953) jusqu'au début des années 1960 (Auzelle, 1964), les fonctions sociales prennent une importance croissante dans la critique de la ville. Ce discours porte notamment son attention sur le traitement des espaces libres et des espaces verts. La réflexion des chercheurs s'intéresse de plus en plus à la question des relations entre ville et campagne. Néanmoins, la marque constante de la notion d'espaces verts reste son caractère d'imprécision, encore souligné dans la première édition du dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement (Merlin et Choay, 1988).

2. La fin des espaces verts

2.1. De la grande période des espaces verts (les années 1960-1970) à leur fin

Fixé au milieu des années 1950, l'usage de l'expression *espaces verts* est largement dominant dans la décennie 1970 chez les professionnels de la ville (architectes, urbanistes, paysagistes, ingénieurs…), mais aussi chez les universitaires. Plusieurs sources écrites l'attestent.

[145] *Ibidem*, p. 430.
[146] *Ibidem*, p. 430-431.

En mars 1970, les *Cahiers du CENECA* publient sous le titre « le monde rural gardien de la nature » les actes d'un colloque international organisé à Paris dans le cadre de l'Année européenne pour la conservation de la nature initiée par le Conseil de l'Europe. Parmi les contributions présentées lors de la séance dédiée aux coupures vertes, plusieurs s'intéressent aux espaces verts en tant qu'outil de planification urbaine, territoriale ou régionale. La première expose les politiques menées dans la Ruhr ; deux autres présentent les méthodologies élaborées en Italie, tandis que la dernière développe le cas de la ville de Zagreb.

Dès le début des années 1960, le paysagiste Jacques Simon collabore à la revue *Urbanisme* où il reçoit la responsabilité de la rubrique « espaces verts », créée en 1957 (Pousin, 2007). En 1973, François Bigot, architecte et Jean-Bernard Perrin, paysagiste et directeur de l'Agence de l'arbre et des espaces verts, signent un article intitulé « Les espaces verts de deux villes nouvelles : Évry et Lille-Est », publié dans la revue ministérielle *Équipement, logement, transports*. En 1976, à l'université de Lille, Michel Lécrit choisit pour sujet de DEA « les espaces verts de la ville ». En 1977, l'EPALE (1977) consacre une brochure à la présentation de sa politique d'« espaces verts ». L'année suivante, un article de la revue bretonne *Penn Ar Bed* fait le point sur « les espaces verts urbains » (Coat-Prevosto, Jaure, Guerit, 1978). En mai 1979 un colloque, organisé à Marly sous l'égide du ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie, s'intitule « Espaces verts et habitat » (CRU, 1980).

La revue *Espaces verts*, animée par le paysagiste Jacques Simon, paraît de décembre 1964 à mars/avril 1982 (n°76). Au début des années 1980, l'expression espace vert se rencontre moins souvent dans les textes, même si quelques références témoignent du maintien de son usage pendant toutes les années 1980. Après la disparition de la revue *Espaces verts*, Jacques Simon poursuit son travail sous la forme d'une rubrique « Espaces verts » hébergée par la revue *Paysage et Actualités* jusque 1985. Au-delà de cette date, on y rencontre l'expression « espaces verts » à plusieurs reprises en 1989 (n°120, n°123, n°124). En 1983, Pierre Laborde propose une étude des « espaces verts publics de proximité », insérée dans une publication du Centre d'études des espaces urbains (CESURB) intitulée « Réalités et dynamique des quartiers ». En 1986, *Les Annales de la recherche urbaine* (n°31) publient un texte de Bernard Barraqué sur « les espaces verts de Rennes ».

Par la suite, l'emploi de l'expression se restreint aux questions de gestion et d'entretien. On parle d'espaces verts à propos de l'organisation des politiques d'aménagement et des services municipaux qui en ont la charge. L'expression s'utilise également pour tout ce qui relève des techniques d'entretien horticole et des entreprises qui assurent cet entretien. Cette dernière acception se retrouve aujourd'hui à travers les dénominations données aux services techniques communaux, chargés de l'entretien des parcs et jardins et autres coulées vertes.

Du début des années 1960 à aujourd'hui, l'expression « espace vert » se rencontre davantage au singulier que pendant la période précédente. Néanmoins, les références utilisant cette forme sont relativement marginales (13) dans les bases de données documentaires consultées (BNF, SUDOC, CDU, ArchiRès). La première d'entre elles date de 1971, il s'agit d'un compte-rendu des journées d'information réalisées à Dijon en avril 1970, intitulé *l'espace vert et l'habitation*. En 1976, à l'université de Paris 1, Isabelle Plessiet-Fievet s'intéresse à *Un espace vert menacé : Le bois de Verrières* pour sa maîtrise de géographie. À l'institut d'études politiques de Grenoble, Pierre Taddei (1977) consacre un mémoire à *l'espace vert privé*. À l'EHESS un mémoire d'ethnologie s'intitule *L'espace vert parisien : de l'espace urbain à l'espace public en herbe* (Laure Amar, 1978).

Après cette période, les références utilisant « espace vert » au singulier sont plus clairsemées ou témoignent d'une volonté d'aborder cette notion d'un point de vue historique. En 1986, Claire Boulidart consacre un mémoire de géographie à *l'espace vert dans la ville* à travers l'exemple de Caen. En 1990, à Pau, Christophe Arriéta analyse le lien entre *Espace vert et espace de villégiature à Pau de 1830 à 1910* pour sa maîtrise d'aménagement. Au milieu des années 1990, deux textes y font encore référence : un article d'Emmanuelle Palasset dans la revue *Paysage actualités* intitulé « Lille, à la conquête de l'espace vert » (n°193, 1996) ; un autre de France Bequette dans le *Courrier de l'Unesco*, « Espace vert : le Sol, ce grand oublié » (juin 1997). La même année, à Paris 1, la thèse de doctorat de Sonia Berjman s'intéresse à *l'espace vert public entre 1860 et 1930*, *œuvre des architectes-paysagistes français à Buenos Aires : Édouard André, Eugène Courtois, Charles Thays, Joseph Bouvard et Jean Claude Nicolas Forestier* – c'est, en France, la pleine période de redécouverte des travaux de Forestier et de son école.

Depuis 1996, deux revues sont publiées sous le titre *Espace vert* à Montpellier et à Rennes. En 1998, à Montpellier, Stéphanie Plèche consacre son mémoire de maîtrise de géographie à la *Protection et la valorisation d'un espace vert périurbain, la réserve naturelle volontaire de Lunaret,* et propose *des éléments pour un plan de gestion*. En 2002, une autre maîtrise de géographie, celle de David Scarton, étudie un *espace vert linéaire dans Paris*, en analysant la *perception de la Promenade Plantée Bastille-Bois de Vincennes*.

Dans la référence la plus ancienne (1970), l'usage du **singulier** renvoie, comme pour la période précédente (1955), à une dimension archétypale de l'espace vert moderne. Assujetti à l'aération des villes, il doit valoriser l'architecture des habitations et contribuer au bien-être des habitants. Dans la plupart des autres cas, en revanche, le singulier renvoie à un exemple particulier d'espaces verts. Mais cet espace vert, archétype, jamais défini, ni précisé, est le grand absent des discours.

À la fin des années 1970, l'arrivée des « espaces publics » dans la pensée urbaine bouleverse les catégories en usage pour penser les espaces non bâtis des villes. Le développement parallèle de la profession de paysagistes et la multiplication des programmes de grands parcs parfois précédés de concours très médiatisés (celui du parc de la Villette en 1982, par exemple) expliquent la raréfaction de l'expression dans les revues. De fait, on rencontre davantage le mot « paysage », même si, dans la première édition du dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement (Merlin, Choay, 1988), l'article « Espace vert » se déploie sur cinq pages, tandis que l'article « Paysage » n'en occupe qu'une seule. Dans les années 1980, le recours à l'expression connaît une forme de résistance : malgré l'apparition ou le retour d'autres locutions (comme parcs et jardins ou nature en ville), on en trouve la trace dans les revues jusqu'à la fin de la décennie.

À la fin des années 1960, la question des espaces verts est mobilisée dans le champ **politique** par les différents acteurs (élus, techniciens, militants, habitants…) à travers les notions de **défense et d'aménagement**.

La décennie 1970 s'ouvre avec la publication par l'APUR d'une brochure en deux volumes, intitulée *Éléments de recherche pour une politique des espaces verts à Paris* ; elle laisse une suite de textes administratifs et législatifs se rapportant aux espaces verts :

- Circulaire interministérielle du 8 février 1973, relative à la politique des espaces verts (*JO* du 22 février 1973) ;
- Circulaire du 24 janvier 1974, relative à l'établissement des directives particulières d'aménagement du territoire en matière d'espaces verts, non parue au *JO* (*Moniteur TP*, n°7, 16 février 1974) ;
- Circulaire 77-153 du 28 octobre 1977, relative aux subventions en faveur de la réalisation d'espaces verts publics urbains et péri-urbains, non parue au *JO* (*Bulletin officiel du ministère de l'Équipement*, fascicule 77-93) ;
- Comité interministériel d'Action pour la Nature et l'Environnement, *Protection et aménagement des espaces verts. Rapport du 20 juillet 1972 et principaux règlements* (Paris, Documentation française, 1973) ;
- *Pour un environnement à la française*, Présidence de la République, V. Giscard d'Estaing, Textes et déclarations de mai 1974 à février 1977 (Paris, Actualités documentaires, 1977).

Les réflexions menées pendant toute cette période à l'initiative de groupes associatifs, syndicaux ou politiques[147], entraînent la prise en compte par l'État des questions d'aménagement des espaces verts. Les travaux de l'Union féminine civique et sociale (UFCS)

[147] Pour une analyse de la portée de cette activité militante dans le cas de la ville de Dunkerque, se reporter à : Estienne (2008).

d'Amiens sont à l'origine de trois publications. L'étude initiale des *Espaces verts à Amiens* (1972) est suivie d'une *Première approche des problèmes* (1972), puis d'une étude des *Espaces aménagés, les terrains pour l'aventure* (1973). Les élus communistes d'Île-de-France signent une *Charte pour les espaces verts* (février 1977).

À la fin de la période, cette réflexion sur les espaces verts se structure autour de grands axes : définition et typologie des espaces verts, quantification des besoins, problèmes liés à leur création et à leur gestion. Le colloque organisé à Marly en mai 1979 apporte quelques réponses techniques par rapport à l'estimation des besoins, à la gestion et à l'entretien. Ces précisions sont très opérationnelles puisqu'on trouve en annexe des modèles de Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et de Cahier des Clauses Techniques Générales (CCTG). Ces documents définissent les règles applicables aux marchés de travaux d'entretien d'espaces verts des ensembles immobiliers.

2.2. Une définition qui se cherche toujours à travers des typologies

2.2.1. La décennie 1960

En 1962, le *Bulletin de la Société de Géographie de Lille* consacre une quarantaine de pages à la publication d'une étude monographique des « espaces verts de Lille », issue du travail d'une étudiante de Philippe Pinchemel, Anne Millon (1961, 1962). Au-delà de l'intérêt local, l'un des deux objectifs de l'article est de clarifier une notion dont l'usage est devenu incontournable tant dans le langage, que dans la ville par les superficies occupées.

Cet effort est encore nécessaire au vu de l'instabilité sémantique du texte qui passe d'« espaces verts » à « jardin ». Ce dernier terme, qui désigne traditionnellement un espace clos, ne semble plus adapté à la ville des années 1960. Trois phénomènes concomitants imposeraient l'usage d'un autre vocabulaire plus global permettant de rassembler sous une seule dénomination toutes les nouvelles formes spatiales admises par les végétaux : le changement d'échelle, le passage de l'art urbain à l'aménagement et l'intrication croissante entre ville et nature. Cette évolution majeure des formes urbaines conduit à préférer la notion d'espaces verts et son corollaire, l'art du paysage plutôt que l'art des jardins.

Anne Millon reprend la définition des espaces verts proposée dix ans plus tôt par Roger Puget (1952), ce qui montre l'absence de toute avancée théorique pendant cet intervalle. La définition formulée par Puget était construite, nous l'avons vu, en opposition à celle d'espace libre et reposait sur la présence dominante de végétaux permanents.

> « Qu'appelle-t-on *espace vert* d'une ville ? C'est, dans son sens le plus simple, un espace garni de végétation, pour qu'il soit compté comme espace vert, un jardin doit être autre chose

> qu'un terrain vague ou un potager, il doit comporter une majorité de végétaux permanents et notamment des arbres de haute tige ».[148]

Fondée sur l'occupation du sol, cette définition désigne l'espace vert par son matériau, alors que l'espace libre était défini par une fonction (lieu de rencontre ou de rassemblement) dont découlent des formes. Ainsi, l'espace dévolu au marché hebdomadaire ou le terre plein affecté aux foires et sur lequel le cirque de passage plante son chapiteau sont des espaces dont le sol est inoccupé la majorité du temps et, à ce titre, des espaces libres. Mais on a souvent inclus dans les espaces verts de nombreux espaces libres : terrains vagues, entrepôts, parkings et cimetières. En effet, si l'on peut considérer les terrains vagues comme des réserves foncières, les parkings et les cimetières comme des espaces non bâtis, aucun de ces espaces n'a pour fonction d'être un lieu de rencontre ou de rassemblement !

Pour dépasser l'approche de Puget, Anne Millon entreprend de préciser le contenu de la notion d'espaces verts en termes de formes, de fonctions, et de dimensions, usant notamment de comparaisons avec les normes établies en Grande-Bretagne et aux États-Unis.

Ainsi, l'espace vert se définit également par ses **fonctions** dont la principale serait de « recréer dans un milieu urbain, dans l'agglomérat de maisons, de ruelles et d'usines, les conditions naturelles indispensables à la santé physique et morale des citadins » (Millon, 1961).

Du point de vue **physique**, les espaces verts offrent aux habitants la possibilité de respirer, de bouger ou de se reposer dans un cadre agréable ; ce besoin croît parallèlement à la taille des agglomérations. La présence d'une masse de végétaux suffisante leur permet d'assurer un rôle essentiel dans la lutte contre les pollutions atmosphériques et sonores. Les principes de cette action (protection contre les fumées industrielles et le bruit, arrêt des poussières, épuration bactériologique, régénération de l'atmosphère par la fonction chlorophyllienne, apport de vapeur d'eau, brise-vent) sont particulièrement détaillés, mobilisant moult ressources scientifiques.

Afin de mieux répondre aux besoins d'exercice des citadins, les espaces verts se spécialisent selon l'âge des utilisateurs ou selon l'activité sportive pratiquée (simples terrains de sports, stades, hippodrome, vélodrome…). Nous avions évoqué précédemment le manque d'espaces aménagés pour les jeux d'enfants en France, la situation ne s'est pas améliorée au milieu des années 1960 (Auzelle, 1964). Jacques Simon (Auzelle, 1964 : 703-704) diffuse dans ses publications des photos des meilleures réalisations étrangères. Ses croquis proposent des aménagements d'espaces de jeux. Frédéric Pousin (2008) montre que ce souci d'adapter l'espace au besoin des enfants relève, chez les jeunes générations d'architectes des CIAM, d'une attention aux espaces du quotidien qui permet de renouveler le fonctionnalisme.

[148] Anne Millon, « Les espaces verts de Lille », in *Bulletin de la Société de géographie de Lille*, Nouvelle Série n°5, 1962, p. 7.

Les espaces verts ont aussi pour fonction d'améliorer la **santé morale** des citadins en offrant un cadre pour la contemplation, les rencontres, la découverte et l'éducation. Élément essentiel de l'art urbain, les espaces verts offrent la possibilité d'unifier des bâtiments dispersés ou de différencier des bâtiments identiques, de valoriser un monument, d'animer le paysage par des jeux de couleurs, d'ombre et de lumière. À l'échelle du quartier, ils favorisent les rencontres et renforcent la vie communautaire. Enfin, certains jardins spécialisés comme les jardins zoologiques ou les jardins botaniques développent l'intérêt pour la nature et offrent au grand public le moyen d'enrichir ses connaissances.

La spécialisation des espaces verts qui résulte de la diversité des fonctions conduit Anne Millon à distinguer **deux catégories d'espaces verts** : d'une part, les espaces inscrits dans la tradition de l'art des jardins (à vocation essentiellement esthétique) et, d'autre part, les espaces verts modernes, c'est-à-dire fonctionnels et donc spécialisés (terrains de sport, jardins d'enfants). Découlant de cette première organisation, une classification détaillée est proposée et mobilisée pour l'analyse du terrain lillois. Contrairement à celle établie par Lavedan (1952) et aux classifications ultérieures, elle ne fait pas intervenir de critères hiérarchiques : ni par rapport aux dimensions de ces espaces, ni par rapport à leur degré de proximité ou d'éloignement vis-à-vis de leurs usagers.

Dix catégories sont définies : un premier groupe rassemblant les parcs, jardins et squares (destinés au repos et à la promenade) ; les jardins d'enfants ; les terrains de sport (jardins spécialisés) ; les îlots de verdure (entourant un monument) ; les voies plantées ; les cités-jardins (et les espaces verts au pied des grands ensembles et lotissements) ; les autres espaces verts spécialisés (jardins botaniques, d'arboriculture, ouvriers, cimetières…) ; les parcs suburbains ; les jardins semi privés (jardins d'institutions publiques comme les universités ou les hôpitaux) ; les jardins privés. Dans son mémoire de maîtrise, Anne Millon (1961 : 109) propose une grille plus simple, hiérarchisant les espaces verts urbains, suburbains et naturels.

2.2.2. Une évolution de la notion au milieu des années 1970

Chef de la division « Espaces verts » au Ministère de la qualité de la Vie, Catherine Lesguillons propose en 1975 une définition des « espaces verts » plus générale que celle de Roger Puget (1952). Cette nouvelle définition combine des aspects fonctionnels (équipement de nature) et sociaux (services publics) avec l'idée plus ancienne d'organisation spatiale contenue dans la notion d'espaces libres :

> « Les espaces verts sont des équipements de nature, structurant l'urbanisme et qui sont ou qui ont vocation à être ouverts au public, pour tout ou partie de leur superficie. Lorsqu'ils sont ouverts au public et qu'ils ont reçu des aménagements correspondant à cet usage, ils

> constituent de véritables services publics d'intérêt social, au même titre que des hôpitaux ou des écoles. »[149]

Quelques années plus tard, le paysagiste Jean-Bernard Perrin, chef de la division « Espaces verts » du Service Technique de l'Urbanisme (STU), organisme dépendant du ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie, confirme le caractère globalisateur de la notion, utilisée cette fois au singulier :

> « L'espace vert va de l'arbre isolé accompagnant la maison individuelle ou l'habitat collectif, aux grands espaces naturels, en passant par toutes les formes intermédiaires telles que square de quartier, grand parc public, parc périurbain et forêt de promenade ».[150]

En 1977, dans une étude consacrée aux espaces verts, l'EPALE (1977) souligne combien il est difficile de proposer une définition précise pour une dénomination qui recouvre des réalités différentes suivant la formation ou la fonction de l'observateur :

> « (...) l'hygiéniste ou l'écologiste parlera d'espaces verts en intégrant des bois interdits au public, le fonctionnaire s'intéressera à certaines catégories d'espaces verts aisément identifiables pour le calcul des subventions (parcs et jardins), l'usager pensera aux espaces verts qui lui sont réellement accessibles et l'urbaniste à tout ce qui entre dans le champ de perception du citadin. »[151]

À l'intersection de ces différents ensembles se trouvent les « espaces publics couverts de végétation » qui ne représentent pas la diversité des espaces verts. L'EPALE retient alors deux critères déterminant. Les « espaces verts » correspondent, d'une part, à des « espaces non bâtis mais aménagés » et, d'autre part, à des « espaces accessibles au public, soit librement, soit à certaines conditions ». L'incertitude explique ce croisement sémantique. S'inspirant de travaux antérieurs, notamment ceux diffusés par le ministère, l'EPALE classe les espaces verts ainsi définis en six catégories. Cette typologie se fonde sur une hiérarchisation des espaces (espaces verts majeurs et espaces verts de quartier), sur leurs fonctions (espaces verts polyvalents et espaces verts spécialisés) et sur leur statut (espaces verts publics et espaces verts privés, mais non privatifs). Ce dernier type rassemble en particulier les espaces privés dont l'accès reste libre : les espaces aménagés au pied des immeubles collectifs, quel que soit leur mode de gestion privé (bailleur, co-propriété par exemple). Elle concerne également les espaces dont l'accès est autorisé sous certaines conditions (par exemple, le paiement d'un droit d'entrée).

[149] Centre de Recherche d'Urbanisme, *Espaces ouverts*, *Marly-le-Roi, 24-27 février 1975*, Collection « Colloques de Marly », Paris, 1975, p. 121.
[150] Centre de Recherche et de Rencontres d'Urbanisme (CRU), *Espaces verts et habitat*, *8 et 9 mai 1979*, Collection « Colloques de Marly », Paris, 1980, p. 8.
[151] EPALE, *Les espaces verts*, 1977, p. 7.

Une autre définition est proposée deux ans plus tard lors du colloque de Marly consacré aux « espaces verts et à l'habitat » (CRRU, 1980). Pour R. Boillot, conseiller à l'aménagement et à l'entretien des espaces verts pour la Société Centrale Immobilière de la Caisse des Dépôts (SCIC), les espaces verts représentent :

> « Les surfaces de plein air privées ou publiques semées ou plantées de végétaux n'ayant pas comme finalité première une production agricole ou industrielle, et qui réservent aux usagers en toute sécurité les conditions optimales pour le délassement, le jeu et le sport ».[152]

Dans ce cas, les espaces verts semblent n'avoir pour seule fonction que d'offrir aux habitants la possibilité de « se recréer (dans les heures libres) ». Cette nécessité, reprise parmi les cinq fonctions de la ville reconnues dans la *Charte d'Athènes* (1943 : article 77), imposait principalement de « prévoir les installations nécessaires à la bonne utilisation des heures libres, les rendant bienfaisantes et fécondes ». Dans l'approche de R. Boillot, les espaces verts regroupent les cheminements piétonniers, les plans et les cours d'eau. En revanche, ils n'incluent ni les espaces de circulation, ni ceux dédiés au stationnement des véhicules :

> « Les voies et aires de stationnement pour véhicules délimitent les contours des espaces verts et s'ajoutent à ceux-ci pour composer les *espaces libres* entre bâtiments ».[153]

Cette approche fonctionnelle classique est toutefois tempérée, signe de l'évolution des conceptions y compris au sein d'une société immobilière parmi les plus importantes du moment. Malgré les critiques, la politique d'aménagement d'espaces verts menée a le mérite d'assurer d'autres grandes fonctions « vitales » pour le citadin : fonction sanitaire, fonction libératrice, fonction éducatrice et récréative. Il faut noter que l'ordre proposé détrône la fonction récréative et la complète d'un volant éducatif absent dans la *Charte d'Athènes*.

La fonction **sanitaire** repose uniquement sur la présence des végétaux qui remplissent plusieurs rôles : « isolement phonique », « isolement visuel », « épuration bactériologique de l'air », « épuration chimique de l'atmosphère », « fixation des poussières, des produits goudronneux et huileux », « émission de vapeur d'eau et thermorégulation ». Tous ces objectifs relèvent du domaine environnemental. Mais les deux derniers points touchent davantage le bien-être psychologique que la santé physique. Ils témoignent en ce sens d'une approche de type « qualité du cadre de vie » déjà entrevue auparavant (par exemple chez Gaston Bardet) mais peu prise en compte dans la production massive des années 1960.

La fonction **libératrice** dépend de la liberté offerte aux usagers d'accéder et de circuler sur les grandes pelouses des parcs urbains. Mais, contrairement à d'autres pays, ce type de pratique reste marginal et problématique en France. La fonction **éducative et récréative** suppose d'éveiller la sensibilité esthétique (par l'harmonie plastique) et la curiosité

[152] R. Boillot, « Espaces verts et habitat », in *Espaces verts et habitat*, colloques de Marly, CRRU, 1980, p. 69.
[153] *Ibidem*.

scientifique (développement de la connaissance de la nature et, plus particulièrement, de la faune et de la flore). Le développement des jardins botaniques, l'étiquetage systématique des végétaux en sont les vecteurs.

À côté de ces fonctions principales, R. Boillot (CRRU, 1980) cite **d'autres fonctions** alors moins répandues dans les projets : isoler les rez-de-chaussée des logements des voiries, séparer entre elles les voies de circulation affectées aux usagers des différents modes de déplacement (piétons, cyclistes, automobilistes), règles déjà citées par certains théoriciens de l'urbanisme. Ainsi, Gaston Bardet (1941) recommande de « séparer le cheminement des piétons de la trajectoire des véhicules, à la fois par des tracés indépendants et par des différences de niveau ». Ces conseils s'expliquent par la recherche de la sécurité, mais aussi par la volonté de « sérier les véhicules par catégories et vitesses ». Il s'agit cette fois de réguler les débits et d'améliorer l'efficacité des réseaux. Ces principes ont été mis en œuvre à partir de 1929 par Henry Wright dans la ville nouvelle de Radburn aux États-Unis (Bardet, 1941 : 55), puis dans les villes nouvelles anglaises (Pinchemel, 1958). Comme nous le verrons avec l'étude de Lille Est, il faut attendre plusieurs décennies avant que le cadre expérimental des villes nouvelles permette de les appliquer en France à une autre échelle et de façon systématique.

Une autre manière de rompre avec la logique fonctionnelle consiste à ne plus considérer l'espace vert comme un équipement ou un objet en soi, mais dans sa relation avec les autres espaces. En interrogeant « la complémentarité entre l'espace vert et le reste », les chercheurs privilégient le caractère continu l'espace. Dès lors, le dogme fonctionnel de la séparation des fonctions de la ville en des zones distinctes et hermétiques entre elles ne peut résister longtemps. En conséquence, l'espace vert ne répond plus uniquement à un ou des besoins quantifiés, mais peut jouer un rôle structurant pour l'espace urbain, retrouvant ainsi une hypothèse de l'école française d'urbanisme.

> « (…) l'espace vert se situe-t-il quelque part dans l'espace urbain en général, ou à côté de l'espace urbain ? Ou bien doit-on considérer l'espace vert pris dans l'ensemble de l'espace libre mais y apportant une qualité supplémentaire ? »
> « L'espace vert peut devenir quelque chose qui accompagne, qui valorise, qui transforme, qui appuie, soit l'élément bâti, ou qui, au contraire, oriente l'espace libre. »[154]

Ces différentes classifications font naître l'idée d'une complémentarité d'usage entre les différents types, voire d'une hiérarchisation. Ce type de réflexion a pu induire l'élaboration de système d'espaces verts urbains, soit purement fonctionnels, soit structurant l'espace de la ville. Dans l'approche de l'IAURIF, notamment, une armature verte organise l'espace urbain retrouvant ainsi l'esprit des travaux de Jean Claude Nicolas Forestier. Les

[154] S. Chardonnet, « La nature et le citadin : analyse des besoins et des demandes », in CRRU, *opus cité*, 1980, p. 24.

villes nouvelles seront des territoires d'expérimentation et de diffusion de ces nouveaux modèles.

2.3. Quantifier les besoins

Quelles dimensions accorder à chacun de ces espaces verts et à l'ensemble des espaces verts d'une ville de taille donnée ? Contrairement à d'autres pays (Canada, Grande-Bretagne, États-Unis notamment), ces questions ne sont pas encore entièrement résolues en France en 1962 (Millon, 1962). Dans la logique fonctionnelle et hygiénique, la définition d'une « dimension optima » pour chaque type d'espace vert se justifie au nom de la « rentabilité » des espaces déjà évoquée sous d'autres termes par Pierre Lavedan (1952). Ces objectifs structurent les travaux et les différentes typologies d'espaces verts proposées.

Le calcul de la surface globale d'espaces verts requise par habitant est une autre histoire. Alors que la norme retenue est de 10 m^2 par habitant en France, elle varie selon une fourchette allant de 1 à 5 dans les autres pays. En l'absence de définition précise des espaces verts et de texte législatif, les conflits portant sur le calcul des besoins théoriques et sur le mode de calcul des surfaces – déjà évoqués à plusieurs reprises (Puget, 1952 ; Lavedan, 1952) – se sont longtemps poursuivis.

Dans le cas lillois, nous disposons avec le travail mené par Anne Millon (1962) d'un tableau précis et cartographié de la situation qui montre l'évolution des surfaces d'espaces verts et les compare avec d'autres grandes villes françaises ou étrangères. L'approche quantitative et qualitative est fortement marquée par la description des jardins. Si la politique volontaire menée à partir de 1954 a permis de doubler les surfaces d'espaces verts entre 1940 à 1959 et de maintenir la ville dans une position honorable aux niveaux régional et national, cela n'a pas suffi à garantir une comparaison honnête avec les réalisations internationales. Derrière la fourchette des normes proposées à l'étranger se cache une disparité de situations plus grande encore. En 1962, un Parisien dispose en effet d'1,4 m^2 d'espaces verts, un lillois de 6,5 m^2, tandis qu'un habitant de Washington en bénéficie de 50 !

Remarquables par le soin de leur aménagement et leur entretien, les espaces verts lillois ont deux principaux défauts : leur mauvaise répartition territoriale et l'insuffisance de parcs et jardins, principalement situés dans les quartiers extérieurs. En centre ville, le grand nombre de squares réalisés en huit ans comble en partie le manque de surfaces vertes et permet de mieux les répartir, sans parvenir à compenser l'absence de parcs en termes d'usage.

2.4. Créer, gérer et entretenir les espaces verts

À côté de la création proprement dite de nouveaux espaces verts, R. Boillot (CRRU, 1980) souligne l'importance d'une deuxième modalité d'aménagement par « sauvegarde du capital existant » : cette voie a été particulièrement développée dans la ville nouvelle de Lille-Est comme nous le verrons dans la deuxième partie. R. Boillot rappelle, en outre, le rôle direct joué par le président de la République Georges Pompidou dans cette orientation patrimoniale de la politique environnementale, touchant en général les espaces verts existants mais visant plus particulièrement la protection des arbres. La circulaire interministérielle du 8 février 1973 intègre ces deux aspects en exigeant le « maintien des espaces verts existants » et la « sauvegarde des plantations d'accompagnement ou d'alignement » (CRRU, 1980 : 116).

Des mesures et des dispositifs réglementaires sont disponibles pour protéger les espaces verts existants : indication au POS des espaces naturels à protéger, définition de Périmètre sensible, de Zone à caractère pittoresque ou de Zone d'environnement protégé. Les contrats d'ouverture permettent de rendre public des espaces verts privés sans entraîner de frais pour les municipalités. Dans le cadre des ZAC, le PAZ a une obligation de protection des espaces boisés classés et une possibilité de définition d'une politique d'espaces verts.

Initiée, en juin 1970, par une déclaration émanant du président de la République, Georges Pompidou (CRRU, 1980 : 73-74), une politique plus attentive à la conservation des arbres se met progressivement en place. Toute opération d'aménagement, quelle que soit son échelle, doit intégrer la protection des arbres par des mesures de sauvegarde rigoureuses : relevé des sujets, stipulation de clauses de protection ou de remplacement obligatoires pour les entreprises, protection des sujets isolés ou des zones boisées plus importantes contre les dégradations liées au chantier pendant toute sa durée, etc. En outre, la conservation et le stockage des terres végétales déplacées dans le cadre des travaux de terrassement doivent faire l'objet de procédures techniques adaptées afin d'assurer des conditions optimales de reprise pour les végétaux.

Synthèse de la section 2

Espaces verdoyants à la fin du XIX^{e} siècle, espaces libres et verts du CIAM IV (1933), barrières de verdure (Bardet, 1941), surfaces vertes et zones de verdure de la *Charte d'Athènes (*1943)… Toutes ces locutions précèdent l'apparition de la notion d'espaces verts (*Urbanisme*, n°86, 1943) et son développement dans les années 1950. Les espaces verts regroupent l'ensemble des espaces plantés d'une ville, l'espace vert désigne la forme donnée à l'espace planté dans la ville moderne.

La notion se construit en se détachant de la notion d'espaces libres sans faire l'objet de définition précise : l'espace *vert* est plus lié à la présence de végétaux qu'à sa fonction. Au début des années 1950, la notion comprend des dimensions hygiénique et esthétique, avec des confusions entre espaces verts et jardins, et entre espaces verts et nature (au sens d'espaces naturels). Avec le PADOG, en 1960, elle s'adapte à l'échelle de l'agglomération régionale avec une organisation hiérarchique. Issue de l'hygiénisme, la volonté d'offrir à tous les citadins des espaces verts adaptés à leurs besoins figurait dans la *Charte d'Athènes*, tandis que l'espace vert moderne est un espace public et ouvert, répondant à des problématiques essentiellement quantitative et fonctionnelle.

En effet, ses qualités formelles sont peu précisées : valorisation de la topographie du site, largeur, ensoleillement, évocation de la campagne et de la nature. Par leur formation et leur tradition, les architectes paysagistes des années 1950 restent sensibles aux qualités du site et aux conditions de plantation. Mais, face à l'augmentation des surfaces, les questions quantitatives (ratios par habitants, financement et gestion) deviennent primordiales et transforment l'esthétique. Fidèle à l'idéal de « nature sauvage » corbuséen, la recherche de simplicité et de rusticité offre facilité d'entretien et liberté d'usage.

Après 1960, faute de définition précise, des typologies de plus en plus fines sont dressées, notamment en listant les espaces spécifiques à chaque fonction, usage ou catégorie de populations. Sont cités la récréation, l'activité physique, le repos, l'hygiène, la lutte contre la pollution, le contact avec la nature. L'approche évolue au milieu des années 1970. Les espaces verts ne sont plus considérés comme des équipements, mais dans leur relation aux autres espaces à l'encontre du zoning. Ils peuvent retrouver alors un rôle structurant.

La généralisation des espaces verts est critiquée dès la décennie 1940. Lewis Mumford et Gaston Bardet craignent qu'un excès d'espaces verts non qualifiés ne déstructure l'espace urbain et prive les habitants des espaces de rencontre nécessaires à toute vie sociale. Aménager suffisamment d'espaces verts est pourtant une préoccupation constante des Trente Glorieuses à l'origine d'une réglementation protectrice vis-à-vis des plantations et des espaces existants. Dominant dans les années 1970 chez les professionnels et les universitaires, l'usage de l'expression se maintient dans les années 1980, alors que des programmes de parcs et jardins sont relancés. L'emploi de l'expression « espaces verts » au pluriel se restreint depuis aux questions de gestion et d'entretien, alors que l'expression « espace vert » est plutôt réservée aux travaux historiques sur l'espace vert moderne.

Conclusion du chapitre 3

Au tout début du XX^{e} siècle, les premiers urbanistes défendent la nécessité de ménager suffisamment d'*espaces libres* au sein des villes. La locution acquiert rapidement le statut de notion en occupant une place centrale dans les débats organisés au Musée Social (notamment ceux réclamant l'obligation pour les villes de se doter de plans d'urbanisme). Elle est reprise dans les ouvrages théoriques dès l'entre-deux-guerres. L'héritage hygiéniste en est une composante importante, mais on trouve également des orientations opératoires, esthétiques et prospectives qui s'inscrivent parfois dans d'autres filiations. Jean Claude Nicolas Forestier, par exemple, défend l'idée d'un système de parcs et de promenades dont la composition unitaire structure la ville : sa théorie développe des principes mis en œuvre à Paris lors des transformations haussmanniennes, puis à l'étranger, et tout particulièrement aux États-Unis sous la houlette de Frederick Law Olmsted.

La notion d'espaces libres fait partie d'un ensemble non fixé de locutions utilisées pour désigner tout ce qui, dans la ville, n'est pas un bâtiment comme, par exemple, les surfaces libres et surfaces vertes des villes fonctionnelles. D'autres notions s'échelonnent entre le début du XX^{e} siècle et les années 1970 qui sont autant de variations autour de ce thème. Au début de ce chapitre nous nous demandions si ces évolutions sémantiques traduisaient une simple adaptation aux changements de contexte ou si elles cachaient des modifications plus ou moins importantes de contenu.

Apparues toutes deux au début du XX^{e} siècle, les notions d'espaces libres et d'espaces verts étudiées dans ce chapitre témoignent d'une même volonté d'appréhender les espaces non bâtis des villes de façon globale. Cette tendance inédite met fin à une approche analytique de l'espace de la ville dans laquelle chaque élément avait sa dénomination spécifique correspondant à une fonction, des usages et des qualités précis. Il existe cependant une différence importante entre ces deux notions. Les espaces verts, en effet, ne concernent que les espaces plantés, ils représentent donc un sous-ensemble de la notion d'espaces libres. L'analyse historique montre que les espaces verts se constituent en notion en se détachant de la notion d'espaces libres dans laquelle ils étaient imbriqués à l'origine.

Que deviennent alors les espaces libres ? Conservent-ils un rôle structurant ? Nous avons montré qu'ils perdent, au fil du temps, leur importance. Longtemps dominante, la notion d'espaces libres disparaît progressivement des discours professionnels, même si son usage est maintenu comme mot clé des bases documentaires ; elle tend néanmoins à réapparaître aujourd'hui dans les écrits des praticiens et chercheurs (Aubry, 2005 : 15 ; Radu, 2005 : 96) et dans l'enseignement. Comment expliquer cette histoire ? Cette perte d'influence est-elle également visible dans l'espace ?

Tout d'abord, le fait de parler des « espaces verts » a considérablement réduit le caractère global de la notion d'espaces libres : en effet, pour définir les espaces verts (par des typologies notamment), les auteurs cherchent à se démarquer des espaces libres qui commencent à perdre leur intérêt. Ce processus se poursuit sous l'effet de deux facteurs. Le premier concerne les espaces de voiries qu'il faut adapter à l'automobile en confiant leur réalisation aux ingénieurs ; le second concerne les espaces publics dévolus aux piétons qui sont soit séparés du système de voirie sous l'influence des modèles fonctionnels (dalles piétonnes surélevées par exemple), soit transformés en zones de parkings. Après la perte de son caractère global, la notion perd ainsi d'autres caractéristiques : la qualité et la diversité de ses espaces (souvent conçus en fonctions des usages et des pratiques), mais aussi leur grande mixité fonctionnelle. De même, alors qu'au début des années 1960 l'expression *espaces verts* n'a pas de connotation négative, le manque de qualité et d'ambition de certaines réalisations font rapidement jaillir les critiques, y compris dans le rang des professionnels.

L'analyse des notions dérivées de la notion d'espaces libres montre que chacune d'entre elles s'efforcent de se démarquer de l'approche précédente en modifiant légèrement le point de vue sur l'espace. Trois notions se situent plutôt dans le champ plastique en posant des problématiques adaptées aux trois échelles spatiales. La notion d'espaces extérieurs s'intéresse aux prolongements du logement et aux relations entre ces deux types d'espaces ; les notions d'espaces non bâtis et d'espaces non construits évoquent l'opposition formelle entre les pleins et les vides constitutifs de l'espace urbain ; la notion d'espaces ouverts concerne l'échelle de l'agglomération et sous-entend un point de vue paysager. Une notion, celle d'espace urbain, introduit d'autres problématiques : celles des habitants et de leurs besoins, c'est-à-dire celle des usages et des pratiques de l'espace.

Parallèlement, l'analyse de la notion d'espaces verts, en la distinguant de celle d'espace vert, montre ses ambiguïtés et son évolution. L'usage de la notion d'espaces verts se généralise parallèlement à la mise au point d'un « espace vert moderne », caractérisé par sa simplicité, sa rusticité, son ouverture et sa situation de proximité : cette vision archétypale va à l'encontre de la définition d'une gamme d'espaces verts diversifiés, correspondant à des fonctions ou des publics spécifiques. Dans les deux cas, on privilégie une approche en termes d'« équipement », fondée sur des ratios de surface par habitant. Ainsi les points de vue bougent au milieu des années 1970 pour prendre en considération les relations entre les différents espaces. Le prochain chapitre va permettre d'analyser si ces tendances se confirment après 1960.

CHAPITRE 4 : Des modèles critiques pour dessiner autrement la ville

Introduction

Au milieu des années 1960, le monde de l'architecture et de la ville n'est pas étanche aux critiques qui s'expriment vis-à-vis de la société. Le système de formation des architectes, comme celui des urbanistes et des paysagistes, est diversement touché par les mouvements contestataires qui remettent aussi en cause l'organisation professionnelle et les pratiques développées. La floraison de publications à laquelle on assiste dans les trois disciplines après 1968 montre l'ampleur des débats théoriques ou idéologiques (Estienne, 2004). Mais les critiques ne sont pas qu'internes : elles émanent aussi d'autres acteurs de l'aménagement (techniciens ou élus) et de la population *via* les mouvements associatifs et syndicaux. Ainsi, pour le domaine du paysage et face à l'ampleur des transformations en cours dans le territoire français, une interrogation apparaît en sourdine dès le début des années 1960. L'urbanisation serait-elle destructrice de paysages ?

Entre 1972 et 1982, trois ouvrages relaient cette inquiétude : « La fin du paysage » de Maurice Bardet[155], « Site et sitologie » de Paul et Bernard Faye[156] et « Mort du paysage » de François Dagognet[157]. Malgré la formulation, l'interrogation ne provient pas, à l'origine, de milieux conservateurs. Bien avant ces publications, les travaux de Robert Auzelle et les publications du groupe « Prospective urbaine » en relèvent également. Des personnalités diverses, tenants du modernisme ou de la croissance urbaine, proches de l'administration centrale de l'État, constatent la destruction de nombreux paysages aux abords des villes en expansion et dénoncent les méfaits de l'urbanisation, en tant que phénomène non maîtrisé.

La première section analyse comment certains théoriciens et/ou architectes réfléchissent aux relations à établir entre l'architecture et la ville et expose les différentes pistes explorées pour y parvenir. La deuxième s'intéresse au renouvellement des catégories spatiales et interprète l'arrivée des programmes d'espaces publics, de parcs et de jardins, comme des tentatives pour structurer la ville par ses vides. La troisième présente l'émergence de deux notions qui privilégient une prise en compte globale de la ville : le cadre de vie et le paysage urbain.

[155] Maurice Bardet, *La fin du paysage*, Anthropos, 1972.
[156] Paul et Bernard Faye, Michel Tournaire, Alain Godard, *Site et sitologie. Comment construire sans casser le paysage*, J-J Pauvert, 1974, 159 p.
[157] François Dagognet, *Mort du paysage ? Philosophie et esthétique du paysage*, Champ Vallon, 1982, 240 p.

Section 1 : Penser les relations entre l'architecture et la ville

Après avoir proclamé l'indépendance de l'architecture moderne vis-à-vis de la ville, choisir de réfléchir aux relations à établir entre ces deux objets relève d'une position éminemment critique vis-à-vis du modèle fonctionnel. Mais comment penser et favoriser ses relations ? Quels outils mettre en place ? Les paragraphes de cette section présentent trois moments du débat correspondant à trois démarches. Le premier est un retour à la composition urbaine, le second renouvelle en partie les outils en instituant les études de morphologie urbaine et de typologie architecturale. Le troisième, très médiatisé, s'inscrit dans le débat sur la ville européenne et prône l'avènement d'une « architecture urbaine ».

1. Un premier retour à la composition urbaine

1.1. Origine de la notion

Le mot **composition** apparaît au XIII^{e} siècle pour désigner un accord entre deux ou plusieurs parties qui acceptent de revoir leurs prétentions : on parlerait aujourd'hui d'accord ou de compromis. Au siècle suivant, le mot désigne l'action ou la manière « de former un tout en assemblant plusieurs éléments », mais aussi « la disposition des éléments » ainsi obtenue (*Petit Robert*, 1991). Cette acception explique l'emploi du mot en typographie au XVI^{e} siècle : composer une œuvre, c'est disposer les caractères d'imprimeries adéquats dans les châssis. De l'action manuelle, on passe très rapidement à l'action intellectuelle et au domaine artistique que l'œuvre soit littéraire, architecturale, musicale ou picturale.

La référence à la composition architecturale est ancienne : Vitruve, redécouvert à la Renaissance, l'utilise pour désigner « l'ensemble des règles qui régissent la réalisation d'une œuvre ». En **architecture**, à la fin du XIX^{e} siècle, l'usage du mot s'enrichit de connotations esthétiques. Associée au classicisme, la notion **de composition** conserve néanmoins une place majeure chez certains architectes modernes français comme André Véra, Le Corbusier, André Lurçat, en tant que « dialectique de l'ordonnance et de la proportion » (Vigato, 2003)[158].

La notion de **composition urbaine** apparaît au cours du XIX^{e} siècle et renvoie à un type de représentation architecturale spécifique, permettant d'appréhender le projet dans ses trois dimensions : la vue perspective. Dans son acception initiale, la notion renvoie également à un exercice particulier, puisqu'il s'agit de concevoir la totalité d'une ville, éventuellement un secteur urbain suffisamment vaste pour doter l'œuvre d'un caractère d'unicité formelle. En

[158] Jean-Claude Vigato, 2003, « Composition, du paradigme à la notion », in *Les Cahiers thématiques*, n°3, École d'architecture de Lille, éditions Jean-Michel Place, p.247-255.

outre, la précision du dessin doit permettre d'évaluer le réalisme du projet et les qualités d'adaptation de la réponse proposée aux contraintes d'un site géographique réel ou réaliste : le dessin tridimensionnel exige de valoriser les variations les plus infimes de la topographie.

Jusqu'au début du XX^{e} siècle, la composition urbaine est l'une des épreuves imposées lors des concours pour le prix de Rome. L'œuvre de Tony Garnier (grand prix en 1899), Henri Prost (premier grand prix d'architecture en 1902) et Léon Jaussely (grand prix de Rome en 1903), qui séjournent ensemble une année à la villa Médicis, se rattache à cette tradition tout en renouvelant le genre : le projet de « Cité industrielle » du premier, le plan d'urbanisme d'Anvers et les plans de la côte varoise du second, l'extension de Barcelone du troisième font preuve d'un même intérêt pour l'échelle territoriale (Merlin, Choay, 1988 ; Racine, 2002).

Dans les années 1930, l'abandon, lors des concours du prix de Rome, de ce type d'exercice (Monnier, 1990 : 229-238 et 449-462) est le prélude au déclin de la composition urbaine, en tant que représentation tridimensionnelle de l'intégralité d'une ville. Il faut alors attendre les années 1960 pour que l'idée de composition urbaine réapparaisse dans les discours professionnels et s'installe progressivement dans le débat sous une acception nouvelle.

Entre 1959 et 1962, l'architecte André Gutton publie, sous le titre *Conversations sur l'architecture,* une série d'ouvrages présentant le contenu de son cours de théorie de l'architecture à l'École nationale supérieure des Beaux-arts de Paris. Le sixième tome est consacré à « l'urbanisme et à son application l'art urbain », reprenant ainsi la distinction opérée dès avant-guerre chez les théoriciens (Bardet, Lavedan). Intitulé « l'architecte et l'aménagement de l'espace » (Gutton, 1962)[159], l'ouvrage contient une lecture critique de la *Charte d'Athènes* mettant précisément en lumière l'oubli, dans la rédaction finale, de la notion de composition urbaine présente lors des débats.

André Gutton compare le texte publié en 1943 et ses sources : la déclaration qui concluait le premier congrès des CIAM réuni à La Sarraz en juin 1928 et les procès-verbaux du quatrième CIAM d'Athènes de 1933. Notre commentaire se focalise sur l'analyse des conclusions des deux textes. On trouve à la fin des procès-verbaux du CIAM IV un résumé des débats en quatorze articles. Le septième énonce « les bases fondamentales principales de l'urbanisme » et retient l'attention d'André Gutton. Un premier point concerne le :

> « choix judicieux de la situation et des surfaces des zones particulières destinées au travail, à l'habitation, à la récréation, à la circulation, aussi bien dans leurs rapports entre elles que par rapport à l'ensemble à créer »[160]

[159] André Gutton considère en effet que l'emprise croissante des villes sur le territoire oblige à parler non plus d'urbanisme mais d'aménagement de l'espace, « c'est-à-dire l'aménagement des territoires dont dépend la vie sociale des diverses communautés » (1962 : 20).
[160] André Gutton, *opus cité*, 1962, p. 483.

En comparaison, les conclusions de la *Charte d'Athènes,* intitulées « Points de doctrine », précisent à l'article 77 :

> « Les clefs de l'urbanisme sont dans les quatre fonctions : habiter, travailler, se recréer (heures libres), circuler. »[161]

Pour André Gutton, cette différence essentielle entre les deux versions ne peut s'expliquer que par un oubli volontaire de la part de Le Corbusier :

> « Pourquoi nier, en l'oubliant, la définition classique de la composition, c'est-à-dire de l'harmonie : "**aussi bien dans leurs rapports entre elles que par rapport à l'ensemble à créer**" ? Est-ce simplement parce que c'est une notion classique (rappel de la composition de l'homme) et qu'elle ne doit pas être inscrite dans un texte moderne ? Heureusement, Le Corbusier, dans son architecture, a été à ce sujet beaucoup plus classique que ses textes ne le désiraient. Cela tend à prouver que les lois d'harmonie sont toutes les mêmes, quelle que soit l'époque. C'est ce que nous avons appelé dans notre premier ouvrage : **la pérennité du Beau** »[162]

La création du séminaire d'urbanisme Tony Garnier, en 1961, animé par André Gutton et Robert Auzelle, leur donne l'occasion de développer ces idées, qui restent néanmoins marginales dans les années 1960. Il faut attendre le début de la décennie suivante pour que des apports anglo-saxons permettent de donner une véritable ampleur à ce débat.

1.2. Repères chronologiques

La première occurrence de la notion dans nos corpus date, en effet, de 1972 et de la parution en France d'un ouvrage de l'architecte anglais Frederick Gibberd, publié à Londres en 1959. Le titre original, *Town design*, est traduit dans la version française par l'expression *Composition urbaine*.

En réalité, l'expression a déjà été utilisée à l'occasion de la traduction, en 1969, d'un autre ouvrage majeur : *L'image de la Cité* de Kevin Lynch, paru en 1960 aux États-Unis sous le titre *The Image of the City*. Si l'expression composition urbaine n'apparaît pas dans le titre, elle est néanmoins employée dès les premières pages et de façon récurrente tout au long du texte. Elle sert d'équivalent français aux termes anglais *urban design* et *town design*, dont la traduction littérale serait plutôt « l'art de dessiner la ville »[163]. En recourant à une notion historiquement datée, ce choix sémantique apporte une nuance sensible au texte initial dont l'objectif, exposé en préface, est de proposer « une méthode permettant de traiter de la forme visuelle à l'échelle de la ville » et de présenter « quelques principes de composition urbaine ».

[161] *Ibidem*.
[162] *Ibidem*, p. 491.
[163] C'est ce que précise une note du traducteur à la page 3.

Comme l'indique le terme « image », le travail de Kevin Lynch porte sur « l'apparence de la ville », aussi dénommée « forme visuelle » de la ville ou encore « paysage urbain ».

De fait, au cours des années 1970, la locution apparaît à plusieurs reprises dans le corpus. Au printemps 1973, par exemple, la revue *Techniques et architecture* l'utilise dans un article intitulé « Lille-Est, Pont-de-Bois : concours d'architecture et de composition urbaine » (n°293, 1973). Elle y relate les résultats du concours organisé par l'EPALE pour la réalisation de logements dans le quartier du Pont-de-Bois. En 1979, Jacques Husser consacre un rapport à *La composition urbaine* ; une maîtrise de géographie dirigée par Claude Chaline (Lafargue, 1979) analyse *Le rôle des espaces ouverts dans la composition urbaine et la pratique de la ville* dans le cadre de la ville nouvelle de Melun-Sénart.

L'IAURP joue un rôle fondateur dans cette diffusion. L'institut est l'un des principaux lieux de recherche sur la composition urbaine en France. Prenant appui sur les travaux de Kevin Lynch et sur les apports de la géographie rurale et de l'archéologie, l'architecte Gérald Hanning (1919-1980) cherche à établir les futurs paysages urbains de la région parisienne sur de nouvelles bases plus respectueuses des caractéristiques paysagères des sites. S'appuyant sur la notion de trame foncière, ses travaux développés dans le cadre du premier appel à contribution de recherche en architecture et urbanisme, et de l'élaboration du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région Île-de-France, essaient de définir une méthode de composition urbaine : *Éléments de réflexion sur la composition urbaine* (1973) ; « La composition urbaine. Aménager, c'est aussi composer le milieu de vie » et « Influence des infrastructures de transports sur l'urbanisation, la composition urbaine » (*Cahiers de l'IAURP*, vol.35, 1974). Nous y reviendrons dans la deuxième partie.

L'autre figure importante du débat est celle de l'architecte Pierre Riboulet. Dès 1980, il réunit dans un ouvrage intitulé, *12 leçons sur la composition urbaine pour une généalogie de l'espace*, le contenu d'un cours donné 17 années de suite aux étudiants du mastère « Aménagement et maîtrise d'œuvre urbaine » de l'École nationale des ponts et chaussées. En 1991, un recueil dactylographié propose une nouvelle version à l'origine de la publication en 1998 des *11 leçons sur la composition urbaine* aux Presses de l'École nationale des ponts et chaussées. L'esprit, sensiblement différent, est plus proche de la notion d'art urbain.

Au début des années 1980, plusieurs travaux mobilisent la notion de composition urbaine soit d'un point de vue théorique, soit sur un mode opératoire. La thèse de 3ème cycle d'urbanisme dirigée Pierre Merlin retraçant l'évolution de la composition urbaine de la ville iranienne d'Hamadan relève du premier cas (Mohsen Habibi, 1981), de même qu'un article des *Cahiers de la recherche architecturale* (n°8, 1981) : « De l'art urbain à l'urbanisme : les bâtisseurs de la cité moderne ». L'ouvrage de Philippe Hautcoeur (1981), publié par la Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques, relève du second.

Intitulé *Constructions publiques et composition urbaine*, il montre le rôle de l'État dans ce débat et inaugure une série d'études exploratoires, visant à élaborer un nouveau mode de production de la ville.

La Direction de l'urbanisme et du logement diffuse les résultats d'une « démarche de composition urbaine à travers l'exemple de l'étude préalable de Camon le chemin des vignes » dans la Somme (Ribard, 1982). L'IAURIF procède à une « étude de composition urbaine » sur le secteur de la plaine sud de Créteil (Bécard, Blumenfeld, Berney, 1982). La revue *Techniques et architecture* présente un projet de logements collectifs de Paul Chemetov et Adrien Fainsilber pour la ville nouvelle d'Évry : « Big is beautiful. Composition urbaine à Évry, Essonne » (n° 351, 1983). Jean-Louis Pagès publie un article sur la « Composition urbaine dans le schéma directeur de Yaoundé » (*Cahiers de l'IAURIF,* 1984), témoignant à la fois du maintien d'intérêt de l'organisme pour ces questions et de l'apport des expériences coloniales. À l'École nationale des travaux publics de l'État, un mémoire de fin d'études mesure l'impact des modes de transport sur la composition urbaine à Marne-la-Vallée (Chye Kiang, 1984). L'enseignement de Pierre Riboulet à l'École nationale des ponts et chaussées suscite un exercice de *composition urbaine* proposant un *itinéraire du Pont des Arts à Évry, ville nouvelle* (ENPC, 1985).

En 1986, un numéro des *Annales de la recherche urbaine* (n°32) fait le point sur la notion et montre l'importance qu'elle a prise dans le débat professionnel. Dans la revue *Urbanisme*, Julien Giusti reprend la composition urbaine à une échelle différente en analysant le rapport entre les « Technopoles et la composition urbaine du territoire » (n°220, 1987).

Après 1990, les références à la composition urbaine sont moins nombreuses. Entre 1992 et 1994, le Service Technique de l'Urbanisme (STU) commande à l'architecte Pierre Pinon une synthèse sur la *Composition urbaine* donnant des *Repères* (tome 1) et des exemples de Projets (tome 2). La même année, à Tours, un travail universitaire tente d'évaluer la méthode : *La composition urbaine : vers une méthode de production de la forme urbaine ?* (Denis Duveau, 1994). L'intérêt de la notion est confirmé en 1996 par la note bibliographique rédigée par Nathalie Candon. De même, depuis 2000, deux travaux tentent d'évaluer sa pertinence dans un contexte contemporain très différent de celui des Trente Glorieuses. En 2002, Rodrigo Vidal Rojas s'intéresse aux « nouveaux modes de composition urbaine » liés à la « fragmentation de la ville » ; en 2003, la thèse de doctorat d'Alessandro Casamento propose une analyse critique des notions de « ville diffuse » et de « composition urbaine » à partir d'exemples français représentatifs des dix dernières année*s*.

Mais, d'autres travaux révèlent des acceptions plus floues. Un article présente le projet de délocalisation de l'université de Franche-Comté à Montbéliard : « Composition urbaine : Montbéliard, pôle universitaire » (*Construction moderne,* n°95, 1998). À l'Institut d'urbanisme

de Créteil, Scherazad Fatma Benahmed (1999) analyse le rôle du balcon dans la ville et son évolution : le signe extérieur de richesse est devenu un élément de composition urbaine. Le titre « Composition urbaine » se rapporte à la présentation d'un projet d'agence bancaire de l'architecte Georges-Éric Lantair (*A+,* n°191, 2004) : on pourrait sans doute aussi parler d'architecture *contextuée* ou encore de projet bien *intégré.*

Ainsi, tout au long de la période, la notion se rencontre davantage dans le cadre de travaux de recherche que dans les revues professionnelles. Mais, l'objectif visé concerne toujours la transformation des méthodes de conception. Les travaux initiaux de Gérald Hanning à l'IAURP témoignent de liens entre composition urbaine et paysage ou paysage urbain. Ceux de Laurent Bécart et d'Hervé Blumenfeld en ont poursuivi l'esprit jusqu'à la fin des années 1980 (*Urbanisme,* n°195, 1983 ; *Cahiers du CREPIF*, n°19, 1987).

1.3. Contenu, rôle et limites de la notion

L'expression « composition urbaine » fait partie des mots-clefs utilisés par les différentes bases de données spécialisées (Urbamet, ArchiRès, CDU…). Elle bénéficie à ce titre d'une définition dans le cadre du lexique européen Muleta :

> **COMPOSITION URBAINE** : « Représentation globale d'une ville ou d'une partie de ville fixant des règles relatives à la localisation, à l'implantation et à l'élaboration des projets successifs de construction, et tenant compte des particularités du terrain. À l'origine (XIX^{e} siècle), la composition urbaine désignait la représentation tridimensionnelle de l'espace à aménager (dessins en perspective). Aujourd'hui elle désigne également la démarche consistant à définir l'organisation de l'espace à aménager (ville ou quartier de ville). »[164]

La dernière phrase reprend la définition proposée par Jean-Paul Lacaze :

> « La composition urbaine correspond au champ professionnel le plus ancien et le plus durable de la planification urbaine. Elle a pour rôle de définir physiquement l'organisation de l'espace de la ville ou du quartier à aménager. Elle répond à deux objectifs principaux : d'une part, fournir une image globale de la ville ou du quartier qui serve l'identité de celle-ci, et d'autre part, fixer les règles relatives à la localisation, à l'implantation et à l'élaboration des projets successifs de construction. Elle se situe donc en amont du travail des architecte d'opérations chargés de l'étude de tels projets. Elle assume par ailleurs la responsabilité de la définition du rôle et de l'agencement des espaces libres de la ville. »[165]

Que signifie aujourd'hui « définir physiquement l'organisation de l'espace de la ville ou du quartier à aménager » ?

Composer, c'est « former par l'assemblage, la combinaison de parties » (*Petit Robert*, 1991), c'est aussi concevoir une œuvre artistique : il s'agit donc d'associer des éléments pour

[164] Muleta, lexique européen de l'urbanisme : http://www.muleta.org/muleta2/rechercheTerme.do
[165] Jean-Paul Lacaze, 1990, *Les méthodes de l'urbanisme*, Paris, Presses Universitaires de France, Collection « Que sais-je? », n°2524, p. 23.

former un tout cohérent, à la fois original et plaisant. Chez les architectes, l'organisation du travail de composition fait toujours débat. Le dessin du tout prime-t-il sur le dessin des parties ou, inversement, se déduit-il du dessin des parties ? Si les deux options se croisent chez les architectes contemporains (Vigato, 2003), la composition implique que les éléments soient en relation avec l'ensemble qu'ils forment ou dont ils dépendent. Composer, suppose « la découverte sans cesse nouvelle et sans cesse renouvelée de rapports multiples, complexes entre le tout et les parties qui forment l'œuvre » (Riboulet, 2005). Il ne suffit pas d'assembler des éléments disparates pour produire une unité, il faut nouer des liens entre les composants, élaborer un jeu de connexions, d'articulations.

En architecture composer est souvent équivalent à dessiner (Vigato, 2003). Le terme comprend néanmoins l'idée *d'ordonnancer* ou de *structurer*. Dans le cas de l'hôpital pour enfants Robert-Debré de Pierre Riboulet, une courbe unique permet d'ordonnancer le site :

> « Cette grande courbe qui, d'un seul mouvement, compose tout le site fait que l'on se sent ici en sécurité, par la simple raison peut-être, qu'en regardant par la fenêtre, on aperçoit au-dehors le bâtiment dans lequel on se trouve et que la coupure intérieur-extérieur, toujours inquiétante, s'en trouve effacée. »[166]

Pour le même architecte (Riboulet, 2005), composer c'est aussi « produire l'unité à partir de la diversité ». Le projet de la bibliothèque universitaire de Paris 8 à Saint-Denis (1991-1998) illustre aussi cette dimension :

> « Le site actuel, passablement hétérogène, la proximité de l'échangeur, la composition hasardeuse des bâtiments de l'université (…) nous ont conduit à penser que le futur bâtiment, en raison de sa situation singulière, devait être d'une simplicité exemplaire. Il ne doit pas ajouter au désordre ambiant, mais au contraire pacifier l'espace urbain, le réunir, lui donner un sens et une orientation (…) »[167]

La composition répond aux caractéristiques d'un site hétérogène, désordonné, confus ; en simplifiant et en ordonnant le contexte, le bâtiment lui donne *cohérence* et *unité*. Cohérence et unité : ces deux mots renvoient à l'idée d'harmonie présente chez plusieurs auteurs (Roncayolo, 1997 : 176-177 ; Delfante, 1997), c'est-à-dire à un souci d'esthétique posé à l'échelle de la ville ou du fragment urbain : la composition urbaine, comme la composition du tableau, doit apporter un ordre, une hiérarchie, des proportions déterminées à l'aide de tracés régulateurs. Kevin Lynch mesurait la qualité de la composition à l'aune de la lisibilité spatiale. L'approche de Pierre Riboulet intègre ce souci tout en privilégiant la recherche d'unité. Ces deux options complémentaires répondent à des états différents des

[166] Pierre Riboulet, « L'espace pour les enfants dans les bibliothèques publiques », in *BBF*, n°3, 1999, p. 70-75. [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/> Consulté le 01 août 2009

[167] Pierre Riboulet, *Note de présentation du projet. [Réponse au concours],* novembre 1991, cité dans : « Le caractère du bâtiment », entretien avec Pierre Riboulet, *BBF*, T. 41, n°5, Paris, 1996, p. 77.

villes et des sociétés. La première fait face à une perte de repères, la seconde à la complexité contemporaine et à l'éclatement croissant du monde (Riboulet, 1996).

Toute composition architecturale s'effectue dans un cadre précis (le programme), et dans un contexte spatio-temporel donné, défini par une situation, un site et une époque, c'est-à-dire une culture et des techniques. La bibliothèque de l'université de Paris 8 montre que la composition architecturale devient composition urbaine lorsque le projet *s'accorde* (au double sens du terme) avec l'ensemble de ces matériaux dénommés « contraintes », quels que soient le mode d'accordage choisi, le mode de lecture du contexte et le point de vue adopté.

La méthode de composition urbaine de Gérald Hanning s'appuie sur l'empreinte des communautés rurales sur le territoire. L'étude de la trame foncière est un outil pour concevoir un projet qui *ménage* les paysages ou encore qui *s'accorde* aux paysages. D'autres architectes s'appuient sur la lecture des traces pour composer leurs projets. Lorsqu'il évoque ce « déjà-là », Pierre Riboulet est très proche des attitudes des paysagistes français contemporains :

> « Si l'ensemble de ce travail se situe clairement dans un registre formel contemporain issu du mouvement moderne, il m'a toujours semblé qu'une telle création de formes nouvelles ne pouvait se concevoir qu'en rapport avec le cadre existant – naturel ou construit – qui devait les accueillir. Autrement dit, l'unité interne de l'oeuvre doit s'inscrire dans une unité plus large qui fragment après fragment devrait gouverner la ville.
> Ce "déjà-là" – quel qu'il soit – a été façonné par l'histoire pour le magnifier ou quelquefois pour le martyriser et dans tous les cas le projet d'architecture ou de composition urbaine doit se fonder dans ce lieu et dans cette durée. Il doit puiser là une sorte de légitimité, trouver un sens qui le garantira du risque, toujours présent, du formalisme.
> Ainsi chacun de ces travaux possède ce double caractère d'une fondation profonde dans un passé généralement riche de substance et d'une ouverture vers un avenir aussi vaste que nous puissions l'imaginer (...) »[168]

L'approche de la composition urbaine risque parfois de n'être qu'une simple extension à l'échelle de la ville des méthodes classiques de composition architecturale, n'abordant que le travail du plan. Plusieurs auteurs contemporains incitent à travailler en volume pour prendre en compte les trois dimensions et à intégrer les questions temporelles dès la phase de conception. Comment se différencient alors la composition urbaine et le projet urbain ?

2. Morphologie, formes urbaines, typologie architecturale et urbaine, typo-morphologie… le jargon architectural des années 1970

À la fin des années 1960, les unités pédagogiques d'architecture créées après la fermeture de l'École Nationale des Beaux-arts s'ouvrent avec curiosité aux sciences humaines

[168] Pierre Riboulet, « Réflexion sur l'ensemble du travail de ces dix dernières années, septembre 1993 », in *Lieu d'ancrage*, n°0, 2005, p. 4. Document disponible en ligne : http://www.pierreriboulet.org/bulletin/bulletin.html

(sociologie, géographie, philosophie…). Les organismes d'incitation à la recherche lancent dans la foulée les premiers appels d'offre de recherche. Les ouvrages et travaux publiés montrent que les architectes ont su détourner à leur profit une série de termes hérités de ces sciences, avant de se les approprier pour des usages plus spécifiques : morphologie urbaine, formes urbaines, typo-morphologie, typologies, typologie architecturale et urbaine, sémiotique ou sémiologie… Que cache l'introduction de ce jargon ?

2.1. Diversité des genèses et des définitions

Le terme **morphologie** apparaît en 1822 dans la langue allemande, en 1841 en français, pour désigner la science qui étudie « la configuration et la structure externe d'un organe ou d'un être vivant » (*Petit Robert*, 1991). En 1935, le mot s'utilise en géologie et passe ainsi du monde du vivant à celui de l'inerte, avant de s'étendre aux structures matérielles et immatérielles créées par l'homme. Dans la première moitié du XX^{e} siècle, la géographie urbaine classique développe la notion de **morphologie urbaine** qui désigne l'étude des plans et des formes construites des villes puis, par extension, les formes de ces villes. Opérant par classification, les géographes urbains constituent des « typologies » de villes selon la forme et l'organisation des plans. Durant l'entre-deux-guerres, la collaboration entre géographes et d'historiens au sein des premières formations en urbanisme contribue à enrichir et à diffuser les méthodes d'analyse urbaine. Les travaux de l'historien des villes Pierre Lavedan sont fondés sur l'analyse de l'évolution des plans. Parallèlement, les sociologues français parlent de **morphologie sociale** (Halbwachs, 1938) lorsqu'ils étudient la répartition et l'organisation des groupes sociaux dans l'espace urbain.

La **morphogenèse** (apparue en 1868) est l'étude du développement des formes, des structures d'un organisme vivant (Petit Robert, 1991). La **typologie** apparaît en 1841 en botanique pour désigner « la classification, l'étude des différents types » : cet outil scientifique est directement lié à l'histoire des sciences du vivant qui ont construit leur objet selon des classifications (végétaux, animaux, minéraux…). Dans *les mots de la géographie*, Roger Brunet (2003 : 496) nous rappelle que « la géographie a longtemps pratiqué des typologies formelles fondées sur la sélection de caractéristiques externes (formes des maisons, de l'habitat, du relief, manifestations du climat), avant d'avoir l'ambition et les moyens d'utiliser de façon systématique des typologies calculées à partir des proximités statistiques, sur des ensembles de variables caractérisant des lieux) ».

Du point de vue des villes, établir des **typologies** conduit à déterminer les quelques caractéristiques externes communes à un ensemble de cités. En 1939, Albert Demangeon

distingue quatre grands « types de peuplement rural en France »[169] : les « villages longs », les « villages massés », les « villages en étoile », les « étapes vers la dispersion ». Développés dans le cadre de la géographie rurale, cette approche et ses outils sont ensuite appliqués aux villes. Les grands manuels de géographie urbaine de l'après-guerre les reprennent. Dans son *Précis de géographie urbaine,* Pierre George (1969) aborde les relations entre « villes et conditions naturelles », puis « la forme, l'aspect, le développement ». Dans le cinquième chapitre de *l'espace urbain*, Jean Bastié et Bernard Dézert (1980) classent les villes selon les types de situation (villes de fond d'estuaire ou villes de pied de montagne par exemple) et selon les sites originels occupés (sites à faible relief, sites à reliefs contrastés). Plus loin, ils s'intéressent aux types de plans et de structure urbaine en analysant cette fois les « trames urbaines » (quadrangulaire, irrégulière, avec des tracés non-orthogonaux ou en courbe) et les configurations globales (orthogonal, radioconcentrique, en étoile…).

À la fin des années 1960, les architectes reprennent la notion de **morphologie urbaine** en lui conservant un sens quasi-identique :

> « elle désigne la forme urbaine ou son étude (formation, évolution, transformations, strates, structure…). La morphologie urbaine est le résultat des conditions historiques, politiques, culturelles (et notamment architecturales) dans lesquelles la ville a été créée et s'est agrandie. Elle est le fruit d'une évolution spontanée ou planifiée par la volonté des pouvoirs publics. »[170]

Selon les auteurs, la notion s'accompagne de notions voisines dont le sens varie : structure urbaine, forme urbaine, tissu urbain, parcellaire urbain, trame urbaine… Ainsi, on parle de **morphogenèse** en aménagement et en urbanisme lorsque l'on cherche à établir la genèse ou l'étymologie des **formes urbaines** : l'objectif est de retrouver l'enchaînement des processus et des dynamiques qui rythment et expliquent leur évolution. Si l'objet de la morphologie urbaine est l'étude de la forme urbaine, cet objet est toujours une construction reposant sur un système d'hypothèses (Lévy, 2005) : la forme urbaine est appréhendée en tant que forme du tissu, forme des tracés ou en tant que syntaxe spatiale.

La **typologie architecturale** s'intéresse aux édifices d'une ville, en privilégiant la catégorie majoritaire, celle des habitations. L'étude suppose de choisir un fragment urbain représentatif d'un sous-ensemble homogène de la ville dont il s'agit de relever, au préalable, l'ensemble des constructions. L'analyse des caractéristiques de ce corpus (taille, mode de distribution, fonctionnement, principes constructifs, choix des matériaux, choix esthétiques) sert à identifier les types présents, mais aussi les variations constatées pour chacun des types.

Réservée au milieu de l'architecture, la **typo-morphologie** combine des études morphologiques à l'échelle urbaine (étude de la situation et du site, structure et organisation du

[169] Albert Demangeon, 1939, « Types de peuplement rural en France », in *les Annales de Géographie*, n°271, XLVIII ; ce texte est repris dans *Problèmes de géographie humaine*, Paris, A. Colin, 1942, p.289-310.
[170] Muleta, lexique européen de l'urbanisme et de l'habitat : http://www.muleta.org/muleta2/rechercheTerme.do

plan de ville, études du réseau viaire, des trames, du parcellaire et des îlots) et des études de typologie architecturale. Initiée par Aldo Rossi (*L'architecture et la ville*, 1966), la méthode se construit par emprunts à différentes sciences humaines : situation, site et morphologie urbaine sont originaires de la géographie, l'étude du parcellaire urbain s'inspire des méthodes développées en archéologie, d'autres aspects sont issus de l'anthropologie (Loyer, 1994).

2.2. Repères chronologiques

2.2.1. Typologie architecturale et urbaine

Dans le **corpus d'ouvrages**, complété par la consultation des bases de données (CDU, Sudoc), la notion de **typologie urbaine** se réfère, avant 1977, à l'usage initié en **géographie** urbaine dans l'entre-deux-guerres. En 1970, le Schéma général d'aménagement de la France s'appuie sur un « Essai de typologie des villes » ; en 1975, le CETE de Lyon dresse une « typologie urbaine des agglomérations de la plaine de l'Ain ». Le rapport sur la « typologie des quartiers dans une agglomération urbaine », rédigé par le laboratoire de sociologie de la faculté des lettres de Lille en 1969, s'inscrit dans la lignée des études de « morphologie sociale ». À partir de 1968, plusieurs travaux relèvent de « l'analyse typologique » : toutes ces recherches intègrent des méthodes statistiques et supposent d'établir des classements par types.

Dans le **corpus d'articles**, la première référence date de 1972. Dans le numéro de *L'architecture d'aujourd'hui* consacré aux relations entre « l'homme et le territoire » (n°164), un article présente les « Études de typologie et règlement d'urbanisme », menées à Lavarone en Italie par l'agence Micheloni. Dans l'article suivant, Dominique Perrault (*AA*, n°198, 1978) propose une « typologie des mairies parisiennes ». Puis, la revue *Environnement et cadre de vie* (n°3, 1979) analyse le « rôle de l'architecte » et l'intérêt de la typologie pour les projets de réhabilitation. Au-delà de cette date, nous n'avons trouvé que deux occurrences du mot « typologie » dans le corpus d'articles : un article du numéro *des Annales de la recherche urbaine* (n°18/19, 1983) consacré aux Paysages et un autre plus récent du numéro des *Cahiers de la recherche architecturale et urbaine* (n°4, 2000), également dédié aux paysages.

Les notions de **typologie architecturale et de typologie urbaine** se développent à partir de 1977 dans un contexte précis : des travaux de recherche, financés dans le cadre des premiers appels d'offre du CORDA, et marqués par l'influence des travaux italiens antérieurs. L'un émane d'une équipe de recherche fondée en 1972 au sein de l'UP 8 par Bernard Huet[171], l'Institut d'études et de recherches architecturales et urbaines (IERAU) ; l'autre d'une équipe d'enseignants de l'UP 3 de Versailles, réunis autour de Jean Castex. Le premier s'intitule

[171] L'UP 8 se nomme désormais École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville ; elle héberge le laboratoire IPRAUS, né en 1986 par fusion de l'institut d'études et de recherches architecturales et urbaines (IERAU) avec le Centre de documentation et de recherches en sciences sociales de l'université de Nanterre.

« Morphologie urbaine et typologie architecturale ». Le second s'intéresse au « développement morphologique et typologie architecturale de la ville de Versailles » (1977). Son texte remanié a été publié et réédité à de nombreuses reprises sous le titre : « Versailles, lecture d'une ville » (1978). Parallèlement, la revue *Carré bleu* examine les « parcours piétons dans la structure de nouvelles typologies urbaines » (Rosa, Ciamarra, 1977). Les premiers résultats de ces travaux inédits en France sont présentés dans les *Cahiers de la recherche architecturale* (n°4, 1979). Intitulé « Typologies », le numéro est dirigé par Claude Soucy et Philippe Panerai. Henri Planacassagne y démontre l'intérêt des études typologiques préalables aux interventions architecturales et urbaines à travers le cas des vieux quartiers d'Amiens.

Liées au développement de la recherche dans les écoles d'architecture, ces notions sont très datées. L'enthousiasme initial s'essouffle après 1979 et, dès 1985, trois publications montrent que l'usage de la notion s'est banalisé (Gui, 1985 ; Perche, 1985 ; *Monuments historiques*, n°140, 1985). Dans les années 1990, la typologie est reconnue en tant qu'outil d'analyse de la ville au service, par exemple, de la programmation publique ou des services en charge de la conservation du patrimoine.

Il faut néanmoins souligner trois publications. En 1994, Bernard Huet dirige, à la demande du PUCA, des travaux sur « le logement collectif contemporain » qui annoncent l'émergence d'une « typologie architecturale ». Dans cet usage, relativement fréquent chez les architectes, le mot typologie est employé à la place du mot type. Les deux autres ouvrages sont plus récents. En 2001, Jean Castex revient, à l'occasion de son HDR sur son parcours et évalue l'apport méthodologique de la typologie : « Une typologie à usages multiples. Classer, comprendre, projeter : la typologie est-elle une méthode de projet ? ». Dans *les Cahiers de la recherche architecturale et urbaine*, Anne Grillet-Aubert (2003) analyse la place des études typo-morphologiques dans la recherche italienne contemporaine.

2.2.2. Morphologie urbaine

Dans le **corpus d'articles**, le terme « **morphologie** » n'apparaît qu'une fois en 1968 (*AMC*, n°5) dans un célèbre article de l'architecte David Georges Emmerich, principal représentant français des recherches sur la « morphologie structurale en architecture ».

Dans **le corpus d'ouvrages** (complété par la consultation des bases SUDOC et du CDU), les références à la **morphologie urbaine** émanent toujours de la géographie, jusqu'au début des années 1980 du moins. Principalement de nature universitaire (David, 1960 ; Navarro, 1973 ; Bkoko, 1979 ; Mariko, 1983), les travaux relèvent parfois de la géographie appliquée aux études d'aménagement (Bussière, 1968, *Morphologie urbaine : répartition de la population*). La ville nouvelle de Cergy-Pontoise sert de terrain d'étude pour une thèse de sociologie analysant « l'influence de la morphologie urbaine sur l'utilisation et l'appropriation

d'espaces collectifs » (Nemenschonsky, 1978). Une thèse d'économie fait aussi référence à la morphologie urbaine, mais à propos d'une problématique directement liée à l'aménagement du territoire, celle de l'organisation des transports en milieu urbain (Tsangaris, 1985).

La notion de **morphologie urbaine** se diffuse aux **réseaux de l'architecture** en 1984, à l'occasion d'un colloque organisé par le Conseil de l'Europe à l'École d'architecture de Marseille autour des « villes-ports de la Méditerranée occidentale ». Un second colloque décisif a lieu l'année suivante à Arc-et-Senans. Organisé par l'Institut français d'urbanisme, en collaboration avec la faculté d'architecture de Milan, il offre l'occasion aux chercheurs français de découvrir les travaux de leurs collègues italiens. Les actes sont publiés en 1988 sous la direction de Pierre Merlin, sous le titre « Morphologie urbaine et parcellaire ».

Ces deux événements marquent le début d'une période féconde. L'École nationale des ponts et chaussées (1986) établit un rapport de synthèse sur la notion qui décrit les « contributions des spécialistes étrangers ». L'année suivante, le laboratoire de recherche de l'institut Saint-Luc de Bruxelles, le Centre d'étude de recherche et d'action en architecture, analyse la morphologie urbaine de la capitale belge (CERAA, 1987) ; tandis que Philippe Panerai (1987) tente un « essai de bibliographie ». Dans *Villes en parallèles*, Pierre Pinon (1988) remonte aux sources de la géographie vidalienne (« La morphologie urbaine : vieille géographie ou nouvelle histoire ? »). À Angoulême en 1990, le PUCA pilote un projet expérimental de l'architecte Roland Castro : la morphologie urbaine sert d'outil pour produire une « architecture urbaine » et renouveler les méthodes de conception en intégrant la question d'usage des lieux. Après cette période, l'usage de l'expression diminue progressivement.

2.2.3. Formes urbaines

La première apparition de l'expression formes urbaines dans notre **corpus d'articles** figure dans l'article « Habitat et formes urbaines » de *L'Architecture d'Aujourd'hui* (n°174, 1974). Entre 1974 et 1979, on dénombre cinq références dans plusieurs revues : *AA* (n°187, 1976), *Les Cahiers de la recherche architecturale* (n°1, 1977), *Diagonal*, (n°16, 1977), *AMC* (n°43, 1977 ; n°47, 1978) et *Urbanisme* (n°175, 1979). Plusieurs d'entre elles montrent un même souci de qualité et de transformation des pratiques professionnelles par l'attention à la singularité ou à la vulnérabilité des lieux. L'urbanisme réglementaire avait minimisé ces formes de pratiques. Entre 1977 et 1984, deux articles témoignent de tentatives pour donner aux formes urbaines des « enjeux économiques et sociaux » (*AMC*, n°43, 1977 ; *Métropolis*, n°64/65, 1984). Les références se cantonnent ensuite au strict domaine des formes héritées (*AMC*, n°8, 1985 ; *Diagonal*, n°81, 1990) dont les spécificités locales déterminent l'« identité de ville » (*Urbanisme*, numéro spécial, 1993).

En dehors du corpus d'articles (CDU et Sudoc), l'expression apparaît **plus tard.** Il faut attendre le numéro de *Villes en parallèles* déjà cité (n°12-13, 1988). L'enjeu est de renouveler les pratiques (Genestier, 1988 ; Joly, 1988) en trouvant les méthodes pour produire « une autre forme urbaine » (Bonadonna, 1988). La constitution d'un réseau de chercheurs donne de l'ampleur aux travaux qui investissent les « traces », leurs « formations et déformations » (1990), en brisant le tabou de l'héritage haussmannien (1991). La question de la forme urbaine croise celle de la qualité des lieux aménagés (Lévy, Spigai, 1992).

Au cours des **années 1990**, la notion de formes urbaines apparaît de plus en plus souvent. Le nombre d'ouvrages publiés augmente à partir de 1993, en partie du fait de la multiplication des thèses et travaux d'étudiants : treize sont référencés au SUDOC depuis la même année 1993. Ces travaux universitaires se limitent dans un premier temps à l'urbanisme ou aux disciplines accessibles aux architectes comme l'histoire de l'art, et la géographie. Ils touchent ensuite d'autres domaines comme l'art, l'histoire, l'archéologie, la sociologie, les sciences des transports, l'informatique. Ce phénomène traduit la **banalisation de la notion** en architecture et urbanisme, et son entrée en géographie où elle supplante la notion antérieure de morphologie urbaine : dans les discours, on ne parle plus que de l'objet d'étude sans citer la méthode. Albert Lévy (2005) fait le même constat et s'en étonne : les formes urbaines inédites apparues ces dernières années auraient dû, au contraire, justifier le renouvellement des travaux.

2.3. Signification, rôle, limites

Typologie architecturale et urbaine, morphologie urbaine, formes urbaines : ces notions parfois hermétiques apparaissent au cours des années 1970 et sont caractéristiques d'un mouvement d'intellectualisation de l'architecture. Le refus du système mis en place par l'ENSPA et le besoin de compléter une formation jugée inadaptée poussent les étudiants et les jeunes architectes à se rapprocher du monde universitaire. La demande de rattachement des Unités pédagogiques aux Facultés n'aboutit pas, mais l'entrée massive des sciences humaines au sein de l'enseignement renouvelle la pédagogique et l'approche du métier : la fécondité de ce processus peut se mesurer au nombre des transferts méthodologiques et sémantiques. L'ambition avouée est de doter l'architecture de méthodes scientifiques, que l'on construit par emprunts successifs aux sciences humaines. La liste des termes ici évoqués, pourrait se prolonger encore : avec la sémiologie ou sémiotique, la notion d'architecturologie proposée par Philippe Boudon (1975), la poïétique, etc.

Typologie architecturale et urbaine, morphologie urbaine, formes urbaines. Toutes ces notions traduisent aussi une attention nouvelle à l'héritage architectural et urbain, relatée par les revues professionnelles entre 1972 et 1977. Parmi les architectes de l'après 1968, certains choisissent de se réapproprier la « ville historique ». Ils se dotent d'outils pour en comprendre

le fonctionnement, analyser les étapes de son évolution et les mécanismes de sa production. Antithétique, l'attitude traduit le refus du principe de *tabula rasa* mis en œuvre dans certaines opérations de grands ensembles et dans les politiques de « rénovation urbaine » des centres villes dont le rejet figure à l'origine de la politique du patrimoine mise en place par André Malraux, lorsqu'il crée les secteurs sauvegardés en 1962.

La typo-morphologie donne des outils pour analyser les formes urbaines et appréhender la complexité de leur mode de production. Elle facilite les interventions en tissu ancien. Les études de typo-morphologie sont utilisées chaque fois que l'on s'intéresse au paysage urbain d'une ville : pour démontrer l'existence d'un patrimoine architectural à valoriser et pour sensibiliser les acteurs (institutionnels et habitants) à sa richesse par exemple. Utilisées par les CAUE ou les PNR, elles servent de base aux études de ZPPAUP.

Plusieurs sources soulignent cependant le manque de clarté des concepts utilisés et les divergences entre les auteurs (Merlin, Choay, 1988 ; Muleta, 2009). D'abord utilisée pour l'étude de secteurs urbains historiques, la morphologie en garde une connotation conservatrice. La méthode ne permettrait que de reproduire la continuité formelle historique (Ascher, 1995) au risque d'alimenter une production répétitive. Cette perception est sans doute restrictive. François Loyer (1994) établit un parallèle entre les études sur les centres anciens et celles menées aux États-Unis par Robert Venturi sur les formes des périphéries urbaines modernes. Enfin, si on se limite à l'analyse de documents graphiques donnés (les plans historiques), reconstitués ou constitués (les relevés), la méthode ne permet pas de saisir l'enchaînement des séquences spatiales du paysage urbain (Cullen, 1961).

Albert Lévy (2005) propose d'appréhender désormais la notion de forme urbaine en tant que forme complexe. Il s'agit à la fois de dépasser ces limites et de s'adapter au contexte contemporain. Cette reformulation de la forme urbaine associe les approches développées dans des champs disciplinaires distincts ou selon des points de vue différents. Elle complète les quatre approches de la forme urbaine déjà évoquées (comme forme du paysage urbain, forme sociale, forme des tracés ou forme des tissus urbains) par une cinquième, dénommée forme bioclimatique. Les réseaux virtuels seraient la sixième forme à ajouter à ce système.

3. L'architecture urbaine

3.1. Des formes urbaines à l'architecture urbaine : chronologie d'un débat européen

Au début des années 1970, une première expression prépare le développement, à la fin de la décennie, du débat autour de « l'architecture urbaine ». « L'architecture, la ville ». L'ouvrage dirigé par Jean-Louis Cohen, Manfredo Tafuri et Marco de Michelis (1973) fait

référence aux architectes italiens dont il diffuse les recherches en France. Il faut attendre cinq années avant que cet événement initie des publications déclinant sous des formes variées l'idée du rapport entre l'architecture et la ville. Plusieurs émanent des Archives d'architecture moderne fondées à Bruxelles par Maurice Culot, architecte et enseignant à l'Institut supérieur d'architecture de La Cambre jusque 1979. Alors qu'à Bologne, en 1970, le projet de rénovation du centre historique est apparu emblématique d'une volonté de préserver la richesse patrimoniale et sociale des lieux, les projets envisagés pour la capitale belge font polémique. La ville devient le théâtre de « luttes urbaines » initiées par l'Atelier de recherches et d'action urbaines (ARAU) auxquelles vont se référer notamment les acteurs roubaisiens du quartier de l'Alma-Gare. Avec ce second foyer belge, le débat théorique s'enrichit des notions d'« architecture rationnelle » et de « ville européenne » (1978).

La notion d'« architecture urbaine » apparaît dans nos corpus en 1975. À la fin de l'année, la revue *Techniques et architecture* (n°306, n°307, 1975) consacre successivement deux dossiers à la thématique. Jusque 1979, une série d'ouvrages confirme l'importance prise par la locution. Les trois premiers textes s'inscrivent directement à la suite des travaux sur la morphologie urbaine : Jean Castex et Philippe Panerai (1976) s'intéressent aux réalisations de « l'école d'Amsterdam » ; Françoise Boudon et André Chastel (1977) étudient le « système d'architecture urbaine » du quartier des Halles à Paris ; Pierre Pinon et Pierre Micheloni (1978) montrent les relations entre « parcellaire foncier et architecture urbaine ».

Si ses protagonistes sont des architectes comme Maurice Culot, Antoine Grumbach ou Léon Krier, la « déclaration de Palerme » (Denès, 1996 : 225-226), en 1978, centre le débat sur la ville qu'il s'agit de « reconstruire » en prenant pour fondement, les principes de la « ville européenne ». À l'occasion d'un colloque international, organisé en novembre 1980 à Bruxelles, une nouvelle déclaration reprend l'essentiel du premier manifeste (Denès, 1996 : 243-244). Qu'elles fassent mention de la locution « architecture urbaine » ou de locutions associant les termes architecture et ville, au tournant des années 1970/1980, nombre de publications sont liées à cette polémique.

En 1979, la revue *Urbanisme* propose trois dossiers préparés par Marcel Cornu (n°168-169, n°170, n°171) où sont successivement abordées la critique du fonctionnalisme, l'expérience des architectes bruxellois rationalistes, et enfin celle de l'école italienne ; la même année, un quatrième numéro (n°175, 1979) s'intitule simplement « l'architecture urbaine ». En 1980, à Paris, l'exposition de la biennale de Paris s'interroge autour de la ville et de « l'urbanité » ; Robert Krier (1980) s'intéresse à *L'espace de la ville* ; Emilio Tempia (1981) publie *Pour une architecture urbaine*. En 1981, à l'école d'architecture de Strasbourg, le Conseil de l'Europe parraine un colloque sur « le projet d'architecture dans la ville comme instrument de sa transformation ». En 1984, les éditions de l'Équerre assurent la traduction en français de deux ouvrages importants. Le premier d'Aldo Rossi a pour titre *L'Architecture et*

la ville. Le second de Rasmusssen s'intitule *Villes et architectures : un essai d'architecture urbaine par le texte et l'image*.

En 1985, un article de Georges Benko, décryptant les « Formations et formes de l'architecture urbaine à Montréal », marque l'internationalisation du débat. Une exposition organisée à Amsterdam l'année suivante présente la spécificité de la production parisienne : « Paris, architecture urbaine, 1980-1986 ». En 1989, un colloque international a lieu à Tipaza en Algérie (Castex, Malverti, 1989). En 1992, une exposition fait le bilan d'une décennie d'« architecture urbaine à Montréal ». Depuis 1990, les références à l'architecture urbaine sont devenues rares, celles à « l'architecture et la ville » sont légèrement plus nombreuses.

3.2. Contenu, rôle et limites de la notion

Qu'est-ce que l'architecture urbaine ? Malgré l'importance du débat, le dictionnaire de Choay et Merlin (1988) ne propose pas, dans sa première édition, de notice « architecture urbaine ». Cependant, le contenu des textes, manifestes ou articles, comme la teneur des projets emblématiques, permet de comprendre à quelles options la notion renvoie.

Gérard Monnier (1997 : 109) fixe le début du projet de « nouvelle architecture urbaine » en 1974. Pour Jacques Lucan (2001), juillet 1974 marque un tournant manifeste avec la seconde phase du concours pour l'aménagement de 3 000 logements aux Coteaux de Maubuée dans la ville nouvelle de Marne-la-Vallée. Deux projets[172] sont remarqués par le jury et la critique. Ils se distinguent de l'ensemble des réponses, en s'appuyant sur une lecture morphologique de la ville et en se réappropriant le vocabulaire de la ville historique. Malgré des sources d'inspiration différentes, leur logique conceptuelle engage une rupture idéologique. Elle est fondée sur l'étude des rapports entre les bâtiments et les lieux, ce qui suppose de mettre les formes au centre du travail. Les articles et les projets de cette époque font référence à une série de termes récurrents : continuité, complexité, articulation, dialogue, hiérarchie, échelle, repères, par exemple. Le château d'eau de Christian Portzamparc pour la « liaison organique » de Marne-la-Vallée étudiée avec Antoine Grumbach (1971-1974) devient un repère de la ville nouvelle. En 1975, à Paris, Portzamparc propose un grand jardin sur le site de l'ancienne prison de la Petite Roquette. Il veut offrir un « monument végétal » qui est d'abord un vide central. Nous avons déjà décrit le travail de Pierre Riboulet, il faudrait aussi citer Henri Gaudin et son « plaidoyer pour une architecture mineure ».

Parallèlement, le rédacteur en chef de *L'Architecture d'Aujourd'hui*, Bernard Huet, y propose un « Petit manifeste pour la nouvelle année » 1975 (Denès, 1996 : 185). Le texte

[172] La première équipe se constitue autour de membres de l'AREA (atelier de recherche et d'études d'aménagement) comme Philippe Boudon, Bernard Hamburger, Alain Sarfati et Jean-Louis Vénard ; la seconde autour de Paul Chemetov, Edith Girard, Yves Lion… (Lucan, 2001 : 242-244).

réhabilite les architectures héritées, qu'elles soient savantes ou ordinaires, monumentales ou banales en rejetant « toute coupure qualitative entre une architecture moderne et une architecture qui ne le serait pas ». Cinq ans plus tard, en 1980, Philippe Panerai affirme sa *modernité* en prenant les accents d'un Boris Vian :

> « Je suis moderne. Je conduis une voiture automobile, j'ai une chaîne hi-fi, j'aime le jazz et le cinéma, je porte des jeans. (…)
> J'aime l'architecture de Louis Kahn, Franck Lloyd Wright surtout avant 1915, Sauvage, J.J.P. Oud (un vrai moderne, lui), Patout, Voysey, Gowan, Sinan, Bramante et Palladio. Et aussi Gaudi et Horta, Olbrich Behrens, Otto Wagner, les maisons de Lurçat, les premiers bâtiments de Stirling, les églises romanes, l'architecture de la fin du XVIII^{e} siècle, les *arts and crafts* et l'école d'Amsterdam, Bofill des années 80, Borromini, Portzamparc, les serres de Kew et l'Umbracolo de Barcelone, les jardins de Grenade et celui de Rennes. Et tout autant les bâtiments réalisés par les constructeurs anonymes ou modestes, maçons ou architectes, avec lesquels se sont constitués les villes, les bourgs et les banlieues : les rues du Quartier à Marseille, les quais de la Garonne à Toulouse, les petites maisons à trame étroite de Bruxelles, les *crescents* de Bath et la Barcelone de Cerda, les immeubles tant décriés du *London County Council*, Rome, Naples, Florence, Venise et Amsterdam, Béziers, Mâcon, Saint-Flour, Castres et Mazamet, Malakoff et Issy-les-Moulineaux. »[173]

Déroulant cet immense inventaire à la Prévert, il s'inscrit dans la même ligne que Bernard Huet en assumant ce legs éclectique de l'histoire ; s'il refuse les anathèmes, c'est que chacune des œuvres, chacune des couches historiques et stylistiques constitue autant de « matériaux » pour son travail de projet contemporain. Ce faisant, il souhaite remettre la modernité architecturale à sa juste place : celui d'un épisode daté de l'histoire architecturale. Rob Krier définit l'architecture urbaine comme un élément de réponse à l'existant :

> « **ARCHITECTURE URBAINE** : Tout nouveau plan urbain doit viser à s'intégrer dans le schéma général et à offrir une réponse formelle aux schémas spatiaux existants. »[174]

D'autres signataires de la déclaration de Palerme n'ont pas le même sens de la mesure. Le texte de la déclaration de Bruxelles de 1980 est plus radical (Denès, 1996 : 243-244) : l'objectif principal est la « reconstruction de la ville européenne » par la « réparation » systématique et la sauvegarde de l'ensemble de son « patrimoine ». Cette *reconstruction* passe par la mixité et la reproduction des formes héritées (rues, places, avenues, îlots, jardins, quartiers), sans se poser la question de leur adaptation aux besoins, aux fonctions et aux contextes contemporains. Au contraire, le texte rejette l'ensemble des formes contemporaines (« routes, autoroutes, zones monofonctionnelles, espaces verts résiduels »), ainsi que les techniques de construction industrielle dont dépend leur réalisation.

Les limites de la notion sont rapidement dénoncées face à l'évolution esthétique ou idéologique de certains protagonistes de ce mouvement. Réhabiliter l'histoire de

[173] Philippe Panerai, « Je suis moderne… "soyons moderne, modernes, modernes, chi-chi…" (air connu) », 1980, in *Form Follows Fiction. Écrits d'architecture fin de siècle*, Michel Denès, 1996, Éditions de la Villette, p. 240.
[174] Rob Krier, 1982, « 10 thèses sur l'architecture », in Michel Denès, *opus cité*, 1996, p. 273.

l'architecture, s'en inspirer, peut mener à l'imitation et au manque d'invention. La reprise de fragments ou de formes dénuées de sens, la copie de détails détachés de leur contexte, relève au mieux d'une « mise en œuvre approximative » (Monnier, 1997), au pire de cette monumentalité décalée qui caractérise les projets de Ricardo Bofill pour la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines (1974-1980) et le quartier Antigone de Montpellier (1979-1984).

Au-delà de ces excès, la réhabilitation esthétique de l'architecture du XIX^{e} siècle et de l'éclectisme du début du XX^{e} siècle modifie le regard sur les centres-villes : la rénovation par arasement des quartiers dits de « taudis », au nom des principes d'hygiène réhabilitation, cède la place à la réhabilitation. À côté des politiques publiques maîtrisées, on trouve une kyrielle de projets plus ou moins heureux d'initiative privée. La conservation des seules façades au prix d'artifices constructifs ne se justifie souvent ni au plan patrimonial, ni au plan économique ou scientifique. Ce phénomène de « façadisme », associé au recours au pastiche, s'accompagne souvent d'une gentrification inéluctable des quartiers concernés. Malgré toutes ces dérives, la notion d'architecture urbaine a eu une importance considérable dans le renouvellement du débat architectural français.

Synthèse de la section 1

Quelle alternative proposer à l'architecture moderne ? Des architectes et urbanistes ont cherché comment établir de nouvelles relations entre les éléments architecturaux et la ville en explorant trois voies différentes.

La première s'appuie sur une tradition architecturale en transposant la notion de composition architecturale à la ville. L'idée de penser des rapports harmonieux entre les parties de la ville fonctionnelle comme « par rapport à l'ensemble à créer », est présente dans les conclusions du CIAM IV d'Athènes en 1933, mais n'apparaît pas dans la *Charte d'Athènes*. Après guerre, Robert Auzelle et André Gutton en font, sous le nom de composition urbaine, une dimension structurante de leur approche de l'urbanisme. Au début des années 1970, la composition urbaine s'enrichit des apports anglais et américains et suscite des travaux de recherche théoriques, à l'IAURP par exemple. Elle structure l'œuvre construite et la pensée de Pierre Riboulet.

La seconde voie procède par transfert d'outils scientifiques (géographie et histoire urbaine, linguistique, sémantique…). Ainsi, les méthodes d'analyse des formes architecturales et urbaines lancées en Italie sont introduites en France au début des années 1970 et se développent avec le soutien des premiers appels d'offre de recherche. D'autres discours apparaissent (morphologie urbaine, sémiotique, sémiologie…) pour doter l'architecture de méthodes scientifiques propres construites par emprunts aux sciences humaines. La plupart s'appuient sur une lecture historique et revalorisent les formes héritées. Souvent imprécises, ces notions ont perdu aujourd'hui leur ambition scientifique, mais se sont généralisées comme outils de connaissance de la ville héritée.

Un troisième moment, à la fin des années 1970, reprend ces apports de façon plus polémique. Inscrite dans la filiation de travaux italiens, la notion d'architecture urbaine devient rapidement un slogan du débat international des années 1980 en faveur du retour aux formes de la ville européenne. La notion sous-entend par sa formulation l'existence d'un modèle architectural capable de générer une ville au sens traditionnel, ce qui centre le débat sur l'architecture (plus que sur les rapports) et sur les formes historiques. Mais si certaines recherches évoluent vers la copie ou le pastiche, d'autres abordent les questions d'articulation, de repères et de hiérarchie.

Section 2 : Structurer la ville par ses vides

Utilisé par Jean Claude Nicolas Forestier, dès 1924, dans son étude sur Buenos Aires (1997 : 227), le terme « espace public » ne se diffuse réellement dans le discours des architectes et urbanistes qu'à la fin des années 1970. Attestée dans les revues spécialisées à partir de septembre 1978 (Estienne, 2004 ; Tomas, 2002), sa présence conduit à la disparition progressive de plusieurs locutions : *espaces libres*, *espaces ouverts* ou *espaces extérieurs*.

1. Dernier d'une filiation : le « retour » des espaces publics

1.1. Genèse

Toute la première partie du XX^{e} siècle se caractérise par l'extension de l'emprise automobile sur la ville. Les théoriciens de l'urbanisme consacrent de ce fait une part importante de leurs travaux et débats à la circulation et aux conflits d'usage de l'espace qu'elle suscite. Avant la deuxième guerre mondiale, par exemple, Eugène Hénard imagine des modèles urbains intégrant des systèmes de gestion des voiries. L'arrivée de la notion d'espaces publics peut s'interpréter comme une réaction à l'invasion automobile qui a confisqué l'usage des places publiques. En ce sens, la piétonisation des rues commerçantes, au début des années 1970, est la première manifestation du mouvement de réappropriation des espaces urbains.

Pendant la décennie 1970, de nouvelles configurations spatiales sont adoptées pour favoriser la rencontre et l'animation (agora, forum, dalles…). La notion d'espaces publics permet aussi de rassembler ces « formes nouvelles » en une catégorie. Ces deux hypothèses relèvent d'une même approche qui privilégie les questions de fonction et d'usage social.

Adoptant un autre point de vue, on peut aussi s'intéresser aux dimensions symbolique et politique des espaces centraux. Ainsi, François Tomas (2002) situe la notion d'espaces publics dans la filiation du concept de « centre civique ». La notion de centre civique (en anglais, *the civic area*), ou « cœur de ville » (*the Heart of the City* ou *Core*), fut au cœur des

débats d'urbanisme des années 1950/1960. C'est, par exemple, la thématique du VIII[e] CIAM, réuni à Hoddesdon en Angleterre en juillet 1951.

En 1967, la revue *Urbanisme* consacre son numéro 99 à la thématique des « centres urbains ». Charles Delfante introduit ce dossier en présentant l'état des connaissances. Le contexte national qui explique le retour de cette question est celui de la planification. Engagée un an plus tôt, la politique des métropoles d'équilibre, a pour objectif de donner aux plus grandes agglomérations françaises un statut de métropole européenne. En les dotant d'un niveau de « services supérieurs », il s'agit de revitaliser leurs centres, tout en augmentant leur attractivité au niveau local, régional et international.

Le contexte international se caractérise, en effet, par un phénomène de dévitalisation des centres-villes. Constaté dans plusieurs pays, il a suscité des mesures de rénovation radicales et de modernisation sous le nom de « centres directionnels ». Pour de nombreux urbanistes, la question du centre est indissociable du phénomène d'extension urbaine. Pour autant, le débat existe. Il porte sur la nécessité des centres, leur emplacement (un centre pourrait-il ne pas être au centre ?), leur unicité (plusieurs centres pourraient-ils coexister ?) et la forme à leur donner. Le centre n'est plus uniquement conçu comme le lieu de concentration des équipements civiques. Il doit également assurer des fonctions culturelles, sociales et économiques, éventuellement résidentielles. La publication, par le CRU (1968) d'un fascicule présentant les « recherches plastiques » menées par Eugénia Leblanc-Bazou et Jean-Paul Joly autour d'un « centre pour une ville de 500 000 habitants », s'inscrit dans cette mouvance.

Dans les publications spécialisées, l'usage de la notion d'espaces publics se diffuse entre 1978 et le milieu des années 1980. Durant cette période initiale, elle y côtoie certaines des expressions étudiées précédemment, comme celle d'espaces extérieurs. La proximité déjà évoquée entre ces deux notions, le maintien ultérieur de notions parallèles – comme les « espaces collectifs urbains » de Michel de Sablet (1988) – rappellent le temps nécessaire pour stabiliser l'usage de ces notions.

1.2. Repères chronologiques

La première référence à l'« espace public » figure dans la revue *Diagonal* (n°20, 1978) : « Circuler en Hollande. La cour urbaine ou la reconquête de l'espace public ». Mais, de 1978 à 1979, la revue préfère employer l'expression « espaces collectifs ». En septembre 1978, le dossier consacré à « l'espace public » par *l'Architecture d'Aujourd'hui* marque l'entrée réelle de la notion dans les discours professionnels. L'article introductif de Pierre Diaz-Pedregal, « Grandeurs et servitudes des espaces publics », apporte un cadrage théorique aux différents projets architecturaux et urbains présentés dans ce numéro (n°198, 1978).

Pendant toute la décennie 1980, une suite d'articles parus dans différentes revues spécialisées témoignent de l'adoption progressive de la notion par les architectes, les urbanistes et les paysagistes. *Diagonal* parle « de l'espace public et de son usage » (n°28, 1979). L'architecte Robert Krier présente des « aménagements d'espaces publics » dans un dossier de *l'Architecture d'Aujourd'hui* consacré à la relation entre l'architecture et la ville (n°207, 1980). Une partie des articles décrit l'élaboration de l'espace expliquant comment « clore un espace public » (*AA*, n°216, 1981) ou comment « constituer un espace public » (*Techniques & Architecture*, n°357, 1984). Le regard se fait alors critique (*Paysage et Actualités*, n°50, 1982). Une autre partie des articles analyse le rôle de ces espaces dans la ville, servant, par exemple, à reconstituer le tissu urbain de Miribel (*Diagonal,* n°48, 1984).

À partir de 1983, les revues françaises s'intéressent aux réalisations étrangères dans ce domaine : que ce soit avec Barcelone (*AMC,* n°2) qui veut rendre aux habitants « le droit à la ville », ou en Belgique avec la ville nouvelle de Louvain-la-Neuve (*Urbanisme*, n°200). Les articles consacrés à l'exemple espagnol se développent en 1986, année où l'Espagne fait son entrée dans la communauté européenne. *L'Architecture d'Aujourd'hui* présente les espaces publics aménagés dans plusieurs villes dans la première moitié des années 1980.

Deux articles de *Paysage et Actualités* (n°6, 1986 ; n°88, 1986) explorent les relations entre l'art et l'espace public. Enfin, signe de l'intérêt pour la notion, les *Annales de la recherche urbaine* intègrent deux textes sur les espaces publics dans un numéro dédié aux « Compositions urbaines » (n°32, 1986). Le premier s'intitule « L'espace public », tandis que le second s'intéresse à la « Rationalité et conception des espaces publics dans deux villes nouvelles ». On notera que dans l'ensemble des textes de cette première période, les questions posées par les auteurs portent exclusivement sur la conception des espaces publics.

En 1988 et 1989, cinq articles publiés dans *Urbanisme*, *Diagonal*, *Paysage et actualités* (deux articles) et *Les annales de la recherche urbaine* annoncent la montée en puissance de cette thématique. La tonalité devient légèrement plus théorique avec le recours aux notions de lieu et d'espace ou d'art urbain, et le retour d'un vocabulaire typologique (places, mails et allées), celui précisément qui avait été rejeté par le mouvement moderne et la ville fonctionnelle.

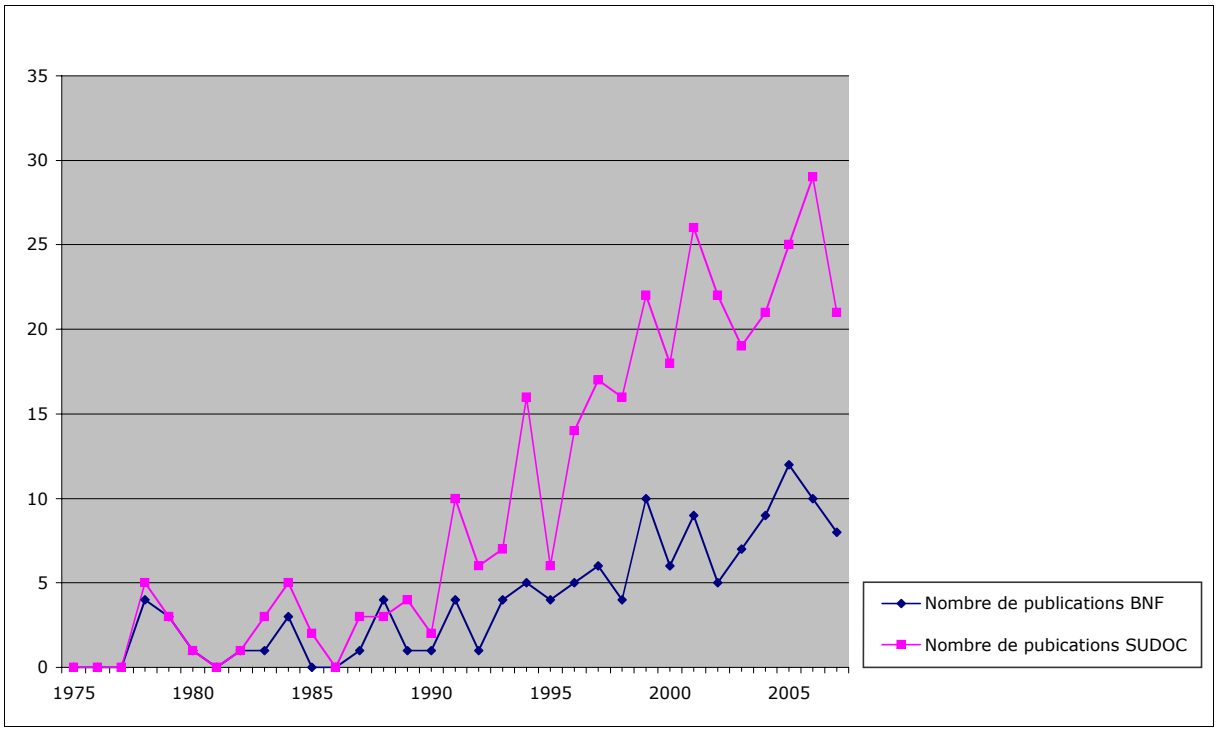
Au sein du corpus d'articles, l'intérêt pour les espaces publics est maximal entre 1992 et 1998 et plus particulièrement en 1995 (Estienne, 2004). La revue *Urbanisme* dédie un numéro hors série aux espaces publics en 1993. *Architecture Mouvement Continuité* en propose un autre en 1995. Dans cette seconde période, la production doit beaucoup au travail éditorial mené sous l'égide du ministère de l'Équipement qui supervise la publication de *Diagonal* et *Projet urbain*. Ces revues ont pour principale mission de diffuser auprès des acteurs de l'aménagement et des équipes locales d'urbanisme l'ensemble des réalisations, étrangères ou françaises identifiées comme « bonnes pratiques ». De nombreux articles ont

présenté les résultats des politiques volontaires mises en place à Barcelone, puis à Lyon et Saint-Étienne. *La feuille du paysage* (n°7, 1990), revue trimestrielle de la Fédération française du paysage, signale les concours organisés par la ville de Lyon pour ses espaces publics. Les projets lyonnais se retrouvent dans *Architecture Mouvement Continuité* (n°44, 1993).

Depuis 1998, la fréquence de l'expression « espaces publics » dans le corpus d'articles se maintient à un niveau moyen. Sur les dix articles relevés, cinq appartiennent à des revues spécialisées en paysage (*Les Carnets du paysage* et *Pages paysage*). Ce constat corrobore l'hypothèse d'une attention particulière des paysagistes pour les espaces publics. *Les carnets du paysage* sont lancés cette année-là avec un numéro intitulé « paysage, espace public ».

Or, le moment de l'apparition et de la prise en compte progressive de la notion d'espace public dans le champ de l'aménagement urbain, tel que nous venons de l'identifier dans le corpus d'articles, correspond au moment où la notion apparaît dans le corpus d'ouvrages (toutes disciplines confondues). Ainsi, l'année 1978 est celle de la traduction en français de la thèse de philosophie soutenue en 1961 par Jürgen Habermas, *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*. La consultation des catalogues de la BNF et du SUDOC montre que cet événement s'accompagne pendant deux ans d'une production littéraire inédite. Jusqu'à cette date, aucun titre d'ouvrage n'intègre l'expression « espace public ». Quatre autres ouvrages paraissent en 1978, trois seulement en 1979. Un ouvrage est publié en 1980, mais aucun en 1981. Le foisonnement est de courte durée, il nous montre néanmoins l'engagement de la recherche française autour de cet objet. Le thème touche davantage la recherche appliquée (dont l'initiative et le financement reviennent à l'État) que la recherche fondamentale : deux thèses seulement, soutenues en 1978, ont des sujets en lien avec l'espace public (Laure Amar ; Marianne Ström).

À partir de 1978, les études, rapports et expositions se succèdent, qu'elles soient à l'initiative de l'État, des collectivités, ou d'autres organismes publics : *Vivre à la Place des Fêtes : production et usage d'un espace public,* rapport de l'école polytechnique pour le Ministère de l'Environnement et du Cadre de vie ; exposition itinérante sur *L'art et la ville* organisée par le secrétariat général du groupe central des villes nouvelles et le ministère de la Culture ; études du Service technique de l'urbanisme sur une commune de Moselle (*L'espace public pas à pas,* 1979) et dans l'arrondissement de Valenciennes (*Espace public : lieu de vie ou résidu*, 1979). Ces travaux sont les premiers d'une série : d'autres sont menés à Cannes (1983) en lien avec le CETE, puis dans l'Essonne (1984). Enfin, toujours en 1979, l'OCDE s'intéresse à *la gestion de l'espace public urbain*. Ainsi, cette première production se focalise sur les dimensions concrètes de l'espace.



Graphique 1 : Nombre de publications référencées à la BNF et au SUDOC comprenant la locution « espace public » dans leur titre

Au milieu des années 1980, les travaux sur l'espace public en tant qu'espace physique prennent un point de vue sociologique, considérant que c'est l'espace privilégié de la rencontre. D'autres approches se développent alors, envisageant la notion sous un angle plus abstrait : celui d'un espace de représentation et de communication politique.

Signe de cette évolution, après 1988 plusieurs journaux de communication de préfectures ou conseils généraux (Nièvre, Bouches-du-Rhône, Moselle…) prennent pour titre *L'espace public.* Mais les travaux universitaires ou de recherche suivent le même mouvement. Trois thèses s'emparent du sujet : en sociologie, Nicolas Moulin (1987) développe *Les Enjeux politiques de la « société de communication »* ou les *métamorphoses contemporaines de l'espace public* et Rémy Lieffel (1991) étudie les relations entre les *intellectuels, la cité et l'espace public* ; Bernard Floris (1991) s'intéresse aux médiations sociales dans l'évolution de l'espace public. La revue *Hermès,* fondée en 1988 par Dominique Wolton autour de la question de la communication, consacre un numéro au « nouvel espace public » (n°4, 1989).

Le volume des publications (toutes disciplines confondues) se référant à l'« espace public » reste faible jusque 1990. Il augmente ensuite progressivement, puis fortement après 1999 (bases de données BNF et SUDOC) : il existe un léger décalage avec les phénomènes observés pour le corpus d'articles.

Depuis le début des années 1980, les émeutes fortement médiatisées dont certains quartiers de banlieue sont le théâtre donnent une orientation nouvelle aux travaux. La question

de l'immigration et de sa relation à l'espace public se pose avec une acuité nouvelle (Bastenier, 1993). Les modes d'appropriation de l'espace public mis en œuvre dans les quartiers dits sociaux par certaines catégories de la population (jeunes et femmes) sont plus particulièrement analysés (Gerstlé, 1999). Banlieue et immigration renouvellent également l'abord des questions électorales ou celle de l'engagement politique au centre d'un colloque organisé à Roubaix sous la direction de Catherine Neveu (1997) : *Espace public et engagement politique, enjeux et logiques de la citoyenneté locale*.

Cependant, ces différentes approches n'excluent pas la poursuite, en parallèle, d'une exploration de l'espace public en tant qu'espace physique. Certains de ces travaux émanent d'organisme public comme le STU (Pinon, 1991), le CAUE des Yvelines ou encore le Centre d'études des transports urbains (CETUR) qui compare les dispositifs réglementaires mis en place dans quatre pays européens. D'autres sont universitaires. À l'école d'architecture de Grenoble, la conception spatiale affine son approche en abordant *les mises en vue de l'espace public ou formes sensibles de l'espace public* (Chelkoff, Thibaud, 1992) ; étude prolongée par une thèse sur le développement du *baladeur dans l'espace public urbain* (Thibaud, 1992). Les actes du colloque organisé à Cerisy-la-Salle, en 1993 sur les *Espaces publics : esthétiques de la démocratie* sont réunis par Joseph Isaac (1995).

Dans la deuxième moitié des années 1990, plusieurs travaux ou événements privilégient une approche historique ne conservant que les dimensions esthétique et formelle. Relèvent de cette dynamique : l'étude du CAUE de la Somme (1995), *l'espace public : un patrimoine en évolution* ; l'exposition parisienne (1996), *Monument et modernité à Paris : art, espace public et enjeux de mémoire, 1891-1996* ; le colloque de Montpellier (1996) sur *l'espace public dans la ville méditerranéenne* ; l'exposition, *De place en place : l'espace public à Grenoble, XIX^e^-XX^e^ siècles*, proposée à l'automne 1999 dans cette ville.

Au tournant du XXI^e^ siècle, l'espace public est un objet de recherche scientifique convoqué par la plupart des disciplines. Acoustique, anthropologie, arts plastiques, droit, esthétique, ethnologie, études cinématographiques et audiovisuelles, géographie, histoire, histoire de l'art, information et communication, lettres, médecine, muséologie et médiation culturelle, sciences de l'homme et technologie, sciences de l'ingénieur et architecture, sciences politiques, sociologie, théâtre et danse, urbanisme et aménagement… Si les publications référencées au SUDOC pour les années 2000 relèvent de toutes ces disciplines, la majeure partie appartient aux sciences politiques, de l'information et de la communication.

Dans cette masse d'ouvrages, certains présentent à partir de 1995 l'expérience acquise par les professionnels de l'aménagement dans le traitement de l'espace public. En 1996, *La ville de l'espace public* rapporte une conférence donnée par Alexandre Chemetoff au Pavillon de l'Arsenal à Paris en mai 1994. En 2004, un livre restitue la teneur de « l'atelier espace

public » de la ville de Saint-Étienne ; en 2006, vient le tour des *rencontres de l'espace public de Lille Métropole*.

D'autres ouvrages interrogent la capacité des outils réglementaires à produire un espace public de qualité (Wacrenier, 1997) ou proposent de nouvelles méthodologies d'interventions, associant éventuellement les habitants. Plusieurs travaux, universitaires, théoriques ou techniques, appartiennent à cette catégorie. Une première thèse s'intéresse aux *territoires de la rue* (Prochasson, 2000), une seconde compare les pratiques d'aménagement de la voirie et des espaces publics des villes de Barcelone, Londres et Paris (Olagnier, 2003). Des ouvrages théoriques ou techniques sont publiés à Lausanne (Bassand, Compagnon, Joye, 2001 ; Toussaint, Zimmermann, 2001) et en France par le Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU, 2005, 2007). Centrés sur la programmation, ils proposent « des démarches et processus d'organisation ».

Certaines parutions abordent des problématiques techniques très spécifiques. En 2001, le CERTU présente les résultats d'une enquête sur les modes de liaisons entre « voies rapides urbaines et espace public » en France et dans les pays voisins. En 2002, il cherche comment prendre « en compte dans l'aménagement de l'espace public » la nécessité d'offrir des espaces de *jeu et détente (2002),* puis à mesurer *la place et le rôle de la fête dans l'espace public* (2006). Le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) propose un guide pour *Concevoir un espace public accessible à tous* (2002). La thèse de Julien Tardieu (2006) étudie la place du son dans l'espace public à travers l'exemple des gares.

Les questions juridiques et de gestion sont abordées, notamment par des étudiants de l'IUP. Olivier Launay (2005) analyse des pratiques de concertation. Noémie Léon (2005) aborde le cas des terrasses de café parisiennes et la question du partage de l'espace public.

D'autres font le point sur l'évolution de la notion d'espace public. En 2001, la thèse de Laurent Viala, *Le géographe et l'espace public urbain, situations, contextes, enjeux dans les aires métropolitaines françaises*, présente le point de vue des géographes. *L'historien dans l'espace public* (Zélis, 2005) rassemble des textes issus d'un séminaire organisé par l'université de Louvain. En 2002, les cahiers de l'IAURIF s'intéressent aux « espaces publics : espaces de vie, espaces de ville ». Une thèse de doctorat en architecture consacrée à la « notion d'espace public dans les nouveaux espaces collectifs en Europe : Italie, France, Allemagne » (Veltcheva, 2005). Dans le cadre de son habilitation à diriger des recherches, Christophe Gibout (2006) analyse les rapports entre *sociologie et espace public*. En 2007, Guénola Capron et Nadine Haschar-Noé coordonnent *l'espace public urbain : de l'objet au processus de construction*.

D'autres encore entreprennent une lecture historique des aménagements de l'espace public. Ainsi, l'exposition *Voies publiques,* organisée en 2006 au Pavillon de l'arsenal à Paris,

a présenté « les histoires et pratiques de l'espace à Paris ». Dans le cadre du programme interministériel d'histoire et d'évaluation des villes nouvelles françaises, le rapport sur *l'espace public en villes nouvelles* (Rautenberg, 2004) aborde les années 1970-1980.

1.3. Contenu et rôle des espaces publics en architecture et aménagement urbain

À la fin des années 1970, le contenu de la notion d'espace(s) public(s) se précise par comparaison avec les notions antérieures. Ainsi, le dossier « L'espace public » publié dans *l'Architecture d'Aujourd'hui* en 1978 rappelle, en première page, que l'espace public n'est pas l'espace extérieur malgré une confusion déjà ancienne entre ces deux notions (*AA*, n°198).

Comme les espaces libres, les **espaces publics** rassemblent des espaces différemment aménagés :

> « En tant que composé d'espaces ouverts, ou extérieurs, l'espace public s'oppose, au sein du domaine public, aux édifices publics. Mais il comporte aussi bien des espaces minéraux (rues, places, boulevards, passages couverts) que des espaces verts (parcs, jardins publlics, squares, cimetières…) ou des espaces plantés (mails, cours…). »[175]

En revanche, ces catégories qui désignent des sous-ensembles différents de l'espace urbain ne se situent pas sur le même plan :

> « On peut considérer l'espace public comme la partie du domaine public non bâti, affectée à des usages publics. L'espace public est donc formé par une propriété et par une affectation d'usage. »[176]

L'espace libre ne s'appuyait pas sur une notion de propriété et répondait à des problématiques fonctionnelles (se recréer) ou formelles (comment dessiner la ville). La notion d'espace ouvert, fondée sur une description qualitative, n'incluait aucune indication, ni de propriété (un espace ouvert peut être public ou privé), ni d'usage. L'espace public, quant à lui, renvoie à une approche de la ville s'intéressant aux pratiques sociales de l'espace, à l'espace vécu, à la manière dont les habitants perçoivent la ville (Lynch, 1969). L'entrée de l'espace public dans le champ de l'urbanisme et de l'architecture correspond effectivement à la prise en compte théorique de ces questions en géographie (Frémont, 1976), en psychologie ou en sociologie. Ainsi, la revue *Urbanisme* publie en 1976 un dossier confrontant « Urbanisme subi » et « urbanisme vécu » (n°153/154), puis, la même année, un article d'Abraham et Élisabeth Moles, « Psychologie et perception de l'espace » (n°156).

Entraînant la disparition de l'usage des expressions *espace libre*, *espace ouvert*, et *espace extérieur*, l'expression « espace public » témoigne donc d'une évolution importante

[175] Pierre Merlin, Françoise Choay, *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, 1988, p. 273.
[176] *Ibidem*.

des pratiques professionnelles. Abandonnant le seul prisme fonctionnel, les concepteurs redécouvrent d'autres dimensions de la ville, par exemple le charme et le plaisir poétique.

Au tournant des années 1980 et 1990, quelques villes pionnières (Lyon, Saint-Étienne) s'appuient sur l'exemple de Barcelone pour améliorer leur espace urbain et la qualité de vie en transformant leurs espaces publics. Deux autres idées reviennent régulièrement et caractérisent leur ambition. Il s'agit d'un travail de « tracé », mieux de « composition » (*Diagonal*, n°89/90, 1991) qui doit permettre de « recréer une cohérence de la ville » (Daniel Le Couédic, *Urbanisme*, numéro hors série, 1993). Au-delà de l'aspect réparateur, l'objectif comprend une forte dimension « identitaire » (*Urbanisme*, numéro hors série, 1993 ; *Diagonal*, n°95/96, 1992 et n°112, 1995). L'instrument est utilisé comme « révélateur de la ville » (*Projet Urbain*, n°4, 1995) et comme « catalyseur » (*Projet Urbain*, n°11, 1997). Par ailleurs, les bénéfices sont également attendus dans les banlieues (*Les cahiers de la recherche architecturale*, n°38-39, 1994) et expérimentés dans les ZUP. À Vaulx-en-Velin, par exemple, on espère modifier « l'identité » du quartier (*AMC*, numéro spécial, 2001).

2. Après les espaces verts : le retour des parcs et jardins

2.1. Genèse et repères chronologiques

Le mot **parc** apparaît au milieu du XII^{e} siècle pour nommer une grande étendue de terres et de bois clôturée où des animaux en liberté sont gardés et élevés pour la chasse. Au siècle suivant, le terme désigne a un terrain clôturé planté d'arbres fruitiers, puis, au milieu du XVIII^{e} siècle, un espace planté à proximité d'un château destiné à l'apparat ou à l'agrément. Le mot **jardin** apparaît aussi au XII^{e} siècle. Il désigne un espace clos, proche de la maison et réservé à la culture de végétaux utiles ou décoratifs. Le mot évolue au début du XVIII^{e} siècle. Les premiers « jardins botaniques » sont fonctionnels, puis scientifiques avant d'accepter un public plus large de promeneurs. Les jardins anglais renouvellent l'art des jardins à la fin du XVIII^{e} siècle. La politique d'embellissement urbain menée par Napoléon III développe des jardins publics au XIX^{e} siècle. Anciens, les mots « parc » et « jardin » perdent leur importance au milieu du XX^{e} siècle chez les acteurs de l'aménagement qui adoptent la notion d'« espaces verts ». Ils n'ont cependant jamais totalement disparu des discours professionnels. Leur usage persiste pendant les décennies 1960 et 1970 où la notion d'espaces verts domine.

Pour le **corpus d'ouvrages**, les références aux parcs et jardins sont exceptionnelles avant le milieu des années 1990 : on en dénombre quatre. Hormis l'étude de Bernard Lassus (1977) sur les « jardins imaginaires » des « habitants paysagistes », ce sont des monographies de projets (Tschumi, 1987 ; Clément, 1991) ou de concepteur (Van Zuilen, 1992). En 1994, trois ouvrages majeurs permettent aux jeunes paysagistes de se réapproprier un héritage

occulté pendant plus d'un demi-siècle. Ils redécouvrent l'apport de Jean Claude Nicolas Forestier (Forestier, [1920], 1994 ; Leclerc, 1994) et de Roberto Burle Marx (Leenhardt, 1994).

À la suite de ces publications, le nombre de références explose dans la deuxième moitié des années 1990, se référant dans leur quasi-totalité au « jardin ». L'abondance de la production s'explique par la conjugaison de plusieurs phénomènes : le développement de travaux historiques sur l'histoire des jardins ; la réédition d'ouvrages anciens, ou d'ouvrages se rapportant à des concepteurs oubliés ; l'organisation de grandes expositions et de colloques ; la publication de monographies portant sur les projets contemporains les plus emblématiques ou sur leurs concepteurs. Tandis que les spécialistes reprennent une histoire oubliée et en explorent les mouvements théoriques, le grand public fait preuve d'une curiosité non démentie pour l'art du jardin que démontre le succès du festival international des jardins de Chaumont-sur-Loire, créé par Jean-Paul Pigeat en 1992.

Dans le **corpus d'articles**, la revue *l'Architecture d'Aujourd'hui* témoigne d'un intérêt constant pour les projets de parcs et jardins, alors que dans les autres grandes revues, comme *Architecture Mouvement Continuité* et *Urbanisme,* leur présence est bien plus discrète.

Jusqu'au début des années 1970, par ailleurs, l'usage du mot « parc » correspond plutôt à l'échelle des grands territoires et à une problématique spécifique, celle de la conservation des espaces naturels. Que ce soit dans *l'Architecture d'Aujourd'hui* ou dans *Urbanisme*, les occurrences du mot renvoient à la notion de parc naturel, régional ou national, à partir d'exemples pris à l'étranger le plus souvent, mais aussi à partir des premières réalisations françaises. Dans *l'Architecture d'Aujourd'hui* cependant, l'usage du mot « parc » réapparaît dès 1967 à propos d'un programme d'espace vert lié aux besoins des citadins : celui d'un grand parc urbain ou périurbain aménagé pour la détente, la pratique sportive et les loisirs. Entre 1967 et 1970, quatre projets français peu connus y sont présentés à côté de projets étrangers : Bercy (n°131, 1967), Cergy-Pontoise (n°150, 1970), Tremblay (n°131, 1967 ; n°138, 1968) et Vaugirard (n°138, 1968). Cet épisode est bref, puisque l'intérêt pour ce programme disparaît dans les années 1970, moment où les préoccupations de la revue sont centrées sur la ville.

Au début des années 1980, l'organisation du concours pour l'aménagement du **parc de la Villette** à Paris cristallise tous les enjeux : d'avril 1979 (*AA*, n° 202) à avril 1989 (*AA*, n°262), pas moins de 11 articles lui sont consacrés. À cette occasion, la revue présente deux projets majeurs pour l'évolution des pratiques paysagères, qui datent de la fin des années 1960 : le parc de la Villeneuve de Grenoble de Michel Corajoud avec l'AUA et le parc Saint-John-Perse à Reims conçu par Jacques Simon (*AA*, n°218, 1981). Aux côtés de Jacques Simon et de Michel Corajoud, figurent notamment Jacques Coulon, Gilles Vexlard, Alexandre Chemetoff. Le travail de toute une génération de paysagistes est ainsi découvert. Ailleurs, le

même phénomène est décalé. *AMC* commence à s'intéresser au parc de la Villette en 1987 (n°17), tandis qu'*Urbanisme* présente d'abord d'autres projets moins médiatisés mais tout aussi importants, comme le parc du Sausset (n°177-178, 1980) ou celui de la Courneuve (n°189, 1982).

Tout au long des années 1980, l'intérêt pour les parcs et jardins de la revue *l'Architecture d'Aujourd'hui* n'est jamais démenti. Dans la décennie suivante, il s'essouffle et laisse la place à d'autres thématiques (le paysage, la nature en ville) qui n'ont pas la même ampleur. C'est le moment, au contraire, où le paysage et les paysagistes entrent dans la revue *Architecture Mouvement Continuité.* La création d'une rubrique spécifique permet de présenter des projets de parcs et jardins, situés à Paris (parc de la Villette, parc André Citroën, jardin des Vents à La Villette, jardin Thomire, parc de Bercy…), en banlieue et en Province (parc du Pont du Gard à Nîmes, parc de Champigny, jardin à Issy-les-Moulineaux, jardin d'eau à Nancy…), mais ces programmes ne focalisent pas l'attention. Au contraire, la revue essaie de couvrir l'ensemble du champ d'intervention des paysagistes, évoquant les plans d'aménagement et leur travail de l'espace public. Cette dynamique se poursuit depuis.

Hormis les références de la fin des années 1960 aux « parcs naturels », le mot parc apparaît peu dans la revue *Urbanisme* et essentiellement au cours des années 1980. Quelques articles présentent les grands parcs parisiens ayant fait l'objet de concours : parc du Sausset (n°177-178, 1980), de la Courneuve (n°189, 1982), de la Villette (n°197, 1983 ; n°215, 1986), un projet de parc urbain de Bernard Lassus (n°206, 1985), le parc Citroën (n°212, 1986), le parc de Bercy (n°224, 1988). Les occurrences du mot jardin sont beaucoup plus nombreuses. il s'agit d'un élément de composition urbaine offrant de multiples possibilités formelles. Pour la revue, la présence de jardins urbains de configurations diverses (n°207, 1985 ; n°264 et 269, 1993) paraît se justifier davantage que celle des grands parcs. Les jardins écologiques (n°168-169, 1978), jardins ouvriers (n°168-169, 1978 ; n°286, 1996), les plus actuels « jardins temporaires » ou de « proximité » (n°314, 2000), naissent du regroupement de parcelles individuelles. Les terrasses jardins (n°152, 1976), jardins verticaux (n°177-178, 1980) et autres toits-jardins (n°242, 1990) se situent à proximité immédiate des logements et mettent à profit des surfaces inutilisées. La présence de jardins, accolés aux logements, crée des formes urbaines spécifiques : lotissements jardins (n°168-169, 1978), quartiers jardins (n°183, 1980), cités-jardins (n°242, 1990 ; n°281, 1995), villes-jardins (n°259, 1992). Le thème des jardins historiques (jardins français, jardins chinois) apparaît brièvement dans un numéro dédié au paysage (n°221, 1987). Les ouvrages relevant de la théorie ou de l'histoire des jardins sont signalés dans la revue à partir de 1996.

2.2. Contenu, rôle et limites de la notion

Alors que les théoriciens de la ville fonctionnelle raisonnent en termes d'espaces verts ou de surfaces vertes, et donc d'espaces *ouverts*, les parcs et les jardins sont, dans la tradition paysagère française, des espaces clos : leur espace, délimité par une grille, est surveillé durant la journée par des gardiens, qui assurent la fermeture des portes à la nuit tombée. Les parcs (publics, urbains ou périurbains) se distinguent habituellement des jardins (publics) par leur taille, mais aussi par leur aménagement. A l'origine, le parc se situe entre une demeure aristocratique dont il accompagne l'architecture et la campagne environnante sur laquelle il s'ouvre. Cette position explique que les parcs aient été des « espaces paysagers » plus que jardinés, dans lesquels les éléments d'inspiration naturelle (bois, sous-bois, bosquets, prairies…) sont mis en scène et articulés aux paysages plus lointains par le tracé des allées et des perspectives. Les jardins, de plus petite taille, sont aussi des espaces de verdure aménagés au cœur des quartiers. Introduite au XIX^{e} siècle, la hiérarchie des parcs et jardins est formalisée par Jean Claude Nicolas Forestier au début du XX^{e} siècle en un « système » précis, destiné à irriguer et à structurer la ville.

L'utilisation de la sémantique des parcs et jardins à partir des années 1970 peut donc s'analyser comme un retour progressif au vocabulaire traditionnel. Il s'inscrit, à ce titre, dans le mouvement en faveur de la ville et dans le cadre du développement des études de morphologie urbaine et de typologie architecturale. Parler de « parc » ou de « jardin » plutôt que d'« espace vert », c'est faire référence à des formes urbaines déterminées et connues, à des programmes spécifiques.

Or, lorsque le terme parc réapparaît dans la littérature spécialisée, il prend une acception légèrement différente. Qu'il s'agisse des parcs naturels dans un premier temps, ou des parcs de détente et de loisirs, dans un second temps, ces parcs sont essentiellement des « espaces de nature ». Les premiers ont pour objectif de préserver la nature, les seconds d'aménager des « morceaux de nature » à proximité des villes pour la récréation des citadins.

De fait, on peut identifier une première série de parcs, dont l'aménagement est lancé au tournant des décennies 1960 et 1970. Généralement très ouverts sur la ville, ces parcs ont un style commun caractérisé par des grandes plaines de jeux, des vallonnements arrondis, une palette végétale très simplifiée et rustique. Nous avons déjà évoqué le parc Saint-John-Perse à Reims de Jacques Simon (1968), les parcs de détente et de loisirs du Tremblay et de Vaugirard (*AA*, n°131, 1967 ; n°138, 1968) et celui de la Villeneuve de Grenoble de Michel Corajoud (1970-1974). Il faut évoquer le parc des Coudrays à Saint-Quentin-en-Yvelines de Corajoud avec l'AUA (1971-1974), le parc André Malraux de Nanterre conçu par Jacques Sgard de 1972 à 1983, et le parc de la Courneuve de Gilbert Samel et Allain Provost (1972-2000). D'autres sont présentés dans un numéro de *Techniques & Architecture* intitulé « Ville et nature » (n°319, 1978), puis dans l'*Architecture d'Aujourd'hui* (n°218, 1981).

Les grands parcs aménagés dans le cadre des villes nouvelles datent de la même période. Les résultats du concours d'idées pour l'aménagement du parc urbain de Cergy-Pontoise sont annoncés dès l'été 1970 (*AA*, n°150). Ce sont avant tout des « équipements de loisir » ou des « bases de loisirs », selon la terminologie utilisée dans la deuxième moitié des années 1970 – par exemple à Saint-Quentin-en-Yvelines (*AA*, n°198, 1978) – qui ont pour but d'emmener la nature jusqu'au cœur des zones résidentielles. Les parcs de Cergy-Pontoise sont conçus par les urbanistes de l'établissement public comme « les points forts » de la trame d'espaces verts, s'en distinguant par leur aménagement « plus sophistiqué » :

> « Ce ne sont pas les grands jardins classiques ou romantiques, mais une recherche de contrastes et d'effets visuels sensibles. Ils sont d'ailleurs au contact des zones les plus habitées. »[177]

Les termes de cette description sont très proches de ceux utilisés par Jacques Sgard quelques pages plus loin pour évoquer son projet de Nanterre :

> « Le parc a été conçu comme un espace contrasté vis-à-vis du milieu construit ; allusions ou références continuelles au milieu naturel ou rural à travers les reliefs, les masses plantées, les couleurs les matières ; souplesse des tracés et des modelés de sols ; recherche d'ambiances poétiques, en particulier par le végétal, et réaction contre l'appauvrissement continu depuis vingt ans de l'utilisation du matériau végétal dans l'espace vert et dans le milieu urbain. (…)
>
> Le parc est conçu enfin pour donner un sentiment de liberté et pour éviter les contraintes que l'on trouve souvent dans les parcs publics traditionnels. Les pelouses sont accessibles, les plantations arbustives ou arborescentes sont rustiques et disposées en vue de résister à une fréquentation intense ; la seule partie fragile est le jardin de plantes, relativement isolé. »[178]

Dans la même revue encore, Pierre Dauvergne et Alain Levavasseur analysent l'évolution du modèle stylistique et l'expliquent par des motivations essentiellement économiques et techniques :

> « Néanmoins, les surfaces concernées sont considérables, au point que les coûts de création, et plus particulièrement d'entretien, inquiètent les responsables.
>
> Les colloques, séminaires, recherches, études, enquêtes… se multiplient dans ce domaine. On recherche de nouvelles conceptions et techniques de réalisation des espaces extérieurs. Par exemple, la conception propose des espaces moins sophistiqués, plus simples faisant intervenir des essences et des techniques de type forestier. On recherche la mécanisation la plus grande pour l'entretien, en même temps que la réduction maximale du nombre d'arrosages, de coupes de gazon, de tailles d'arbres et d'arbustes… Il est très net que les espaces plantés passent d'une conception horticole faisant appel à des techniques artisanales, à une technique plus forestière, "écologique", faisant appel à des techniques et à des échelles d'intervention de plus en plus industrielles. »[179]

[177] Bertrand Warnier, Michel Jaouen, « Cergy-Pontoise : de l'espace naturel à la ville « verte » », in *T&A*, n°319, 1978, p. 38.
[178] Jacques Sgard, 1978, « Le parc de la Défense », in *T&A*, n°319, p. 58-59.
[179] Pierre Dauvergne, Alain Levavasseur, « Le Vaudreuil : construire le paysage végétal en ville nouvelle », in *T&A*, n°319, 1978, p. 42.

Ainsi, ces projets forment une transition entre les « espaces verts » de l'après-guerre et les parcs du début des années 1980. Les espaces largement ouverts les situent dans la logique fonctionnelle ; la volonté d'offrir des espaces naturels les inscrit dans la lignée du modèle corbuséen dans lequel de larges espaces verts composent un fond de « nature sauvage » sur lequel se détachent des architectures modernes. Ils témoignent aussi, par l'ambiance poétique ou raffinée de certains secteurs, de la persistance chez les paysagistes formés dans l'immédiat après-guerre d'un savoir-faire horticole de qualité. Pour les générations suivantes, les savoir-faire et les pratiques sont tout autres.

Dix ans plus tard, le contexte a changé. Le concours le plus médiatisé, celui du parc de la Villette au tout début de la décennie (*AA*, n°218, 1981 ; n°225, 1983), a été remporté par un architecte, Bernard Tschumi. D'autres architectes ont été choisis comme maîtres d'œuvre pour d'autres lieux symboliques : Louis Arretche pour le jardin des Halles (*AA*, n°218, 1981), Bernard Huet pour le parc de Bercy (*AA*, n°262, 1989) et Patrick Berger pour le parc André Citroën, (*AA*, n°277, 1991). Il n'est donc pas étonnant qu'un dossier consacré au « paysage » (*AA*, n°262, 1989) s'ouvre sur la retranscription d'un débat entre quatre paysagistes et un architecte, Bernard Huet, et présente des projets de parcs tous très *architecturés*. Les parcs deviennent alors la partie essentielle de la composition urbaine, déterminant les tracés des axes principaux. À Bercy comme pour la ZAC Citroën, les parcs sont l'élément moteur du projet urbain.

Il n'est pas étonnant que les jeunes paysagistes interrogés ne se reconnaissent pas dans ces pratiques. Leur culture est autre, forgée sur des sites de banlieues, face à des questions et des situations plus contemporaines, celle des « interstices », des *entre-deux*. Le débat révèle une différence fondamentale entre paysagistes et architectes. Les années 1980 ont permis aux premiers de développer une pratique attentive à l'ouverture spatiale, aux vides, à ce que dit le territoire « entre les choses » ; à la suite de Michel Corajoud au parc du Sausset (*Diagonal*, n°30, 1980 ; *AA*, n°218, 1981), ils ont appris à franchir les limites imposées pour le projet. Les seconds, en revanche, seraient plutôt dans la culture des « objets », du remplissage, des programmes définis et des formes aux contours précis.

Sans doute est-ce ainsi qu'il faut comprendre les résultats de l'analyse du corpus d'articles. Les différences entre *l'Architecture d'Aujourd'hui* et les autres revues reflètent des positions divergentes selon les professions : tandis que l'une polémique autour des projets de parcs, l'autre parle beaucoup de jardins, tout en abordant les différents aspects du métier de paysagiste. Par leur familiarité avec l'échelle territoriale, les urbanistes semblent à la fois plus proches et plus ouverts aux pratiques paysagistes. Néanmoins, après la réalisation de cette série de grands parcs urbains, le débat se centre sur la « nature en ville » selon un mouvement pressenti en 1978. Introduisant le dossier de *T&A* (1978, n°319), Max Blumenthal appelait de ses vœux un déplacement sémantique :

> « Le titre “ville et nature” que nous avons choisi pour la présente étude manifeste nos intentions. Nous pensons, en effet, que dans toute création urbaine, qu'il s'agisse de d'opérations ponctuelles, d'ensembles plus importants ou de villes entières, il faut dépasser les termes de parcs, jardins, espaces verts et parler de nature (…) »[180]

Après ce passage, Max Blumenthal explique longuement ce qu'il entend par « nature » ; ses accents très écologiques annoncent la thématique du jardin naturel, des friches urbaines et du développement durable. Avec ce thème de la « nature en ville », on aborde une autre notion récurrente dans les corpus (dès 1985 dans *Diagonal*, par exemple), mais qui relève d'un autre débat. En effet, si les parcs peuvent servir à composer un quartier comme le démontre le parc de Bercy, on voit mal comment l'idée de nature peut jouer le même rôle. Parler de « nature en ville », c'est revenir à une appréhension globale des espaces plantés (en y ajoutant le monde animal), qui révèle une autre manière de concevoir le rapport au monde.

Michel Desvigne (*AA*, n°262, 1989) interprète l'intérêt pour les jardins comme un retour aux sources de la profession après un long détour sur d'autres chantiers : « nous sommes passés par ailleurs », dit aussi Alexandre Chemetoff. Revenir au jardin, c'est retourner aux fondamentaux traditionnels (ce que confirme le nombre d'ouvrages historiques dans le corpus), à la connaissance des végétaux (qui fait la spécificité des paysagistes par rapport aux architectes et aux urbanistes), et, par les végétaux, à la biologie et à ses règles.

Lieu de proximité, de convivialité et de partage, plus intime, le jardin est aussi ce lieu d'expérimentation permettant d'aborder « des données universelles » selon la voie suivie par Gilles Clément et médiatisée à l'occasion du jardin en mouvement conçu pour le parc André Citroën. Il faut d'ailleurs souligner un phénomène typique des grands parcs des années 1980. À partir de la Villette, les parcs abritent des jardins thématiques dont l'aménagement est souvent confié à des paysagistes : comme si le métier lui-même se dissociait selon les échelles de travail, réservant aux paysagistes l'agencement des végétaux. On comprend que plusieurs paysagistes des années 1990 tiennent à se faire appeler « jardinier ».

[180] Max Blumenthal, « Ville et nature », in *T & A*, n°319, 1978, p. 25.

Synthèse de la section 2

Après la thématique des relations entre l'architecture et la ville, la deuxième direction explorée ne concerne que les vides : comment les qualifier pour en faire des éléments structurants la ville ?

Dans les années 1970, la piétonisation des centres historiques permet aux citadins de se réapproprier l'usage de l'espace public, tandis que les configurations spatiales expérimentées dans les villes nouvelles visent à développer la *vie* urbaine. La volonté de *revitaliser* les centres conduit à dépasser le seul angle fonctionnel pour redécouvrir les dimensions symboliques, sociales ou culturelles de l'espace, au moment où les sciences humaines explorent l'espace public dans sa dimension politique. Apparue à la fin de la décennie dans les revues professionnelles, l'expression espaces publics conclut la série initiée au début du XX^{e} siècle avec les espaces libres. Un espace est considéré comme public s'il appartient à la collectivité publique et s'il est affecté à un usage collectif ; mais la notion reflète aussi un intérêt pour l'espace perçu ou l'espace vécu. Après la période d'expérimentations spatiales marquées par les modèles étrangers (Barcelone), la décennie 1990 permet d'élaborer des politiques cohérentes à l'échelle d'une ville ou d'une agglomération (Lyon, Saint-Étienne) : l'espace public devient un outil au service de la composition urbaine et de la qualification spatiale.

Malgré l'usage dominant de la locution espaces verts, l'emploi des termes parcs et jardins ne disparaît pas dans les décennies 1960 et 1970. Le mot parc renvoie d'abord à des échelles territoriales et à la préservation des espaces naturels, avant de concerner des programmes d'espaces de loisirs périurbains, puis des parcs urbains au tournant des années 1970 et 1980. Au milieu des années 1990 apparaît un intérêt pour « l'art des jardins ». Ainsi, l'usage de la sémantique des parcs et jardins signale un retour progressif à la tradition professionnelle et urbaine tant au niveau du vocabulaire que des formes et des programmes, ce qui l'inscrit dans la mouvance du débat architectural en faveur de la ville. Toutefois, la présence récurrente du thème de « la nature en ville » montre que le débat oscille sans cesse entre des formes architecturées ou « urbaines » (les parcs et jardins) et des formes ouvertes et imprécises (les espaces verts).

Section 3 : Considérer la ville dans sa globalité

Plutôt que de privilégier l'étude des relations entre les objets architecturaux et l'espace de la ville, ou de se concentrer sur la mise en forme des espaces vides, une troisième position critique vis-à-vis du modèle fonctionnel consiste à développer une approche beaucoup plus globale de la ville, qui n'est pas fondée sur la distinction entre les pleins et les vides. Deux notions importantes relèvent de cette attitude : le cadre de vie et le paysage urbain. Fort différentes par leur origine, elles apparaissent dans des périodes relativement proches.

1. La notion de cadre de vie

1.1. Genèse et chronologie

Liée au développement d'un militantisme social et à une approche sociale de la ville, la notion de cadre de vie, caractéristique des années 1970, est présente dès l'immédiat après-guerre, notamment avec le *Bulletin de la Ligue urbaine et rurale pour l'aménagement du cadre de la vie*, qui paraît de 1948 à 1963[181]. Les références à cette notion se multiplient dans la deuxième moitié des années 1960.

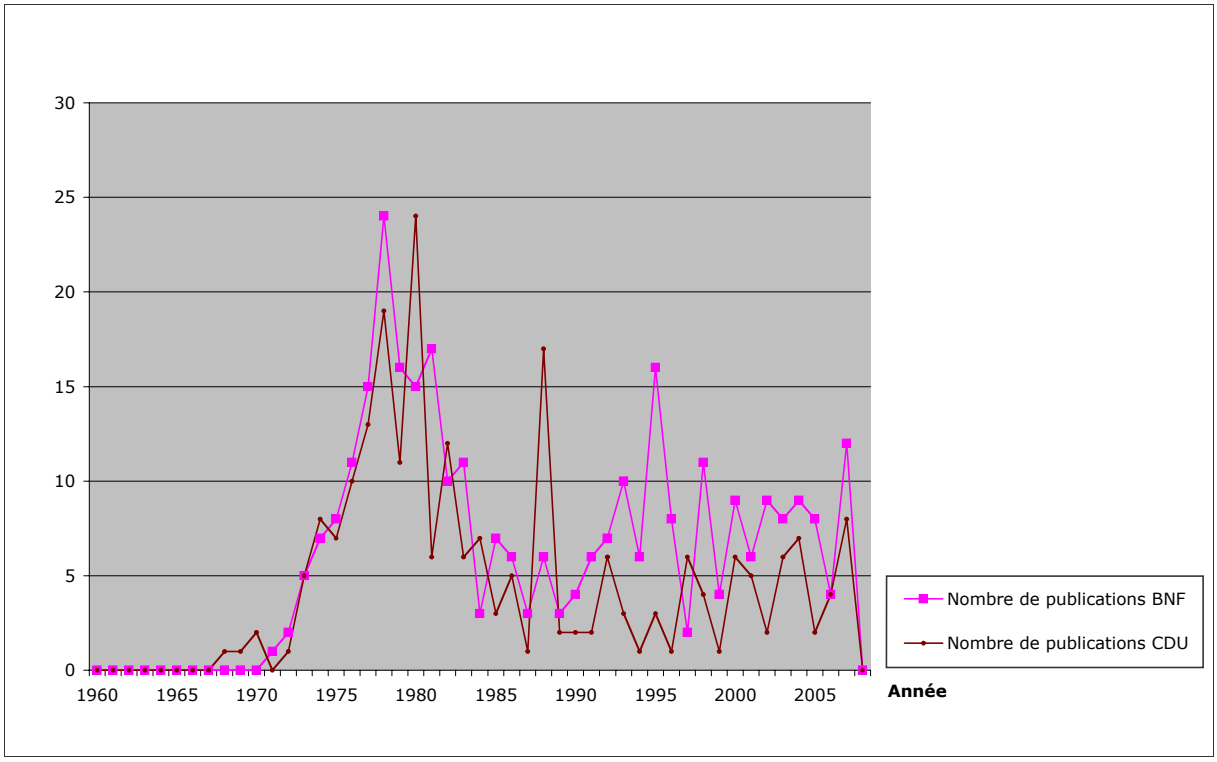
En 1964, Alain Boublil publie aux presses universitaires de France, *Construction, cadre de vie et croissance*. En 1965, R. Hervieu rédige un rapport pour un congrès de la mutualité agricole, intitulé *L'évolution prochaine du cadre de vie de l'agriculteur normand et la nécessité de promouvoir un esprit nouveau*. Dans un dossier consacré aux « loisirs » (*Urbanisme,* n°100, 1967), deux titres emploient la notion de « cadre de vie » ou celle proche de « cadre urbain des loisirs ». En 1968, les *Propositions d'action pour l'année 68-69* des étudiants de la section d'architecture de l'École nationale des Beaux-arts de Paris contiennent une « critique de la politique bourgeoise du logement et du cadre de vie ». Max Falque publie deux textes dans la *Revue de la chambre de commerce et d'industrie de Marseille* : « l'Aménagement du cadre de vie des Français. Relèverons-nous le défi ? » (n°799, 1968) et, un an après, « Aménager notre cadre de vie. Propositions pour un enseignement ».

En novembre 1970, à Paris, une rencontre nationale de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) a pour thème : « cadre de vie : environnement et fonctions collectives dans la société industrielle ». Les premières références d'ouvrages datent de la même année. Pierre Antoine et Abel Jeannière publient *Espace mobile et temps incertains. Nouveau milieu humain, nouveau cadre de vie* ; l'atelier parisien de recherche et d'études d'aménagement (AREA) s'intéresse à la *Vie rurale dans le Bassin parisien. Évolution et avenir des éléments du cadre de vie*. Comme d'autres légèrement postérieurs, ces premiers ouvrages montrent que l'expression s'applique alors de manière indifférenciée aux zones urbaines et au secteur rural (cf. Dominique Soltner, 1973 : *l'Arbre et la haie pour la production agricole, pour l'équilibre écologique et le cadre de vie rural).*

Les premières recherches universitaires sont, dès le début des années 1970, fidèles à l'esprit critique inauguré par les travaux associatifs. Sur ce point, il faut notamment citer l'étude de géographie menée par Hervé Vieillard-Baron (1971) : *Contribution à l'étude des populations marginalisées : la cité des Grands-Chênes à Versailles : les hommes et leur cadre de vie – une situation d'exclusion*.

[181] Ce bulletin devient ensuite *Les Cahiers de la Ligue urbaine et rurale*, puis, en 1990, *Les Cahiers de la Ligue urbaine et rurale : patrimoine et cadre de vie.*

Toujours constructive, la critique du cadre de vie trouve avec les villes nouvelles un laboratoire pour tester de nouvelles hypothèses d'aménagement. En 1972, l'exemple du village olympique de la ville neuve de Grenoble permet à un collectif d'universitaires locaux d'analyser les *Actions sur le cadre de vie hors travail* d'un point de vue social. À Cergy-Pontoise, autre ville nouvelle, la *Mise en place d'ateliers communautaires d'aménagement du cadre de vie par les habitants* est expérimentée d'octobre 1972 à janvier 1973. À l'initiative du groupe central des villes nouvelles, un guide, intitulé *Cadre de vie, villes nouvelles,* rassemble ces premiers acquis sous forme de fiches techniques (FIANE, FIAT…).

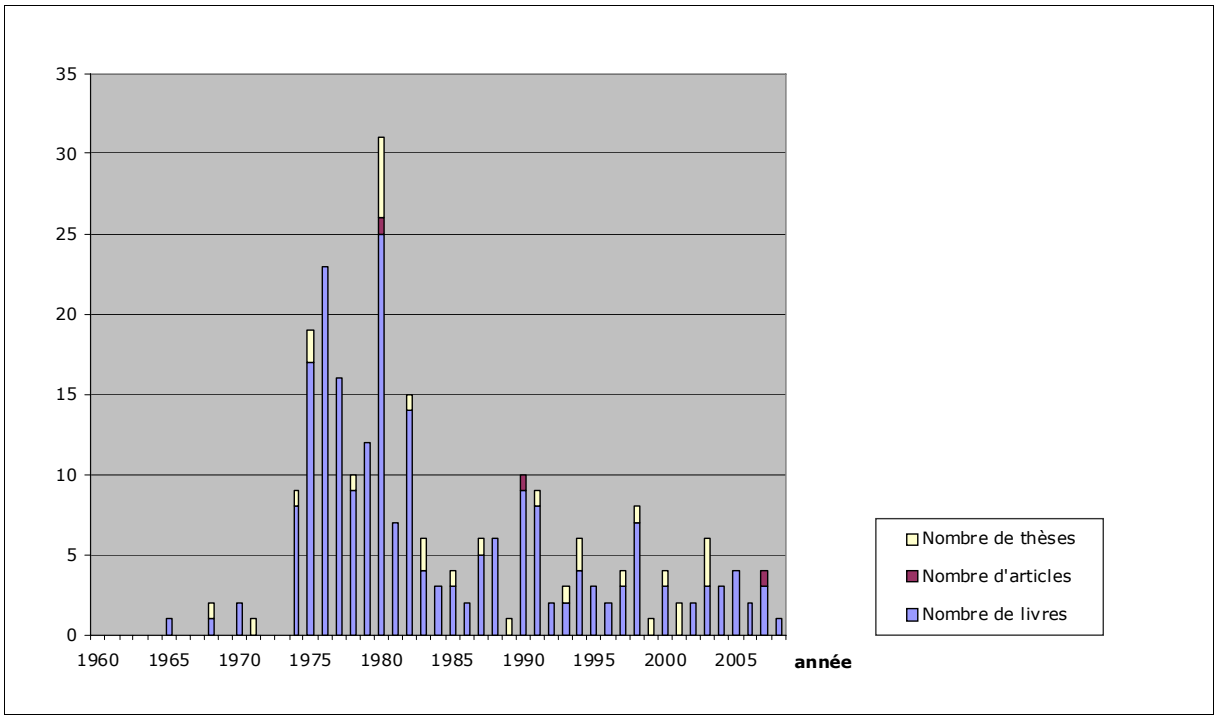


Graphique 2 : Nombre de publications recensées à la BNF et au CDU depuis 1960 comportant l'expression « cadre de vie » dans leur titre

En 1973, toujours, l'Institut de l'environnement diffuse un rapport sur le *Cadre de vie* en douze fascicules. Comme le montre l'évolution du nombre de publications référencées dans quelques bases documentaires (BNF, CDU, SUDOC), l'année marque le début d'une période de production intense.

Quelle que soit la base de données considérée, la production éditoriale augmente après 1973 et devient, dès 1975, très conséquente. La plupart des publications sont liées à l'action publique. Elles émanent du Groupe interministériel d'évaluation de l'environnement, de la commission à l'aménagement du territoire et du cadre de vie, ou des ministères successifs :

Ministère de la qualité de la vie (de mai 1974 à mars 1977), Ministère de l'environnement et du cadre de vie (d'avril 1978 à mai 1981). Si le militantisme social caractérise nombre d'ouvrages, les partis politiques s'emparent aussi de la question (*Les communistes et le cadre de vie*, 1976 ; *Logement social et cadre de vie*, Parti socialiste, 1977). En 1980, le CRU dresse une « synthèse panoramique des recherches sur les associations de défense du cadre de vie et de l'environnement », la notion d'« écologisme politique » apparaît alors en science politique



Graphique 3 : Nombre de publications recensées au SUDOC depuis 1960 comportant l'expression « cadre de vie » dans leur titre

L'analyse de notre corpus d'articles montre que la notion n'est présente ni dans *l'Architecture d'Aujourd'hui*, ni dans *Architecture, Mouvement Continuité*. Elle figure en revanche, dans la revue *Urbanisme* : en 1973 (n°136, « Le cadre de vie et la conservation des centres anciens ») et en 1974 (n°143). La notion comprend là encore une dimension critique (« Urbanisme et cadre de vie : des erreurs à corriger ») ou opératoire (« Loi foncière et cadre de vie »). La revue annonce la parution *des cadres de vie* du géographe Gabriel Rougerie (1975). En 1976, elle fait écho au débat politique en faveur du cadre de vie et de la « qualité de la ville », à travers l'idée de « participation habitante » (n°153/154, 155, 156).

Dans les autres revues spécialisées en aménagement et urbanisme, les références à la notion sont plus discrètes. L'expression n'apparaît qu'une seule fois dans la revue *Diagonal* à

l'occasion d'un article consacré au ministère de l'Environnement et du Cadre de vie (n°27, 1979) ; on ne la trouve pas dans la revue *Projet urbain*. *Métropolis* aborde « les logiques fonctionnelles et professionnelles dans l'urbanisme et le cadre de vie » (n°50, 1981) et « la maîtrise du cadre de vie » (n°51, 1982) au début des années 1980.

De la même manière, rares sont les articles citant l'expression dans les revues de paysage. La plus ancienne à le faire, *Environnement et cadre de vie,* est une émanation ministérielle ; sa période de parution, d'octobre 1978 à juillet 1981, correspond à peu près à la durée du second ministère, celui de l'environnement et du cadre de vie. Ses textes prônent tantôt la sauvegarde du cadre de vie, tantôt son amélioration (n°1) ; la lutte contre la banalité est recommandée pour améliorer la qualité de vie (n°8, 1980).

1.2. Le cadre de vie : définition et contenu de la notion

Cadre de vie : l'expression apparaît après 1945 et remplace en partie la notion de « milieu de vie » qui était importante en géographie classique. La présence du mot vie renvoie aux hommes résidant à l'intérieur du cadre aménagé : ce lien explique sa dimension sociale et la différencie d'autres terminologies utilisées en architecture ou en aménagement.

Dérivée du mot cadre, l'expression « cadre de vie » se réfère aussi à un espace que l'on peut délimiter : celui de la vie quotidienne. Ainsi, pour Roger Brunet (2003), le cadre de vie désigne « tout ce qui constitue l'environnement de la vie quotidienne ; comprend l'habitation, son milieu, le trajet domicile-travail, l'organisation et l'offre de loisirs ».

> **CADRE** : « 1. Bordure entourant une glace, un tableau, un panneau… (voir : encadrement).
> 2. Au figuré : Ce qui circonscrit et, par extension, entoure un espace une scène, une action (voir : décor, entourage, milieu) » (*Petit Robert*, 1991).

Par sa référence au cadre et à sa bordure, l'expression sous-entend l'idée d'un espace dessiné suivant une géométrie précise – le plus souvent de forme carrée dans le cas du cadre – en fonction d'un usage précis : entourer une œuvre. Le mot cadre implique la présence de limites, il indique l'existence d'une organisation, d'une structure et d'une production humaine. Alors que la soumission aux conditions du *milieu de vie* entraîne des adaptations des espèces vivantes et des groupes humains, l'élaboration du *cadre de vie* dépend de l'activité humaine. Le cadre de vie se différencie donc de l'environnement (au sens de milieu naturel) au sens où il résulte de l'organisation d'un environnement délimité par un groupe social qui contrôle sa mise en forme plastique selon des critères esthétiques et culturels : caractéristiques que ne possède justement pas l'environnement naturel.

Par ailleurs, la notion de cadre de vie a un caractère englobant : tout ce qui se situe à l'intérieur du cadre (de la vie quotidienne) peut en relever, comme on le voit avec la définition

de Roger Brunet (2003) : les logements, mais aussi les espaces extérieurs qui les complètent, les espaces du travail, les espaces des trajets, les services quotidiens ou hebdomadaires dont ceux du loisir… Ce qui représente des catégories très diverses, organisées et mises en œuvre par des acteurs différents. Ainsi, parler de cadre de vie, comme d'environnement ou de paysage, doit entraîner les organisations collectives à travailler de façon transversale.

Parce qu'elle associe des aspects contradictoires (caractère englobant *versus* proximité à l'habitant), la notion de cadre de vie n'apparaît pas au même moment selon les disciplines, les métiers ou les groupes sociaux et ne recouvre pas exactement le même contenu.

Pour les générations d'architectes modernes, c'est aux habitants de s'adapter aux formes architecturales idéales proposées, capables de transformer leur vie. Éventuellement, des programmes d'habitat provisoire permettent d'assurer la transition nécessaire avec l'habitat rural initial et « d'éduquer » les nouveaux habitants aux règles de la vie urbaine moderne : à Barcelone, Le Corbusier conçoit le projet « Une maison, un arbre »[182] pour des populations immigrées ; Michel Écochard, au Maroc, imagine des programmes d'habitat adaptés pour les populations indigènes. Dans ces conditions, parler de *cadre de vie* est une façon de prendre en compte les destinataires du projet en tant qu'individus, porteurs de pratiques singulières. Cette attention aux usages sociaux de l'habitat et de la ville figure dans les textes de l'architecte André Gutton (1962) dès le début des années 1960 :

> « L'art appliqué, l'art urbain, celui qui appliquera les données de l'urbanisme, quelle que soit son échelle : bourg, village, ville ou métropole, **deviendra un art éminemment social**. Qu'il s'agisse d'édifices ou d'une ville, l'homme, seul ou en communauté, en sera l'élément directeur, la raison d'existence, ce sera, en vérité, l'étude du **cadre de la vie** même de cet **homme**. (...) Programme immense et raisonné, art utile et magnifique qui doit permettre dans l'avenir une étude totale du **cadre de la vie des hommes**, de l'homme avec ses souffrances et sa grandeur. »

Progressivement, l'organisation réfléchie du cadre de vie devient la mission principale des architectes et urbanistes comme l'exprime Pierre Molins (1969) dans la revue *Esprit* :

> « Entourés et enserrés chaque jour de plus en plus par leurs propres constructions, les hommes pendant longtemps n'ont pas senti ce qu'ils préparaient : sans acte organisateur global leur cadre de vie tend à les broyer. Cet acte créateur aménageant l'espace s'appelle architecture ».[183]

Ce verbe *broyer* nous renvoie à *Playtime* et aux mésaventures de Monsieur Hulot confronté aux mutations de la société urbaine et, avant lui, au Charlot des *Temps modernes*. La tonalité de ces quelques lignes rappelle la responsabilité sociale vis-à-vis des formes spatiales. Pour les architectes et les urbanistes, l'ajout de la notion de cadre de vie dans les

[182] Voir : Fernando Perez Marza, 2004, « La nature comme outil », in *Le Corbusier et la Nature*, III[e] rencontre de la fondation Le Corbusier, Paris, éditions de la Villette, p. 59.
[183] Pierre Molins, 1969, « Le métier de l'architecte », in *Esprit*, numéro spécial intitulé « L'architecte, l'urbanisme et la société », p. 447-454.

attributions du second ministère de l'environnement en 1978 symbolise bien « le passage du quantitatif au qualitatif, le passage des urgences de la quantité aux exigences de la qualité »[184]. Car, derrière le cadre de vie se cache la notion de « qualité de vie (quotidienne) » des Français, évoquée par le ministre, Michel D'Ornano[185]. Transposée de la notion behavioriste de *well-being*, son importance est officialisée dès 1974 par la création d'un ministère.

En réalité, la reconstruction d'après la Seconde Guerre mondiale suscite un militantisme social déjà préoccupé du « cadre de vie ». Entre 1957 et 1962, la Confédération nationale des associations populaires des familles (CNAPF), par exemple, mène une série de campagnes pour « l'amélioration des conditions de vie et de santé des familles ». Créée en 1952, elle a pour objet de s'intéresser « à l'ensemble du *cadre de vie*, c'est-à-dire à tout ce qui concerne la vie quotidienne ». Centrée sur la vie familiale, la problématique s'élargit, au tournant des années 1960 et 1970, au quartier et à son environnement, puis à la ville. Prenant acte de cette évolution, la CNAPF en change de nom en 1976 et devient la Confédération syndicale du cadre de vie (CSCV)[186]. Ainsi, l'engouement pour le cadre de vie retranscrit la volonté d'un certain nombre d'habitants de transformer leur ville ; l'organisation associative est le moyen privilégié pour mettre en œuvre un cadre de vie plus conforme à leurs rêves.

Chez les géographes français, la notion de cadre de vie apparaît pour remplacer la notion de « milieu de vie », que les mutations de la ville rendent inopérante : « La vie du citadin se partage entre différentes fractions de la ville. La notion de milieu de vie urbain se disperse » (George, 1974). Avant de s'intéresser aux transformations des pratiques urbaines et des représentations, l'attention des géographes se fixe sur les transformations matérielles de la ville. Dans le *Précis de géographie urbaine* (George, 1969), seule la notion de « cadre » ou « cadre urbain » apparaît. Si l'emploi est critique comme dans de nombreux textes de l'époque, c'est principalement vis-à-vis du cadre physique construit après-guerre :

> « Le citadin étouffe dans son cadre de pierre et de ciment, il aspire à fouler la terre et non continuellement l'asphalte, à respirer autre chose qu'un air chargé de gaz d'échappement. Et il se rue vers les espaces verts ou vers les sorties de l'agglomération dès que ses loisirs lui permettent de profiter d'un rayon de soleil »[187]

Pierre George décrit le cadre urbain en évoquant un « ailleurs », plus naturel auquel il s'oppose en tous points. Le cadre de vie n'est pas l'environnement physique ou naturel comme le suggère aussi un rapport ministériel de 1979, *l'état de l'environnement : l'environnement physique et le cadre de vie*.

[184] Éric Lengereau, 2007, « Aux origines du ministère de l'Environnement et du Cadre de vie (1966-1978) », in *Pour mémoire. Revue du comité d'histoire du ministère*, numéro hors-série, septembre, p.13-16.
[185] Voir l'éditorial du premier numéro de la revue *Environnement et Cadre de vie*, 1978.
[186] Informations données sur le site internet de la Confédération de la Consommation, du Logement et du Cadre de Vie (CLCV), consulté le 26 juillet 2009 : http://www.clcv.org/En-savoir-plus-sur-notre-histo.2442.0.html
[187] Pierre George, *Précis de géographie urbaine*, Paris, PUF, 1969, p. 231-232.

Alors que la plupart des auteurs ne mettent en exergue qu'une ou deux des dimensions du cadre de vie, les trois dimensions du cadre de vie sont bien identifiées par le géographe Gabriel Rougerie (1975). En s'appuyant sur le concept géographique de « milieu », il s'efforce de clarifier la notion face aux multiples confusions nées de l'association fréquente des notions de cadre de vie et d'environnement. Pour lui, le cadre de vie est l'expression formelle de l'organisation humaine volontaire d'un certain nombre d'éléments disponibles dans l'environnement, en fonction du milieu d'accueil et des conditions socio-culturelles. Il distingue les cadres de vie à dominante écologique des cadres de vie à dominante éthologique, symboliquement réunis dans le logo du ministère de l'Environnement et du Cadre de vie.



Ill. 4 : Le logo du ministère de l'Environnement et du Cadre de vie

Qualité architecturale, qualité de la vie sociale et respect de l'environnement : les trois critères choisis par le séminaire Robert Auzelle pour sélectionner les opérations présentées dans le *Référentiel pour la qualité du cadre de vie* (2007) rappellent la richesse et l'ambiguïté d'une notion utilisée en sociologie, en aménagement et en sciences environnementales.

1.3. Évolution et limites du cadre de vie

Dans les années 1960, on constate des rapprochements entre environnement et cadre de vie et de nombreuses confusions entre ces notions : leurs différences, subtiles, risquent de s'effacer. Avec le syndicalisme du cadre de vie, par exemple, la problématique de la santé de la population est souvent l'élément qui déclenche les actions des militants du cadre de vie (CEREBE, 1980). Les enquêtes sur les conditions de vie des habitants conduisent à établir un lien entre qualité environnementale et qualité du cadre de vie (Prévot, 2007 ; Estienne, 2008).

L'une des nombreuses associations militantes apparues dans la foulée des événements de mai a laissé un discours particulièrement significatif. L'association « Environnement M. 1968 » veut rassembler « tous ceux qui luttent contre l'environnement de classe et tous ses alibis technocratiques et humanistes », ainsi que « pour un environnement démocratique ». En décembre 1968, l'architecte Jean Tribel fait parvenir un document dactylographié à l'ensemble des adhérents[188]. Intitulé « Synthèse provisoire des travaux », le texte commence par définir la notion d'environnement par rapport à celle de cadre de vie :

[188] Ces documents font partie des archives personnelles laissées par Didier Kowalewski, sociologue, ancien membre de l'OREAM-Nord, puis enseignant à l'école d'architecture de Lille.

> « L'environnement est tout ce qui entoure l'individu, tout le cadre de vie créé pour satisfaire ses besoins fondamentaux. L'objet usuel, l'habitation, le lieu de travail, les moyens de déplacement, la ville, le territoire aménagé font partie de l'environnement. »

Dès 1975, Gabriel Rougerie exprime la crainte de voir s'éteindre l'usage de la notion de « cadre de vie » au profit du terme d'origine anglaise « environnement », qui était alors en train de se répandre. La création du ministère de l'Environnement et du Cadre de vie, en 1978, en associant les deux notions ne fait qu'augmenter les confusions.

Au même moment, un courant de pensée considère que le cadre de vie est la perception subjective d'un environnement par les individus ou les populations qui y vivent. Un certain nombre d'études, comme celle dirigée par Armand Frémont en 1976 ou celle de Maurice Imbert sur la ville nouvelle du Vaudreuil, abordent l'espace de la ville en tant qu'« espace de la vie quotidienne » ou « espace vécu » : c'est « un espace pour la vie » (Bloch-Lainé, 1980). L'espace s'approche sous l'angle de la perception et de l'appropriation (Imbert, 1978).

Dès lors, les textes qui se réfèrent au cadre de vie en tant que perception subjective oscillent entre constat critique – comme dans le passage de Pierre George cité plus haut – et expression d'une aspiration profonde de la population. Les recherches scientifiques reflètent l'esprit des mouvements associatifs du cadre de vie : soit par leur prise de position critique, soit par leur analyse d'actions de transformation jugées exemplaires ou expérimentales : le cadre de vie devient le moteur de l'action politique.

Dans la première catégorie figurent des lectures critiques de la production urbaine de l'immédiat après-guerre et des conditions de vie induites, émanant notamment de sociologues. Certaines font le lien entre les « problèmes du cadre de vie » et « l'évolution démographique » (Czimbalmos, 1974), d'autres analysent l'apparition de phénomènes « d'exclusion » (Vieillard-Baron, 1971) ou comparent les relations au cadre de vie *des syndicats ouvriers* français et italiens (Dussart, 1976). Paru en 1975 à la documentation française, le livre *Urbanisme et cadre de vie* appartient à ce registre. À la fin des années 1970, l'analyse du cadre de vie se systématise en direction des groupes sociaux considérés comme exclus (immigrés, handicapés…) ou de secteurs du territoire déterminés par leur fonction spécifique, décrivant, par exemple, *le cadre de vie du Nord-Pas-de-Calais industriel* (OREAM-Nord, 1975).

Dans la seconde, les analyses portent sur les politiques de transformation ou d'orientation : soit globale (l'aménagement ou la modernisation du pays), soit spécifique (l'amélioration d'un cadre de vie donné). La *Radioscopie de la France* de Bernard Kaiser (1975) présente l'ensemble *des transformations du cadre de vie (1950-1975),* tandis que le travail mené par Jean-Marie Ernecq (1979) pour le BETURE rend compte de *l'expérience britannique en matière de réhabilitation de friches industrielles*, et plus particulièrement de sa politique « d'amélioration du cadre de vie ». Ce type d'études s'intéresse particulièrement aux habitants mobilisés par les politiques de participation (Bernfeld, 1980). Certains établissent un

lien explicite entre cadre de vie et action politique comme dans l'article des *Annales de la recherche urbaine* (n°6, 1980) qui souhaite « faire la jonction des mouvements pour le cadre de vie avec les luttes pour le travail ».

À l'articulation de ces deux catégories se trouvent d'autres travaux qui établissent un lien entre cadre de vie et économie, cadre de vie et industrie. Mais la notion perd alors ce qui faisait la richesse de son contenu. Au milieu des années 1990, deux articles relatifs à l'aménagement de parcs d'entreprises (*Paysage et Aménagement,* n°31, 1995 ; *Pages paysages*, n°3, 1990/1991) montrent l'évolution sémantique du mot « cadre » : instrumentalisée par le marketing urbain, commercial ou industriel, la qualité du cadre de vie se résume alors à aménager un beau « décor » destiné à « séduire les entreprises ».

Enfin, on regrette que les relations entre cadre de vie et paysage soient peu explorées dans les recherches. Un mémoire de maîtrise de géographie, soutenu à Paris 12 en 1980, fait exception. L'analyse, de caractère esthétique, porte sur le paysage de deux parcs naturels, ceux des Écrins et d'Armorique, pour démontrer le rôle spécifique joué par ces cadres de vie : celui d'un « décor de récréation » (Sacareau, Lagadec, 1980).

2. Le paysage urbain

2.1. Repères chronologiques

L'usage de l'expression « paysage urbain » est avéré dans la littérature scientifique ou spécialisée dès le début du XX^{e} siècle. Elle figure dans les premières monographies urbaines initiées par les géographes, reprises par les urbanistes (Poëte, Bardet, Lavedan), mais aussi chez les fondateurs du mouvement moderne. Le Corbusier, par exemple, utilise l'expression paysage urbain en 1925. L'expression se diffuse dans les discours critiques ou professionnels de 1959 au milieu des années 1960 ; son usage se généralise au début des années 1970 (Jannière, 2007).

Ainsi, l'expression « paysage urbain » se rencontre à plusieurs reprises dans les *Conversations sur l'architecture* de l'architecte urbaniste André Gutton (1962). Publiés de 1959 à 1962, les six tomes reprennent le contenu du cours de théorie de l'architecture donné à l'ENSBA à partir de 1953 ce qui témoigne donc d'un usage antérieur : attesté dès la *Charte de l'urbanisme* de 1941 (Jannière, 2007). Plusieurs ouvrages de Pierre Lavedan intègrent une notion que sa formation initiale en histoire de l'art lui a rendue familière.

L'emploi de l'expression « paysage urbain » est bien plus tardif dans nos corpus. Au sein du corpus d'ouvrages, seuls six utilisent l'expression *paysage urbain* dans leur titre (tableau 2). Les deux plus anciens ont été publiés en 1973, les quatre autres datent de la décennie 1990 : entre ces vingt ans, la question semble s'éclipser. Dans cet ensemble de

publications, les deux premiers envisagent la notion de façon globale (Rimbert, 1973 ; Loiseau, 1993) ; deux autres s'intéressent à un domaine artistique, la photographie et la littérature (Blondel, James, 1973 ; Lafhail-Molino, 1997) ; les deux derniers, enfin, sont des monographies de paysagistes (Leclerc, 1994 ; Vigny, 1998).

Plutôt que de considérer la locution *paysage urbain*, on peut s'intéresser aux autres formes sémantiques de la notion. Cinq ouvrages du corpus répondent à ce critère (tableau 3) : quatre ont été publiés à la fin de la décennie 1980, le dernier au début des années 2000 (Masboungi, 2002). Tous explorent les relations entre ville et paysage, la plupart se présentent sous forme de monographies de villes (Paris, Grenoble, Marseille).

Ainsi, les ouvrages se rattachant explicitement à la notion sont rares tout au long de la période étudiée ; celui de la géographe Sylvie Rimbert (1973) est longtemps resté l'exception. La majorité des publications se concentre dans la décennie 1990. Par ailleurs, la diversité des objets comme des points de vue ne permet pas de préciser le contenu de la notion.

Si l'on s'intéresse maintenant au **corpus d'articles**, la présence de la notion est plus sensible. Vingt articles utilisent l'expression *paysage urbain* dans leur titre (tableau 4). Ils se regroupent cette fois en trois périodes : une première, mineure, de 1967 à 1972 – moment où apparaissent en France les questions environnementales et où se développe la recherche urbaine –, une deuxième de 1976 à 1983 et une troisième depuis le milieu des années 1990.

La répartition de ces articles selon les champs professionnels est très inégale : une majorité (11/20) se trouve dans les revues spécialisées en urbanisme, le reste se partage entre l'architecture (4/20), le paysage (3/20) et les revues de recherche (2/20).

Dans cet ensemble, un certain nombre d'articles aborde la locution « paysage urbain » en termes d'action. Les mots utilisés (création, contrôle, restructuration, formation, construction, rénovation ou protection) indiquent qu'il s'agit d'une réalité perçue et modifiable. S'opposant aux « paysages naturels » (*Urbanisme*, 1967), les paysages urbains évoquent tantôt l'harmonie (*Urbanisme*, 1980) et le charme désuet (*Métropolis*, 1975), tantôt la modernité et l'une de ses formes les plus radicales, les infrastructures (*AA*, 1963 ; *Urbanisme*, 1995 ; *Les Carnets du Paysage*, 1998). Quelques articles relient la question du paysage urbain à une situation spécifique, celle des limites des agglomérations urbaines (*Métropolis*, 1975 ; *Les Annales de la recherche urbaine*, 1983 ; *Pages Paysages*, 1987).

Quinze articles emploient une autre expression proche de la notion (tableau 5). Si tous sont postérieurs à l'année 1981, une majorité a été publiée depuis 1993. Excepté le domaine de l'architecture, la répartition des articles selon les domaines professionnels est plus homogène. Sur les quinze articles concernés, cinq se situent dans des revues d'urbanisme, quatre dans des revues de paysage, quatre encore dans des revues de recherche ; seuls deux articles se trouvent au sein de revues d'architecture.

La plupart de ces articles explorent les relations entre ville et paysage (*Environnement et cadre de vie*, 1981 ; *AMC*, 1993) ou entre urbanisme et paysage. Plusieurs examinent l'apport de la « démarche paysagère dans la ville » (*Les annales de la recherche urbaine*, 1989 ; *Le Visiteur*, 1995 ; *Carnets de vue*, 1999 ; *Les Cahiers de la recherche architecturale et urbaine*, 2000 ; *Urbanisme*, 2003). Certains analysent des modèles urbains spécifiques, parfois de nature hybride (*Les carnets du paysage*, 1998 ; *Urbanisme*, 2000) ; un seul considère le paysage comme une réalité préalable à la ville (*AMC*, 1995).

Cependant, la consultation des bases de données documentaires générales (BNF et SUDOC) ou spécialisées dans le champ de l'aménagement (CDU, Urbamet et ArchiRès) permet d'établir une liste bien plus importante de publications (77) dont le titre renvoie à la notion de paysage urbain par la présence soit de la locution elle-même, soit de termes proches.

Sur l'ensemble de la période, la répartition de ces ouvrages par champs disciplinaires (graphique 4) isole trois disciplines principales : l'aménagement et de l'urbanisme (38 %), la géographie urbaine (30 %), l'histoire (17 %). Les 15 % restant se partagent entre les autres sciences humaines qui s'intéressent progressivement à la notion : sociologie (4 %), psychologie (3 %), littérature (3 %), philosophie, sciences politiques, écologie…

Dans cet ensemble, le nombre de thèses et autres mémoires universitaires (niveau maîtrise, DEA ou DESS) est significatif (24 %). Chronologiquement, le premier texte de ce type date du début des années 1970. Ce mémoire de maîtrise de géographie, dirigé par Olivier Dollfus, utilise la cartographie pour analyser les effets de l'urbanisation sur le paysage depuis 1945 (Rousseau, 1972). Les quatre thèses soutenues dans la décennie 1970 (dont trois en géographie) signalent l'intérêt pour la notion et confirment le rôle initial de la géographie. Cependant, l'essentiel des thèses et mémoires se concentre dans la décennie 1990 et se partage entre deux champs : l'histoire et l'aménagement.

La répartition disciplinaire des thèses et mémoires universitaires respecte les orientations déjà observées entre les trois principales disciplines : géographie (7/19), urbanisme et aménagement (5/19), histoire (4/19). La géographie et l'histoire, au caractère universitaire plus affirmé, occupent une place importante dans ce type de travaux, mais on trouve également deux thèses de psychologie (Stefanou, 1978 ; Leobon, 1986) et une thèse de philosophie (Belmont, 1996).

Les premiers textes répertoriés sont antérieurs à 1965 (graphique 5). Les deux plus anciens sont des monographies de géographie (Lasserre, 1956 ; Ghesquieres, 1960) ; les deux autres relèvent des sciences politiques (Bodin, Piret, 1963) et de l'histoire (Hélin, 1963). Il faut ensuite attendre le début des années 1970 pour que la notion soit explorée de façon

systématique. La grande majorité des publications de cette décennie se répartit entre deux champs proches : la géographie urbaine, d'une part, l'aménagement et l'urbanisme, d'autre part. Un ouvrage fait exception : il s'agit d'une thèse de psychologie sociale dirigée par Abraham Moles à Strasbourg (Stefanou, 1978).

Le nombre de publications augmente sensiblement autour de l'année 1980 tandis que l'orientation des travaux évolue. Le caractère descriptif des études de géographie urbaine est progressivement abandonné, au profit d'analyses plus pragmatiques relevant du champ de l'aménagement et de l'urbanisme. Les travaux s'intéressent à l'aménagement paysager des voiries (CETUR, 1982), au rôle du POS (Abadia, 1988), à la présence de la publicité (Institut de géoarchitecture de l'UBO, 1985 ; Devalland, Vila, 1994), au rôle de la couleur (Lassus, 1989) ou de l'eau dans le paysage urbain (Loudun, 1990 ; Barles, 2005).

Dans le même temps, les travaux de nature historique (Muret, 1980 ; Caille, 1985) et archéologique (Chevallier, 1980) se multiplient. Il faut souligner que les premières études historiques sur le paysage urbain sont principalement le fait des médiévistes. La thématique est choisie pour le congrès de Lyon (1981) de la société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur, puis reprise lors du congrès de Montpellier en 1985. Les travaux postérieurs s'intéressent à des périodes plus anciennes (Perrin, 2002 ; Chaisemartin, 2003) ou à des terrains extérieurs à l'Europe comme Tanger (Brini, 1996) ou Séoul (Lee, 1997).

La sociologie urbaine s'empare de la notion dans la deuxième moitié des années 1980, notamment avec les travaux menés par Michel Péraldi et l'équipe du CERFISE à Marseille (1983, 1988) autour des questions de « Paysage, Ville et Mémoire ». Les travaux postérieurs privilégient l'étude d'espaces spécifiques, présentés comme des « lieux de sociabilité ».

Quelques publications récentes attestent de l'intérêt actuel pour la notion, notamment chez les chercheurs. Le livre d'Anaïs Prével (2006) veut démontrer le rôle majeur du paysage urbain dans la constitution de « l'identité des lieux ». Dirigé par Pascal Sanson (2007), *Le paysage urbain, Représentations, Significations, Communication* rassemble une vingtaine de textes issus d'un colloque transdisciplinaire organisé à Blois en 1999 et d'une série de séminaires portant sur l'élaboration d'une sémiotique du paysage urbain. Le numéro 13 de la revue *Strates* s'intitule « Paysage urbain : Genèse, représentations, enjeux contemporains » ; coordonné par Hélène Jannière et Frédéric Pousin (2007), il reprend les résultats d'un séminaire organisé de 2003 à 2006 à l'Université de Paris 1. Enfin, le travail de Philippe Clergeau (2007) propose une « écologie du paysage urbain ».

2.2. Contenu et influences

Dans un ouvrage récent, Jean Cabanel (2006) recense cinq types d'objets désignés par l'expression *paysage urbain* :

- « la composition que forme la ville avec son site ;
- les espaces publics ayant une composante végétale importante organisés en un réseau cohérent qui structurent la ville : parcs et jardins, trames arborées des avenues, squares, bois de loisir ; on utilise souvent à cet égard le terme d'urbanisme végétal ;
- les perspectives urbaines ;
- l'agriculture périurbaine et urbaine ;
- les abords des villes et leur silhouette. »[189]

La première et la dernière catégorie renvoient à l'utilisation la plus ancienne de la notion de paysage urbain, héritée des géographes. Les « perspectives urbaines » et autres « espaces publics » se rapportent à la notion d'art urbain, utilisée en architecture pendant la période baroque et reprise par Lavedan. Le rôle du végétal dans l'ordonnancement d'un réseau structurant la ville se rattache au système de parcs développé par Forestier et qui a influencé de nombreux projets de l'école française d'urbanisme. L'agriculture périurbaine et urbaine évoque plutôt la notion d'espaces ouverts et rappelle la cristallisation des débats autour d'une situation géographique spécifique : celle des limites urbaines et du rapport des agglomérations au grand territoire.

La liste pourrait s'allonger encore pour évoquer les formes hybrides contemporaines. Néanmoins, la tentative révèle la richesse et la complexité d'une notion dont le contenu parvient difficilement à se fixer et évolue en circulant entre les disciplines (géographie, urbanisme et paysage) et entre les métiers (architecte, urbaniste, paysagiste).

La première caractéristique est la double empreinte de l'histoire de l'art et de la géographie, disciplines dont la notion est issue. Héritier de l'histoire de l'art, le paysage urbain renvoie aux formes de la ville du point de vue de l'esthétique et de la représentation. Situé au cœur de la ville, l'observateur dépeint des « ambiances » significatives : il décrit les espaces internes de la ville en tant que « volumes » (façades, perspectives, ciels, sols…). Par son origine géographique, le paysage urbain touche la question des formes des villes, mais privilégie l'étude des relations entre une ville et son environnement. Situé à l'extérieur de la ville, l'observateur analyse les relations formelles entre cette forme globale et son site. Cette approche substitue à l'étude du plan et de son organisation, l'analyse de la découpe de la ville tant sur le ciel – comme l'indique l'utilisation du mot « silhouette » –, que sur le sol – la « composition » formée par la ville avec son site.

[189] Jean Cabanel, *Pays et paysages de France*, Rodez, éditions du Rouergue, 2006, p. 178.

La seconde caractéristique est l'instabilité du contenu d'une notion diversement acceptée et utilisée selon les époques et selon les disciplines et les métiers. Dans la première moitié du XX[e] siècle, l'expression se rencontre volontiers dans les textes des praticiens ou chez les spécialistes de la ville. Parmi les praticiens, Le Corbusier l'emploie dès 1925 :

> « La paroi aride et énervante du corridor est remplacée par des volumes qui se juxtaposent, s'éloignent, se rapprochent, créent un vivant et monumental paysage urbain. Nous profiterons (…) pour introduire des arbres dans la ville. Pour l'instant, laissant de côté les facteurs d'hygiène, on peut admettre qu'esthétiquement parlant, la rencontre des éléments géométriques des bâtiments et des éléments pittoresques des végétations constitue une conjugaison nécessaire et suffisante au paysage urbain. En effet, ceci obtenu, cette richesse des éléments plastiques, prismes nets des immeubles, volumes ronds des feuillages, lignes arabesquées des ramures, que reste-t-il à faire, sinon à développer de tels avantages ? (…) Du sol s'élancent les frondaisons, au loin s'étalent les pelouses, courent des plates-bandes fleuries. Un cirque de géométrie contient ce pittoresque ravissant et le ciel se pose limpidement sur un horizon qui, à lui seul, fait architecture. De l'ancienne rue ou avenue-corridor, le paysage urbain s'est enrichi beaucoup ; le site est ample, noble et gai. »[190]

Dans ce passage, l'emploi du terme *paysage* accolé à l'adjectif *urbain*, se justifie par le changement d'échelle des objets architecturaux et par les variations formelles imaginées par l'architecte. Une fois libérés des contraintes des matériaux classiques et des règles imposées par le tracé des rues, les bâtiments peuvent devenir les éléments sculptés d'un nouveau paysage artificiel, dessiné par l'architecte : des éléments « plastiques », des « prismes nets », des volumes « monumentaux » qui « se juxtaposent ». Ce « cirque de géométrie » posé sur l'« horizon » sert de cadre et de support au développement de la végétation.

Parmi les spécialistes de la ville, Pierre Lavedan utilise volontiers la notion, héritée de sa formation initiale en histoire de l'art. Dans la conclusion de son *Histoire de l'urbanisme* (1975), il propose une définition du paysage de la Capitale qui résume son approche :

> « Nous souhaitons que le paysage de Paris reste parisien, c'est-à-dire que Paris ne devienne pas une réplique de Moscou ou de New-York. Qu'est-ce que le paysage parisien, dira-t-on ? Existe-t-il même un paysage parisien ? Il en existe heureusement plusieurs : Belleville (avant l'opération des Hauts-de-Belleville), Montmartre (le Montmartre de *Louise*, grâce à Claude Charpentier), le faubourg Saint-Antoine, le Marais, la Seine, avec les boîtes des bouquinistes et les pêcheurs à la ligne, les deux pointes de l'île de la Cité, l'île Saint-Louis et aussi l'avenue de l'Opéra, le faubourg Saint-Honoré, le Boul'Mich et les jardins (Palais-Royal, Tuileries, Luxembourg, Buttes-Chaumont). Et bien d'autres. Qu'ont-ils de commun ? D'abord ils sont variés : ils évitent l'ennui, trait essentiel, et l'on ne pourrait en dire autant de ce qu'on nous a souvent proposé. Ensuite tous sont mesurés, faits pour l'homme, à la mesure de l'homme. Enfin l'histoire nous apprend qu'ils ne sont pas tous apparus en même temps. Paris ne s'est pas fait en un jour. Cela signifie que le paysage parisien n'est pas immuable. On peut lui ajouter, mais à la condition qu'il reste parisien, c'est-à-dire humain et pas ennuyeux. »[191]

[190] Le Corbusier, *Urbanisme*, 1925, p. 224.
[191] Pierre Lavedan, *Histoire de l'urbanisme à Paris*, 1975 [2[e] édition, Paris, diffusion Hachette, 1993], p. 556.

Dans ce cas, la notion de paysage urbain renvoie plutôt à celle d'ambiance urbaine, ce qui englobe des caractéristiques géographiques et architecturales, mais aussi historiques, économiques et sociales, ou encore sensitives (odeurs, sons) : le paysage urbain est lié à l'identité des villes.

Dans les années 1970, la conjonction de plusieurs facteurs conduit un certain nombre d'auteurs à privilégier cette seconde acception. Il s'agit alors de redonner toute sa place à la sensibilité dans les études urbaines. Dans son petit livre, issu de sa thèse, la géographe Sylvie Rimbert (1973) critique le manque de poésie des constructions de l'après-guerre.

> « Mais les idées et les briques ne suffisent pas encore à faire des villes. Bien des plans qui accordent une grande place à la réflexion intellectuelle négligent celle de la sensibilité. La dureté de l'angle droit, la pauvreté en couleurs, la froideur du béton qui supplante des matériaux plus « chauds » comme le bois et la pierre, conduisent à une atrophie de l'atmosphère poétique quotidienne ; les tentatives de compensation à ce manque de rêve que beaucoup cherchent dans l'évasion touristique ne suffisent pas à combler cette lacune.
> Cette atrophie engendre peu à peu une indifférence générale pour les choses de la cité : comment se sentir motivé par la sécheresse, la laideur, l'anonymat des logements de série ? Comment y éprouver le moindre sentiment d'appartenance ? »[192]

On ne peut manquer de faire le lien avec la thèse de philosophie de Pierre Sansot (1971), *la poétique de la ville*, dont l'influence fut considérable. Parler de poétique de la ville engage à réinvestir le champ des représentations culturelles, symboliques ou imaginaires, dont les plans d'urbanisme s'étaient coupés après un long processus d'abstraction scientifique entamé au milieu du XVIII^{e} siècle (Orillard, 2003). Cette redécouverte des années 1970 s'inscrit néanmoins dans un mouvement plus large qui débute en Europe avec l'ouvrage de Camillo Sitte (1889) : en réaction aux démarches purement techniciennes, *Der Städtebau nach seinen künstlerischen Grundsätzen* développe une approche esthétique de l'espace urbain. Au tournant du XX^{e} siècle, plusieurs auteurs s'approprient ce travail théorique pour en faire un outil de conception (Buls, 1893 ; Martin, 1902 ; Unwin, 1909). L'idée de « tableau urbain » se transforme en une succession de « vues urbaines », établies en différents points d'un « parcours visuel » et formant un système de représentation du paysage urbain.

Reprenant cet héritage, les travaux de Gordon Cullen (*Townscape,* 1961) valorisent la photographie et le dessin (sous forme de croquis architecturaux). La réalisation de séries d'images, dont les angles et les hauteurs de vues varient, permet d'appréhender le mouvement et de constituer un relevé du parcours. L'américain Kevin Lynch, dont les ouvrages sont traduits en français à partir de 1969, explore de nouvelles approches des formes urbaines fortement influencées par la psychologie : à partir d'enquêtes et d'entretiens, un système de représentation graphique permet de tracer la carte mentale des habitants et usagers de la ville

[192] Sylvie Rimbert, *Les paysages urbains*, Paris, Armand Colin, 1973, p. 8.

(Orillard, 2005). Son premier livre, *The Image of the City* (1960), en français *L'image de la cité* (1969), relie la qualité de la forme urbaine à la clarté de son image.

Les revues *Urbanisme* et *Espaces verts* diffusent ces recherches en France (Pousin, 2007, Jannière, 2007). Nous avons déjà évoqué les articles que l'urbaniste lyonnais Charles Delfante a publié dans *Urbanisme* en 1972 sur l'environnement visuel et le paysage urbain. Charles Delfante utilise la notion d'environnement visuel pour désigner le *cadre* de la vie urbaine, dans son aspect purement spatial. Parlant « d'image scénographique de la ville », il recourt largement au champ sémantique du *spectacle* offert par la ville, dont les rues offrent les *décors* du *théâtre* urbain où « se déroule la vie » et son *animation*.

Chez lui, l'idée d'environnement visuel désigne un environnement *construit* et *ressenti* dans lequel le piéton se déplace au gré des perspectives et des repères urbains. Elle permet ainsi de diffuser les travaux de Gordon Cullen et de Kevin Lynch : l'environnement *ressenti* de façon plus inconsciente que consciente évoque la notion d'image mentale du second ; l'environnement *construit* à partir d'un enchaînement d'espaces rappelle les travaux de premier. Mais la perception se fonde aussi, comme les travaux de Pierre Sansot (1971) et de Sylvie Rimbert (1973) l'ont rappelé, sur des éléments poétiques.

Les illustrations attestent la filiation : le paysagiste Jacques Simon les réalise sous forme de photomontages selon une technique, reprise à la revue anglaise *The Architectural Review* où travaille Gordon Cullen (Pousin, 2007). Jacques Simon a largement utilisé ces images au style décalé pour la rubrique « Espaces verts » (*Urbanisme*), puis, à partir de 1966, dans la revue *Espaces verts* dont il devient directeur en 1970, y développant un regard critique sur la société. Mais comment concevoir et améliorer l'environnement visuel ? Souhaitant dépasser la simple approche de la composition visuelle, Charles Delfante propose de systématiser des études de paysage urbain, comprenant des scénarios d'évolution, selon une méthode de type *townscape*. Par l'intermédiaire de Charles Delfante et de Jacques Simon, un certain nombre de recherches étrangères, notamment anglo-saxonnes, ont été diffusées en France où elles ont eu, malgré leurs traductions tardives, un retentissement considérable.

Sylvie Rimbert (1973) s'efforce de clarifier la notion de paysage urbain, mais elle emploie l'expression sans la discuter, ni justifier son usage. Par ses incertitudes sémantiques, le texte témoigne des confusions fréquentes à cette époque entre plusieurs notions : paysage, environnement urbain et cadre de vie. On retrouve ces caractéristiques dans les premiers articles du géographe Antoine S. Bailly. Pour celui-ci, la notion de paysage urbain découle *implicitement* de la perception d'un espace urbain « qui repose elle-même de plus en plus sur une accumulation d'informations perçues lors de déplacements », mais il ne définit pas davantage la notion (Bailly, 1977 : 14). Comme chez Gordon Cullen, l'idée de paysage urbain est reliée à l'existence d'un déplacement. À partir de la fin des années 1970, avec le

développement d'une recherche scientifique dans le champ du paysage, cette imprécision conduit à rejeter l'utilisation de fait de la notion de « paysage urbain » et engage les travaux des chercheurs dans deux directions.

Une première voie consiste à redéfinir la notion de « paysage urbain ». En 1973, est organisé à Arc-et-Sénans, un colloque d'esthétique appliqué à la création du paysage urbain. En 1979, l'École Normale Supérieure réunit un autre colloque autour de la thématique « pour une archéologie du paysage urbain ». Cette étape est brève. Pendant les deux décennies suivantes, les colloques et les ouvrages collectifs se succèdent pour construire une théorie du paysage (Roger, 1995), mais la notion de paysage urbain s'éclipse : elle apparaît de façon épisodique dans des ateliers ou des communications mais jamais comme thématique principale. Dans ce contexte peu porteur, définir la notion de paysage urbain n'est pas la tâche prioritaire : le domaine privilégié des études reste longtemps celui du paysage naturel ou rural. Avant d'aborder les espaces urbains centraux, les investigations se portent sur les territoires périurbains alliant une origine rurale et une situation intermédiaire (Rivière-Honnegger, Tchakérian, 1998). Organisé en 1990 pour réinvestir l'héritage oublié d'un grand paysagiste français, un colloque fait exception : *Jean Claude Nicolas Forestier (1831-1930). Du jardin au paysage urbain.*

Une évolution se dessine pourtant. En 1998, à Grasse, un colloque porte sur les « paysages urbains en méditerranée ». L'année suivante, à Blois, le thème du « paysage urbain » est retenu pour un autre congrès dont les actes sont récents (Sanson, 2007). En 2004, lors du colloque sur l'évaluation du paysage organisé par le CNRS et l'université de Montpellier, trois communications sur un total d'une quarantaine touchent les paysages urbains. La première s'intéresse aux « paysages urbains en Île-de-France » (Lefort) ; la seconde (Audurier-Gros, Rivière-Honnegger) choisit des objets urbains, les parcs et jardins, comme « indicateurs et marqueurs culturels pour la gestion des paysages » ; la dernière définit une méthodologie « d'évaluation multidisciplinaire des paysages » dans le cadre de la ville de Paris (Blanc, Cohen). Lors du colloque organisé à Bordeaux, un an plus tard, autour du programme de recherche « Politiques Publiques et paysages », un atelier sur les quatre traite du paysage urbain. Enfin, le troisième atelier pour la mise en œuvre de la convention européenne du paysage, réuni par le Conseil de l'Europe à Cork en Irlande en juin 2005, s'intitule « Des paysages pour les villes, les banlieues et les espaces périurbains ».

Une seconde voie consiste à chercher comment nommer la nouvelle réalité urbaine pour mieux comprendre les phénomènes urbains contemporains. Face à leur évolution rapide, d'autres locutions apparaissent ainsi depuis quelques années autour du rapprochement entre ville et paysage : *paysage de la ville*, *ville-paysage*, *paysage-ville*. Analysant la *Zwischenstadt* allemande contemporaine, Thomas Sieverts (2004) préfère celles de « paysage urbanisé » et de « villes paysagées » ; Pieter Versteegh (2005) introduit la notion de « paysage/urbain » ;

Panos Mantziarias (2008) démontre la pertinence des projets de « *Stadtlandschaft* » (« ville-paysage ») imaginés par l'architecte allemand Rudolf Schwarz pour penser la dispersion contemporaine des villes.

2.3. Rôle de la notion

La notion de paysage urbain joue un rôle différent selon les périodes et les acteurs, se dotant de valeurs tantôt descriptives, tantôt opératoires ou critiques (Pousin, Jannière, 2007). Jusque 1965, son usage est essentiellement descriptif ; souvent associée à l'art urbain, elle contribue néanmoins à reconstruire l'urbanisme en le dotant de nouveaux outils.

Avec le dossier publié dans la revue *Urbanisme* (n°90-91, 1965)[193], elle prend un caractère nettement opératoire. La référence au paysage urbain est utilisée pour apporter des réponses aux critiques qui commencent à s'exprimer vis-à-vis des réalisations urbaines de l'après-guerre, en termes de composition plastique, mais aussi par l'attention apportée aux ambiances et au rapport au site. La volonté d'insuffler une dose de poésie dans les projets, en réplique à la monotonie des grands ensembles, conduit les concepteurs à s'intéresser plus particulièrement à la couleur et à la lumière. Les premiers travaux du paysagiste Bernard Lassus, qui datent de cette époque, répondent à des commandes de colorisation (grand ensemble de la Maurelette, Marseille, 1962-1967 ; ville de Quétigny-lès-Dijon, 1967-1974). De même, l'établissement public d'aménagement de la ville nouvelle de Lille-Est (EPALE) sollicite la collaboration de la coloriste France Cler, dont l'agence est créée en 1970[194].

Dans la première moitié des années 1970, la notion de paysage urbain est associée aux discours sur le cadre de vie et d'environnement : perdant son caractère opératoire, elle devient un instrument de critique de l'environnement urbain. Plus fréquente dans la seconde moitié des années 1970, l'expression est alors liée aux discours prenant en compte la dimension sociale de l'espace ; elle abandonne sa dimension critique.

Entre la fin des années 1970 à la fin des années 1980, dans la revue *Urbanisme,* la notion croise celle d'espace public : on peut donc l'associer au mouvement en faveur de l'architecture urbaine et du retour à la ville historique. Ainsi, l'opposition critique entre la notion de paysage urbain et la modernité architecturale et urbaine se radicalise. En 1993, la législation française entérine la réalité du concept de paysage urbain et ses liens avec le patrimoine en étendant au patrimoine *paysager* le champ d'application des Zones de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain (ZPPAU), créées dix ans auparavant : on parle donc désormais de ZPPAUP, c'est-à-dire de Zones de protection du patrimoine

[193] Intitulé « Conceptions et recherches », ce dossier est coordonné par Théodore Leveau (1896-1971), connu pour ses activités d'urbaniste et de paysagiste.
[194] Ce point sera développé en deuxième partie.

architectural, urbain et paysager (Mesnard, 2004). Cette modification du cadre juridique entraîne la transformation des regards et des pratiques sur le patrimoine urbain. Ainsi, dans la région Nord, plusieurs villes se sont engagées à mettre en place une ZPPAUP. L'étude préalable interroge nécessairement la notion de paysage urbain en posant la question de la ville comme paysage, ou encore, de ce qui fait paysage dans la ville et de son évaluation au titre du patrimoine.

Synthèse de la section 3

La troisième attitude critique vis-à-vis de la ville fonctionnelle ne se fonde pas sur la distinction entre les pleins et les vides, mais sur une approche globale de la ville considérée soit en tant que cadre de vie, soit en tant que paysage urbain.

La première de ces deux notions apparaît après la Seconde Guerre mondiale en lien avec le militantisme social et prend son essor après 1965, favorisée par le développement de la sociologie urbaine. Au début des années 1970, l'État l'associe à l'environnement et crée un ministère. Le cadre de vie remplace en partie la notion géographique de « milieu de vie », dont le sens est voisin de celle d'environnement. Mais l'environnement est souvent naturel, alors que le cadre de vie est généralement construit. Très large, la notion englobe tout ce qui doit être organisé par la société pour permettre la vie quotidienne. Pour les habitants, parler de cadre de vie, c'est revendiquer de la part des aménageurs et des concepteurs une attention aux usages et aux usagers ; pour les architectes, cela implique le passage du quantitatif au qualitatif. Une des principales limites du cadre de vie est son interférence avec l'environnement qui finit par le supplanter.

L'usage de l'expression paysage urbain est antérieur aussi bien en histoire de l'art que chez les architectes et urbanistes. Sa diffusion dans les milieux professionnels intervient aussi entre les années 1960 et le début des années 1970 sans se généraliser au reste de la population. L'emploi dans les corpus débute en 1967 et reste modeste. La notion se rapporte à une réalité perçue et modifiable : elle renvoie aux formes de la ville d'un point de vue esthétique, mais avec une visée opératoire et en intégrant la question de la déambulation urbaine, du parcours. Évoquant des ambiances spécifiques ou successives, la notion permet de redonner toute son importance à l'approche sensible ou poétique de l'espace. Certains parlent d'environnement visuel ou ressenti. Ainsi la notion prend la suite du mouvement initié en Europe par Camillo Sitte et des travaux menés par Kevin Lynch aux États-Unis ou Gordon Cullen en Angleterre avec le *townscape,* travaux dont les revues *Espaces verts* et *Urbanisme* sont les principaux vecteurs de diffusion en France. Mais faute d'unanimité chez les professionnels et les théoriciens du paysage, le paysage urbain n'a suscité que récemment des travaux de recherche.

Conclusion du chapitre 4

Dès les années 1950, certains architectes et urbanistes se démarquent de la ligne fonctionnelle orthodoxe en cherchant à améliorer un modèle vis-à-vis duquel ils émettent quelques critiques. Celles-ci portent notamment sur les formes urbaines générées, leurs caractéristiques, leurs effets sur le paysage, leurs conséquences pour les habitants. Les uns annoncent la mort du paysage, d'autres redoutent une perte de repères ou d'espaces de rencontre, d'autres encore rappellent que l'architecture doit prendre en compte les sites et répondre aux besoins des hommes… Au tournant des années 1960 et 1970, cependant, la société entre elle-même en crise et prend le relais des critiques. La standardisation de l'architecture et la monotonie des grands ensembles, le manque d'équipements et d'animation, l'éloignement des centres sont dénoncés. La création d'équipes de recherche dans les écoles d'architecture, le financement par l'État de programmes de recherche, concourent à intensifier la quête de solutions alternatives en réponse à cette remise en cause.

Qu'elles soient motivées par une approche doctrinale ou dictées par les revendications de la population, ces recherches explorent différentes pistes. La première répond au principe d'indépendance de l'architecture moderne en cherchant à rétablir des relations entre l'architecture et la ville : en instaurant des règles de composition urbaine, en analysant la ville existante par des méthodes issues des sciences humaines, en adoptant un nouveau slogan symbolique, « l'architecture urbaine ». La seconde répond au risque de perte de repère et au manque d'organisation spatiale en cherchant à structurer les vides par la reprise ou le renouvellement de formes traditionnelles : les espaces publics, les parcs et jardins. La troisième s'oppose aux principes du zoning et aux défauts émanant d'une conception aussi sectorielle de l'espace. Elle propose une approche beaucoup plus globale de l'espace urbain : la notion de cadre de vie englobe l'ensemble des besoins ; la notion de paysage urbain privilégie une approche visuelle (et donc sensible et poétique) de l'espace, considéré non plus en plan mais au fil d'une déambulation ou d'un parcours.

Quelle que soit l'hypothèse de recherche, le revirement s'annonce majeur : la vigueur du débat européen autour de l'architecture urbaine signale l'ampleur du virage et des tensions générées. Alors que l'architecture moderne voulait tourner le dos à l'histoire pour s'affirmer comme nouveau modèle universel, la plupart de ces recherches s'appuient sur l'histoire architecturale et urbaine. On assiste à la reprise ou au renouvellement de pratiques plus ou moins anciennes (art urbain, composition urbaine, structuration de la ville par les espaces libres), de formes héritées ou de vocabulaire traditionnel (les espaces publics, les parcs et les jardins). Au lieu d'affirmer une proposition universelle, l'étude du site et la lecture de la ville historique (typo-morphologie architecturale et urbaine) privilégient des projets circonstanciés, adaptés à leur contexte.

CONCLUSION DE LA PARTIE I :

Le retour manifeste du paysage dans un contexte de généralisation et de transformations du fait urbain conduit à réinterroger la ville en tant que paysage. Les deux approches méthodologiques définies (l'une par la pensée théorique, l'autre par la profession et ses pratiques) se croisent afin d'apporter le cadrage théorique nécessaire à l'analyse des opérations locales mené dans les deux parties suivantes. La présentation des objets de la recherche (la ville, le paysage) et celle des acteurs qui interviennent sur ces objets (les professions, leur histoire et leurs pratiques contemporaines) montre combien les regards portés sur la ville diffèrent selon les époques, les acteurs et leur qualité ; ils décrivent l'émergence d'une notion spécifique, le « paysage urbain », ses modalités de diffusion, son avènement comme objet de recherche. Elle révèle aussi que tous n'abordent pas la ville en tant que paysage au même moment.

De même, si les trois professions étudiées sont toutes concernées par la fabrique de la ville, elles ne le font ni de la même manière, ni avec les mêmes enjeux ; selon les périodes et les personnalités, les questions paysagères interviennent ou non dans les approches. Lors des premiers débats sur l'urbanisme organisés au Musée Social, la présence d'architectes-paysagistes réputés leur donne une place majeure. Mais l'avènement de l'urbanisme fonctionnel éclipse cette approche après la Seconde Guerre mondiale : le paysage cède la place à un fond naturel idéalisé, qu'une approche presque exclusivement quantitative va rapidement réduire à la notion d'espace verts. Néanmoins, le retour dans les années 1960 du paysage semble indiquer l'importance du rôle qu'on espère lui voir jouer : celui de faire évoluer la ville fonctionnelle en dépassant les approches plastiques, fondées sur la seule dialectique des pleins et des vides.

Notre parcours historique montre que la plupart des recherches initiées par les architectes reposent effectivement sur des questions formelles. Avant de remettre en cause le style moderne et ses principes, il s'agit d'imaginer d'autres règles pour que l'architecture moderne génère davantage d'urbanité. Si les éléments de ce renouvellement sont puisés d'abord dans la tradition professionnelle et dans les formes urbaines héritées, leur mise en œuvre s'appuie sur des démarches expérimentées en Italie (méthodes de lecture et d'analyse de la ville historique), aux États-Unis (systèmes de notation de la ville perçue) ou en Grande-Bretagne (systèmes de représentation du *townscape*). Ces innovations ont comme point commun de prendre en compte l'existant qui devient un matériau pour le projet : tournant le dos à l'universalisme de l'architecture moderne, les concepteurs cherchent désormais à adapter leur réponse aux spécificités du *contexte*.

Cependant, ce dernier n'est pas exclusivement matériel et formel. Le développement parallèle des revendications sociales et politiques, et de la sociologie urbaine remet en cause une approche très normalisée des hommes et de leurs besoins pour favoriser la prise en compte de leur diversité. L'entrée de la sociologie au sein des unités pédagogiques et dans les équipes de recherche amène les architectes à vouloir adapter leurs projets à cette réalité : les lieux sont appréhendés de façon plus globale (cadre de vie, paysage urbain) et conçus de façon plus complexe en associant différentes fonctions (espace urbain).

L'introduction d'une approche paysagère, par son caractère intégratif, répond à ce besoin de rompre avec des méthodes fondées sur la dissociation des fonctions et des espaces qui leur étaient affectés. Par son essence subjective, elle cherche également à répondre à un besoin de réenchanter le monde urbain. Or, ces questionnements et ces attentes rencontrent une profession au moment où elle refonde sa formation et ses pratiques autour de nouvelles personnalités et d'une école enfin spécifique à créer. La suite de ce travail doit permettre de comprendre à travers l'étude du cas de la métropole lilloise comment les paysagistes s'emparent de ces problématiques pour s'insérer sur le marché et comment ce processus renforce l'importance donnée au paysage dans la fabrique de la ville.

II PARTIE : LES PAYSAGISTES DES TRENTE GLORIEUSES : UNE REDECOUVERTE

INTRODUCTION

De quand date la prise en compte du paysage dans les projets et opérations d'aménagement de la métropole lilloise ? Selon les témoins interrogés au début de notre recherche, il faut attendre le début des années 1980 pour que la question apparaisse. Deux facteurs décisifs sont cités pour justifier une évolution à cette date : l'importance nouvelle accordée à l'image du territoire après la mise en place des lois de décentralisation et l'arrivée d'une première génération de paysagistes formés à l'École Nationale Supérieure du Paysage (ENSP) de Versailles. Dans la métropole lilloise, il s'agit de Didier Larue, François-Xavier Mousquet, Philippe Thomas, ou encore d'Éric Berlin qui a débuté son parcours au CAUE du Nord. François-Xavier Mousquet et Philippe Thomas créent l'agence Paysages à Lille en 1982.

Le métier est effectivement récent en France : il doit son développement réel à la création en 1976 de l'ENSP à Versailles qui forme une trentaine de paysagistes DPLG par année jusque 1995, 45 depuis lors (Donadieu, 2005). Pourtant, si la mémoire collective semble l'avoir oublié, des paysagistes ont travaillé avant cette période sur le territoire de la région Nord-Pas-de-Calais.

En 1966, les créations parallèles des Organisations d'Études d'Aménagement des Aires métropolitaines (OREAM) et des structures d'aménagement des Villes Nouvelles (missions d'étude, puis Établissement public d'aménagement) ont en effet permis à quelques pionniers de prendre place dans le paysage professionnel. Saisissant cette occasion favorable, ils ont expérimenté au sein de ces équipes pluridisciplinaires une pratique de l'aménagement et de la grande échelle dès la fin des années 1960. Que ce soit à l'OREAM-Nord, dont la réflexion se situait à l'échelle de la région Nord - Pas-de-Calais, à Lille-Est ou à Grande-Synthe, ville nouvelle de fait, la présence de paysagistes a été précieuse et féconde dans ce moment où émergent préoccupation pour l'environnement et souci de la qualité du cadre de vie.

Le cas n'est pas unique en France. Des paysagistes ont participé aux travaux des « dispositifs territoriaux spécifiques » mis en place dans les années 1960 (Delamarre, 2002), notamment au sein des missions interministérielles d'aménagement touristique du littoral. Élie Mauret et Pierre Pillet, paysagistes issus de la « Section du paysage et de l'art des

jardins » de l'École nationale d'horticulture (ENH) de Versailles[195], participent aux travaux de la mission interministérielle d'aménagement touristique du littoral Languedoc-Roussillon, créée en 1963 ; Jacques Sgard, puis Marguerite Mercier apportent leur contribution à celle du littoral Aquitain qui date de 1967. Certains paysagistes ont été associés aux réflexions sur l'aménagement des métropoles d'équilibre, d'autres ont reçu des missions d'étude ou de travaux dans le cadre des Villes Nouvelles. Au Vaudreuil, à Marne-la-Vallée, à Cergy-Pontoise ou à l'Étang de Berre, par exemple, l'apport des paysagistes est essentiel.

Si le cas des villes nouvelles est mieux connu depuis les travaux de la mission d'évaluation des Villes Nouvelles (Barles, 2005, par exemple), grâce à des thèses (Brossaud, 2000 et Saunier, 2005) ou à des publications récentes (Claude, 2006 et 2007), le rôle des paysagistes à Lille-Est n'avait pas encore été étudié. Pour la décennie 1960, les travaux de Françoise Dubost (1983, 1984, 1985, 1986), au début des années 1980, ont porté sur l'évolution du métier et du corps professionnel. Dix ans plus tard, ceux de Bernadette Blanchon (1995, 2000, 2007) ont permis de comprendre comment les générations de l'après-guerre exerçant en secteur libéral se sont adaptées aux chantiers des grands ensembles. Bernard Barraqué (1985) a exploré les relations entre les paysagistes et l'administration centrale. Cependant, nous ne disposions pas encore de travaux systématiques sur l'implication des paysagistes au sein des organismes publics.

Dans un premier chapitre, cette partie s'intéressera à l'exemple de l'OREAM-Nord, créé à Lille en 1966. La présence de trois paysagistes au sein de cette structure est une première motivation suffisante, l'originalité de leur parcours est un second élément particulièrement intéressant. Il s'agira donc de comprendre qui sont ces paysagistes, pourquoi et comment ils sont arrivés là, mais aussi d'évaluer quel a été leur apport dans ce cadre pluridisciplinaire et à cette échelle d'intervention que l'on désigne parfois sous le terme « grand paysage ». Dans un second chapitre, nous étudierons la situation de la ville nouvelle de Lille-Est dont l'équipe ne comprend pas de paysagiste. En revanche, quelques paysagistes sont mandatés par l'EPALE dans le cadre de missions d'études ou de travaux. Le travail cherchera à déterminer la fonction assignée au paysage dans ce projet d'aménagement, à évaluer le degré de réussite des aménagements paysagers et ce qui les différencie des approches développées antérieurement par d'autres spécialistes.

[195] Dans la suite du texte, nous utiliserons par commodité l'expression « Section du paysage » plutôt que son libellé exact.

CHAPITRE 5 : Des paysagistes au service de l'aménagement du territoire, l'exemple de l'OREAM-Nord

Ce chapitre s'appuie sur l'ensemble des matériaux réunis lors du séminaire[196] organisé à Lille le 9 novembre 2006 et dans les nombreux entretiens préliminaires. Intitulé « Les OREAM, laboratoires de prospective urbaine », ce séminaire rendait hommage à Jean Challet, paysagiste de l'OREAM-Nord de 1966 à 1976 ; il s'est tenu en présence de Madame Challet et de sa fille Sylvie, d'anciens membres de l'OREAM-Nord et de trois paysagistes ayant travaillé pour différentes OREAM en France (Nantes, Lorraine, Marseille et OREALM). Il réunissait, en outre, des paysagistes et des acteurs de l'aménagement lillois, des enseignants de l'université des sciences de Lille 1 et de l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille, ainsi que des enseignants de l'École nationale supérieure du Paysage de Versailles – Bernadette Blanchon et Armelle Varcin[197]. Une conférence a réuni le soir à l'ENSAP Lille, les paysagistes Jacques Sgard, Michel Viollet et Pierre Dauvergne. Intitulée, « Les OREAM, laboratoires pour une approche pluridisciplinaire de la grande échelle », elle inaugurait le cycle de conférences pour l'année 2006-2007, dont la thématique était « Expérimentation, Expérimental, [et] Expérience ».

Les nombreuses questions abordées lors de cette journée ont permis de démontrer l'originalité et la richesse de cette expérience ; un article publié récemment (Estienne, 2009) a offert l'occasion de synthétiser une partie des résultats. L'exemple de l'OREAM-Nord doit notamment servir à comprendre dans quelles conditions des professionnels français introduisent une approche paysagère spécifique aux grands territoires de mesurer l'héritage de cette période expérimentale. Soucieux d'intervenir en amont des projets d'aménagement, ils s'inspirent des pratiques connues aux États-Unis et en Angleterre sous le terme de *landscape plannning*, et aux Pays-Bas sous le terme de *landschap ecologie*.

[196] Ce séminaire était organisé par Isabelle Estienne et Maryvonne Prévot (laboratoire TVES, Lille 1) dans le cadre d'un cycle sur les agences d'urbanisme.
[197] Depuis, Armelle Varcin a été nommée maître-assistant à l'ENSAP Lille et récemment intégrée au LACTH.

Section 1 : La présence des paysagistes dans des équipes d'aménagement : analyse d'une innovation.

La production urbaine de l'après-guerre n'apparaît pas avoir offert d'autre rôle aux paysagistes que celui de mettre en œuvre un accompagnement végétal autour des bâtiments de l'architecture moderne (Blanchon, 2007). Les paysagistes jusqu'alors peu nombreux en France exercent pendant cette période sous l'autorité d'architectes (Dubost, 1986 ; Champy, 2000) et d'ingénieurs au sein de grands bureaux d'études. Le témoignage de Marie-Claude Gabillard est exemplaire. La carrière de cette paysagiste qui s'est déroulée pour l'essentiel au CETE et à la DIREN Nord-Pas-de-Calais a débuté dans un de ces grands bureaux d'études parisiens où son travail avait beaucoup moins d'importance que celui des ingénieurs spécialistes des Voiries et réseaux divers, ou VRD[198].

Or, de sa création en 1966 à sa liquidation au début des années 1980, trois paysagistes de formation ont travaillé à l'OREAM-Nord : Jean Challet, Pierre Mas et Christian Rault. Les deux premiers sont des ingénieurs horticoles, paysagistes issus de la première promotion de la « Section du paysage » de l'ENH de Versailles. Recruté par Jean Challet quelques années après le départ de Pierre Mas pour Grenoble, le troisième a été formé à l'école de Gembloux en Belgique, puis à l'Institut d'urbanisme à Paris[199].

D'autres paysagistes interviennent à la même époque dans le cadre de l'aménagement de Ville Nouvelle de Lille-Est. Jacques Simon participe à la réflexion des techniciens de la Mission d'études et d'Aménagement de la Ville Nouvelle de Lille-Est, créée par le décret du 24 avril 1968 ; l'Établissement Public d'Aménagement de la Ville Nouvelle de Lille-Est (EPALE), qui prend sa suite en avril 1969, fait, à plusieurs reprises, appel à des paysagistes. Martine Guiton, Marguerite Mercier et Serge Aubépart, interviennent dans le cadre des missions d'expertise confiées à l'ONF ; Bernard Debroux et Christiane Delvaux, Jean Challet, Michel Bourne, reçoivent des missions de maîtrise d'œuvre. D'autres missions ou leur réalisation sont confiées à des entrepreneurs paysagistes comme Masquelier ou Alain Dépret. Enfin, l'agence de paysagistes fondée par Michel Viollet, API-Paysage, fait partie de l'équipe pluridisciplinaire qui conçoit le schéma d'aménagement de Grande-Synthe sous la tutelle de l'Agence d'urbanisme de la région dunkerquoise (AGUR) : elle y est notamment représentée par une jeune paysagiste, Michèle Delaigue[200].

Comment expliquer le recours aussi fréquent à cette profession dans ce contexte ? Michel Colot et Serge Antoine, tous les deux chargés de mission à la Délégation générale à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, rappellent dans un entretien accordé à la

[198] Source : Marie-Claude Gabillard, entretien du 15 mars 2005.
[199] Source : Christian Rault, entretien du 10 octobre 2006.
[200] Source : Michèle Delaigue, lettre à l'auteur, novembre 2006.

SFU sur le thème de l'aménagement du territoire en France[201], les conditions imposées aux OREAM. Dans les délais très courts impartis par l'État, la mission qui leur est affectée relève du défi. Créée en 1966, l'OREAM-Nord doit élaborer en deux ans un schéma directeur d'aménagement pour la métropole Nord. De plus, après la parution du *Livre blanc* en mai 1968, ce territoire est finalement étendu à celui de la région entière. En l'absence de formation spécifique à l'aménagement, qui recruter pour cette tâche inédite et comment le faire ?

1. Les raisons d'une présence : l'émergence d'une sensibilité qualitative dans l'administration centrale

Dans la deuxième moitié des années 1960, l'administration centrale montre les signes d'une attention à la qualité des paysages, ce qui peut expliquer la présence des paysagistes au sein des équipes d'aménagement mises en place par l'État. La composition des équipes fut effectuée selon des critères que nous analyserons, comme le rôle qu'ont pu jouer quelques personnalités politiques influentes et la DATAR.

1.1. La composition des équipes d'aménagement

Des ingénieurs des Ponts sont nommés par l'État et chargés de réunir autour d'eux des collaborateurs : la responsabilité de l'OREAM-Nord est confiée à René Loubert, originaire du bassin minier. Il recrute son équipe par cooptation, d'abord localement, ce qui fait l'originalité de l'équipe nordique.

Ingénieur économiste, Jacques Poulet-Mathis, arrive le premier. Natif de Loos-en-Gohelle, il a travaillé précédemment au Comité d'Études Régionales Économiques et Sociales (CERES) créé en 1953. Didier Kowalewski, sociologue, est lui aussi originaire des mines ; Jean-Philippe Motte, autre sociologue, est issu de la bourgeoisie lilloise. Une étude sur les « Migrations intra-régionales 1954-1962 », réalisée pour le CERES à partir des données INSEE, vaut à Joël Hébrard son embauche grâce au soutien conjoint du sociologue Jean-Paul Trystram, professeur à l'université de Lille, et de Jacques Poulet-Mathis.

Comme ailleurs en France, René Loubert se tourne également vers les réseaux de l'urbanisme colonial. La DATAR qui cherche des personnalités aux parcours originaux, publie des annonces dans la presse : Lucas Berry est embauché à l'OREALM par concours suite à une telle annonce[202], mais il n'est pas le seul. La DATAR fait aussi et surtout circuler l'information dans ses différents réseaux. Serge Antoine, chargé de mission, s'adresse tout naturellement à son beau-père, l'architecte-urbaniste Michel Écochard. Ainsi s'explique la

[201] Voir le compte-rendu in *Urbanisme*, numéro 96-97, année 1966, p. LVIII-LXX.
[202] Source : Lucas Berry, entretien du 5 octobre 2006.

présence de trois de ses anciens collaborateurs, Pierre Mas, Jean Challet et Gilbert Delecourt à l'OREAM-Nord, mais aussi celle de son fils, Jean Écochard à l'OREAM-Marseille. Pierre Mas arrive le premier à Lille et entraîne dans l'aventure son ami Jean Challet, un moment tenté par l'OREAM-Marseille[203].

Pierre Mas et Jean Challet ont travaillé sur l'aménagement des villes marocaines, Gilbert Delecourt, architecte, sur le plan de Dakar. Jean Pattou, autre architecte, était en coopération à Alger dans l'agence d'Anatole Kopp. Alain Masson, directeur de l'OREAM-Nord de 1973 à 1980, a travaillé au Maroc de 1961 à 1973 : de 1961 à 1968, il est chef polyvalent des travaux publics à Marrakech, puis intègre le ministère de l'Intérieur à Rabat de 1968 à 1973. Il est à l'origine de la création d'une équipe de recherche pluridisciplinaire, le Centre d'Expérimentation de Recherche et de Formation (CERF), récompensée par le prix international d'urbanisme P. Abercrombie en 1972[204]. Michel Charpenet, directeur de l'Organisation d'Études de Développement et d'Aménagement de la région Alsace (OEDA), est lui aussi passé au Maroc. Architecte de formation, il bifurque vers l'aménagement du territoire à la suite de sa rencontre avec Alain Masson[205].

Dans les autres OREAM, la présence de paysagistes n'est pas systématique mais relativement fréquente. De 1968 à 1980, parfois en collaboration avec Michel Citerne, un autre paysagiste, Jacques Sgard intervient pour l'OREAM-Lorraine. Il réalise une étude paysagère pour le SDAU de Nancy (1968-1973), contribue à l'élaboration du schéma d'aménagement de l'aire métropolitaine Nancy-Metz (1969-1970). Il reçoit une mission de conseil auprès du directeur de l'OREAM, Jacques Jung, sur les problématiques de loisirs et d'environnement (1971-1979), réalise l'étude préparatoire pour le Schéma directeur paysager de Lorraine (1976), conçoit et met en œuvre avec l'architecte André Collin la base de plein air et de loisirs du lac de Madine (1980). De 1970 à 1977, il réalise avec André Berquin, architecte-urbaniste à l'OREAM-Marseille, une étude du paysage. Il collabore enfin avec l'OEDA, créée en 1972 : la première fois de 1975-1976 pour l'étude de paysage du schéma d'orientation et d'aménagement du massif vosgien, la seconde fois de 1978 à 1979 pour l'étude pour l'aménagement du vignoble alsacien. Pour l'OREAM-Nord (1977-1978), Jacques Sgard étudie sous la responsabilité de Jean Challet un secteur de la Côte d'Opale situé entre Equihen et Hardelot ; l'étude de cet espace dunaire et forestier inclut un projet de base de loisirs et de nature (Vigny, 1995 : 165-210).

Au même moment (de 1969 à 1971), Michel Viollet reçoit des contrats d'étude de l'équipe de l'OREAM Nantes-Saint-Nazaire. En 1969, Pierre Dauvergne, à son tour, intègre la structure chargée de l'aménagement de la vallée de la Loire-Moyenne, l'OREALM. Il conserve

[203] Entretien avec Madame Challet, confirmé par les propos de Jacques Sgard lors de la conférence à l'ENSAP Lille, 9 novembre 2006.
[204] Source : lettre d'Alain Masson à l'auteur en date du 31 octobre 2006.
[205] Source : séminaire OREAM du 9 novembre 2006.

ce poste salarié jusque 1975 et recrute plusieurs jeunes paysagistes qui ont tous suivi la formation proposée au CNERP : Georges Demouchy, Jean-Pierre Saurin, Daniel Jarry, Michèle Delaigue. Georges Demouchy entre à l'Établissement public d'aménagement des Rives de l'étang de Berre (EPAREB) à la fin 1974 ; en 1979, il en devient directeur adjoint. Rapportée au développement réel de la profession, cette importance relative surprend. Comment l'expliquer ?

Dans le reste du pays, un choix aurait été fait, selon les équipes, entre paysagiste et géographe (entretien avec Gilbert Delecourt). Toutefois, cette hypothèse ne se vérifie pas dans le cas de l'OREAM-nord, puisque l'équipe mentionnée à la fin du livre orange intègre trois géographes : Hubert Dhont, Christine Guimard, et Annie Calvez. D'autres géographes sont recrutés ultérieurement. C'est le cas de Denis Huret dont la thèse, soutenue à Lille en 1978 sous la direction de Monique Dacharry, est consacrée aux *Paysages du Nord - Pas-de-Calais et leur utilisation pour le tourisme et les loisirs de plein air* (1978). C'est aussi le cas de Dominique Kaszynski-Lebas qui s'était spécialisée en géographie du tourisme.

L'hypothèse ne correspond pas plus à l'organisation du travail qui a été choisie à l'OREAM-Nord. Après la publication en mai 1968 du livre blanc, *Pour une politique d'aménagement régional*, l'équipe se sépare en deux pôles distincts qui cohabitent dans les locaux de la rue de Bruxelles[206]. Aménagé de façon très classique, le premier étage est réservé aux études, tandis que les concepteurs – architectes, urbanistes, paysagistes et dessinateurs – occupent un vaste bureau ouvert aménagé par leurs soins sous la charpente. Dans ce partage des rôles, les géographes se situent du côté des scientifiques et des économistes – et non du côté des concepteurs. Jacques Poulet-Mathis anime le pôle plus scientifique, tandis que Pierre Mas, remplacé après son départ pour Grenoble par Jean Challet, anime le pôle de conception. L'équipe au complet se retrouve une fois par semaine lors de réunions animées, pendant lesquelles des caricatures, croquées sur le vif par Jean Pattou, circulent de main en main.

Jusqu'à quel degré la présence de paysagistes obéit-elle à une volonté politique ? En l'état des recherches, s'il est difficile d'apporter une réponse précise à la question, on peut émettre plusieurs hypothèses. Le hasard des relations et des réseaux a sans doute beaucoup joué. Gilbert Delecourt dit avoir retrouvé Pierre Mas et Jean Challet par hasard à Lille. Mais les coïncidences peuvent-elles expliquer, à elles seules, la présence des paysagistes ?

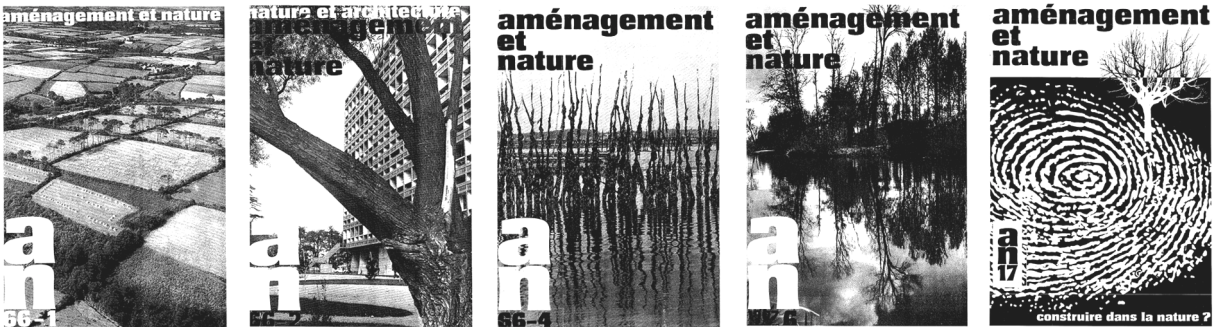
1.2. Le rôle décisif de quelques acteurs politiques

De l'après-guerre à la création du premier ministère de l'Environnement en 1971, le personnel politique en charge de l'urbanisme et de l'aménagement s'empare de la question paysagère. Au début de la période de reconstruction, le choix d'une esthétique moderne fait débat. Le rapport entre la ville et son site, comme la place accordée à la nature en ville, sont

[206] Depuis, ces locaux sont occupés par le Centre d'études techniques de l'équipement (CETE).

sources de controverses. Comme en témoignent les revues professionnelles, ces débats se situent aussi bien à l'échelon national[207], qu'au niveau international. À Rabat en 1951, le deuxième congrès de l'Union Internationale des Architectes (UIA) a pour thème « les « espaces libres ». À la demande de l'UIA, Théodore Leveau, enseignant à la Section du paysage de l'ENSH, propose un texte sur « l'espace vert urbain » dont la préparation témoigne de ses hésitations sémantiques[208]. En 1952, il reprend les conclusions du congrès dans la revue *Urbanisme*[209]. Raoul Dautry, Eugène Claudius-Petit, ardent défenseur de l'architecture moderne, Pierre Sudreau, proche de Jean Giraudoux, le fondateur de la Ligue Urbaine et Rurale, Edgar Pisani, qui se succèdent aux ministères de la Reconstruction, de la Construction, puis de l'Équipement, partagent, à des degrés divers, cette sensibilité.

Dans la revue *Urbanisme* (n°11/12, 1951), **Eugène Claudius-Petit** défend l'idée de « maisons réconciliées avec la nature ». Il préside également l'Association pour les Espaces naturels (ASPEN), soutenue par Edgar Pisani. Fondée en 1964, autour de l'architecte Roland Bechmann, l'ASPEN réunit des personnalités diverses, issues du monde de l'aménagement (architectes, urbanistes, paysagistes, agronomes et hauts fonctionnaires) ou des sciences de la nature. L'objectif est de « donner à la Nature sa place dans la civilisation contemporaine »[210]. Les activités sont organisées selon plusieurs axes : un pôle d'expertise scientifique à travers les études et enquêtes établies pour différents ministères et organismes publics, un pôle aménagement destiné à favoriser des projets requérant des équipes pluridisciplinaires (littoral et montagne), un pôle de documentation, un pôle de sensibilisation et vulgarisation.



ill. 5 : Couvertures de quelques premiers numéros de la revue *Aménagement et nature* (n°1, 2, 4, 6 et 17)

L'ASPEN organise des colloques et lance la revue trimestrielle ***Aménagement et nature,*** publiée de 1966 à 2001. Si ce titre n'évoque pas directement les paysages, les numéros thématiques font régulièrement appel à des paysagistes comme Jacques Sgard, Jean Challet, Pierre Mas, Bernard Lassus ou Gilbert Samel. Particulièrement présent pendant les

[207] Voir par exemple : *Urbanisme* n°11/12, 1951 et n°3/4, 1952.
[208] Précision apportée par Denis Delbaere : in Pousin (Frédéric), sous la direction de, *Saisir le paysage urbain*, Programme de recherche « Art, architecture, paysage », rapport final du LADYSS, Paris, p.38.
[209] Théodore Leveau, « L'arbre et l'homme », *Urbanisme*, n° 3-4, 1952, p.86-89.
[210] Source : http://www.ecologie.gouv.fr/article.php3?id_article=247

premières années, Jacques Sgard y signe cinq articles sur « l'aménagement du paysage » (n°1), « la protection des arbres sur les chantiers » (n°2), « les contraintes du site dans l'aménagement » (n°4), « l'aménagement du paysage rural » (n°6) et « le paysage industriel » (n°28). La revue abrite aussi des contributions de Serge Antoine et diffuse, au début des années 1970, les travaux de Max Falque et Raymond Delavigne. Dynamique, l'association joue un rôle essentiel dans le débat sur la qualité de l'aménagement et du cadre de vie. S'il prend une tonalité plus environnementale au moment de la création du premier ministère de l'Environnement, le contenu éditorial de la revue annonce, dès les premiers numéros, les thématiques privilégiées par les ministères de l'Environnement successifs.

Quant à **Pierre Sudreau**, sa politique s'inspire des idées de Jean Giraudoux et défend la présence des espaces libres et du végétal dans la ville, ainsi que le montrent ces différents extraits d'un texte paru en 1960 :

> « La rénovation urbaine n'a pas seulement pour objet de sauvegarder et mettre en valeur les témoignages du passé (…). Elle ambitionne aussi de faire revivre le centre des villes en aménageant selon un plan d'ensemble les espaces libres, les jardins, les lieux d'activité, de résidence et de loisirs et de leur restituer, lorsqu'ils ont été dégradés par le manque d'entretien et par des constructions désordonnées, une structure et une architecture digne de notre temps » ;
>
> « La ville peut être desserrée et pénétrée par la nature. Ainsi pourront être sauvegardés les espaces boisés, les meilleures terres agricoles et affectés à la construction les sites les mieux exposés » ;
>
> « La végétation indispensable à l'équilibre physique et psychique des citadins n'est pas un luxe : c'est le complément de l'habitation, la note vivante apportée à la voirie et aux installations industrielles »[211]

Entre 1958 et sa démission en 1962, Pierre Sudreau, ministre de la Construction, pose **les premiers jalons d'une politique plus respectueuse des paysages.** En 1959, il instaure les « périmètres sensibles » pour la zone littorale. Ce premier outil est complété en 1960 par la mise en place d'une redevance départementale d'espaces verts applicables aux départements littoraux, et par la création des « zones sensibles » et de l'Agence de l'arbre (Barraqué, 1985). Si aucune de ces mesures ne fait référence au paysage, la présence explicite du terme au sein des textes entraîne, dans un second temps, l'arrivée de paysagistes dans les équipes chargées de leur application.

Ainsi, l'article 1 de la directive du 10 janvier 1960 stipule que les *zones sensibles* concernent « des sites ou paysages urbains ou naturels dignes d'intérêt, qu'ils soient d'ordre national ou d'ordre local et qui, bien que non classés, ni protégés, ni au titre de la loi du 2 mai 1930, ni par des plans d'urbanisme, doivent être préservés contre les abus de la construction ou du lotissement ». Dans la lettre accompagnant l'envoi aux préfets, le ministre se réfère au

[211] Pierre Sudreau, « Giraudoux et l'esprit de l'urbanisme », in *Revue des deux mondes*, 1er janvier 1960, p. 9-22.

« domaine du paysage et de la forme » qui ne peut être ni codifié, ni réglementé, mais dépend de « la sensibilité plus encore que de l'intelligence » des « hommes de talent et de goût conscients de leur devoir et de leurs responsabilités » (Barraqué, 1985 : 96). Essentiellement esthétiques (« harmonie » ; « beauté ») et touristiques, les motivations de l'arrêté du 3 septembre 1958 relatif à la sauvegarde du littoral Côte d'Azur sont aussi environnementales (« préserver les espaces boisés et les bords de mer »). Les paysagistes Pierre Pillet et Élie Mauret sont associés aux travaux de la mission interministérielle d'aménagement touristique du littoral Languedoc-Roussillon créée en 1963 pour le mettre en œuvre.

La **présence de Serge Antoine** comme chargé de mission à la DATAR, puis comme chef de cabinet de Robert Poujade au ministère de l'Environnement, quelques années plus tard, donne une autre impulsion décisive. Une série de décisions importantes sont prises sous son action directe ou indirecte : la création des Parcs Nationaux en juillet 1960, celle des Parcs Naturels Régionaux en 1967, l'annonce en juin 1970 des « 100 mesures pour l'environnement », la mise en place du conservatoire du littoral en 1975, etc. Pour Serge Antoine, la présence de paysagistes au sein des équipes pluridisciplinaires s'impose, ainsi qu'il le déclare en 1965 : « C'est aux hommes de métier, sociologues, urbanistes, paysagistes, ingénieurs, qu'il appartiendra de réinventer, pour les métropoles, les dimensions de l'urbanisme nouveau ». Faut-il y voir l'influence de son beau-père ?

1.3. Le rôle de la DATAR dans le renouvellement des pratiques d'urbanisme

Charles Delfante, interrogé à ce sujet, évoque plutôt une instruction ministérielle de Pierre Sudreau, légèrement postérieure au train de décrets de décembre 1958, précisant le **caractère pluridisciplinaire** des équipes et incitant, dans la mesure du possible, à intégrer des paysagistes de façon systématique. L'hypothèse n'a pu être vérifiée. Quant à Serge Antoine, il déclare dans un entretien accordé à Thierry Paquot (2004) s'être inspiré au moment de la création des OREAM du modèle des équipes pluridisciplinaires mises en place par Paul Delouvrier pour les Villes Nouvelles.

Qu'elle ait été préconisée par le ministre Pierre Sudreau[212] ou recherchée par Serge Antoine, la présence de paysagistes dans les équipes pluridisciplinaires chargées des métropoles d'équilibre s'accorde avec la volonté d'innovation de la DATAR. Proposer de nouveaux modèles de ville, adaptés à un rythme de croissance fort et répondant aux aspirations des habitants. La politique des métropoles d'équilibre s'inscrit dans les débats théoriques animés notamment par la revue *Urbanisme* au milieu des années 1960 visant à renouveler la discipline (Estienne, 2004). La présence des paysagistes s'explique aussi par la volonté de la DATAR de proposer une « politique très nuancée et fondée sur une

[212] Source : Jean Écochard, entretien du 8 septembre 2006.

connaissance profonde du réel », respectueuse des **besoins spécifiques à chaque contexte local** (Antoine, Weill, 1965).

Dans le cas de la région Nord-Pas-de-Calais, la **restructuration économique** apparaît inévitable 1960 aux yeux des représentants de l'État dès le milieu des années. Elle concerne aussi bien l'extraction minière que l'activité sidérurgique ou textile. En 1965, Serge Antoine prévoit déjà la nécessité d'un travail de requalification des paysages : « dans le Nord, les conditions économiques nouvelles imposeront les transformations les plus massives au paysage urbain. C'est là véritablement que devrait se constituer un chantier de villes nouvelles » (Antoine, Weill, 1965). Le 4 octobre 1967, un décret classe la région Nord en « zone de conversion industrielle ». Il la dote à ce titre d'un commissaire à la conversion, puis de fonds d'aide à l'implantation d'entreprises.

Dans son introduction au schéma régional, en 1971, Pierre Dumont préfet de région annonce le début d'une « œuvre collective et considérable » visant à la fois la « reconversion et le développement de la région Nord-Pas-de-Calais » (OREAM-Nord, 1971 : 5-7). Ce travail de longue haleine doit modifier en profondeur toutes les composantes structurelles de la société et particulièrement ses paysages. Dans un contexte qui appelle par ailleurs à créer un espace vert majeur dans la métropole lilloise, la conviction qui s'impose ainsi aux différents niveaux de l'État explique peut-être la venue à Lille de Pierre Mas et Jean Challet.

Bernard Barraqué (1985 : 47), comme Serge Antoine lors d'un colloque en 1996, évoquent un projet de création d'un « **poumon de verdure** » pour la métropole Lille-Roubaix-Tourcoing, émanant de la DATAR. Le premier date de 1964, le second de 1965. L'idée d'un parc et sa commande seraient donc antérieures à la création de l'OREAM-Nord en 1966. Selon Serge Antoine, Olivier Guichard aurait proposé en 1965 « l'idée d'un parc de nature et de loisirs proche de la métropole lilloise », lançant ainsi l'idée de création des parcs naturels régionaux (Antoine, 1999). Mais le programme du schéma de structure de l'agglomération lilloise, élaboré en 1964 par l'architecte Henry Bernard, intégrait déjà dans ses orientations « le développement des équipements sportifs, de détente et de loisirs et des espaces verts », y compris au-delà de l'arrondissement de Lille. Le dessin du plan révèle le large périmètre prévu. Parmi les principales orientations du programme soumis à Henry Bernard, Pierre Bruyelle (1965) souligne celle de l'« amélioration de l'environnement et du cadre de vie (…) par le développement des équipements sportifs, de détente et de loisirs, des espaces verts dans un cadre débordant largement l'arrondissement de Lille ».

Dans ce contexte d'incertitude et de défi à relever – l'un des témoins lillois parle de « sprint » –, personne ne savait comment procéder. Tout était à inventer, y compris les méthodes et outils. Dès lors, ces deux ingénieurs horticoles et paysagistes issus de la première promotion de la section de Versailles sont apparus porteurs d'un savoir-faire reconnu par

l'équipe. Pierre Mas et Jean Challet ramenaient en effet de leur séjour au Maroc une expérience de la grande échelle acquise au contact de Michel Écochard, puis développée après son départ en 1953, notamment lors de la reconstruction de la ville d'Agadir après le tremblement de terre de 1960.

2. Une première promotion de paysagistes, embarquée au-delà des frontières

Cinq des paysagistes de la première promotion de paysagistes – Jean Challet, Lucien Gendre, Pierre Pelletier, Pierre Mas, et Élie Mauret – « raflés »[213] par Michel Écochard à leur sortie de la section paysage de Versailles, sont intégrés au Service d'Urbanisme du Maroc un an après sa réorganisation (voir le tableau 12 en annexe). Pierre Mas arrive en 1948. Étudiant à l'Institut d'Urbanisme de l'Université de Paris (1947-1949), il est accueilli en stage les deux années précédant sa soutenance de thèse. En 1950, l'organigramme du service publié dans la revue l'*Architecture d'Aujourd'hui* l'année suivante (Écochard, 1951) fait également apparaître les noms d'Élie Mauret et de Pierre Pelletier. Jean Challet s'installe avec son épouse en 1951. La présence de Lucien Gendre est attestée à partir de 1954[214]. Pourquoi Michel Écochard bouscule-t-il les pratiques, suscitant au passage les critiques et l'incompréhension de ses confrères[215], alors même qu'il préfigure ainsi le métier d'aménageur ?

2.1. Paysagistes au Maroc sous la direction d'Écochard : contexte et héritage

Cette présence forte des paysagistes dans l'équipe, inhabituelle, étonne toujours et pose question. La personnalité d'Écochard est, sans doute, l'un des éléments d'explication. Son caractère novateur et sa grande curiosité le conduisent à s'intéresser aux disciplines émergentes comme l'ethnologie, mais aussi, l'art du paysage[216]. Le contexte marocain en est un autre. Travaillant sur Casablanca et Rabat, il y trouve un héritage de valeur puisque deux grands urbanistes aménageurs l'ont précédé entre 1913 et 1923. Jean Claude Nicolas Forestier et Henri Prost, tous les deux attentifs au paysagement et aux plantations, sont intervenus avant

[213] Le mot est celui utilisé par Jean Écochard en entretien.
[214] Lettre de Lucien Gendre à Michel Écochard, Casablanca, 31 décembre 1954, Fonds Écochard Michel, n°061 IFA, boite n°6, «DAF/Cité de l'architecture et du patrimoine/Archives d'architecture du XX^{e} siècle».
[215] Source : Jean Écochard, entretien du 18 septembre 2006.
[216] Source : Gérard Thurnauer, entretien 16 octobre 2006 ; Catherine Blain, entretien du 17 octobre 2006.
Gérard Thurnauer, Pierre Riboulet, Jean-Louis Véret et Jean Renaudie soutiennent en octobre 1952 un diplôme commun sur un sujet proposé par Michel Écochard, « La nouvelle université Quaraouiyine de Fès ». Ils se rendent donc à plusieurs reprises au Maroc pendant les vacances d'été pour travailler au sein de l'atelier à la direction de l'urbanisme et de l'aménagement à Rabat. Par la suite Michel Écochard, Gérard Thurnauer et Pierre Riboulet sont associés de 1955 à 1957.

lui en une période où ce territoire est devenu *a posteriori* le lieu d'expérimentation de ce qu'on a appelé ensuite « l'aménagement du territoire » (Baudouï, 1999).

Une mission d'étude est confiée en janvier 1913 à Jean Claude Nicolas Forestier (1861-1930), en vue de la création de parcs et de jardins publics dans les villes du Protectorat (Forestier, 1997). Sur ses conseils et sur ceux de Théodore Leveau et de Laprade[217], Henri Prost (1874-1959) est ensuite appelé au Maroc par Lyautey. Entre 1914 et 1923, il établit les plans directeurs des villes de Casablanca (1915), Fès, Marrakech, Meknès et Rabat-Salé (1917) avec l'assistance, notamment, de l'architecte Albert Laprade (1883-1978). Le tracé simultané des villes marocaines et de leur paysage, dans la tradition du travail de ses illustres prédécesseurs, a sans doute imposé à Michel Écochard la nécessité d'intégrer ce tout nouveau métier. Même s'il a souhaité, ensuite, minimiser son influence, Michel Écochard a reconnu la valeur du travail d'Henri Prost, notamment à Casablanca :

> « Son empreinte à Casablanca ne fut pas négligeable : on lui doit les belles compositions du centre de la ville, telles que la place Administrative et le parc Lyautey. Mais l'influence de Prost, considérée en 1955, paraît extrêmement limitée ; sa marque ne s'étend guère au-delà du périmètre 1920 d'une ville qui depuis a multiplié par six sa population. »[218]

Sans révéler les motivations de son choix, une lettre, datée de la même année 1955, atteste la fidélité de celui qui était toujours appelé « patron » envers des collaborateurs « tous de premier plan », qu'il a « choisis et sélectionnés après de nombreuses années de recherches »[219]. Ainsi, après la résiliation de son contrat au Maroc, Pierre Pelletier travaille au sein de l'agence de Michel Écochard de 1957 à 1961. Il est notamment envoyé en Guinée, pour suivre le chantier de l'usine d'Aluminium Freycinet de Fria, puis à Madagascar pour une société dépendante de la Société centrale d'équipement du territoire (SCET)[220].

Cet épisode marocain **brouille les repères professionnels** dans une période où les frontières entre les métiers ne sont pas encore fixées. Ainsi, la composition de l'équipe de l'OREAM-Nord, telle qu'indiquée aux dernières pages du « livre orange » (OREAM-Nord, 1971), mentionne la présence de Pierre Mas, en tant qu'« urbaniste » et celle de Jean Challet, en tant qu'« urbaniste paysagiste ». D'ailleurs, pour les membres de l'OREAM interrogés, Jean Challet était, au même titre que Pierre Mas, davantage un urbaniste qu'un paysagiste, et même, selon Jacques de Courson, « le meilleur de sa génération ».

[217] Source : Georges Demouchy, entretien du 26 octobre 2006.
[218] Michel Écochard, 1955, *Casablanca. Le roman d'une ville*, p.49-50.
[219] Lettre de Michel Écochard à Monsieur Boulloche, Directeur général des travaux publics, résidence à Rabat, en date du 15 décembre 1955, dans laquelle il prend la défense de Mauret et Pelletier dont le contrat vient d'être résilié. Source : Fonds Écochard, n°061 IFA, boite n°6, «DAF/Cité de l'architecture et du patrimoine/Archives d'architecture du XX^{e} siècle».
[220] Source : Pierre Lajus, entretien du 17 octobre 2007.

2.2. Le choix d'une double formation

Pierre Mas a en effet suivi les cours de l'Institut d'Urbanisme de l'Université de Paris. En 1950, il soutient sous la direction du géographe Maximilien Sorre une thèse consacrée aux *Phénomènes d'urbanisation et les bidonvilles du Maroc*. D'autres paysagistes issus des deux premières promotions de la section spéciale de Versailles, comme Lucien Gendre, Pierre Pelletier, Élie Mauret ou Jacques Sgard, l'ont suivi à l'Institut d'urbanisme.

Ingénieur horticole diplômé en 1945, **Élie Mauret** suit les cours de la section spéciale du paysage. Selon son témoignage, le cours d'urbanisme assuré par Raoul Puget, architecte urbaniste enseignant à l'École nationale d'horticulture de Versailles et à l'IUUP, a su éveiller sa curiosité. Raoul Puget le fait d'ailleurs entrer à la délégation départementale de Seine et Oise du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme. Élie Mauret y commence sa carrière comme ingénieur et participe aux études d'aménagement de la région parisienne et au dessin des plans d'urbanisme de plusieurs communes sinistrées. Il est ensuite détaché par la France au Service de l'urbanisme du protectorat du Maroc[221]. Après Pierre Mas, Élie Mauret entreprend une thèse d'urbanisme sur *La poussée démographique et l'urbanisme au Maroc : exemple de Rabat Salé.* Il la soutient en 1952, sous la direction de Robert Auzelle.

Les thèses de **Pierre Pelletier et Lucien Gendre** s'intitulent respectivement : *Valeurs foncières et urbanisme au Maroc*, et, *Développement des volumes bâtis à Casablanca, Matériaux pour une remodélation du centre*. Ils les présentent à un an d'intervalle en 1954 et 1955. Suivant l'exemple de Pierre Mas, Pierre Pelletier et Lucien Gendre travaillent sous la direction de **Maximilien Sorre**. L'architecte Claude Verdugo avait aussi pensé à lui comme directeur de thèse. Comme tous les étudiants de l'IUUP, il se rappelle avoir été conquis par l'originalité de ce professeur et par la qualité de son enseignement.

Aujourd'hui méconnu des architectes, ce disciple de Paul Vidal de la Blache est pourtant une grande figure de la géographie classique. Grand spécialiste des paysages[222], il s'intéressait particulièrement aux rapports entre l'homme et son milieu, dans une approche très écologique. Son ouverture et sa curiosité lui ont permis de jouer un **rôle de passeur**, longtemps sous-estimé, davantage peut-être **entre disciplines** qu'entre les générations de géographes[223]. De 1951 à 1956, il dirige le Centre d'Études sociologiques du CNRS, créé peu avant, où il entre en relations avec des médecins et des biologistes (George, 1962). De 1940 jusqu'à sa

[221] Rentré en France en 1956, il est nommé chef du service des aménagements communaux, puis directeur de la division de l'aménagement de la Compagnie nationale d'aménagement de la région du Bas-Rhône et du Languedoc (CNARBRL). Associé aux travaux de la Commission nationale d'aménagement du territoire (CNAT), il est aussi membre de l'agence d'urbanisme de la mission interministérielle pour l'aménagement touristique du littoral Languedoc Roussillon et participe à ce titre à l'aménagement de la Grande Motte. Son ouvrage principal, *Pour un équilibre des villes et des campagnes*, est publié en 1974, aux éditions Dunod (Sources : entretien du 5 octobre 2006, *Curriculum Vitae* et lettre à l'auteur du 13 novembre 2006).
[222] Voir le long développement consacré à Max Sorre par Barraqué (1985).
[223] Voir : Paul Claval, *Histoire de la géographie française de 1870 à nos jours*, Paris, Nathan, 1998, p.263-267.

mort en 1962, il assure des cours, notamment de « Sociologie urbaine », aux étudiants de l'IUUP et y encadre des thèses d'urbanisme. Il participe aux travaux de *La Vie urbaine*, où Robert Auzelle, du fait de ses multiples responsabilités professionnelles, établit un contact entre des praticiens, des universitaires et des chercheurs éminents comme le sociologue Paul-Henri Chombart de Lauwe, les géographes Max Sorre et Georges Chabot (Claude, 2006 : 119). **Maximilien Sorre** contribue également à la rédaction de la revue *Urbanisme*. Cette position n'est ni simple, ni confortable, ainsi qu'un court article paru en 1953 le laisse percevoir : il y pointe en effet la difficulté pour un géographe, alors « plus habitué à expliquer le monde tel qu'il est qu'à le construire », à répondre aux interrogations des urbanistes (Sorre, 1953).

Avec la publication du dernier tome *des Fondements de la géographie humaine* (1943-1952), relatée dans la revue *Urbanisme* (Gantier, 1952), et celle de son dernier ouvrage, *L'homme sur la terre*, *Traité de géographie humaine* (1961), son **écologie** ouvrait des perspectives de recherche très modernes autour de la notion **d'œkoumène**. Mais les paysagistes y ont apparemment été plus sensibles que les géographes de l'après-guerre. Il faut en effet attendre le début des années 1970 avec le travail d'Olivier Dollfus[224], de Georges Bertrand, puis d'Augustin Berque, pour que des géographes s'intéressent à nouveau à l'écologie et à la notion *d'œkoumène*, introduite par Maximilien Sorre.

Cette **bifurcation professionnelle** des premiers diplômés de la section leur permet d'approfondir et de compléter une formation initiale axée sur la dimension horticole et jugée trop courte. Accessible dès le baccalauréat, la formation dispensée à l'époque à la section paysage durait un an, ce que les étudiants estimaient nettement insuffisant, comme nous l'avons vu. Les quatre sujets choisis par ces paysagistes-urbanistes leur permettent d'aborder le phénomène de l'urbanisation marocaine dans ces aspects sociologiques, démographiques, économiques et fonciers, mais également par l'étude des formes urbaines.

2.3. Un métier en préfiguration : celui d'aménageur

Une série de lettres adressées par Pierre Mas au couple Écochard au cours de l'année 1954[225] montre combien cette situation inhabituelle devient, après le départ de Michel Écochard en 1953, assez inconfortable pour les quatre paysagistes.

> « Nous avons fait, Mauret, Mas et moi l'objet d'attaques répétées depuis votre départ : mon contrat a mis un an à sortir, on nous conteste nos fonctions. Ce statut nous défavorise

[224] Olivier Dollfus a fondé de l'association « Paysages » aux côtés des paysagistes Paul Clerc, Pierre Dauvergne, Bernard Lassus et Jacques Sgard, du sociologue Paul Rendu, de l'ingénieur Rémy Perelman (voir infra).

[225] Lettres de Pierre Mas à Michel Écochard en date du 5 janvier 1954 et du 31 décembre 1954 ; lettre de Pierre Mas à Mme Odile Écochard, en date du 23 décembre 1954 ; lettre de Pierre Pelletier à Monsieur Écochard, en date du 20 novembre 1953. Le dossier contient également des lettres des paysagistes Lucien Gendre et Élie Mauret (Source : Fonds Écochard, n°061 IFA, boite n°6, «DAF/Cité de l'architecture et du patrimoine/Archives d'architecture du XX^{e} siècle»).

> nettement. A tout cela nous répliquons boulot et nous ne demandons qu'à faire la comparaison (…) Nous ne manquons pas de nous faire appeler *les éléments Écochard*, c'est nous faire un grand honneur »[226]

Si en 1950, l'organigramme du Service d'Urbanisme et d'Architecture au Maroc (Écochard, 1951) les présente en tant qu'architectes, ils doivent désormais faire face à des difficultés statutaires et subissent un déclassement. Le fait que les architectes du service s'organisent en association pousse les « urbanistes-paysagistes » ou « jardiniers » urbanistes à se regrouper sous la présidence de Pierre Mas, adoptant alors le nom d'urbaniste. Mais avaient-ils le choix ? Pierre Mas n'a apparemment jamais passé son diplôme de paysagiste DPLG[227].

La publication d'articles, notamment dans le *Bulletin économique et social du Maroc* (*BESM*), leur permet de diffuser leurs travaux. En mars 1954, par exemple, le numéro s'ouvre sur une étude d'une cinquantaine de pages, « Le développement de l'agglomération de Rabat-Salé »[228] présentant la thèse soutenue deux ans plus tôt par Élie Mauret. Le numéro comporte aussi un article plus modeste de Jean Challet (1954 : 174-181) intitulé « Un nouvel aspect des plantations urbaines – Les espaces plantés des quartiers d'immeubles » et une présentation de la thèse de Pierre Mas (1954 : 201-218) « Problème d'habitat musulman au Maroc ».

De 1953 à 1956, la direction du service de l'urbanisme échoit à Jacques Delarozière apparemment dépassé par l'ampleur de la tâche, dans un contexte politique particulièrement tendu. Avec la multiplication des attentats, la répression augmente et n'épargne pas le service : en 1954, Pierre Mas est envoyé en résidence surveillée à Demnat ; il met ce temps à profit pour étudier cette petite ville. Mais la volonté de poursuivre les études, en particulier celles de l'habitat social, est forte : dès l'indépendance du pays, en mars 1956, les activités du service d'urbanisme reprennent sous une autre tutelle ministérielle. Pierre Mas, s'appuyant sur Jean Challet, en est le pivot, jusqu'à son retour en France en 1965. La création, en parallèle au Bureau des plantations, du Bureau Central des Études[229], qu'il dirige, permet de regrouper toutes les études du service de l'urbanisme. Pour Pierre Mas et Jean Challet, la reconstruction de la ville d'Agadir après le tremblement de terre de février 1960 est l'épisode le plus marquant de cette période ; dans la mémoire des anciens de l'OREAM-Nord, il constitue, très légitimement nous le verrons, l'élément fondateur de leur savoir-faire.

Dans les travaux d'aménagement des paysagistes recrutés par Michel Écochard au Maroc, quel rôle a joué leur formation initiale ? Face à un marché très étroit, certains des premiers diplômés de la section paysage, à l'inverse de Jean Challet et de Jacques Sgard, ont

[226] Source : Lettre de Pierre Pelletier à Monsieur Écochard, en date du 20 novembre 1953, Fonds Écochard, n°061 IFA, boite n°6.
[227] Source : Claude Verdugo, entretien du 30 novembre 2007.
[228] *Bulletin économique et social du Maroc,* 1954*,* n°60, vol. XVII, p.1-51.
[229] Le Bureau Central des Études serait la structure à l'origine de la création ultérieure du CERF (Source : Claude Verdugo, entretien du 30 novembre 2007).

choisi de privilégier l'orientation en urbanisme. Au Maroc, Pierre Mas et Élie Mauret s'engagent dans les grands débats architecturaux et urbains de l'époque et participent à la création du groupe marocain des CIAM, dénommé GAMMA pour Groupe d'architectes modernes marocains (Cohen, Eleb, 1998). Jean Challet, en revanche, qui n'a pas fait le choix de l'Institut d'urbanisme, est toujours resté, selon Élie Mauret, « plutôt du côté du paysage ».

Dans ses travaux sur l'émergence de la profession de paysagiste, Françoise Dubost a déjà souligné cette tendance chez les professionnels français des années 1960 et 1970. Elle signale que c'est par le cumul d'une double formation en paysage et en urbanisme qu'un groupe de paysagistes issus des premières promotions de la section du paysage a pu occuper des postes dans le secteur public (Dubost, 1983). À leur retour en métropole, l'expérience marocaine de Jean Challet et Pierre Mas leur sert de tremplin pour intégrer les OREAM parce qu'elle apparaît innovante et fondatrice d'un savoir-faire.

3. Des paysagistes-urbanistes : une expérience marocaine fondatrice d'un double regard sur le territoire

Aucun des quatre paysagistes ne fait mention de sa formation initiale dans sa thèse ; au contraire, le choix des sujets, le contenu des textes pourraient prouver le caractère définitif du tournant professionnel. Pourtant, la lecture attentive des textes disponibles permet d'en trouver différentes traces. Fidèles à l'héritage de Jean Claude Nicolas Forestier et d'Henri Prost, leurs illustres prédécesseurs, retenant les leçons de leur « patron »[230], ils font preuve d'attention à l'égard du site, de ses qualités ou de son modelé, mais aussi envers la présence de l'eau, condition *sine qua non* de l'existence d'espaces verts et de jardins dans ces contrées méditerranéennes : autant d'indices d'une posture singulière à l'égard du territoire. Nous en développerons ensuite deux autres aspects importants pour les travaux menés sur le sol français à leur retour. Le premier point est le passage d'une approche structurée par la technique horticole à la prise en compte des questions environnementales ; le second la manière dont ils maintiennent leur exigence qualitative malgré des budgets limités.

3.1. La prise en compte du site et de ses qualités dans le projet

Le regard des paysagistes prend en compte toute forme de contrainte matérielle ou humaine. Leurs études mobilisent à la fois les ressources de la géographie physique et celles de la géographie humaine, pratique qui n'est sans doute pas étrangère à l'enseignement de

[230] À propos du « style » de Michel Écochard, la notice bibliographique rédigée par l'IFA souligne en citant les propos de Vincent Bradel, que « l'ensemble de son œuvre se caractérise également par un profond respect de l'environnement où il intervient "tant en ce qui concerne les usages, le matériaux, que le site lui-même, sa végétation et surtout sa topographie originelle" » (Source : Fonds Écochard, n°061 IFA).

Maximilien Sorre. À la différence des architectes, chez Pierre Mas comme chez Jean Challet la lecture du site s'appuie sur une formation horticole, très concrète. Ce regard pragmatique et technique déchiffre les qualités du sol, valorise les tracés des anciens cours d'eau, pour en tenir compte dans les propositions d'aménagement. Les études d'hydrogéologie très précises menées à Rabat sous la direction de Robert Ambroggi (1918-2006) et de Jean Margat[231] donnent une connaissance fine des tracés des anciens cours d'eau.

Les parcs publics urbains étudiés par le Service de l'urbanisme s'appuient sur la mise en valeur des sites naturels et singulièrement de l'eau, considérée comme l'« élément le plus attractif » (Challet, 1964). Plusieurs projets s'organisent autour de plans d'eau, créés dans d'anciennes vallées réaménagées – la vallée de l'Oued Boufekrane à Meknès, la vallée de l'Oued Soltane à Imouzzer du Kandar. À Meknès, une étude antérieure de Pierre Mas a conclu à la nécessité d'intégrer dans les plans du quartier de l'Aguedal les jardins historiques de la ville, aménagés par le Sultan Moulay Ismaïl au XVIII^{e} siècle. La composition urbaine de ce projet, imposée par la topographie du site, s'inspire de celle du Parc du Sceaux[232].

Une double formation, dans le cas de Pierre Mas, Élie Mauret, Lucien Gendre et Pierre Pelletier, un long compagnonnage et le travail en commun dans le cas de Challet, ont façonné ce regard complexe sur le territoire, à la fois précis et ample. Comme l'indiquent certains passages de leurs textes, Pierre Mas et Élie Mauret intègrent les contraintes de la conception du paysage et des espaces verts très en amont de leurs projets d'aménagement :

> « Les anciens cours d'eau et seguias permettent un aménagement des zones basses en espaces verts, faciles à créer dans les alluvions déposées par les eaux. Les creux des carrières ont été utilisés pour le passage des voies ou ont été gardés comme espaces libres. »[233]

Dans une dynamique inverse, Jean Challet projette le paysage en anticipant le développement futur de la ville et en imaginant le déploiement de l'espace urbain. Ce mode de pensée s'illustre lors de la reconstruction d'Agadir dans un épisode décisif pour le choix du parti urbanistique. À partir d'un bois resté miraculeusement intact après le séisme et que les autorités pensaient sacrifier aux urgences du relogement des sinistrés, il a l'idée, dès le lendemain de la catastrophe, de planter « sur les collines de Talborj et du quartier administratif (…) une forêt continue de 60 hectares d'où le promeneur bénéficie de vues dégagées sur le promontoire de la Kasbah, la baie et la ville » (Challet, 1966).

---

[231] Source : lettre de Claude Verdugo à l'auteur, 4 décembre 2007. Robert Ambroggi et Jean Margat, *Légende générale des cartes hydrogéologiques au Maroc*, 1959 ; Robert Ambroggi, *Étude géologique du versant méridional du Haut Atlas occidental et de la plaine du Souss*, thèse, 1963. Hydrogéologue, vice-président du Plan Bleu et conseiller du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), Jean Margat est un spécialiste reconnu des ressources planétaires en eau.

[232] Source : « Jardins à Meknès », in *L'Architecture d'Aujourd'hui,* n°35, 1951, p. 76-77.

[233] Pierre Mas, 1950, *Phénomènes d'urbanisation et les bidonvilles du Maroc*, thèse n°270, Paris, Institut d'Urbanisme de l'Université de Paris, p.119.

Ce parti pris initial résulte d'une méthode de travail dans laquelle le dessin des espaces libres détermine le tracé du plan d'urbanisme :

> « Une grande importance a été accordée, dès les premières études, au stade du plan directeur, à la définition des espaces libres dans le cadre du parti général d'utilisation du site : exploitation, conservation et développement du cadre boisé de la ville, mise en valeur de l'arc de plage, articulation des places publiques et des liaisons piétons, répartition utile des aménagements sportifs, des parcs et des jardins. »[234]

Les choix s'expliquent aussi par la qualité du travail d'équipe. La richesse de cette collaboration repose sur la complicité des hommes, leur travail acharné, mais aussi sur « une connaissance approfondie du terrain ».

Une lecture historique rapide rendrait inhabituelle pour l'époque cette prise en compte du site : l'expression *tabula rasa*, largement utilisée par la critique comme par les premières générations de paysagistes formés à l'ENSP, résume l'indifférence des professionnels vis-à-vis du contexte pendant la période des Trente Glorieuses. Plusieurs textes de Michel Corajoud, par exemple, montrent comment le renouvellement des pratiques paysagistes s'oppose à celle de la *tabula rasa*[235]. Pourtant, cette attention au site, dans ses dimensions géographiques, n'est pas inexistante chez les urbanistes de l'immédiat après-guerre.

En 1951, par exemple, Jean Dubuisson explique comment son projet pour la ville de Saint-Germain s'est soumis au contexte : « l'utilisation du site a fait décider un choix tant en plan qu'en élévation, des formes et des volumes à construire »[236]. Dans sa thèse consacrée à la résidence Concorde à Lille[237], le paysagiste Denis Delbaere a montré comment la présence des vestiges des fortifications avait été déterminante dans le choix de la composition urbaine, parlant, dans ce cas, d'une « logique d'évitement » (Delbaere, 2004 et 2000). Mais elle n'est pas non plus étrangère aux préconisations du mouvement moderne y compris dans la formulation de la *Charte d'Athènes*. Le paragraphe 86 précise que : « [le programme] doit rassembler en un accord fécond les ressources naturelles du site, la topographie de l'ensemble, les données économiques, les nécessités sociologiques, les valeurs spirituelles (…) les ressources du sol seront analysées et les contraintes auxquelles il oblige reconnues, l'ambiance générale étudiée et les valeurs naturelles hiérarchisées ».

Au Maroc, les membres du groupe GAMMA inscrivent d'ailleurs leurs pratiques et leurs recherches dans la droite ligne des CIAM et de la *Charte d'Athènes*. Son texte est la référence théorique utilisée dans la thèse d'Élie Mauret. Si cette appartenance au mouvement

[234] Jean Challet, 1966, « Les espaces libres publics », in *A+U*, revue africaine d'architecture et d'urbanisme, n°4, Casablanca, p. 60-65.
[235] Voir : Michel Corajoud, « Le projet de paysage, lettre aux étudiants », in *Le Jardinier, l'Artiste, l'Ingénieur,* sous la direction de Jean-Luc Brisson, p. 37-50.
[236] Jean Dubuisson, « Le plan de masse et le site », *Urbanisme*, n°11/12, 1951, p. 16-17.
[237] Cette résidence fut construite entre 1956 et 1960 sur les plans de l'architecte Noël Le Maresquier.

moderne doit être soulignée, c'est parce qu'elle cohabite, comme nous allons l'analyser maintenant, avec le souci de la nature et de l'environnement. Or, ce dernier a pu apparaître contradictoire avec l'engagement résolu des modernes en faveur du progrès, notamment pour ceux qui ont vu dans l'écologie une attitude fondamentalement conservatrice et rétrograde.

3.2. De l'horticole à l'environnement

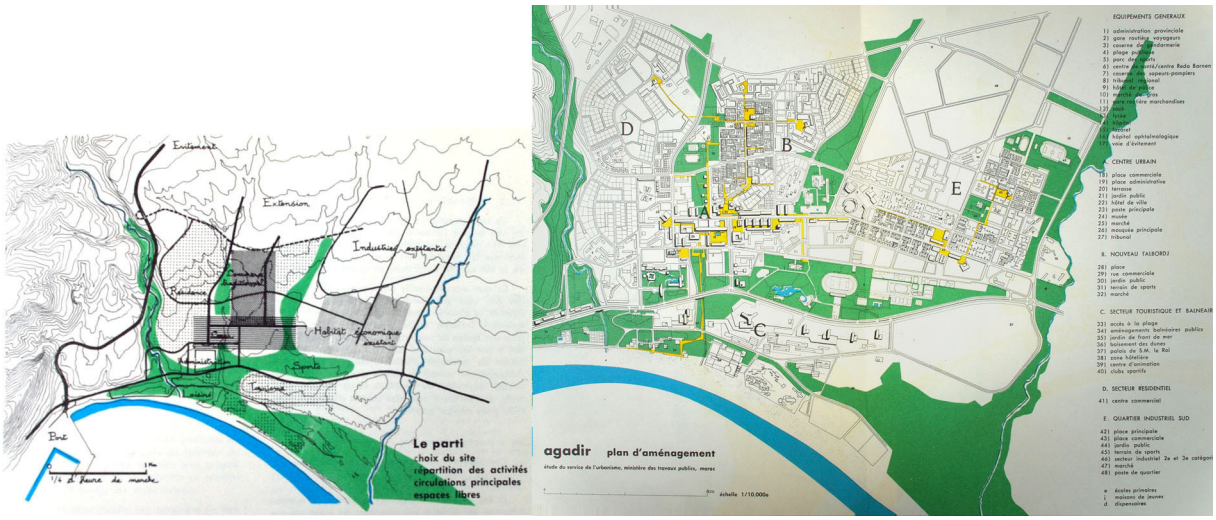
Au Maroc, les premiers paysagistes de la section du paysage semblent déjà faire preuve de préoccupations environnementales. Leurs projets prennent en compte la protection de la nappe phréatique (Mauret, 1956), la plantation systématique des talus afin de protéger les terres des risques liés à l'érosion (Mauret, 1954) ou au ruissellement (Challet, 1954), l'utilisation de végétaux adaptés à l'aridité du climat.

Si ces questions nous paraissent aujourd'hui très contemporaines, elles n'étaient pourtant pas nouvelles et s'inscrivent dans une tradition de pratiques issues du début du XX^{e} siècle. Dans son rapport de 1913 sur les *réserves à constituer au-dedans et aux abords des villes capitales marocaines*, Jean Claude Nicolas Forestier (1997 : 159-219) regrette le manque de diversité de la palette végétale locale et encourage la création d'une pépinière dans chacune des grandes villes pour garantir la réalisation des parcs projetés. S'appuyant sur son expérience espagnole, il établit une liste de végétaux particulièrement adaptés aux conditions climatiques et aux terrains pauvres et arides, et dont la multiplication est facile et rapide.

Ces conseils de Jean Claude Nicolas Forestier ont été suivis par Henri Prost : Jean Challet a pu trouver de nombreuses espèces en héritage dans les pépinières déjà constituées. Ainsi, pour répondre à des préoccupations fonctionnelles et esthétiques (la libre utilisation des espaces libres), mais aussi de protection et d'amendement des sols, il choisit d'éviter le gazon traditionnel, trop exigeant en arrosage et en entretien sur le territoire marocain. Il utilise de préférence des plantes couvre-sol – *stenotaphrum*, *kikuyu*, *zoïzia, mesembryanthemum* – dont certaines étaient déjà conseillées par Jean Claude Nicolas Forestier au début du siècle (1997 : 178-180). C'est le cas du *gramon* ou *stenotaphrum*, une graminée utilisée en Andalousie particulièrement résistante à la sécheresse et qui couvre rapidement de grandes surfaces. C'est aussi le cas des *mesembryanthemum* (*ficoides* et *educale*), recommandés « pour gazonner les talus très secs et non arrosés » et « dont la multiplication se fait avec la plus grande facilité par boutures ». Poursuivant cette tradition de savoir-faire horticole, Jean Challet (1954 et 1966) cherche encore des espèces végétales plus adéquates.

Ainsi, certains des éléments cités en début de paragraphe relèvent en réalité d'une économie des pratiques, se référant à une tradition de bon sens horticole. Lorsqu'il entreprend de planter, le jardinier ou l'horticulteur veille à assurer les meilleures conditions de reprise de ses plants. Cet état d'esprit suppose de choisir les végétaux les mieux adaptés aux conditions

du site, de préparer le sol avant la plantation, de veiller à disposer d'une source d'eau suffisante et pas trop éloignée, d'assurer la protection des plants pendant leur croissance vis-à-vis de tout type d'agression (sécheresse, érosion, vent, ruissellement…). Éviter d'avoir à recommencer son travail, ce qui entraînerait une fatigue inutile, une perte de temps et d'argent : le but est d'abord économique. Comment démêler dans ces efforts ce qui relève du souci des plantes de ce qui contribue au confort du jardinier ? Quelles que soient les régions du monde, les hommes de la terre ont su *aménager* l'espace rural dans l'objectif de *ménager* les hommes en assurant les conditions les plus agréables pour les tâches pénibles (aménager des parcelles de petite taille, prévoir des ombrages, organiser la circulation de l'eau…).



ill. 6 : Parti urbain et plan d'aménagement d'Agadir. Source : *A+U*, n°4, 1966.

D'autres éléments révèlent le changement d'échelle des préoccupations. Tout horticulteur se soucie de la reprise de ses plantations et, selon sa région, du bon état de ses haies, de ses terrasses ou de ses canaux d'irrigation ou de l'approvisionnement de son puits artésien. En revanche, il est rare qu'il étende ses préoccupations à la préservation des nappes phréatiques ou à la prévention du ruissellement. Ce passage de l'échelle de la parcelle à celle de son environnement global est bien le fait d'aménageurs habitués à raisonner sur des quartiers ou des villes. Comme le montre le plan de la ville d'Agadir, l'économie du projet entraîne une évolution majeure de l'horticole à l'environnemental.

Peu avant leur retour en France, Pierre Mas (urbaniste) et Jean Challet (paysagiste) retracent pour *Aménagement et Nature*[238] « l'évolution de la plage d'Agadir » depuis la construction par la Marine française en 1918 de la première jetée jusqu'aux études récentes visant à contrecarrer la dégradation du site et l'ensablement du port. La phrase citée en guise d'épigraphe traduit l'esprit des concepteurs : « on ne domine la Nature qu'en lui obéissant ».

[238] Pierre Mas, Jean Challet, « L'évolution de la plage d'Agadir », *Aménagement et Nature* n°4, 1966, p.18 et 31.

3.3. Leur défi : offrir un cadre de vie de qualité tout en disposant de budgets très serrés

La qualité apportée au cadre de vie est un autre de leurs soucis. Dans le quartier de l'Agdal-Ouest à Rabat-Salé, des campagnes de plantations ont précédé les constructions pour « donner aussitôt que possible un aspect verdoyant et agréable à ce nouveau quartier » (Mauret, 1954). Une lettre d'Élie Mauret à Michel Écochard précise que, pour ce quartier, l'étude des plantations a été faite par Jean Challet « en tenant compte de toutes les suggestions posées par les canalisations aériennes ou souterraines, les poteaux électriques étant toujours camouflés par la verdure »[239]. L'anticipation des plantations est aussi recommandée lors de l'aménagement des centres des bourgs ruraux (Mauret, 1956).

Dans le domaine de la circulation, des pistes cyclables sont étudiées pour l'avenue Vuillemin à Rabat par exemple (Mauret, 1954). Autour des écoles, un soin est apporté à l'aménagement des circulations piétonnes et des aires de jeux pour enfants (Mas, 1950). L'aménagement du plateau de Betana à Salé, suscite « l'idée d'une pépinière scolaire » (Mauret, 1954) – Jean Challet fait circuler cette idée de programme du Danemark au Maroc, puis à Lille, où il propose d'en aménager une pour le collège où enseigne son épouse.

Même dans le contexte colonial, ces idées généreuses ne trouvent pas les moyens financiers nécessaires à leur réalisation. À plusieurs reprises, les paysagistes s'efforcent de justifier le caractère économique de leurs projets (Challet, 1954, 1966 ; Mauret, 1954, 1956 ; Pelletier, 1954). A chaque opération, ils démontrent que le coût des espaces verts – évalué, sur la base d'études menées au Danemark par le paysagiste Georg Boye, à 1,50% du prix de revient des réalisations (Challet, 1966, 1954) – n'est pas « prohibitif ». Pour y parvenir, les pratiques horticoles décoratives qualifiées d'« infantilisantes » par Jean Challet sont remplacées par de nouvelles techniques de plantations. Déjà pratiquées en Allemagne ou en Scandinavie, elles ont été présentées à Rabat en septembre 1951. Lors du deuxième congrès de l'Union internationale des architectes, M. Tage William Olsson, suédois, s'est intéressé aux « problèmes posés depuis le reboisement et la protection des sites jusqu'à l'aménagement des terrains de sport, des promenades et des jardins [et à l'] organisation des loisirs des travailleurs ». Jean Challet connaît ces pratiques depuis son séjour au Danemark en 1947.

Élie Mauret précise les plantations prévues pour le quartier de l'Agdal-Ouest :

> « Il ne s'agit pas de parterres nécessitant un gros entretien, mais d'un boisement forestier en arbres rustiques (Eucalyptus, Pins, acacias), d'un prix de revient insignifiant et qui ne nécessitera une protection que les premières années seulement. »[240]

[239] Lettre d'Élie Mauret à Michel Écochard pour accompagner l'envoi de plans et documents (Rabat-Salé et extension de l'Agdal-Ouest), sans date (« Rabat, samedi, cher patron… »). Fond Écochard, n°061 IFA, Boite n°6, «DAF/Cité de l'architecture et du patrimoine/Archives d'architecture du XX^{e} siècle».
[240] Élie Mauret, 1954, « Le développement de l'agglomération Rabat-Salé », in *Bulletin Économique et Social du Maroc* (BESM), n°60, Vol. XVII, mars, p.30.

Ce souci gestionnaire ne se limite pas au choix des végétaux et à leur technique de plantation, mais s'étend, comme à Agadir, à la mise en œuvre des sols et du mobilier urbain :

> « Une construction robuste et soignée a été exigée (soutènements, revêtements, circulations, clôtures, détails divers) afin de limiter l'entretien ultérieur aux seuls travaux de jardinage de surface »[241]

Conçus dans le cadre de quartiers destinés à remplacer les bidonvilles, les espaces verts, considérés comme un luxe par de nombreux responsables de l'aménagement, doivent respecter une enveloppe budgétaire très serrée. Cela explique que seules « des plantations économiques à faible entretien » peuvent « être envisagées dans le cadre de logements eux-mêmes économiques » (Challet, 1954). La prise en compte de la gestion des aménagements, du coût de revient et du coût d'entretien est une préoccupation constante, élément caractéristique déjà évoqué pour la France de l'après-guerre.

Conclusion

Les villes marocaines, « cités fières, défendues par de hautes murailles, ceinturées de jardins et de verdure qui en accentuent encore tout l'attrait aux jeux du voyageur », offrent aux jeunes urbanistes, par la qualité de leur implantation, le choix de leur site, les conditions d'un apprentissage du regard (Mas, 1950 : 14). Les problèmes démographiques auxquels le pays doit faire face obligent à transformer les pratiques professionnelles, en intégrant les contraintes culturelles et sociales. Mais l'expérience marocaine représente davantage : c'est le moment de l'apprentissage d'une échelle de travail nouvelle, celle de l'aménagement du territoire. Pour s'adapter à ce cadre inédit en métropole, l'équipe définit une méthode originale associant les principes de l'urbanisme fonctionnel et l'attention au site et à sa topologie qui était prônée par l'école française d'urbanisme de l'entre-deux-guerres. Créée autour de Jean-Claude Nicolas Forestier et d'Henri Prost (mais aussi de Léon Jaussely, Édouard Joyant, Ernest Hébrard, Donat-Alfred Agache et de la Société française des Architectes Urbanistes fondée en 1911), cette école a été l'une des figures de proue d'une « modernité autre », parallèle aux CIAM, comme le souligne Françoise Choay en introduction au colloque consacré à Jean Claude Nicolas Forestier[242].

L'originalité du travail mené par les urbanistes et les paysagistes français après-guerre au Maroc se situe précisément dans le croisement entre l'héritage de l'entre-deux-guerres et les thèses des CIAM auxquels plusieurs adhèrent de façon active. Le recours aux connaissances et aux techniques nouvelles offre à Michel Écochard et à son équipe la possibilité de renouveler des méthodes inventées une vingtaine d'années plus tôt et de les adapter ainsi aux contraintes du

[241] Jean Challet, 1966, « Les espaces libres publics », in *A+U*, revue africaine d'architecture et d'urbanisme, n°4, Casablanca, p. 60-65.
[242] Françoise Choay, « Préface », in Leclerc (1994 : 13-15).

temps. La présence coloniale française a ainsi permis d'assurer une filiation dont la transmission en France se fait après la décolonisation. Parce qu'il coïncide avec l'énoncé d'une volonté politique forte d'aménagement du territoire, le retour en France de Pierre Mas et Jean Challet, en 1966, crée les conditions idéales pour valoriser au sein des OREAM des méthodes, jusque-là inédites en métropole.

Synthèse de la Section 1

En l'absence de formation adaptée aux problématiques de l'aménagement, les ingénieurs des Ponts nommés à la tête des OREAM composent des équipes associant des ingénieurs, des universitaires spécialistes des sciences humaines, mais aussi des architectes, des urbanistes et des paysagistes. Ce sont des jeunes diplômés recrutés localement ou des personnalités plus expérimentées issues des réseaux de l'urbanisme colonial. Le hasard des relations et des réseaux n'explique pas à lui seul la présence de paysagistes dans plusieurs OREAM. Après-guerre, quelques personnalités influentes, comme Eugène Claudius-Petit, Pierre Sudreau ou Serge Antoine, portent la préoccupation de la qualité paysagère au sein de l'administration centrale. Soucieuse d'innovation, la DATAR promeut des équipes pluridisciplinaires et défend la présence de paysagistes pour mieux répondre aux spécificités des contextes locaux. Dans le Nord, ces enjeux sont ceux de la transformation du cadre de vie liée la conversion économique annoncée dès 1967.

L'OREAM-Nord bénéficie à ses débuts de la présence de deux paysagistes-urbanistes : Pierre Mas et Jean Challet, de retour du Maroc où ils étaient chargés de la reconstruction de la ville d'Agadir, ravagée en 1960, après avoir travaillé sous la direction de Michel Écochard dans les services du protectorat. Leur travail concilie la modernité des CIAM avec le respect de l'environnement et du site dans ses dimensions naturelles et culturelles. Comme eux, d'autres paysagistes de la première promotion de la section du paysage sont passés au Maroc où ils se sont frottés à une échelle inédite, celle de l'aménagement du territoire. Plusieurs d'entre eux ont suivi un double cursus en paysage et en urbanisme, certains passant leur diplôme sous la direction de Max Sorre. Ils s'inscrivent ainsi dans la double filiation de l'école de géographie française et des grands paysagistes qui ont animé l'école française d'urbanisme de l'entre-deux-guerres. Jean Challet s'appuie largement sur les plans laissés par Henri Prost au Maroc et l'héritage de Jean Claude Nicolas Forestier. Sensibilisés par leur savoir horticole et les recherches de Max Sorre sur l'œkoumène, ils annoncent aussi la montée des préoccupations environnementales.

Section 2 : Les projets

La mission confiée à l'OREAM-Nord était d'imaginer l'avenir de la région à l'horizon 2000. Préparé par un livre blanc paru en février 1968, *Pour une politique d'aménagement régionale*, le rapport de présentation du schéma d'aménagement régional, *Aménagement d'une région urbaine. Le Nord-Pas-de-Calais*, de 1971, rassemble en ses pages l'essentiel de l'héritage de l'OREAM-Nord ; d'autres études ont complété ensuite ce « livre orange ». Quel projet sous-tendait le dessin du schéma ? Quelle part y ont pris les questions paysagères ? Malgré l'importance accordée au développement économique et aux réseaux de transports dans les travaux de l'OREAM-Nord, la préoccupation paysagère qui soutient le parti d'aménagement est présente tout au long du rapport de présentation du Schéma régional d'aménagement. Lors du séminaire de Lille sur les OREAM, Jacques Poulet-Mathis a souligné la force de ce gros « livre orange » publié en 1971 et largement diffusé dans la région, qui a su fabriquer une vision du territoire et léguer cette image par-delà les générations :

> « Ce qu'on a sous les yeux, l'ensemble des textes, des images, des photos, du livre orange, c'est un paysage. Ce n'est pas le paysage de la région du Nord, c'est le paysage d'un imaginaire de la région du Nord, qui a été infiniment plus moteur que ses auteurs ne l'imaginaient. Grâce à son caractère d'imaginaire... »[243]

À l'époque, les spécialistes de l'aménagement avaient de bonnes raisons de ne pas percevoir cette préoccupation paysagère : la crise industrielle qui intervient au début des années 1970 leur fixe d'autres priorités, celles du développement économique. Comment recevoir un travail sur le paysage dans ce contexte de crise industrielle ? Toute politique paysagère de grande ampleur ne serait-elle pas perçue comme un engagement « superflu » par les électeurs ? Lors du séminaire OREAM de Lille, certains témoins ont rappelé que l'effort porté sur le renouveau de l'économie et des transports leur avait paru la dimension essentielle du schéma. De même, un autre acteur important a minimisé la dimension paysagère[244], estimant que les préoccupations de l'époque étaient avant tout d'ordre environnemental. L'attention aux paysages régionaux est souvent datée des années 1980 ; elle découlerait de la concurrence entre les territoires qui fait suite à la mise en place des lois de décentralisation. Pour plusieurs de nos interlocuteurs, la « découverte » du paysage est reliée au développement, à la même époque, des agences de paysagistes, sans qu'ils puissent imaginer la faire remonter plus en amont. Pourtant, la lecture attentive du texte, comme l'analyse du schéma, montre quelle importance les rédacteurs accordent à la réhabilitation et à la mise en valeur des paysages régionaux.

[243] Source : Jacques Poulet-Mathis, séminaire OREAM, 9 novembre 2006.
[244] Source : Pierre Dhénin, entretien du 22 mars 2005.

1. La dimension paysagère dans le schéma régional d'aménagement

Introduit par le préfet de région, Pierre Dumont, le rapport de présentation du schéma régional d'aménagement de l'OREAM-Nord intègre une attention explicite au paysage qui apparaît dans le plan. Après une première partie présentant les caractéristiques géographiques et humaines d'une région urbaine dense en cours de mutation et qui s'apparente à ses voisines belges et néerlandaises, la deuxième partie décrit la stratégie retenue qui s'appuie notamment sur la valorisation du cadre de vie et des paysages (chapitre 6). La troisième partie analyse les cinq aires urbaines, les principes d'aménagement retenus et les stratégies possibles. Le **cadre de vie** fait l'objet de la **quatrième partie** et de ses deux chapitres, consacrés aux « équilibres naturels » et à « la reconquête du paysage ». Majeur, le souci de l'environnement doit transformer les pratiques et orienter l'action vers la préservation des équilibres et des richesses naturels. La « reconquête du paysage » pour seconde qu'elle soit apparaît néanmoins essentielle et fonde le développement économique et humain (OREAM-Nord, 1971 : 341-364). En fin de rapport figure le **schéma** lui-même. Précédé d'un court texte explicatif (OREAM-Nord, 1971 : 366-367), il prend la forme d'une carte de synthèse, placée en vis-à-vis d'un fond de carte rappelant dans ses grandes lignes la situation héritée : relief, zones de boisement, système urbain et infrastructures routières. Quelle place y occupe le paysage ? Qu'entend le texte par paysage ? Comment expliquer cette préoccupation ?

1.1. Le contexte économique : l'élément déclencheur d'une politique de qualification du cadre de vie tournée vers l'homme

À partir de 1960, les Houillères assistent, impuissantes, à la baisse de leur production. Deux ans plus tard, le constat de la stagnation du nombre des emplois conduit les économistes à parler de « décroissance accélérée de l'emploi industriel » (OREAM-Nord, 1971 : 73). En 1966, la communauté européenne du charbon et de l'acier affecte une direction générale aux « Problèmes du travail, de l'assainissement et reconversion ». Son rapport d'activité, publié l'année suivante, signe la première apparition référencée à la BNF du terme « reconversion ». Dans la foulée, le décret du 4 octobre 1967 classe la région Nord-Pas-de-Calais en « zone de conversion industrielle ».

Dans ce contexte économique particulièrement difficile, pourquoi des aménageurs s'intéresseraient-ils au paysage ? On pourrait craindre, en effet, avec les rédacteurs du livre orange de l'OREAM-Nord, que :

> « les difficultés urgentes à résoudre ne relèguent au second plan la réhabilitation du paysage. On n'en ressent pas moins l'impérieuse nécessité de définir une politique du cadre de vie, qui relève aussi de l'aménagement » (OREAM-Nord, 1971 : 107).

Pourtant, plusieurs documents indiquent que, dès le moment où s'organise la politique des métropoles d'équilibre, l'État (via la DATAR et Serge Antoine) estime nécessaire de réhabiliter les paysages abîmés par l'industrie. Dans ce contexte de conversion industrielle annoncée, la prise en compte de l'image du territoire devient, aux yeux de la DATAR, le vecteur de son pouvoir d'attractivité selon le modèle de développement américain cher aux économistes et aux géographes. L'idée même de métropolisation a pour corollaire la capacité d'innovation et repose sur la « qualité de la vie urbaine » (qualité du cadre et des services de niveau supérieur offerts). L'OREAM-Nord (1971 : 110) reprend ce credo de l'administration centrale, mais en subordonnant le développement économique à l'épanouissement des habitants :

> « Le paysage dégradé que la société industrielle du XIX^{e} siècle a laissé dans le Nord-Pas-de-Calais, du moins dans le vaste complexe industriel et urbain de l'intérieur confère abusivement à la région son image de marque faite de puissance, de laideur et de tristesse. C'est un obstacle à la venue dans le Nord de forces nouvelles, donc un frein à son renouveau économique. Modifier et réhabiliter cet environnement doit être aussi la simple exigence d'une société qui vise à l'épanouissement de l'homme. » (OREAM-Nord, 1971 : 107)

> « Plus de la moitié de la population vit dans un paysage urbain hérité de la première révolution industrielle, dégradé par l'urbanisation anarchique et les nuisances de l'industrie : si la seconde révolution industrielle et tertiaire à l'œuvre permet de mobiliser les forces économiques et sociales pour amorcer la transformation de ces conditions d'existence, cette tâche ne peut être menée à bien que par une volonté collective rigoureusement coordonnée. (…)
>
> Retrouver un paysage digne de l'homme qui y vit, modifier radicalement l'image de marque que ce conglomérat industriel et urbain impose aujourd'hui à la région, est de toute façon indispensable pour réussir le rétablissement du dynamisme économique régional sur de nouvelles bases. » (OREAM-Nord, 1971 : 264)

Pour l'OREAM-Nord, la qualification du cadre de vie est un aspect essentiel de toute politique d'aménagement, au même titre que le développement économique et l'augmentation du niveau de vie. Si cette dimension devient impérative dans le contexte régional, c'est parce que la réalité paysagère héritée de l'industrialisation l'exige (OREAM-Nord, 1971 : 107-136) :

> « Aménager c'est maîtriser les conditions dans lesquelles le progrès technique et les transformations économiques et sociales vont s'insérer dans l'espace et modeler le cadre de vie des hommes. Il s'agit d'une politique, c'est-à-dire d'un ensemble de moyens et d'actions mis au service d'objectifs. Parmi les finalités auxquelles se rattachent ces objectifs, il est bien difficile d'établir une priorité entre l'élévation du niveau de vie, qui relève du développement économique et de la politique sociale, d'une part, et l'amélioration des conditions d'existence des hommes, qui relève en grande partie de l'aménagement du cadre de vie des hommes, d'autre part (…)
> Sous prétexte qu'il est plus urgent de relancer l'économie régionale et d'offrir aux hommes du Nord-Pas-de-Calais des emplois ou de remonter leur niveau de vie, doit-on faire passer au second plan la réhabilitation du milieu où ces hommes sont contraints de vivre ? Ce serait en rester aux finalités de la société du XIX^{e} siècle, dominée par la poussée triomphante de l'industrie lourde, qui nous laisse encore sous les yeux l'image traumatisante d'un paysage urbain médiocre et triste, ordonné aux seules fins de l'exploitation, étendant sa lèpre sur un espace rural lui-même altéré, cisaillé par des multiples réseaux, encombré de déchets industriels. » (OREAM-Nord, 1971, 107-108)

L'importance nouvelle accordée aux paysages dans le choix des implantations économiques est liée au fait que la société prenne davantage en compte les motivations et les aspirations profondes des individus :

> « Moins dépendante des contraintes naturelles ou techniques, la localisation des activités, mêmes industrielles, sera plus largement fonction des désirs des hommes en matière d'habitat et de cadre de vie. » (OREAM-Nord, 1971 : 87)

Plusieurs témoins nous ont rappelé qu'en 1960, pour la majorité des fonctionnaires, une mutation dans le Nord était vécue comme une sanction. Souhaitant rompre définitivement avec les images négatives associées à la région, ce schéma de pensée établit un lien direct entre la qualité du cadre de vie résidentiel en termes d'habitat, d'environnement, d'espaces verts et de loisirs, d'équipements et d'attractivité. Ce modèle d'aménagement repose sur le développement de nouveaux comportements, liés aux aspirations d'une classe moyenne supérieure en développement ou dont on cherche à favoriser l'installation dans la région. Un passage très explicite du chapitre 12 (consacré à l'aménagement des zones rurales de la Flandre et de l'Artois qui constituent la zone intermédiaire) se rapporte à l'Audomarois :

> « La qualité du cadre de vie permet en effet d'imaginer pour Saint-Omer et les communes environnantes l'accueil d'activités de pointe, à forte qualification professionnelle et pourcentage élevé de cadres, sensibles à l'agrément de l'environnement et aux conditions de vie du personnel. Dans une telle optique, Saint-Omer viserait un développement économique complémentaire des grandes zones industrielles du littoral. Dès à présent, la qualité et le dynamisme des entreprises installées dans l'agglomération (cristallerie d'Arques, compagnie générale de téléphone, papeteries), donnent un bon exemple de l'originalité des activités qui se développent autour de cette ville. » (OREAM-Nord, 1971 : 253)

Cette stratégie qualitative n'est pas destinée aux seuls sites classés ou paysages de qualité qui accueilleraient, le temps des week-ends ou des vacances, les loisirs récréatifs des citadins en mal d'air pur (OREAM-Nord, 1971 : 341). À la fin des Trente Glorieuses, les aménageurs sont attentifs à réduire au maximum les « migrations pendulaires » (l'expression apparaît en 1968), en cherchant notamment à réduire la distance entre le domicile et les lieux de travail ou entre le domicile et les espaces de loisirs naturels, mais aussi en prévoyant l'aménagement de réseaux de transports en commun efficaces. Les équipes des villes nouvelles se sont particulièrement attelées à ces problèmes, largement analysés dans le Livre orange de l'OREAM-Nord (chapitres 3 et 9).

Au contraire, la dernière partie consacrée au « cadre de vie » précise comment appliquer cette stratégie à l'ensemble du cadre de vie même le plus ordinaire. L'emploi de cette expression caractéristique des années 1970 confirme qu'il s'agit ainsi de répondre à des motivations politiques, sociales et économiques, toutes fondées sur le souci d'accorder « une plus large place à l'homme et à ses aspirations » (OREAM-Nord, 1971 : 341). Ses effets

touchent les paysages urbains et les paysages industriels à réhabiliter, mais aussi les pratiques agricoles. Un volet spécifique de l'étude, « le livre vert », traite du monde rural :

> « Il ne faut cependant pas tout ramener à l'industrie, en oubliant qu'une autre mutation aussi importante est en train de toucher le monde rural. Et ici, il ne s'agit pas seulement des emplois qui disparaissent, mais aussi de la qualité de notre cadre de vie. En effet, plus que tout autre activité, l'agriculture est liée au sol et au paysage : par elle, l'homme a pris possession d'un territoire et façonné son environnement. À l'origine, l'aménagement de l'espace n'avait pas d'autre sens que cette empreinte de l'homme sur sa terre, création d'un outil de production, mais aussi traduction tangible, dont les symboles nous sont toujours sensibles, des structures et du système de valeurs des sociétés. Au moment où le sol a tendance à devenir un bien de consommation, offert aux appétits industriels et urbains, l'agriculteur, dépositaire d'un bien dont la signification culturelle et l'importance biologique dépassent de loin la valeur d'usage, prend un rôle essentiel dans une politique d'aménagement, en tant que protection et réhabilitation du cadre de vie. » (OREAM-Nord, 1971 : 85)

Au bout du compte, la région pourrait devenir un laboratoire où s'expérimenterait un nouveau mode de développement plus respectueux des paysages, du cadre de vie et des ressources naturelles, misant sur l'avantage économique d'actions collectives préventives (OREAM-Nord, 1971 : 110). Telle est l'ambition qui se dessine tout au long du texte !

1.2. De quel paysage est-il question ?

Le mot paysage revient souvent au cours du texte, il fait même l'objet d'une attention spécifique à travers l'énoncé d'une stratégie de reconquête. Mais que recouvre alors ce mot ? S'agit-il vraiment de paysage, au sens où nous entendons ce mot aujourd'hui ? Ne s'agit-il pas plutôt d'environnement ou d'unité géographique ?

Les témoins ont souligné combien les paysagistes de l'OREAM-Nord et tout particulièrement Jean Challet du fait de son stage au Danemark étaient influencés par l'approche scandinave des rapports entre aménagement et nature. Les politiques de ces pays ont pour principal objectif d'offrir un cadre de vie agréable dont la qualité est fortement liée à la présence d'espaces naturels préservés. Aménagés à proximité des agglomérations urbaines, ils sont un facteur essentiel de bien-être. S'inspirant de ce modèle, les paysagistes souhaitent protéger et développer les espaces de nature au bénéfice d'une population régionale de plus en plus urbaine. Réhabiliter les paysages dégradés, mettre en valeur les paysages naturels, devient le moyen d'améliorer la qualité de vie de tous les habitants en termes psychologiques, environnementaux et récréatifs.

Le schéma d'aménagement régional retranscrit cette attention paysagère inhabituelle à l'époque. Au-delà des forêts et des équipements verts (parcs et bases de loisirs), la légende indique les « paysages de qualité » et les « sols drainés » ; des « interruptions volontaires de

l'urbanisation et de l'industrie » sont prévues. Le court texte de présentation qui précède le schéma apporte des précisions utiles :

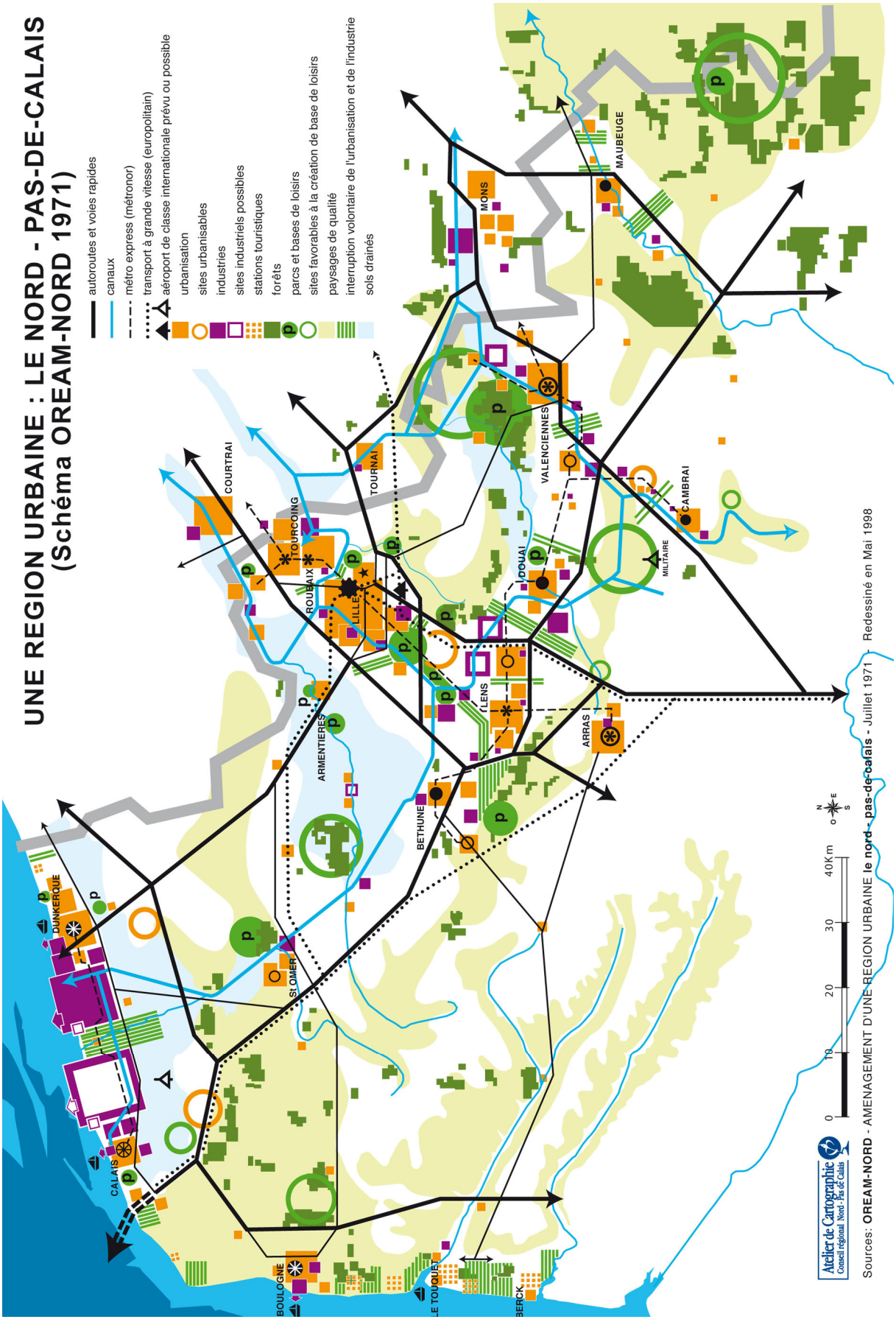
> « Sur un fond rappelant par l'hypsométrie la variété des reliefs dans la région, une teinte claire souligne les paysages de qualité (vallées, cuvettes, coteaux ou crêtes) ; les grandes infrastructures évitent de cisailler ces unités de paysage. À l'intérieur des principales aires urbaines, le système de coupures vertes est indiqué, se raccordant soit à des paysages ouverts, soit à des versants boisés. » (OREAM-Nord, 1971 : 366-367)

À la fin du rapport, quatre petites cartes figurent présentent une « analyse générale des paysages régionaux » en superposant différentes couches d'informations sur une carte simplifiée des reliefs (ill. 9). La première série de données, concernant l'occupation du sol, distingue les paysages urbains (grandes agglomérations et urbanisation propre au bassin minier) ; les paysages ruraux (zones de champs enclos, zones conquises sur l'eau ou sur les marécages, vallées marécageuses, zones de champs ouverts, zones rurales d'habitat linéaire) ; les paysages naturels (dunes et plages, falaises, marais, forêts). Entre les secteurs homogènes (le Boulonnais, la Flandre maritime, la plaine de la Lys, le Pévèle…), des zones de rupture et des paysages de transition apparaissent. Le contour des « paysages altérés du bassin minier » s'impose au regard en partie par le choix d'une légende distincte.

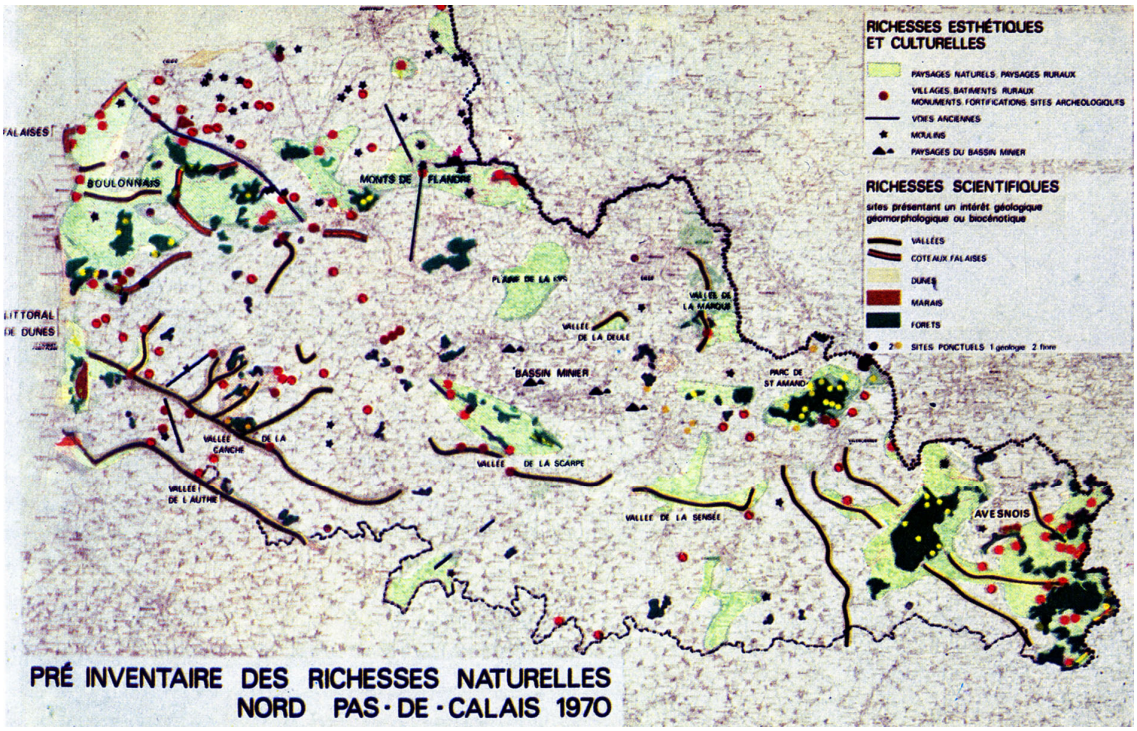
Ce premier document montre que la notion de paysage est essentiellement reliée dans le schéma aux grandes unités paysagères déterminées par la lecture géographique du territoire. Cette approche, très classique, a perduré jusqu'à aujourd'hui.

Mais, sur ces cartes et dans le texte, la lecture des paysages ne s'arrête pas à ces caractéristiques géomorphologiques, environnementales et d'occupation des sols. Elle intègre en effet des dimensions culturelles, esthétiques et sensibles qui sont essentielles pour les auteurs. Ce sont les références à ces autres dimensions du paysage et l'emploi récurant du mot *paysage* lui-même qui nous autorisent à parler de préoccupation paysagère au sens où nous l'entendons aujourd'hui. Le paysage, tel qu'il apparaît dans le schéma d'aménagement de l'OREAM-Nord en 1971, ne peut pas se réduire à une réalité matérielle objective, ni à un site que l'on cherche à transformer par le projet. Au-delà des préoccupations environnementales, des représentations paysagères sont évoquées. Au contraire, le paysage, tel qu'il est considéré dans le schéma, est bien un **paysage culturel**, construit pas les hommes :

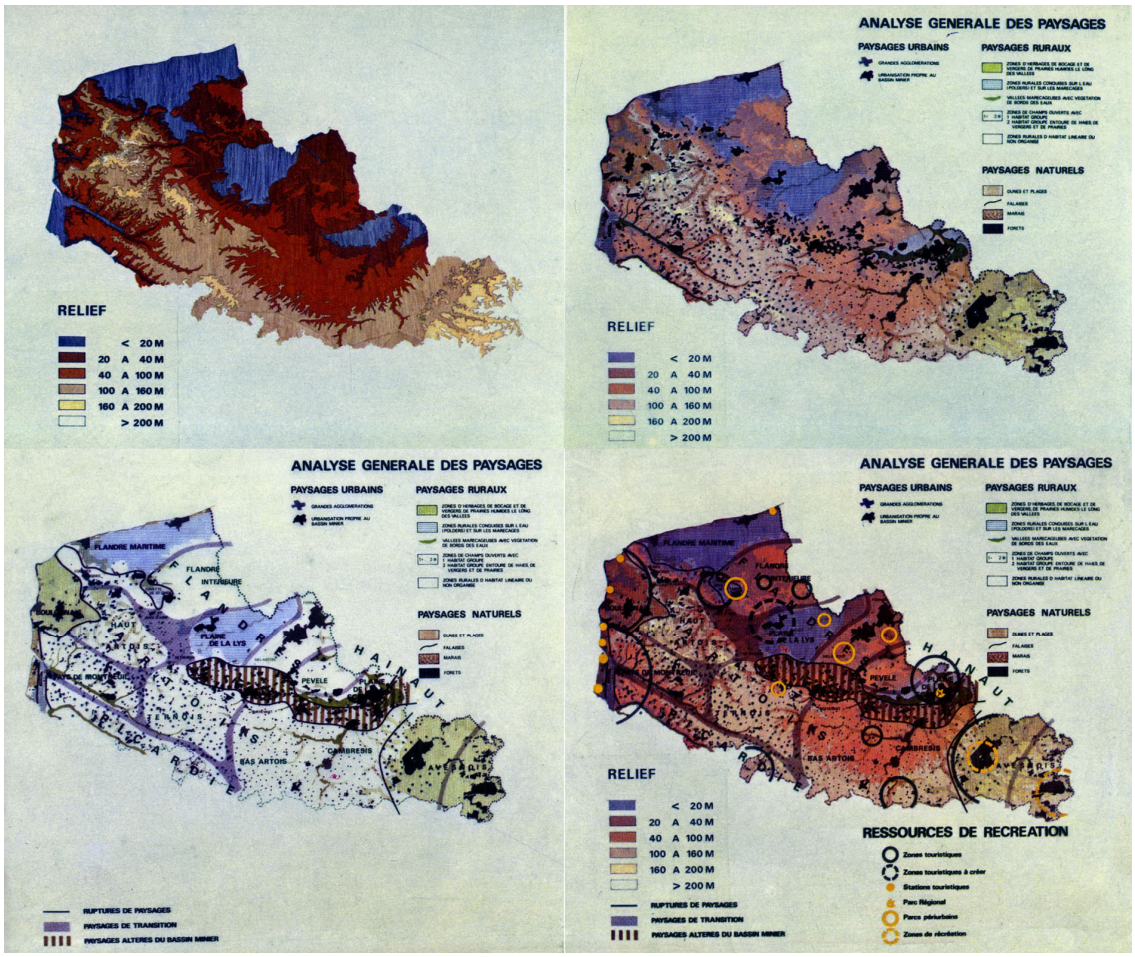
> « L'autre visage du Nord (…) c'est celui d'une région opulente, où l'harmonie du paysage construit résulte d'une solidarité active entre l'homme et la nature, façonnés l'un par l'autre dans une complicité millénaire » (OREAM-Nord, 1971 : 318)



ill. 7 : Schéma d'aménagement de l'OREAM-Nord, 1971



ill. 8 : Préinventaire des richesses naturelles de la région Nord Pas-de-Calais. (OREAM-Nord, 1971 : 331)



ill. 9 : Cartes d'analyse générale des paysages de la région Nord-Pas-de-Calais. (OREAM-Nord, 1971 : 338)

> « Le paysage, assimilé depuis la plus tendre enfance, étroitement lié à l'histoire dont il constitue l'héritage le plus voyant, est à la limite inséparable d'une culture, au sens ethnologique du terme. Et si l'évolution de notre temps est révélatrice de tensions ou d'inadaptations par rapport à cette culture, celle-ci n'en est pas pour autant globalement refusée. » (OREAM-Nord, 1971 : 51)

Ce paysage régional comprend **des éléments naturels et des éléments construits**, à valoriser ou à restructurer. Fait significatif, le « Pré-inventaire des richesses naturelles du Nord - Pas-de-Calais », établi en 1970 à la demande des deux préfets départementaux, recense les « richesses esthétiques et culturelles » (paysages naturels, paysages ruraux, villages, bâtiments ruraux, monuments, fortifications, sites archéologiques, voies anciennes, moulins, paysages du bassin minier) et les « richesses scientifiques » ou « sites présentant un intérêt géologique, géomorphologique ou biocénotique » (vallées, coteaux et falaises, dunes, marais, forêts et sites ponctuels) sur la même carte. Accompagnée d'une carte des monuments historiques et des sites classés ou inscrits (ill. 8), cette carte de synthèse est particulièrement intéressante et plus originale que les quatre cartes citées précédemment.

L'ambiguité du regard porté sur le **bassin minier** et sur l'ensemble des territoires façonnés par l'industrie atteste qu'une évolution est en cours. De nombreux passages du texte montrent que le jugement esthétique porté sur ces territoires est très négatif. Cela n'est pas très étonnant. Nous savons que les formes urbaines produites par la révolution industrielle n'étaient pas reconnues par les géographes en tant que ville (Mons, Estienne, 2006). Nous savons aussi que l'idée de « patrimoine industriel », en germe au début des années 1970, ne prend corps qu'au milieu de la décennie. Une exposition, organisée à Bruxelles en 1975 par les Archives d'Architecture Moderne, a pour thème « Le Paysage de l'Industrie » et propose de « réévaluer » les traces de la révolution industrielle.

> « Le paysage industriel et urbain du Nord, dans ses parties les plus dégradées, est le reflet d'une société, dont nous lisons aujourd'hui les traits négatifs. Toute une population en a été profondément marquée et contrainte. Elle en garde encore aujourd'hui l'empreinte dans ses caractères sociologiques. Comme le notait le Livre blanc : importance de son prolétariat, qualification professionnelle insuffisante, faiblesse des taux de scolarisation et d'instruction générale, isolement des groupes sociaux. » (OREAM-Nord, 1971 : 109-110)

Néanmoins, le terme de « paysage » est utilisé à plusieurs reprises dans le texte de l'OREAM-Nord à propos des territoires industriels. Il se retrouve sur les cartes qui signalent par de petits triangles noirs les groupements de terrils les plus importants (ill. 8) et sur de nombreuses photographies qui illustrent le texte. La présence de cette sémantique est déjà en soi étonnante, surtout si l'on se réfère au témoignage de Jacques Poulet-Mathis. C'est lui qui a révélé **l'existence d'un paysage minier** à Pierre Mas et Jean Challet dont ils ignoraient la richesse. Né à Loos-en-Gohelle, il était particulièrement attaché à un cadre de vie que ses parents ne supportaient pas. Son regard avait perçu comment l'exploitation minière avait fondé un paysage en imposant une organisation économique et sociale :

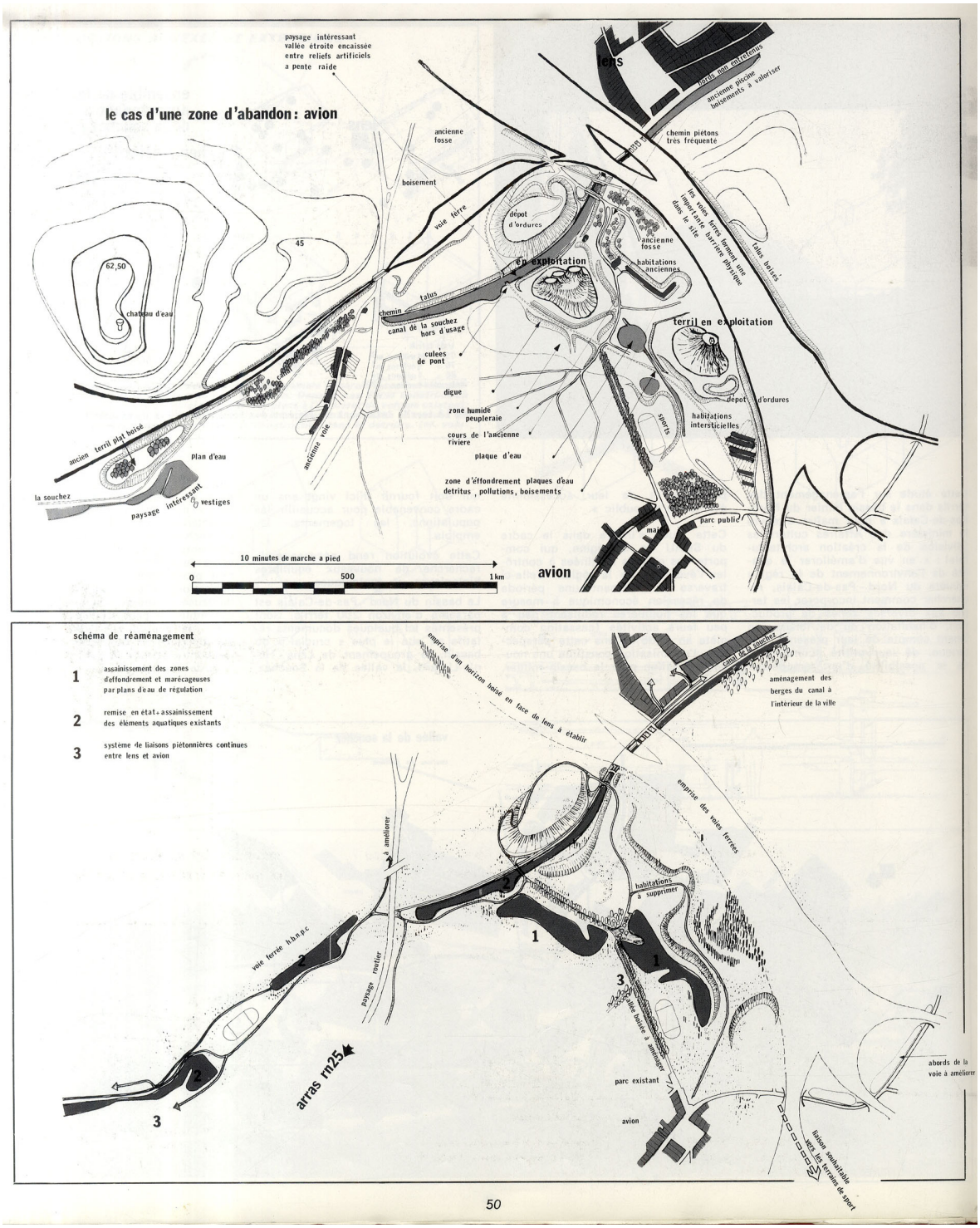
> « Ce qui structurait le bassin minier, ce n'étaient pas les clochers des églises, c'étaient les chevalements ! Les chevalements des fosses de la Compagnie des Mines de Lens étaient tous pareils, mais très différents des chevalements des fosses de la Compagnie des Mines de Noeux. Il y avait donc une structuration de l'espace du bassin minier parce que chaque compagnie ayant fait appel à un architecte ou à un urbaniste différent, pour l'acte majeur, le plus symbolique et le plus visible de l'action de la compagnie qui était un chevalement de fosse. On appartenait soit à Lens, soit à Béthune, soit à Nœux. »[245]

Apprendre à regarder et à comprendre des formes spatiales inhabituelles, permet d'envisager, au début des années 1970, qu'elles aient un avenir. Un premier rapport technique réalisé par Jean Douhéret de la direction régionale de l'ONF est remis à l'OREAM-Nord en 1971. Il examine les possibilités d'ensemencement et de plantation des terrils avec l'objectif de les stabiliser[246]. Parallèlement, le ministère de la culture commande, toujours dans le cadre des travaux de préparation du schéma d'aménagement régional un recensement des terrils[247]. L'objectif énoncé par le maître d'ouvrage vise à « améliorer la qualité de l'environnement de la région minière du Nord-Pas-de-Calais, rechercher comment incorporer les terrils aux diverses zones de production, d'habitation ou de loisirs, en tenant compte de leur présence historique, de leur utilité économique, de la possibilité d'un remodelage plastique et de leur accessibilité éventuelle au public ». Réalisée par l'agence d'architectes GGK (Bertrand, Gogois, Guislain, Le Van Kim) associée à API-Paysage (Michel Viollet), elle reconnaît l'existence d'un paysage minier spécifique et cherche à en « réduire les contradictions ».

> « L'exemple des terrils montre que ces amoncellements de déchets industriels peuvent devenir des repères dans le paysage, et atteindre une valeur émotionnelle et symbolique, qui justifie les plus grandes précautions dans la réhabilitation des sites. La répartition spatiale des terrils à conserver doit tenir compte aussi bien de la répartition des masses dans le paysage visuel, que des possibilités de traitement de chaque terril (boisement, remodelage). Leur importance mérite un inventaire et une étude spéciale. »[248]

L'étude recommande de valoriser le paysage transformé par l'industrie, en privilégiant particulièrement les zones humides générées par les affaissements miniers. Des scénarios d'aménagement des terrils inspirés des réalisations anglaises sont proposés[249]. On trouve, déjà, le projet de créer des réseaux de cheminements piétonniers pour relier les villes entre elles, et un vocabulaire de « coulées vertes » typique des écoles allemandes ou hollandaises. Certaines annotations (ill. 10) évoquent les paysages montagnards. Reconnaître l'intérêt d'une « vallée étroite encaissée entre reliefs artificiels à pentes raides » a une visée opératoire. Envisager pour ces artefacts un statut de « paysage naturel » entraîne une reconnaissance esthétique.

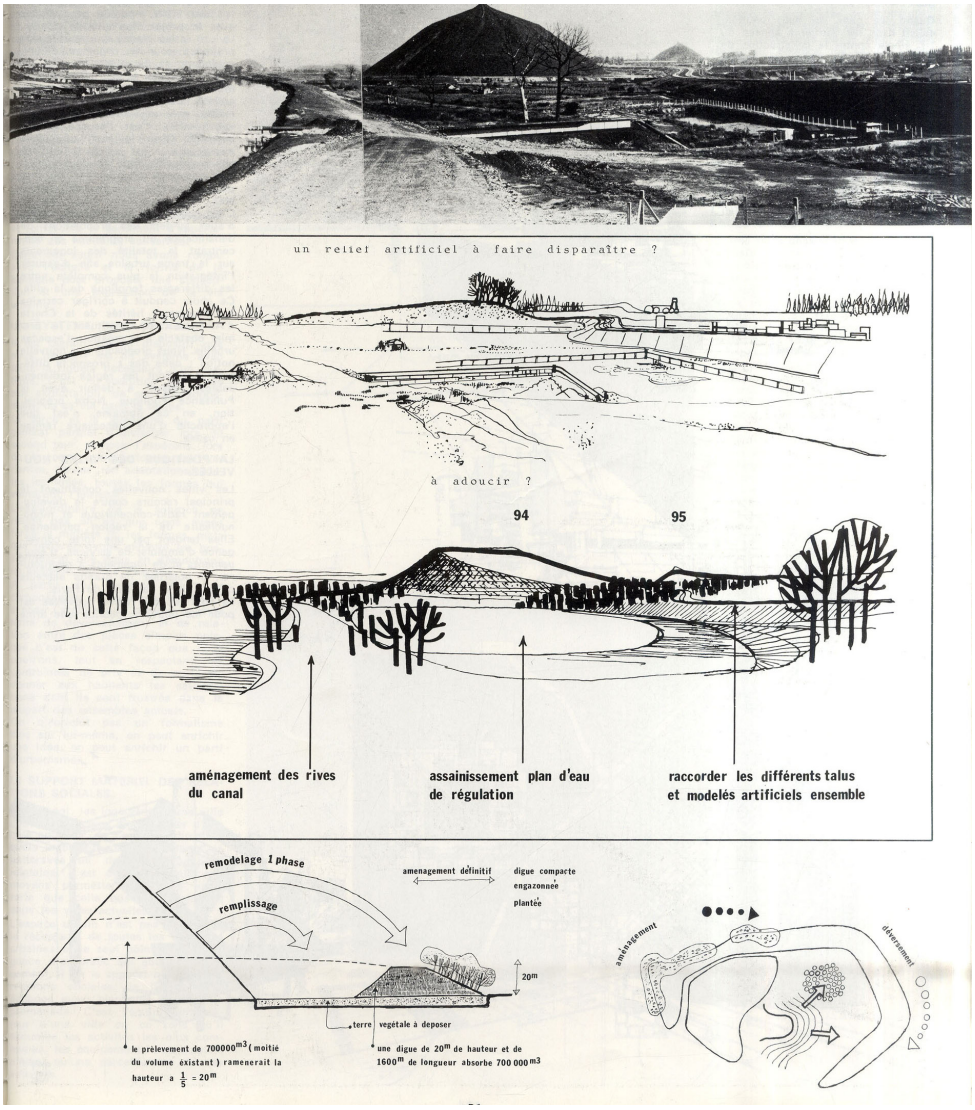
[245] Source : Jacques Poulet-Mathis, séminaire OREAM-Nord, Lille, 9 novembre 2006.
[246] Jean Douhéret, « Plantation, ensemencement et stabilisation des terrils », rapport de la Direction régionale de l'ONF pour l'OREAM-Nord, janvier 1971, 37 p.
[247] Voir : GGK, API, « Terrils », in *l'Architecture d'aujourd'hui*, n°164, 1972, p.49-51.
[248] OREAM-Nord, *Aménagement d'une région urbaine. Le Nord-Pas-de-Calais*, 1971, p. 330.
[249] *Ibidem*.



ill. 10 : Proposition de réaménagement de la zone d'Avion et transformation d'un site de terril par jeu de remodelage par l'agence GGK et API-Paysage. Source : « Terrils », in *AA*, n°164, 1972, p.50-51.

Les concepteurs souhaitent transformer un « espace de rejet » qui constituait une « barrière » en « élément de liaison » et « d'articulation de paysage urbain ». Cette métamorphose paysagère repose sur la mise en place d'une cohérence, en « tendant une unité à l'espace » autour de la mise en valeur des « éléments existants ». Il faut garder en mémoire

cette attention de la part des paysagistes au « déjà là », qui sera l'un des points importants de la méthode de projet développée par Michel Corajoud.



ill. 11 : Scénarios de transformation d'un terril par remodelage. Source : « Terrils », in *AA*, n°164, 1972, p.50-51.

Par ailleurs, l'OREAM-Nord opte pour la conservation de vestiges de la révolution industrielle. Elle evisage le classement de terrils et prévoit la création d'un musée de la mine dans le parc naturel régional de Saint-Amand. En Grande-Bretagne (ville de Stoke-On-Trent) comme dans le Nord[250], les hypothèses privilégient le remodelage du paysage (par opérations de déblais/remblais) préalable à l'aménagement de vastes parcs publics. Il s'agit d'opérer ainsi une métamorphose du cadre de vie. Les projets reposent souvent sur l'effacement, le reboisement ou la réduction des impacts visuels, en partie du fait du caractère déroutant de ces

[250] Le livre orange de l'OREAM-Nord cite une autre étude sur le paysage minier, effectuée par le bureau C. Pountey à Bruay-en-Artois (OREAM-Nord, 1971 : 353).

formes architecturales et urbaines dont la richesse culturelle n'est pas directement perceptible pour les regards extérieurs. De ce fait, le point de vue de l'OREAM-Nord sur le paysage du bassin minier peut paraître maigre. Mais un autre facteur politique et institutionnel a joué. Placé sous la tutelle des Houillères, le bassin minier fonctionnait comme une entité autonome au sein de la région et il était difficile pour l'OREAM-Nord d'oser une parole sur son avenir.

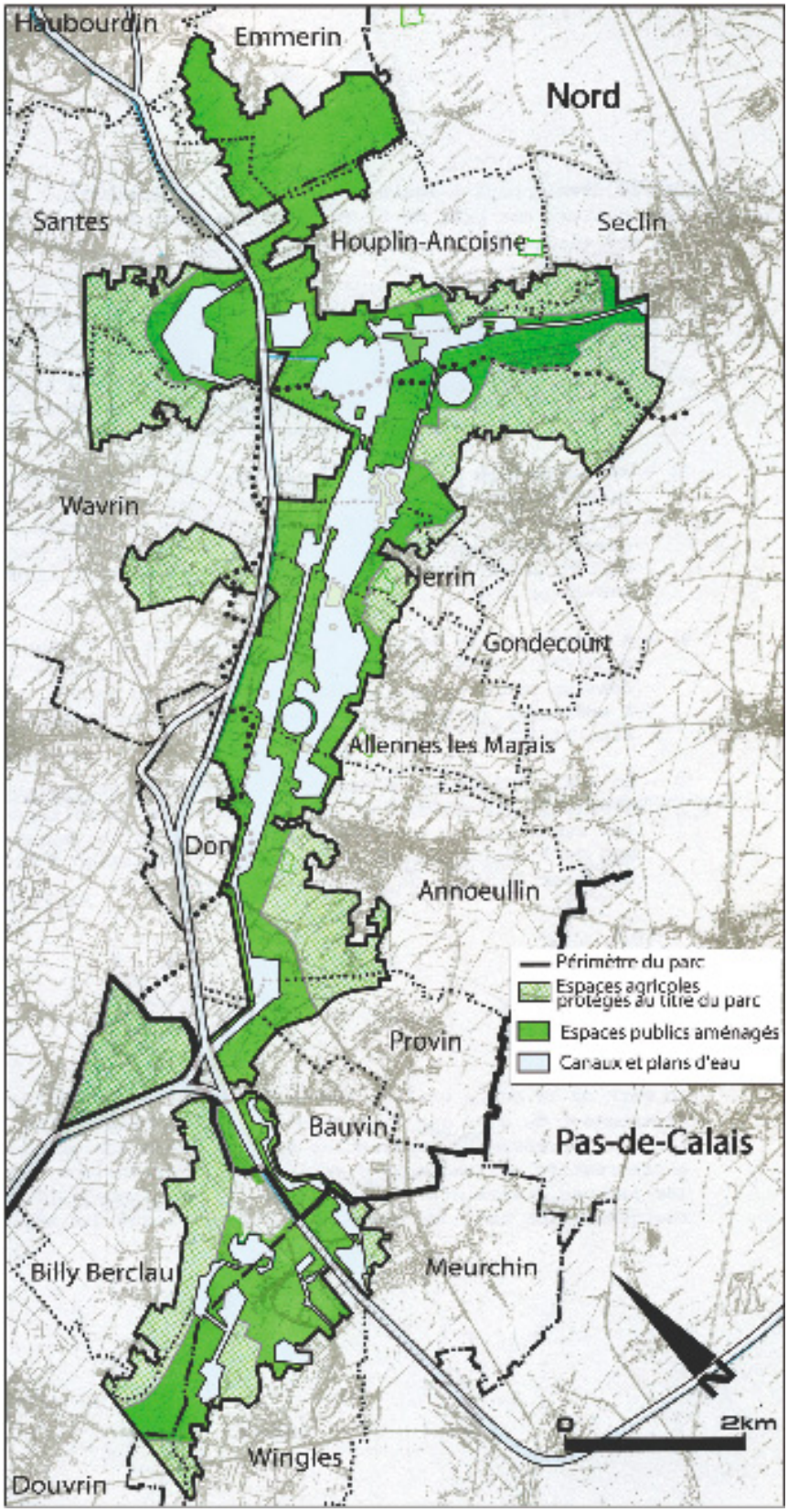
La dimension esthétique du paysage est également évoquée dans le schéma de l'OREAM-Nord. Discrètement, mais à deux reprises au moins, les auteurs rappellent le rôle des paysages locaux pour l'art :

> « D'ailleurs l'autre visage du Nord, trop méconnu, permet d'espérer y retrouver un paysage qui exprime encore, en bien des lieux, l'harmonie des rapports entre l'homme et la nature, que tant de peintres de cette région ont su traduire. » (OREAM-Nord, 1971 : 107)
>
> « On peut s'étonner que ces paysages, qui ont su inspirer les plus célèbres écoles de peintres, soient aujourd'hui si peu connus ou si négligés. (…) il suffit de traverser la campagne pour découvrir, par un après-midi ensoleillé d'automne, ou la brume tremblante d'une matinée d'été, la véritable nature opulente et généreuse d'une région foncièrement riche et gaie. » (OREAM-Nord, 1971 : 328).

Ces deux passages esquissent la mission des paysagistes et des politiques paysagères : rappeler ou révéler aux habitants la qualité oubliée ou dégradée de leurs paysages. Les nombreuses photos de paysages présentes au fil des pages sont un premier outil pédagogique au service de la formation des regards. Au-delà de ce rappel et de ces retrouvailles, la recherche esthétique figure au coeur des politiques paysagères définies au chapitre 16 :

> « Qu'il s'agisse de réintroduire l'espace vert dans la ville, de reconquérir le tissu urbain, de réhabiliter l'habitat, de restaurer notre patrimoine culturel, de rendre leur beauté à tous les éléments de notre cadre de vie quotidien, l'idée maîtresse est qu'il ne faut jamais se résigner à faire la part du laid. (…)
> Laideur et beauté ne sont pas des notions abstraites ni contingentes. Nous ne réagissons pas de façon quelconque aux stimulations extérieures : en nous est imprimée une réponse positive ou négative, et la beauté, l'harmonie, la douceur d'un paysage ou d'un genre de vie ont un sens pour tous les hommes. Les mêmes émotions ont été chantées par les poètes en toutes les langues, et depuis la plus haute antiquité. » (OREAM-Nord, 1971 : 360)

Dans l'esprit de Jean Challet, la formation des regards et des cultures impose de prêter la plus grande attention à la qualité du cadre de vie des enfants dès le plus jeune âge. Il se situe ainsi dans la fidélité au modèle scandinave, tout en se rappelant la qualité architecturale des écoles dessinées au Maroc par Jean-François Zevaco (1916-2003) – le groupe scolaire Georges Bizet de Casablanca (1960) ou l'école conçue lors de la reconstruction d'Agadir, par exemple. L'exigence esthétique de l'OREAM-Nord existe à l'échelle architecturale, urbaine et paysagère. Mais elle n'est jamais gratuite : le projet est profondément humaniste. Placer un parc au cœur de l'aire urbaine centrale d'une région ouvrière particulièrement dépourvue d'espaces de nature relève du même esprit progressiste.



ill. 12 : Le parc de la Deûle projeté par Jean Challet. Source : OREAM-Nord, *Le parc de la Deûle, note de présentation*, octobre 1976.

2. Le parc de la Deûle : l'épine dorsale de l'aire métropolitaine

L'idée d'aménager un parc le long de la Deûle naît à l'OREAM-Nord lors des réflexions préalables à la rédaction du livre blanc. Au sein de l'équipe d'aménagement, la paternité du projet revient à Jean Challet qui a « porté » ce dossier pendant dix ans : depuis la formulation de l'idée au temps du livre blanc, jusqu'au jour où les acteurs politiques abandonnent le projet, au moment où le paysagiste quitte l'OREAM-Nord pour rejoindre l'équipe du Conservatoire du littoral à la Rochelle.

Le parc de la Deûle projeté forme l'épine dorsale d'un projet d'aménagement cherchant à relier le bassin minier et la métropole nordiste. L'ambition est de faire de cette « aire urbaine centrale » une véritable métropole régionale capable de rivaliser avec ses voisines. « Pièce maîtresse dans la stratégie d'aménagement du cœur de la région » (OREAM-Nord, 1971 : 276-277), l'originalité de cet équipement est de concilier la création d'un paysage à grande échelle, la réhabilitation du cadre de vie et l'augmentation des ressources en eau. Élément essentiel du projet, ce dernier point est aussi celui qui apparaît aujourd'hui le plus novateur. Il s'agit, néanmoins, dans l'esprit de Jean Challet, d'apporter une réponse technique et formelle à un diagnostic déjà ancien. Depuis le milieu des années 1950, en effet, des scientifiques cherchent à attirer l'attention sur les risques de pénurie d'eau auxquels pourrait faire face la métropole lilloise.

2.1. Le problème de l'approvisionnement en eau de la métropole lilloise

En 1971, l'OREAM-Nord dénonce dans son schéma d'aménagement le fait que « dans toute la zone urbanisable entre Lille et Bauvin-Carvin, l'exploitation par pompage de la nappe souterraine de la craie qui alimente l'agglomération métropolitaine excède déjà les infiltrations annuelles » et provoque la baisse du niveau de la nappe. C'est pourquoi elle préconise de veiller à sa reconstitution avec, comme première mesure, « d'éviter à court terme tout ce qui réduirait encore son alimentation naturelle ». Celle-ci a comme seule origine les infiltrations d'eau pluviale à travers le sol principalement au niveau des affleurements crayeux du plateau du Mélantois. La zone qui englobe un ensemble d'ouvrages prélevant l'eau souterraine d'une même nappe est dénommée « champ captant ». Vulnérable, elle doit être protégée de tout risque de pollutions superficielles. Afin de sauvegarder les ressources en eau, l'OREAM-Nord va plus loin et recommande de préserver la zone de toute urbanisation[251].

En réalité, le diagnostic de la baisse du niveau des nappes phréatiques qui alimentent l'agglomération lilloise a été posé par les scientifiques depuis plusieurs années déjà.

[251] On se reportera à : OREAM-Nord (1971 : 274-275 et 346) et OREAM-Nord (1976 : 5-8).

Un colloque international organisé au Venezuela au milieu des années 1950 attire l'attention des experts et des responsables politiques sur la situation hydraulique de la planète. Dans la région Nord, cette période marque le début d'une réflexion sur l'alimentation en eau du territoire. Un organisme créé en prélude à la loi sur l'eau du 16 décembre 1964, le « Comité interdépartemental de protection des eaux souterraines des départements du Nord et du Pas-de-Calais », commande en 1956 au Bureau de recherches géologiques et minières un « inventaire des ressources hydrauliques des départements du Nord et du Pas-de-Calais ». Les résultats obtenus incitent le Comité à interpeller les autorités publiques sur la baisse du niveau des nappes phréatiques dans certains secteurs.

Attentifs à la question, les **géographes lillois** publient dans leur *Bulletin de la Société de géographie de Lille,* un article intitulé « le problème de l'eau dans la région Nord » (Waterlot, 1960). Le géologue lillois Gérard Waterlot décrit l'évolution précise des nappes. Observée depuis le début du siècle dans le secteur de Douai-Somain-Aniche et à l'ouest de Valenciennes, la diminution des réserves concerne d'autres secteurs comme les environs de Lille, Béthune, Annequin, Cuinchy et Liévin. À Hénin-Liétard, le niveau a baissé de six mètres en 30 ans. Une baisse de 7,60 m est constatée à Lens. À Avion, elle est de 10,70 m en 20 ans. Dans le vieux-Lille, elle atteint 12,25 m sur la période. Ces phénomènes s'accentuent depuis 1945 et s'accélèrent vers 1960 essentiellement liés aux pompages industriels. Pour Pierre Bruyelle (1965), « le problème de l'eau constitue un facteur limitatif de croissance ».

Le décret du 3 octobre 1958 « régissant l'exploitation des nappes aquifères dans le Nord et le Pas-de-Calais » est un premier élément de réponse. Mais Gérard Waterlot estime qu'il ne suffira pas à interrompre ou inverser le processus. Naturellement pauvre en eau, la région doit en effet faire face à des besoins en augmentation constante du fait de l'urbanisation et du développement industriel. En ce début des années 1960, deux phénomènes incitent à prévoir le doublement de la consommation d'eau potable à l'horizon 1985 : l'amélioration du confort des logements, d'une part, l'expansion urbaine et industrielle, d'autre part. Il faut aussi prendre en compte la pollution chimique des nappes, liée à la présence des industries (pollution par rejets d'eaux usées dans les puisards ou dues aux dépôts chimiques sur les sols) dont on ne mesure encore ni l'ampleur, ni les conséquences. Comme l'indique son titre développé – « loi relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution » – la loi de 1964 s'efforce d'y remédier pour les eaux de ruissellement.

Face à ce tableau déjà sombre, les solutions envisagées doivent organiser une exploitation plus rationnelle des ressources. Il s'agit de multiplier les lieux de prélèvement afin de limiter la pression exercée sur les nappes, en prospectant les autres grandes vallées aquifères (Escaut, Sensée, Scarpe, Souchez, Canche) ou en exploitant les sources naturelles du Cambrésis (vallée de l'Escaut), du Valenciennois et de l'Arrageois. L'aménagement doit désormais prendre en compte les besoins liés au développement industriel, en considérant

l'eau comme une matière première. Il faut donc privilégier les implantations à proximité de la ressource, anticiper l'acheminement de l'eau (par canaux) ou son stockage. La première solution est envisagée pour le port de Dunkerque à partir du bassin de la Canche, la seconde sur le territoire d'Herrin, au sud de Lille. En 1960, un lac artificiel d'une surface de 200 ha est à l'étude sur cette commune. Destiné à stocker les eaux de ruissellement hivernales pour réalimenter la Deûle en été, ce projet d'une capacité d'environ 10 millions de mètres cube fut écarté (Bruyelle, 1965). Notons simplement que la commune d'Herrin se situe entre Don et Houplin-Ancoisne, au cœur du parc de la Deûle tel qu'il est défini à la fin des années 1960.

S'appuyant sur ces différents travaux, le Comité de bassin Artois-Picardie, créé par la loi de 1964, a très vite dénoncé la gravité du problème d'approvisionnement en eau de la région Nord face à l'épuisement des eaux souterraines et à l'impossibilité d'utiliser les eaux de surface trop polluées. Élaboré de 1965 à 1966 pour la métropole Nord, l'avant-projet de schéma de structure reprend ces constats en soulignant que « la solution à long terme sera toutefois de réalimenter les nappes par un système complet de recyclage des eaux usées » sans préciser comment (AUMN, 1965 : 84). Le schéma prévoit des sites de loisirs nautiques en différents points de la métropole. Celui du canal de Seclin est l'un des éléments attractifs d'une grande zone de loisirs, projetée au sud de Lille à proximité de la Deûle :

> « Le site de ce secteur est marqué par les anciens méandres de la Deûle qui, rectifiée et canalisée, n'a pas encore le caractère industriel et pollué qu'elle prend dès son entrée dans l'agglomération. De vastes peupleraies ont été plantées et forment en reliant les bouquets d'arbres de la plaine une écharpe de verdure de deux à trois kilomètres, des Ansereuilles à Haubourdin. Le maintien de cette protection naturelle est indispensable entre le secteur sud de Lille et les futures zones industrielles et portuaires de Wavrin, Allennes-les-Marais, Don, Sainghin… Comme on ne protège efficacement que ce qu'on utilise, il a paru intéressant de proposer au schéma l'aménagement vert d'une vaste zone s'étendant de Wavrin à Seclin et d'Emmerin à Gondecourt. Dans cette zone est compris le canal de Seclin dont l'utilisation en voie d'eau est très réduite et qui pourrait être élargi et transformé en plans d'eau pour la voile, la promenade ou la pêche. »[252]

Ces éléments de diagnostic et ces propositions sont repris par l'OREAM-Nord. L'équipe veut concilier la lutte contre les pollutions et la protection des ressources naturelles dans une vision à long terme de l'aménagement. L'organisation des développements industriels et urbains ne doit pas « compromettre les ressources disponibles et en tirer le meilleur parti possible » (OREAM-Nord, 1971 : 322-324), selon l'approche déjà énoncée par Gérard Waterlot (1960). Si le principe des bassins de retenue est aujourd'hui associé au paysage de la ville nouvelle, le schéma régional en prévoyait sur d'autres sites pour le stockage ou le lagunage.

> « Sur ce versant nord-est du site, il est en outre possible d'associer des étangs ou des lacs de retenue à créer avec le bois de Ham et la forêt de Clairmarais. Le contact entre lac et forêt, l'aménagement des berges du lac, le maintien du caractère sauvage des étangs et des marais existants, la protection de la zone des maraîchages, doivent être les éléments intangibles

[252] Atelier d'Urbanisme de la Métropole Nord, *Avant-projet de schéma de structure*, 1965.

> d'une politique intelligente de création d'un cadre paysager de grande qualité. Cette politique d'aménagement sera très progressive et s'étalera sur une longue période. Les lacs de retenue dont la création a été envisagée pour les besoins de stockage d'eau doivent épargner le site remarquable de la forêt de Clairmarais et le centre de la cuvette ; ils doivent être conçus en fonction d'une utilisation simultanée comme base de loisirs de plein air, tandis que les étangs du Romelaëre doivent être préservés dans leur cadre actuel, comme réseves de nature. » (OREAM-Nord, 1971 : 251)

L'hypothèse de creuser des lacs avait été envisagée dans le secteur de Clairmarais[253], mais le projet principal reste celui du parc de la Deûle que nous allons analyser maintenant.

2.2. L'association d'objectifs spatiaux, environnementaux et sociaux

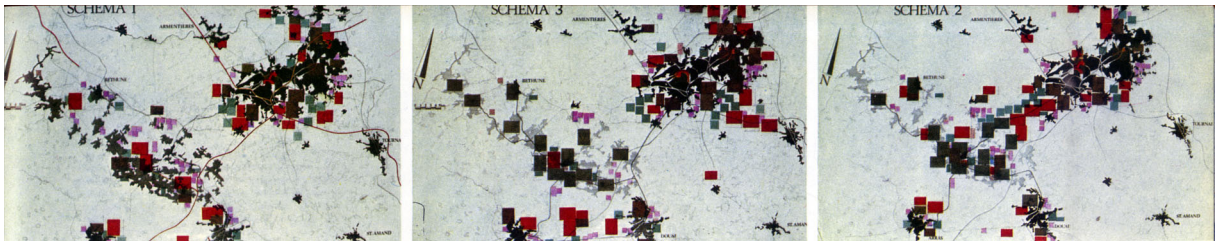
Le schéma d'aménagement proposé par l'OREAM-Nord pour l'aire urbaine centrale, s'organise autour de la création, de part et d'autre des rives de la Deûle, d'un vaste parc périurbain qui en constitue l'ossature (ill. 12). Le projet de Jean Challet répond à des objectifs touchant le développement spatial, la qualité environnementale, le bien-être des populations et la réhabilitation des grands paysages ; il en tire son originalité et sa qualité paysagère.

D'ordre **spatial,** le **premier type d'objectifs** répond à des motivations économiques et sociales. Il s'agit d'arrimer le bassin minier à la métropole lilloise en construction afin de tisser entre ces deux pôles un réseau de solidarité :

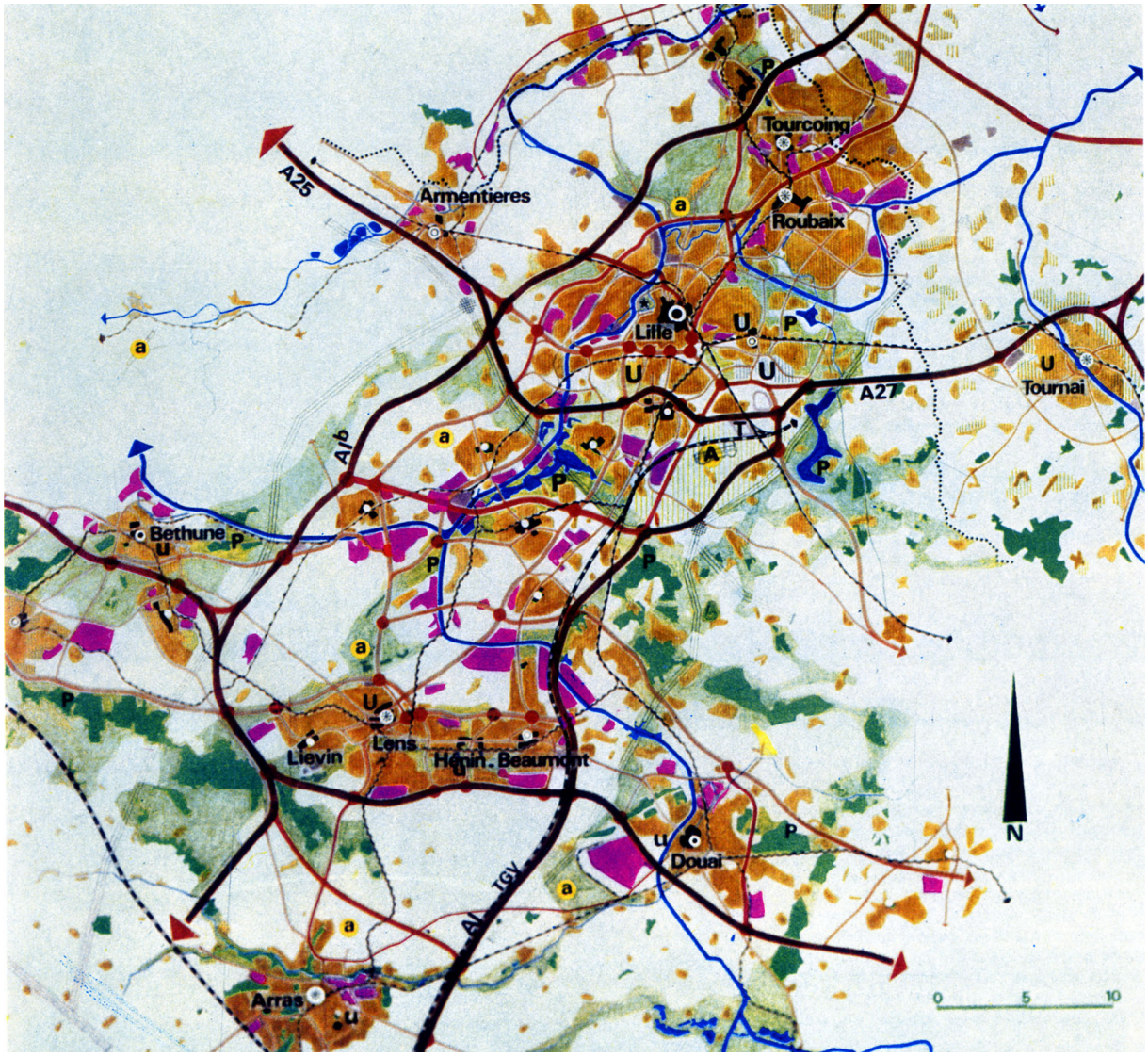
> « Loin de profiter du déclin du bassin minier et de s'encombrer de banlieues industrielles amenant l'engorgement classique des villes monocentriques, la métropole a tout à gagner à retrouver autour d'elle des partenaires dynamiques, une population à revenus croissants, des villes-relais capables de démultiplier son rayonnement, de compléter ses fonctions, de susciter des vocations. » (OREAM-Nord, 1971 : 264)

Ce **parti urbain** a été choisi lors du colloque organisé à Bouvines en **1967**. Selon une méthodologie classique, l'analyse du site et des paysages sert à déterminer les secteurs potentiels d'urbanisation. Pour cela, un certain nombre de contraintes sont reprises sur un fonds de plan : secteurs dont la vocation agricole doit être maintenue, paysages de qualité, secteurs d'infiltration à protéger, réseaux d'infrastructures. Une bande constructible orientée sud-ouest / nord-est se dessine ainsi de l'agglomération de Lens-Hénin-Beaumount vers Mouscron. Des scénarios de développement sont proposés sur cette base : formation de trois ensembles isolés (Arras, bassin minier, agglomération lilloise), de deux axes parallèles (Armentières-Tournai et Arras-Douai) ou d'un ensemble orienté Nord-Sud reliant la métropole au bassin minier. Le choix de la dernière hypothèse impose la création d'infrastructures et de transports en commun efficaces. Une liaison ferroviaire rapide (de type RER) entre Arras et Courtrai (avec des transversales vers Béthune par exemple) en est le pivot.

[253] Selon le *Curriculum Vitae* qu'il nous a transmis, Jean Challet a participé aux études sur l'Audomarois, mais nous n'avons pas pu les consulter.



ill. 13 : Les trois scénarios étudiés en 1967 lors du colloque de Bouvines (OREAM-Nord, 1971 : 271)



ill. 14 : Assemblage des schémas des agglomérations de l'Aire urbaine centrale. Source : OREAM-Nord (1971 : 293)

L'inscription du parc au cœur du plan d'aménagement de l'aire urbaine centrale est donc une dimension essentielle du projet. Pour assurer une liaison forte et agréable entre le bassin minier et la métropole lilloise, le parc devient l'ossature autour de laquelle s'implantent les infrastructures, les zones résidentielles et les zones d'activité. Cette attitude conceptuelle est fidèle aux pratiques développées par l'école française d'urbanisme de l'entre-deux-

guerres. Le dessin des espaces libres détermine la structure du projet. Le parc a pour objectif de relier deux polarités urbaines majeures : la métropole Lille-Roubaix-Tourcoing et le Bassin minier, ce qui rappelle l'esprit de Forestier. Cependant, dans les projets de Forestier, le système de parcs reliés par des réseaux de promenades dessine le squelette de la ville, mais n'est pas central. D'autres projets ont servi de modèle.

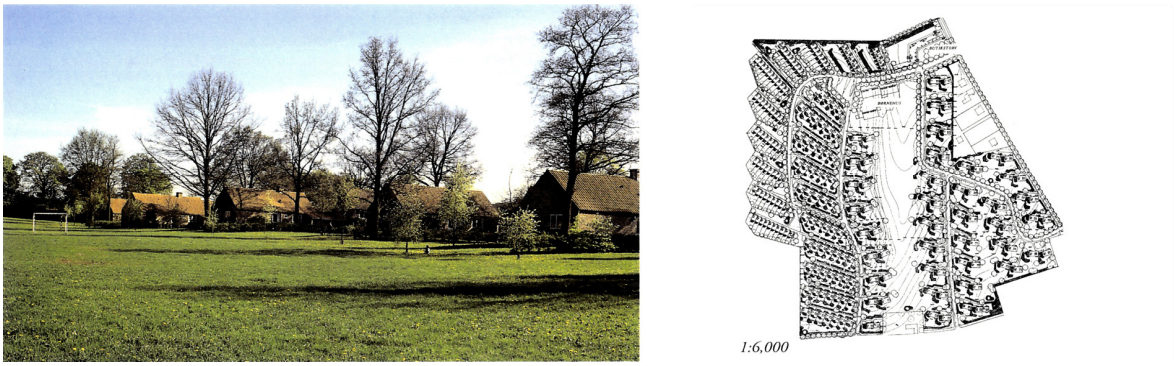
Des espaces verts se situent au centre de certains projets d'aménagement urbain que Jean Challet a découverts lors de son stage au Danemark en 1947-1948 et dont il a continué de prendre connaissance par les revues[254]. Plusieurs cités-jardins de cette époque structurent leurs plans autour d'un espace vert central de grande ampleur. Chacun de ces projets bénéficie d'un paysagiste au sein de l'équipe de concepteurs. Il faut citer C. Th. Sørensen ou Aksel Andersen qui a encadré Jean Challet lors de son passage aux services techniques de Gentofte. À Søndergårdsparken (1943-1950), le projet s'organise autour d'un axe central longitudinal, réservé à un large espace vert traité en prairie naturelle. La qualité du vide central tient pour grande part à la présence sur son pourtour de peupliers de Virginie aux silhouettes majestueuses. Particulièrement adaptés à l'échelle de ce vide, ils en définissent les limites verticales. Les maisons de style vernaculaire sont implantées perpendiculairement ce qui ménage des ouvertures visuelles entre elles et élargit l'espace. La hiérarchie des espaces verts proposée a servi de modèle pour de nombreux autres projets (Lund, 1997 : 152-153).

À Bredalsparken (1949-1959), l'implantation apparemment systématique des petites constructions parallèles, orientées en fonction du soleil, a su s'adapter à l'ondulation du terrain. Bordant la limite ouest du site, une grande pelouse offre son espace généreux aux jeux de ballons. À l'ouest, elle vient mourir au pied des appartements dont l'intimité visuelle est protégée par un rang de buissons parallèle. À l'est, les rangées de maison hautes se prolongent en autant de massifs végétaux verts sombres formant des plans successifs. Avec ses parties communes plantées à la manière d'une forêt, le lotissement de Grenhusene (1949-1959) se compose de maisons basses à patios, desservis par des cheminements piétonniers rectilignes et semi-couverts. Deux autres projets de la même période sont présentés par Annemarie Lund (1997) : ceux de Højstrupparken (1948-1952) et de Carlsro (1951-1958).

Au Danemark toujours, cette même idée d'une nature largement ouverte aux regards et aux pratiques du public est présente à une autre échelle, avec le « Finger plan », ou « plan aux doigts de gant », proposé pour Copenhague en 1947. Imaginé par l'architecte-urbaniste Steen Eiler Rasmussen (1898-1990), son objectif était d'empêcher le développement anarchique de l'agglomération. L'implantation des nouveaux secteurs résidentiels est orientée le long des cinq lignes ferroviaires régionales desservant le centre historique de la ville. L'écart ménagé

[254] Les Challet étaient abonnés à des revues d'architecture et de design allemandes (*Schöner Wohnen*) ou scandinaves, mais pas aux grandes revues professionnelles françaises comme *L'architecture d'Aujourd'hui* (Source : Jean-Éric Challet, entretien du 26 octobre 2006).

entre ces doigts est réservé aux espaces naturels ouverts : zones agricoles, de loisirs ou forêts. En mêlant ville et nature et en travaillant de façon prospective à l'échelle de l'agglomération, le dessin du Finger Plan est devenu une figure emblématique de l'histoire de l'urbanisme.



ill. 15 : Søndergårdsparken (1943-1950). Payagiste : Aksel Andersen. Source : Lund (1997 : 111)

Mais le projet de référence présenté de façon détaillée dans le schéma de l'OREAM-Nord se situe encore à une autre échelle, celle d'une région urbaine tout entière. Il s'agit en effet de « l'espace central libre » défini par les Néerlandais pour le secteur le plus urbanisé du pays, celui de la Randstad (OREAM-Nord, 1971 : 122-127). Situé au cœur des principales villes du pays, sur l'axe majeur de développement reliant la Ruhr à Rotterdam, ce vaste espace peu urbanisé est réservé à l'agriculture et aux espaces de loisirs. Plus largement, l'approche néerlandaise de l'aménagement du territoire tel qu'on le conçoit aux Pays-Bas est jugée exemplaire d'une « politique volontaire d'organisation de l'espace ». La prise de conscience de la limitation de l'espace habitable et des dégradations environnementales, c'est-à-dire des problèmes liés au **gaspillage** du sol ou des ressources naturelles explique l'intérêt pour ce modèle (OREAM-Nord, 1971 : 122).

Sept axes importants structurent la stratégie néerlandaise. Le premier concerne la réglementation foncière. Il vise à limiter et à contrôler le droit individuel d'usage du sol pour garantir la possibilité d'aménager des espaces collectifs de qualité. Le second s'intéresse au paysage. Le recours aux plans de paysage doit permettre d'être attentif à l'échelle de ses éléments et d'accentuer la variété des paysages par l'opposition entre zones rurales et zones fortement urbaines, entre espaces agricoles et espaces naturels protégés. Cette volonté d'alternance suppose d'aménager à différentes échelles des coupures vertes dont la Randstad est la plus célèbre. Les trois autres choix concernent les formes urbaines et le réseau des villes. Il s'agit de privilégier la restructuration et la rénovation urbaine sur les extensions, de conserver la structure multipolaire de l'armature urbaine en préférant un maillage orthogonal des réseaux de communication à un réseau en étoile (OREAM-Nord, 1971 : 122-127).

Le deuxième type d'objectifs auquel répond le projet du parc de la Deûle est d'ordre **environnemental**. Il s'agit à la fois d'épurer les eaux de la Deûle dont le niveau de pollution est légendaire, de réalimenter la nappe phréatique pour tenter d'enrayer la baisse des niveaux

qui s'accélère depuis l'après-guerre et assurer ainsi l'alimentation en eau potable de la métropole sans recourir à des transports d'eau depuis des secteurs éloignés. À partir « des méandres délaissés de l'ancien cours naturel de la Deûle », canalisée, Jean Challet imagine un système de « grands bassins » pour le « traitement naturel des eaux et la réalimentation de la nappe de craie », qui révèlent le paysage et offrent les espaces de loisirs nécessaires au bien-être d'une population principalement ouvrière. Cartes, plans d'aménagement et schémas techniques composent l'essentiel des documents graphiques disponibles. Cela montre l'importance fondamentale de la géographie et de la question écologique dans le regard que porte Jean Challet sur ce territoire.

Le troisième type d'objectifs est d'ordre **social** et cherche à offrir un cadre de vie décent aux populations ouvrières qui ne disposent pas des moyens pour s'évader de leur milieu de vie quotidien. Il s'agit de réparer les paysages abîmés par l'industrie dont la cessation d'activité est prévue à court terme. Il s'agit aussi de créer des espaces verts situés à proximité des zones résidentielles et accessibles en transports en commun. Situé entre Lille et Lens, le parc cherche à combler le déficit en espaces verts de l'agglomération Lille-Roubaix-Tourcoing, dénoncé par ailleurs par l'agence d'urbanisme de l'agglomération lilloise. Pour répondre aux besoins des habitants, Jean Challet imagine un parc largement ouvert et non-marchand, destiné à offrir de larges espaces de nature récréative dans une approche très sociale. On retrouve l'influence des pays nordiques et de Jean Claude Nicolas Forestier. La référence explicite est celle des modèles développés depuis les années 1930 dans les pays nordiques comme les coulées vertes allemandes ou encore le bois d'Amsterdam :

> « Aux Pays-Bas, le bois d'Amsterdam, créé il y a trente ans seulement à la place de polders, fournit l'image d'un vaste parc, à l'échelle de ce qu'il convient d'aménager entre Lille et le bassin minier, sur les anciens méandres délaissés de la Deûle. »[255]

D'autres réalisations sont citées par l'OREAM : le parc de la Lea Valley dans la banlieue de Londres et la zone de loisirs de Miribel-Jonage près de Lyon (OREAM-Nord, 1971 : 346-347).

Enfin, un **dernier type d'objectifs** d'ordre **esthétique** concerne les grands **paysages** régionaux qu'il s'agit de réhabiliter et de révéler par le projet. Développé à la suite d'une analyse paysagère de ce grand territoire[256], ce projet cherche en effet à en dévoiler les qualités et les potentialités à une époque où l'on ne considéraient pas les plaines industrielles de la région au titre du paysage. Parce qu'il est situé précisément dans le secteur le plus densément peuplé, le parc doit permettre de réparer durablement des paysages profondément stigmatisés par l'industrie. Sous l'influence de Jean Challet, la réflexion se porte sur le « grand paysage », considéré à l'échelle de ce territoire. Ce souci n'est pas propre à l'équipe nordiste. Des

[255] Texte indiqué en légende des illustrations représentant le Bois d'Amsterdam. Les cartographies sont tirées du *Cahier de l'IAURP* n°12-13 daté de décembre 1968 (OREAM-Nord, 1971 : 346).
[256] Source : Gilbert Delecourt, architecte à l'OREAM-Nord, entretien du 18 septembre 2005.

paysagistes de cette génération travaillent en effet pour d'autres OREAM et la dimension paysagère se retrouve dans les revues d'architecture et d'urbanisme publiées entre 1964 et le début des années 1970. Pour le lecteur actuel cependant, la consultation des documents d'archives relatifs au projet de l'OREAM-Nord provoque l'étonnement et la stupeur.

En réalité, **les quatre types d'objectifs se croisent** et se répondent pour composer le paysage du parc. Avec l'énoncé des besoins en eau et le constat de la fragilité des nappes phréatiques, ce sont bien des problématiques environnementales qui se trouvent à l'origine du projet. En confrontant les données aux potentialités reconnues du site, le dispositif complexe imaginé permet de combiner la redécouverte du site naturel de vallée et l'aménagement d'un système paysager offrant une réponse à la fois écologique, esthétique et sociale. Qualité environnementale et qualité paysagère apparaissent étroitement liées dans la pensée de Jean Challet. L'une conditionne l'autre au bénéfice de la qualité de vie des habitants. Les thèmes abordés (qualité paysagère, protection des ressources en eau et des champs captants, utilisation de processus d'auto-épuration par lagunage, création de zones de loisirs, qualité de vie), comme le vocabulaire utilisé, sont très actuels. La réalisation du lac du Héron dans la ville nouvelle à partir de 1975 permettra néanmoins au paysagiste de mettre en œuvre avec bonheur ses principes. Comment s'empêcher de penser que trente années ont été perdues et ne pas s'interroger sur les raisons qui ont conduit à fermer ce dossier à la fin des années 1970, alors que tout semblait sur le point d'aboutir[257] ?

2.3. Les raisons d'un abandon

Les explications ordinaires à l'abandon du projet ne satisfont pas. Dès le premier projet de réservoir (Waterlot, 1960), elles font référence à des problèmes financiers et techniques, liés au coût élevé des terrains à exproprier et des travaux d'aménagement de digues et d'imperméabilisation des fonds. Pourtant le coût des solutions de dépollution douce envisagées était inférieur à celui des techniques classiques.

En 1976, dans sa note de présentation du parc de la Deûle, Jean Challet semble très conscient des risques qui pèsent sur son projet. Selon lui, ils sont liés à l'absence de maîtrise d'ouvrage unique et de volonté politique. Le périmètre du parc englobe des terrains situés pour certains dans la Communauté urbaine de Lille, pour d'autres en dehors, pour d'autres encore dans le département du Pas-de-Calais. Avec une région qui n'a pas encore de légitimité politique, une Communauté urbaine sans compétence en matière d'espaces verts et à la balkanisation du reste des communes, le contexte institutionnel ne favorise pas la réalisation du projet. Projeté au sein d'un organisme de mission indépendant des institutions

[257] Selon les souvenirs de Jean Challet, recueillis et rapportés par Mme Challet lors de notre entretien du premier octobre 2005.

locales, ce parc a pu relever du mythe dans la mesure où il se déployait d'une manière très généreuse sur un vaste territoire, en ignorant les divisions administratives ou politiques.

D'autres facteurs ont joué un rôle important. Le premier est la méfiance des acteurs régionaux socialistes vis-à-vis du travail d'une équipe en apparence « très parisienne » et qui émanait, *via* la DATAR, du gouvernement gaulliste. Pourtant, trois éléments viennent nuancer cette perception. Nous avons vu ci-dessus que plusieurs salariés de l'OREAM-Nord, originaires du Nord, étaient particulièrement attachés à leur territoire (Gilbert Delecourt, Jean-Philippe Motte, Jacques Poulet-Mathis, Didier Kowalewski, notamment). Certains témoins – comme Jean Pattou, Mme Challet et Gilbert Delecourt – évoquent même la volonté de toute l'équipe de se mettre « au service des intérêts régionaux » sans chercher systématiquement à prendre ses ordres de l'État. Si la création de l'OREAM-Nord résulte de l'action d'un gouvernement de droite, cela n'a pas eu de conséquence directe sur la sensibilité, voire sur l'appartenance politique de ses membres. Plusieurs se situaient plutôt à gauche[258]. Un des architectes adhérait au parti socialiste et assistait, à ce titre, aux réunions de section à Lille[259].

Le deuxième facteur est lié au contexte économique. En provoquant une crise beaucoup plus brutale que prévue, le choc pétrolier de 1973 a entraîné avec lui l'ensemble du système industriel local (charbon, textile et sidérurgie) et bouleversé les schémas et les stratégies initiaux. L'horizon 1985 avait paru une échéance raisonnable pour le schéma de la zone minière à laquelle le bilan de cette politique serait dressé[260]. En réalité, il faut attendre le IX^{e} Contrat de Plan État-Région (1984-1988) pour que la prise de conscience se traduise en une politique volontariste de requalification des friches industrielles.

Au-delà des conséquences humaines et sociales de l'effondrement de pans entiers de l'économie, les effets sur le cadre de vie des habitants ont été immédiats. En laissant à l'abandon plus de 1 200 sites, représentant près de 10 000 hectares, les vagues successives de déprise de l'activité se sont inscrites durablement dans le paysage régional. Pour y faire face, le traitement des friches industrielles a dû mobiliser l'ensemble des énergies et des masses financières (Mons, 2002). Absorbés dans ce travail de réparation, les acteurs de l'aménagement régional délaissent les projets prospectifs de l'OREAM-Nord. Malgré l'optimisme qui marquait l'équipe et son sens aigu de l'intérêt régional, force est de constater qu'il n'y a pas eu de volonté politique, comme il n'y a pas eu de structure capable de porter cette opération[261].

[258] Source : séminaire OREAM, 9 novembre 2006.
[259] Source : Jean Pattou, entretien du 21 juin 2005.
[260] OREAM-Nord, 1971, p. 273.
[261] Source : Gérard Flament, directeur des études et de l'évaluation au SGAR, Secrétariat général pour les affaires régionales, entretien du 11 octobre 2005.

La réflexion de l'OREAM-Nord se situait à la bonne échelle d'aménagement, ses constats étaient justes et les idées proposées en avance sur leur temps. Tout le talent et la pédagogie de Jean Challet n'ont pas suffi à convaincre des acteurs politiques qui n'étaient pas prêts à anticiper les questions environnementales actuelles. À la suite d'un voyage dans la Ruhr, Arthur Notebart décide la création d'un parc de loisirs à caractère marchand sur le territoire de sa commune de Lomme. Baptisé Lillom, le projet est présenté en 1983 au conseil municipal. Échec commercial, le parc a connu une existence très courte puisqu'il n'a été ouvert au public que trois saisons successives, du printemps 1985 à l'automne 1987. Par la suite, des éléments paysagers ont agrémenté un parc urbain, quelques bâtiments ont été affectés à l'école de cirque de Lomme, tandis que le reste des terrains a permis l'extension de la zone d'activités commerciales. Ce projet commercial signe l'abandon du parc de la Deûle. En dépit de la démonstration rigoureuse et patiente, diffusée en 1976 aux différents acteurs, le réalisme et la nécessité de l'opération n'ont pas convaincu.

Néanmoins, les avis demeurent partagés sur ce constat d'échec apparent. Pour certains membres de l'OREAM-Nord, dont la carrière s'est poursuivie dans la région et qui ont été des acteurs de la décentralisation, les intuitions de l'OREAM-Nord se sont en définitive révélées judicieuses. La construction de l'aire métropolitaine, qui cherche à associer la métropole lilloise et le bassin minier dans une même structure de gouvernance, en est le meilleur exemple. Ce rapprochement longtemps improbable a été initié au cours des années 1990 par les acteurs politiques, économiques et universitaires (Mons, Paris, 2009). De même, l'essentiel des propositions de l'OREAM-Nord, notamment concernant les transports avec le réseau de TER, la réalisation du TGV et du tunnel sous la Manche, a été mis en œuvre dans un délai habituel aux chantiers d'aménagement. Enfin, l'aménagement d'un autre « parc de la Deûle » depuis 1995 sur ce site est un autre motif de satisfaction parce qu'il accroit l'offre d'espaces verts. Par sa qualité reconnue, l'opération a contribué à modifier l'image régionale et participe à son rayonnement national.

D'autres, en revanche, comme Jacques de Courson, Francis Cullier ou Gilbert Delecourt, au regard plus extérieur, sont plus critiques. Ils estiment en effet que l'opération actuelle, quelle que soit sa valeur, n'est pas comparable au projet initial par sa déconnexion d'une organisation urbaine cohérente. L'échelle du projet déçoit, comme son isolement des centres urbains. Quelques membres de l'OREAM-Nord rappellent l'originalité du projet Challet qui s'inscrivait dans le cadre d'une stratégie globale d'aménagement prenant en compte les zones d'habitat et d'activités et les réseaux de transports. Le second procède pour eux à l'inverse en tentant d'apporter une cohérence territoriale *a posteriori* au gré des opportunités foncières. Organisé en maillage, un réseau de promenades relie les sites dispersés et morcelés du « parc de la Deûle » actuel.

Synthèse de la section 2

L'attention au paysage occupe une place importante dans le « livre orange » : plusieurs chapitres abordent la thématique, deux la qualité du cadre de vie. Dans un contexte de conversion économique, la qualité du cadre de vie apparaît comme un facteur de développement décisif et stratégique : il s'agit de réparer une image de marque très négative. D'autres facteurs interviennent comme la prise en compte des aspirations des habitants, la préservation des ressources naturelles, l'aménagement d'espaces de loisirs.

Le recours fréquent au mot *paysage* dans le rapport est un second signe d'intérêt. La notion de paysage apparaît fondée sur la dimension matérielle, mais comprend une forte dimension culturelle et une dimension esthétique plus discrète. En intégrant des données paysagères naturelles et culturelles, les cartes confirment la richesse de l'approche. Les regards portés sur le bassin minier illustrent cette diversité et montrent les premiers signes d'une reconnaissance des formes issues de l'industrie au titre du paysage culturel.

Mais l'élément le plus symbolique de cette attention paysagère est la place accordée au paysage dans le projet d'aménagement de l'aire urbaine centrale. Le parc de la Deûle est conçu comme un espace laissé *libre* au centre du projet pour le structurer et relier les agglomérations, mais aussi comme une offre d'espace récréatif de nature, et comme le moyen de réhabiliter le cadre de vie et les paysages. Face à la diminution inquiétante des ressources en eau de l'agglomération lilloise, il s'agit enfin de reconstituer les nappes.

D'autres projets d'aménagement local, étudiés dans le cadre de l'OREAM-Nord, avaient une forte dimension paysagère. Il faut citer les réflexions menées dans la région audomaroise et celles qui ont concerné la Côte d'Opale, de la vallée de la Canche, où était alors prévue la construction d'un barrage, à Equihen-Plage en passant par le massif des dunes d'Écault. Situé à l'embouchure de la Canche, le site des garennes de Lornel est la première acquisition du Conservatoire du littoral en 1976 pour déjouer tout projet d'aménagement[262]. La Baie de la Canche a été classée en réserve naturelle en 1987 ; propriété du Conservatoire du littoral, les dunes d'Écault font partie des sites Natura 2000. Quant au marais audomarois, il abrite deux réserves naturelles volontaires.

Le projet de parc de la Deûle est abandonné en 1976, mais cet arrêt est temporaire : les questions paysagères, réapparues dès les années 1980, inspirent des politiques qualitatives. L'ensemble des sites cités plus haut appartient aujourd'hui au Parc des Caps et Marais d'Opale, créé en 1986, ce qui prouve la justesse des analyses portées au début des années 1970. De même, un autre projet de parc de la Deûle se réalise depuis 1994.

[262] À la fin des années 1960, l'ensemble des acteurs politiques acceptait la construction d'un complexe associant un barrage, un port de plaisance et une marina. À leurs yeux, ces aménagements touristiques pouvaient compenser les prélèvements d'eau dans la Canche, à destination de la métropole lilloise. En 1970, la création de la fédération Nord Nature a permis de réunir les opposants à ce projet qui menaçait la richesse écologique du site d'estuaire et de gagner ce combat.

Section 3 : Le grand paysage comme méthode de travail au sein des différentes OREAM

Si la figure de Jean Challet, découverte au hasard d'une lecture, a éveillé tant de curiosité, c'est d'abord parce qu'elle révélait la présence d'un paysagiste actif dans la région Nord-Pas-de-Calais à une époque où personne ne se rappelait qu'il y en eut. Mais c'est aussi parce que l'évocation de ce nom auprès d'un certain nombre de témoins des années 1960 a eu la faculté de réveiller les mémoires et de susciter des témoignages toujours vibrants. Qui était donc cet homme dont ses collègues se souvenaient avec autant d'émotion ? Qui était donc ce paysagiste dont le nom et le rôle avaient été oubliés ? Le travail de recherche autour de la personnalité de Jean Challet et de ses travaux dans le Nord a débuté comme un jeu de piste avec pour bagage ce simple nom. Passionnante, cette enquête s'est très vite heurtée à de nombreux obstacles liés notamment au manque d'archives écrites disponibles. En quelques mois, les décès successifs de plusieurs témoins, comme Jean Brunot de Rouvre, Diep Le Thuc, Didier Kowalewski et Jean Challet, rendaient la tache de plus en plus complexe.

Dans ce contexte, il était donc judicieux de réunir des témoins d'autres OREAM pour confronter leurs souvenirs, en s'intéressant plus particulièrement à ceux dans lesquelles des paysagistes étaient intervenus. Ceux-ci ont accepté de participer à ce projet avec beaucoup de gentillesse, apportant une contribution riche et précieuse. Cette section s'appuie sur les matériaux rassemblés à l'occasion du séminaire organisé à Lille en novembre 2006 autour des OREAM et du rôle joué par les paysagistes au sein de ces équipes pluridisciplinaires. Les références renvoient donc aux méthodes mises en place à l'OREAM-Nord sous l'impulsion de Jean Challet et Pierre Mas, mais aussi des paysagistes qui sont intervenus dans les autres OREAM : Jacques Sgard à Marseille, en Lorraine et en Alsace ; Michel Viollet dans l'agglomération de Nantes-Saint-Nazaire ; Pierre Dauvergne, Jean-Pierre Saurin, Georges Demouchy et Michèle Delaigue en Loire-Moyenne. Elle s'appuie également sur l'analyse des activités de l'Agence d'urbanisme de la région dunkerquoise dans les années 1970 en mettant à profit les recherches menées à l'occasion du colloque organisé par Maryvonne Prévot sur l'histoire des agences d'urbanisme.

Au-delà du recueil de témoignages, pourquoi confronter ces expériences parallèles, sinon pour analyser ce qu'il y a de commun entre elles ? L'objectif est bien de mesurer s'il existe une singularité du travail entrepris dans le Nord ou si, inversement, l'on trouve une parenté avec les méthodes mises en place ailleurs en France au même moment. De façon plus précise, l'organisation du séminaire devait permettre d'apporter une réponse aux questions qui restaient posées à la fin du DEA (Estienne, 2004) : quelles sont les influences conceptuelles entre paysagistes et architectes ? Les seconds ont-ils repris à leur usage des outils

méthodologiques des premiers ? Si oui, lesquels ? Avec les OREAM, l'enjeu est de comprendre quelle a été la place des paysagistes dans une équipe pluridisciplinaire à l'époque des Trente Glorieuses, c'est-à-dire à une époque où les architectes et les ingénieurs dominaient largement le champ de l'aménagement. Les questions ont donc trait au mode de conception d'un projet d'aménagement dans une équipe pluridisciplinaire entre la fin des années 1960 et le début des années 1980. Nous voulons mesurer l'apport de ces paysagistes confrontés à des sites dont l'échelle était métropolitaine ou régionale et la place de leurs méthodes dans la pratique des équipes : dans l'alchimie du projet, qui décide et qui dessine ?

Il n'est jamais aisé pour un concepteur de « raconter » dans le détail du processus conceptuel la genèse de ses projets. Dans le cas des OREAM, le fait qu'il s'agisse d'une équipe de caractère pluridisciplinaire augmente encore la difficulté intrinsèque à cet exercice, sans compter les problèmes liés au temps écoulé depuis les événements : rareté des sources écrites, fiabilité parfois incertaine des sources orales. Malgré ces limites, nous souhaitons montrer en quoi les réponses élaborées par chacune des équipes d'OREAM varient en fonction des situations elles-mêmes tout en présentant des constantes méthodologiques qui ont entraîné un renouvellement des pratiques paysagères.

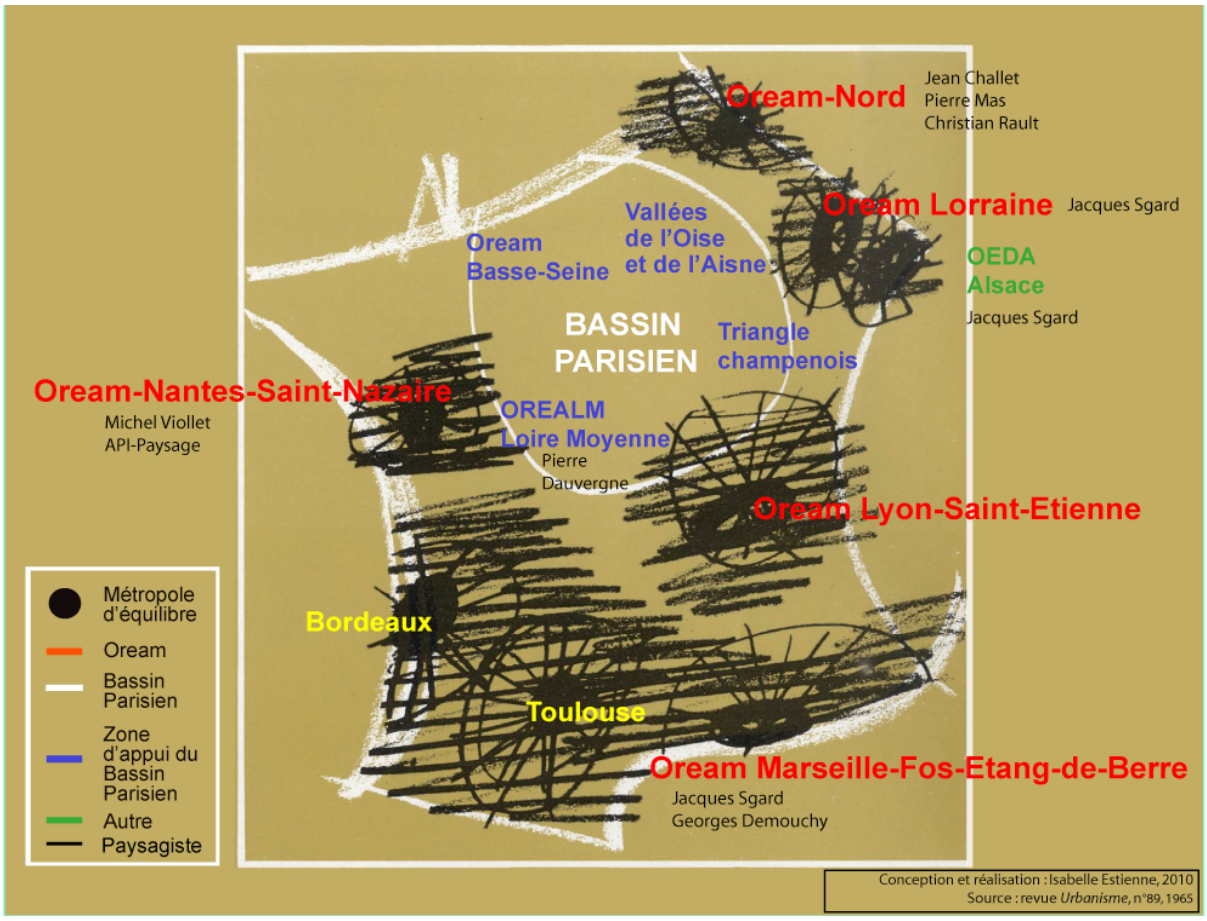
1. Des situations et des réponses variables selon les OREAM

Mises en place par l'Administration centrale sous l'égide de la DATAR dans le même intervalle de temps et pour faire face aux mêmes missions, les équipes des OREAM présentent néanmoins une diversité de situations pour lesquelles chacune imagine des réponses singulières en fonction des équipes et de leur composition.

1.1. Des situations variables

Les réponses varient suivant les équipes, les personnalités et les contextes. Plusieurs facteurs explicatifs entrent en jeu comme les statuts attribués aux paysagistes, les parcours individuels (tableaux 12 et 13 en annexe) ou le type d'activités menées en parallèle à leurs missions pour les OREAM (activité libérale, enseignement, expertise, activité militante).

Tout d'abord, les paysagistes n'ont pas tous le même statut au sein des OREAM. Salariés permanents, Jean Challet, Pierre Mas et Pierre Dauvergne sont au service du projet d'aménagement. Conseillers extérieurs, Jacques Sgard et Michel Viollet ont des contrats d'études. Les premiers et les seconds n'ont donc pas la même influence sur l'orientation des travaux. Les spécificités des parcours (formation et expérience) recoupent en partie ces clivages.



ill. 16 : Métropoles d'équilibre, organismes d'études de type OREAM et paysagistes.

Principaux concepteurs du plan directeur d'Agadir après le tremblement de terre de 1960, Pierre Mas se présente comme urbaniste, Jean Challet comme « paysagiste-urbaniste ». Au sein de l'IAURP, de 1962 à 1963, Michel Viollet a participé, avec des géographes et des urbanistes, à l'élaboration d'une étude sur l'évolution du tissu urbain (Racine, 2002 : 283). Mais seuls Pierre Mas et Jacques Sgard sont diplômés de l'IUUP.

Jacques Sgard et Michel Viollet ont une activité de paysagiste maître d'œuvre en libéral. En 1958, Jacques Sgard fonde avec Jean Claude Saint Maurice, Gilbert Samel et Pierre Roulet l'une des premières agences libérales, l'Atelier du paysage. Comme Michel Viollet à partir de 1965 et Pierre Dauvergne ensuite, de nombreux étudiants français sont passés par cette agence qui les a plongés dans un milieu international très dynamique :

> « À l'issue de cet enseignement, Sgard m'a coopté dans son Atelier, pendant un an. Mais je n'ai travaillé que marginalement avec lui, et principalement pour Pierre Roulet. On peut dire qu'autour de ces trois paysagistes (il n'y en avait plus que trois, Gilbert Samel était parti à l'époque) s'était constitué un laboratoire : c'était un lieu d'accueil assez étonnant pour de nombreux stagiaires étrangers. Il y avait un Uruguayen, ancien élève de Roberto Burle Marx,

> une Hollandaise qui maîtrisait la palette végétale de façon magistrale, un Autrichien... C'était un véritable bouillon de culture. »[263]

En 1970, Michel Viollet fonde l'Association de paysagistes et d'ingénieurs (API) avec Andréas Jaeggli, ingénieur-architecte et urbaniste d'origine suisse, les paysagistes Paul Brichet et Michel Delepierre (Racine, 2002 : 283-285). L'originalité de cette agence, en dehors de son statut coopératif et de son interdisciplinarité, est de s'intéresser au paysage à toutes les échelles en privilégiant une approche par les usages :

> « Ensuite j'ai décidé de fonder un bureau d'études, en 1967, qui s'appelait "API-paysage". L'idée était de constituer une équipe pluridisciplinaire rassemblant des paysagistes, mais aussi des architectes, des ingénieurs, pour s'occuper des problématiques de paysage à toutes les échelles. L'idée était aussi d'être au service des usagers et des maîtres d'ouvrage, mais en privilégiant l'approche par les usages, ce qui n'était pas tout à fait commun à l'époque. »[264]

> « En 1967-1968, j'ai créé un bureau d'étude, une Coopération Ouvrière de Production à l'époque, qui m'a permis de regrouper autour de moi des architectes et des ingénieurs, et d'aborder ces problématiques de manière peut-être un peu plus pluridisciplinaire. »[265]

Jacques Sgard, Pierre Dauvergne et Michel Viollet enseignent en parallèle à leurs activités. Nous avons vu en première partie comment l'arrivée de Jacques Sgard à la section du paysage, suite à l'appel des étudiants, avait permis de renouveler le contenu de l'enseignement et entraîné l'arrivée d'autres enseignants. Ainsi, Michel Viollet débute en 1967, comme assistant de Jacques Sgard et Bernard Lassus ; en 1997, il devient responsable de l'organisation des ateliers pédagogiques régionaux à l'ENSP (Racine, 2002 : 283). Quant à Pierre Dauvergne, depuis sa sortie de l'école de Versailles et jusque 1984, il participe presque sans discontinuité aux enseignements. De 1968 à 1969, à la section du paysage, il intervient aux côtés de Bernard Lassus ; puis, jusqu'en 1974, avec Michel Corajoud, Jacques Simon et Michel Viollet. Parallèlement, il enseigne au CNERP de 1972 à 1978. À partir de 1979, le STU le met à disposition de l'ENSP pour y développer, à mi-temps, un programme pédagogique axé sur l'aménagement et l'urbanisme. De 1975 à 1984, à l'ENSP, il participe à la refonte de la pédagogie avec Michel Corajoud, Pierre Donadieu, Bernard Lassus, Allain Provost et Marc Rumelhart[266]. Comme Pierre Dauvergne, Jacques Sgard participe à l'aventure du CNERP de 1972 à 1978 ; à l'ENSP, il encadre, depuis la fin des années 1990, la préparation des travaux de fin d'études (Racine, 2002 : 266-268).

En 1967, Dauvergne est embauché au Service technique central d'aménagement et d'urbanisme (STCAU), dans la cellule animée par Rémi Pérelman autour des relations « ville-campagne ». La carrière professionnelle de cet ingénieur agronome débute à la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) Loire-Océan, de 1961 à 1966, où il

[263] Source : Pierre Dauvergne, séminaire OREAM, 9 novembre 2006.
[264] Source : Michel Viollet, séminaire OREAM, 9 novembre 2006.
[265] Source : Michel Viollet, conférence OREAM, ENSAP Lille, 9 novembre 2006.
[266] Source : *Curriculum Vitae* de Pierre Dauvergne (novembre 2006).

rencontre Edgar Pisani. Instituées par la loi d'orientation agricole du 5 août 1960 et disposant depuis 1962 d'un droit de préemption, ces sociétés anonymes ont été établies pour faciliter l'aménagement et la restructuration des structures foncières dans les territoires ruraux. Sous l'influence de Rémi Pérelman, l'équipe du STCAU organise des rencontres avec l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA). Ce dialogue entre aménageurs et agriculteurs semble indispensable « pour tenir les paysages des aires métropolitaines et des Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme »[267]. Ainsi, la constitution de ce groupe d'étude au sein du Ministère contribue à bouleverser la manière dont les urbanistes et aménageurs considèrent les zones rurales :

> « C'était un peu une révolution de parler de la campagne au Ministère de l'Equipement... Notre mission consistait à donner aux jeunes ingénieurs des Ponts et TPE qui prenaient les directions des GEP, des éléments qui les incitent à ne plus traiter l'extension urbaine sur la campagne sur des plans considérés comme "blancs". Les plans d'urbanisme représentaient vraiment la campagne en blanc ! Il n'y avait rien, pas de fond de plan... »[268]

Des guides méthodologiques sont rédigés pour le personnel des nouveaux groupes d'études et de programmation (GEP) chargés de la mise en œuvre de la loi LOF et de l'élaboration des nouveaux outils d'urbanisme réglementaire prévus par la loi : Schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) et Plans d'occupation des sols (POS). L'objectif de ces guides est de rompre avec les pratiques antérieures en sensibilisant les techniciens des GEP aux questions de site, hydrologie urbaine, végétation et exploitations agricoles.

> « Tout de suite après l'école, et après un petit passage dans l'agence de Sgard, j'ai eu à faire des guides méthodologiques pour ces jeunes ingénieurs. Il s'agissait de leur apprendre que l'aire d'un SDAU, qui est une "page blanche", n'est pas une page blanche pour le développement urbain ! Il faut *composer* avec un territoire qui a une *vie*, qui a une *histoire*... Donc on a fait des guides sur l'agriculture, sur les exploitations agricoles, sur la forêt, sur l'eau, l'hydrographie…, enfin toutes choses de ce type-là. »[269]

Jean Challet et Jacques Sgard animent l'association « Paysages », « Association pour la promotion de l'étude, la recherche, l'enseignement, l'information et la diffusion de la notion du paysage ». Présidée un moment par Jacques Sgard, elle se trouve à l'origine de la fondation du Centre national d'études et de recherche du paysage (CNERP) comme nous l'avons vu en première partie.

Il faut préciser ensuite, et c'est une des surprises du séminaire de Lille, que les trois paysagistes présents avaient finalement peu eu l'occasion de confronter leurs approches respectives. Un contexte d'urgence leur a imposé d'imaginer des réponses individuelles.

---

[267] Source : Pierre Dauvergne, séminaire OREAM, Lille, 9 novembre 2006.
[268] Source : Pierre Dauvergne, *Ibidem*.
[269] Source : Pierre Dauvergne, conférence OREAM, ENSAP Lille, 9 novembre 2006.

En effet, les délais imposés aux OREAM par la DATAR étaient très courts et la mission inédite en France. Personne ne savait comment établir en deux ans un schéma d'aménagement à l'échelle d'une région tout entière. Tout était à inventer y compris les méthodes et les outils. En ce sens, les OREAM constituent des laboratoires d'expérimentation où chacun a essayé de « bricoler » avec ses propres outils des réponses aux questions posées par le site et le programme, sans pouvoir partager ses intuitions :

> « Alors qu'est-ce qui nous a amenés à travailler pour les OREAM, nous quatre ? Je réunis dans les quatre Jean Challet, qui était finalement dans la même attitude vis-à-vis des grands espaces, vis-à-vis des grands territoires. Nous avons tous les quatre évolué de façon personnelle. Nous étions des pionniers, et un pionnier, c'est solitaire... Ça se débrouille, ça essaie de trouver du travail, d'ailleurs, mais ça a également des coups de cœur. »[270]

Lors du séminaire OREAM, Jacques Sgard a souligné le fait que chacun suivait sa propre direction de travail. Mais chacun a pu confronter ses expériences de terrain lors des réunions régulières organisées par Rémi Pérelman et son équipe entre les paysagistes des OREAM et les responsables nationaux ou régionaux de l'APCA. Cette initiative du STCAU et à travers lui de l'État central a servi d'articulation entre des professionnels peu nombreux dont les pratiques innovantes seraient, sans cela, restées isolées et plus marginales encore.

1.2. Des réponses individuelles

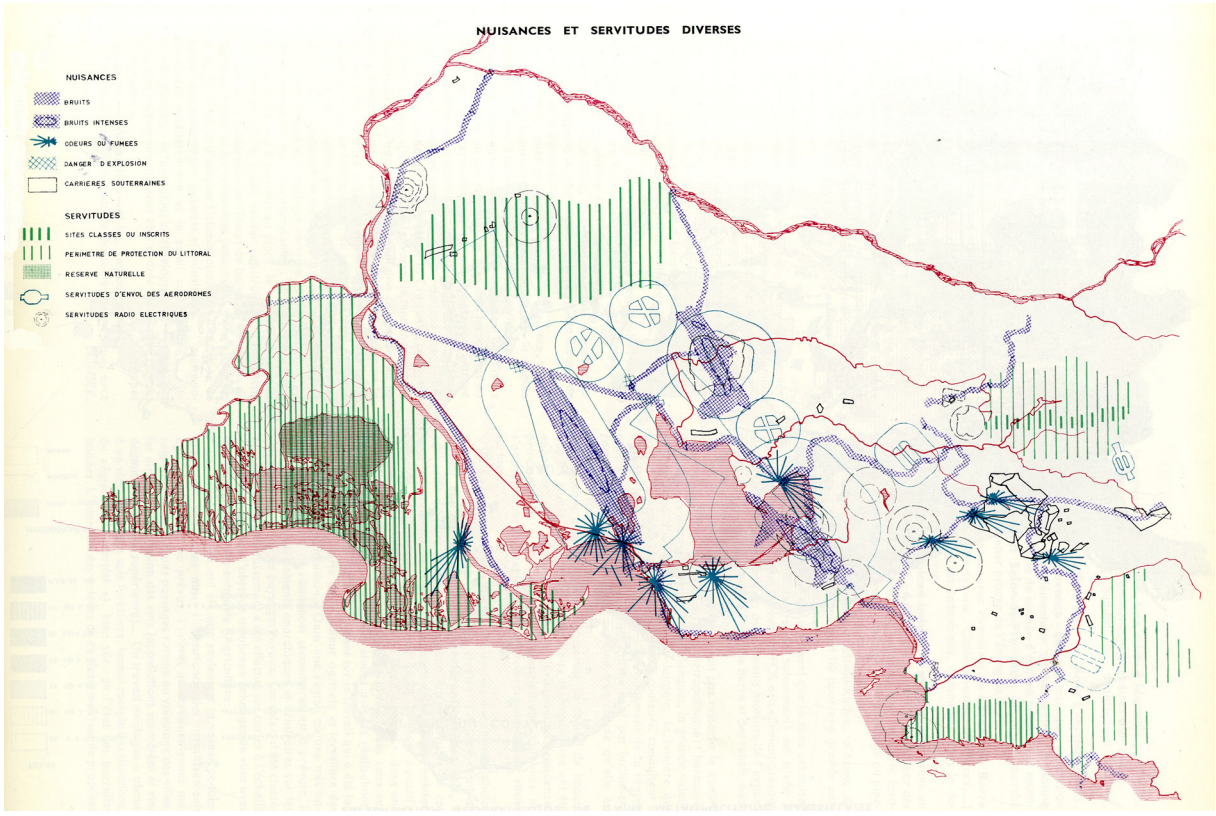
Relevant de l'étude paysagère, les travaux de Jacques Sgard et Michel Viollet ont su déborder le cadre précis de la commande. **À Marseille**, entre 1967 à 1969, Jacques Sgard travaille avec l'architecte Jean Écochard, particulièrement sensibilisé au paysage. Celui-ci est en effet le fils de l'urbaniste Michel Écochard, qui avait dirigé le travail de Pierre Mas et de Jean Challet au Maroc. Jacques Sgard identifie des grandes masses ouvertes entourant une agglomération urbaine en extension. Pour limiter l'extension urbaine et préserver les grands espaces de garrigues environnants Marseille (massifs des Calanques et de l'Étoile, plateau de l'Arbois, plaine de l'Estaque), il met alors en place des **outils conceptuels** : vides et pleins, espaces ouverts et espaces bâtis, seuils et portes.

> « Nous avons donc commencé, sur le terrain et sur la planche à dessin, à définir ce qu'on appelle maintenant des concepts d'aménagement, des notions qui nous paraissaient tout à fait normales, et en particulier la notion de grands espaces vides, ouverts, non bâtis, face à un déferlement, un étalement considérable de l'agglomération de Marseille. On avait ressenti ce choc entre ces deux espaces, l'ouvert et le bâti, comme quelque chose de très important : il nous semblait qu'il fallait éviter à tout prix cette sorte d'étalement urbain qui banalise totalement l'espace. Cette idée (c'était donc en 1967-1968-1969) est apparue très fortement et nous a amenés à vouloir protéger totalement le grand massif des Calanques, la plaine de l'Arbois, l'Etoile, l'Estaque... Il y avait ces magnifiques espaces de garrigue, que l'on voulait préserver comme des espaces totalement contrastés. C'est un concept, on aurait pu défendre exactement autre chose... Et puis on a mis au point d'autres éléments de vision de l'espace :

[270] Source : Jacques Sgard, conférence OREAM, ENSAP Lille, 9 novembre 2006.

> la notion de seuil, la notion de porte... Toutes sortes de choses qu'on utilise toujours maintenant d'ailleurs… »[271]

Ces concepts ont permis de justifier les actes des urbanistes et de trouver comment poser les bonnes limites à l'urbanisation. Dans cette approche, le vide et l'espace naturel prennent une valeur positive, le vide a un sens. Il sert, notamment, à préserver et à qualifier l'identité des lieux. Une lecture esthétique de l'espace impose de valoriser les contrastes pour éviter une banalisation jugée négative.



ill. 17 : Nuisances et servitudes diverses de l'aire métropolitaine marseillaise. Source : *Urbanisme*, n°95, 1966, p. 40

Du point de vue méthodologique s'appuyer sur la notion de vide incite l'OREAM-Marseille à synthétiser l'ensemble des « nuisances et des servitudes » sur une carte (ill. 17) selon des principes méthodologiques définis et diffusés avant-guerre. Gaston Bardet (1942), notamment, incitait à représenter sur un « plan sanitaire » l'ensemble des contraintes, des nuisances et des règles de servitudes présentes sur le site qu'elles soient liées à sa géographie physique ou à son occupation humaine. Une fois établi, ce plan sanitaire servait de sous-calque pour tracer le système d'espaces libres. Dans la catégorie des « nuisances », la carte de l'OREAM-Marseille recense les bruits, les bruits intenses, les odeurs ou fumées, le danger d'explosion et les carrières souterraines. Dans la catégorie des « servitudes », elle indique les

[271] Source : Jacques Sgard, Conférence OREAM, ENSAP Lille, 9 novembre 2006.

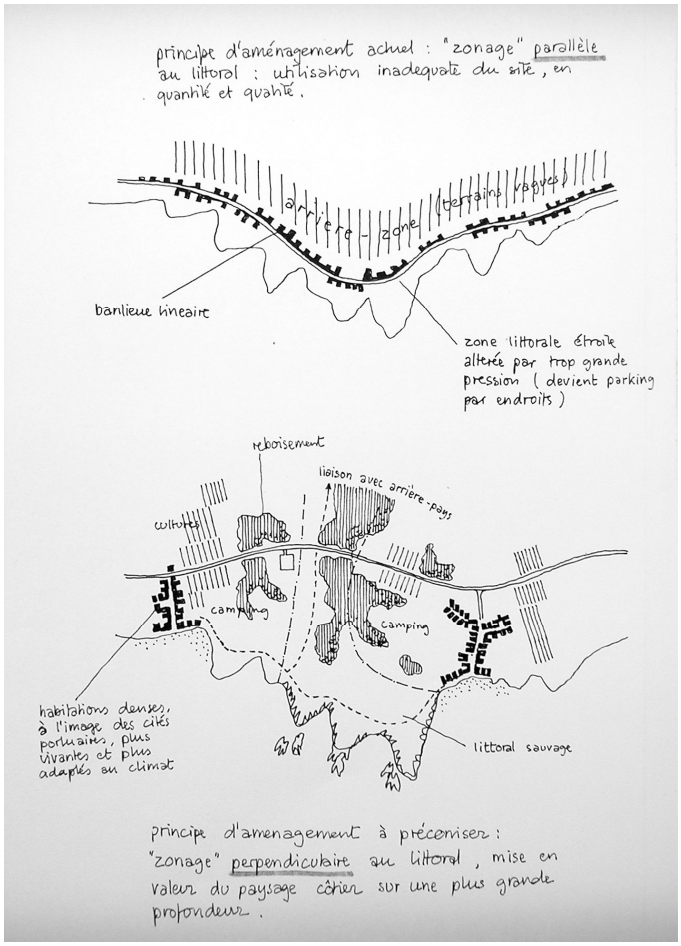
sites classés ou inscrits, les périmètres de protection du littoral, les réserves naturelles, les servitudes d'envol des aéroports, les servitudes radioélectriques. Mais, ce travail ne prend pas en compte d'autres éléments cités par Gaston Bardet comme les zones inondables et les servitudes urbaines (zones de calmes autour des écoles et des hôpitaux).

Dans les Vosges et en Alsace, le patrimoine paysager invite à passer des études à un « grand paysagisme opérationnel » dans un objectif démonstratif. L'expression est celle employée par Michel Charpenet, architecte-urbaniste à l'OEDA, lors du séminaire OREAM de Lille. Le projet de la « Route des vins d'Alsace » cherche à démontrer comment maîtriser le développement urbain tout en respectant l'image identitaire des paysages du vignoble alsacien. Très pédagogique, le travail mené dans les Vosges veut sensibiliser les élus et la population au risque de fermeture des vallées. La disparition des industries textiles et la déprise agricole entraîne des plantations de résineux, d'autant plus nombreuses qu'elles sont subventionnées par l'ONF. Jacques Sgard montre que cet enrésinement transforme radicalement le rapport des habitants à l'espace, comme les paysages :

> « Ce phénomène est intéressant sur le plan sensoriel, parce que les enrésinements tels qu'ils étaient pratiqués cloisonnaient l'espace, modifiaient totalement le rapport des gens entre eux. L'habitat dispersé était coupé visuellement des villages-centres, les bruits disparaissaient ou étaient feutrés et le peu de parcelles encore cultivées étaient soit dans l'ombre, soit dévastées par des sangliers. Enfin, ce n'était peut-être pas à ce point-là partout, mais il y avait un basculement complet. Ces boisements étaient pour la plupart jeunes et on sentait que ce qui existait dans quelques vallées allait complètement recouvrir le massif vosgien. »[272]

L'extension des forêts de résineux modifie les perceptions concrètes de l'espace quotidien : fermeture du champ visuel, étouffement des sons, manque d'ensoleillement… Chez des habitants déjà confrontés à un contexte économique et social difficile, ce processus engendre un sentiment d'isolement des habitations et peut renforcer les impressions de solitude ou d'abandon, créant ainsi une ambiance négative. À travers l'analyse de l'évolution des paysages, Jacques Sgard montre quels en sont les modalités et les enjeux. Produit par un système économique et social donné, le paysage se transforme au fil des évolutions de ce système économique et social. Les formes paysagères nouvelles qui résultent de cette évolution ont des conséquences pour les habitants en termes de perception (confort, bien-être, isolement, solitude…), ou d'habitabilité de l'espace (commodité de déplacement par exemple). Ainsi, le paysage est au cœur d'un double jeu de relations. Il résulte d'un système social sur lequel il produit en retour des effets. La mise à jour de cette articulation constitue toute l'originalité du travail de Jacques Sgard sur les paysages des Vosges.

[272] Source : Jacques Sgard, conférence OREAM, 9 novembre 2006.



ill. 18 : Principes d'aménagement perpendiculaires au littoral préconisés par API-Paysage. Source : Michel Viollet.

À Nantes, la première mission de Michel Viollet concerne les vallées qui structurent le territoire. La seconde, une étude de reconnaissance des paysages du littoral atlantique entre la Vilaine et la Gironde, dénonce une « utilisation inadéquate du site » et propose une alternative aux formes d'aménagement spontané qui risquent de s'étendre tout le long de la côte en confisquant la vue sur la mer (ill. 18). Les schémas montrent pourquoi il faudrait mieux développer l'urbanisation perpendiculairement au trait de côte. Concentrer le développement urbain sur quelques secteurs du littoral permet de maintenir le reste dans son aspect « naturel et sauvage » et de restaurer des relations entre l'arrière-pays et les paysages côtiers.

Par ailleurs, le paysagiste évoque une « confrontation » rude dans l'équipe du fait des approches très différentes du territoire. Les techniciens de formation scientifique ont une perception souvent très abstraite du territoire. Les économistes, comme les tenants de la « nouvelle géographie » ont alors recours aux modélisations mathématiques. Face à eux, le paysagiste essaie de défendre une approche sensible à la matérialité physique et humaine du territoire, par exemple en représentant les courbes de niveaux sur les cartes routières. Selon le Michel Viollet, le paysage apparaît comme un instrument d'« intermédiation »[273] efficace entre des techniciens qui n'utilisent ni les mêmes mots, ni les mêmes méthodes.

À Lille ou dans le Val de Loire, les paysagistes ont pu jouer un autre rôle. Orientant le travail quotidien, leur présence a été formatrice pour les membres des équipes. À côté de ces différences, importantes, l'analyse des méthodes utilisées dans les OREAM révèle un certain nombre de constantes.

[273] Source : Michel Viollet, séminaire OREAM, Lille, 9 novembre 2006.

2. Des constantes méthodologiques

Nous venons de montrer tout ce qui fait la singularité des approches développées dans chacun des OREAM. Le cadre inédit et expérimental, l'isolement relatif des paysagistes, sont autant de facteurs qui ont pu renforcer l'individualité des démarches. Toutefois, on peut identifier entre elles quelques points communs, qui sont d'ordre méthodologique. Tout d'abord, le travail est mené dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire. Ensuite, la mise en forme du projet se fonde sur une lecture géographique et paysagère du territoire.

2.1. À la base du projet d'aménagement : le travail en équipe pluridisciplinaire

Dès leur création par la DATAR, les OREAM réunissent des compétences diverses. Réunis à l'OREAM-Nord autour de René Loubert, figurent, dès 1966, Jacques Poulet-Mathis (ingénieur économiste), Hubert Dhont (géographe), Pierre Mas (paysagiste-urbaniste) et Jean-Philippe Motte (sociologue) ; cette première équipe s'étoffe début 1967 avec l'arrivée de Jacques Defrenne (ingénieur statisticien), Gilbert Delecourt (architecte) et Jean Challet (paysagiste). Les embauches de chargés de mission, pour des durées souvent courtes, se poursuivent en s'intensifiant et se diversifiant. Au moment de la publication du livre orange en 1971, on trouve, parmi les cadres de l'OREAM-Nord, deux architectes (dont un dispose d'une formation complémentaire en urbanisme), un écologiste[274], deux économistes, deux géographes, sept ingénieurs, deux paysagistes et un sociologue. D'après les noms cités dans l'ouvrage, l'effectif complet de l'équipe comprend alors 62 personnes ; ce total est ramené, à la fin de l'année 1973, à 32 personnes (un directeur, 22 cadres et 16 non-cadres)[275]. Pour la Loire-Moyenne, l'équipe de l'OREALM comprend, au moment où Michèle Delaigue y travaille, c'est-à-dire de 1972 à 1974, deux urbanistes, un géographe, deux économistes, deux chargés de questions culturelles, un sociologue et deux paysagistes[276].

Ce caractère pluridisciplinaire ou interdisciplinaire n'est pas isolé dans la France des années 1960. Il se retrouve dans la plupart des équipes d'étude ou d'aménagement créées au moment de la LOF. C'est le cas de la première génération d'agences d'urbanisme. À Lille,

[274] Le terme « écologiste » apparaît en 1964 en France (*Histoire générale des sciences*, t. 3, vol. 2, p. 683), il désigne alors un biologiste « spécialisé dans l'étude des êtres vivants et des milieux où ils vivent et se reproduisent » (*Dictionnaire de l'académie*, 9e édition). La première édition du Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement (Merlin, Choay, 1988) spécifie encore les deux définitions du terme « écologiste ». Le profil de Francis Nave, écologiste à l'AGUR, correspond à la première, celle d'un scientifique spécialiste des écosystèmes. L'équipe de l'OREAM-Nord intègre aussi un « écologiste », Diep Le Thuc, dès la préparation du schéma publié en 1971. Presque contemporain en France (*Le Monde*, 6 nov. 1969), le mot « écologue » est, à cette époque, un synonyme du mot « écologiste » au sens de spécialiste de l'écologie à l'usage moins répandu. Les deux mots se sont séparés dans une période très récente. L'écologue désigne aujourd'hui un scientifique, tandis que « écologiste » se rapporte au représentant de la doctrine de défense de l'environnement, l'écologisme.
[275] Source : document du 8 novembre 1973, numérisé par Joël Hébard le 26 octobre 2006 et joint en annexe.
[276] Source : Michèle Delaigue, lettre à l'auteur, novembre 2006.

l'étude du centre directionnel est confiée à l'équipe d'urbanisme du centre de Lille (AUCL) animée par l'architecte-urbaniste Gérard Deldique. Composée essentiellement d'architectes urbanistes, elle comprend également un ingénieur (Lestienne) et un philosophe – Gérard Engrand, ancien directeur de l'école d'architecture de Lille. Par ailleurs, une mission préparatoire de cartographie et de diagnostic est confiée à une autre équipe d'urbanisme : cet atelier d'urbanisme de la Métropole-Nord réunit des architectes, géographes, économistes et sociologues à partir de janvier 1965 (Delbar, 1977). Transformé en agence d'urbanisme au moment de la création de la communauté urbaine de Lille, en 1967, il assure la rédaction du livre blanc, *Construire une métropole*, publié en mai 1969. Placée sous la responsabilité de Marcel Darré, l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Métropolitaine (AUAM) ainsi créée regroupe architectes, économistes, géographes, ingénieurs, juristes, sociologues et dessinateurs (AUAM, 1969). Dans le cas de Dunkerque, l'agence d'urbanisme (AGUR), officiellement créée en 1972, réunit des architectes-urbanistes, géographes, économistes, écologistes, dessinateurs, un ingénieur et une sociologue (Estienne, 2007).

De même, au sein du Service technique central de l'aménagement et de l'urbanisme (STCAU), créé au sein du jeune ministère de l'Équipement en 1967, la cellule « relations ville-campagne », animée par l'agronome Rémi Pérelman, rassemble des personnalités issues de formation diverses. On y trouve une géographe, Colette Sauvant, une sociologue, Florence Marot, un architecte, Claude Lelong et un paysagiste, Pierre Dauvergne. Face aux ingénieurs des Ponts ou des travaux publics chargés de l'aménagement du territoire français qui considèrent ce territoire comme une « page blanche », l'objectif du groupe est de proposer d'autres outils (géographique, écologique, esthétique, sociologique…) de gestion.

La réflexion sur l'aménagement s'ouvre aux paysagistes des principaux OREAM : Jacques Sgard et Michel Citerne (OREAM-Lorraine) ; Jacques Sgard, puis Joël Ricorday et Pierre Pillet (les rives de l'étang de Berre et Fos) ; Michel Viollet (OREAM Nantes / Saint-Nazaire) ; Jean Challet (OREAM-Nord) ; Pierre Dauvergne, Georges Demouchy (OREALM). Les rencontres internes s'accompagnent de rencontres élargies à d'autres paysagistes comme Paul Clerc et Caroline Stefulesco, mais aussi à d'autres professionnels comme le géographe Olivier Dolfuss, les ingénieurs agronomes Jean-Pierre Deffontaines, Jean Clauzure et Claude Aubert[277], l'écologue d'origine suisse Charles Rossetti[278]. Elles s'étendent aux représentants de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA). Autour du STCAU se constitue progressivement une mouvance regroupant une quinzaine de personnes sensibilisées au paysage, représentant une diversité d'origines disciplinaires et professionnelles.

[277] Claude Aubert, ingénieur agronome de formation, est bien connu en France et à l'étranger pour ses ouvrages sur l'agriculture biologique et l'alimentation, soulignant toujours l'importance des problèmes de nutrition.
[278] Charles Rossetti a essentiellement travaillé en Mauritanie et au Mali. On lui doit plusieurs publications à partir de la fin des années 1950 touchant des questions liées aux sols et à la végétation (1962, 1963), ou aux invasions de criquets en Afrique occidentale.

Caractéristique de toutes ces équipes qu'elles soient d'aménagement ou d'urbanisme, la diversité des disciplines et des métiers convoqués est souvent vécue avec enthousiasme par les protagonistes. Certains conservent un souvenir très « vivace » de cette période déjà lointaine, évoquant la « chance inouïe » (Michèle Delaigue) ou « le temps béni d'une aventure » (Jean-Philippe Motte). Tous apprécient particulièrement l'« extraordinaire » possibilité d'ouverture intellectuelle ainsi offerte (Jean-Pierre Saurin). Au-delà de l'intérêt de la mission elle-même, de ses enjeux et de ses ambitions, beaucoup soulignent que cette période de leur vie était passionnante et combien l'expérience a été enrichissante (Lucas Berry) et formatrice (Jean-Pierre Saurin, Georges Demouchy). Pour les architectes, qui se présentaient comme des « hommes de l'art » détenteurs d'un savoir exclusif sur l'espace architectural et urbain, la confrontation à d'autres systèmes de pensée et modes de représentations du monde a un aspect décapant, mais le phénomène n'est-il pas également vrai pour les universitaires ? Jean-Philippe Motte, sociologue, souligne que les personnalités réunies étaient « très différentes par leur histoire, leur culture, leur regard sur l'espace »[279].

Ces équipes sont des laboratoires au sens où une génération de professionnels, qui a reçu très peu de cours spécifiques à ces échelles spatiales et temporelles (même à l'IUUP), se forme « sur le tas » à l'aménagement de l'espace. Comme le note justement Viviane Claude (2006 : 209-212), la notion « d'équipe » est ici primordiale parce qu'elle indique la diversité d'origine du personnel sans que cette variété elle-même soit davantage précisée. Or, selon l'agence d'urbanisme lilloise, cette réflexion collective découle de la nature même de son champ d'action : l'urbanisme (AUAM, 1969 : 14). Ainsi, les urbanistes français des années 1960/1970 redécouvrent l'apport des sciences humaines et la double ambition, scientifique et artistique, de l'urbanisme, des aspects fondamentaux avant-guerre et aux débuts de l'urbanisme. Comme nous l'avons vu en première partie, selon cette approche, le projet d'urbanisme doit s'appuyer sur une étude préalable la plus large et précise possible ; les résultats de cette étude déterminent la programmation et les choix spatiaux.

Il s'agit précisément des méthodes utilisées au Maroc par Pierre Mas et Jean Challet sous la direction de Michel Écochard, puis développées pour la reconstruction d'Agadir. En dehors de la similitude des échelles spatiales, la nécessité des études préalables impose le travail interdisciplinaire. Pour Michel Écochard, « chaque projet est précédé d'une étude démographique, sociale et économique, plus ou moins approfondie selon le cas, dont l'objet est de poser clairement en chiffres les problèmes à résoudre ». Mais, du fait de son intérêt pour les cultures locales, ces études prennent une coloration très concrète. La thèse de Pierre Mas est émaillée de clichés photographiques montrant la qualité et l'ingéniosité des décorations découvertes à l'intérieur des maisons des bidonvilles.

[279] Source : Jean-Philippe Motte, entretien du 10 octobre 2006.

Considérée comme un élément constitutif de l'urbanisme, cette diversité n'est donc pas nouvelle. Néanmoins, elle est peu présente en France après la Seconde Guerre mondiale. Pendant la reconstruction, l'urbanisme est confié aux urbanistes en chef, désignés par le gouvernement. Ce sont, pour la plupart, des architectes, grand prix de Rome. Un premier élargissement du recrutement se produit dans la deuxième moitié des années 1950 (Claude, 2006 : 210). Le ministère de la Construction se tourne alors vers les géographes, puis (à la fin des années 1950) vers les économistes et les sociologues pour pallier le manque d'urbanistes. La transformation réelle des pratiques se situe dans la deuxième moitié des années 1960 et correspond à un contexte très particulier. La mise en place de la LOF et de ses outils tente d'apporter des réponses aux critiques de plus en plus vives vis-à-vis des espaces urbains produits dans les années 1950. Créées au moment précis de la décolonisation, les équipes d'aménagement vont pouvoir intégrer, le personnel technique colonial dès son retour en métropole et bénéficier ainsi d'une expérience précieuse.

Dans la pratique quotidienne des équipes, comment s'organisait concrètement le travail ? Le séminaire sur les OREAM de 2006 a permis d'apporter des éléments de réponse.

Là encore, les modalités précises de travail ont varié d'une OREAM à l'autre selon les contextes et les personnalités en présence. À Lille, nous l'avons vu, l'organisation des locaux répartit les deux étages disponibles entre une équipe « études » et une équipe de « concepteurs » : reprenant ainsi la distinction entre les hommes chargés de l'étude qui sont souvent de formation universitaire et les hommes de l'art (c'est-à-dire ici les architectes, urbanistes, paysagistes et dessinateurs). Ces deux équipes confrontent régulièrement leurs points de vue, au minimum lors des réunions hebdomadaires rassemblant l'ensemble du personnel. La nécessité de synthétiser les idées sur une carte oblige à se rencontrer, à se parler et travailler ensemble, comme Dominique Kaszynski l'a rappelé lors du séminaire. Dès lors, l'interdisciplinarité relève davantage d'une alchimie entre des sensibilités que d'une technique :

> « Deuxième remarque pour en revenir à l'aspect interdisciplinaire. C'étaient des petites équipes. On se réunissait tous les lundis ou mardis matins, peu importe, et il se passait là des choses extraordinaires. Dans cette équipe il y avait Jean Pattou, qui était à la fois totalement intégré à l'OREAM et un peu périphérique, et qui, pendant qu'on discutait sur tel ou tel sujet à l'ordre du jour, faisait passer des papiers : des caricatures des propos tenus par l'un ou par l'autre, et non des caricatures de l'un ou de l'autre. On était lancé dans une discussion passionnée sur ceci ou cela et on éclatait tous de rire. Le premier exemple de la pluridisciplinarité à l'OREAM-Nord, en tout cas quand Jean Pattou était là, c'était le rire commun d'architectes, d'urbanistes, d'économistes, de statisticiens, etc. Parce que chacun travaillait effectivement dans son coin. Mais il y avait un effet d'intégration culturelle dans ces réunions hebdomadaires qui fait que petit à petit les intuitions, les soucis des uns ou des autres étaient partagés. (...) Il y avait une ambiance miraculeuse ! L'interdisciplinarité, ce n'était pas des disciplines qui s'affrontaient pour mettre en place quelque chose, c'était des hommes, des sensibilités, qui d'une part régulièrement, par la discipline de réunions hebdomadaires, d'autre part instinctivement, échangeaient. »[280]

[280] Source : Jacques Poulet-Mathis, séminaire OREAM, 9 novembre 2006.

Cette pratique de réunion hebdomadaire se retrouve ailleurs, y compris en dehors des OREAM. À l'agence d'urbanisme de Dunkerque, les réunions sont de caractère autogéré, même si René Carême, l'élu communautaire responsable du suivi de l'agence, ouvrier à Usinor et syndicaliste, y assiste de façon systématique et les préside (Estienne, 2007). Jean-Pierre Saurin a également évoqué les réunions hebdomadaires de l'OREALM :

> « J'entrais dans une équipe d'aménagement disposant d'un économiste, d'un urbaniste, d'un paysagiste, d'un spécialiste de la culture… C'était assez étonnant parce que chacun travaillait dans sa sphère, mais à l'occasion des réunions du lundi ou du mardi matin, j'apprenais énormément sur ce qu'était l'économie, l'urbanisme, et je mélangeais tout ça avec ma perception du paysage de l'époque. »[281]

Souvent animées, ces réunions sont parfois tendues. Évoquant les difficultés, Dominique Kaszynski recommande de ne pas être idyllique. Elle évoque des « moments forts *d'écharpage* généralisé », répète que « c'était parfois assez compliqué », que « d'aucuns sortaient en disant que leur idée n'avait pas été reprise. »[282]. À Nantes, Michel Viollet constate la même difficulté à dépasser les approches disciplinaires et les différences de points de vue. Plutôt que de dialogue, il parle de « confrontation rude » entre l'approche sensible des paysagistes et l'approche rationnelle du reste de l'équipe.

Face à cette difficulté intrinsèque, des outils sont mis au point. À Nantes, Michel Viollet explique que le paysage est utilisé comme outil d'intermédiation entre les disciplines, pour dépasser les clivages et aboutir à une vision commune du territoire. À Lille, une même thématique de travail est abordée par plusieurs chargés de missions. Par exemple, l'étude des réseaux de villes est confiée conjointement à Guy Riboulet, urbaniste et à Joël Hébrard, ingénieur ; celle du système régional de transports à Guy Riboulet et à Michel Fleury, ingénieur détaché de la SNCF. Les études plus sectorielles sont généralement confiées à des tandems composés d'un représentant de chaque pôle (concepteurs et sciences humaines). La présence des deux chargés de missions est requise pour chacune des réunions avec les acteurs. L'un présente les documents graphiques, l'autre les éléments qui justifient les choix spatiaux[283]. Sur le bassin de la Sambre et le valenciennois, l'architecte Jean Pattou a travaillé avec Yves Leclercq. Natif de Solre-le-Château, ce sociologue et économiste avait une bonne connaissance du terrain. Sociologue lui aussi, Didier Kowalewski est chargé du bassin minier ce qui comprend l'étude des coupures vertes[284].

À Lille toujours, l'OREAM-Nord dispose à ses débuts[285] d'un autre outil original, le rire, qui a permis aux hommes de nouer des amitiés fidèles et à l'équipe de perdurer au-delà

[281] Source : Jean-Pierre Saurin, séminaire OREAM, 9 novembre 2006.
[282] Source : Séminaire OREAM, Lille, 9 novembre 2006.
[283] Source : Jean Pattou, entretien du 21 juin 2005.
[284] Source : OREAM-Nord, « Attribution des chargés d'études », document du 10/04/1973, copie numérisée transmise par Joël Hébrard, 30 octobre 2006.
[285] Embauché au printemps 1968, Jean Pattou quitte l'OREAM-Nord en 1970.

de sa dissolution. La caractéristique de l'équipe lilloise est d'avoir survécu sous la forme d'un réseau amical qui se réunit chaque année à la Pentecôte : ce sont les « Oreamades ».

Les modalités de travail ont également évolué dans le temps. Comme le montrent les documents de Joël Hébrard sur les effectifs de l'OREAM-Nord, mais comme l'a aussi rappelé Dominique Kaszynski lors du séminaire, plusieurs générations de techniciens se sont succédé à l'OREAM de sa création en 1966 à sa dissolution au début des années 1980. Ces vagues d'embauches représentent autant de cultures professionnelles, de contextes politiques et de modes de gouvernance, sensiblement différents. Créée par l'État selon le modèle de l'administration de mission, l'OREAM apparaît rapidement aux yeux des acteurs locaux comme une équipe non-conformiste. Cette image est renforcée par la personnalité des deux premiers directeurs et par la liberté de pensée et d'action dont bénéficie son personnel :

> « Les élus, comme les ingénieurs des Ponts et les universitaires, n'étaient pas convaincus du travail de l'OREAM qui avait, en revanche, le soutien du préfet, de l'administration centrale et de la DATAR. Cette image de l'OREAM résulte de la curiosité dont faisaient preuve les membres de son équipe, réputés comme "*touche à tout"*. Le DDE du Pas-de-Calais disait à ses collaborateurs de ranger les bureaux et de n'y laisser trainer aucun dossier avant les réunions avec des chargés de mission de l'OREAM de peur de leur donner des idées. Les relations ont été meilleures avec Francis Rouiller, responsable de l'Atelier d'Aménagement de la Zone Minière (AAZM)[286], agissant comme GEP du Pas-de-Calais dans la zone minière. »[287]

Si, de façon générale, les rapports de l'OREAM-Nord avec les organismes extérieurs sont souvent tendus, avec le monde universitaire, les rapports sont également difficiles. Évoquant les relations avec la faculté de géographie, Joël Hébrard décrit des attitudes différentes selon les générations et selon les lieux. Les échanges sont plus nourris avec ceux, parmi les géographes, impliqués dans l'urbanisme ou l'aménagement du territoire. On aborde ici la question de l'engagement des universitaires dans la vie de la société française, qui fut un point central du débat entre géographes dans la période qui a suivi l'après-guerre.

> « Les rapports entre l'OREAM et l'Université étaient froids et distants, notamment avec les géographes dont les locaux se situaient pourtant face à ceux de l'OREAM. L'équipe de l'OREAM a cherché en vain à obtenir des informations utiles de la part des enseignants de géographie : il n'y avait pas de partage possible, du moins du temps du Professeur Flatrès. L'image de *touche à tout* de l'OREAM jouait en sa défaveur : elle était réputée pour son imagination débordante qui risquait de troubler le jeu institutionnel. Si les relations étaient polies avec André Gamblin, Firmin Lentacker, Pierre Bruyelle ou encore Philippe Pinchemel, le climat n'était pas à la *coopération active.* L'obligation faite aux rédacteurs de thèse de produire des écrits inédits, non publiés ailleurs avant le jour de la soutenance, y était pour quelque chose : qui n'était pas "*Professeur"* ne pouvait s'exprimer sans risque de voir sa thèse refusée dix ans après. (...) Les relations entre l'OREAM et l'Agence d'urbanisme de Lille

[286] Il a publié par exemple : en 1966, « bassin minier du Pas-de-Calais : analyse du tissu urbain, Arras » ; en 1968, « éléments d'analyse Lens-Arras » ; en 1973, avec le GEP du Pas de Calais, une étude intitulée « Parc de la Deûle : pôle de Wingles », 52 pages, nombreuses cartes. Source : Docamenor, 2e trimestre 1975, *Aménagement du territoire et développement régional, bibliographie générale 1973/1974*, 640 pages.
[287] Source : Joël Hébrard, entretien du 26 janvier 2006.

étaient bonnes. Au sein de l'équipe Darré, les échanges ont été particulièrement suivis avec les géographes comme Marcel Gully[288] ou François Thierry. »[289]

Ainsi, les échanges avec les témoins montrent que l'interdisciplinarité n'est pas naturelle, mais qu'elle est le résultat d'un apprentissage ou d'une discipline de travail. L'élaboration du projet résulte de multiples croisements de points de vue entre les spécialistes issus des sciences humaines, les ingénieurs, les professionnels de la conception spatiale (architecte, urbaniste, paysagiste). Elle résulte également de la confrontation entre une lecture savante (abstraite) et une approche directe (sensible) du territoire.

2.2. Une seconde constante : la lecture géographique et paysagère du territoire

Pour les architectes-urbanistes des équipes, l'apport principal est d'ordre méthodologique et prend la forme d'outils d'approche et de connaissance du site. En alternative aux pratiques peu scrupuleuses et ignorantes, l'enjeu est toujours d'expérimenter un processus conceptuel respectueux de la géographie et des hommes, comme l'exemple de l'OREAM-Nord le montre bien. Les méthodes connaissent des variations selon les équipes, mais un certain nombre de points communs sont repérables. Le travail des paysagistes exige la compréhension du site, quelle que soit la surface. Au-delà du travail de terrain (commun aux géographes de l'école française), il repose en grande partie sur un **travail de lecture et de représentation spatiale**, mobilisant **différentes techniques ou procédés**.

La **lecture géographique du territoire** s'appuie sur l'étude des cartes d'état-major et l'analyse d'autres cartes techniques, les cartes géomorphologiques notamment. Divers éléments montrent que le recours à **la carte d'état-major** n'est pourtant pas systématique à l'époque. Selon le témoignage de Madame Challet, après sa nomination à la Commission supérieure des sites en 1974, son mari a exigé que des cartes soient inclues dans les dossiers d'étude des sites. La maîtrise de cet outil n'est pas non plus systématique. Plusieurs témoignages rappellent la capacité de Jean Challet à lire les paysages et à appréhender les échelles à partir d'une carte d'état-major. Les dessinateurs formés à l'OREAM-Nord par le paysagiste insistent sur sa maîtrise de l'espace et sa capacité à évaluer les distances au premier coup d'œil[290]. Un autre témoin[291] signale que la photographie aérienne intervenait toujours en second, comme instrument pour vérifier la justesse de l'analyse.

Si les **cartes géomorphologiques** sont systématiquement présentes pour chacune des cinq aires urbaines du Schéma d'aménagement de l'OREAM-Nord (1971), selon les

[288] M. Gully fut un des premiers enseignants de l'équipe de l'option Aménagement de l'IDN.
[289] Source : Joël Hébrard, *Ibidem*.
[290] Source : Yvon Dartois, entretien de juillet 2005.
[291] Source : Jacques Péré, entretien du 15 octobre 2006. Architecte à Tours, Jacques Péré a côtoyé Jean Challet pendant son adolescence au Maroc, puis en France.

témoignages de Pierre Dauvergne et Michel Viollet, leur usage est encore récent et révèle la curiosité des paysagistes envers la dimension historique des paysages. De même, l'observation comparative des cartes historiques et l'analyse de la toponymie sont pratiquées parce qu'elles offrent des informations précieuses sur la constitution des paysages, la nature des sols, la présence de l'eau (zones marécageuses). Paul Chavy, architecte urbaniste à l'AGUR, a utilisé ces sources d'information sur la région dunkerquoise. On retrouve cette thématique dans l'approche développée par Gérald Hanning à l'IAURP avec les notions de trame foncière et de composition urbaine (approche développée ci-après au paragraphe 3.3) ou avec le développement d'une « archéologie du paysage » au début des années 1970[292].

On peut également voir dans le Schéma d'aménagement de l'OREAM-Nord (1971) des cartes **climatiques** (« Carte climatique de la côte régionale de la frontière belge à la baie de Somme », p. 238), des cartes **hydrographiques** (« Carte hydrographique de Saint-Omer et du relief », p. 252), des cartes de **végétation** (« Carte d'utilisation du sol de la Sambre et l'Avesnois », p. 303).

Certaines des cartes techniques utilisées apportent des innovations réelles. C'est le cas, notamment, des « cartes de végétations ». La cartographie systématique de la couverture végétale du territoire français au 1/200 000e, entreprise de 1947 à 1987, par un laboratoire du CNRS de Toulouse, le Service de la carte de végétation mené par Henri Gaussen, offre en 80 feuilles une première image précise de l'occupation des sols[293]. À Montpellier, le Service de la carte des groupements végétaux, créé parallèlement autour de Louis Emberger, travaille à plus grande échelle, tandis qu'une autre approche de « l'étude des milieux » est développée à l'École nationale d'agriculture de Montpellier par Georges Kuhnholtz-Lordat (1888-1965) et son équipe à partir de 1949[294].

Nommé à Biarritz en 1954, le professeur Paul Jovet (1896-1991), botaniste, établit la carte de végétation dite de Bayonne (1969). Spécialiste de la végétation des milieux urbains et de ses groupements, il utilise différents termes : phytosociologie (1949), phytogéographie (1949, 1954, 1979), ou écologie (1952, 1979). La phytosociologie est à l'origine des reconstitutions de milieux végétaux au jardin plante au début des années 1930. Mais, après

[292] Voir : « Le retour du paysage comme objet scientifique » (Partie 1, Chapitre 1, Section 1, paragraphe 3.1.).
[293] Voir : Thierry Gauquelin, Marcel Delpoux, Guy Durrieu, André Fabre, Jacques Fontès, Pierrette Gouaux, Philippe Le Caro et Marie-Hélène O'Donoghue, « Histoire du Service de la carte de la végétation de la France1 », *La Revue pour l'histoire du CNRS*, n° 13, novembre 2005, mis en ligne le 3 novembre 2007.
URL : http://histoirecnrs.revues.org/document1697.html. Consulté le 14 mars 2009.
[294] Voir : Jules Carles, « G. Kuhnholtz-Lordat, La cartographie parcellaire de la végétation, ses principes et ses applications agronomiques », *Revue de géographie de Lyon*, vol. 26, n° 3, 1951, p.383-384 ; André Billange, « Bordas, Kuhnholtz-Lordat, Long, Marcelin et Marres, Contribution à la mise en valeur de la Costière du Gard, Etude du milieu », *Revue de géographie de Lyon*, vol. 28, n° 2, 1953, p.149-151. Ces articles sont disponibles en ligne : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/issue/geoca_0035-113x_1951_num_26_3
http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geoca_0035-113x_1953_num_28_2_1333

1945, les phytosociogéographes ou phytosociologues s'orientent vers l'étude des évolutions des peuplements végétaux cultivés et spontanés pour en dresser une cartographie dynamique.

Les paysagistes ont su s'emparer de cet apport scientifique. Deux rencontres ont été décisives pour le travail de Jacques Sgard : celle du professeur Georges Kuhnholtz-Lordat à l'occasion de l'étude du plan de paysage de Lamalou-les-Bains en 1955 (Vigny, 1995) et celle du professeur Paul Jovet lors du projet d'aménagement des espaces verts de la station balnéaire de Seignosse-le-Pénon[295]. Dans l'Hérault, le paysagiste analyse une entité géographique, le vallon du Bitoulet, en tant que milieu décrit par ses composantes (site, sol, végétation) ; dans les Landes, il doit « reconstituer un milieu végétal de type forestier associé à l'urbanisation » (Vigny, 1995).

> « Ce qui nous intéresse surtout [en tant que paysagiste] et ce qui nous a intéressés dans le Midi, autour de Marseille, c'était plutôt la dynamique du milieu naturel. C'est un territoire de garrigue qui évolue d'une certaine façon: elle brûle de temps en temps, renaît, est envahie par des pins… La notion de naturel entrait dans notre réflexion sous l'angle de la dynamique. Où allions-nous ? Quelle forme d'évolution devions-nous favoriser ? Cette façon d'appréhender le milieu naturel, je ne l'ai pas apprise à l'OREAM : c'était un truc acquis auparavant auprès de botanistes. Je l'ai découverte lors d'un travail avec le professeur Jovet sur la dynamique des dunes landaises, mais aussi avec le professeur Kuhnholtz-Lordat qui a travaillé sur l'évolution de la végétation dans les parcelles de vigne et en Hollande naturellement. Dans le Westhoek, les espaces naturels sauvegardés, en particulier les dunes, étaient totalement interdits au public. Mais la situation de la Hollande est très particulière à ce sujet… »[296]

Dans le Nord, à l'occasion de l'étude sur les terrils, Michel Viollet utilise les analyses environnementales effectuées par le professeur Jean-Marie Géhu, botaniste à Lille[297]. À l'OREALM, Pierre Dauvergne mobilise l'équipe du Centre d'études phyto-sociologiques et écologiques (CEPE) de Montpellier, animée par Gilbert Long[298], pour lui établir des cartes permettant de visualiser sur un document synthétique la dynamique des écosystèmes. Des cartes de ce type ont aussi été utilisées à Marseille. Mais, selon Pierre Dauvergne, ces premières tentatives sont décevantes. Trop statiques, elles ne parviennent pas encore à retranscrire l'évolution des écosystèmes.

> « On a eu une collaboration extrêmement importante avec des phytosociologues (de formation universitaire) du Centre d'Études Phytosociologiques et Écologiques de Montpellier. Je connaissais leurs cartes de la Tunisie, réalisées dans la perspective d'une mise en valeur des terres. Cette approche, qui me semblait dynamique, m'intéressait en Loire Moyenne par rapport à la végétation. Ce qui m'intéressait dans leur contribution, c'était non seulement de caractériser cette végétation, mais surtout d'avoir des éléments pour évaluer sa fragilité aux

[295] Source : Jacques Sgard, séminaire OREAM, Lille, 9 novembre 2006.
[296] Source : *Ibidem*.
[297] On lui doit l'initiative, en 1970, du développement de la phytosociologie régionale. Créé en 1987, le « centre régional de Phytosociologie » devient « Conservatoire botanique national de Bailleul » en 1991.
[298] Dans un article datant de cette époque, Gilbert Long relate l'évolution des géographes qui passent de la réalisation des cartes de végétation *stricto* sensu à la représentation cartographique des écosystèmes, c'est-à-dire de la végétation et de son milieu (Gilbert Long, 1969, « Perspectives nouvelles de la cartographie biogéographique végétale intégrée », in *Plant Ecology*, vol.18, n° 1 à 6).

> pressions humaines inéluctables dans les 10 à 20 années suivantes. Mais ils ont pris le problème à l'inverse ! Ils ne pouvaient pas comprendre la dynamique de la végétation sans parler du climax (avec les cartes de végétation de Toulouse, notamment), de l'abandon ou de la diminution de la pression humaine sur le paysage. Ils considéraient donc la diversité, la sensibilité et l'évolution de la végétation en termes régressifs. Les études plus fines qu'ils avaient réalisées sur la Sologne montraient une déprise humaine par rapport à la conquête de ce territoire au XIX^{e} siècle. J'étais bien embarrassé parce que l'autoroute qui devait se réaliser allait traverser des pans entiers de forêts et je savais que des phénomènes de lisière et de dégradation allaient se produire. Mais non, ils ne me le faisaient pas dans le bon sens. »[299]

Chacune des équipes souhaite disposer de **photographies aériennes**. Dans le Nord, l'architecte Gilbert Delecourt, pilote amateur, organise à l'occasion des survols du territoire en avion : ses passagers peuvent à cette occasion constater la présence d'un nuage de pollution au-dessus de la métropole Lille-Roubaix-Tourcoing[300]. Dans la Loire, le géographe Pierre Falaise, ancien pilote militaire, offre la possibilité à Pierre Dauvergne de se constituer, à moindres frais, une couverture photographique aérienne complète du périmètre d'étude[301]. Au Maroc, Michel Écochard avait déjà l'habitude d'emmener ses collaborateurs survoler les territoires étudiés dans son petit avion personnel. Mais, dans les OREAM, des moyens de locomotion plus surprenants sont utilisés pour leur capacité à révéler d'autres vues paysagères. Michèle Delaigue se rappelle les week-ends de descente de la Loire en radeau :

> **« Une anecdote**, à propos des îles de la Loire… Les investigations de la semaine de travail me conduisant à découvrir toutes les berges de la Loire, l'idée de réaliser une descente en radeau a vu le jour, et les repérages de la semaine servaient non seulement à faire une étude du paysage des îles et préparer un article pour les « cahiers de l'OREALM », mais également à l'équipée du week-end… Ainsi de Jargeau à Amboise, de dimanche en dimanche, un radeau fait de chambres à air et de branchages — qui n'était plus qu'un plancher flottant à la fin ! —, est descendu au fil de l'eau emmenant des paysagistes sur les plages des îles de la Loire qui n'avaient jamais eu autant de visiteurs depuis le temps des gabares ! »[302]

Ce mode de découverte l'amène à comprendre l'unité de ce patrimoine naturel. En décembre 1973, elle écrit dans les *Cahiers de l'OREALM* qu'« il ne peut être question de classer une île seule… Par contre la protection du Val entier, afin qu'il devienne la "coulée verte" de la Métropole Jardin, s'impose ».

La connaissance du terrain suppose **d'arpenter** le territoire. Pierre Dauvergne a rappelé qu'à la différence du reste de l'équipe, il était beaucoup sur le terrain emmenant le géographe, Pierre Falaise, et le spécialiste du patrimoine culturel, Claude Fabrizio.

Ces visites, qui étaient parfois mal perçues, sont l'occasion de comprendre le territoire, mais aussi d'en **représenter** les paysages : par la pratique du **relevé** et des **croquis**. Mais d'autres techniques de représentation sont utilisées, permettant de développer une approche

[299] Source : Pierre Dauvergne, séminaire OREAM, Lille, 9 novembre 2006.
[300] Source : Gilbert Delecourt, entretien du 18 septembre 2005.
[301] Source : séminaire OREAM, Lille, 9 novembre 2006.
[302] Source : lettre de Michèle Delaigue à l'auteur, octobre 2006.

sensible. Cet usage du dessin sensible définirait la spécificité des paysagistes par rapport aux autres professionnels de l'espace. L'analyse des diplômes soutenus entre 1960 et 1990 a permis à Denis Delbaere de montrer l'arrivée, dans les rendus d'étudiants des années 1970, du croquis d'après photographie, puis, dans les années 1980, de croquis d'ambiance et de photos au « caractère volontairement anecdotique, voire humoristique » (Pousin, 2007 : 184-188). La publication de plusieurs ouvrages a favorisé ces pratiques. Celui de Danièle Routaboule (1976), présentant « la communication graphique en architecture du paysage »[303], est relayé par Jacques Simon dans deux numéros d'*Aménagement des espaces libres*. Le premier numéro, en 1982, s'intitulait « 500 croquis ». Le onzième, consacré aux « Croquis perspectifs de 130 paysagistes », fut très largement diffusé et réédité en 1988.

La connaissance du terrain passe par la constitution de **banques de données photographiques**. Cette caractéristique commune aux OREAM avait été auparavant celle de Michel Écochard au Maroc. Les clichés sont souvent pris par les paysagistes eux-mêmes lors des visites sur le terrain (c'est le cas de Jean Challet), parfois par des photographes associés aux équipes. Les diathèques ainsi constituées représentent des sources d'informations riches et précieuses. Si celle de l'OREAM-Nord a malheureusement disparu lors de la dissolution de l'organisme, celle de l'OREALM a pu être conservée au titre des archives de l'OREAC :

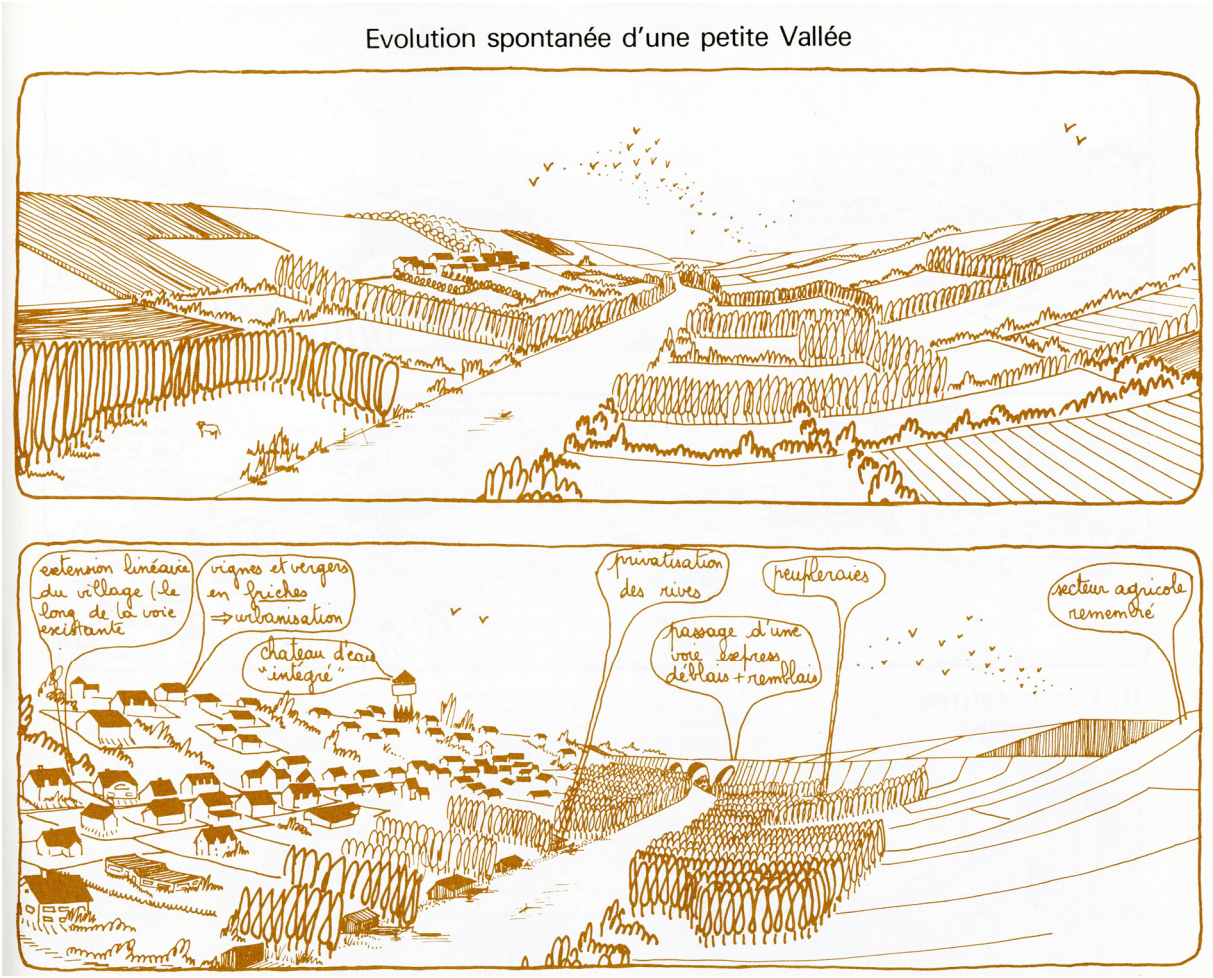
> « L'OREAC a déménagé, les archives ont été sauvées *in extremis* (des milliers de diapositives répertoriées par la succession de paysagistes) et déposées (je l'espère) aux Archives Départementales. J'ai pu en faire exploiter une partie grâce au travail d'une stagiaire. Après un repérage précis, elle est retournée sur le terrain pour refaire les mêmes clichés 20 ans après. »[304]

D'abord interne, le travail des paysagistes vise à sensibiliser les techniciens. Originaire du nord, Jean-Philippe Motte reconnaît qu'il doit à Pierre Mas et Jean Challet le fait d'avoir appris à regarder autrement sa région et à mesurer « l'ampleur du désastre » sans tomber, toutefois, dans le fatalisme, mais en sachant, au contraire, rester prospectif[305]. L'action des paysagistes consiste ensuite à sensibiliser les élus et le grand public. Le paysage sert, nous l'avons dit, d'intermédiation dans des débats parfois difficiles. En phase ultime de projet, **le recours aux croquis**, ou aux dessins humoristiques est privilégié pour dialoguer avec les élus et le grand public. En effet, le dessin introduit une distance et permet ainsi de dépasser la polémique. C'est le cas à Nantes, mais aussi à l'OREALM avec une bande dessinée réalisée par les jeunes paysagistes, Jean-Pierre Saurin, puis Michèle Delaigue :

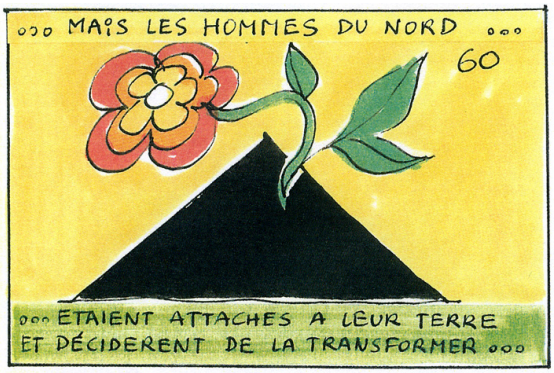
> « Cette petite revue illustrée, vendue en kiosque, était le moyen pour l'équipe d'informer le public de l'avancement des réflexions sur la future "Métropole-Jardin". Pour nous, les

[303] Ouvrage publié en 1976 aux éditions Georges Le Pape à Montréal.
[304] Source : Michèle Delaigue, lettre à l'auteur, octobre 2006.
[305] Source : Jean-Philippe Motte, entretien du 10 octobre 2006.

paysagistes, c'était l'occasion de dessiner, expliquer le paysage et de prendre position dans l'évolution souhaitable du cadre de vie des habitants de la Loire Moyenne… »[306]



ill. 19 : Conséquences paysagères de l'évolution spontanée du territoire. Source : *Cahiers de l'OREALM*, n°9, p.43. Cliché Archives Départementales d'Indre-et-Loire.



ill. 20 : Image extraite d'une bande dessinée inédite de Jean Pattou. Source : Jean Pattou.

Dans le Nord, les caricatures de Jean Pattou circulent en interne pour faciliter le travail interdisciplinaire. Des bandes dessinées et d'autres images de communication sont diffusées lors des expositions grand public. Il s'agit d'éviter de recourir aux photographies dont le réalisme peut susciter des conflits avec les élus et les habitants et autres usagers de l'espace.

[306] Source : Michèle Delaigue, *Ibidem*.

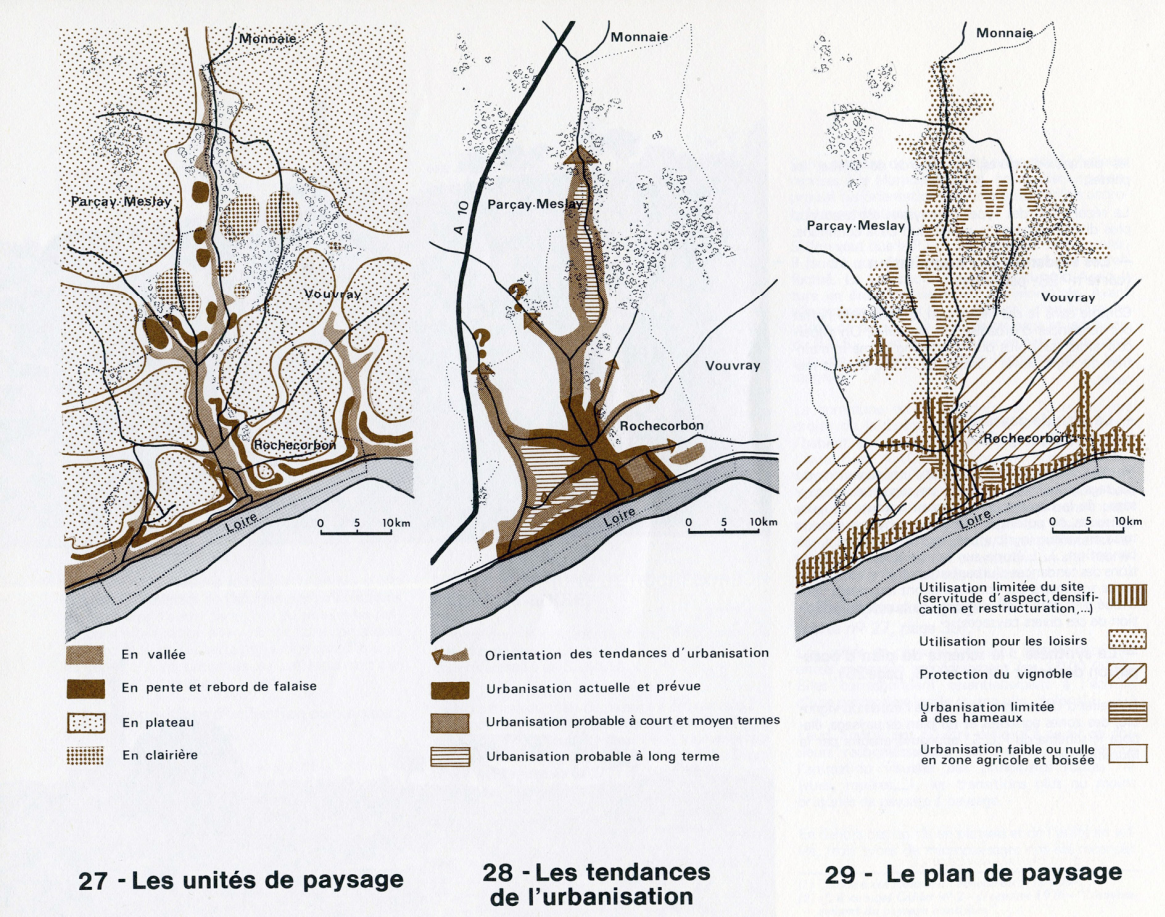
Parallèlement à ce travail sensible, les techniciens des OREAM cartographient toutes les données disponibles. De retour à la table à dessin, les paysagistes ou les dessinateurs représentent sur des cartes les informations recueillies sur le terrain, mais aussi l'ensemble des statistiques élaborées par les services d'études. L'atlas ainsi formé sert de base au dialogue avec l'architecte. En feuilletant les pages du schéma régional d'aménagement de l'OREAM-Nord (1971), on découvre, par exemple : une « carte des typologies socioprofessionnelles », établie à partir des résultats du recensement de 1962 (p. 39) ; une carte présentant « les migrations alternantes en 1962 » (p. 55) ; une cartographie typologique des villes et des services (p. 91-94) ; des cartes présentant les créations et les disparitions d'établissements industriels entre 1962 et 1967 (p. 71).

À la fin des années 1960, le territoire français évolue considérablement et de nombreuses données ne sont pas encore disponibles sous forme cartographique. C'est pourquoi les équipes des OREAM sont amenées à faire ce travail d'inventaire cartographique considérable, mais aussi original. Charles Delfante fait le tour des OREAM pour lister les recherches menées en termes d'expression graphique, de choix des couleurs, de représentation des schémas, des cartes et des résultats d'enquêtes… Le Groupe central de planification urbaine[307] lui a donné pour mission d'homogénéiser les pratiques afin d'établir une base graphique commune. L'objectif est de faciliter la lecture comparative des schémas métropolitains, afin qu'au niveau le plus haut de l'État on ne soit pas désorienté par des expressions différentes[308]. Cette recherche graphique correspond au moment où, sous la direction du géographe Jacques Bertin (1967), la notion de « sémiologie graphique » se développe en France. Mais davantage que l'expression graphique, c'est l'harmonie des présentations qui est recherchée au sein des OREAM.

Très concrète, leur formation initiale horticole donne aux paysagistes un **regard à la fois pragmatique et technique.** Capables de déchiffrer les qualités du sol, ils peuvent ainsi valoriser les tracés des cours d'eau, s'appuyer sur les grandes lignes du paysage pour élaborer les propositions d'aménagement. Cette démarche, ancienne (Jean Claude Nicolas Forestier, Henri Prost ou Michel Écochard l'ont pratiquée) et aujourd'hui banale, fut néanmoins objet de découverte et d'apprentissage pour les architectes et les ingénieurs des années 1960. En 1965, *Urbanisme* présente des hypothèses d'aménagement de la métropole lorraine émanant des étudiants du séminaire Tony Garnier[309]. Les courbes de niveaux ne figurent sur aucun des plans. La simplification du graphisme par objectif esthétique crée des images épurées qui relèvent davantage du « schéma d'aménagement » que de la cartographie.

[307] Créé en 1964, ce comité de coordination interministériel est présidé par Roger Goetze, grand commis de l'État et Inspecteur des Finances.
[308] Source : Gilbert Delecourt, architecte à l'OREAM-Nord, entretien du 18 septembre 2005.
[309] « Contribution à l'établissement d'un programme pour la métropole Lorraine, par le Séminaire Tony Garnier », *Urbanisme*, n°89, 1965, p. 50-59.

Dans le projet de l'OREAM-Nord, les secteurs « d'interruption volontaire de l'urbanisation et de l'industrie » ne sont pas des surfaces vides ou muettes, mais des éléments structurants. Dans l'aire urbaine centrale, le parc prévu de part et d'autre des rives de la Deûle constitue l'ossature autour de laquelle s'organisent infrastructures, urbanisation et activités (Estienne, 2005). Dans le Val de Loire, l'équipe s'appuie sur un rapport de synthèse réalisé pour le ministère de l'équipement et du logement (DAFU) : « De la notion de paysage au concept du milieu de vie » (David, Delavigne, Muret, Zeitoun, 1969). Le tour d'horizon « des définitions, études et recherches sur le thème du paysage » (Muret, 1972) permet de construire une approche méthodologique plus élaborée, diffusée sous forme de rapports et d'articles. Au fil du travail, le projet d'aménagement devient celui de la « métropole-jardin » (Berry, Dauvergne, 1973). La méthode fait évoluer le contenu du programme et le parti mis en œuvre.



ill. 21 : Plan de paysage proposé par l'OREALM pour Rochecorbon. Source : *Cahiers de l'OREALM*, n°7, p.38. Cliché Archives départementales d'Indre-et-Loire.

Ainsi, quels que soient les lieux, les contextes et les personnalités, la découverte du site passe par un travail approfondi de lecture et de représentation spatiale mobilisant différentes techniques ou procédés. Cet invariant méthodologique est à la base d'un renouvellement des idées et des pratiques.

3. Le renouvellement des idées et des pratiques

> « Je crains toutefois qu'on oublie un peu, parfois, le travail préalable, plus ingrat mais plus fondamental : l'analyse des structures même du paysage, dont les résultats doivent guider ensuite l'urbaniste et l'architecte, c'est-à-dire la recherche active de ses potentialités, de sa capacité d'accueil, de son évolution possible, et non seulement la vérification après coup de ce qu'il peut subir. C'est ce qu'on appelle désormais un plan de paysage. »[310]

Comme le montre ce passage du livre de Robert Poujade, *Le ministère de l'impossible* (1975), le ministre en charge de l'environnement souhaite dès la première moitié des années 1970 systématiser l'approche du territoire par le paysage. Quel intérêt perçoit-il à la présence des paysagistes au sein des équipes d'aménagement ? Dans cette période durant laquelle émerge l'écologie politique en France, quels sont les liens entre écologie, paysage et aménagement ? Nous commencerons par présenter le contexte idéologique du tournant des années 1960/1970 en montrant que le personnel des OREAM et plus particulièrement les paysagistes sont sensibles aux questions environnementales. Nous analyserons ensuite comment les projets modifient les thématiques et les échelles de travail, en introduisant un nouveau type de pratique professionnelle. Enfin, nous préciserons les liens qui commencent à se tisser entre paysage et aménagement dans le débat politique ou professionnel.

3.1. Le contexte idéologique : émergence de l'écologie politique

Les premiers développements de l'écologie politique en France datent du début des années 1970, une série d'événements marque de façon décisive ce moment. En mars 1967, les côtes bretonnes sont souillées après l'accident pétrolier du Torrey Canyon. Cette première marée noire en Europe provoque une forte mobilisation humaine et incite à prendre en compte un risque jusque-là négligé. En 1969-1970, des projets de stations touristiques menacent le périmètre du jeune parc naturel de la Vanoise et déclenchent une forte réaction de l'opinion publique, obligeant le président de la république, Georges Pompidou, à prendre position.

À la même époque, le journal Hara-Kiri confie au dessinateur Pierre Fournier une chronique de deux pages autour des questions de l'écologie. Première publication française vouée à cette thématique, *La Gueule ouverte* naît de cette expérience initiale. De novembre 1972 à 1980, 24 numéros (diffusés auprès de 150 000 lecteurs) ont assuré la sensibilisation politique d'une génération. Parmi les témoins présents lors du séminaire OREAM de Lille, plusieurs étaient des lecteurs de ce « journal qui annonçait la fin du monde ».

[310] Passage cité par Bertrand Barraqué (1985 : 124).



Deux rapports du Club de Rome, fondé en 1968, ont également joué un rôle précurseur en faisant prendre conscience de la limitation des ressources. Le premier, ou rapport Meadows, s'intitule *Halte à la croissance* (1972), et le second, *Sortir de l'ère du gaspillage : demain* (1974). En janvier 1971, un nouveau ministère chargé « de la protection de la Nature et de l'environnement » est confié au maire de Dijon, Robert Poujade, déjà président du Haut commissaire à l'environnement. Trois ans plus tard, une nébuleuse militante (parmi laquelle on retrouve Pierre Fournier et différentes associations comme les Amis de la Terre) porte la candidature de l'agronome René Dumont aux élections présidentielles.

ill. 22 : *La gueule ouverte*, n°21

Particulièrement sensibilisé à ces idées, le personnel des OREAM prend parfois une part active dans cette effervescence militante. Le second directeur de l'OREAM-Nord, Jean de Brunot de Rouvre, polytechnicien et ingénieur des Ponts et chaussées, s'est engagé en faveur de la protection de l'environnement. Il entre au Conseil d'administration de l'association *Nord Nature*, dès sa création en janvier 1971 (Jean Challet y est nommé conseiller technique). En 1972, Brunot de Rouvre participe avec J. Franeau et Y. M. Rodrigues, à la rédaction d'un ouvrage intitulé *La défense de l'environnement* (publié par l'Institut européen de l'action sociale à Marcinelle). De même, Pierre Mazzolini, autre ingénieur des Ponts, qui a été responsable de l'agence d'urbanisme de la métropole lilloise à partir de 1973, présente la politique de développement des plans d'eau, menée dans la région parisienne, au sein de la revue *Aménagement et nature*[311]. Si le texte débute par l'énoncé des besoins de plans d'eau face au développement des activités nautiques, il expose plus loin de façon détaillée les autres bénéfices attendus de l'aménagement de plans d'eau en zone urbaine, principalement en termes d'assainissement avec la possibilité de drainage, de stockage et d'épuration des eaux. Le discours semble aux antipodes de l'image stéréotypée de l'ingénieur des Ponts bétonneur !

Mais, renouvelée par les voyages dans les pays d'Europe du Nord-Ouest et les rencontres, la pratique des paysagistes des OREAM les conduit à s'intéresser à toutes les problématiques qui touchent la nature et l'environnement, y compris aux travaux émanant de chercheurs reconnus dans la communauté scientifique. La revue *Aménagement et Nature* est un lieu d'échanges favorisant la diffusion des idées les plus récentes et la rencontre des hommes. Dès la fondation de la publication, Jacques Sgard et Jean Challet sont cités en tant

[311] *Aménagement et Nature*, n°18, 1970, p. 16-17.

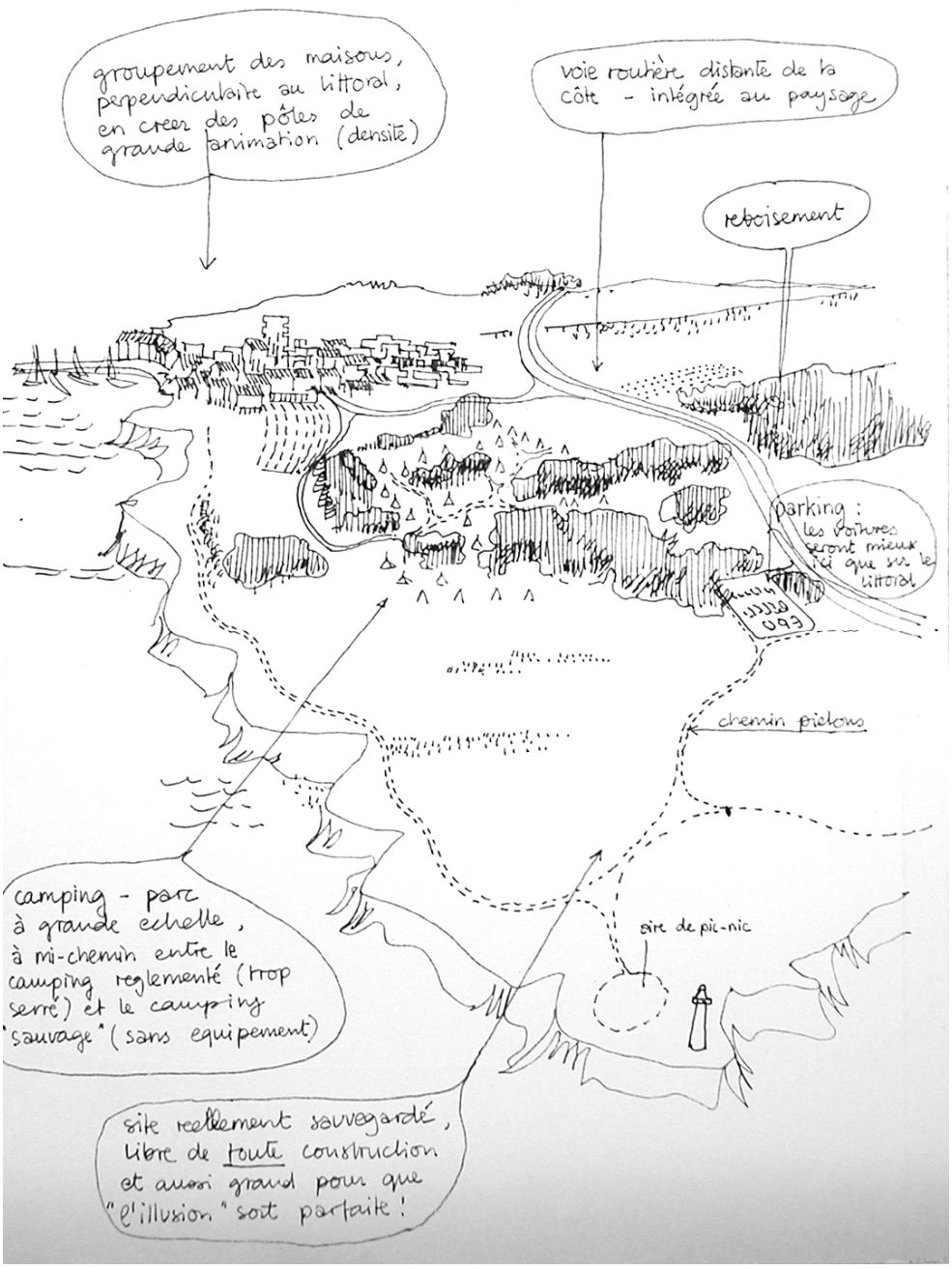
que *Conseillers* et *Correspondants* pour le Maroc jusqu'au retour en métropole. Or, des contacts ont certainement pu se nouer au sein de ces groupes avec les scientifiques présents. Madame Challet se rappelle les liens entre son mari et Jean-Claude Lefeuvre, par exemple. En 1981, ce spécialiste des zones humides a dirigé un rapport sur la « qualité des eaux potables en France » (Muséum national d'histoire naturelle, Laboratoire d'évolution des systèmes naturels et modifiés). Au début des années 1980, il s'est intéressé à l'évolution des milieux de « la baie du Mont Saint-Michel », titre d'un ouvrage publié en 2000, chez Actes Sud, dans la collection « Conservatoire du littoral ». De même, nous avons vu plus haut l'influence qu'a eue pour le travail de Jacques Sgard la rencontre des spécialistes de la phytosociologie ou phytogéographie comme Georges Kuhnholtz-Landrat et Paul Jouvet, et l'intérêt dont a fait preuve Pierre Dauvergne pour les travaux de Gilbert Long.

Plusieurs nominations ou commandes de l'État montrent la reconnaissance de l'expertise développée par ces paysagistes. Celle de Jean Challet est très environnementale. En 1971, le ministère lui demande de participer à « l'élaboration de la charte-programme pour l'aménagement, la protection et la gestion de l'île de Porquerolles » sous la direction de J. Narbonne[312]. À la suite de ce travail, le ministère le charge d'une étude de la côte picarde en collaboration avec le CETE. En 1974, il est désigné membre de la commission supérieure des sites, avant d'être nommé membre du groupe des experts régionaux en écologie (morphologie des sites) pour la région picarde par arrêté préfectoral du 18 mai 1978.

3.2. Au cœur des projets : le renouvellement des thématiques et de l'échelle de travail

Sensibilisés à **la protection de l'environnement** par leur métier et le contexte politique, les paysagistes des OREAM s'emparent naturellement de ces questions. Nous avons vu comment la question de l'eau structure le projet du parc de la Deûle de l'OREAM-Nord. À Nantes, Michel Viollet introduit la notion de « tiers sauvage » pour favoriser une urbanisation perpendiculaire à la côte et préserver des espaces de contact avec l'arrière-pays. L'OREAM-Nord reprend la même notion. Les études menées avec le bureau d'études « Urbanisme, Aménagement, Tourisme » (UAT) et le GEP du Pas-de-Calais cherchent à équilibrer l'aménagement touristique de la côte entre Boulogne et la Somme, en intégrant des variations autour du « tiers sauvage ». Après la consultation de l'association pour la promotion de la côte d'Opale et de la commission interministérielle pour l'aménagement touristique de littoral, le schéma d'aménagement touristique de la Côte d'Opale est entériné le 3 décembre 1970. Pour éviter l'urbanisation continue de la côte, des zones tampons plus ou moins larges séparent les stations touristiques, tandis que le trafic routier est reporté dans l'arrière-pays.

[312] Les documents consultables à la documentation du parc naturel de Port-Cros sont le projet de charte (Narbonne, 1971, 51 p.) et les deux tomes du rapport de synthèse (Narbonne, 1971, 119 et 85 p.).



ill. 23 : « Sauvegarder le site = l'aménager différemment ! » ou les enjeux du tiers sauvage sur la côte atlantique. Source : Michel Viollet.

Toujours constituées d'« espaces naturels » – expression qu'il faut plutôt comprendre comme des espaces de nature ou des espaces plantés – ces zones tampons sont différemment traitées selon les cas. La préservation à l'état vierge de sites naturels correspond à la notion de « tiers sauvage ». Ces grands espaces naturels peuvent néanmoins inclure des terrains agricoles à côté des dunes et des bois. La conservation d'espaces plus petits, « enserrés entre les zones d'habitation » et « traités en parcs de nature », doit permettre d'offrir « des fenêtres de nature prolongeant les plages » (OREAM-Nord, 1971 : 244). Le choix des termes (*fenêtre*) indique bien la préoccupation esthétique et paysagère qui sous-tend la conception au-delà des

problématiques environnementales. Inversement, la protection des espèces faunistiques et floristiques implique une protection des milieux de vie qui s'exprime en termes « d'unités paysage » (ici au sens de la géographie classique) :

> « Entre ces unités touristiques, la protection d'unités de paysage devra comprendre à la fois, comme on a vu, la plage, la dune récente, la dépression éolienne, la dune ancienne boisée ou fixée et l'espace naturel des Bas champs. » (OREAM-Nord, 1971 : 245)

Cependant, cette notion n'est propre ni aux paysagistes, ni aux OREAM. Elle fait en effet partie du vocabulaire politique des militants environnementaux. Le 14 novembre 1972, un collectif de 17 associations œuvrant en faveur de la nature, le « Comité de la Charte de la Nature », publie une « Charte de la Nature », avec l'intention explicite d'orienter le prochain débat électoral. Le texte est repris dans *Urbanisme*. L'expression « tiers sauvage » figure dans l'article 7 de la charte et devient le slogan permettant de revendiquer un *minima* de protection des espaces naturels côtiers du pays. Le texte anticipe de peu l'esprit de la loi du 10 juillet 1975 qui préside à la création du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres (et dont les travaux préparatoires commencent en 1973 au Sénat).

> « ART. 7 — L'homme doit maintenir de vastes étendues de Nature sauvage et protéger partout la faune et la flore contre la surexploitation et l'extermination des espèces. Les parcs naturels nationaux et les réserves naturelles seront un domaine inviolable.
> Le patrimoine forestier de l'État et des collectivités locales ne doit pas être réduit. L'expansion rapide de la forêt, source d'oxygène et cadre de loisir, est indispensable, particulièrement sous la forme de feuillus.
> Tout homme a droit au libre accès à la mer, aux grands lacs, aux cours d'eau et aux montagnes.
> Le domaine public maritime de l'État est et doit rester inaliénable, incessible et imprescriptible. Tout déclassement et toute concession d'endigage y sont interdits.
> Le domaine privé de l'État et les terrains en bord de mer, de lac ou de rivière appartenant aux collectivités locales ne doivent en aucun cas être vendus, et aucune concession publique ne doit y être accordée pour un usage privé. Un plan de protection et d'aménagement de tout le littoral maritime et lacustre sera établi ; le tiers au moins de ce littoral devra être gardé à l'état naturel.
> La haute montagne restera vierge. Au-dessus de 1 500 mètres, la montagne sera préservée de l'urbanisation. Le tiers au moins du domaine skiable demeurera à l'état naturel. »[313]

Mais pour la revue *Aménagement et nature*, l'introduction du « tiers sauvage » n'est qu'un alibi autorisant l'abandon des 2/3 d'espaces naturels restant :

> « Le mythe du tiers sauvage qu'on mentionne à l'article 7 risque de sacrifier 2/3 là où il faudrait protéger 100 %. La nature est une collection de cas d'espèce : il s'agit de respecter cette variété, la vocation des sols, la beauté des sites, et de les mettre en valeur. Certains endroits seront sans inconvénient densifiés ou « sacrifiés », d'autres seront protégés à 100 %. Le 1/3 sauvage c'est un peu comme le 10 % constructible des forêts cédées à la collectivité : 10 % construits peuvent tuer pratiquement les 90 % restant. Alors que dire des 66 % ! »[314]

[313] Source : *Charte de la Nature*, 14 novembre 1972.
[314] Roland Bechmann, *Aménagement et nature*, n° 28, 1972-1973, p. 26-27.

Le texte de l'article 7 de la Charte montre qu'il s'agit moins de protéger la nature pour elle-même, que de la préserver au bénéfice des hommes. Au début des années 1970, en France, la préoccupation environnementale comporte souvent une **dimension sociale** (ou humaniste) difficile à isoler. Elle peut s'exprimer en termes de **bien-être**, d'attention au **cadre de vie**, d'offre d'espaces de **loisir** ou d'espaces **récréatifs.** La quatrième partie du livre orange, consacrée au « cadre de vie », montre la forte volonté de le requalifier pour le bien-être de la population. En entretien, l'un des architectes de l'OREAM-Nord a exprimé le regret que plusieurs générations d'habitants n'aient pu « profiter » d'espaces de nature jusqu'à la réalisation actuelle. Nous avons vu aussi que le parc de la Deûle s'efforçait de combler le manque d'espaces verts récréatifs de l'agglomération lilloise.

Cette double dimension environnementale et sociale provient en partie des mouvements associatifs et notamment des liens entre les mouvements écologistes et le syndicalisme pour le cadre de vie. Entre 1974 et 1984, elle se retrouve dans les intitulés ministériels : un secrétariat d'État chargé de l'environnement au sein du « ministère de la Qualité de la vie » précède la création du « Ministère de l'environnement et du cadre de vie » (1978 à 1981), puis d'un secrétariat d'État auprès du Premier ministre, chargé de « l'Environnement et de la Qualité de la vie » (1983-1984). Mais, la prise en compte du paysage dans les projets des OREAM permet aux paysagistes d'introduire d'autres problématiques, touchant le domaine culturel ou concernant des questions purement spatiales.

La dimension culturelle et symbolique du paysage n'est jamais absente du travail. En Loire-Moyenne, berceau des châteaux de la Loire, cette caractéristique « incontestable » du territoire (Berry, Dauvergne, 1973) a justifié l'embauche à l'OREALM de Claude Fabrizio, spécialiste des questions culturelles dans l'aménagement (il a poursuivi sa carrière à l'UNESCO). Souhaitant faire l'inventaire des éléments patrimoniaux du Val de Loire, il accompagnait régulièrement Pierre Dauvergne lors de ses visites de terrain. Au fil de ces parcours communs, s'est construite une vision partagée des paysages, intégrant les dimensions naturelles et naturelles. Pour Michèle Delaigue, il faut y voir l'une des origines du classement ultérieur au patrimoine de l'UNESCO. En Alsace, la dimension symbolique du paysage de la route des vins oblige Jacques Sgard et l'OEDA à trouver « comment intervenir pour conserver une image identitaire sans empêcher le développement »[315]. Le développement des villages vers la vallée est privilégié pour maintenir le contact avec les vignobles situés plus haut vers la lisière du massif vosgien.

Nous avons déjà évoqué la question du paysage industriel abordée notamment dans le Nord ou en Lorraine. Après l'annonce de la fermeture des industries traditionnelles, plusieurs années s'écoulent avant que ces régions en mesurent les conséquences pour leur cadre de vie

[315] Selon les mots de Jacques Sgard (conférence OREAM, Lille, 9 novembre 2006).

urbain et la reconversion se pose en termes paysagers[316] avant de se poser en termes architecturaux. S'il faut attendre dix ans pour lire le premier article sur la reconversion d'un bâtiment industriel, la filature Le Blan à Lille[317], la première étude technique sur le verdissement des terrils date de 1971 (Douhéret, 1971), suivie en 1972 d'une exploration des scénarios d'aménagement (GGK, API, 1972). Ainsi, la reconversion engage, avec les terrils, des figures emblématiques du bassin minier alors même que sa valeur paysagère n'est pas encore reconnue. L'analyse des politiques publiques du paysage en région Nord montre qu'avant de trouver d'autres usages pour le territoire, il a fallu mettre en œuvre une éradication systématique et très coûteuse des traces de l'industrie (Mons, 2002). Cette étape fut pourtant le préalable à la reconnaissance de la valeur patrimoniale du paysage minier et à son inscription au titre du paysage immatériel (Mons, Estienne, 2006). En formant les techniciens des OREAM, en sensibilisant la maîtrise d'ouvrage régionale, les paysagistes ont contribué, parmi d'autres acteurs, à rendre cette évolution possible parce qu'ils ont su se saisir dans un contexte sociétal et politique donné d'éléments favorables. En ce sens, « le paysage [est bien] le produit de la rencontre d'un groupe humain avec le territoire qu'il occupe », comme le disait l'épigraphe du dossier de *l'Architecture d'Aujourd'hui* (1972, n°164), intitulé « L'homme et le territoire ».

Par rapport à Jean Challet, dont l'expertise environnementale était reconnue, celle de Jacques Sgard et de Michel Viollet se situe spécifiquement dans le domaine de **l'aménagement des grands territoires**.

Parmi les paysagistes de l'après-guerre, Jacques Sgard est celui qui, le premier en France, a mesuré les enjeux du paysage à l'échelle des grands territoires et s'y est confronté de façon significative. Ses études d'aménagement ont couvert toutes les échelles concernées : du niveau communal (plan de paysage de Lamalou-les-Bains, 1955), au niveau régional (étude d'aménagement de la côte aquitaine, 1968 ; côte de Bourgogne, 1969 ; OREAM-Lorraine, 1969-1970), en passant par l'échelon supra-communal (étude de paysage pour l'OREAM-Marseille, 1970-1977 ; Carrières de Marquise, 1991 ; Vallée d'Aspe et tunnel du Somport, 1992-1993). Différentes problématiques motivent ses réponses à des commandes publiques : la prospective (Vallon du lyonnais, 1987), la création et l'insertion des projets (autoroute A 6 à Beaune, 1969-1970 ; périphérique ouest de Lille, 1978 ; études d'impact EDF, Lorraine 1980-1989), la reconversion des territoires (friches industrielles de Lorraine, 1986-1990), la préservation des milieux (Les Faux de Verzy, 1989-1994) ou la conservation des paysages (vignoble alsacien, 1978-1979). Reposant sur des éléments invariants (une analyse géographique dans ses dimensions physique, humaine, économique et culturelle,

[316] Le CAUE de la Moselle organise en mai 1987 un colloque intitulé « Paysage et reconversion des vallées sidérurgiques de Moselle ». Voir également : « La reconversion du paysage lorrain », *Urbanisme*, 1995.
[317] Voir : *AA*, n°194, 1977 ; *Urbanisme*, n°162/163, 1977.

combinée à une approche sensible), la méthodologie de Jacques Sgard s'adapte aux conditions spécifiques à chaque terrain d'étude.

Au sein de l'agence API-Paysage, créée en 1970, Michel Viollet a mené des études de reconnaissance et d'analyse de paysage[318]. Les missions ont porté sur la reconnaissance paysagère des territoires (Aire métropolitaine de Nantes – Saint-Nazaire et de l'Organisation interrégionale d'aménagement de la côte atlantique, ALCOA), les diagnostics paysagers et la réhabilitation des paysages régionaux (bassins houillers du Nord-Pas-de-Calais et de Lorraine), la protection et la mise en valeur des paysages (Plans d'Aménagement Ruraux des Vosges et du Haut-Jura). Les études opérationnelles recouvrent plusieurs thématiques : réhabilitation des friches industrielles, évolution et valorisation du littoral, insertion des grandes infrastructures, aménagements urbains (ZAC du Courghain, quartiers des villes nouvelles de Cergy ou de Saint-Quentin en Yvelines). Après 1994, l'activité se polarise sur le conseil à la maîtrise d'ouvrage publique (ministère de l'équipement, ministère de l'aménagement et du territoire, Mont Saint-Michel) et privée (sociétés concessionnaires d'autoroutes).

Au STCAU, puis au STU, au CNERP et à l'OREALM, Pierre Dauvergne a eu l'occasion de développer et formaliser des méthodologies conceptuelles adaptées aux grands territoires. Certaines publications du STCAU présentent la place de la nature et du paysage dans les politiques de différents pays étrangers (Marot, 1969) ou « les éléments qualitatifs de l'aménagement du territoire » aux Pays-Bas (Pérelman, 1970). Les guides méthodologiques sont consacrés à l'étude du site, à la géomorphologie, à la végétation et la forêt en particulier, à l'hydrologie urbaine, la climatologie, ou encore aux exploitations agricoles (STCAU, 1969). Nouvelle en urbanisme et en architecture, l'attention au site émane d'une pensée critique de la production des années 1950/1960. Mais elle s'explique aussi par la sensibilité des personnes recrutées au STCAU, la variété des formations d'origine et des parcours et la sensibilisation de l'opinion. Pour Rémi Pérelman, l'expérience du Val d'Authion fut décisive. L'importance des questions d'assainissement dans ce projet l'a engagé à redécouvrir la notion de site.

Les démarches méthodologiques menées au STCAU se sont poursuivies avec d'autres organismes et personnalités. Deux publications notamment ont fait date. La première est un rapport commandé par le ministère de la Protection de la nature et de l'environnement associé au ministère des Affaires culturelles en 1973. Cette *étude paysagère du Vexin français,* réalisée par l'agence PAYSA animée par Paul Clerc[319], comprend des « plans d'inventaire des éléments du paysage ». Il s'agit d'expliquer comment inscrire des recommandations

[318] Source : Michel Viollet, *Curriculum vitae* et références, 2 novembre 2006.
[319] L'agence était située à Vanves, Caroline Baudelot et Georges Demouchy y ont travaillé. PAYSA a aussi produit une *Étude bibliographique sur l'écologie des jardins sur dalle* pour l'Établissement public d'aménagement de la Défense (1971), ainsi qu'une *Étude de l'évolution des sites et du paysage de la Sensée pour la préparation d'un schéma de secteur* (1977) pour la DDE du Nord.

paysagères dans les POS[320]. La seconde, publiée à la Documentation française, s'intitule : *Le paysage rural et régional. Contribution à la méthodologie des études d'aménagement* (1975).

Qu'elles soient préalables à un projet d'aménagement ou de reconversion, ou encore, l'instrument d'une gestion paysagère comme Jean Challet (1988) l'expérimente ensuite au conservatoire du littoral, l'ensemble de ces pratiques se rapporte au **grand paysage**, c'est-à-dire, à l'introduction, en France, d'une approche paysagère spécifique aux grands territoires, soucieuse d'intervenir en amont des projets d'aménagement. L'analyse des deux tomes d'histoire des « créateurs de jardins et paysage » (Racine, 2001 et 2002) montre que cet intérêt existe depuis le XVII[e] siècle. À la fin des Trente Glorieuses, la variété des échelles concernées et des approches justifie l'introduction d'une sémantique spécifique. Dès mars 1966, Jacques Sgard (1966) définit une méthodologie pour l'« aménagement du paysage » et l'accompagne d'outils spécifiques. Il se situe alors dans le contexte d'une échelle régionale.

Attribuée à Robert Poujade[321], l'expression « grand paysage » est reprise dans un numéro de *L'architecture d'Aujourd'hui* sur les relations entre « l'homme et le territoire» (n°164, 1972). Les revues d'urbanisme passent de « paysage régional » à « paysage d'aménagement »[322], puis à « grand paysage ». Les enjeux paysagers liés aux territoires se retrouvent dans les revues de paysage. Des articles y font référence (*Espaces verts*, n°43, 1975 et *Archivert*, 1979) ainsi que la revue *P+A, Paysage et aménagement* dont 34 numéros sont publiés de 1984 à la fin de 1996. Au printemps 1998, les *Carnets du paysage* de l'École nationale supérieure du paysage de Versailles prennent le relais sous une forme et un contenu sensiblement différents. Ils entrent dans les écoles sous forme de cours, d'exercices spécifiques ou de manifestations. En 1983, un colloque intitulé « Paysage, aménagement et développement local » est organisé à l'ENSP de Versailles.

Inspirées de pratiques connues aux États-Unis et en Angleterre sous le terme de *landscape planning* et aux Pays-Bas sous le terme de *landschap ecologie*, les recherches menées en France à partir du milieu des années 1960 évoluent grâce à l'engagement du monde politique. Jean Cabanel s'inscrit à la suite de la génération des Pierre Sudreau, Robert Poujade et Serge Antoine. Son action au sein des ministères chargés de l'environnement de la mission des paysages, puis du bureau des paysages a contribué à la reconnaissance d'un « paysagisme d'aménagement » ou « grand paysage ». Son dernier ouvrage (Cabanel, 2006) retrace son parcours et propose, avec l'aide d'une équipe de spécialistes, un « lexique » des principaux termes utilisés dans ce domaine.

[320] Source : Georges Demouchy, entretien du 26 octobre 2006.
[321] En 1971, au début de son mandat de Ministre délégué auprès du premier Ministre, chargé de la protection de la nature et de l'environnement, il prononce un discours sur la protection du paysage (CAC 20070209/1).
[322] Voir *Diagonal*, n°17, 1977 et *Métropolis*, n°84/85, 1988.

3.3. Des liens inédits entre paysage et aménagement

Au même moment, la question des liens entre paysage et aménagement est abordée en dehors des OREAM. Les recherches du CRU, du STCAU puis du STU et celles de l'IAURP[323] en témoignent. L'IAURP s'intéresse aux questions paysagères au début des années 1960. La notion de trame foncière, instrument d'analyse et de connaissance, est définie en 1962 par Gérald Hanning, Bertrand Warnier[324] et Jean Coignet[325], à partir de l'analyse du parcellaire rural. Cette recherche sur le paysage rural n'est pas isolée. Dans les années 1960, plusieurs travaux s'intéressent au territoire rural et à son rapport avec la ville. On en trouve notamment la trace dans les premiers numéros de la revue *Aménagement et nature*, fondée en 1966. Un numéro de *l'Architecture d'Aujourd'hui* (n°164, 1972), intitulé « l'homme et le territoire », rassemble les derniers travaux. Reprenant les acquis de la géographie rurale française, Pierre Pinon propose une interprétation très abstraite des formes de l'occupation du sol. Le dossier *d'AA* évoque aussi l'étude pilote déjà citée des terrils du bassin minier du Nord menée par l'agence d'architectes GGK associée à API-Paysage.

Toutes ces explorations sur le parcellaire rural, la trame agraire, les modélisations des relations visuelles, les notions de site et d'environnement s'inscrivent dans un vaste mouvement de redéfinition des outils conceptuels. Nous avons analysé dans la première partie la notion d'« espaces ouverts », et vu qu'elle était plus large que celle d'espaces verts. L'apparition, en 1970, de la notion d'« espaces ouverts » est liée aux structures d'étude et de recherche en urbanisme : les agences (notamment celle de Marseille et l'IAURP), le CRU et la DAFU. En réponse à la périurbanisation croissante, les urbanistes se dotent ainsi d'un outil conceptuel plus large que la notion d'espaces verts (désignant aussi bien l'espace urbain que l'espace rural, les espaces ouverts peuvent recevoir une affectation) et qui se veut opératoire. Sa diffusion auprès des équipes des villes nouvelles (colloque de 1974) a eu un impact sur les projets notamment sous la forme de trames vertes (Eleb-Harlé, 2005).

Les travaux de Gérald Hanning et de Ian McHarg illustrent ces recherches.

Collaborateur et chef d'agence de Le Corbusier (de 1937 à 1945), l'architecte urbaniste Gérald Hanning (1919-1980) a participé de 1951 à 1953 aux études préliminaires pour l'aménagement du Languedoc-Roussillon. De 1953 à 1959, il fonde et dirige l'agence du

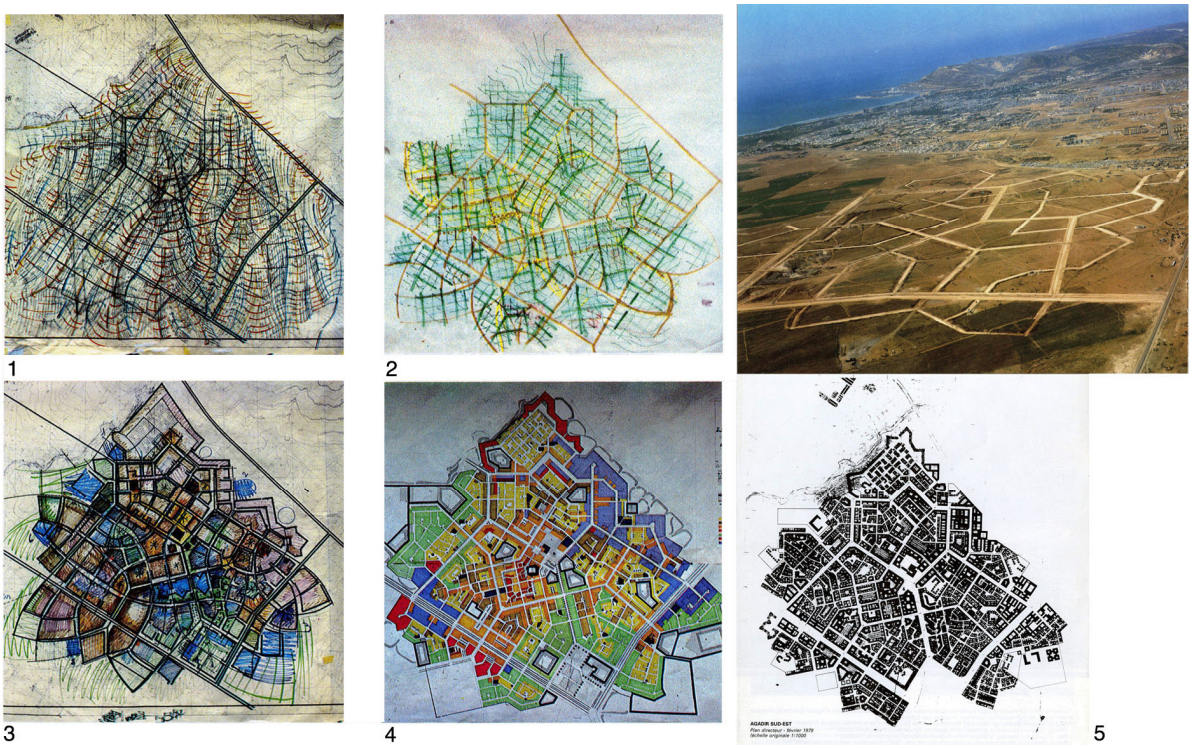
[323] Le Centre de recherche de l'urbanisme (CRU), créé en 1962, a contribué jusque 1980 à former des professionnels et à renouveler l'approche de l'urbanisme *via* des stages, colloques et publications. Créé en 1966, le STCAU disparaît au cours de 1969. Le Service technique de l'équipement (STU) prend sa relève. L'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne (IAURP), créé en 1960, devient, en 1976, l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Île-de-France (IAURIF). En 2008, il prend le nom d'Institut d'aménagement et d'urbanisme (IAU) Île-de-France.

[324] Architecte de formation, Bertrand Warnier a été urbaniste à l'IAURP au moment de l'élaboration du SDAU de 1964, avant de devenir le directeur des Études Générales, puis de l'Urbanisme de la Ville-Nouvelle de Cergy-Pontoise de 1968 à 1996.

[325] Urbaniste et architecte DPLG, Jean Coignet participe dans les années 1960 à l'aménagement de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, en tant que chargé de mission à l'IAURP.

plan d'Alger qui sert de modèle pour la création des agences françaises. Il participe au CIAM-Alger. De retour en France, il intègre l'IAURP où il développe la notion de **trame foncière**.

Cette approche rappelle le rôle des systèmes de production agricole dans la production des formes paysagères contemporaines et montre comment l'utiliser. L'analyse des lignes directrices de la trame foncière permet de tracer un canevas géométrique hérité des pratiques sociales. Un « ordre fondamental », géographique et géométrique, identifié par la lecture du territoire *règle* l'ordonnancement du paysage en tout point de l'espace. Gérald Hanning en fait un outil pour dessiner une composition urbaine respectueuse du paysage. En 1974, il bénéficie d'un financement de recherche dans le cadre du premier appel d'offre lancé par le Comité de la recherche et du développement en architecture (CORDA) et le Service de la recherche architecturale (SRA). Intitulée « Le rôle de la trame foncière comme structure organisatrice de la mise en forme architecturale des paysages », sa proposition se situe dans la mouvance de la morphologie urbaine. En juillet 1976, le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région Île-de-France inclut à titre démonstratif un plan de composition urbaine.



ill. 24 : Gérald Hanning, composition urbaine, photo aérienne et plan directeur de la ville satellite d'Agadir Sud-Est (1979). Source : *Les Cahiers de l'IAURIF*, n°62, 1981.

De 1978 à 1980, Gérald Hanning utilise la méthode de la trame foncière pour répondre à une commande au Maroc. Il s'agit de concevoir trois cités nouvelles destinées à accueillir environ 80 000 habitants autour de la ville d'Agadir, dont le plan avait été dessiné par Pierre Mas et Jean Challet en 1960. Les plans successifs d'Agadir Sud-Est montrent comment la composition urbaine s'inscrit dans le canevas préalable de la trame foncière. L'évolution du

dessin est surprenante. Il se calque dans un premier temps sur la topographie du site pour tracer un écheveau de lignes entremêlées à laquelle le tracé de la trame viaire apporte une organisation hiérarchique. À partir de ce réseau, le dessin de la trame parcellaire et foncière aboutit ensuite à une expression très géométrique. La mise en forme du programme et la répartition des fonctions urbaines suivant le jeu de couleurs habituel aux plans de zonings donne une touche moderne à ce vitrail. Néanmoins, le dessin du plan final évoque une parenté assumée avec les villes marocaines traditionnelles.

Après la mort de Gérald Hanning en 1980, l'IAURIF continue d'utiliser sa méthode, notamment pour faciliter l'intégration des constructions neuves au sein des paysages ruraux d'Île-de-France (*Cahiers de l'IAURIF*, n°65, 1982).

Également abordées dans le numéro *d'AA* consacré au territoire, les méthodes d'« analyse écologique » relèvent d'une approche sensiblement différente. Elles émanent principalement des recherches menées par Ian McHarg (1920-2001) et expérimentées en Floride. Nommé professeur à l'université de Pennsylvanie, il y fonde en 1956 le département de *Landscape Architecture* où il propose, en 1959, un nouveau cours intitulé « *Man and Environment* » dans lequel il fait intervenir des scientifiques, des humanistes et des poètes[326]. Parallèlement, il mène, à partir de 1962, une carrière d'architecte paysagiste et d'urbaniste libéral, en association avec David A. Wallace.

Leur étude d'Amelia Island en Floride (*AA*, 1972) révèle la richesse écologique du site et incite les deux architectes à développer une méthode d'inventaire écologique rigoureuse, intégrant en phase finale la prise en compte d'un « système de valeurs sociales ». Les choix qui déterminent les plans directeurs sont déterminés par le croisement des données répertoriées (géographie, inventaire des richesses écologiques, des pollutions et nuisances existantes ou potentielles, relevé des perceptions spatiales…) et des « valeurs sociales et économiques préétablies ». Préalable à toute étude d'aménagement, cette méthode accorde une grande importance à la nature et à l'environnement physique : il s'agit d'intégrer dans les réflexions la « qualité du milieu de vie » pour éviter d'avoir à compenser les externalités négatives engendrées par le projet (Tarlet, 1977). La technique repose sur l'association d'un système de cartes à des matrices et constitue une première ébauche de système d'information géographique. Cette volonté de recomposer l'image globale du milieu constitue la principale différence avec les plans de paysage et les études d'impact.

[326] Anne Whiston Spirn, 2000, « Ian McHarg, Landscape Architecture, and Environmentalism: Ideas and Methods in Context », in Michel Conan, *Environmentalisme in Landscape architecture*, Dumbarton Oaks Colloquium on the History of Landscape Architecture, volume 22, Dumbarton Oaks Research Library and Collection Washington, D.C., p. 97-114.

Faisant l'objet de nombreuses publications aux États-Unis[327], les travaux de McHarg ont suscité l'intérêt des professionnels français de l'aménagement bien avant leur traduction en français. Ainsi, Jacques Simon est invité à Philadelphie pour enseigner dans les années 1960 (Racine, 2002 : 269-271). Après l'article paru dans *l'Architecture d'Aujourd'hui* (1972), Max Falque (1973, 1974) et Raymond Delavigne (1973), particulièrement sensibles aux problématiques environnementales, vont contribuer à diffuser les idées de McHarg en France. Malgré leurs efforts, il faut attendre 1980 pour qu'un numéro spécial des *Cahiers de l'IAURP* offre, sous le titre *Composer avec la nature,* une traduction de son ouvrage principal, *Design with Nature*, dont l'édition originale date de 1969.

Même si l'approche américaine des notions de nature et d'environnement qui n'est pas directement transposable en France a suscité des critiques y compris chez Max Falque (1972) ou Thierry Sprecher (1974-1975), plusieurs publications montrent qu'il y a eu, au tout début des années 1970, en France, un intérêt réel pour les recherches menées aux États-Unis, par McHarg ou par Steinitz à Harvard. À la fin de l'année 1973, à Royaumont, « l'association pour les espaces naturels » consacre ses journées annuelles d'étude aux « bases écologiques de la planification et de l'aménagement ». Le compte-rendu des débats fait l'objet de deux numéros de la revue *Nature et Aménagement* (n°34, 1974 et n°36, 1974-1975). Le second numéro contient un texte de Thierry Sprecher, « Écologie et simulation en aménagement ». Paysagiste diplômé de la section du paysage, Thierry Sprecher découvre la planification écologique au département de paysage d'Harvard (dont il est diplômé en 1972) lors d'une étude pluridisciplinaire sur Boston[328].

Dans *les Annales de géographie* (1977), Jean Tarlet montre que ces méthodes de planification écologiques ont été appliquées dans les Bouches-du-Rhône à partir de 1971. Plusieurs figures déjà rencontrées ont su donner une impulsion décisive : Thierry Sprecher, alors salarié du Bureau d'études et de réalisation urbaines (BERU), Jean Tarlet, docteur en géographie et ingénieur à la Société du canal de Provence et d'Aménagement de la région provençale (SCP), ainsi que Max Falque, également salarié de la SCP. Cette société a joué un rôle pilote. Son nom figure six fois sur sept parmi les consultants expérimentant la planification écologique dans le sud-est de la France. Commandé par la DDE de Toulon, le premier essai français de planification écologique date de 1972 et concerne 20 000 hectares dans la région de Toulon-Est. D'autres études ont suivi sur des tracés d'autoroute (Arles-Nimes et Aubagne-Toulon), la planification de l'espace marin (mai 1975), le secteur Aubagne-Toulon-Sainte-Baume ou « l'organisation écologique » de la ville nouvelle de Vitrolles (juillet 1975). Quels développements ultérieurs ont eu ces études pionnières ?

[327] « Man and Environment » (in Leonard Duhl, *The Urban Condition*, 1962), « The ecology of the City » (1963) ; « The place of Nature in the City of Man » (1964).
[328] Il part ensuite en coopération en Algérie et travaille à l'agence du grand Alger ; à son retour à métropole, il intègre le BERU, avant de fonder, en 1981, une agence spécialisée dans l'aménagement des golfs.

Synthèse de la section 3

Quel est l'apport du paysage dans les méthodes de travail des OREAM ? Même si les réponses apportées varient suivant les équipes, les personnalités et les contextes, les témoignages recueillis permettent d'identifier des constantes méthodologiques. Toutes pluridisciplinaires, les équipes sont des laboratoires où s'expérimentent de nouvelles pratiques dans le dialogue entre sciences humaines, sciences de l'ingénieur et métiers de la conception. Partout, les projets d'aménagement se fondent sur un travail de lecture et de représentation du territoire mobilisant différentes techniques ou procédés : visite de terrain, lecture de cartes et de photographies aériennes, survols, dessins et croquis, banque de données photographiques, cartographie... Selon les lieux, l'apport permet de justifier les limites de l'urbanisation, de la réorienter pour concilier le développement et l'identité des lieux ; le paysage apparaît comme un instrument d'intermédiation entre les acteurs et de sensibilisation à la qualité spatiale.

L'originalité des approches développées par les paysagistes est d'aborder un ensemble de thématiques qui avaient disparu des projets : protection des ressources et des milieux, questions sociales, nouveaux usages des lieux, histoire des territoires. Parmi les paysagistes de l'après-guerre, en effet, certains ont reçu une solide formation horticole, d'autres ont été sensibilisés aux questions environnementales par leurs séjours dans les pays de l'Europe du nord-ouest, précurseurs sur ces thématiques. Une partie du personnel des OREAM (et de l'administration centrale) est également sensible à l'émergence en France d'une écologie scientifique et politique. Les parcours professionnels, les réseaux de relations, l'implication associative ou militante, comme la teneur des projets le montrent amplement. Leur travail introduit de nouvelles questions toujours importantes : préservation des côtes, des espaces naturels et de la qualité de l'eau ; prise en compte des risques naturels. Cependant, il ne faudrait pas en conclure que leur approche est exclusivement environnementale. Elle associe au contraire des dimensions sociales (attention au bien-être de la population), culturelles (références esthétiques et regard patrimonial) et symboliques (notion d'identité).

Toutefois, l'apport principal concerne principalement l'échelle d'intervention, celle des « grands territoires » transformés par les aménageurs pendant les Trente Glorieuses. La politique de planification permet d'introduire en France un type de pratique professionnelle déjà développé dans les pays anglo-saxons sous le nom de *landscape planning* et de s'inspirer des recherches menées dans ces pays. Cette diffusion passe par les paysagistes des OREAM, mais aussi par des revues et par plusieurs organismes de recherche ou d'études urbaines (CRU, STCAU, STU, IAURP…) proposant des guides méthodologiques ou des expérimentations. En France, on parle alors de « grand paysage » ou de « paysage d'aménagement ». Ces méthodes se sont révélées très utiles après la crise économique pour proposer des hypothèses de reconversion des territoires délaissés par l'industrie.

Conclusion du chapitre 5

Sous l'influence des modèles anglo-saxons (scandinaves, hollandais, allemands et américains), les paysagistes français des années 1960 essaient d'orienter les formes et d'initier de nouveaux usages. Leur connaissance de la nature enrichit leur approche du territoire en lui ajoutant des dimensions environnementales, sociales et identitaires. Contrairement aux politiques de conservation suscitées par la première législation française touchant le paysage, la loi de 1930 sur la protection des sites, leur objectif n'est pas patrimonial. Il s'agit davantage de former les aménageurs à la lecture paysagère pour que leurs projets sachent tirer parti des qualités du site et les valoriser. Plusieurs ouvrages et colloques s'intéressent à la lecture du site ou des paysages et redécouvrent des outils et des méthodes déjà énoncées avant-guerre. En ce sens, on peut parler, à propos des OREAM, de conversion des regards et de reconversion des pratiques.

Dans le cas de la Loire-Moyenne, comme dans les Bouches-du-Rhône ou dans la région Nantaise, l'enjeu est de *ménager* l'aménité d'un territoire agricole ou naturel (une vallée, un littoral, les garrigues et les calanques…) jusqu'alors préservé, face aux risques d'urbanisation massive ou désordonnée. Dans le cas du Nord ou de la Lorraine, l'enjeu est aussi celui d'une *reconversion* du territoire (au sens initial du terme, c'est-à-dire lié à l'emploi et au travail) dans laquelle la *réparation* des paysages (plutôt que des architectures) joue un rôle essentiel : la commande de l'État est explicitement esthétique (sans reconnaître la part symbolique et identitaire). À l'époque des OREAM, il s'agit avant tout de mettre un savoir-faire, celui des paysagistes, au service d'un « projet d'aménagement de territoire ». Toutefois, quelques-uns avaient déjà à l'esprit l'objectif de « planifier les paysages » (Donadieu, Périgord, 2005 : 293-298) ou d'« aménager les paysages ». Toute la carrière de Jacques Sgard est un plaidoyer pour les « plans de paysage » découverts aux Pays-Bas dans les années 1950. Ces plans de paysage sont sensiblement différents des « études d'impact » introduites par la réglementation à partir de 1976 et auxquels aucun des paysagistes des OREAM interrogés n'est favorable, considérant que le paysage ne peut se réduire à un impact[329]. Mais constituent-ils des « projets de paysage à l'échelle d'un territoire » (Cabanel, 2006) ?

Le cas de la Ville Nouvelle de Lille Est, que nous allons étudier maintenant, apporte un autre éclairage sur la période et sur l'intervention des paysagistes, même s'il s'agit d'un projet d'aménagement opérationnel portant sur un territoire de taille bien modeste en comparaison de la région Nord-Pas-de-Calais.

[329] Source : Pierre Dauvergne, entretien du 28 septembre 2006.

CHAPITRE 6 : Le paysage pour qualifier la ville fonctionnelle : le cas de Villeneuve d'Ascq

À partir de 1966, une Ville Nouvelle s'implante par décision ministérielle à l'est de Lille sur les terres agricoles qui accueillent depuis deux ans les premiers bâtiments de l'université des sciences de Lille. Dénommée Lille-Est, elle devient Villeneuve d'Ascq, après la fusion, en 1970, des trois bourgs ruraux d'Annappes, Ascq et Flers qui composaient l'essentiel du territoire de la ville nouvelle. Comme pour les autres villes nouvelles françaises la création d'une mission d'études précède la mise en place d'un établissement public d'aménagement, l'EPALE, chargé de définir le projet et de coordonner sa réalisation. Mais, alors que dans d'autres villes nouvelles, parisiennes notamment, des paysagistes intégrés aux équipes pluridisciplinaires d'aménagement participent à l'élaboration du plan d'ensemble, à la définition des quartiers et au suivi des opérations, cela n'a jamais été le cas à l'EPALE. Pour autant, cette absence ne signifie pas que les questions paysagères ne font pas partie des préoccupations de l'équipe.

Au contraire, nous souhaitons montrer que le paysage est largement convoqué dans le projet de Lille-Est, depuis sa définition jusqu'à sa mise en œuvre, pour répondre au principal objectif assigné par l'État aux villes nouvelles : définir un urbanisme qualitatif qui propose une véritable alternative aux grands ensembles. Comme pour les OREAM, la référence à des préoccupations paysagères doit être démontrée : s'agit-il bien de paysage ou s'agit-il plutôt de nature ou d'environnement ? Des paysagistes sont-ils intervenus sur ce chantier ? Dans quelles conditions ont-ils travaillé ? Quel est leur apport ? Pour aborder cette série de questions, ce chapitre s'organise en quatre sections. La première aborde les missions de l'EPALE et les conditions exceptionnelles accordées par l'État pour ce projet, la seconde analyse les choix des urbanistes et les solutions adoptées pour réaliser une « autre ville ». La troisième présente les différents acteurs appelés par l'EPALE pour concevoir le paysage de la ville nouvelle : sont-ils tous paysagistes ? La quatrième, enfin, s'intéresse au modèle urbain mis en œuvre en se demandant s'il est vraiment inédit ou relève encore du fonctionnalisme.

Section 1 : Un projet exemplaire bénéficiant d'un statut d'exception

L'aménagement d'une ville nouvelle à l'est de Lille est une décision qui émane de l'administration centrale de l'État. Nous présenterons tout d'abord les différents contextes nationaux et locaux qui déterminent les conditions de la mise en œuvre de ce projet. Puis, dans un second temps, nous analyserons la manière dont les questions paysagères ont été prises en compte dans l'agglomération lilloise à la fin des Trente Glorieuses, notamment à travers l'étude des schémas d'urbanisme établis à cette échelle et des documents qui les accompagnent.

1. Une ville nouvelle face au contexte national et métropolitain

La création de Lille-Est s'inscrit dans le cadre d'une politique nationale bien définie, celle de la politique des villes nouvelles en France. La situation est toutefois plus complexifiée en raison de la juxtaposition de plusieurs politiques nationales elles-mêmes à l'origine, sur le territoire de l'agglomération de Lille-Roubaix-Tourcoing d'une multiplication de structures d'études. C'est pourquoi nous clarifierons les missions et les compétences de chacun de ces organismes. Pour finir, nous étudierons le comportement des acteurs locaux à l'annonce de la création de la ville nouvelle de Lille-Est et face au choix de son implantation. Ces réactions posent la question de la cohérence des choix de l'État.

1.1. La politique des villes nouvelles en France

La création de Lille-Est émane d'une **décision de l'État central** : la ville s'inscrit dans le cadre d'une politique nationale prévoyant l'aménagement de neuf Villes Nouvelles. Cinq se situent en Île-de-France (Cergy, Évry, Marne-la-Vallée, Saint-Quentin-en-Yvelines, Sénart) et quatre en Province (l'Étang de Berre, l'Île d'Abeau, Le Vaudreuil, Lille-Est). Mais ce projet est d'abord parisien, émanant de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Parisienne (IAURP) qui assistait Paul Delouvrier et son équipe du District de la région parisienne pour l'élaboration du Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région de Paris (SDAURP). La première mention de « villes nouvelles » date du Livre blanc de 1964 ; elle est reprise l'année suivante dans le SDAURP, avant de s'étendre au reste du territoire national en 1966 (Ostrowetsky, 2004). Si la création des premières est liée au District de la région de Paris (créé en 1961), celle des secondes émane de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR).

En réponse au livre de Jean-François Gravier (1947), *Paris et le désert français*, la DATAR, créée en 1963 sous l'égide du Comité interministériel d'aménagement du territoire (CIAT), reçoit pour mission de limiter l'emprise de la région parisienne tout en parvenant à mieux équilibrer la répartition des hommes et des richesses sur le territoire national. La stratégie proposée veut renforcer les régions en les structurant autour de véritables métropoles régionales d'envergure européenne, dénommées « métropoles d'équilibre ». Huit villes ou agglomérations sont désignées comme métropoles d'équilibre en 1963 : Lille-Roubaix-Tourcoing, Nancy-Metz-Thionville, Strasbourg, Lyon-Saint-Étienne-Grenoble, Marseille-Aix-en-Provence-Delta du Rhône, Toulouse, Bordeaux et Nantes-Saint-Nazaire (ill. 14).

La mise en place de l'Organisation d'études Basse Seine en 1965 expérimente un modèle celui des OREAM, reproduit l'année suivante dans cinq métropoles d'équilibres régionales (Lille-Roubaix-Tourcoing, Marseille, Lyon, Nancy-Metz, Nantes-Saint-Nazaire).

Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, ces équipes interdisciplinaires sont chargées d'une réflexion prospective à l'échelle régionale ou métropolitaine, qui doit être synthétisée sous la forme d'un schéma d'aménagement pour l'horizon 2000. D'autres équipes sont créées, par la suite, pour certaines concentrations urbaines du bassin parisien comme la vallée de la Loire Moyenne (OREALM) ou pour des régions comme l'Alsace (OEDA). Les villes nouvelles programmées dans les années qui suivent à Lille, Lyon, Marseille et Rouen sont donc toutes les quatre liées à des métropoles d'équilibres.

Souvent rappelée, la tension entre la DATAR et le district de la région parisienne est directement liée à ces objectifs en partie contradictoires. Pour la DATAR, il s'agit d'équilibrer et de structurer le territoire national autour d'un réseau de villes constituant une armature urbaine, tout en limitant la croissance de l'agglomération parisienne. L'objectif du District de la région parisienne est autre : s'inspirant du modèle des villes nouvelles anglaises, elle cherche à organiser et à contrôler la croissance de l'agglomération. Mais, en dépit de cette différence, l'approche de l'aménagement se situe, dans les deux cas, à la même échelle régionale. Cette dimension est essentielle pour les villes nouvelles parisiennes conçues comme de nouvelles polarités destinées à structurer le développement de l'ensemble de l'Île-de-France. On la retrouve la même fonction en province, avec les binômes formés par les villes nouvelles et les métropoles d'équilibre. Conçues pour absorber une part de la croissance démographique du pays et maîtriser une urbanisation jugée anarchique, les villes nouvelles sont toujours pensées dans un premier temps comme des outils au service de l'aménagement régional (Vadelorge, 2004). Dans un second temps, elles deviennent des projets plus locaux.

En région parisienne, le District et l'IAURP ont supervisé les études préalables en relation avec les missions d'études et d'aménagement des villes nouvelles mises en place entre 1966 et 1969. En province, ce rôle est dévolu aux OREAM, chargés des études de planification à l'échelle de l'agglomération. D'autres organismes entrent en interférence avec ce tandem théorique : GEP, agences d'urbanisme d'agglomération quand elles existent. Mais, comme nous le verrons dans le cas lillois, les relations entre ces deux structures sont plus ou moins nourries selon les cas. De même, les relations entre les collectivités locales et les structures chargées des villes nouvelles ont été parfois complexes (Vadelorge, 2004 ; Borruey, 2006[330]). À partir de 1970, les missions d'études sont remplacées par les Établissements publics d'aménagement des Villes Nouvelles (EPAVN).

Au-delà d'un mode d'organisation commun, cet ensemble de neuf villes nouvelles présente une grande diversité de situations. Les surfaces sont comprises dans une fourchette allant de 2 745 hectares pour Villeneuve d'Ascq à 27 000 hectares pour l'Étang de Berre. En

[330] René Borruey, «Les villes nouvelles françaises ou l'intercommunalité forcée le cas des rives de l'étang de Berre», in *Rives nord-méditerranéennes*, 25-2006, « La dynamique des territoires, un défi institutionnel », [En ligne], mis en ligne le : 29 décembre 2008. URL : http://rives.revues.org/document596.html. Consulté le 3 juillet 2009.

2006, le nombre d'habitants se situe entre 13 824 pour Val-de-Reuil et 276 652 habitants pour Marne-la-Vallée. Selon les sites d'implantation choisis, les configurations urbaines varient de la création *ex nihilo* sur des terres agricoles éloignées au centre suburbain développé autour de noyaux existants. Recouvrant le territoire de plusieurs communes, les périmètres d'étude obligent à organiser la vie intercommunautaire en choisissant parmi les trois systèmes de gouvernance proposés par la loi Boscher en 1970 : la communauté urbaine (introduite dans la foulée de la LOF), l'ensemble urbain (imaginé par Delouvrier) ou les syndicats communautaires d'aménagement (SCA), créés pour l'occasion. La troisième formule, celle du SCA a été retenue dans la grande majorité des villes nouvelles françaises à l'exception de Val-de-Reuil, qui a opté pour l'ensemble urbain, et de Lille-Est, devenue Villeneuve d'Ascq par fusion des trois communes rurales concernées par sa création. Mais ce choix s'explique par un contexte spécifique, tant au plan de la géographie urbaine que des acteurs qui animent son territoire métropolitain.

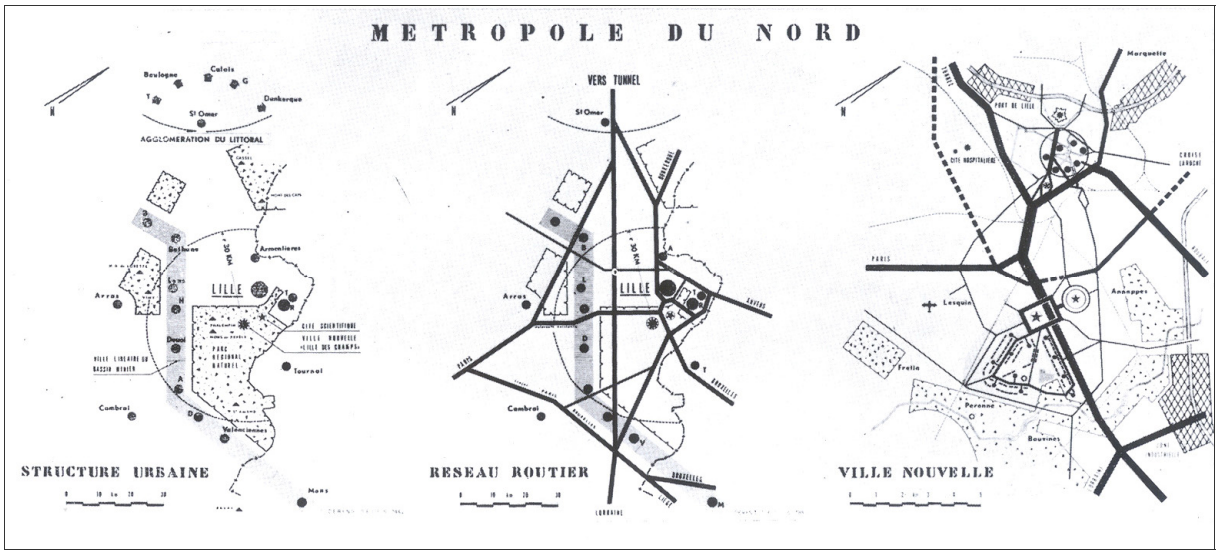
1.2. La multiplication des structures locales en réponse à l'effervescence des politiques nationales

À la fin des années 1960, dans la conurbation de Lille-Roubaix-Tourcoing promue au rang de métropole d'équilibre, **les acteurs de l'aménagement se multiplient**, regroupés au sein de structures parfois concurrentes dans leurs missions et leurs champs de compétences. Agence d'urbanisme de l'agglomération métropolitaine (AUAM), OREAM-Nord, Groupe d'Études et de programmation (GEP), Atelier du centre directionnel aussi dénommé Atelier d'urbanisme du centre de Lille (AUCL), Mission d'études de la ville nouvelle de Lille-Est, puis Établissement public d'aménagement de Lille-Est (EPALE)… Cette profusion résulte d'une volonté prospective forte, cherchant à définir l'avenir de territoires plus ou moins vastes : celui de la région dans sa globalité pour l'OREAM-Nord à partir de 1968, celui de la métropole régionale pour l'AUAM, celui de la ville nouvelle pour l'EPALE. Localement, l'époque constitue le premier moment d'émergence d'une idée métropolitaine. Pour la société française, c'est aussi celle où s'installent les préoccupations pour la qualité du cadre de vie sous leurs différentes déclinaisons, notamment environnementale et écologique.

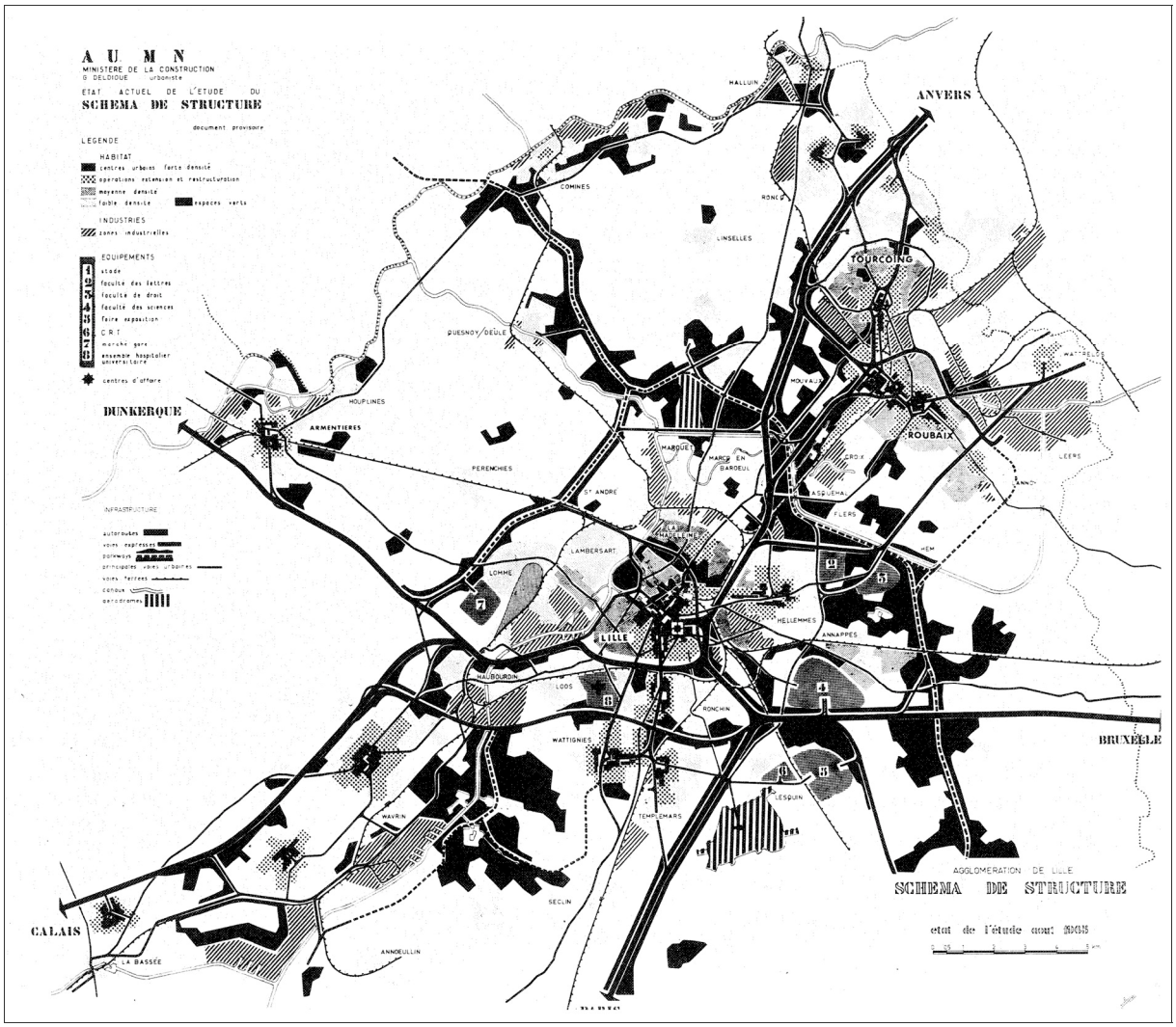
Faute de conservation d'éléments suffisants d'archives, la **chronologie** de ces créations successives est **difficile à reconstituer**. Les événements, les noms des structures, leur attribution et la composition des équipes sont souvent très incertains pour les témoins interrogés récemment, mais aussi dans les travaux déjà anciens. Les quarante années qui se sont écoulées depuis ces événements ne sont pas le seul élément à l'origine de cette difficulté : la période elle-même, nous le verrons, est confuse pour ces institutions tant au niveau de leur rôle, qu'au niveau de leur fonctionnement.

Une première réflexion voit le jour à l'échelle de la métropole au cours des années **1950**, liée à deux événements : la création du Comité d'Études régionales économiques et sociales (CERES) en 1953 et la création d'un premier organisme intercommunal en décembre 1957. Rassemblant 58 communes, le groupement d'urbanisme de Lille Roubaix Tourcoing et Armentières a un périmètre légèrement plus large que celui de l'agglomération. Ces deux organismes sont à l'origine d'une série de travaux. Le CERES suscite plusieurs bilans et rapports prospectifs dont le plus connu est le rapport Lecaillon, Nistri, Pinchemel (datant de 1959), tandis que la Direction départementale du Ministère de la reconstruction mène les études d'aménagement et d'urbanisme préparatoires à l'élaboration des Plans Directeurs d'Urbanisme (PDU) institués par les décrets du 31 décembre 1958. Cette phase de réflexion se poursuit au début de la décennie suivante avec, par exemple, *Clefs pour le Nord* (1962), une étude confiée par le ministère de la construction à Rotival, ou encore la publication en juillet 1965 par la Documentation française d'un numéro de *Notes et études documentaires* consacré à l'agglomération de Lille Roubaix Tourcoing et rédigé par Pierre Bruyelle. Elle se concrétise enfin par la publication de différents programmes, plans et schémas.

À partir de **1960**, la préparation du **programme de modernisation et d'équipement** (PME) permet d'établir les besoins de l'agglomération (AUAM, 1969). En termes d'habitat, l'objectif vise le renouvellement massif du patrimoine : sur un parc total estimé à 300 000 logements, le PME prévoit le remplacement après démolition de 90 000 logements vétustes. Une série de localisations est également proposée pour les grands équipements qui font défaut à la métropole, alors que certaines options ont déjà été prises. En acquérant des parcelles agricoles sur le territoire du bourg d'Annappes pour y déplacer les universités lilloises, le recteur Debeyre a pris, en 1959, une initiative décisive pour la géographie de la métropole. Parallèlement, s'élabore **un schéma d'aménagement élaboré dans le cadre du groupement d'urbanisme**, décliné à l'échelle communale : ces plans détaillés sont présentés aux conseils municipaux en **1961** pour le Plan Directeur d'Urbanisme Lille, en avril **1962** pour Roubaix et Tourcoing. Enfin, le premier tronçon de l'autoroute A 25, entre Lille et La Chapelle d'Armentières, pourrait être le symbole de la transformation de la conurbation en métropole. Son ouverture, fin 1963, précède de peu l'annonce, en 1964, du choix de l'agglomération Lille-Roubaix-Tourcoing comme métropole d'équilibre.



ill. 25 : Projet de ville nouvelle de « Lille des champs » de J. Deryng. Source : Georges Delbar (1977)



ill. 26 : Avant-projet de schéma de structure de l'agglomération de Lille, août 1965 (AUMN, G. Deldique)

Ce cadre politique inédit implique de nouveaux enjeux et se superpose aux démarches déjà engagées. C'est pourquoi le ministère de la construction commande à l'architecte Henry Bernard une esquisse de schéma d'aménagement. Dérivé du plan directeur du groupement d'urbanisme (Bruyelle, 1965), un premier schéma linéaire est rendu en mai 1964. Un second est présenté aux élus en novembre de la même année ; d'autres urbanistes comme Rotival et Deryng imaginent des plans alternatifs. Le plan de Janusz Deryng (ill. 25) propose d'établir une ville nouvelle dénommée « Lille des champs » à proximité de Lesquin. Son plan d'un « Paris des champs » reprend cette idée d'interpénétration des villes et des campagnes.

En janvier 1965, dans la foulée des travaux d'Henry Bernard, le ministère de la construction confie à l'architecte-urbaniste lillois Gérard Deldique l'animation d'une équipe pluridisciplinaire d'urbanisme chargée de préciser le « schéma de structure de l'agglomération lilloise » et de le traduire en plans d'aménagement. Cet **« atelier d'urbanisme de la Métropole-Nord » (AUMN)** réunit quatre architectes (G. Deldique, P. Deschamps, M. Salembier, JP. Verdonck), deux géographes (F. Thierry et G. Ampe), deux économistes et trois dessinateurs. Des formes d'aménagement analysées (développement radioconcentrique, radioconcentrique par villes satellites, diffus, linéaire), celle d'un développement linéaire retenu par Henry Bernard[331] est choisie. Un « avant-projet de schéma de structure » accompagné d'un rapport de présentation est remis en septembre 1966 et diffusé au printemps suivant.

Parmi **les choix stratégiques** qui ont présidé sa conception, l'objectif prioritaire est la mutation de l'agglomération par rénovation de l'habitat ancien, même si une légère extension urbaine organisée en villes nouvelles, est prévue. Le second objectif est l'adaptation de la ville au trafic automobile par élargissement des voies existantes, constructions d'autoroutes ou de *parkways*[332]. Le troisième objectif concerne « l'adaptation des centres villes aux fonctions d'échange et de direction » attendues d'une métropole régionale de niveau supérieur. Le quatrième concerne le transfert des industries traditionnelles implantées au cœur des villes, vers des zones périphériques spécialement aménagées. Structuré par le tracé des infrastructures autoroutières, le schéma prévoit la construction d'un centre directionnel à Lille et de sept grandes opérations d'urbanisme concerté (ill. 26).

Dénommées « villes nouvelles » dans le rapport de présentation, mais relevant davantage de la ZAC, elles sont réparties sur l'ensemble du territoire. Prévues pour accueillir 60 000 à 130 000 habitants au sud de Lille, trois se situent le long de la Deûle (La Bassée, Sainghin-en-Weppes et Wavrin-Santes) et une quatrième sur le territoire des communes de

[331] Dans l'avant-projet du schéma de structure (AUMN, 1966), un plan daté d'août 1965 reprend ce choix.

[332] Le mot *parkway* apparaît aux États-Unis au XIX^{e} siècle : Frederick Law Olmsted imagine pour les villes de New-York et Boston une forme de voie urbaine paysagée séparant les différents modes de déplacement. Traduit en français par la locution « avenue-promenade », souvent simplifiée en « promenade », ce dispositif spatial est l'un des modèles convoqués par Forestier dans son ouvrage *Grandes villes et systèmes de parcs*. Sont également citées les *Promenades* autrichiennes, les *Ring* de Cologne, les *Anlage* de Francfort, mais aussi les boulevards bruxellois qui relient le Bois de la Cambre et le parc royal (Forestier, 1911 : 67-76).

Wattignies et Templemars. Une autre, d'une capacité d'accueil de 40 000 personnes, doit insérer les universités de lettres et droit dans un vrai tissu urbain, en reliant la ZUP de Mons-en-Baroeul au bourg rural de Flers où leur construction est envisagée :

> « La volonté de créer un véritable "campus" universitaire regroupant les Facultés de Droit et de Lettres et divers Instituts, contribue à un appel important vers l'Est de l'agglomération. Ces grands équipements universitaires auxquels vont venir se joindre de vastes installations de loisirs et de sports, doivent être considérés comme des éléments structurants au même titre que les autoroutes. Le parti d'aménagement localise de ce fait une vaste opération d'habitat à proximité de l'université, afin de maintenir l'intégration des étudiants dans la cité et d'assurer la continuité de l'espace urbain. »[333]

Les deux dernières villes nouvelles (Roncq et Neuville-en-Ferrain) sont prévues au nord de Tourcoing pour 60 000 à 70 000 habitants. Élaborés de novembre 1965 à septembre 1966, ces plans sont rapidement diffusés dans la presse régionale (Delbar, 1977).

Mais, parallèlement à ces travaux, **une conjonction d'événements, nationaux ou locaux, bouleverse les cadres de réflexion urbaine**. En décembre 1966, la loi impose la création de communautés urbaines. Un an plus tard, le vote de la loi d'orientation foncière (LOF) autorise la création d'organismes publics d'étude urbaine et entraîne la transformation de l'atelier d'urbanisme de Lille en agence. En parallèle aux métropoles d'équilibres, deux autres politiques nationales, correspondant à autant de programmes d'aménagement, d'objectifs et d'équipes, sont mises en place par l'État ces mêmes années, parfois avec les mêmes techniciens, sans que ni leurs missions soient articulées, ni leurs travaux coordonnés. Il s'agit des Villes nouvelles et des Centres directionnels.

L'OREAM-Nord est créé en 1966 et travaille, dès 1968, à l'échelle de la globalité du territoire régional. Cependant, sa mission initiale consiste à produire « une réflexion approfondie sur l'avenir » de la métropole Lille-Roubaix-Tourcoing, en intégrant dès ce moment une vision plus large avec la prise en compte des arrondissements de Lille, Dunkerque, Douai, Valenciennes, Calais, Béthune et Lens, et, de façon partielle, ceux de Saint-Omer et d'Arras (Bruyelle, 1976). Transformer l'agglomération tripolaire en une véritable métropole d'un à deux millions d'habitants, qui devienne le ressort du renouvellement économique de toute la région, est le défi proposé à cette jeune équipe pluridisciplinaire. Cette détermination inspire un parti d'aménagement fort et volontaire, centré sur la création d'une « aire urbaine centrale » dont l'axe principal respecte l'orientation voulue par le schéma Bernard. Face à l'ampleur de la crise économique pressentie, l'idée est de réunir en une entité unique l'ancien bassin minier et la métropole lilloise pour mieux dynamiser les territoires en difficulté. Ce pari repose sur la mise en œuvre d'une politique d'amélioration du cadre de vie (visant les paysages comme l'habitat), de développement des formations secondaires et supérieures, et d'autres formes d'incitation à l'innovation (OREAM-Nord, 1971 : 167-170).

[333] AUMN, Gérard Deldique, 1966.

En **1967**, suite à la création de la Communauté Urbaine de Lille (CUDL), l'AUMN se transforme en **Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Métropolitaine (AUAM),** sous la responsabilité de Marcel Darré, urbaniste en chef de l'État, rattaché au Service régional de l'équipement. Conformément à l'esprit de la loi LOF, l'AUAM a pour mission d'élaborer le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) de l'agglomération Lille-Roubaix-Tourcoing. En préalable au dessin du schéma, l'équipe dresse le bilan des situations urbaines, économiques et humaines, détermine les besoins, énonce les priorités et les choix. Un rapport, largement diffusé, en présente la synthèse au public. Après une première version publiée en juin 1968, ce « livre blanc » de l'AUAM, *Construire une métropole,* paraît en mai 1969.

L'OREAM-Nord et l'AUAM sont des organismes d'étude dont l'objectif est de définir les orientations stratégiques d'aménagement à des échelons différents : la région pour le premier, l'agglomération pour le second. Synthétisée sous forme de schémas d'orientation, leur réflexion s'articule par emboîtement d'échelle, tandis que celle de l'AUAM, retranscrite dans le SDAU, se décline en une série de documents réglementaires, les POS. Deux autres structures, créées au milieu des années 1960, travaillent à une échelle encore différente avec un rôle opérationnel : l'atelier du centre directionnel, également confié à Gérard Deldique ; les équipes successivement chargées de l'aménagement de la ville nouvelle de Lille-Est à partir de 1966. **Cette différence de nature d'objectifs[334], plutôt que d'échelles de travail, explique les quelques divergences de points de vue**, apparues entre ces deux types de structures, dont les missions par leur ampleur ne favorisaient pas le travail en commun.

1.3. Les acteurs de la Métropole Nord face à Lille-Est : les contradictions des choix de l'État

En octobre 1966, Edgar Pisani, ministre de l'Équipement et du Logement, choisit de créer une ville nouvelle à l'est de Lille. Cette décision qui s'inscrit logiquement dans le cadre des dernières politiques engagées par l'État central (métropoles d'équilibre et villes nouvelles) ébranle les schémas définis au niveau local.

Plusieurs éléments préalables sont intervenus de façon déterminante pour expliquer la préférence du ministre pour ce secteur rural peu urbanisé. Dans cette zone en partie marécageuse, tenue à l'écart de la plupart des schémas d'aménagement proposés à l'échelle de l'agglomération lilloise (la frange urbaine s'arrête au niveau des communes de Mons-en-Barœul et d'Hellemmes), deux opérations d'habitat social ont pourtant été réalisées : à Flers-Babylone, au nord (1 100 logements) et à Annappes (2 600 logements). Construites sur le campus d'Annappes, les nouvelles facultés de sciences accueillent des étudiants depuis la

[334] Deux figures importantes de l'EPALE, Jean-Claude Ralite, premier directeur, et Jean-Jacques De Alzua, architecte, ont insisté sur ce point dans les entretiens.

rentrée d'octobre 1964 et hébergent des littéraires dans des locaux provisoires. Enfin, le secteur fait l'enjeu de diverses négociations foncières. Sur le territoire de la commune de Flers doit être implanté un complexe sportif métropolitain, dont la construction était initialement prévue au Croisé Laroche, ainsi que les Facultés de lettre et droit. Outre ces deux grands équipements, une société civile créée en 1963, la CELNOR, souhaite aménager dans cet environnement rural préservé, un quartier résidentiel accompagné d'équipements sportifs et de loisirs, espérant ainsi fixer ou à attirer dans la région une population de cadres.

De plus en plus à l'étroit dans les locaux lillois, les universitaires espèrent un déménagement rapide. Cette urgence explique qu'une première Zone d'Aménagement différé (ZAD) de 255 hectares soit lancée sans attendre le courrier d'annonce officielle[335].

En février 1967, l'ingénieur des Ponts et chaussées responsable du premier arrondissement de Lille, Jean-Claude Ralite, confie une courte mission d'étude à deux architectes libéraux dans le cadre d'un « atelier d'urbanisme pré-opérationnel ». Michel Marot, grand prix de Rome, enseignant à l'École nationale supérieure des Beaux-arts de Paris (ENSBA)[336] et Jean-Pierre Secq, architecte local, constituent pour l'occasion une équipe restreinte et embauchent rapidement Philippe Legros et Gérard Zeller. Ces deux jeunes architectes se connaissent. Le premier a travaillé auparavant chez André Lys sur le projet de la piscine Max Dormoy, le passage du second dans de grosses agences lui a donné l'expérience des ZUP. Un architecte contractuel de l'État, issu de l'Équipement, les rejoint avant l'arrivée de Jean-Jacques de Alzua au printemps 1967.

Cette première équipe doit élaborer une première esquisse d'aménagement permettant d'assurer la liaison entre Annappes et Lille et de rompre l'isolement des étudiants arrivés sur le campus scientifique à la rentrée 1964. Un schéma de principe conforme à ces objectifs et prenant en compte les nombreuses contraintes du site est défini en six mois ; il sert de fondement à la préparation du schéma directeur du secteur est de Lille, adopté en 1970. La mission d'études et d'Aménagement de la Ville Nouvelle de Lille-Est, dirigée par Jean-Claude Ralite, est créée le 24 avril 1968. Le 11 avril 1969, elle laisse la place à l'établissement public d'aménagement de Lille-Est (EPALE).

La décision d'implanter une ville nouvelle dans l'agglomération et le choix de son site d'implantation sont concomitants à l'installation de **l'OREAM-Nord** et de **l'AUAM**. Mais, si la première ZAD date d'octobre 1966, la création de la mission d'étude de Lille-Est date d'avril 1968. Le laps de temps qui s'écoule entre ces deux moments permet à l'OREAM-Nord et à l'Agence **d'exprimer un certain nombre de réserves vis-à-vis de ces hypothèses**.

[335] Ce courrier du ministre au préfet de la région Nord date du 19 décembre 1966.
[336] À l'ENSBA, il a été l'assistant de Leconte avant de lui succéder comme responsable d'atelier (Source : Philippe Legros, entretien du 30 septembre 2005).

Les auteurs du livre blanc s'opposent fortement au développement en tache d'huile de l'agglomération et affirment leur volonté de contrôler la localisation des extensions urbaines qui seraient jugées nécessaires. Ils jugent cependant l'hypothèse **d'une ville nouvelle unique** absorbant la totalité de la croissance démographique et urbaine déraisonnable et « peu compatible avec le **réseau urbain déjà très dense** » (AUAM, 1969 : 63 et 69). Cet argument rejoint la démonstration par l'OREAM-Nord de l'existence d'un réseau de villes fonctionnel. La création d'une nouvelle ville ne se justifie pas pour équilibrer la conurbation[337].

Une autre critique souvent évoquée, vise la **situation et le site choisis**. Implanter une ville nouvelle à l'est de Lille vient contrecarrer le parti d'un schéma linéaire, défini depuis le schéma Bernard de 1964 et orienté suivant un axe nord-est – sud-ouest allant de Tourcoing au secteur de La Bassée et Seclin aux portes du bassin minier. Par ailleurs, Joël Hébrard mentionne une autre critique immédiate. Pierre Mas aurait démontré les nombreux inconvénients d'un site marécageux et par endroits peu constructible du fait des anciennes galeries creusées pour l'extraction de la craie[338].

Enfin, pendant la deuxième moitié des années 1960, l'OREAM-Nord, comme l'Atelier d'urbanisme de Lille puis l'AUAM, considèrent les villes industrielles en déclin comme des secteurs d'action prioritaires (AUAM, 1969 : 68-69). Pour ces techniciens, l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie relève d'enjeux sociaux, mais aussi patrimoniaux, esthétiques et économiques. Placée devant la multiplication des opérations de « rénovation urbaine » par destruction de l'habitat vétuste, l'AUAM commence à redouter la « perte de l'héritage du passé ». La sémantique utilisée est un indice de l'évolution progressive des idées[339]. Pierre Mazzolini, directeur du GEP du Nord, puis de l'agence d'urbanisme à partir de 1974, milite pour la réhabilitation de l'habitat ancien dégradé des villes de Roubaix et Tourcoing, et participe, à titre privé, aux actions menées contre le projet de l'Alma-Gare. C'est bien l'idée de la « ville renouvelée », formulée par la SEM du même nom dans les années 1990, qui est ici anticipée. Ce postulat associé à la crainte de voir la ville nouvelle absorber une grande partie des financements disponibles au détriment de la réparation des tissus anciens est le principal argument cité en défaveur de la création d'une ville nouvelle.

Ces critiques, quelle que soit leur justesse, n'ont aucune influence sur le choix du site d'implantation de la ville nouvelle, entériné par Edgar Pisani, ministre de l'Équipement et du logement en 1966. Prise au niveau de l'administration centrale, la décision est intégrée au mieux dans des projets locaux, également sollicités par l'État. Si le livre blanc de l'AUAM cache difficilement son hostilité à ce projet, Villeneuve d'Ascq, présentée comme la « ville

[337] Source : Joël Hébrard, entretien du 26 janvier 2006.
[338] Source : *Ibidem*.
[339] La loi Malraux pour les secteurs sauvegardés date de 1962, l'association pour la Renaissance du Lille Ancien est créée en 1964.

nouvelle de la recherche » paraît occuper une position stratégique au sein du schéma d'aménagement de l'aire urbaine centrale, publié par l'OREAM-Nord en 1971 :

> « A la faveur de ses établissements d'enseignement et de recherche, Villeneuve d'Ascq s'attache, par la qualité de ses structures d'accueil, à susciter le développement simultané de la recherche scientifique et des industries de pointe, et plus généralement de toutes les activités et services qui vont de l'enseignement supérieur et de la recherche fondamentale à la recherche appliquée et au développement de productions pilotes » (OREAM-Nord, 1971 : 172).

Cette orientation économique est reprise par l'EPALE qui, dans un document du début des années 1970, présente la « ville nouvelle de Lille-Est » comme « l'outil de promotion économique de la région du Nord »[340]. On imagine les oppositions suscitées par cette ambition du côté de Roubaix et Tourcoing : ces villes font alors face au déclin de l'industrie textile. Néanmoins, l'objectif de développement économique va croiser les thématiques développées par les urbanistes des villes nouvelles françaises et notamment leur attention à la qualité du « cadre de vie ». Les équipes des villes nouvelles souhaitent en effet proposer un cadre de vie original qui s'oppose à l'urbanisme des ZUP[341] et réponde aux aspirations de la population. Les solutions mises en œuvre sont le reflet de ce projet. Le développement de Villeneuve d'Ascq peut alors servir l'ambition d'une métropole qui se veut européenne. Offrir un « **cadre** urbain vivant et attractif » c'est attirer des entreprises innovantes et fixer sur le territoire leur personnel d'encadrement, quitte à concurrencer les villes de Roubaix et Tourcoing qui ont à rénover leurs structures urbaines et industrielles. Dans ce processus, la qualité du « cadre » (c'est-à-dire du paysage construit) est privilégiée en tant que vecteur supposé de qualité de vie, par rapport aux autres fonctions urbaines et notamment économiques.

Avec l'équipe du centre directionnel (AUCL), le débat se situe à un autre niveau. Comme la politique des métropoles d'équilibre, la création des centres directionnels dans les agglomérations régionales fait suite aux travaux des géographes français sur l'armature urbaine française. L'objectif énoncé dans l'avant-projet de schéma de secteur (AUMN, 1966) et dans le livre blanc (AUAM, 1969) est clair. Il s'agit d'aménager les services de niveau supérieur qui font défaut pour doter ces villes d'une reconnaissance européenne et internationale :

> « La Métropole doit être en mesure d'offrir à toute la région et au-delà, une gamme complète de services exceptionnels, source incontestable d'attractivité. (...) L'accueil d'administrations régionales publiques ou privées, sièges sociaux, directions régionales de sociétés nationales ou internationales, commerces exceptionnels, services rares aux particuliers, enseignement, recherche, etc. doit être méthodiquement préparé, pour permettre à la Métropole de remplir ses fonctions de commandement, de direction, gages de sa réussite. La vitalité, le dynamisme de croissance qui en résultera, polariseront l'espace régional et européen autour d'une véritable capitale. » (AUAM, 1969 : 52).

[340] Source : « Ville nouvelle de Lille Est. Tranche opérationnelle 1972 », document EPALE non daté.
[341] Sources : entretiens avec Philippe Legros, 30 septembre 2005, et Gérard Zeller, 7 octobre 2005.

Ainsi, le centre directionnel s'inscrit dans la liste des grands équipements dont il faut doter l'agglomération. Ces « équipements de superstructure » comprennent les infrastructures, la ville nouvelle, les universités, les grands hôpitaux, les équipements sportifs et les parcs… Initialement, le centre directionnel et la ville nouvelle sont conçus comme les deux pôles de développement qui permettront à la métropole d'atteindre un niveau supérieur dans la hiérarchie des villes. De ce fait, l'étude des modes de liaison à développer entre ces deux sites, distants d'une dizaine de kilomètres, occupe une place majeure dans les réflexions. Les différentes hypothèses envisagées (navette SNCF, RER, monorail…) se situent au niveau du « couloir de Fives » et forment la genèse du métro automatique, breveté sous le nom de VAL. Ils ont une double fonction puisqu'il s'agit aussi de rompre l'isolement des étudiants.

La question des transports en commun est centrale pour la ville nouvelle, comme pour le centre directionnel. Pour assurer ses trois fonctions majeures (commandement, échanges commerciaux et loisirs), ce dernier doit bénéficier d'une accessibilité « maximale » (AUAM, 1969 : 85). C'est pourquoi le centre conçu par l'équipe de l'AUMN (1966) prend la forme d'un « pôle d'échanges » et inclue les services d'un héliport — de 1953 à 1962, la SABENA a exploité une liaison Lille-Bruxelles à partir du site aménagé aux abords de la gare (Barré, Ménerault, 1999). La dénomination retenue dans le livre orange (OREAM-Nord, 1971 : 174-176), celle d'Euro-centre, met également en évidence cette association entre centre administratif, centre d'affaires et nœud de réseaux de transports en soulignant, déjà, les qualités d'un site dont on sait aujourd'hui quel parti Rem Koolhaas a su tirer. (Prévot, 2006 ; Ménerault, 2009). Dans le contexte local de l'époque, l'implantation du centre directionnel oblige à choisir une des villes-centre et à renforcer une hiérarchie historique et institutionnelle peu marquée ce qui crée des tensions supplémentaires entre les pôles de cette métropole encore très « morcelée » (Bruyelle, 1965).

L'équipe du centre directionnel établit une programmation répartie en trois phases de construction de 1968 à 1985. Elle se compose d'administrations locales ou décentralisées de l'État, de sièges sociaux, de bureaux privés, d'équipements culturels (la maison de l'ORTF, une maison de la culture) de service et de loisirs (hôtel, restaurant, palais des congrès, patinoire, bowling…), de commerces, de logements et de parkings. Approuvé en 1970 par la CUDL, le plan masse du Centre directionnel s'étend de façon très ambitieuse du quartier Saint-Sauveur au sud, au secteur situé au nord-est de la gare. Une dalle surélevée franchit l'obstacle des voies ferrées selon les principes déjà mis en œuvre à Paris (la Défense et Montparnasse) et dans les centres directionnels de Lyon (La Part-Dieu) et Bordeaux (quartier Mériadeck). Seule une petite partie de ce schéma à long terme, dénommée « Forum », aboutit. Certains évoquent à l'époque un « certain échec » du centre directionnel « qui n'est peut-être que temporaire » (Bruyelle, 1976). Un an après le début des réflexions, la programmation

définie par l'AUCL se retrouve en concurrence directe avec deux autres opérations contemporaines : le projet avorté du « Diplodocus » et la ville nouvelle de Lille-Est.

Surnommé ainsi en raison de son échelle surdimensionnée, le premier est un projet immobilier, rendu public en 1966. Conçu par l'architecte Guillaume Gillet, l'immeuble devait abriter au centre de Lille un grand hôtel de 150 chambres, une station-service, environ 1 000 places de stationnement en sous-sol, des bureaux, des banques et des commerces, dont un grand magasin, une galerie marchande, un drugstore, un cinéma, une brasserie[342]… D'initiative privée[343], il doit intégrer une salle de congrès de 1 800 m^2 qui prive ainsi le centre directionnel d'un élément essentiel pour son dynamisme. La seconde opération est la ville nouvelle de Lille-Est, dont l'ambition d'excellence impose de concentrer le maximum d'activités innovantes et de service. Dans un contexte de récession des centres historiques, la ville nouvelle et le centre directionnel apparaissent en « totale compétition », aux yeux de Gérard Deldique comme de l'ensemble des témoins rencontrés[344], alors qu'ils devaient constituer les deux pôles de dynamisme métropolitain et être, à ce titre, conçus en partenariat. À l'AUCL, la logique consiste à déterminer ce qu'il faut retenir en centre-ville et à « ne pas se laisser dépouiller de tout ce qui était innovant ». À l'époque, l'implantation d'un centre commercial sur le quartier des gares apparaît compromise par le projet de centre commercial régional sur deux niveaux du centre de la ville nouvelle. Assortie d'une rivalité entre les responsables, cette compétition conduit à intégrer la conception du centre directionnel dans les missions de l'EPALE et se conclut par un relatif échec du projet lillois.

La ville nouvelle se place ainsi, dès sa fondation, au croisement de différents enjeux, politiques, économiques, sociaux et urbanistiques, dont les contradictions ont été très vite soulignées (Bruyelle, 1965, 1976 ; Delbar, 1977). Le contexte politique et institutionnel, par sa complexité, a durablement marqué les discours et les pratiques. Dans la deuxième moitié des années 1960, des organismes, créés pour réfléchir à l'aménagement de la métropole, synthétisent leur réflexion sous forme de plans et de schémas d'urbanisme ; les orientations et les options sont sensiblement différentes. Nous souhaitons analyser maintenant la place occupée par les questions paysagères au sein de ses documents.

[342] Cet article paru dans *La Voix du Nord*, du 22 juin 1966, est cité par Anne-Marie Burdèse (*Rapport scientifique du LACTH 2005-2007*, p.38-39).
[343] À la suite de malversations financières, le projet du Diplodocus ne fut jamais réalisé et laissa pendant plusieurs années un trou béant au cœur de la ville jusqu'à ce que le site fut repris pour y aménager un immeuble de logements abritant une salle de concerts pour l'Orchestre national de Lille.
[344] Voir les entretiens avec Gérard Deldique, Gérard Engrand, Joël Hébrard, Philippe Legros et Pierre Thieffry.

2. La prise en compte des questions paysagères à l'échelle métropolitaine à la fin des Trente Glorieuses

Les acteurs de l'aménagement prennent-ils en compte les questions paysagères à la fin des années 1960 dans la métropole lilloise ? Comment ? L'analyse développée dans ce paragraphe porte sur trois documents postérieurs au schéma établi par Henry Bernard en 1964. Le premier est « l'avant-projet de schéma de structure » (1966) réalisé par l'atelier d'urbanisme de la métropole Nord (AUMN) sous la direction de Gérard Deldique. Les deux autres émanent de l'agence d'urbanisme de l'Agglomération Métropolitaine (AUAM) animée par Marcel Darré. Il s'agit du livre blanc *Construire une métropole* (mai 1969) et du premier schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme qu'il préparait (validé en février 1971).

2.1. L'avant-projet de schéma de structure (1966)

Ni la qualité paysagère ni la préservation de l'environnement ne sont des axes majeurs de la réflexion menée à l'AUMN. De même, la question des loisirs ne figure pas parmi les fonctions urbaines définies au début du rapport de présentation de l'avant-projet de schéma de structure (AUMN, 1966). Quatre fonctions servent de grille pour établir l'état des lieux et le diagnostic : « fonction habitat », « fonction production » (secteur secondaire), « fonction services » (secteur tertiaire, commerces, services, finance, énergie, eau, assainissement et transports), « fonction sociale, culturelle et administrative ». L'analyse de la quatrième fonction consacre une page et deux paragraphes aux « loisirs culturels » et aux « loisirs sportifs », le second déplorant « l'insuffisance quantitative et qualitative des espaces verts ». En réponse, les auteurs invitent à mettre en œuvre « une protection extrêmement rigoureuse de la campagne » et à entreprendre une politique à large vue d'aménagement d'espaces verts forestiers et urbains » (AUMN, 1966 : 94-95).

Dans la seconde partie du rapport, la grille fonctionnelle évolue légèrement pour s'adapter à l'évolution souhaitée de la société. Toujours au nombre de quatre, les fonctions s'intitulent « habitat », « activités » (secondaires et tertiaires), « moyens de communication » et « grands équipements ». Cette dernière catégorie englobe les universités, les centres et le centre directionnel, les hôpitaux, le centre de sécurité ou le marché d'intérêt national, mais aussi les équipements liés aux loisirs et aux sports. À ce titre, elle comprend un passage sur « les espaces verts urbains » et les « zones naturelles boisées » et propose un développement plus long sur les « équipements de plein air », en distinguant l'échelon métropolitain de celui des centres urbains. Si les propositions qui sont faites s'inscrivent dans une logique purement fonctionnelle, elles ne sont pas néanmoins dénuées d'intérêt parce qu'elles sont le signe d'une attention nouvelle à la qualité d'un cadre vert, mais aussi par les influences qu'elles révèlent.

De plus, ces éléments qui forment, avec d'autres, la genèse des politiques paysagères actuelles, révèlent des proximités avec la pensée contemporaine.

Regretter la « rareté des espaces boisés naturels » est une démarche plutôt classique chez les aménageurs. À cette époque comme aujourd'hui, la forêt représente l'archétype de l'espace naturel (Delbaere, 2009). Beaucoup plus inattendue, la sensibilité exprimée vis-à-vis des espaces plantés urbains classiques révèle la richesse d'une pensée architecturale et urbaine, qui, loin de rejeter la ville historique dans sa totalité, comme le signifieraient les épisodes de *tabula rasa,* puis de rénovation urbaine, accepte d'associer au modèle de la ville fonctionnelle d'autres références esthétiques héritées de l'histoire :

> « On est obligé de regretter également le délabrement de la magnifique promenade dite de l'Esplanade, seul témoin à Lille de cet art des espaces plantés urbains du XVIII^{e} siècle qui a laissé dans de si nombreuses villes des perspectives admirables. »[345]

Mais parmi les propositions énoncées, il faut surtout citer la préservation d'une zone agricole conséquente et la création de *parkways*.

Le schéma reconnaît que « l'arrondissement de Lille (128 communes), malgré sa très forte urbanisation, conserve encore dans bien des secteurs, **un aspect rural incontestable** ». Mais ce paysage est d'abord le résultat d'une activité économique encore majeure puisque, « même en se limitant à la définition plus restreinte de l'aire métropolitaine (88 communes), il existe encore à l'intérieur de celle-ci, des zones où l'essentiel du revenu reste agricole ». L'argumentation développée en faveur de la préservation de cette spécificité territoriale et économique est intéressante par sa proximité avec le point de vue actuel. Sont en effet cités : « la fragilité des sites agrestes qui résiste mal à une urbanisation diluée à base d'habitat individuel, la valeur agricole des terres de culture, la spéculation sur les terrains ».

Les deux premiers objectifs de la protection de véritables espaces ruraux sont de nature **fonctionnelle**. Il s'agit, d'une part, de maintenir une « zone de cultures à proximité de l'agglomération », formant une « ceinture maraîchère » destinée au « ravitaillement rapide et peu onéreux en légumes divers, d'une population chaque jour croissante et chaque jour plus exigeante » ; d'autre part, de conserver « dans les environs immédiats des villes actuelles de *poumons de verdure* permettant aux citadins un permanent contact avec la nature ».

Les deux autres objectifs concernent la **forme** de l'espace aménagé et la gestion du développement urbain. Englobés avec les « bois, parcs et jardins » au sein des « zones de nature », les espaces agricoles constituent à la fois un outil pour « arrêter la croissance infinie de la banlieue », une réserve de terrains pour les extensions futures et un gage d'« équilibre indispensable » à la qualité de la vie en ville. Contre la « banlieue bourgeonnante, sans

[345] AUMN, Deldique, *Avant-projet de Schéma de structure*, 1966.

organisation et sans caractère », contre « l'absence de discernement », « l'expansion anarchique » et le « gâchis » qui en résultent, une volonté (politique) forte doit s'affirmer et imposer ses règles : « séparation » systématique des « nouvelles agglomérations urbaines » par rapport au tissu urbain constitué, « fragmentation de la masse agglomérée en unités d'habitation clairement délimitées ». Il s'agit encore « d'équilibrer les zones bâties et donc le paysage urbanisé, de le rendre agréable et accueillant ».

Du point de vue fonctionnel, ces secteurs agricoles préservés et ces zones de nature sont appréhendés soit par rapport à la préservation d'une agriculture dynamique et des paysages qui y sont associés (limitation des extensions des bourgs, voire interdiction des constructions autres qu'agricoles), soit par rapport à la ville et à ses besoins. Leur rôle varie : limiter l'extension urbaine, protéger les zones résidentielles des nuisances environnementales générées par les grandes infrastructures routières, offrir un cadre pour des loisirs de plein air ou des zones résidentielles de densité intermédiaire organisées en « hameau »…

Du point de vue de **l'aménagement**, ils s'organisent selon deux axes perpendiculaires. Une « écharpe de verdure », orientée nord-ouest sud-est, s'appuie sur trois « points » définis comme zone de loisirs (aérodrome et golfs résidentiels de Bondues, stade omnisports de Flers, paysages ruraux de la vallée de la Marque de Cysoing à Genech) reliés par un projet de *parkway*. Concernant l'axe linéaire de développement urbain, l'aménagement de deux poumons verts est prévu à ses extrémités à partir des potentialités géographiques et paysagères : le mont d'Halluin au nord-est et, dans le secteur d'Emmerin, Houplin-Ancoisne au sud-ouest, les plantations identifiées au niveau des anciens méandres de la Deûle. Entre ces deux éléments, sont prévus une série d'espaces plus restreints adaptés aux besoins des unités urbaines : par exemple le long d'une partie du canal de Roubaix à réaménager en plan d'eau, ou autour de l'hippodrome de Marcq-en-Barœul.

Imaginé à la fin du XIX^{e} siècle par Calvert Vaux et Frederick Law Olmsted lors de l'aménagement du Central Park de New York[346], le dispositif du *parkway* est repris par le gouvernement fédéral américain dans les années 1930, avant d'évoluer vers des formes plus autoroutières sous l'influence de la croissance du trafic automobile. La version initiale du modèle se diffuse en France grâce au « système de parcs » de Jean Claude Nicolas Forestier (1911), puis, à partir de 1919, par l'entregent de Jacques Gréber. L'auteur de *L'architecture aux États-Unis* (1920) présente le projet du *Fairmount parkway* de Philadelphie au salon des artistes français de 1921 : en inversant une commande – prévue dès 1871 pour faciliter l'accès d'un nouveau parc au plus grand nombre –, il relie la ville à son environnement régional (Lortie, 1997 : 48-52). Parallèlement, il conçoit avec Louis Stanislas Cordonnier le PAEE de

[346] Voir les « Notes critiques sur *Grandes Villes et Systèmes de Parcs* », rédigées par Dorothée Imbert dans l'édition de 1997, (p.99-117), mais aussi l'association explicite entre *parkway* et circulation automobile développée par Rémy Allain (2004 : 154) en dépit de la traduction littérale retenue par cet auteur :« voie-parc ».

Lille, intitulé : *Lille, cœur des Flandres*, *plan d'aménagement et d'extension de Lille* (1920). Ce projet est structuré par une série de « boulevards radiants plantés » et de « boulevard(s) de ceinture intercommunale » : reprenant le modèle du Grand boulevard reliant Lille à Roubaix et Tourcoing, ils montrent la volonté de Jacques Gréber d'articuler la capitale régionale avec son environnement immédiat et sa région[347] (Lortie, 1997 : 71-74).

L'avant-projet de schéma de structure lillois de 1966 est organisé selon un mode essentiellement fonctionnel. La figure anachronique[348] du *parkway* y introduit un contrepoint sensible et efficace :

> « Un axe serait à mettre dans une catégorie à part : l'axe routier qui vient en contrepoint du grand axe nord-est sud-ouest. Le Schéma prévoit l'aménagement entre Lille et Roubaix-Tourcoing, d'une écharpe de verdure ossaturée par des voies routières de type « parkway », assurant la liaison entre les principaux équipements de loisirs métropolitains. Ces voies pourraient se poursuivre hors de l'agglomération et constituer un lieu à caractère touristique entre les zones boisées d'Ypres et les forêts de Saint-Amand ou même de Mormal au-delà de Valenciennes, en passant par Quesnoy-sur-Deûle, le secteur de Bondues (golfs, aérodrome sportif), la zone de loisirs du secteur Est (complexe sportif, golfs, plans d'eau) et la Vallée de la Marque (plans d'eau, équitation, détente de week-end).
> Cette voie traitée en « mail promenade » engloberait l'ensemble universitaire et sportif d'Ascq-Annappes et servirait de support à une urbanisation résidentielle de style hameau (golf de Bondues, opération CELNOR) » (AUMN, 1966)

L'idée du *parkway* est ici au service d'opérations privées plutôt exceptionnelles, qui privilégient la qualité de leur environnement naturel et font intervenir des paysagistes, mais auxquelles, pour l'une d'entre elles, Gérard Deldique est lié au titre de son activité libérale. Néanmoins, ce projet témoigne d'une volonté de relier en un ensemble cohérent les éléments paysagers remarquables et les équipements de plein air nouvellement construits pour renforcer leur visibilité et leur donner un caractère plus amène. Rappelant les routes touristiques intégrées dans le plan directeur établi entre 1928 et 1934 par Henri Prost pour la région parisienne[349], ce maillage appréhende le territoire dans une dimension déjà transfrontalière, ce qui lui donne une connotation très contemporaine. Autre préoccupation actuelle, il a aussi l'originalité d'associer pour les renforcer des réalisations d'initiative publique et des opérations d'initiative privée.

De même, les attendus de cette politique rurale évoquent, pour nous, des thématiques majeures du développement durable et des principes intégrés dans le dernier schéma directeur (lutte contre l'étalement urbain, densification, maintien d'une agriculture de proximité…). Cependant, la terminologie employée (ceinture verte, poumon de verdure), la volonté de

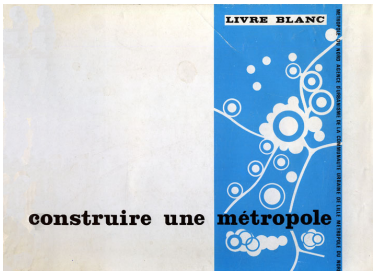
[347] Voir le « plan de la ville et de son immédiate périphérie » et le « plan du zoning régional » (Lortie, 1997 : tome 2, figures 31 et 33). On retrouve cette prise en compte de l'échelle de l'agglomération ou de la région urbaine, en 1935, avec le plan d'aménagement de la région de Roubaix-Tourcoing
[348] Il n'y a pas d'entrée pour ce mot dans la première édition du dictionnaire de l'urbanisme (Merlin, Choay, 1988).
[349] Ce plan a été évoqué en première partie avec la notion d'espace libre (Chapitre 2, Section 1, 1.1.2.).

contrôler l'extension urbaine, comme l'association des objectifs récréatifs et productifs, situent explicitement la filiation théorique du côté des urbanistes français de la première moitié du vingtième siècle. Nous avons vu l'importance qu'a prise, au Musée Social, le débat sur l'extension parisienne et le rôle des espaces libérés par la démolition des fortifications parisiennes dans la formulation des premières théories urbanistiques. Et nous savons que Jean Claude Nicolas Forestier, notamment, invitait à former des ceintures vertes en réservant le pourtour des villes au maraîchage ou à la plantation de pépinières. Là encore, l'analyse du texte montre la diversité des modèles théoriques mobilisés par les architectes-urbanistes dans la deuxième moitié des années 1960.

2.2. Questions paysagères à l'AUAM : livre blanc (1969) et premier schéma directeur (SDAU, 1971)

En septembre 1966, anticipant le vote de la LOF et la création de la communauté urbaine de Lille, l'AUMN se transforme en « agence d'urbanisme de l'agglomération métropolitaine » (AUAM). Sous la direction de Marcel Darré, urbaniste en chef de l'État, l'équipe réunit différentes compétences et métiers (architectes, économistes, géographes, ingénieurs, juristes, sociologues et dessinateurs), mais n'intègre pas de paysagiste. Première phase de l'élaboration du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme, la rédaction du livre blanc (dont une version provisoire sort en 1968) s'appuie notamment sur l'avant-projet de schéma de structure et sur les travaux menés simultanément à l'OREAM-Nord.

Ni le paysage, ni les questions environnementales ne sont des éléments essentiels du livre blanc (1969), d'abord attentif au projet d'unification politique et au développement économique. La volonté affirmée dans le deuxième chapitre est de construire une métropole. Le paysage est une donnée, parmi de nombreuses autres. Des références y sont faites pour rappeler qu'il se rattache à un ensemble plus vaste de plaines basses, s'étendant de la Belgique, aux Pays-Bas et à l'Allemagne du nord-ouest (AUAM, 1969 : 25) ou encore « les qualités de luminosité des ciels, magnifiés par les peintres flamands des XVII^{e} et XVIII^{e} siècles » (AUAM, 1969 : 55). Dans cette première partie du texte, le paysage n'est pas présenté en tant qu'outil au service du projet politique. En revanche, les nuisances environnementales générées par la présence de l'industrie au cœur des cités y occupent une place plus importante ; elles motivent le déménagement des activités de production en périphérie alors que la crise et la volonté de métropolisation incitent à développer un secteur tertiaire très insuffisant. La question de l'approvisionnement en eau est brièvement rappelée, ainsi que les problèmes d'assainissement liés au site (AUAM, 1969 : 55 ; 81-83).



Consacré au projet de développement dans ses dimensions économique, sociale et spatiale, le troisième chapitre propose un état des lieux dont la première phrase indique la tonalité : « dans ce cadre, l'agglomération se présente à nos yeux sous un jour médiocre ». Le tableau dressé est peu réjouissant : courées « déjà dénoncées par Blanqui en 1850 » mais toujours présentes ; banlieues qui s'étalent ; usines imbriquées au milieu de l'habitat ; « espaces libres qui se colmatent » ; « villes qui se soudent les unes aux autres »… La critique des « paysages urbains » de l'agglomération est sans complaisance : « l'étalement, le développement en tache d'huile, la monotonie des formes de l'urbanisation, ne donnent pas à cette agglomération un visage très agréable ». L'ensemble apparaît comme « une énorme conurbation qui présente rarement un paysage réellement urbain » ; un « mélange hétérogène », infiniment morcelé, sans « cohérence » et sans « ligne de force » dans lequel les centres ne sont pas à la bonne échelle (AUAM, 1969 : 59-60).

Ce tableau bien sombre d'une « urbanisation » non contrôlée pourrait entraîner les habitants à fuir les centres urbains pour trouver refuge à la campagne. Mais, l'espace rural lui-même n'échappe pas aux critiques qui lui reprochent d'avoir perdu, au fil de la révolution industrielle, ce qui faisait son identité. Le coût économique d'une « ruralisation » est par ailleurs dénoncé. Sûrs de leur capacité à maîtriser le développement urbain, les urbanistes veulent œuvrer pour la « renaissance des valeurs de la ville ». Face à la situation décrite, ils manifestent leur volonté de construire une ville agréable, « une ville où les hommes acceptent de vivre », une ville qui en serait la réplique inverse (AUAM, 1969 : 62-64). Le livre blanc s'ouvre d'ailleurs sur l'affirmation forte de ce credo :

> « L'urbanisation, phénomène inéluctable que connaissent tous les pays du monde, ne saurait être confondue avec l'urbanisme, organisation consciente de l'espace[350] au service de l'homme. L'agglomération, à qui a été assignée la vocation de Métropole, va être confrontée à ce problème de l'urbanisation et il est donc indispensable de mener des études d'urbanisme. Ces études doivent déboucher sur une conception globale et ambitieuse : il faut essayer de voir loin, tenter de préparer l'avenir, en laissant au hasard le moins de prise possible. Les propositions faites aux responsables doivent être volontaristes, les faits se chargeant de ramener ces idées à des réalités plus concrètes » (AUAM, 1969 : 11)

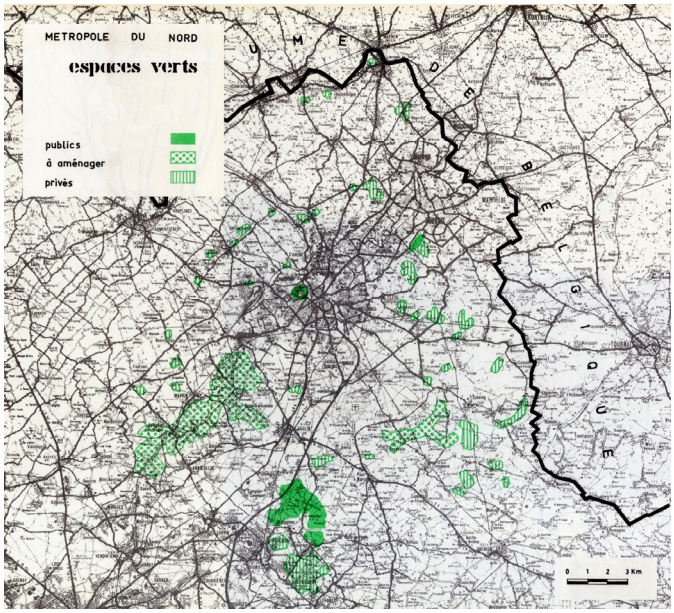
Apparue dans les publications spécialisées à partir de 1965, notamment dans la revue *Urbanisme*[351], l'idée d'un « nouvel urbanisme » respectueux de l'homme et de son environnement, se développe en parallèle à l'émergence des sciences humaines et à la remise en cause des ZUP et grands ensembles. La qualité du cadre de vie et de l'environnement est l'un des objectifs affichés par l'AUAM dans ses premières publications. Le soin porté à l'esthétique des projets et la mise en œuvre d'une « politique verte » jugée essentielle au bien-être de la population en est la traduction. Ainsi, localement, la promotion de l'agglomération

[350] On notera au passage que la formulation renvoie au titre d'un ouvrage de Robert Auzelle (1962).
[351] De 1965 à 1970, la revue *Urbanisme* consacre des articles aux relations entre l'homme et la ville. C'est également à cette période qu'apparaît l'expression « cadre de vie » (Estienne, 2004).

de Lille-Roubaix-Tourcoing au rang de métropole d'équilibre ne peut devenir tangible qu'au prix d'une transformation en profondeur de son cadre de vie dont les enjeux s'expriment (déjà) en termes d'image de marque et d'attractivité.

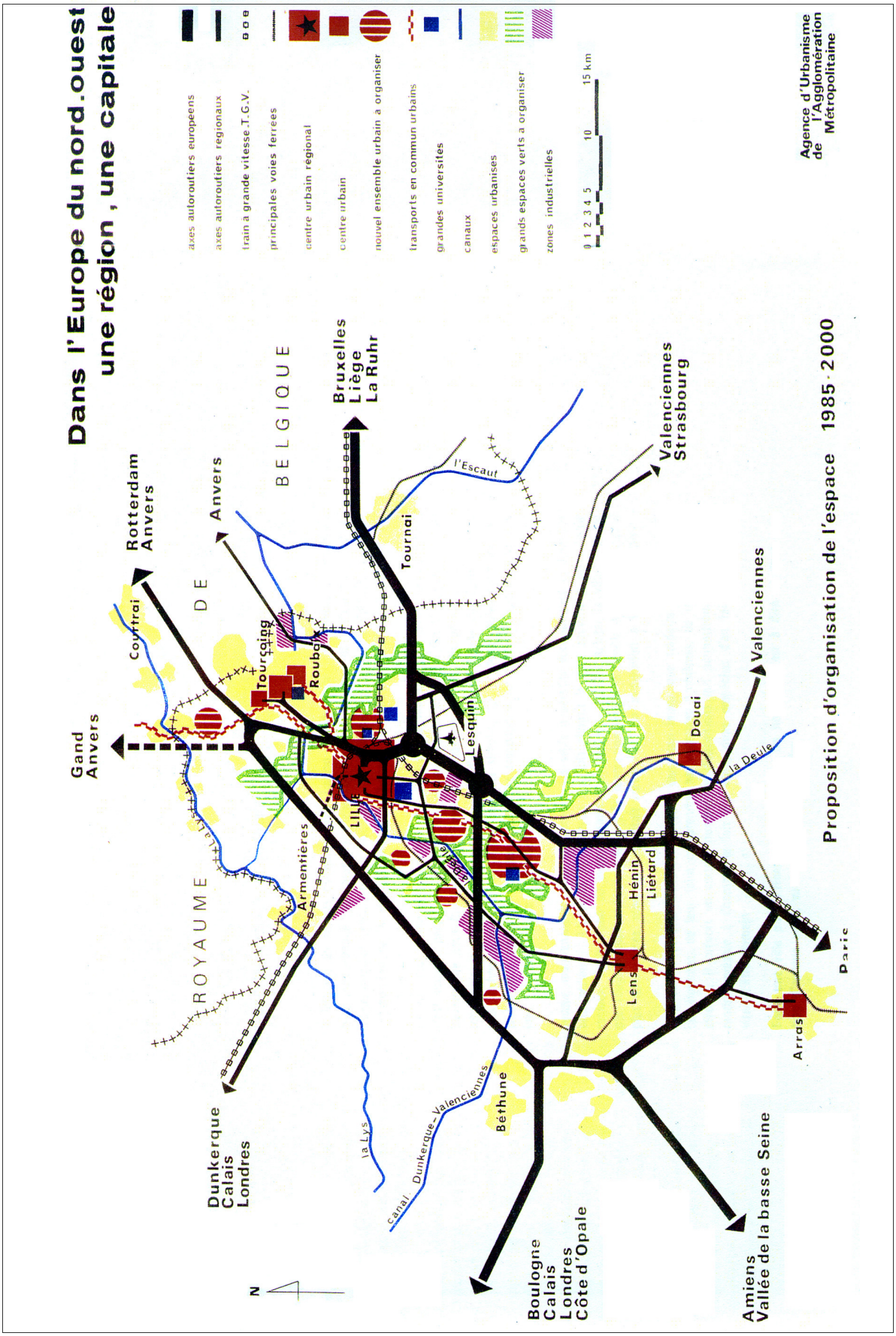
Sur quelles hypothèses formelles réaliser ce pari qui semble encore bien audacieux à la fin des années 1960 ? Sans surprise, le choix reprend les schémas précédents. Il s'oriente vers une métropole linéaire fortement structurée par l'infrastructure de réseaux au fil desquels s'échelonnent des « ensembles urbains de taille moyenne », « séparés les uns des autres par des espaces ruraux ». La vocation agricole de certains secteurs est réaffirmée. Cependant, le regard porté sur les territoires ruraux évolue. Reconnaître leur qualité paysagère[352] impose de les protéger de la ville qui aurait tendance à les annexer et à en faire « le réceptacle de ses déchets ». Il faut spécialement souligner l'incitation à regrouper « dans des couloirs techniques les coupures qui les déchirent : lignes à haute tension, oléoduc, gazoduc… » (AUAM, 1969 : 64). Il s'agit, selon les témoins[353], d'un legs des paysagistes de l'OREAM-Nord.

Enfin, la transformation du cadre de vie passe par une « politique [prioritaire] de réservation et de création d'espaces verts » dont on espère une « influence indiscutable sur le pouvoir d'attraction de la Métropole » (AUAM, 1969 : 67). Parmi les propositions du schéma de structure, le texte privilégie l'aménagement de deux grands parcs périurbains autour de la vallée de la Deûle au sud et de la vallée de la Marque à l'est. Intégrés au schéma régional d'aménagement de l'OREAM-Nord, ils doivent offrir les équipements d'échelle métropolitaine qui font défaut. La carte des espaces verts dessine une couronne de petits espaces (Verlinghem, Wambrechies, Bondues, Sainghin et Péronne-en-Mélantois…) et montre une concentration d'espaces majeurs au sud de l'agglomération (parc de la Deûle, bois de Phalempin, vallée de la Marque entre Genech et Cysoing). En léger décalage avec le texte, la carte n'affiche pas la même volonté même si, face à la « pénurie » d'espaces verts, l'étude révèle un effort particulier d'inventaire « des derniers sites naturels à protéger ».



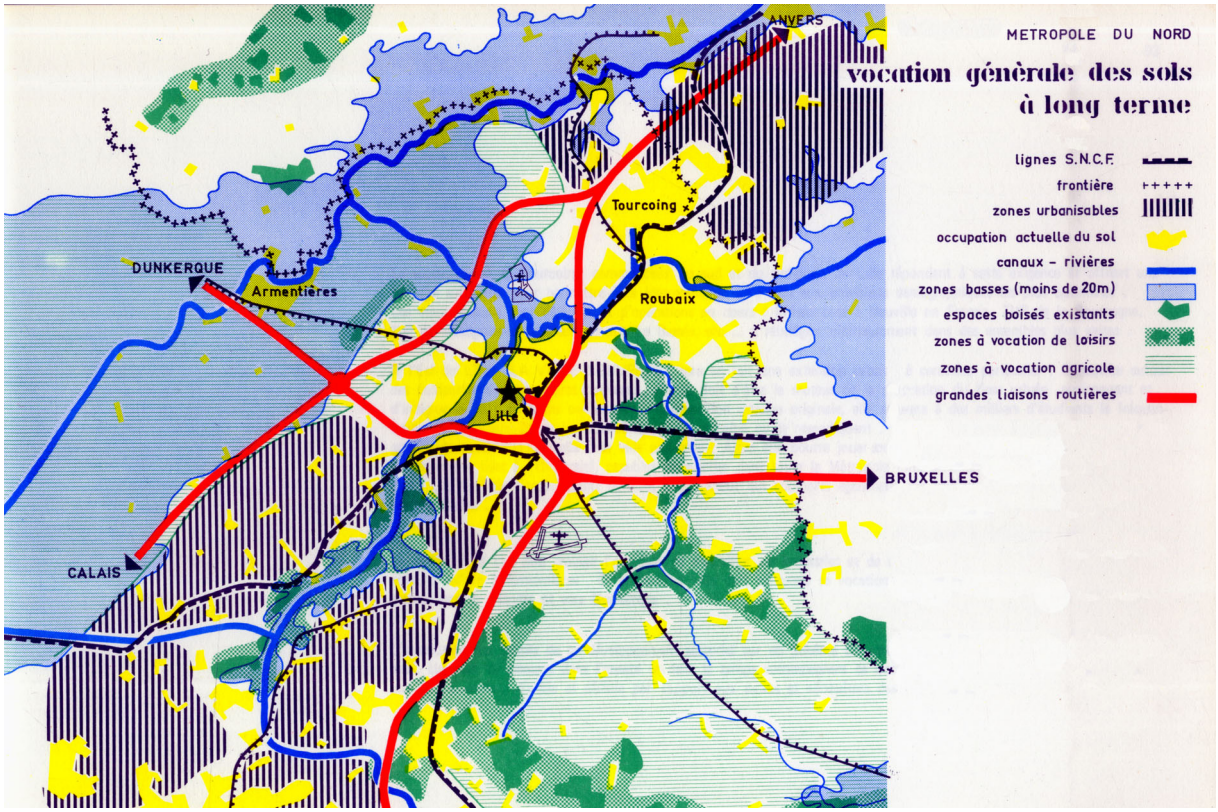
ill. 27 : Inventaire des grands espaces verts publics et privés de la métropole. Source : AUAM (1969 : 65)

[352] Faut-il y voir dans cette évolution une influence des travaux de l'équipe du STCAU et des études menées dans la cellule relations ville-campagne animée par Rémi Pérelman ?
[353] Source : Gilbert Delecourt, entretien du 18 septembre 2005.



ill. 28 : Schéma d'aménagement du livre blanc de l'AUAM (1969 : 65) repris dans le SDAU en 1971.

Cette volonté s'exprime sur un autre document, la « carte de la vocation générale des sols à long terme » (ill. 29). L'association en légende, des espaces boisés existants, des zones à vocation de loisirs et des zones à vocation agricole, permet d'entrevoir les contours des « deux coulées de verdures » presque parallèles dont parle le texte. Reprises sur le schéma de synthèse (puis dans le schéma directeur), elles sont le signe d'une ambition forte envisageant l'aménagement de 2 500 à 3 500 ha d'espaces verts publics (AUAM, 1969 : 90).



ill. 29 : Vocation générale des sols retenue pour le SDAU de 1971. Source : AUAM (1969 : 91).

Le premier schéma directeur lillois, validé en février 1971, reprend les orientations du livre blanc en faveur d'un « urbanisme authentique [qui] propose l'organisation et la hiérarchisation de cet ensemble matériel, au service de l'homme ». Cet engagement répété en faveur d'une ville à « visage humain », « agréable à l'homme » guide l'ensemble des choix :

> « Faire une ville pour l'Homme et pour tous les hommes, c'est-à-dire où tous puissent trouver place sans discrimination d'aucune sorte, voilà l'objectif à atteindre » (AUAM, 1971 : 39)

Résumé en une formule courte – « Faire Une Ville » (AUAM, 1971 : 15-16) – ce slogan suppose notamment de « créer, [à la périphérie immédiate], les grands espaces de loisirs et de sports et les parcs, véritables réserves naturelles, indispensables pour le délassement des citadins et l'équilibre biologique » (AUAM, 1971 : 35). Il oblige à utiliser

avec parcimonie des « espaces libres, devenus rares » et à porter une attention soutenue aux espaces ruraux dont la vocation agricole doit être protégée :

> « N'oublions pas l'indissociable unité ville-campagne et la complémentarité des activités : le secteur rural, écrin qui renferme le joyau, fait partir de l'ensemble urbain et, à ce titre, mérite la même attention » (AUAM, 1971 : 16).

Or, l'analyse des dynamiques foncières et des « coups partis » révèle les tensions dont certaines zones naturelles font précisément l'objet. Aussi les « stratégies de développement » proposent des « actions prioritaires localisées », destinées à freiner l'urbanisation en tache d'huile des secteurs ruraux les plus convoités et à lutter contre la généralisation d'un « tissu pavillonnaire sur des parcelles de taille moyenne ».

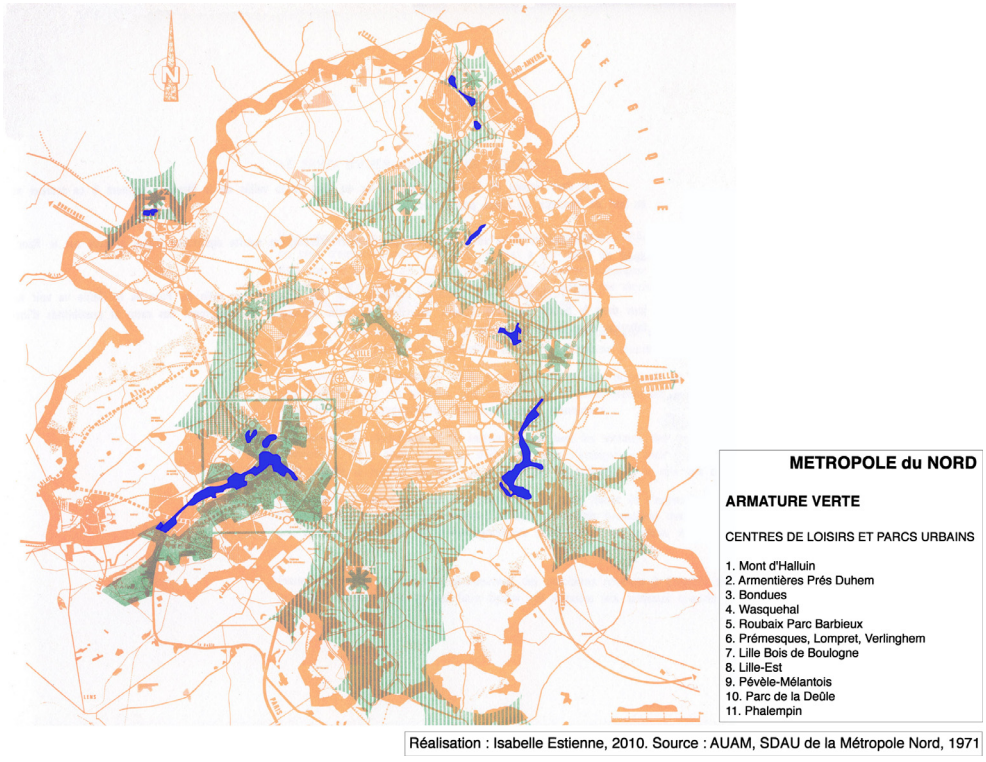
À partir de ces éléments, le SDAU souhaite doter son agglomération d'une **armature verte**. Celle-ci s'appuie sur les richesses géographiques de l'agglomération, les vallées, et sur le potentiel d'espaces verts privés et de massifs boisés identifié qui pourrait être ouvert au public. La notion « d'écharpe de verdure », héritée de l'AUMN, est dédoublée : à l'écharpe initiale projetée de l'aérodrome de Bondues jusqu'à la ville nouvelle de Lille-Est, s'adjoint une seconde qui se développe au sud de Lille, de la zone rurale des Weppes à la forêt de Phalempin, dans un secteur déjà remarqué par l'équipe précédente. Dans les deux cas, l'idée de relier les grands équipements de loisirs est clairement affirmée. En revanche, la figure du *parkway* qui faisait la subtilité du travail précédent n'est plus évoquée.

Les deux « coulées de verdure » prévues se rejoignent dans un secteur rural à protéger, le Pévèle Mélantois. La couronne verte ainsi tracée à une dizaine de kilomètres autour de Lille retrouve la trace de la ceinture de forts érigée au XIX^{e} siècle (AUAM, 1971 : 111). Élément essentiel du dispositif, le parc de la Deûle fait l'objet d'un paragraphe. Celui-ci décrit le principe du système de bassins projeté (sur un secteur de vallée d'environ dix kilomètres pour une largeur maximale de quatre kilomètres) et cite les études expérimentales en cours.

Reprenant certaines idées déjà évoquées, le schéma propose d'aménager **d'autres plans d'eau dans cinq secteurs** différents de l'agglomération. La boucle des « Prés Duhem » à Armentières est le cadre d'une opération combinant, comme pour le parc de la Deûle mais à une échelle bien plus modeste, centre de loisirs et assainissement de la Lys[354]. Au nord de Tourcoing, entre Roncq et Neuville-en-Ferrain, trois lacs sont prévus dont le plus important s'étend sur un kilomètre. Ils s'intègrent au cœur d'une zone de loisirs aménagée au pied du Mont d'Halluin. Sur la commune de Wasquehal, le canal de Roubaix et ses rives sont réinvestis pour réaliser un plan d'eau paysager, à la manière du parc Barbieux à Roubaix. Un unique plan d'eau est figuré dans le périmètre de Lille-Est à proximité immédiate de la Marque

[354] On sait aujourd'hui que des deux projets, la base des Prés du Hem (selon le nom en usage aujourd'hui) est la seule à avoir été réalisée : plus modeste, l'échelle était-elle de ce fait plus réaliste ?

et d'un canal à grand gabarit. Assurant la liaison entre la Deûle et la Belgique, ce canal contournait Roubaix par le sud en passant au nord de la ville nouvelle et servait de déversoir pour les eaux pluviales recueillies dans le secteur nord de la ville nouvelle. Faute de réalisation du canal, le fonctionnement du réseau d'assainissement repose sur le creusement d'un bassin de rétention dans le quartier du Recueil. Dans la vallée de la Marque, enfin, un vaste plan d'eau s'étend sur une longueur de cinq kilomètres et une largeur maximale de deux kilomètres entre les communes de Bouvines et Péronne-en-Mélantois. Prétexte à l'aménagement d'« itinéraires touristiques », il doit « assainir les vallées de la Marque et du Zécart ». L'abandon du projet a permis le maintien de zones humides dans le secteur, avec en contrepartie celui d'un risque d'inondation concernant 1 185 hectares lors des crues centennales[355].



ill. 30 : Armature verte et lacs prévus dans la métropole lilloise en 1971

« Coulées de verdure » (livre blanc AUAM) ou « armature verte » (SDAU lillois) : le vocabulaire employé relève du zoning. Malgré son registre défensif, il est pourtant le signe d'un renouvellement des pratiques sous l'influence de l'Europe du Nord-ouest. En changeant d'échelle, la notion d'espaces verts acquiert davantage d'épaisseur ; elle abandonne progressivement sa fonction d'accompagnement de l'architecture pour retrouver un rôle de structuration urbaine. La conception du schéma métropolitain s'appuie sur les recommandations du schéma régional et sur les travaux précédents comme le schéma Bernard et le schéma de structure de l'AUMN. Elle s'inspire des modèles étrangers de ceinture verte,

[355] Source : http://www.nord-pas-de-calais.ecologie.gouv.fr/diren/_mediatheque/pdf/AZI/fiche/AZI06.pdf, consulté le 16 mai 2009.

réinvestis par l'IAURP pour Paris à partir de 1960 et s'appuie sur les travaux antérieurs d'Émile Dubuisson et de Théodore Leveau qui avaient, les premiers, adapté l'idée de ceinture verte au contexte lillois. En l'absence de paysagiste dans l'équipe de l'AUAM, le paysage n'est jamais étudié pour lui-même. Dans le dessin du schéma, il intervient au titre de sa protection (vision patrimoniale) et comme cadre pour le développement des loisirs récréatifs et du tourisme dans une approche fonctionnelle, mais il y joue également un rôle structurant.

Décidée de façon unilatérale en février 1977, la fermeture de l'agence d'urbanisme de Lille empêche de réaliser l'armature verte prévue. Un terme est mis pour plus d'une décennie aux réflexions globales sur la métropole et au suivi des intentions qualitatives exprimées dans le SDAU. On peut d'ailleurs se demander si le discours introductif du livre blanc qui s'efforçait de justifier le savoir-faire d'une profession ne cherchait pas déjà à mettre en garde les acteurs locaux de l'aménagement contre les risques encourus en l'absence de réflexion prospective. Quoi qu'il en soit, de 1976 à 1983, la ville nouvelle reste le seul secteur de la métropole doté d'une équipe d'étude urbaine. Utilisant ce statut de laboratoire urbain, elle a pu inventer un autre cadre de vie, particulièrement attentif à la qualité du paysage.

Synthèse de la section 1

À partir de 1966, une ville nouvelle s'implante à l'est de Lille par décision ministérielle sur un site encore rural. La mission d'étude et d'aménagement, créée en 1968, laisse la place en 1969 à un établissement public d'aménagement, l'EPALE, dirigé par Jean-Claude Ralite. Ce cadre classique est celui de la politique nationale définie par la DATAR en complément des métropoles d'équilibre et largement inspirée des expériences étrangères, notamment des villes nouvelles anglaises. D'autres caractéristiques font la singularité de la réalisation nordique comme la faible emprise au sol, la présence de bourgs ruraux et de coups partis sur ce site, la fusion des trois villages en une commune indépendante en 1970.

Mais dans cette agglomération multipolaire, parler de métropole n'est pas simple : le projet de ville nouvelle vient perturber l'équilibre géographique et politique. Plusieurs équipes d'aménagement et d'urbanisme (AUMN, AUAM, AUCL, OREAM-Nord), parfois concurrentes dans leurs missions et leurs champs de compétences, ont été créées pour réfléchir à son avenir. Certains documents prévoient l'aménagement de plusieurs opérations d'urbanisme concerté, dénommées « villes nouvelles ». Or, l'emplacement choisi pour Lille-Est, s'il résout un certain nombre de questions, contredit les hypothèses retenues par ces structures. Toutes privilégiaient une orientation linéaire du développement urbain selon l'axe allant de Tourcoing au Bassin minier, tandis que l'agence d'urbanisme prône une concentration des investissements financiers sur les tissus industriels en déclin. Ainsi, les faits montrent que l'administration centrale conserve encore toutes ses prérogatives ce qui a durablement marqué les discours et les pratiques.

Secondaires, les questions environnementales et paysagères sont néanmoins prises en compte dans les schémas sous des formes parfois surprenantes. L'avant-projet de schéma de structure appelle à préserver une importante zone agricole dans une approche fonctionnelle de l'espace (comme espace de production et comme coupures vertes), tout en intégrant des *parkways*. Comme dans les travaux de l'OREAM, la qualité du cadre de vie est perçue comme un facteur de développement. Le livre blanc se préoccupe de l'environnement et pose un regard très négatif sur le paysage urbain de la métropole, compris en tant que paysage construit : il critique l'étalement urbain, la monotonie, l'absence de cohérence spatiale, la mauvaise échelle des centres urbains. La qualité du cadre de vie apparaît d'abord comme un enjeu social (et non esthétique). Ainsi, les espaces de nature semblent considérés indépendamment de l'espace urbain. Les deux « coulées de verdure » prévues en 1969 sont à l'origine du dessin intégré au SDAU de 1971, celui d'une « armature verte » qui entoure Lille, en retrouvant la trace de la ceinture de forts érigée au XIX^{e} siècle. Si l'image globale est unitaire, elle se compose en réalité d'une mosaïque de vallées, massifs boisés, espaces verts privés et de deux projets de grands parcs : les parcs de la Deûle et de la Marque. La sémantique est toujours fonctionnelle, mais elle évolue au contact des pratiques paysagères de l'Europe du nord-ouest.

Section 2 : Comment imaginer une autre ville ?

Certains s'interrogent encore sur la nature de Villeneuve d'Ascq : est-elle réellement une ville nouvelle au même titre que les villes nouvelles parisiennes ? L'absence de virginité du site choisi pour son implantation incite plusieurs anciens responsables à répondre de façon négative. Pourtant, jusqu'au récent retour en faveur des centres, Villeneuve d'Ascq est longtemps demeurée aux yeux des habitants de la métropole le symbole d'une *autre* réalité urbaine dont le caractère *urbain* restait à démontrait. À ce titre, elle ne laisse personne insensible : les uns considérant cette différence, et l'absence corrélative de repères, comme le motif d'un rejet sans appel, les autres, au contraire, y trouvant le vecteur d'une attractivité due en grande partie à la qualité de son cadre de vie. Assurément, cette ville – mais peut-on parler de ville au sens traditionnel – est *autre* : ce constat serait plutôt celui d'une réussite, puisque l'objectif principal de ses concepteurs était de faire une ville *nouvelle*, c'est-à-dire une ville qui ne ressemble ni aux villes traditionnelles, ni aux banlieues, ni aux ZUP et autres grands ensembles. Comment fabriquer une ville qui se démarque de tous ces héritages ?

1. Des principes et des outils méthodologiques

Dès les premières réflexions, l'équipe d'architectes urbanistes, s'inspirant des villes nouvelles réalisées à l'étranger, a pris des options spatiales fortes qui l'ont guidée dans la phase de conception de la ville et tout au long de sa construction. Transcendant les contraintes d'un site jugé *ingrat*, elle a cherché à fabriquer un paysage et à y insérer une « ville à la campagne » ; s'appuyant sur les principes de l'urbanisme fonctionnel, elle a su aussi les faire évoluer pour promouvoir avant toute chose une certaine qualité de vie.

1.1. Prendre en compte les contraintes d'un site ingrat

La prise en compte globale du site oriente les choix initiaux des urbanistes en leur imposant une série de contraintes liées à sa géographie physique (terrain marécageux, sous-sol creusé de galeries) et humaine (présence des trois villages d'Ascq, Annappes et Flers). Ils doivent aussi s'accommoder du passage de plusieurs infrastructures majeures (voie ferrée Lille-Tournai, axe routier nord-sud, canal à grand gabarit Marquette-Wattrelos, lignes à haute tension), des servitudes liées à la proximité de l'aéroport de Lesquin, et de l'existence de plusieurs coups partis (quartiers d'habitat social de Babylone et Résidence, golf et hameaux de Brigode, campus scientifique). Il leur faut surtout intégrer la position retenue pour deux projets majeurs (les facultés de lettres et de droit et le centre sportif omnisport) tout en assurant une liaison rapide et efficace entre les universités et le centre de Lille.

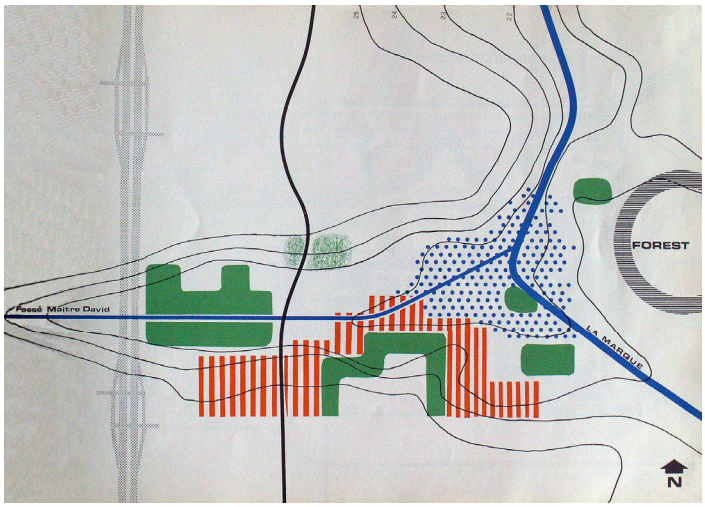
Le *Schéma d'aménagement et d'urbanisme du secteur est de Lille* est présenté en mars 1970. L'ensemble des éléments évoqués[356] y est pris en considération pour choisir le « parti d'urbanisme » et déterminer, tout particulièrement, la position du nouveau centre ville. Longtemps sujette à débat – un certain nombre d'acteurs locaux auraient préféré une situation plus géographiquement centrale –, elle se situe à proximité immédiate de la voie ferrée assurant la liaison entre Lille et Tournai, tout en étant à égale distance des deux pôles universitaires scientifique et littéraire. Quatre principes directeurs règlent l'organisation de la ville nouvelle. La complémentarité du réseau routier et des transports en commun vise à assurer la fluidité des circulations ; l'aménagement d'une « vaste écharpe » d'« espaces libres et verts », à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération, doit lutter contre la tendance à l'urbanisation indifférenciée du territoire. S'adapter aux évolutions de la demande exige une « flexibilité dans l'usage des sols » ; mettre fin à l'isolement du campus nécessite de favoriser une « grande interpénétration de l'enseignement et de la ville » (EPALE, 1970 : 40).

[356] Quatre cartes (les figures 6 à 9), intitulées « occupation au sol par tissu ancien et opérations récentes », « hydrologie », « contraintes à l'occupation du sol » et « impératifs de desserte à court terme », précèdent l'exposé du parti d'urbanisme.

Parallèlement à cette démarche relativement classique qui considère le site comme un cadre géographique, les architectes urbanistes de l'EPALE l'appréhendent également en tant que **milieu**. L'utilisation de ce terme hérité de la géographie classique indique la volonté de prendre en compte des données environnementales :

> « L'aménagement d'espaces verts ou d'espaces naturels urbains ne doit pas empêcher une certaine prudence à l'égard des conséquences sur un milieu qui, par définition, se trouve en état de mutation, notamment quant aux problèmes de micro-climat, de ruissellement, etc… (modifications des vents, de la température, de la nappe phréatique, des cours d'eau). Toute intervention d'importance sur le milieu originel, doit être accompagnée autant que possible de l'estimation de la nouvelle interaction des différents composants urbains. Autrement dit, c'est sur une réflexion globale, intégrant le maximum de données touchant à l'environnement, que doit s'appuyer la conception de l'aménagement. »[357]

Cette prise de position introduit dans cette démarche conceptuelle un élément supplémentaire, déterminant. La présence d'une zone dépressionnaire inondable en bordure de la vallée de la Marque (ill. 31) joue, en effet, un rôle essentiel dans la composition de la ville, le débit de la rivière ne pouvant supporter le surplus d'eaux de ruissellement lié à l'imperméabilisation massive du secteur. Ainsi, l'esquisse du schéma d'organisation de la ville dépasse les seules questions fonctionnelles et de positionnement des différents éléments sur le site pour intégrer des problématiques environnementales. On peut aussi considérer que ces questions bouleversent la conception du système de réseau d'assainissement qui, en s'adaptant à ce contexte spécifique, imagine un moyen d'en tirer parti.



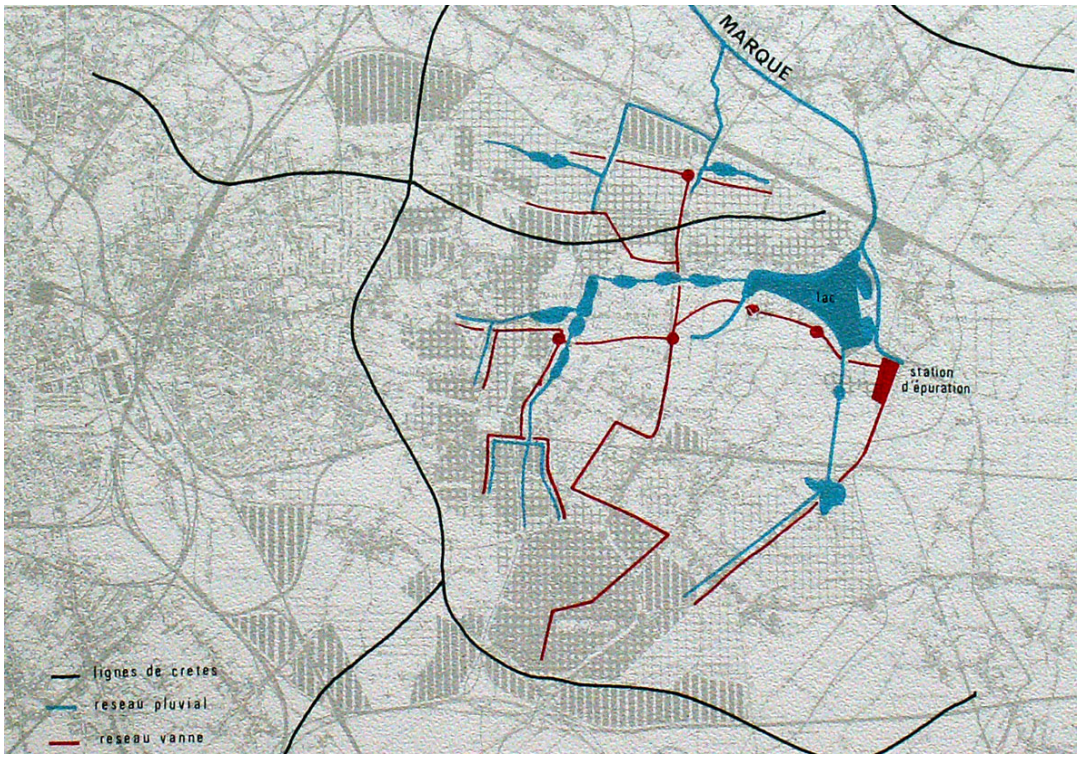
ill. 31 : Analyse du site de Lille-Est. Source : EPALE, 1971.

Le recours aux techniques classiques d'assainissement dans ces terrains marécageux induirait des coûts élevés de mise au gabarit de la Marque en aval du site, dans la traversée d'une zone urbaine et industrielle dense[358]. C'est pourquoi l'équipe de la mission d'étude réunie à partir d'avril 1968 autour de l'ingénieur des Ponts Jean-Claude Ralite privilégie très tôt un système séparatif de collecte des eaux (ill. 32). Pour continuer à rejeter les eaux de ruissellement dans la rivière, ce choix alternatif nécessite de creuser au moins un bassin de rétention. Les spécialistes de l'hydrologie orientent rapidement le projet vers un système plus

[357] Source : EPALE, 1977, *Les espaces verts,* Collection « Études et documents », p. 2-3.
[358] Entretiens avec Philippe Legros des 30 septembre 2005 et 28 octobre 2005. Dossier « L'assainissement de la Ville Nouvelle », in *Villes Nouvelles Actualités*, *Villeneuve d'Ascq*, n°22, automne 1978, EPALE, p. 8-10.

complexe. Destinée au tamponnement des eaux pluviales, une succession de bassins à ciel ouvert suit la direction d'un cours d'eau présent dans ce talweg, le « courant Maître David ». L'« étude géologique en vue du lac artificiel d'Annappes »[359] confiée en 1969 au laboratoire des Ponts et chaussées de la région de Lille vérifie le réalisme d'une hypothèse qui révolutionne les représentations et usages. La décision technique est arrêtée en 1970, ainsi que les orientations d'aménagement spatial :

> « L'assainissement pluvial de la Ville Nouvelle sera assuré par un réseau qui mettra en œuvre des techniques nouvelles mais classiques dans les pays nordiques et font appel au tamponnement des flux pluviaux par des bassins à ciel ouvert. Cette technique qui permet de valoriser la qualité du site dans la mesure où le réseau de surface est calculé de façon à permettre une variation faible des niveaux rend possible une économie considérable sur l'investissement nécessaire pour l'assainissement pluvial. Il donne d'autre part un attrait particulier à l'environnement. Ce réseau de petits bassins sera complété par un lac dont l'effet de tamponnement sera très important ».[360]



ill. 32 : Schéma de principe du réseau d'assainissement séparé de Lille-Est. Source : *Schéma d'aménagement et d'urbanisme du secteur est de Lille,* CUDL, 1970.

Cette option est largement inspirée de pratiques néerlandaises encore peu développées en France. Néanmoins, l'idée n'est pas entièrement nouvelle. La revue *Aménagement et Nature* a publié un article sur le sujet en 1970 et l'on repère, dans la métropole, la trace de

[359] Archives municipales de Villeneuve d'Ascq, fonds EPALE, boîte 12EP58. Dans la suite des notes, on utilisera pour indiquer cette localisation l'abréviation AM VDA.
[360] Source : *Schéma d'aménagement et d'urbanisme du secteur est de Lille,* mars 1970, Communauté urbaine de Lille, EPALE, p.44.

projets de lacs antérieurs, mus par divers objectifs (activités nautiques, agrément du cadre de vie, bassin de retenue, assainissement…). En 1960, le creusement d'un lac de retenue de 200 hectares est envisagé sur le territoire d'Herrin au sud de Lille ; l'avant-projet de schéma de structure propose d'aménager des plans d'eau à Roubaix et Seclin à partir de canaux peu utilisés, d'autres sont prévus dans la vallée de la Marque et dans la zone de loisirs sportifs du secteur est (AUMN, 1966). En 1971, le schéma régional fait état de projets de lacs dans le secteur de Clairmarais, tandis que le SDAU lillois intègre un ou plusieurs plans d'eau dans cinq secteurs différents. Sur le territoire même de la ville nouvelle, la CELNOR prévoyait initialement d'aménager le quartier de Brigode autour d'un lac[361].

Tous ces projets cherchent à proposer un cadre satisfaisant face au développement et à la diversification des pratiques de sports nautiques en France : la planche à voile, mise au point aux États-Unis entre 1964 et 1968, arrive aux Pays-Bas en 1973 ; la Golden Globe, à l'origine de l'actuel Vendée Globe, est créée en 1968, deux ans avant la Solitaire du Figaro. Ainsi, la forme initiale du lac du Héron, comportant un « triangle olympique de voile », doit offrir une alternative à la fréquentation des plans d'eau belges. Idéalement, le site doit permettre « la pratique de différentes activités de loisirs liées à l'eau : voile, ski nautique, motonautisme, pêche, aviron… » (EPALE, 1970 : 47). Des dessins datant de 1970 confirment cette volonté : ils prévoient des pontons d'accueil pour les bateaux de plaisance et montrent le caractère très urbain que devaient avoir les berges du lac dans l'esprit des aménageurs.

Le choix de ce principe technique permet de valoriser la qualité du site en prévoyant, dès 1972, une chaîne de lacs différents par leur taille, leurs formes, leur caractère et les activités accueillies (petit modélisme naval, canotage…). Tout autour s'organise un vaste réseau d'espaces de nature, à l'origine de l'image de ville verte (ill. 33)[362]. La chaîne de lacs débute avec le lac du Château, inséré dans un tissu urbain de moyenne densité, et le lac des Espagnols, bordé au sud par le complexe sportif du Stadium nord. Elle se poursuit de l'autre côté du boulevard central autoroutier et forme le parc urbain autour des lacs Saint-Jean, de Quicampois et de Canteleu, avant de rejoindre plus à l'Est le lac du Héron. Six lacs s'égrènent le long de cette « écharpe verte » qui se déroule dans la ville perpendiculairement à l'axe d'infrastructures nord-sud et se love dans un environnement de moins en moins urbanisé jusqu'à rejoindre la vallée de la Marque et ses terres agricoles. Dernier de ce chapelet, le lac du Héron constitue donc l'un des principes fondamentaux et novateurs de la ville nouvelle, tant sur le plan technique qu'au niveau de l'organisation urbaine. Élément essentiel du parti adopté par les urbanistes, cette large respiration naturelle au cœur de la ville vise « la création de quartiers très diversifiés » dont la composition repose sur une « alternance entre les espaces construits et les espaces plantés » (ill. 33). En réaction à l'urbanisme des ZUP,

[361] Voir entretiens avec Pascal Percq et Gérard Deldique.
[362] *Schéma d'aménagement et d'urbanisme du secteur est de Lille*, *opus cité*, mars 1970, p. 40-46.

l'objectif est d'offrir des espaces de détente et de loisir de qualité favorisant la vie sociale et les rencontres[363].

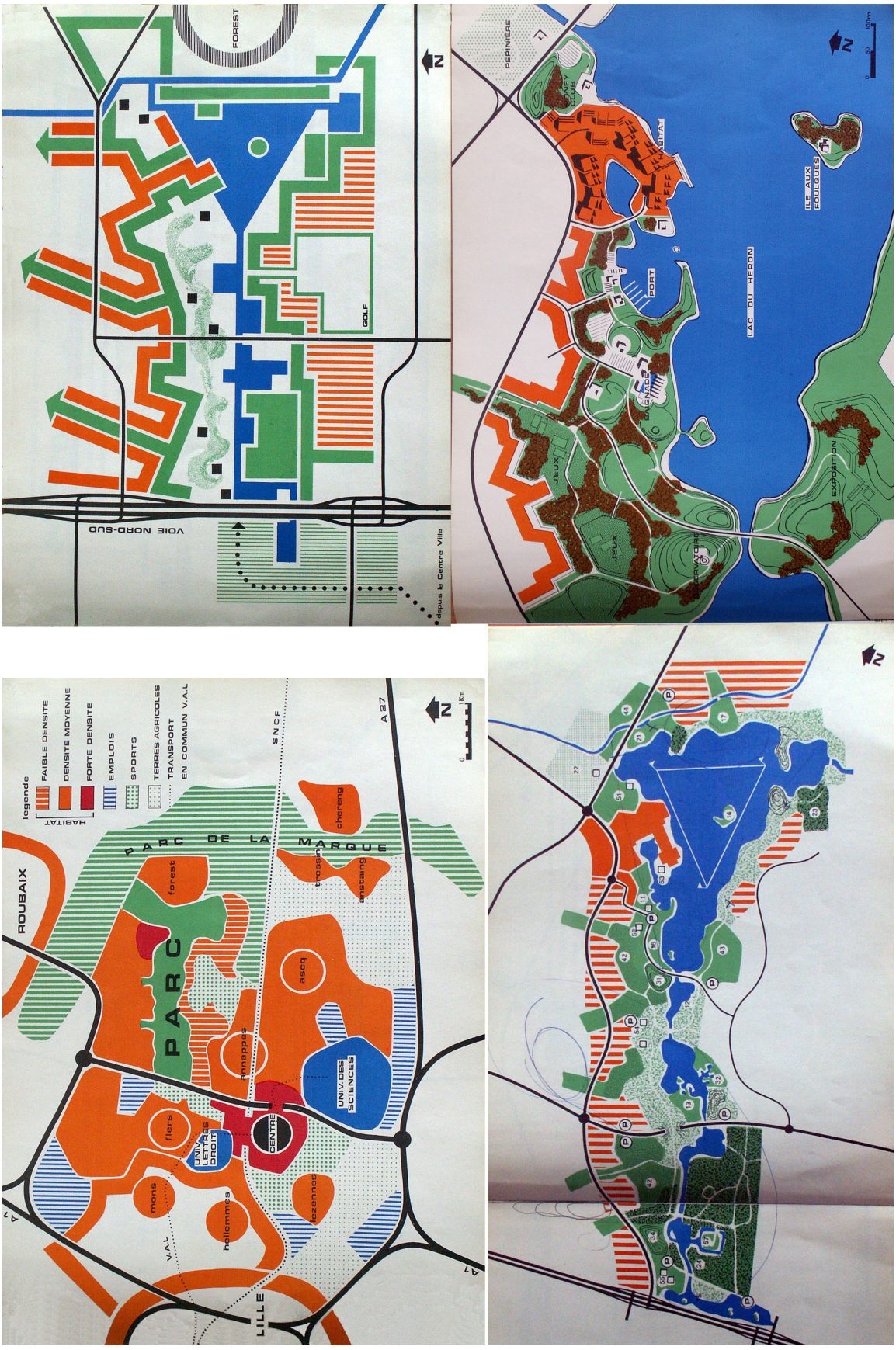
Ainsi, considérer le site sous l'angle de ses contraintes engage les aménageurs dans un gigantesque chantier de transformation du site, que ce soit au niveau de ces caractéristiques géographiques, esthétiques ou sociales. Le marais incontrôlé devient un grand parc, aménagé pour la détente et le ressourcement des citadins. Sa situation, au cœur de la ville nouvelle, est conforme à un projet qui doit fonder son caractère sur la qualité du cadre de vie. L'ensemble répond parfaitement aux objectifs ambitieux fixés par l'État aux villes nouvelles en matière d'espaces verts : « tenter de réaliser un urbanisme idéal, où les besoins des habitants seraient parfaitement satisfaits et où les espaces verts trouveraient la place qu'ils ont perdue » (Bigot, Perrin, 1973). La valeur des paysages créés autour des plans d'eau et leur richesse faunistique a d'ailleurs permis, depuis, de classer le secteur le plus « sauvage » de la zone – une partie du lac du Héron et la colline des Marchenelles – en réserve naturelle volontaire.

À l'inverse, lorsque l'EPALE appréhende le site sous l'angle de ses richesses, elle adopte une attitude conservatrice plutôt inattendue. Localement, les ambitions vertes de l'État sont reprises en un slogan, la « ville à la campagne », qui résume le nouvel art de vivre proposé. Dans la pratique, cet objectif se traduit par une attention particulière aux ressources du site et par la volonté de conserver dans la ville aménagée des éléments du patrimoine rural ou de réinterpréter certaines traces de la vie rurale.

Une entreprise de reconnaissance du site est rapidement menée de façon poussée. Les architectes parcourent le réseau de chemins ruraux pour s'inspirer de leur atmosphère champêtre ; une série de photos et de carnets de croquis relèvent leur ambiance si particulière en répertoriant les espèces arbustives rencontrées. Les architectes étudient aussi la toponymie des lieux pour conférer aux nouveaux quartiers une assise mémorielle ; ils retiennent une dizaine de fermes dont « l'intérêt architectural non négligeable » permet d'envisager des possibilités de réemploi pour des « activités culturelles ou de loisirs »[364].

Concernant les végétaux, l'EPALE mène, à l'initiative directe de son premier directeur, Jean-Claude Ralite, une politique exemplaire de préservation des arbres. Dès les premières réflexions, les techniciens estiment que l'ensemble des boisements préexistants à la ville nouvelle forme un « patrimoine végétal » (EPALE, 1977). Cette qualification justifie la mise en œuvre d'une démarche d'inventaire et de protection justifiant une collaboration suivie avec la direction régionale de l'Office National des Forêts qui devient le premier partenaire technique de l'EPALE en matière d'espaces verts et de paysage.

[363] *Villeneuve d'Ascq, parc urbain*, brochure de programmation du parc, EPALE, 3e trimestre 1971.
[364] Source : AM VDA, Boite 7EP8.



ill. 33 : Schémas de principe de la ville, de la chaîne des lacs et d'un parc qui se ramifie. Source : *Villeneuve d'Ascq, parc urbain*, brochure de programmation du parc, EPALE, 1971.

1.2. Trois principes théoriques spécifiques

Jamais appliqué en France, la **séparation des flux** est un précepte radical, largement mis en œuvre dans les villes nouvelles anglaises. Il s'y traduit par une « pratique de ségrégation systématique des véhicules et des piétons » (*Population*, 1968). Les villes nouvelles françaises s'inspirent directement des villes nouvelles anglaises. L'étude citée plus haut du système des circulations de la ville de Hook Hampshire, non réalisée, diffusée par le Service des études et recherches sur la circulation routière français, en 1966, sert de modèle aux architectes de l'EPALE. À Lille-Est, l'aménagement d'un réseau de cheminements indépendants assurant la desserte des principaux équipements de la vie collective vise aussi à « privilégier la circulation piétonne »[365]. Son organisation est brièvement indiquée dans le *schéma d'aménagement et d'urbanisme du secteur Est de Lille* lors de la description de l'organisation du centre de la Ville :

> « Le tout est structuré autour de la ligne de transport en site propre décrite ci-dessus, qui échange avec la voie ferrée à la hauteur de la nouvelle station. Un réseau routier tertiaire adéquat pour un centre-ville et les parkings en nombre suffisants sont prévus dans ce centre. Les cheminements piétons y seront systématiquement séparés des voiries. »[366]

Au-delà de la ségrégation, l'objectif est bien de viser la complémentarité des réseaux et des systèmes de transport en développant, à côté des « réseaux de voiries automobiles », une offre de « transports en commun commodes, confortables et non nuisants » (EPALE, 1975). La séparation volontaire des réseaux de circulation génère un système complexe ; une série de dispositifs spatiaux, caractéristiques des villes nouvelles et de l'époque, apparaît pour résoudre les passages d'un réseau à l'autre : escaliers, passerelles, rampes…

> « Quand on veut favoriser une fonction par un moyen physiquement autoritaire, on provoque des réactions d'indiscipline et on bute sur des impossibilités à tout résoudre correctement. Un exemple : séparer les piétons des voitures semble aujourd'hui banal. Mais ce choix entraîne un tas de questions : ça ne supprime pas la nécessité du trottoir le long des voies automobiles. Que faire des cycles ? Sont-ils plus compatibles avec les piétons ou avec les automobiles ? Si on les accepte, comment éviter les motos ? Par des escaliers ? Les handicapés ne passeront plus, il leur faut des rampes à 5 % de pente… Cela explique que beaucoup d'aménagements urbains ne sont qu'en apparence complexes. Ils doivent résoudre, le plus simplement possible, des problèmes, qui eux, sont complexes. »[367]

Pensé en tant qu'« espace de vie », le réseau piétonnier occupe dès lors une place essentielle pour la composition de l'espace urbain dont il devient l'élément structurant. En termes de perception spatiale, les voiries automobiles qui, dans ce système, contournent et entourent les quartiers, n'apportent pas d'aide au repérage. La conception et l'aménagement

[365] EPALE, *Villeneuve d'Ascq. Une ville nouvelle à l'est de Lille, 1978/1979*, p. 7.
[366] Communauté urbaine de Lille, *Schéma d'aménagement et d'urbanisme du secteur est de Lille*, EPALE, 1970, p.46.
[367] Source : Gérard Zeller, in Masselis (1981 : 138).

du premier quartier véritable de la ville nouvelle, celui du Triolo[368], permet de développer ces théories. Les espaces non construits sont réinvestis et prennent des formes encore inédites en France. Ainsi, les techniciens de l'EPALE utilisent l'expression « espaces publics » dès 1975, c'est-à-dire un peu avant que le moment où nous avons repéré son usage dans les revues spécialisées (à la fin des années 1970).

La notion **d'Urbanisme de quartier** a deux objectifs essentiels : s'opposer à l'uniformité par des entités clairement identifiables et retrouver une animation traditionnelle. Si le *schéma d'aménagement et d'urbanisme du secteur Est de Lille* apporte peu de précisions sur le premier point, on y trouve déjà l'idée d'une différenciation forte des quartiers selon leurs caractéristiques et leurs ambiances : densité, hauteur des constructions, habitat collectif ou individuel, attention à la qualité du site, respect de l'architecture des bourgs existant… (EPALE, 1970 : 46-47). Cette volonté qui suppose trois niveaux de qualité (environnement, logements, équipements) est réaffirmée d'année en année au fil des documents :

> « En fait la Ville Nouvelle, ce n'est pas un quartier reproduit en plusieurs exemplaires reliés les uns aux autres. Ce serait trop simple. Trop décevant aussi. La ville doit au contraire présenter un visage varié, et s'il est difficile aujourd'hui de dire quel visage ce sera précisément, on peut au moins affirmer sans risque d'erreur que chaque quartier s'y présentera avec une allure et une ambiance particulières. »[369]

> « Chaque quartier a certes son visage propre lié à la plus grande densité, à la présence de tel ou tel équipement, à sa situation et à sa vocation dans la ville. »[370]

Dès le schéma de 1970 et plus précisément sur le schéma de 1975, la légende permet d'identifier les différents secteurs selon la densité de leur habitat. Aux « fortes densités » des quartiers de l'hôtel de ville, du Pont de Bois et d'une partie du Héron, répond l'habitat diffus de Brigode, tandis que les autres quartiers proposent un « habitat de moyenne densité ». À la variété des quartiers répond celle des logements dont « toute la gamme (…) doit être présente dans la Ville Nouvelle depuis les plus modestes jusqu'aux plus sophistiqués »[371].

La référence utilisée ici est celle de « l'unité de voisinage », notion introduite en 1920 par Clarence Perry pour New York[372]. Appliquée aux États-Unis dans l'entre-deux-guerres pour restreindre l'usage de la voiture, elle arrive en France après 1946 *via* l'étude des villes

[368] L'aménagement du quartier du Moulin d'Ascq, antérieur, n'a pas été mené par la ville nouvelle, mais par l'atelier pré-opérationnel associé à la mission d'étude.
[369] « Au Triolo, nouveau quartier en construction », in *Lille-Est. Ville nouvelle de la métropole Nord*, EPALE, avril 1972, p. 1.
[370] « Du hameau au quartier », in *La ville nouvelle*, dépliant d'information, format A2 plié, comportant au verso « Le schéma d'aménagement de la ville nouvelle de Lille-Est » en couleur, EPALE, 1975.
[371] *Ibidem*.
[372] Pour un aperçu plus complet de la genèse de la notion et de son usage, on se reportera à : Hélène Jannière, « Planifier le quotidien. Voisinage et unité de voisinage dans la conception des quartiers d'habitation en France (1945-1965), in *Strates*, n°14, 2008, p. 21-38.

nouvelles anglaises[373]. Les urbanistes français reprennent le modèle d'unité de vie anglais, prévu pour accueillir 5 000 habitants. Dans ce modèle d'aménagement rationnel et normé, une ville se compose de plusieurs unités de vie autonomes organisant leur espace résidentiel autour d'équipements quotidiens centraux et accessibles à pied[374], tandis que les équipements collectifs administratifs, commerciaux, ou culturels, communs à l'ensemble des unités et indispensables à l'animation de la cité sont regroupés au centre.

Cette problématique est constamment présente dans les textes de l'EPALE, *via* des expressions comme favoriser le « contact entre habitants », développer « la vie associative » et « l'animation »[375]. Le but est bien de créer une « ville authentique », c'est-à-dire un espace vivant et animé où il sera tout à la fois possible de « se loger, mais aussi travailler, s'équiper, se distraire, circuler, se rencontrer, rêver, vivre enfin et être heureux »[376].

Dans le domaine **des activités économiques**, l'objectif des urbanistes est clair et ambitieux. La création d'un nombre suffisant d'emplois doit éviter les migrations pendulaires et améliorer ainsi la qualité de vie des habitants :

> « Si l'objectif est ainsi de permettre à toute personne habitant dans la ville nouvelle de trouver un emploi sur place, il est aussi, inversement, de permettre à toute personne travaillant à Lille-Est de trouver un logement sur place. »[377]

> « Il s'agit de créer au moins – et si possible davantage – un emploi par personne active, ce qui donne l'objectif de 34 000 emplois, répartis à peu près également en emplois secondaires et tertiaires. »[378]

Concrètement, cet objectif se traduit par la recherche de multiples équilibres : entre les types d'emplois créés, mais aussi entre les emplacements affectés aux activités correspondantes. Si le *schéma d'aménagement et d'urbanisme du secteur Est de Lille* donne pour seule indication celle d'une « grande flexibilité dans l'usage des sols » (EPALE, 1970 : 40), deux documents, datant de 1975, affichent leur « volonté de rapprocher le travail de l'habitat » et prennent parti pour « l'intégration des zones d'activités en « milieu urbain » :

> « La ségrégation est refusée entre les zones d'emplois et les quartiers d'habitat. A l'exception de celles implantées au sud-ouest qui pourraient accueillir des activités gênantes ailleurs, toutes les zones d'emplois sont situées en milieu urbain ou à sa périphérie immédiate. »[379]

---

[373] André Lurçat, auteur du plan de Maubeuge, fait partie des rares architectes de la reconstruction à avoir découvert ce concept lors d'un voyage en Angleterre en 1946 (Monnier, 1990 : 371).
[374] Dans le modèle américain initial, ces équipements sont disposés autour d'un espace vert communautaire (Jannière, 2008).
[375] *La ville nouvelle*, *opus cité*, EPALE, 1975.
[376] « L'une des neufs villes nouvelles françaises », in *Lille-Est. Ville Nouvelle de la métropole Nord*, EPALE, 1972, *opus cité*, p. 1.
[377] « Les emplois et les équipements doivent être au rendez-vous des logements », in *Lille-Est. Ville Nouvelle de la métropole Nord*, EPALE, 1972, *opus cité*, p. 2.
[378] « Plus d'un emploi par habitant actif », in *La ville nouvelle*, *opus cité*, EPALE, 1975.
[379] « Le schéma d'aménagement de la ville nouvelle de Lille-Est », in *La ville nouvelle*, EPALE, 1975, *opus cité*.

Ainsi, dès 1972, l'EPALE distingue « deux grandes catégories » au sein des emplois créés :

> « celle des emplois répartis dans l'ensemble de la ville (bureaux, commerces, artisanat, professions libérales et emplois créés par quelques grands équipements tels que l'Université) et celle des emplois rassemblés dans les zones d'activité de pointe (centres de recherche, laboratoires, activités sans nuisance, etc.) »[380]

Cette distinction conduit d'abord à juxtaposer deux modèles d'urbanisme (zoning et mixité fonctionnelle) avant de privilégier l'hypothèse de l'intégration des activités au sein des quartiers. Du point de vue spatial, l'objectif visé est encore la diversité du paysage urbain et passe par la mise au point de typologies architecturale et urbaine spécifiques (l'immeuble de bureaux, le parc d'entreprises). Ainsi, cette option se traduit pour les entreprises susceptibles de s'installer dans la ville nouvelle, par une diversification de l'offre. Une fois encore, la construction du Triolo sert de laboratoire. Ce quartier bénéficie, en effet, de la présence d'immeubles de bureaux parmi les immeubles de logements. Avec 1 700 emplois pour 1 650 logements, il atteint l'équilibre souhaité (*Ville nouvelle actualité*, 1978, n°20).

Ces trois principes théoriques émanent directement ou indirectement de l'urbanisme fonctionnel. L'idée de séparer les flux, par exemple, est explicitement contenue dans la *Charte d'Athènes.* Il s'agit d'adapter les profils de chaque réseau en fonction des besoins spécifiques (vitesse, largeur des voies…), de protéger les piétons du danger de la circulation automobile, de favoriser la marche à pied (entre le domicile et le travail notamment) et la pratique sportive en aménageant des cheminements verdoyants.

L'idée de regrouper des ensembles de logements autour de services communautaires se retrouve dans les recherches de Le Corbusier sur les immeubles d'habitation de grande hauteur. L'unité d'habitations de Marseille, comme celle de Firminy, offrent des habitants une gamme de service de proximité allant des commerces aux espaces de loisirs et de rencontre en passant par des crèches et écoles. L'idée d'unité de voisinage, reprise dans les villes nouvelles françaises, transpose cette recherche dans une organisation urbaine horizontale, en rationalisant le modèle de la vie de quartier (Jannière, 2008). Quant à la volonté de créer un nombre d'emploi équivalent à celui des actifs hébergés dans la nouvelle ville, elle s'inscrit aussi dans une planification rationnelle de la ville, d'inspiration humaniste, qui cherche à en limiter au maximum les désagréments. Dans ce cas, il s'agit de limiter ceux liés aux migrations pendulaires : perte de temps, embouteillages, pollution, etc. En imposant de rapprocher les activités des zones résidentielles, ce principe entraîne néanmoins une évolution progressive du zoning et un retour à la mixité urbaine.

[380] « Les emplois et les équipements doivent être au rendez-vous des logements », in *Lille-Est. Ville Nouvelle de la métropole Nord*, EPALE, 1972, *opus cité,* p. 2.

1.3. Des outils pour animer la ville

La conception de la ville nouvelle, qui débute dans la deuxième moitié des années 1960, s'appuie sur une pensée fonctionnelle de la ville. Sur les premiers schémas d'aménagement, des surfaces de couleurs vives et tranchées délimitent de façon nette les secteurs affectés aux différentes fonctions urbaines (habitat, équipements, loisirs, agriculture, activités de pointe, espaces de nature). Ce type de plan entre dans le cadre du *zoning*.

Parallèlement, en écho aux critiques du « *désurbanisme* d'après-guerre »[381], comme aux constats négatifs du livre blanc de l'AUAM (1969), le principal objectif consiste à « innover dans tous les domaines qui déterminent la qualité de la vie quotidienne en ville aujourd'hui » (EPALE, 1972). Comme nous l'avons vu dans la première partie, les notions de « cadre de vie » et de « qualité de vie » fleurissent au début des années 1970. Leur volonté de *remettre* l'homme au centre de la pensée urbaine correspond, en réalité, à la volonté d'abandonner la référence à un homme normé, abstrait, pour prendre en compte la diversité des individus et leurs aspirations. S'exprimant en termes de qualité, cette orientation touche non seulement l'habitat, mais aussi son environnement urbain en exigeant davantage d'espaces publics, d'espaces verts et de services (transports en commun, services publics, commerces, écoles, lieux de rencontre, lieux culturels, équipements sportifs…). En 1976, l'EPALE revendique le « refus du zonage des différentes fonctions urbaines », le « refus de la ségrégation dans l'habitat », comme le « refus d'ignorer les bourgs existants »[382], adoptant une position en contradiction avec les schémas d'aménagement antérieurs. Si cette évolution théorique est radicale, sa traduction au niveau opérationnel est plus complexe. De nombreuses questions se posent. : comment procéder ? Quelles formes urbaines et architecturales proposer ? Quels aménagements spatiaux améliorent la qualité de vie ? Si l'évolution du contexte social pousse les spécialistes de l'aménagement à adopter un autre système de pensée, l'élaboration de nouveaux modèles formels nécessite le temps de l'expérimentation.

Au niveau du projet, la position des architectes urbanistes est, dans son principe, tout aussi radicale. Répondre aux critiques formulées vis-à-vis des quartiers anciens, comme des grands ensembles, exige d'en prendre le contre-pied systématique :

> « (…) la ville nouvelle doit créer des logements mieux insonorisés ou plus beaux, prévoir des transports en commun, rapides, sûrs, peu onéreux, comporter des équipements scolaires, culturels, sportifs, ou sociaux mieux adaptés à ce qu'on attend d'eux, présenter un *paysage attachant, varié*, offrir des possibilités de détente et de loisirs correspondant aux aspirations profondes d'habitants *différents les uns des autres*. »[383]

[381] EPALE, *Lille-Est. 5 ans après*, 1976, p. 15.
[382] *Ibidem*, p. 16.
[383] « Un "pôle d'innovation" : pour quoi faire ? », in *Lille-Est. Ville nouvelle de la Métropole Nord*, document de quatre pages, format journal, EPALE, printemps 1972, p. 1 et 4.

Dans ce passage, la sémantique est choisie soit en réponse à l'indigence des grands ensembles réalisés après-guerre, soit en réaction au dogme moderne qui a inspiré ces réalisations. On retrouve cette double volonté dans la plupart des premiers documents de l'EPALE. L'urbanisme de la ville nouvelle doit proposer une alternative crédible à la monotonie des grands ensembles, à leur absence de services et d'équipements, à leur manque de vie. Ce dernier point résume l'ambition : créer une vraie ville, c'est créer une ville *animée*.

1.3.1. Favoriser la variété à toutes les échelles

Comme l'a souligné Gérard Zeller, « la ville nouvelle est diverse, elle laisse ce sentiment au visiteur » (Masselis, 1981 : 36). Effectivement, à **l'uniformité des grands ensembles**, la ville nouvelle oppose la **diversité** la plus grande. Chacune des fonctions urbaines bénéficie de cette recherche : l'habitat, les activités, les circulations, les espaces verts et de loisirs. Ainsi, les « surfaces vertes » de la charte d'Athènes sont délaissées au profit de la construction d'un paysage attachant et varié, reposant sur une typologie d'espaces verts elle-même inspirée des travaux de l'IAURP (EPALE, *Les espaces verts*, 1977). De même, les constructions révèlent une diversité de formes, de hauteurs, de styles architecturaux, de matériaux ou de couleurs. Mais cette diversité caractérise aussi chacune des échelles spatiales.

On peut distinguer, avec Jean Vaudois (Masselis, 1981 : 149), un **premier niveau** de contrastes à l'échelle du **territoire**. Composée de sables et d'argiles, la ligne de fracture entre le sous-sol crayeux du Mélantois et la dépression du Barœul détermine la limite entre deux types d'urbanisation très différents : « à la ville haute du sud s'oppose une ville basse, étalée, noyée dans la verdure ». En réalité, ces deux ensembles sont eux-mêmes très disparates du fait de la diversité des quartiers qui les composent. Gérard Zeller (Masselis, 1981 : 176) souligne que « le caractère du Château, celui de la Cousinerie, le Pont de Bois, n'ont rien en commun. »

Ce **deuxième niveau** de contrastes, tout aussi volontaire, qui apparaît dès le *Schéma d'aménagement et d'urbanisme du secteur est de Lille* de 1970, est repris dans les documents ultérieurs. Pour obtenir un éventail de quartiers tous singuliers, les urbanistes jouent sur quelques caractéristiques élémentaires : la composition, le site et le paysage, la densité, l'architecture mise en œuvre, les équipements aménagés et les éléments patrimoniaux conservés. Ainsi, en 1976, la gamme des densités proposées varie de 24 à 180 logements à l'hectare. Au même moment, plus de 50 agences d'architectures, représentant quelques 75 personnalités, ont travaillé dans la ville nouvelle, apportant leur diversité stylistique.

Un **troisième niveau**, intermédiaire entre le quartier et le bâtiment, existe : celui de l'ensemble résidentiel ou de l'opération urbaine. Ici, les éléments de variation sont la taille de l'opération (variant du hameau au quartier), l'organisation de son plan masse, la forme des espaces extérieurs. Plusieurs types sont définis représentant un éventail de modes

d'organisation : le « hameau », très refermé sur lui-même, le « village, rassemblé autour de quelques équipements », les agrégats de logements intermédiaires organisés autour d'une placette ou d'une rue centrale et déployant leurs terrasses vers l'extérieur, les « immeubles du centre-ville très ouverts à la vie urbaine »[384]. Chaque opération urbaine (celle dessinée par Alexis Josic au Pont de Bois, par exemple) rassemble des bâtiments d'aspects très divers par la variation des formes ou des hauteurs. La répartition des types de logements (collectif, intermédiaire, individuel) et le mélange des statuts de financement (acquisition, locatif, locatif aidé) doit garantir dans l'esprit de l'EPALE la dose de mixité sociale indispensable.

Enfin, en se rapprochant encore, on s'aperçoit qu'à la diversité des quartiers répond la **variété des constructions**. À l'échelle de l'édifice, on cherche systématiquement à rompre les alignements[385]. Pour Pascal Percq – à l'époque journaliste de *Nord Eclair* chargé de décrypter l'actualité de la Ville Nouvelle – cette ligne de conduite visait à se démarquer de la production des ZUP mais aussi de celle des lotissements ordinaires. Ainsi, « la ligne brisée des façades remplace les « alignements fastidieux » imposés par les chemins de grues (EPALE, 1972).

Philippe Legros, architecte à l'EPALE, confirme ce point. Il rappelle l'aversion d'un de ses collègues vis-à-vis de formes spatiales dont il connaissait bien les mécanismes de production pour avoir auparavant travaillé au sein d'agences dont elles constituaient l'essentiel de l'activité[386]. Cette méfiance vis-à-vis des lignes droites et des tracés régulateurs explique, selon lui, les décalages constatés entre des opérations voisines, par exemple à l'hôtel de ville. À quelques mètres près, un passage sous immeuble aurait pu déboucher face à une cour intérieure semi-publique agréablement traitée. Invité par une vue soigneusement cadrée, le passant aurait pu franchir l'espace intermédiaire pour aller se choisir un banc à l'ombre des arbres d'une cour animée par les jeux des enfants. Faute d'axes tracés à la règle sur le « schéma organique » du quartier, les maîtres d'œuvre de ces opérations n'ont pu ajuster leurs projets entre eux. Dans ce cas, le manque de lisibilité de l'espace nuit au fonctionnement de l'espace urbain et le prive d'une pratique potentielle. Or, le maintien du sentiment de sécurité et du bon état des lieux dépend souvent de leur degré d'animation.

À l'échelle du logement, enfin, la réflexion se concentre sur son organisation interne, proposant de multiples formules. Abandonnant l'idée d'un homme normé symbolisé par le modulor, refusant la standardisation, l'équipe de l'EPALE fait référence à des « habitants différents les uns des autres » pour justifier ses recherches sur l'habitat, abordé comme espace de l'intime. Utilisant les programmes nationaux, cette réflexion permet d'élaborer différentes formes d'habitat intermédiaire. Il s'agit souvent de duplex dont la plupart dispose d'un accès privatif individualisé et d'un prolongement extérieur : jardin, balcon, terrasse, patio ou loggia.

[384] EPALE, *Lille-Est. Déjà 5 ans*, 1976.
[385] Source : Pascal Percq, entretien du 13 juin 2005.
[386] Source : Philippe Legros, entretien du 30 septembre 2005.

Dans l'esprit des aménageurs, cette diversité est le gage du caractère urbain de Villeneuve d'Ascq au risque de faire apparaître la ville comme une mosaïque d'opérations juxtaposées. Comment assurer l'unité d'une ville aussi hétéroclite ?

1.3.2. Offrir des équipements fonctionnels

En réponse au manque d'équipements des ZUP et grands ensembles, la politique des villes nouvelles françaises souhaite offrir aux habitants **l'ensemble des services** légitimement attendus d'une ville :

> « Elles se caractérisent par la volonté d'associer intimement tous les composants d'une vie urbaine authentique (habitat, équipements, emplois, transports), de constituer des ensembles urbains hiérarchisés et bénéficiant d'un centre, de réduire au maximum les nuisances traditionnelles, d'exploiter au maximum les techniques modernes d'aménagement afin de former des villes capables de répondre aux aspirations de leurs habitants. »[387]

Les aménageurs sont particulièrement attentifs à deux points : d'une part réunir certains de ces services au centre plutôt que de les disperser[388], d'autre part s'assurer de leur mise en fonction dès l'arrivée des premiers habitants. Dès lors, la gestion des temps devient une problématique centrale pour des domaines très divers :

> « Édifier une ville nouvelle est aussi affaire de rendez-vous. Pendant trop longtemps, les nouveaux ensembles urbains n'ont reçu que des logements. Trop souvent le rendez-vous avec les emplois et les équipements a été manqué. »[389]

Des slogans déclinent cet objectif pour chacune des fonctions urbaines : réaliser « d'abord les infrastructures », « assurer les communications », offrir « plus d'un emploi par habitant actif » (EPALE, 1975). Ainsi, à Lille-Est, la plantation des arbres précède la construction des bâtiments et certaines écoles sont ouvertes avant l'arrivée des premiers habitants ! Cet objectif majeur des villes nouvelles ne semble pas avoir été pleinement atteint. Malgré ses efforts, l'EPALE reconnaît des retards et des manques. Dans les quartiers résidentiels, l'absence de petits commerces traduit la difficulté à attirer des activités dans la ville nouvelle[390]. Ce « démarrage assez lent » de l'économie nécessite de revoir les ambitions pour s'adapter d'une part aux propositions, d'autre part au niveau de qualification de la population. Par ailleurs, il faut attendre 1983 pour que le premier tronçon de la ligne 1 du métro soit inauguré entre la gare de Lille et la Cité scientifique, quelques mois avant la dissolution de l'EPALE.

[387] « L'une des neufs villes nouvelles françaises », in *La Ville Nouvelle*, EPALE, *opus cité*, 1975.
[388] EPALE, *Lille-Est. 5 ans déjà*, 1976, p. 15.
[389] « Les emplois et les équipements doivent être au rendez-vous des logements », in *Lille-Est. Ville Nouvelle de la métropole Nord*, EPALE, *opus cité*, avril 1972.
[390] EPALE, *Lille-Est. Déjà 5 ans*, 1976, p. 8.

1.3.3. Imaginer des espaces de rencontre

Comment se distinguer des cités-dortoir ? Apporter de la diversité à chacune des échelles d'intervention, créer des services et des équipements : ces deux objectifs de travail sont déjà des éléments de réponse à ce qui constitue la principale critique vis-à-vis des grands ensembles, comme des ZUP et des lotissements. Un troisième axe existe. La création d'espaces pour la vie sociale et la rencontre est le complément indispensable des recherches menées sur le logement comme espace de l'intimité. Pour pallier le manque d'animation urbaine, les urbanistes privilégient le travail des espaces libres pour en faire des espaces favorables à la rencontre. Tout un vocabulaire apparaît pour exprimer leurs expérimentations et leurs objectifs : animation, espaces publics, équipements, rues piétonnes, agoras, forums, liberté de circulation (pour les enfants notamment), polyvalence de l'espace. La sémantique signale une évolution majeure des pratiques : le retour d'un travail qualitatif sur l'espace public. La conception des voies piétonnes et des places engage les architectes à concevoir des espaces présentant certes de la diversité, mais qui soient confortables, agréables et permettent de multiples usages. Les dispositions offertes par le 1 % permettent d'installer des œuvres d'art contemporain aux abords des écoles et sur les places publiques. Parmi les équipements desservis par ces places, ceux destinés aux enfants sont conçus de façon très ouverte. Dans la ville nouvelle, l'espace urbain n'est jamais cloisonné. Il se veut au contraire généreux, ouvert à la circulation des hommes comme des idées.

Favoriser la diversité des quartiers et des architectures, programmer ensemble les logements et les services urbains, construire des espaces publics, mêler l'architecture et la nature… Certaines de ces mesures relèvent du simple bon sens ou cherchent simplement à faire œuvre d'urbaniste ; d'autres s'inspirent des villes nouvelles étrangères. Ces dernières font l'objet de nombreuses études à partir du début des années 1950 en France. Un numéro d'*Urbanisme* (1953) inaugure une série de travaux analysant les réalisations anglo-saxonnes, israéliennes ou russes. Les villes Britanniques sont les opérations les plus étudiées en France durant la décennie 1960. Elles suscitent l'intérêt de l'État central[391] et des chercheurs dès 1961, engageant la production d'articles, de thèses et d'ouvrages dans des domaines très divers : en sciences politiques (Delvaque, 1965), en géographie (Pinchemel, 1958 ; Cribier, 1966) [392], en urbanisme et aménagement (de Chalendar, 1957 ; Merlin, 1967, 1968), dans le domaine de la construction[393] ou du commerce (Renard, 1965). Trois principes fondamentaux

[391] « Les Villes Nouvelles en Grande-Bretagne », *Notes et études documentaires*, Paris, Secrétariat général du gouvernement, 1961.

[392] Voir aussi : N.P., 1960, « Villes nouvelles en Angleterre », in *Population*, Volume 15, n°1, p. 135-141 et Henry (Louis), 1960, « Villes nouvelles et grandes entreprises : structure de la population », in *Population*, Volume 15, n°4, p. 583-612.
Par ailleurs, le Service des études et recherches sur la circulation routière du ministère de l'Équipement publie, en 1966 : *La conception d'une ville nouvelle. Plans et données pour l'étude d'une ville nouvelle de 100 000 habitants à Hook Hampshire, Grande-Bretagne*.

[393] Liet-Veaux Georges, Cohen B., Valat J., 1965, « Les villes nouvelles anglaises », in *Annales de l'institut technique du bâtiment et des travaux publics*, n°207-208, p. 323-516.

de l'organisation du schéma d'aménagement de Lille-Est en sont directement issus : la séparation des flux, l'organisation en quartier ou *unité de voisinage*, et, la création simultanée d'une offre résidentielle et du nombre d'emplois correspondant au nombre d'habitants actifs (N.P., 1960). La conjonction des deux derniers principes conduit à faire évoluer le modèle idéologique fonctionnel en y introduisant une dose de mixité fonctionnelle.

2. Des matériaux spécifiques

Pour fabriquer une autre ville que la ville historique dense, les architectes-urbanistes de l'EPALE privilégient l'emploi de matériaux rares ou inhabituels dans les cœurs des villes et en proposent des interprétations spécifiques. Trois de ces matériaux et leur mise en œuvre vont être étudiés ici : la nature, la ruralité et la couleur.

2.1. Utiliser la nature pour fabriquer une autre ville

À la fin des années 1960, le même processus est constaté à l'échelle nationale et locale. L'aspiration à une vie plus verte et le manque croissant d'espaces verts dans les grandes agglomérations conduisent la population à délaisser des villes-centre en perte d'attractivité. La péri-urbanisation tend à grignoter les espaces naturels ou agricoles. Refusant clairement cette hypothèse, les urbanistes lillois cherchent à freiner cette tendance spontanée en intégrant de grands espaces de nature au sein de la ville nouvelle. Ainsi, dans le premier schéma de 1970, la ville apparaît insérée dans un écrin de verdure. À l'est et au nord, le parc de la Marque constitue une véritable ceinture verte, suivant le cours de la rivière puis l'orientation est-ouest du canal à grand gabarit prévu au nord de la ville ; le parc urbain s'y rattache en tant que ramification secondaire dont on devine le caractère beaucoup plus urbanisé, particulièrement de ses rives nord bordées d'immeubles « pieds dans l'eau ». Plus loin à l'est et au sud, les zones agricoles préservées constituent l'horizon paysager de la ville.

Le dessin très coloré du « schéma d'aménagement de la ville nouvelle de Lille-Est », diffusé en 1975, ne s'intéresse plus qu'au périmètre des quartiers de ville nouvelle. Considérable, la part affectée aux surfaces vertes se concentre principalement au cœur géographique du territoire sous la forme d'un vaste parc urbain aménagé autour du chapelet de lacs. Une autre zone verte au sud-ouest de la ville (entre Ronchin et le quartier de l'hôtel de ville) doit rétablir un équilibre entre tous les secteurs de la ville. Par ailleurs, la majorité de ces espaces verts se présente sous des formes complexes, notamment au nord de la voie ferrée. Partant du parc urbain, des ramifications vertes pénètrent au cœur de chacun des quartiers sous forme de « coulées vertes ».

> « Le parc urbain n'est qu'un élément majeur et particulièrement perceptible parmi les espaces verts dans la ville nouvelle. La conception de la ville à ses différents niveaux a visé à nourrir, irriguer en espaces verts la ville, ses principaux secteurs, ses quartiers, ses unités de voisinage. »
>
> « Au nord (…), compte tenu de l'environnement et des possibilités très larges de traiter avec soin les zones de contact entre les parcs et les nouveaux quartiers, la ville peut tirer parti beaucoup plus fort des parcs et chercher à les prolonger jusqu'à l'intérieur des quartiers. »
>
> « D'une manière générale, dans les quartiers, c'est la recherche d'espaces verts considérés comme le liant du quartier qui a été visée. Pour le promeneur, la distinction entre un espace vert public, un espace d'accompagnement d'un équipement (école, halle de sport…), un espace vert de proximité pour un îlot d'habitations, est difficile à effectuer. Cela tient à leur conception, mais aussi aux contraintes juridiques de leur création et de leur usage qui favorisent la fréquentation par le plus large public. »[394]

Le parc urbain devient une matrice dont les tentacules s'étirent dans diverses directions. Se « prolongeant » à l'ouest vers les quartiers du Château et de Flers, elle « se répand jusqu'à l'intérieur des quartiers nord »[395]. Selon les témoignages, plusieurs métaphores ont cours à l'EPALE pour désigner ces ramifications : on parle tantôt d'une « chevelure », tantôt de « ficelles » ou encore de « coulées vertes ». Quelle que soit la sémantique choisie, l'objectif visé est toujours de créer un système d'espaces verts continu auquel il faut encore ajouter les bandes vertes aménagées le long des voiries primaires qui assurent la protection des quartiers résidentiels vis-à-vis des nuisances routières, tout en offrant aux automobilistes un environnement plus agréable. Sur ce schéma de 1975, la mise en réseau de l'ensemble des espaces verts créés permet d'agrémenter les déplacements quotidiens de proximité, de rejoindre le cœur du parc à pied depuis chaque quartier, mais aussi d'assurer un lien entre les quartiers et entre les constructions qui les composent. S'agit-il d'intégrer les bâtiments dans la nature ou, inversement, de planter le plus largement possible les espaces vides entre ces bâtiments ? En 1973, un article publié par le ministère de l'Équipement entrevoit que :

> « La nature qui ira à la rencontre des habitants, puisqu'aussi bien toutes leurs activités s'exerceront dans un cadre de verdure. »[396]

S'exprimant en termes d'espaces verts, de surfaces et de proximité, l'approche développée serait donc d'abord quantitative et fonctionnelle. Cependant, l'attention au paysage est un élément essentiel de la démarche de l'EPALE, alors même que les aménageurs ne reconnaissent pas de qualités paysagères particulières au site choisi :

> « Le site d'aménagement de la ville nouvelle de Lille-Est est assez simple à analyser. Il comportait en 1969 des ensembles de terres agricoles, pour la culture et l'élevage, sans relief véritablement marqué et sensible. »[397]

[394] *Les espaces verts,* Collection « Études et documents », Villeneuve d'Ascq, EPALE, 1977, p. 15-17.
[395] « Le schéma d'aménagement de la ville nouvelle de Lille-Est », in *La ville nouvelle*, EPALE, 1975, *opus cité*.
[396] François Bigot, Jean-Bernard Perrin, « Les espaces verts de deux villes nouvelles : Évry et Lille-Est », in *Équipement, Logement, transports*, n°81/82, octobre 1973, p. 36.

On retrouve la même indifférence envers un paysage de plaine dans le cas de la ville nouvelle d'Évry ; elle est représentative d'une époque encore très marquée par la dimension pittoresque du paysage, comme le montre ce passage :

> « Les sites (…) offrent une certaine analogie. Évry se trouve sur un plateau et Lille-Est dans une cuvette. Mais dans un cas comme dans l'autre, les terrains ne sont pas accidentés et ne présentent pas d'intérêt particulier : le paysage est donc à créer. »[398]

Pour ces techniciens des villes nouvelles, une plaine n'est pas un paysage intéressant. Dans leur esprit, des terres agricoles, des pâtures ou des marais ne peuvent constituer le fondement du système d'espaces de nature projeté pour la ville nouvelle. Ce parti pris esthétique explique pourquoi les aménageurs de Lille-Est vont systématiquement chercher à améliorer le site en apportant relief et variété et en préserver les rares éléments jugés intéressants : les arbres, quelques fermes, des éléments de toponymie, le tracé ou l'ambiance des chemins ruraux.

2.2. Réinterpréter certaines traces de campagne

> « Ces chemins devaient "sentir la noisette" et pouvoir évoquer tout un paysage. »

> « L'équipe de l'EPALE a été attentive à utiliser cette masse végétale ancienne disponible, tout comme elle a voulu conserver les plantations d'alignement existantes (…) dans un souci de maintient des traces. Cette sensibilité aux traces végétales, bâties ou informelles, se retrouve dans la reprise pour le nom des quartiers de toponymies existantes (comme "Pont de Bois") ou dans la conservation des fermes. (…) Quand on se penchait amoureusement sur un morceau de territoire, on était sensible à l'existence de ces traces, surtout lorsque ces traces étaient végétales (...) Les premières prises en considération du site par les architectes se sont faites à une échelle très fine, dans une approche très sensible du territoire. »[399]

Nous avons évoqué l'attention portée aux chemins ruraux. Les architectes s'en inspirent pour aménager le réseau piétonnier, en reprenant leur palette végétale. Ainsi, pour reproduire l'atmosphère souhaitée, l'utilisation des noisetiers est fréquente notamment aux abords des cours d'école. Ils y remplacent les traditionnels marronniers qui auraient apporté une connotation beaucoup plus urbaine. Au Pont de Bois, un alignement de cerisiers souligne la liaison piétonne entre la station de métro et la place Jacques Brel. Cet arbre fruitier se rencontre habituellement dans l'espace privé des jardins et sous d'autres formes (arbre isolé). Sa présence en contrebas des immeubles de Josic paraît donc insolite, même si les fruits font le régal des enfants en été. Ailleurs dans la ville, d'autres végétaux marquent l'espace urbain d'une touche rurale : saules têtards le long des lacs et des chemins du quartier du Château, aulnes dans les espaces verts de l'Hôtel de ville, poiriers taillés en espalier à Ascq pour agrémenter les grillages longeant les voies ferrées. À côté de ces rappels végétaux, des

[397] *Les espaces verts,* Collection « Études et documents », Villeneuve d'Ascq, EPALE, 1977, p. 10-11.
[398] François Bigot, Jean-Bernard Perrin, *opus cité*, p. 30.
[399] Source : Philippe Legros, entretien du 30 septembre 2005.

éléments patrimoniaux émaillent, ça et là, le réseau de chemin : murets, poteaux ou arcades marquant l'entrée d'une propriété, etc.

L'architecture flamande typique de quelques fermes justifie de les préserver et de leur conférer un nouvel usage, le plus souvent culturel. Après sa restauration, la grange de la ferme Decooninck, située en limite du parc urbain, offre un espace pour des expositions et des concerts[400]. Elle inaugure en octobre 1974 une série de transformations plus ou moins durables. À Annappes, le « musée du terroir » aménagé dans la ferme de la Carrière Delporte propose dès 1976 aux habitants divers objets de la vie rurale, tandis que les murs de la ferme Saint-Sauveur abritent le centre régional d'archéologie, ainsi qu'un atelier de pratiques artistiques. Au bord du lac Saint-Jean, les fermes Verbecke-Ducourouble sont aménagées en poney-club et en « Maison du parc » au printemps 1978 [401]. Dans le quartier du Triolo, les bureaux de l'EPALE, installés à la ferme Dupire à l'automne 1975, laissent place aux services municipaux. Il faudrait encore citer la ferme d'En-Haut à Flers qui a longtemps abrité des ateliers d'artistes avant de devenir une Maison folie en 2004 , le château des Espagnols, ainsi que la ferme Petitprez sur les rives du lac du Héron… Par leur nouvelle fonction, ces édifices anciens sont devenus des points de repère pour les nouveaux habitants.

Babylone, le Breucq, la Croisure, la Couture d'Hellemmes, la Haute Borne, l'Hempenpont, le Grand Ruage, le Pont de Bois, le Quicampois, le Tir à Locques, le Triolo : autant de noms aujourd'hui poétiques, dont la reprise inscrit la ville nouvelle dans une histoire séculaire, lui donnant des racines profondes. Ces toponymes qui nous font signe nécessitent l'interprétation du spécialiste. Le travail de Danièle Brouckaert-Calonne (Masselis, 1981 : 16-19) nous décrit des paysages disparus dans lesquels l'eau était omniprésente ; il évoque des végétaux typiques, nous parle des cultures autrefois pratiquées sur ces sols, de l'organisation sociale, des lieux où l'on faisait la fête… Le choix de mots témoins d'une autre époque doit donner « conscience de l'empreinte que les hommes ont laissée dans le paysage ».

> « Le capital arbustif, à l'exception d'un bois exploité en peupleraie, se réduisait à quelques groupements d'arbres (Bois Rousseau, Bois Dubus), situés principalement aux abords des fermes, et à des alignements marquant des clôtures ou accompagnant la voirie. C'est dans la région centrale de la zone opérationnelle que se trouvait concentrée la majeure partie de ce patrimoine végétal, région dépressionnaire au sol argileux, inondable par les crues de la rivière La Marque. Ce caractère induisait la prééminence de certaines essences : saules, aulnes, érables, aubépine, ormes, frênes. »[402]

Peu nombreux, les arbres rencontrés sur le site n'en sont que plus précieux. L'EPALE décide de les inventorier en vue de leur réemploi. Comme nous le verrons par la suite, ce recensement et ce diagnostic sont confiés à l'Office national des Forêts. Comment

[400] Elle était alors gérée par l'association très justement dénommée TVAC pour « Tiens v'la aut'chose » (EPALE, *Lille-Est. Déjà 5 ans*, 1976, p.55). Elle abrite désormais le musée des Moulins.
[401] « Un poney-club au lac Saint-Jean », in *Ville nouvelle actualité*, n°20, 1978, EPALE, p. 2.
[402] *Les espaces verts*, Collection « Études et documents », EPALE, Villeneuve d'Ascq, p. 10-11.

sauvegarder ces arbres ? Plusieurs outils sont utilisés. Au niveau de la politique foncière, un premier moyen consiste à exclure les parcelles les plus boisées des zones d'utilité publique ou des zones d'aménagement concerté. Cette pratique explique le contour très découpé de la ville nouvelle[403]. Au niveau du schéma général et des schémas organiques de quartier, la solution passe par le « gel » des sols réservés aux espaces verts. Deux parcelles sont principalement concernées par ces mesures : le bois d'Annappes, aussi nommé Bois du Tir à Locques, inclus dans le parc urbain et l'ancienne brasserie Dubus à l'origine du « Forum Vert » aménagé dans le quartier de l'hôtel de ville à côté de l'école d'architecture.

D'autres parcelles plus restreintes ont été utilisées : par exemple pour aménager le parc des Verts Tilleuls, le long de la voie ferrée entre les quartiers de l'Hôtel de Ville et de Pont de Bois. À un échelon encore plus précis, les « dossiers de promotion » listent pour les architectes d'opération les contraintes liées à la végétation existante que ce soit au niveau de la conception du plan (éviter de créer des zones d'ombre empêchant la bonne croissance des arbres) ou de la conduite du chantier (mesures de protection). Ainsi certains chantiers se sont construits autour des arbres de haute tige précieusement conservés, comme le montrent les clichés d'archives.



ill. 34 : Chantier de l'opération Rodier, quartier de l'hôtel de ville. Source : AM VDA, 7Fi 991.

2.3. La couleur, pour unifier la ville nouvelle, l'enchanter et faire paysage

Dans les années 1970, la ville a une physionomie bien différente de celle que nous connaissons aujourd'hui. Au premier abord, le site paraît très dénudé et plat dans ce vaste chantier où la végétation n'a pas encore pris toute sa place. Puis, en approchant le regard, la couleur franche des bâtiments étonne par sa tonalité chaude et contrastée.

> « Les couleurs des façades sont dues à l'intervention de coloristes dont le rôle était nettement plus important que celui des paysagistes. L'utilisation presque systématique du béton pour les constructions pour des raisons économiques et la qualité très irrégulière des parements réalisés, rendaient ce recours à la peinture indispensable. La collaboration avec l'atelier de France Cler a été très soutenue. »[404]

> « Cette collaboration va s'éteindre tout naturellement par le changement de matériaux qui s'est peu à peu imposé. L'usage de la brique s'est en effet généralisé. »[405]

[403] *Ibidem*, p. 12.
[404] Source : Gérard Zeller, entretien du 7 octobre 2005.
[405] Source : Pierre Canivez, entretien du 3 octobre 2005.

Innovante, moderne, la ville nouvelle est, dans sa première période, une ville de béton, matériau dont la maîtrise technique est souvent défectueuse. Face au rejet des habitants, l'administration centrale suggère d'en atténuer la présence par l'emploi de la couleur. En 1965, le ministère de la Construction publie une première note, *La Couleur en urbanisme et en architecture*, rédigée par Erasme Saffre et Bernard Lassus. L'institut de l'environnement choisit la couleur comme thème de son séminaire de formation permanente en 1969/1970 ; un rapport en est issu en 1971. Mais d'autres motivations expliquent le retour de la couleur dans la ville au début des années 1970, marquant ainsi une rupture avec la blancheur généralement monochrome de l'architecture moderne. Les architectes s'emparent alors de la couleur pour briser l'uniformité des constructions, animer les façades et individualiser les bâtiments.



ill. 35 : Exemples d'utilisation de la couleur au Pont-de-Bois et au Château. Source : AM VDA, 7Fi2297 et 7Fi8428

Dans les quartiers de grands ensembles, l'utilisation judicieuse de la couleur cherche à **conférer une identité à chacun des édifices, en les personnalisant**. L'exemple le plus connu de ce type de démarche est celui du quartier de la Grande Borne à Grigny (Dhuys, 1983). La démarche de l'architecte Émile Aillaud, associé au coloriste Fabio Rieti, repose sur des jeux de formes, de matières et de couleurs ; ceux-ci déterminent l'identité de chacun des sept quartiers organisés autour d'un grand espace libre central. En dehors de quelques fresques figuratives, la couleur est posée de façon abstraite sur les volumes. Ainsi, elle ne superpose pas une autre histoire à celle de l'architecture, mais la complète et la révèle. Immeubles cintrés aux façades recouvertes de pâte de verre, parallélépipèdes bardés de grès cérame de couleurs vives, maisons à patios en béton peint ou ornées de pâtes de verre utilisent une gamme étendue de nuances :

> « A la grande Borne, quarante teintes ont été utilisées (…) qui se fondent l'une dans l'autre avec certains points intenses suivant que les bâtiments se rapprochent ou s'éloignent. La douceur des nuances de pâtes de verre épargne les passages brutaux d'une couleur à l'autre, et crée un monde changeant et léger. »[406]

[406] Source : *La Grande Borne à Grigny. Ville d'Émile Aillaud*, Paris, Hachette, 1972, p. 69.

Comme le montre Jean-François Dhuys (1983 : 149-150), l'opération a initié, un peu partout en France, un engouement pour l'art mural. Cependant, le souci de certains concepteurs d'individualiser les édifices se heurte alors à la taille des opérations urbaines. À Quetigny-les-Dijon (1967-1974), pour un ensemble de 2 000 logements, Bernard Lassus (1976 : 26) parvient difficilement à obtenir un niveau de différenciation des façades satisfaisant. Pour augmenter le nombre de combinatoires, il propose alors de complexifier le jeu plastique : les notions de « dominantes matière, lumière » ou de « dominante végétale » lui servent à opposer par contrastes des sous-ensembles spatiaux. L'objectif de Lassus est de privilégier une approche sensible de la conception : « de substituer à une architecture abstraite, une architecture à présence physique plus directe, plus sensorielle » (Lassus, 1976 : 30).

L'intervention d'un coloriste peut aussi permettre **de modifier la perception des édifices urbains**. Il peut s'agir d'accentuer un élément architectural ou d'apporter des jeux de profondeur dans le traitement des façades en valorisant l'une des constructions d'une série. Dans le cas des immeubles de grande hauteur, l'objectif est souvent d'alléger les volumes en subdivisant les façades ou en cherchant à camoufler tout ou partie des édifices. Pour le quartier Picasso à Nanterre (1974-1978), Émile Aillaud et Fabio Rieti habillent une partie des tours d'une parure de nuages poétiques. Sur les autres édifices, une forêt réalisée en pâte de verre prolonge les plantations denses effectuées au niveau du sol (Dhuys, 1983 : 178-185). Pour la conception de l'unité de voisinage de la Maurelette au nord de Marseille, Bernard Lassus, plasticien de formation, intervient à partir de 1959 aux côtés de Jacques Sgard au titre de coloriste. Son travail plastique sur les façades recourt aux pâtes de verre pour inscrire les bâtiments dans le site et diminuer l'impact visuel du haut des tours (Blanchon, 2007 : 161). Bernard Lassus collabore avec Michel Andrault et Pierre Parat pour le quartier des pyramides dans la ville nouvelle d'Évry. Il appose sur les façades un camaïeu de bruns dans la partie basse et un dégradé de bleus dans la partie la plus haute. Cette intervention abstraite remodèle le volume de la pyramide et l'inscrit dans son environnement urbain.

La mise en couleur des façades, selon un projet intellectuel ou artistique préalable, permet **d'enchanter la ville** en apportant **une touche de poésie aux espaces modernes jugés impersonnels**. La couleur est l'un des éléments qu'Émile Aillaud introduit dans ses projets pour retrouver une certaine *poétique* de l'espace – ici considéré dans sa globalité, c'est-à-dire en tant que cadre de vie. Le cas de la Grande Borne montre comment d'autres éléments viennent compléter l'apport des couleurs dans la création d'un imaginaire : la mise en forme du sol et de ses reliefs, le choix et la disposition des plantations, la présence de sculptures urbaines souvent figuratives et oniriques. La réhabilitation de la cité d'Uckange en Lorraine, menée par Bernard Lassus au début des années 1980, est un autre exemple significatif. Face aux autres interventions de nature souvent abstraite, ce projet figuratif fait exception :

> « Dans cette ville, des paysages ont été peints sur les façades d'immeubles collectifs au départ tous identiques et datant des années 60. Paysages de maisons de différents pays, mêlés à des arbres de toutes couleurs et de toutes formes mais évidemment conformes à ces paysages pour plus de vraisemblance. Ces immeubles sont séparés par des espaces plantés dont les arbres caducs perdent leurs feuilles en hiver. Mais grâce aux transparences laissées par les ramures, il s'introduit en cette saison un jeu entre les arbres peints et les arbres réels et sans feuilles qui leur fait acquérir un feuillage inhabituel et permet en même temps aux façades proches de se délocaliser. Le plan imaginaire et le plan de la réalité arrivent ainsi à se fondre et à se transmuter en un paysage ambigu, onirique. C'est là une des manières que j'ai choisies pour constituer ces passages, d'autres fois ce sont les chemins réels qui se transforment en chemins de couleurs, agrandissant ou amenuisant les espaces selon les nécessités sensibles… »[407]

Ce traitement coloré des façades, proposé en parallèle au réaménagement des espaces libres, formalise un paysage issu de l'imaginaire habitant. Comme le dialogue entre ce paysage fictif et le paysage réel introduit une distance critique, Bernard Lassus parle de « paysage critique ».

Dans le cadre de grandes opérations urbaines aux architectures plutôt disparates, la couleur peut **servir à unifier la ville.** Établir des gammes colorées témoigne de la part des maîtrises d'ouvrage d'une volonté d'unifier l'urbanisme, notamment en villes nouvelles. Plusieurs établissements publics de villes nouvelles confient des missions globales à des coloristes dont Jean-Philippe et Dominique Lenclos, un couple de coloristes français connus pour leur inventaire des couleurs régionales. À Cergy Pontoise[408], on leur doit la définition du « schéma directeur de coloration » et celle du « nuancier conseil » des quartiers neufs « Les Linandes » des architectes Jean-Paul Viguier et Jean-François Jodry (1972-1976).

L'atelier du couple Cler intervient à Lille-Est et pour l'EPAREB. Une plaquette intitulée « Fos - Étang de Berre. La couleur dans le paysage » (1974) synthétise la réflexion globale menée avec Jean Écochard. La mission d'études confiée aux Lenclos au Vaudreuil a ce même caractère. De 1975 à 1980, des chartes de couleurs de l'ensemble de la ville nouvelle normande sont établies (Noury, 2008 : 110-113). Leur travail est associé à celui des nombreux artistes contemporains mobilisés. Au Vaudreuil toujours, la chromatique définie pour le quartier du Germe en 1976 est reprise comme motif pour une peinture murale. Dans ce cas, la définition des couleurs de la ville ne relève plus uniquement du champ technique, mais s'apparente davantage à une intervention artistique (Etienne, Girard, 2007).

Certains de ces objectifs se retrouvent à Lille-Est. Selon les témoignages cités plus haut, la couleur doit enjoliver les façades de béton mal ragréé. Au-delà de la parade, le procédé vise à **produire un autre cadre urbain, plus enchanté**. Premier quartier aménagé, le Triolo est très marqué, selon Gérard Zeller, par la visite de la Grande-Borne à Grigny. La mise en forme des sols sculptés devenant jeux d'enfants, les volumes des immeubles

[407] Bernard Lassus, « Échelles. Différences et hétérogénéité », in *Les Annales de la recherche urbaine*, n°61, 1994, p. 138.
[408] Dans cette ville, ils ont aussi collaboré avec l'architecte Georges Pencreac'h pour l'école Les Maradas (1972).

collectifs, le jeu des couleurs offrent des parentés réelles avec l'opération d'Émile Aillaud. Au Vaudreuil comme à Lille-Est, les chartes colorées cherchent aussi à éviter l'écueil du kaléidoscope né de la juxtaposition d'architectures trop disparates.

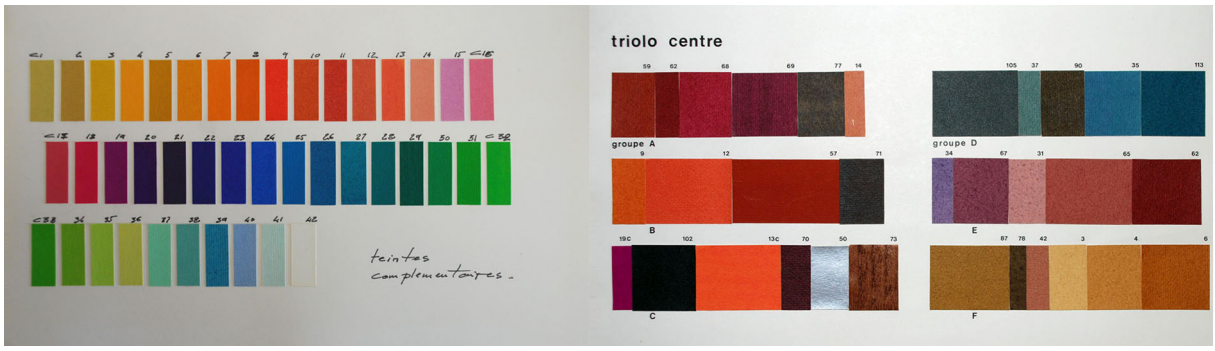
Même si le quartier n'est pas perceptible comme un ensemble (limites floues, hétérogénéité du bâti, continuité piétonnière difficile), il est possible de marquer :	
a)	l'individualisation du quartier : - par une dominante colorée - par une unité signalétique de « couleurs de quartiers »
b)	le rappel des relations de continuité d'un quartier à l'autre (ponctuations colorées, traitement du cheminement)
c)	affirmer l'homogénéité matériau couleur d'une unité de voisinage
d)	marquer la continuité d'un itinéraire à travers des séquences différentes.
e)	marquer la qualité d'un espace spécifique, point nodal de l'unité de voisinage du quartier. Exemple : la placette verte entre les pyramides Andrault-Parat pour le concours d'Evry.
f)	faciliter l'intégration à un environnement bâti ou végétal : - par mimétisme (exemple : identité colorée bâti et végétal aux Brigadières à Bezons). Choix possible : « végétalisation » du bâti aux abords du parc urbain. - Par contraste violent - Par traitement particulier. Exemple : dans la confrontation avec le château d'en bas, il est mal venu d'attirer l'attention sur les logements voisins par une coloration envahissante, ni de jouer un mimétisme ambigu. Il semble qu'il faille être résolument contemporain mais discret dans les matériaux (verre, acier, béton) et les couleurs.
g)	prendre possession d'un lieu, quartier ou unité de voisinage, où la couleur est l'un des rares éléments capables de lui donner son image (exemple la Haute Borne)
h)	Rétablir l'unité d'un bâti disparate (il s'agit presque alors de coloriage plus que de coloration).
i)	Au contraire, diversifier un ensemble bâti, important et homogène (exemple : La grande Borne)
j)	Affirmer une dynamique de l'espace en marquant par la couleur ses rétrécissements, élargissements… et introduire des effets d'optique
k)	Faire la relation avec les données climatiques (façades non éclairées, plans absorbants, réverbération).
l)	Ponctuer un bâtiment particulièrement signifiant par sa fonction, sa forme ou sa structure.
m)	Accompagner l'architecture dans le détail de sa volumétrie, modénature, accidents, etc…
n)	Ménager à l'utilisateur du bâti des possibilités de coloriage spontané et rendre possible un « devenir » de la couleur.

Source : « Esquisse de principes d'utilisation des matériaux-couleur », EPALE, 28/09/1973, AM VDA, Boite 2EP704

Tableau 5 : Les fonctions de la couleur dans les quartiers de Lille-Est.

Un document de septembre 1973[409] synthétise l'ensemble des enjeux de l'intervention d'un coloriste à Lille-Est et détaille les fonctions de la couleur repérées à l'échelle du quartier (tableau 5). Il s'agit de faciliter l'intégration à l'environnement des ensembles construits, d'assurer leur homogénéité ou de diversifier les plus importants, de valoriser un élément particulier. La couleur doit « accompagner l'architecture » dans chacun de ses détails sans imposer sa logique. Elle peut ainsi aider à lire l'espace (créer une image, marquer une continuité, rétablir une unité) ou à en renforcer les « effets dynamiques » (rétrécissements, élargissements, ponctuations). Les références à des projets et réalisations extérieures montrent l'intérêt des aménageurs pour cette problématique.

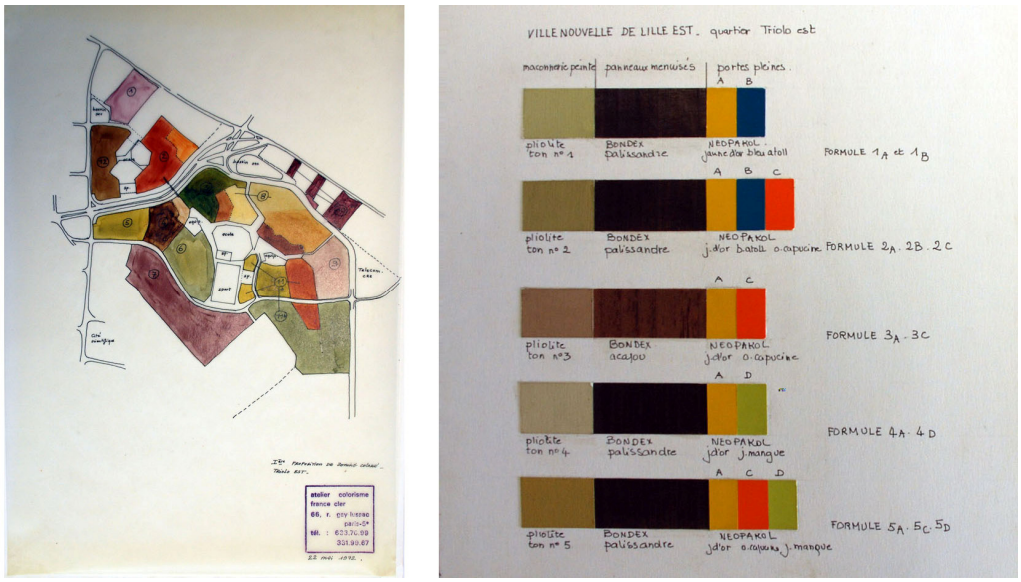
[409] EPALE, « Esquisse de principes d'utilisation des matériaux-couleur », 28 septembre 1973, AM VDA, Boite 2EP704.



ill. 36 : Exemples de palettes chromatiques établies pour Lille-Est. Source : AM VDA, Boite 7EP56.

À Lille-Est, les premières études de couleur s'inscrivent également dans une autre logique globale. Cherchant à s'insérer dans son site, l'EPALE veut faire paysage, **créer une silhouette urbaine.** Lors de l'élaboration du *Schéma d'aménagement et d'urbanisme du secteur est de Lille*, puis de sa retranscription dans les schémas organiques des quartiers, les premières réflexions traduisent déjà ce désir. Les études confiées aux Cler font de la couleur un matériau supplémentaire. L'enjeu est de définir une *skyline* très contrastée dans ce site de plaine sans caractère reconnu. Le prochain paragraphe interrogera les choix esthétiques et leur originalité par rapport aux opérations contemporaines évoquées avant de s'intéresser à d'autres spécialistes appelés pour fabriquer le paysage de la ville nouvelle.

> « Et voici que les villages deviennent villes. Mais une ville un peu particulière ; l'air, le ciel, l'espace en restent maîtres. Vue des quatre cantons, de la route de Lezennes, de la route d'Anstaing, de Roubaix ou de Wasquehal, la ville apparaît comme une ligne à l'horizon, sorte de plateau d'immeubles au même niveau. Mais on y circule à l'aise, on n'a même pas à lever la tête pour voir le ciel. Aucune sensation d'étouffement, de resserrement. On baigne dans le vent et la lumière. »[410]



ill. 37 : Première proposition de zoning coloré pour le Triolo Est et palette chromatique. Source : AM VDA, Boite 7EP56.

[410] « Les nouveaux quartiers », in *Visages de Villeneuve d'Ascq*, Francine Masselis, 1981, p.134.

Synthèse de la section 2

Comment inventer et mettre en œuvre une autre ville ? Les méthodes s'inspirent des villes nouvelles étrangères et reprennent les principes de l'urbanisme fonctionnel (séparation des flux, urbanisme de quartier…). Face aux critiques, il faut offrir une alternative crédible à la monotonie des grands ensembles et à leur absence d'animation : l'EPALE favorise la diversité à toutes les échelles, introduit une dose de mixité fonctionnelle, multiplie les équipements publics de proximité et les espaces publics pour développer la vie sociale. Mais peut-on parler de préoccupation paysagère ?

À l'échelle territoriale, la réflexion cherche d'abord comment insérer la ville dans ce site marécageux pour faire paysage. Faut-il raisonner en termes de « silhouette urbaine » ? Des étudiants de l'école d'architecture[411] sont associés à ces premiers travaux. La réponse est déterminée par l'analyse géographique et environnementale du site, mais vise à fabriquer un *nouveau* paysage urbain, en conservant ou réinterprétant certains éléments du paysage rural antérieur.

À l'échelle urbaine, l'équipe veut diversifier le « paysage ». L'architecte coordinateur nommé dans chaque quartier doit définir les grandes caractéristiques du paysage bâti en termes d'épannelage, de formes ou de rythmes des façades. La diversité est surtout liée aux paramètres architecturaux et urbains, mais pas uniquement. La densité moyenne des constructions laisse sa place au vide, à la possibilité de contempler le ciel ou de sentir le vent ; l'eau prend la forme libre des lacs ou celle plus contrôlée des fontaines des places de Pont-de-Bois ou de l'Hôtel de Ville.

La lumière, le vent, l'eau, les végétaux : les matériaux du paysage se déploient dans la ville. Comment les mettre en forme pour qualifier les espaces publics du quotidien et leur donner un supplément d'âme ? Construire une ville *nouvelle*, c'est aussi savoir utiliser les ressources de la nature comme l'eau et le végétal pour donner une identité forte aux lieux créés. Parmi les spécialistes sollicités par l'EPALE, certains ont eu un rôle essentiel. L'ONF conseille la conception des espaces verts ; le bureau Sauveterre réalise les calculs du système de lacs ; les coloristes France et Michel Cler constituent les palettes chromatiques des façades en béton. Cette attention aux éléments paysagers permet au géographe Jean Vaudois d'évoquer la création d'une ville « paysagère » (Masselis, 1981 : 173).

[411] Source : entretien avec Thierry Baron du 14 juin 2005.

Section 3 : Les acteurs appelés pour fabriquer un paysage

Contrairement aux villes nouvelles parisiennes (Eleb-Harlé, 2005 ; Claude, Fredenucci, 2004), l'EPALE n'a jamais intégré de paysagiste. Cela n'empêche cependant pas l'équipe de prendre en compte les questions paysagères dès ses premières réflexions et de faire appel à des compétences extérieures reconnues pour la conseiller. Nous avons déjà cité les interventions de Jacques Simon par exemple. Jean-Claude Ralite savait effectivement s'entourer des meilleurs experts. Certaines de ces collaborations ont été ponctuelles, d'autres se sont développées sur plusieurs années ce qui explique la richesse des matériaux disponibles aux archives. Parmi ces partenariats deux sont présentés et analysés dans cette section : le travail de définition des couleurs de la ville nouvelle confié à France Cler et son mari ; les différentes facettes du rôle d'expertise joué par le bureau des paysages de l'ONF.

1. France Cler et la couleur

Les archives de l'EPALE conservent de nombreuses traces du travail France et Michel Cler à Lille-Est. À côté des contrats[412], on dispose d'éléments de correspondance, de notes d'honoraires, et, suivant les quartiers et opérations, de comptes-rendus de réunions, de plans et élévations, de gammes chromatiques, de schémas annotés, de courriers et de notes manuscrits. La totalité des boîtes émanant du service comptable a été exploitée permettant d'établir la chronologie des missions et leur contenu (tableau 6). Pour le reste des sources, seule une petite partie du matériel a été dépouillée à titre d'exemple. Ces boîtes concernent : l'étude initiale des couleurs de la ville nouvelle, la coloration du quartier du Triolo, celle de l'opération Salamandre dans le quartier de l'Hôtel de ville. En 1976, par ailleurs, l'EPALE a consacré un article au travail de France Cler[413]. Comprenant quelques éléments issus d'entretiens, des illustrations l'accompagnent : un portrait de France Cler ainsi que deux palettes de coloris proposées pour le quartier du Triolo. À côté des sources anciennes, plusieurs témoins ont évoqué en entretien l'importance de ce travail sur la couleur. La collaboration entre l'EPALE et l'atelier Cler débute très peu de temps après la création de l'agence. Comme l'ont souligné les témoins interrogés, elle fut nourrie. Les contrats établis au nom de France Cler ou de son mari Michel s'échelonnent du 15 octobre 1970 au 31 décembre 1978. Ils portent sur l'élaboration d'un schéma de coloration pour la ville nouvelle et sur son application à l'ensemble des quartiers de la ville nouvelle.

[412] Aux archives municipales de Villeneuve d'Ascq, ils sont conservés dans les boîtes numérotées en 4 EP.
[413] « Portrait. France Cler ou la couleur dans la ville », in EPALE, *Lille-Est. Déjà 5 ans…,* 1976, p. 40-41.

Boite	Contrat	Date	Titulaire	Objet de la mission
4EP42	n°70016	15/10/1970 Délai 2 mois.	Institut universitaire d'architecture et d'urbanisme Pascal Truffaut, Bd Carnot Lille	Contrat pour l'étude des couleurs dans un cadre régional, portera sur les constructions et leur environnement. « L'analyse (…) fera ressortir les dominantes minérales et végétales. Les pièces à fournir se composent d'une très large documentation sous forme de photos couleur projetables, d'un nuancier et d'un rapport explicatif très documenté. »
4EP42	n°70017	15/10/1970	France Cler Coloriste conseil Rue Gay Lussac Paris 5°	Étude sur les couleurs : « l'étude des couleurs comportera des notations d'ambiance, une analyse détaillée des matériaux et végétaux complétée par un reportage photographique sur l'ensemble de la région. »
4EP43	n°71027	01/07/1971	Michel Cler Coloriste conseil	Proposition de coloration sur l'ensemble des constructions de la ville nouvelle. Cette étude rendra compte des couleurs dominantes par secteurs de construction et des gammes de couleurs compatibles avec cette dominante.
7EP234	n°72018		Michel Cler	Planification urbaine colorée et suivi de 7 opérations de la ville nouvelle.
4EP57	n°73011	01/03/1973	Michel Cler	Etudes suivies des opérations pour une planification urbaine colorée. 1. Pour le quartier : mise au point d'un plan couleur 2. Par opération : 2 réunions de préparation avec l'EPALE, travaux d'atelier, 3 réunions de coordination avec architectes et promoteurs, visite sur place avec l'EPALE, 2 visites avec l'architecte et l'entrepreneur sur le chantier (présentation d'échantillons).
4EP77	n°74029	26/03/1974	Michel Cler	Étude de couleurs pour les quartiers de l'Hôtel de ville, Pont de Bois, Château, Cousinerie et qui seront mis en promotion en 1974. « Aider les coordonnateurs en définissant dans un premier temps les climats colorés de l'ensemble du secteur liés aux matériaux existants sur le terrain (vieille ferme, etc.) ou aux matériaux nouveaux à mettre en œuvre ou à la proportion d'espaces verts du quartier et, dans un second temps, avec les architectes d'opérations les couleurs et les matériaux des revêtements de sols et murs… » Pour chaque quartier cité : 1 réunion de travail préliminaire avec la DUA, 2 réunions sur le dossier de coordination générale du quartier avec le coordonnateur, travail en atelier pour définir une palette associée à une gamme de matériaux. Par opération : 1 réunion de travail avec le coordonnateur, 1 réunion d'assistance du coordonnateur lors de la remise du dossier de coordination où sont explicitées les tendances matériaux couleurs du quartier, 1 exposé de sensibilisation à la couleur avec les architectes et promoteurs, 2 réunions de coordination, diagnostic sur la proposition couleurs de l'architecte, 2 visites de chantier.
4EP91	n°75009	05/03/1975	Michel Cler	Étude de couleurs pour les quartiers Nord (Flers, Prés, Cousinerie, Héron, Forest, Marais) et qui seront mis en promotion en 1975.
4EP122	n°76082	09/04/1976	Michel Cler	Étude de couleurs pour l'ensemble des quartiers mis en promotion en 1976 1. Révision de la politique générale matériau couleur suite au bilan des opérations au VI° plan sur l'ensemble de la ville nouvelle. 2. Travail avec l'EPALE et les architectes coordonnateurs 3. Suivi des opérations en cours pour conseil dans l'adaptation de détail des principes matériaux couleur (proposition d'utilisation des matériaux, dosage des couleurs, palette de détail, échantillon, accord sur essai *in situ*). 4. Action de sensibilisation des maîtres d'ouvrage au problème de l'aspect des matériaux et des couleurs dans les quartiers et les activités.
4EP154	n°77011	01/03/1977 prolongé au 31/12/1978	Michel Cler	Assistance dans le cadre de la politique matériau couleur 1. Mise au point des options de base matériau couleur sur des ensembles bâtis quartiers ou zones d'emploi. Établissement de documents figurant les options chromo paysagères et étude de palette générale (dominantes et complémentaires) 2. Suivi des opérations et conseils dans l'adaptation

Conception et réalisation : Isabelle Estienne. Sources : Archives EPALE, AM VDA

Tableau 6 : Chronologie et contenu des contrats entre l'EPALE et l'atelier France et Michel Cler

Les derniers contrats concernent les quartiers du secteur nord, mis en promotion plus tardivement. Aux Prés et à la Cousinerie, une étude couleur a été lancée avant que la décision d'utiliser majoritairement la brique minore le rôle du consultant couleur. Ainsi, le nombre de documents disponibles justifierait d'approfondir l'étude. Cependant, en dehors d'un texte dactylographié provisoire et corrigé de façon manuscrite par France Cler, nous n'avons pas localisé le rapport présentant l'étude globale des couleurs de la ville nouvelle. Nous disposons du profil urbain coloré et des palettes générales proposées, mais nous manquons d'éléments justifiant les choix des Cler et leurs motivations.

1.1. Imaginer un paysage urbain coloré pour la ville nouvelle

Née à Douala, au Cameroun, France Cler suit une formation de plasticienne aux Beaux-arts d'Aix-en-Provence et Marseille ; Michel, son mari, est architecte DESA (Diplômé de l'école spéciale d'architecture à Paris). Ils fondent leur atelier parisien en 1970. Quatre ans plus tard, leur papier à en-tête précise l'intitulé de l'agence : il s'agit d'un « atelier de recherche d'ambiances chromo-paysagères ». Ces activités spécifiques se poursuivent aujourd'hui dans les domaines de l'urbanisme, de l'architecture et du design. En parallèle au travail d'agence, France et Michel Cler ont mis leurs connaissances techniques au service de la formation ; actifs au sein des organismes professionnels, ils mènent des partenariats avec les industriels de la couleur.

Les premiers travaux remis par France Cler à l'EPALE en janvier 1971, s'appuient sur une étude de terrain effectuée à partir de l'automne 1970, en partenariat avec un groupe d'étudiants en architecture lillois, représentés par Pascal Truffaut. Il s'agit d'une « étude paysagère » visant à analyser « les composants visuels du paysage » (tableau 7) et à déterminer les caractéristiques de coloration végétale et minérale de l'ensemble de la région, en fonction des données d'ensoleillement. La méthode de travail est précisée en 1974 :

> « La réalisation de l'étude s'est déroulée au cours d'un cycle annuel afin de noter les sensibles variations d'ambiance saisonnières (degré hygrométrique de l'air, effets de ciel, changement de végétation…). Les matériaux en sont : un reportage photographique, un ensemble de croquis couleurs, une palette synthétique. »[414]
>
> « Elle a d'abord cherché à savoir comment les gens des pays septentrionaux s'exprimaient dans les couleurs des paysages naturels et urbains.
>
> Pendant des semaines elle a parcouru le Nord de la France, la Belgique, les Pays-Bas. Pour regarder, comprendre, se nourrir de cette culture traditionnelle de la couleur dans les bas-pays. "*Des pays très colorés, contrairement à ce qu'on pense souvent ; le ciel est toujours changeant, la pluie renforce les couleurs. La matière dans le Nord est dominante brique — un matériau vivant — et les couleurs jouent les contrastes vifs sur les couvertures.*"[415]

[414] EPALE, « Note relative à l'aménagement coloré de la ville nouvelle de Lille-Est », réunion du 29 janvier 1974. Source : AM VDA, Boite 7EP56
[415] « Portrait. France Cler ou la couleur dans la ville », *opus cité,* 1976, p. 41.

Le répertoire des prises de vue effectuées dans toute la région révèle une collection d'objets de taille très variée : panoramas paysagers, bâtiments, détails de matériaux et de matières minérales (terres, pierres, cailloux, chemins, etc.) ou végétales (écorces, feuillages, mousses, etc.). Une note dactylographiée, datée du 18 janvier 1971 et corrigée de la main de France Cler, synthétise les résultats de cet inventaire sous le titre « Ville Nouvelle de Lille-Est. Caractère Nord »[416]. Tout en privilégiant les domaines de la couleur et de la matière, elle définit les grandes caractéristiques paysagères locales : lignes de structures et de composition, rythmes, importance des ciels, différenciation entre paysages ruraux et paysages urbains…

Paysage	**Composants élémentaires :**	Silhouettes	Effets de masse	
			Effet graphique	
		Ambiance lumineuse	Importance du ciel	
			Importance de la pluie	
		Matières	Minérales	Briques
				pavés
				enduits
				pierre
			Végétales	arbres
				cultures
				Bois teintés
			Lacustres	étangs
				rivières
				canaux
	Ensembles formant :	Un paysage rural	L'habitat	
			Les cultures	
			La végétation	
		Un paysage urbain	Les rues, les places	
			Les murs	Pleins et vides des façades
			Les toitures	
			Le mobilier	
			La végétation	

Conception et réalisation : Isabelle Estienne, 2009. Source : AM VDA

Tableau 7 : Analyse des composants du paysage retenus par France Cler pour l'étude de 1970-1971

La description s'attache tantôt aux paysages, tantôt aux ambiances, tantôt aux matières et aux couleurs. Sensible et concrète, elle signale le « noir anthracite des soubassements », note les contrastes « claquant » des menuiseries peintes en tons vifs et « l'absence de voilage derrière les vitrages ». Énoncée par un observateur formé à l'art du peintre, attentif à la somme des petits détails qui caractérisent le cadre de vie, cette liste d'impressions n'est jamais vague. Les spécificités décrites révèlent les qualités et les variations des paysages locaux. Comme dans les écrits contemporains de Bernard Lassus, l'analyse distingue la « présence visuelle et la présence tactile ». On retrouve aussi des *a priori* typiques de l'époque comme l'obligation de pallier l'absence de reliefs naturels par des aménagements. L'emploi répété du mot « silhouette » surprend. Ce terme correspond-il à une caractéristique paysagère du Nord ? S'agit-il d'une marotte de l'auteur qui a influencé les aménageurs ? Ou, inversement, d'une réponse induite par la demande de l'EPALE qui était, on le sait par ailleurs, soucieuse de fabriquer une silhouette de ville ? Faut-il y voir alors l'influence de la diffusion en France des travaux anglo-saxons autour du *townscape* (Pousin, 2007) ?

[416] AM VDA, Boite 7EP109.

La note se conclue en mentionnant une « palette de coloris qui contient un premier inventaire saisonnier des pigments minéraux et végétaux ». Il s'agit d'une « première visualisation de l'inventaire des pigments minéraux et végétaux constituant le fond de l'existant à partir duquel il sera possible d'imaginer les associations à venir » ; les planches révèlent « la variété des coloris relevés au cours de l'étude paysagère »[417]. Cette collecte des coloris en usage dans la région, proche des pratiques d'inventaire régional des Lenclos, semble une méthode habituelle aux Cler[418]. Pour France Cler, le projet n'a pas à « inventer » ou à provoquer, mais à s'imprégner du paysage avec lequel il doit dialoguer ; il se « nourrit » d'une « culture traditionnelle de la couleur ». Les couleurs utilisées dans le projet, comme leur répartition dans la volumétrie de la ville sont issues de l'observation du paysage local. La problématique est donc celle d'une intégration au site. Mais l'évolution des formes construites et l'écart d'échelle entre le modèle traditionnel et sa retranscription contemporaine indiquent que le projet des Cler est bien une création et non pas une simple reproduction ou imitation.



ill. 38 : Une silhouette urbaine contrastée pour Lille-Est. Source : AM VDA, Boite 7EP109.

Faute de références précises et d'éléments annotés, il est difficile de dater et d'identifier les gammes colorées conservées[419]. Cependant, la confrontation de l'article publié par l'EPALE à la « Note relative à l'aménagement de la ville nouvelle de Lille-Est » en date du 29 janvier 1974, permet de comprendre l'esprit du travail mené à Villeneuve d'Ascq et d'en mesurer l'originalité par rapport aux études de couleurs que nous avons déjà citées. Le profil urbain caractéristique qui accompagne la palette générale répond aux objectifs principaux de l'EPALE. Il s'agit d'installer une ville dans un site paysager comme la base vert mousse l'indique et de concevoir une silhouette *urbaine*, ce qui suppose à l'époque d'aménager une densité centrale. Reprenant les conclusions de son inventaire régional, France Cler imagine une « règle du jeu » inverse à celle des pratiques en cours :

[417] EPALE, « Note relative à l'aménagement de la ville nouvelle de Lille-Est », réunion du 29 janvier 1974, AM VDA, Boîte 7EP56.
[418] « Portrait. France Cler ou la couleur dans la ville », in EPALE, *Lille-Est. Déjà 5 ans…,* 1976, p. 41.
[419] AM VDA, Boîte 7EP109

> « Aviver les parties hautes des grands bâtiments par des teintes artificielles et foncées pour renforcer les effets de silhouette sur le ciel. Dans les niveaux bas au contraire, des gammes de tons plus naturels, parfois assez clairs. »[420]
>
> « La couleur accentuera la progression de densité urbaine, forte pour les bâtiments élevés, plus légère pour les individuels »[421]
>
> « Plus les bâtiments sont hauts, davantage la couleur s'intensifie. Certains individuels reprennent cependant le ton de bâtiments plus hauts afin d'assurer une liaison visuelle au niveau du cheminement piéton. »[422]

Au lieu de chercher à se fondre dans le ciel par des couleurs pastel, les bâtiments les plus hauts affirment fortement leur présence par une coloration de même tonalité et de même intensité que celle des toitures des villes du Nord. Entre le haut des tours et la base paysagée, les coloris choisis pour les bâtiments horizontaux s'inspirent des tonalités chaudes des murs de brique du Nord. Dans ce système coloré, une série de tons vifs doit provoquer des « effets de contrastes visuels ». Son utilisation ponctuelle vise à « accentuer la modénature des ouvertures, signaler les changements de niveaux piétonniers entre immeubles et rues, animer en rez-de-chaussée les galeries marchandes et les passages couverts »[423] ; elle se retrouve dans le mobilier urbain. Ainsi, la couleur sert de repère visuel pour le passant. En outre, l'utilisation du blanc est volontairement réduite suivant les pratiques locales :

> « Le blanc est utilisé en faible proportion. Il rythme les façades sombres. La couleur foncée attire et retient la chaleur, au contraire du blanc qui la renvoie. »[424]

1.2. Mettre en œuvre le projet dans les quartiers

> « Et pour chaque quartier la recherche d'une ambiance colorée particulière, de manière à favoriser l'identification. »[425]

Cette règle du jeu se décline pour singulariser chaque quartier ou opération. Les nombreux documents produits nous permettent de suivre la démarche. Pour l'opération de la Salamandre dans le quartier de l'Hôtel de ville, outre les plans et les élévations, les schémas annotés en réunions révèlent l'esprit du travail. Les plans conservés dans le cas du Triolo (premier quartier réalisé par l'EPALE) montrent les répartitions des couleurs proposées pour chaque opération et bâtiment. Des gammes chromatiques annotées sont fournies en correspondance avec les plans de plusieurs îlots ; chaque palette s'accompagne d'échantillons de couleurs rassemblés dans des enveloppes sur lesquelles France Cler a précisé quand et à qui (architecte, promoteur ou entrepreneur) les échantillons ont été remis.

---

[420] « Portrait. France Cler ou la couleur dans la ville », *opus cité*, p. 41.
[421] AM VDA, Boîte 7EP234
[422] « Esquisse couleur Triolo, logements M. Secq », AM VDA, Boîte 7EP56
[423] EPALE, « Note relative à l'aménagement de la ville nouvelle de Lille-Est », réunion du 29 janvier 1974, AM VDA, Boite 7EP56.
[424] « Portrait. France Cler ou la couleur dans la ville », *opus cité*, p.41.
[425] *Ibidem*.

Relativement directrice, la coloriste agit donc comme technicien conseil de la maîtrise d'ouvrage, mais surtout en tant que conceptrice d'un projet dont les prescriptions s'imposent aux architectes d'opérations. Certains comptes-rendus de réunions de chantier relèvent rapidement des décalages entre le projet de la coloriste (proposé à titre indicatif) et sa mise en œuvre par l'architecte. Un courrier de France Cler daté du 14 mars 1972 montre que les architectes d'opération n'acceptent pas tous de renoncer à une partie de leurs prérogatives de concepteur pour appliquer ses « suggestions ».

Entre septembre 1973 et janvier 1974, la DUA précise le cadre d'intervention des coloristes. Une « proposition pour un processus d'élaboration et de décision en matière de coloration » détaille les différentes phases aux trois niveaux d'action successifs : ensemble de la ville nouvelle, quartier, opération[426]. Le rôle des acteurs concernés (DUA, architecte coordinateur de quartier, coloriste, architecte d'opération) et la nature des documents à produire sont spécifiés pour chaque phase de la procédure (tableau 8). Cette stratégie s'appuie sur l'architecte coordonnateur qui définit l'orientation spatiale de son quartier et rend à chaque « maître d'œuvre la responsabilité de l'étude de coloration des opérations dont il est chargé ».

Deux éléments justifient cette évolution. L'architecte semble « le mieux à même d'appliquer à la volumétrie de son opération les principes de coordination matériau-couleur définis par le coordinateur assisté par le coloriste » et il doit être le seul à rendre compte des choix à son client, promoteur privé ou EPALE (DP) maître d'ouvrage des EPS »[427]. Pourquoi redéfinir les prérogatives des acteurs ? La nécessité de clarifier les rôles et les responsabilités montre que l'arrivée d'un nouveau spécialiste (le coloriste) au sein du groupe d'architectes chargés de l'étude et de la réalisation de la ville nouvelle ne s'est pas faite sans heurts.

Avec ce nouveau cadre d'action, l'architecte coordonnateur établit, en partenariat avec l'EPALE et les coloristes un schéma de coordination couleur du quartier. Ce document formalise un « parti d'utilisation des matériaux couleur » dont il présente les principes « sous forme de schémas, plans, coupes, perspectives et note explicative ». S'appuyant sur cette base, mais toujours en concertation avec le coordonnateur, l'EPALE et les coloristes, les architectes des opérations doivent ensuite fournir un document synthétisant leur choix de couleurs (« document matériau-couleur d'opération »). Le recours à la palette de coloris proposée par le coloriste devient facultatif dans la mesure où cette palette renvoie à « une gamme de matériaux » spécifique à « la réalisation de laquelle le coloriste est associé ».

Dès lors, les coloristes interviennent à chaque phase pour sensibiliser, conseiller (choix des couleurs, des matériaux, gammes techniques ou entreprises), corriger ou réorienter les propositions. C'est un appui technique. Dans un courrier relatif à des opérations menées

[426] Source : AM VDA, Boite 7EP234

[427] EPALE, « Proposition pour un processus d'élaboration et de décision en matière de coloration », 28 septembre 1973, AM VDA, Boite 7EP234.

dans le quartier du Triolo, France Cler propose, par exemple, d'incorporer au béton brut des « graphismes-reliefs » pour animer les pignons de l'ensemble de logements le plus important en masse, ou encore, de « traiter certains pignons orientés en Est avec de la végétation tapissante afin de créer une ambiance paysagère végétale à l'échelle de l'opération »[428]. Mais ses commentaires peuvent aussi porter sur des tonalités jugées « trop pastel », la répartition des couleurs proposées, le respect d'un dégradé et son orientation, ou le choix des matières mises en œuvre[429]. Pour le quartier de l'Hôtel de ville en 1977, France Cler établit un « schéma d'ambiance coloré » relativement directif et précis en dialogue avec l'architecte coordinateur Pierre Canivez. Les planches dessinées pour l'opération Salamandre illustrent la manière dont ces effets visuels ont été mis en œuvre (ill. 39).

CHAMP D'ACTION		ACTION	TEMPS	PARTICIPANTS
A. Ensemble de la ville nouvelle	**1**	Définition d'une politique d'utilisation de la couleur. Définition de secteurs « sensibles »		DUA
B. Quartier	**1**	Étude sur le quartier	En amont du dossier coordination	DUA
	2	Travail coordinateur + DUA		- Coordinateur - DUA (initiative DUA)
	3	Travail coordinateur + coloriste		Coordinateur + coloriste initiative coordinateur
	4	Le coordinateur assisté du coloriste produit le document coordination matériau-couleur. Le coloriste présente la palette de référence.	Dossier de coordination phase A.	- Coordinateur responsable + coloriste + 1 aller et retour DUA
C. Opération	**1**	Le coordinateur remet à l'architecte d'opération le dossier de coordination du quartier et précise la mise en situation de l'opération dans le paysage urbain coloré + éventuel « cinéma » sensibilisation couleur par le coloriste.	Remise du dossier promotion	- EPALE (DUA + DPH) ou (DUA + DP) - Coordinateur - Architecte d'opération - Éventuellement promoteur ou EPALE (DP) et coloriste
	2	Travail de l'architecte d'opération avec suivi léger du coordinateur.	Élaboration du projet	- architecte d'opération - coordinateur
	3	L'architecte d'opération fait une proposition matériau-couleur à laquelle le coloriste répond (correctifs ou additifs)	Plans d'exécution	- Architecte d'opération - Coordinateur - EPALE (DUA) - coloriste
	4	L'architecte d'opération (ayant fait son affaire de l'accord du promoteur) remet à l'EPALE (DUA + DPH ou DUA + DP) le projet matériau-couleur sous forme de plans colorés ou de maquette	Plans d'exécution	- Architecte d'opération - Coordinateur - EPALE (DUA + DPH ou DUA + DP)
	5	Visite de chantier et confrontation avec un échantillonnage de matériaux ou peinture. Le coloriste pouvant « tirer le signal d'alarme »	Réalisation	- Coordinateur - Coloriste - Architecte d'opération - Entrepreneur

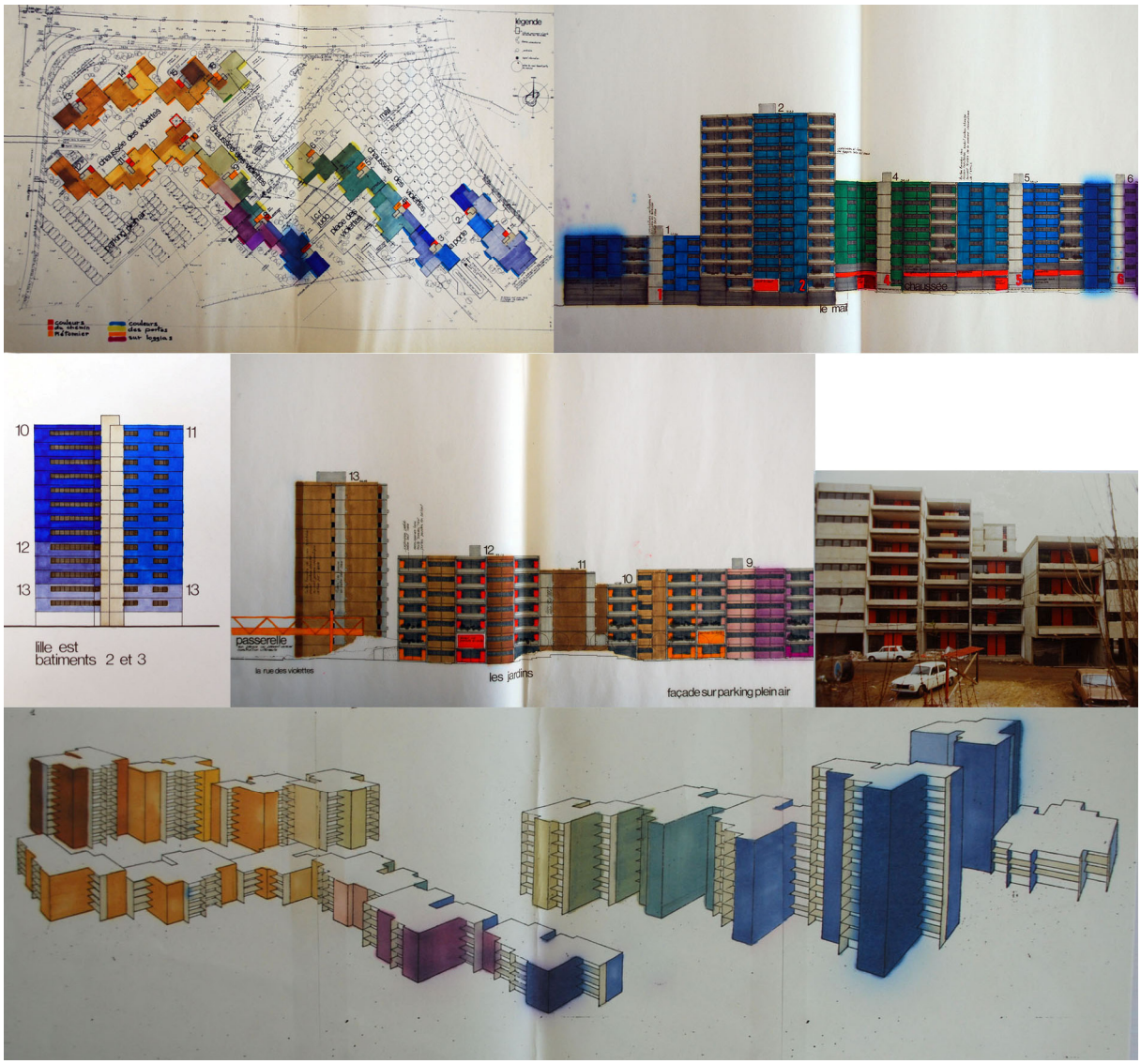
Source : « Proposition pour un processus d'élaboration et de décision en matière de coloration », 28/09/1973, 7EP234

Tableau 8 : Procédure couleur établie par l'EPALE pour Lille-Est en 1973.

Quelle fut la réception de ces principes par les techniciens de l'EPALE, les maîtrises d'ouvrage et les habitants ? Lorsque la Direction à l'urbanisme et à l'architecture (DUA) reprend la formulation de la politique couleur en 1973[430], la volonté de garantir son caractère évolutif, le refus des « choix systématiques », ou de définir une « polychromie concertée » à

[428] Courrier du 6 février 1974, AM VDA, Boite 7EP56.
[429] EPALE, « note du 12 février 1975 concernant les matériaux couleurs dans le quartier du Triolo », AM VDA, Boite 7EP56.
[430] EPALE, « Esquisse de principes d'utilisation des matériaux-couleur », 28 septembre 1973, AM VDA, Boite 7EP234.

l'échelle de la ville, sont autant de signes de sa prudence vis-à-vis d'options jugées trop radicales. Il est recommandé de « manier avec prudence » la « gradation des couleurs en fonction des hauteurs d'épannelage ». L'organisation d'« une sensibilisation aux problèmes de la couleur, mal connus et soumis à la subjectivité de l'habitude » vis-à-vis des élus et des habitants, est proposée par le biais des PHAR. Cette dimension du travail des coloristes figure très rapidement dans les contrats établis par l'EPALE. Initialement, elle ne concernait pas les habitants, mais seulement les professionnels.



ill. 39 : Opération Salamandre, quartier de l'Hôtel de ville à Villeneuve d'Ascq. Plan, élévations, axonométrie et photo de chantier. Source : AMVDA, Boite 7EP66.

Un parcours rapide des schémas et notes conservées dans le dossier de l'opération Salamandre, montre la résistance locale à l'emploi de couleurs jugées trop vives ou inhabituelles. Dans un courrier adressé à l'architecte marseillais Amédéo, Pierre Canivez, architecte de l'EPALE chargé du suivi de l'opération, l'informe que :

> « Les essais de bleu et de violet réalisés sur la ligne de bâtiments sud-ouest effraient un peu par leur intensité. Le bleu est, pour des raisons que je m'explique mal, assez mal reçu par ici, aussi pourrait-on jouer prudemment avec des bleus gris, gris verts et bleus verts en ne gardant un bleu intense que pour le marquage vertical de la porte. »[431].

Au fil des réunions, l'évolution sensible du projet cherche à en atténuer la force pour mieux dialoguer avec les opérations voisines. Sur un schéma, Pierre Canivez précise « qu'on se dirige plutôt, pour le bâti de la rue couverte qui fait face à l'opération vers des teintes sombres et chaudes, plutôt que vers du bleu » et s'interroge sur l'« incidence sur le choix d'une dominante bleue pour la partie Est de la Salamandre ? »[432].

À l'opposé, l'architecte Gilbert Delecourt a évoqué avec plaisir en entretien l'une de ses opérations, dénommée « ZAC de la Croisure ». L'un de ses principaux motifs de satisfaction est le maintien jusqu'à aujourd'hui de l'apparence souhaitée dans le projet initial. Les habitants ont intégré les règles de coloration très spécifiques de cette petite opération de maisons individuelles en accession à la propriété et ont su y rester fidèles. Ils ont notamment respecté le choix, inhabituel, d'un noir ébène pour toutes les menuiseries extérieures[433].

Deux facteurs expliquent, selon l'architecte, le choix d'un coloris devenu fétiche – il l'a utilisé pour son habitation personnelle. D'une part, l'EPALE avait, aux débuts de la ville nouvelle, quasiment interdit l'emploi de la couleur blanche (en réalité, la recommandation visait à introduire le blanc en faible proportion). D'autre part, il a cherché à réduire au maximum le nombre des matériaux et des couleurs utilisées dans ses projets (brique, peinture monochrome) : cette règle constitue pour lui, une des clés de la qualité architecturale. Restée homogène, l'opération conserve actuellement un charme certain.

Conclusion

La philosophie qui oriente l'intervention d'un coloriste à Lille-Est est d'abord énoncée en termes « d'environnement des bâtiments », de « dominantes », d'ambiances ou de « notations d'ambiances » avant d'évoluer progressivement. La personnalité de France Cler et l'orientation de son atelier en direction des études « chromo-paysagères » ont certainement influencé la pensée des aménageurs. Architecte et peintre de formation, Michel et France Cler abordent la ville et son environnement en tant que *paysage*, au sens de l'historien de l'art. Cela est très net dans la première phase d'étude du site. Leur analyse vise à identifier les éléments de composition du paysage environnant en attachant une grande importance à ses caractéristiques visuelles et plastiques. Cela se vérifie également dans la phase opérationnelle, à l'échelle du quartier et des grandes opérations. Ainsi, quand Pierre Canivez annote les

[431] Courrier du 21 octobre 1977, AM VDA, Boite 7EP66.
[432] C'est Pierre Canivez qui souligne ces mots (AM VDA, Boite 7EP66).
[433] Source : Gilbert Delecourt, entretien du 18 septembre 2005.

schémas de l'Hôtel de Ville, il se réfère à une vision paysagère de l'espace urbain, raisonne en angles de vues et plans successifs, en hiérarchisant les proches et les lointains.

En 1973, la prise de position de l'EPALE rappelle deux spécificités du travail sur la couleur mené à Lille-Est et qui en font une étape vers la prise en compte du paysage en amont des projets : « la couleur n'est qu'un des composants du paysage urbain, à étudier simultanément aux autres et non *a posteriori* et (…) l'intervention du coloriste n'est intéressante que si elle est mise au service des volontés d'aménagement »[434]. La référence au « paysage urbain » ou à un « paysage urbain coloré » est un premier point déjà évoqué ; la volonté d'étudier la couleur, *simultanément* aux autres composants du paysage urbain est le second point à noter. Cette approche s'apparente à celle des paysagistes des OREAM (Jacques Sgard, plus particulièrement). Eux aussi ont milité en faveur d'une prise en compte amont du paysage dans les aménagements territoriaux. À Lille-Est, l'intégration des couleurs a suscité l'intervention précoce d'un spécialiste qui a pu, de ce fait, influencer le projet à l'échelle globale du site. Les témoins se remémorent la richesse de la collaboration avec France Cler et son approche très attentive aux interdépendances entre matière et couleur. Sa présence comme conseiller technique, au moment où les architectes abandonnent un modèle de conception abstrait pour revenir à une pensée de l'espace concret, apparaît comme une garantie supplémentaire de mettre en œuvre les projets dans toutes leurs dimensions sensibles.

Menée dans la durée et à chacune des échelles d'intervention, cette collaboration a servi à élaborer un modèle de fonctionnement et à en adapter les conditions au fur et à mesure des difficultés rencontrées entre les acteurs. Néanmoins, ce modèle expérimental n'a pas été reproduit dans le champ du paysage où différents techniciens spécialisés dans des domaines fort divers sont intervenus : certains de façon précoce, d'autres de façon suivie. Le partenariat établi entre l'EPALE et l'Office National des Forêts (ONF) correspond à ces deux critères, ce qui lui donne une certaine proximité avec le travail des Cler.

2. Les différentes facettes du rôle d'expertise de l'ONF

L'ONF intervient dès le début de l'année 1970 à la demande de l'EPALE qui veut disposer de connaissances générales sur le site retenu. Un premier inventaire de la végétation est dressé en février 1970, complété d'une analyse du milieu, en avril 1970[435]. Menés trois ans avant une expertise plus approfondie du potentiel végétal arboré et arbustif, ces travaux ont servi de base à l'élaboration des projets d'aménagement comme à la conception du système

[434] « Proposition pour un processus d'élaboration et de décision en matière de coloration », 28 septembre 1973, AM VDA, Boite 7EP234.
[435] « Les arbres et peuplements forestiers de la zone de Lille-Est », AM VDA, Classeur 12EP333.

d'espaces verts ; ils marquent le début d'un long partenariat entre l'EPALE et l'ONF qui, dès ce premier moment, recouvre des domaines variés.

2.1. Expertise forestière

Créée au printemps 1969 et dirigée par Jean-Claude Ralite depuis octobre 1969, l'EPALE s'adresse à l'ONF dès l'hiver 1969 pour établir l'inventaire de la végétation présente sur le site de la future ville nouvelle. Intitulée « Les arbres et peuplements forestiers de la zone de Lille-Est »[436], cette première étude de l'ONF, qui date du premier trimestre 1970, se présente sous la forme d'un album de photographies référencées sur cartes, accompagné de deux cahiers. Après une analyse générale du secteur d'étude comprenant des données climatiques, de végétation, de nature des sols et du relief[437], le premier présente la synthèse des résultats de l'inventaire forestier. Le second cahier en annexe donne des fiches de description des principaux peuplements, établies par parcelle.

> « Ces deux parcelles [868 et 869] ont actuellement une allure de parc privé avec quelques gros frênes, ormes, tilleuls, acacias, âgés d'une centaine d'années. »
>
> « [Parcelles 57 et 73] Vieux saules âgés de 150 ans environ issus de têtards. A garder pour conserver l'environnement d'un petit plan d'eau et de la fermette construite en briques rouges typiques de la Région. »
>
> « Parcelle [125] en prairie où a été tentée une plantation de peupliers qui est pratiquement ratée. Echec certainement du en partie à la présence d'animaux domestiques (vaches). Nombreuses blessures par écorçage visibles sur les troncs. Conserver les quelques peupliers restants. A paysager avec différentes espèces résineuses par bouquets et aménager la parcelle en plaine de jeux en liaison avec le petit plan d'eau de la parcelle 124. »[438]

Quelques parcelles privées encloses retiennent l'attention du fait de la qualité ou de l'âge des espèces présentes. Mais, l'inventaire global est relativement succinct, retenant surtout deux éléments boisés qui serviront de base pour l'aménagement du parc urbain :

> « Le secteur d'étude considéré comporte deux massifs forestiers : l'un dit Bois du Vieux Château ou Bois d'Annappes, situé à 500 m au Nord d'Annappes et à 500 m à l'Est de Flers-Lez-Lille ; l'autre est situé à mi-chemin entre Ascq et Forest-sur-Marque. Il comporte en outre plusieurs parcs privés, enclos, qu'il serait dommage de voir disparaître, quelques petits peuplements non enclos, et plusieurs alignements intéressants le long de routes ou de rivières. »[439]

Derrière l'aridité des observations techniques, quelques indices montrent que le projet paysager de la ville nouvelle est déjà largement esquissé. Le texte mentionne à plusieurs

[436] AM VDA, Classeur 12EP333 et 12EP334.
[437] Cette étude est citée dans : Jean Douhéret, Martine Guiton, Marguerite Mercier, « Parc urbain. Lille-Est », ONF, mars 1971, p.8, AM VDA, Boite 12EP8.
[438] AM VDA, Classeur 12EP333 et 334.
[439] AM VDA, Classeur 12EP333.

reprises un « futur parc public », situé dans le périmètre des « dépôts d'alluvions modernes de la Marque », il fait aussi référence au creusement du lac. De ce fait, l'analyse diagnostic des peuplements porte à la fois sur la possibilité technique de conservation (âge, état sanitaire des arbres), mais aussi sur leur mise en valeur dans le cadre d'un projet d'aménagement paysager. La préservation de certains éléments remarquables incite à modifier le projet et à l'enrichir :

> « Parcelles [870 bis et 872 du cadastre] bordées d'une frange boisée de 15 m en sa plus petite largeur et de 40 m dans sa plus grande. Zone constituée par une futaie de frênes âgée de 50 ans environ d'une hauteur moyenne de 12 m (diamètre arbre moyen : 30 cm).
> Présence de quelques ormes érables sycomores, merisiers.
> Sol calcaire avec couverture de terre arable de 0,50 m d'épaisseur, bon état.
> Fond de carrière occupé par quelques peupliers régénérés âgés de 35 ans environ (diamètre arbre moyen : 35 cm, hauteur moyenne : 12 m). »[440]

À la suite de ce diagnostic, le technicien propose de « protéger d'urgence » ce site qui « pourrait être aménagé semble-t-il en petit plan d'eau avec rive boisée déjà existante ». De même, il suggère d'aménager une « île au milieu du lac si le niveau le permet » pour conserver un « perchis d'érables sycomores, âgés de 25 ans environ, dont le sol et le peuplement sont en bon état et qui forment un « peuplement très esthétique »[441].

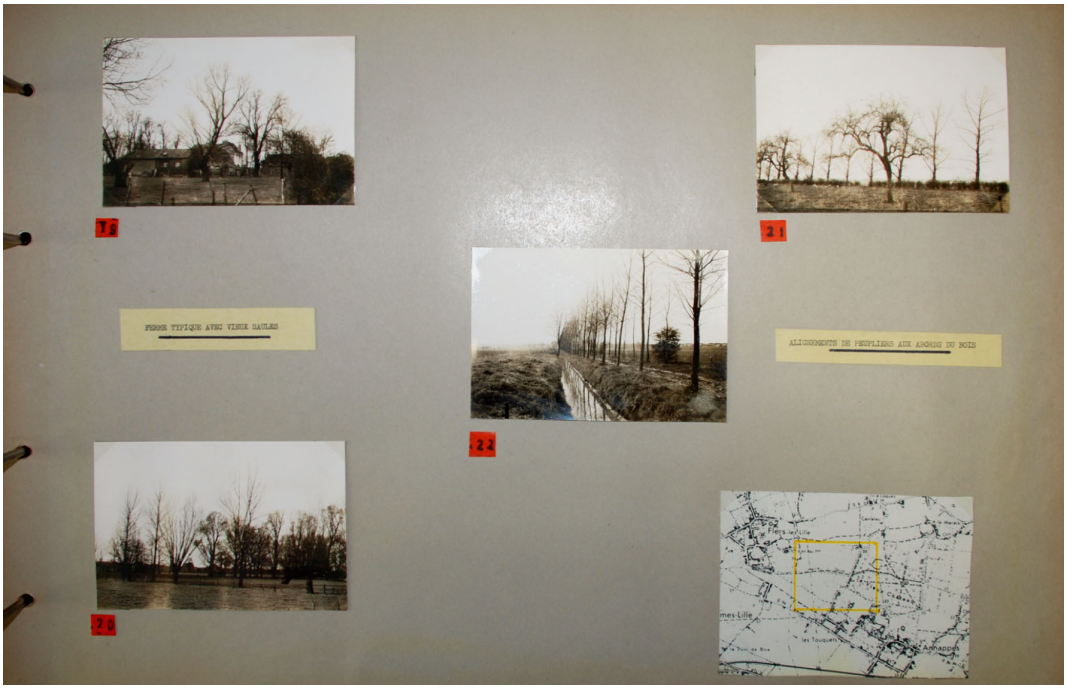
En juin de la même année (1970), Martine Guiton et Marguerite Mercier sont chargées d'établir un premier diagnostic du bois d'Annappes en vue de son ouverture au public. Dans ce cas, l'énoncé d'hypothèses d'aménagement et d'entretien du site prolonge immédiatement la phase d'expertise forestière et justifie l'intervention de deux paysagistes extérieures à l'ONF. L'inventaire exhaustif établi en 1971 sur le site du parc urbain montre qu'en dépit de la domination réelle des peupliers, on trouve une grande diversité d'espèces :

> « 14 Aubépines, 8 fruitiers, 10 troènes, 4 marronniers, 1 peuplier d'Italie, 1 noyer, 1 buis, 4 lilas, 2 pruniers, 22 peupliers, 2 frênes pleureurs, 1 saule pleureur, 17 ormes, 4 saules têtards, 1 églantier, 4 poiriers, 5 cerisiers, 2 pommiers, 10 frênes, 4 sureaux, 1 saule blanc, 1 tilleul, 1 noisetier. »[442]

En juillet 1973, un second inventaire porte sur l'ensemble du site. Plus précis, il s'effectue, selon les termes du contrat[443], par district de la Ville Nouvelle. Pour chacun des quartiers actuels – Pont-de-Bois (district 61), Flers neuf (district 62), Château (district 63), Triolo (districts 73 et 86), Cousinerie (district 91), Marchenelles (district 92) et parc urbain –, nous disposons d'un repérage sur plan au 1/2000^{e} de la végétation existante, et d'un catalogue réunissant des fiches techniques par unités de végétation comprenant des photos[444].

[440] AM VDA, Classeur 12EP333.
[441] « Les arbres et peuplements forestiers de la zone de Lille-Est », AM VDA, Classeur 12EP333, p. 12
[442] « Étude parc urbain », ONF (Jean Douheret ingénieur du GREF, Martine Guiton, paysagiste architecte, Marguerite Mercier, paysagiste urbaniste), mars 1971, AM VDA, Boite 12EP8.
[443] Contrat n°73047 du 20 juin 1973, AM VDA, Boite 7EP234.
[444] AM VDA, Boites 12EP315, 12EP325, 12EP326, 12EP327, 12EP328, 12EP329, 12EP331, 12EP332.

En juin 1975, Jean Challet dresse un plan au 1/1000e des « arbres et des masses végétales existantes à conserver et à protéger pendant toute la durée des chantiers » sur le site du parc du Héron [445]. La légende distingue onze espèces d'arbres (aulne glutineux ; saule blanc et saule pleureur ; peuplier blanc, grisard, hybride ; frêne ; orme ; érable ; chêne pédonculé ; tilleul ; noyer ; marronnier ; bouleau), les arbres fruitiers (cerisier, pommier, poirier), les arbustes (aubépine, prunellier, troène…) et les masses boisées. De même, dans le quartier de l'hôtel de ville, le diagnostic du site vallonné de l'ancienne brasserie Dubus, effectué par l'ONF en janvier 1977, dénombre environ « 300 arbres de haute tige bien venants et de bonne espérance de vie » sur une surface de seulement 2,6 hectares, appartenant à des espèces variées (érables, frênes, ormes, peupliers…). Ce potentiel est vite perçu comme une base pour l'aménagement d'un « jardin urbain » opportunément situé au cœur du quartier.



ill. 40 : Extrait de l'inventaire de la végétation réalisé par l'ONF. Source : AM VDA, Classeur 12EP333

Comment expliquer l'exhaustivité de ces inventaires ? La première motivation est liée à la nature du site perçu par les aménageurs comme « pauvre en relief et en végétation »[446] (Bigot, Perrin, 1973). La rareté donne à chaque massif boisé ou bouquets d'arbres sa valeur.

> « Dans tous les cas, ces peuplements présentent un intérêt et il faudra éviter autant que possible de les faire disparaître. »[447]

[445] Jean Challet, « Étude de conception générale du parc urbain », 30 juin 1975, Planche 3.6, AM VDA, Boite 3388.
[446] L'appréciation, subjective, est liée à l'époque puisqu'on n'a pas hésité, par ailleurs, lors du creusement du lac du Héron à supprimer des cressonnières naturelles qui seraient sans doute protégées aujourd'hui. Source : entretien avec Serge Aubépart.

> « Tous ces éléments, du seul fait qu'ils existent, ont une valeur en tant qu'espaces verts (sauf les arbres malades et dépérissant). On peut cependant opérer un classement en fonction de critères de beauté et agrément, de leur faculté à supporter le piétinement, de leur longévité, des facilités de régénération ou de plantation. »[448]

Essentiellement fonctionnelles (espaces verts) et esthétiques (beauté et agrément), les motivations prennent en compte des données écologiques liées à la fréquentation publique des espaces (comme la rusticité des espèces présentes). À côté de ces facteurs figure également une préoccupation économique nette, comme le montre une brochure de l'EPALE sur « les espaces verts » datant d'avril 1977. Le vocabulaire utilisé (« patrimoine végétal », « capital arbustif », « capital végétal ancien ») relève souvent de la sémantique économique. Le végétal est un capital en lui-même qui représente des valeurs « sentimentales, esthétiques ou écologiques ». C'est aussi un capital économique. Les arbres présents sur le site font l'objet de soins parce qu'ils représentent un coût d'investissement. Les techniciens démontrent l'intérêt des mesures de protection imposées aux entreprises en se référant à une étude de 1976. Des règles permettent de calculer la « valeur d'usage des arbres adultes en place » puis le montant des frais de remplacement des arbres abattus ou endommagés par les travaux. Pour l'érable sucre et le cèdre de l'atlas, la fourchette indicative va de 4 000 F à 20 600 F.

Très pragmatique, cette politique d'inventaire et de sauvegarde s'inscrit aussi dans le cadre de recommandations nationales. Elle fait suite à plusieurs initiatives du Président de la République, Georges Pompidou : prise de position en juin 1970, création de la « journée de l'arbre » et d'une « cellule arbre » chargée de son organisation en 1977. Ce rôle incitatif joué par le chef de l'État a été rappelé lors du colloque de Marly sur les espaces verts (CRRU, 1980 : 73). Conseiller à l'aménagement et à l'entretien des espaces verts à la Société Centrale Immobilière de la Caisse des Dépôts (SCIC), R. Boillot décrit dans son exposé quels moyens et outils mettre en place pour la « sauvegarde du capital existant ». Les deux points sur lesquels il insiste (la conservation des arbres et celle du sol) montrent l'évolution des esprits par rapport aux pratiques courantes des entreprises sur les chantiers.

À côté de ces missions d'inventaire, l'ONF a effectué des diagnostics des plantations établies à partir de 1971 sur le site de la Ville Nouvelle : essentiellement les plantations effectuées sur la « colline des Marchenelles » aux abords du lac du Héron. Ce relief artificiel est aménagé par l'EPALE pour masquer une décharge publique recouvrant les ruines d'un Fort du XIX^{e} siècle. Le dépôt d'une partie des terres de remblais liées au creusement des lacs s'effectue à partir de 1973 selon une étude de profilage des talus confiée à la SARL Sauveterre[449]. Sur les indications de l'ONF, l'entreprise de jardins espaces verts Masquelier réalise une plantation-pilote au printemps 1974 ; 10 600 m^2 sont concernés au nord de « la

[447] AM VDA, Classeur 12EP333
[448] *Idem*.
[449] Source : AM VDA, Boites 11EP213, 4EP69.

zone remblayée du Fort des Marchenelles »[450]. Dès la réception du chantier, des réserves sont émises sur les conditions de reprise des végétaux en raison de la nature polluée des sols.

À l'automne 1978, l'ONF est chargée d'évaluer les résultats de l'expérimentation[451]. Il s'agit de déterminer quelles sont les essences les plus adaptées à cet ancien dépôt d'ordures, recouvert d'une couche de terres argileuses issues du creusement du lacs. La mission doit « aboutir à un avant-projet de plantations sur 12 hectares »[452] cherchant à obtenir un « aspect aussi naturel que possible »[453]. Or, le comptage et le bilan par espèce montrent que les préconisations de l'ONF concernant le choix d'essences locales n'ont pas été respectées. Faute de diversité végétale, on risque d'aboutir à une aulnaie pure ! De plus, les résultats sont plutôt décevants. l'absence de reprise est liée à la présence de lapins et à la toxicité des ordures. L'ONF rappelle la nécessité de recouvrir la décharge de terre végétale sur une épaisseur minimale d'un mètre et d'assurer l'évacuation du méthane. Au-delà de l'état sanitaire des arbres, l'expertise de l'ONF vérifie leur capacité à s'adapter à un contexte environnemental peu favorable en les considérant dans leur système écologique. La mission associe une expertise diagnostic et le conseil à la plantation.

2.2. Conseil à la plantation en vue de l'aménagement

L'ONF assure un rôle de conseil à la plantation, que ce soit par rapport au choix des espèces ou aux respects des règles techniques permettant de garantir les meilleures chances de reprise. Elle rédige des guides à l'attention de l'EPALE et de ses maîtres d'œuvre ou intervient directement dans trois domaines précis : les techniques de plantation, les formes des plantations, le choix des espèces. Un guide des plantations est réalisé à l'attention des promoteurs et des architectes d'opération ainsi qu'un catalogue de traitements des espaces de quartier ; l'ONF conçoit des projets de plantations de bosquets dans différents quartiers[454]. Sous son influence, les plantations entreprises dans le cadre de la ville nouvelle relèvent généralement du « boisement » plutôt que de l'ornementation.

> « À l'époque, on plantait de façon très dense: cela donne à certains endroits des alignements de bouleaux dignes d'une forêt. On sortait d'une génération d'architectes pour qui les arbres faisaient partie des VRD, sans notion qualitative. Les espaces verts étaient considérés comme un reliquat rajouté au dernier moment pour remplir l'espace libre et en faisant seulement attention à la taille des végétaux et à la gêne visuelle éventuelle. La notion de générosité paysagère est venue après. Les idées de Jacques Simon étaient très nouvelles. »[455]

[450] Source : AM VDA, Boite 4EP76.
[451] Source : AM VDA, Boite 12EP727.
[452] Lettre de M. Colot au directeur de l'ONF en date du 31 mai 1978. Source : AM VDA, Boite 11EP692.
[453] Source : AM VDA, Boite 11EP727.
[454] ONF, Bureau d'études paysagères de Lille, « Le parc urbain de Villeneuve d'Ascq », note interne, juin 1998.
[455] Source : Pierre Canivez, entretiens des 3 et 10 octobre 2005.

Techniquement, la caractéristique principale est l'introduction de pratiques, habituelles chez les forestiers, mais peu répandues en aménagement d'espaces verts et de paysages. Déjà employées en Allemagne pour les coulées vertes, ces techniques utilisent des semis ou des jeunes plants plutôt que des baliveaux ou des arbres de haute tige. Pour parer au risque de dépérissement des pieds, des plantations très denses sont pratiquées ce qui nécessite, pour permettre aux arbres de se développer jusqu'à leur taille adulte, de procéder à des éclaircies ultérieures. Introduites en France au début des années 1950 par le paysagiste Henri Pasquier à la cité de l'Aubépin à Chalon-sur-Saône, elles ont ensuite été développées par les Bourne, couple de paysagistes Lyonnais. Ingrid Bourne a ainsi diffusé des modèles formels de l'Europe du Nord qu'elle connaissait bien par ses origines néerlandaises, tandis que la pépinière de son beau-père a fourni les plants et les savoir-faire (Blanchon, 2007).

> « En ce qui concerne la réalisation des boisements, M. Challet souhaite ardemment que la méthode hollandaise déjà expérimentée par l'EPALE sur le Fort des Marchenelles qui consiste à planter des boisements forestiers jeunes très denses, et, en dehors de la sélection naturelle, de procéder à une sélection après 4 à 5 ans. »[456]

Jeune plant	Sujet âgé d'un à deux ans : utile pour les plantations en nombre (haies champêtres, bois...), il possède la vigueur la plus importante. Il est décrit par son âge et son mode de multiplication.
Baliveau	Jeune arbre non ébranché (c'est-à-dire, dont l'axe principal est ramifié depuis la base). Il est décrit par sa hauteur donnée en cm (exemple : un baliveau 150 est un baliveau de 1,50 m de haut).
Arbre tige	Arbre qui a été conduit pour obtenir un tronc. Il est décrit par la circonférence du tronc, mesurée en cm, à 1m du sol (exemple : un tilleul 14/16 aura un tronc d'une circonférence comprise entre 14 et 16 cm). Pour les arbres fruitiers, on parle de basse tige, de mi-tige ou de haute tige.
Gros sujet	Arbre âgé et de grande taille, très coûteux. Il est décrit par sa hauteur et par la circonférence du tronc, mesurée à 1 m. Pour les gros sujets, la circonférence est au minimum égale à 20 cm.

Tableau 9 : Dénomination des arbres vendus en pépinières selon leur âge

À Villeneuve d'Ascq, on retrouve ces techniques pour les masses boisées, mais aussi pour certains alignements. C'est le cas, par exemple, des bouleaux longeant l'avenue de la Châtellenie dans le quartier du Château. L'utilisation de jeunes baliveaux plantés de façon rapprochée, plutôt que d'arbres de haute tige, se vérifie sur les photos d'archive. En revanche, pour les arbres isolés ou plantés en petits groupes, on recourt plutôt à des arbres tige.

Cette innovation technique répond à une nécessité de maîtrise des coûts liée à l'accroissement des surfaces d'espaces verts, en cherchant, par exemple, à « réunir les meilleures conditions de reprise et de longévité des végétaux »[457]. Mais elle correspond aussi à la volonté des aménageurs de promouvoir un style très naturel. L'EPALE privilégie un « style

[456] Source : Compte-rendu de la réunion du 3/06/1976 sur le creusement du lac du Héron et l'aménagement du parc urbain, AM VDA, Boite 7EP8.
[457] EPALE, *Les espaces verts*, 1977 : 20.

paysager très libre et varié, aussi divers que l'architecture du bâti », offrant des « ambiances naturelles renouvelées », ce qui conduit à « ne pas chercher systématiquement un effet décoratif rapide », mais à « s'inspirer de la tradition locale et régionale ». En rupture avec les parcs aménagés en France depuis la fin du XX^{e} siècle, cette option majeure s'explique aussi par le désir « d'autoriser l'usage le moins restrictif possible, en particulier pour les enfants et les jeunes ». Provoquant une évolution formelle assez radicale, elle entraîne également un changement de palette végétale. Les objectifs formels, fonctionnels et économiques définis par l'EPALE l'entraînent à abandonner les essences horticoles décoratives et à rechercher davantage de rusticité en simplifiant la palette végétale. Le recours au gazon rustique ou de style prairie de préférence au gazon fin, comme l'utilisation massive d'arbustes et de plantes tapissantes dans un nombre limité d'espèces vise à limiter l'entretien courant. Pour les arbres, le choix d'espèces locales vise surtout à garantir une bonne reprise :

> « [une] dominante d'arbres jeunes et choisis parmi les essences autochtones ou fort bien acclimatées telles que bouleaux, saules, érables, peupliers, aulnes, frênes. Ces essences forment le fonds du patrimoine arboricole mis en place. Ponctuellement, selon le caractère des espaces, la gamme s'élargit aux chênes, tilleuls, marronniers, platanes, hêtres… Peu de résineux. »[458]

Le rapport de présentation du Forum vert illustre exactement ces options en donnant les caractéristiques précises de la végétation attendue pour compléter les arbres plantés au début du XX^{e} siècle. Pour les arbres, il est demandé de puiser dans la gamme des essences présentes sur le site en privilégiant « les érables plane pour leur capacité de croissance rapide et les érables sycomore pour leur bonne tenue sur sol calcaire ». Si l'introduction de quelques arbustes à feuillage persistant est tolérée, les arbres à feuillage caduc doivent être majoritaires pour « marquer le rythme des saisons ». Les sols doivent être couverts d'arbustes et de plantes tapissantes de préférence à du gazon « par réaction contre la *moquettisation* des vides de l'urbanisation ». De même, l'utilisation du lierre est recommandée dans les zones d'ombre pour créer des ambiances de sous-bois. L'objectif de ce cahier des charges est de créer un aménagement très naturel, en apparaissance spontané :

> « Les arbres seront utilisés en alignements ou en masses groupées pour structurer le paysage. Les plantes buissonnantes et couvre-sol créeront le paysage immédiat du piéton et interféreront avec les aires minérales comme si le rôle de ces dernières était de contenir une végétation *subversive* s'infiltrant par des brèches et des îlots. Le caractère *subversif* de la végétation (croissance rapide, prolifération, essences très communes, à la limite de la « mauvaise herbe ») est, au même titre que le maintien du potentiel existant (ancrage avec le passé), un thème à développer dans le centre d'un quartier "nouveau" et que l'on veut "ordonnancer". »[459]

[458] *Les espaces verts,* Collection « Études et documents », EPALE, Villeneuve d'Ascq, 1977, p. 20-21.
[459] Source : « Rapport de présentation sur le forum vert », AM VDA, Boite 7EP1057 69.

Dans le cadre du boisement des Marchenelles, le choix d'espèces locales vise aussi à obtenir « un aspect aussi naturel que possible ». Reprenant les principes du projet de Jean Challet, l'étude de boisement remise à l'EPALE en décembre 1980, recommande de planter la moitié de la colline en ayant recours à des « espèces de la flore naturelle », puis d'en interdire la fréquentation au public pendant une période de 10 à 15 années, afin d'aménager :

> « un cadre permettant simultanément la vision d'un profond paysage de parc et de campagne depuis des points de vues élevés, rares dans cette partie de l'agglomération et des possibilités de promenade en milieu forestier fermé à la vision des zones habitées. »[460]

On le voit, les aménageurs veulent aménager des espaces aussi naturels que possible, pour faire entrer la nature en ville. Même s'il ne s'exprime pas en termes de « coulée verte », le projet paysager de Lille-Est s'inscrit dans la lignée des projets néerlandais ou allemands par ce caractère naturel des aménagements, mais aussi par leur mise en réseau : l'un des objectifs est de créer des « maillages inter-quartiers » pour relier des unités de vie volontairement différenciées. Le traitement des espaces verts est l'un des éléments permettant d'assurer « la lisibilité de cette cohésion » :

> « La chaîne des espaces verts – espaces plantés – traversant d'est en ouest la ville nouvelle, et offrant une continuité paysagère sur 5 kilomètres, de la vallée de la Marque aux abords du centre ville, par le parc urbain, le complexe de terrains de sports du Château et le parc des Universités Littéraires et Juridiques entre Flers et le Pont de Bois (études EPALE et Challet) ;
>
> la chaîne des plans d'eau (réseau pluvial de surface) sur les mêmes lignes directrices que la précédente, et intégrée au parc urbain sur l'emplacement d'une ancienne ligne de marais (études EPALE-Challet-Sauveterre) ;
>
> les plantations par masses (bosquets de quartiers) doivent ponctuer le paysage, prolonger les grands espaces plantés (le bois public du parc urbain) ou lier les ensembles bâtis (EPALE-ONF-Challet). »[461]

À Lille-Est, le **végétal** ne reprend pas les formes traditionnelles de l'arbre en ville. Au contraire, utilisé comme un **matériau plastique supplémentaire** à la disposition des architectes, il est traité sur un mode architectural pour obtenir des effets de masse, de lignes (alignements le long des voies), de points ou de surface. Les « masses plantées » prolongent au cœur des quartiers le parc urbain central : elles forment autant de « tentacules en direction des quartiers, [qu'elles isolent] par des coulées vertes » (Bigot, Perrin, 1973). Les alignements qui accompagnent les cheminements piétonniers signalent leur tracé ; les arbres isolés assurent un motif décoratif adapté à l'échelle des vastes prairies ondulées. Mais les végétaux permettent aussi de réaliser des cloisonnements le long de ces sentiers. Contrastant avec le style paysager libre dominant, des arbustes taillés à angle droit forment en certains endroits des parois évoquant le vocabulaire des jardins à la française et leurs labyrinthes.

[460] Source : AM VDA, Boite 11EP727.
[461] Source : Jean-Jacques de Alzua, « Une ville plus humaine. Propositions pour les espaces extérieurs de quartier », in *Espaces extérieurs urbains*, CRU, 1977, p. 95.

Un document de l'ONF présentant l'éventail des missions effectuées dans le cadre de la ville nouvelle, mentionne « l'établissement de projet de bosquets dans différents quartiers »[462]. En entretien, le paysagiste Serge Aubépart a évoqué la mise en œuvre de plantations préalables à l'aménagement des espaces verts de quartier. Il a alors utilisé le terme de « pré-boisement » relativement proche d'un autre terme en usage depuis les années 1980 : celui de « préverdissement ». Jean Cabanel (1989), par exemple, a développé cette notion et montré son intérêt en aménagement, notamment dans le cas de la reconversion de sites d'activité industrielle ou commerciale.

Si l'existence de plantations anticipées à Lille-Est dans les premières années de la ville nouvelle (1970-1972) est confirmée dans les archives. Initialement, il s'agit à la fois de planter dès que possible des « bosquets d'arbres » dans les quartiers, mais aussi de disposer de « pépinières » d'arbres. En réalité, les aléas de l'aménagement ne permettent pas d'anticiper l'implantation exacte des arbres. Les bosquets sont largement amputés lors des chantiers de construction. Par ailleurs, la transplantation d'arbres adultes s'avère très délicate. Dans une ville en chantier qui ne dispose pas des services techniques compétents pour assurer le suivi quotidien des jeunes arbres. De ce fait, l'EPALE semble relativement critique vis-à-vis des résultats de cette politique apparemment prometteuse[463].

La plantation de ces pépinières répond à une problématique déjà rencontrée, celle d'une bonne gestion des temps de mise en œuvre permettant d'offrir aux habitants l'ensemble des services espérés dès la livraison d'un quartier. Il s'agit ici d'anticiper au maximum les plantations pour parvenir à rattraper le « handicap certain des arbres » sur les constructions :

> « (…) par rapport à la brique et au béton, l'arbre souffre d'un handicap sérieux : il pousse moins vite. Raison de plus pour ne pas perdre de temps. Dès 1971 des pépinières ont été disposées afin de préparer d'avance des bosquets de quartiers. Mais cette politique atteint vite ses limites. Les projets, les travaux évoluent. Pour garantir l'avenir à cent pour cent, c'est toute la surface non encore plantée qu'il aurait fallu planter. Puis la dégarnir là où des constructions sont à faire. A long terme, les 17 000 arbres plantés jusqu'à présent dans les quartiers auront rattrapé leur handicap. Les plus vieux verront des immeubles disparaître pour faire place à d'autres. Car la ville aussi vit. Comme le bois d'Annappes. »[464]

Une plaquette de l'EPALE présente des « propositions pour un programme d'actions sur l'environnement en 1972 »[465] en vue d'une demande de financements au titre du Fonds d'Intervention et d'Action pour la Nature et l'Environnement (FIANE). La création de « bosquets de quartier », « destinés à recevoir la fréquentation quotidienne » y est évoquée. La plantation du bosquet correspondant au premier quartier mis en promotion en 1971 est planifiée et celles des quartiers prévus dans les trois années suivantes est envisagée alors que

[462] ONF, Bureau d'études paysagères de Lille, « Le parc urbain de Villeneuve d'Ascq », note interne, juin 1998.
[463] *Les espaces verts,* Collection « Études et documents », EPALE, Villeneuve d'Ascq, p. 17.
[464] « La fidélité au milieu », in EPALE, *Lille-Est. Déjà 5 ans*, 1976, p. 51.
[465] Source : Archives de Dominique Mons.

peu de réalisations ont été encore effectuées. Ainsi, pour le quartier du Triolo, nous savons par une note interne à la direction des infrastructures, que l'entreprise Polley a démarré des plantations dans ce secteur dès 1971[466]. Le principal objectif attendu de cette politique est bien de gérer la question du temps, mais en associant d'autres bénéfices de nature économique :

> « Il est à noter que cette méthode, qui consiste à planter des arbres avant de construire est donc à planter des arbres plus petits que ceux plantés dans la méthode courante, est infiniment moins onéreuse. Dans ce cas également, les plants de pépinières prendront le relais après 1974. »[467]

Cette notion de « pépinières » est développée plus loin au titre des « actions psychopédagogiques » destinées à sensibiliser les enfants à l'environnement :

> « L'action pépinières répond à ce même souci, en même temps qu'elle satisfait une nécessité de l'aménagement urbain. Réalisées en liaison avec l'Office National des Forêts, elle prévoit d'implanter des pépinières sur des terrains destinés à des quartiers dont la mise en promotion n'est pas immédiate. Ultérieurement, les plants après croissance, seront déplacés selon les besoins de la Ville Nouvelle. (…) Les actions déjà entreprises ont été [jusqu'à présent] nécessairement limitées. (…) En ce qui concerne les pépinières, il s'agit de planter sur une superficie globale de 10 ha dans le courant de l'année 1972. »[468]

Un article paru en 1973 dans une revue émanant du ministère de l'Équipement montre que cette initiative est commune aux deux villes nouvelles de Lille-Est et Évry, avec, dans les deux cas, une intervention de l'ONF :

> « [à Evry et à Lille-Est] on note, comme sur le plan de l'urbanisme, la volonté de ne pas figer les espaces verts dans une forme déterminée, mais de laisser au contraire une possibilité d'adaptation si le besoin se faisait sentir. C'est ainsi que, dans la crainte de figer dès maintenant les différents parcs prévus, ce qui contribuerait peut-être à les rendre inadéquats aux besoins des populations à venir, on se contente de boiser sous forme de plantations forestières les futurs espaces verts, quitte à tailler ultérieurement dans les bois ainsi constitués. L'Office National des Forêts est ainsi appelé en consultation, et réalise des enclos de surfaces variées, dont on peut souhaiter qu'ils auront dans 15 ou 20 ans l'aspect souhaité. »[469]

Il s'agit peut-être d'une simple coïncidence, mais il est tout aussi probable que le secrétariat général des villes nouvelles, à l'origine de cet article comparatif, ait joué un rôle de relais entre les acteurs des différentes villes nouvelles et l'ONF. L'expérience antérieure de la Grande-Motte pour laquelle un guide des plantations a été rédigé en 1967[470] a pu inciter à renouveler la coopération avec l'ONF. Celle-ci se rencontre-t-elle dans d'autres villes

[466] Compte-rendu d'activités, décembre 1972, Dossier interne « Parcs et lacs », AM VDA, Boite 11EP626.
[467] EPALE, « Propositions pour un programme d'actions sur l'environnement en 1972 », action n°3 (Archives de Dominique Mons).
[468] « Propositions pour un programme d'actions sur l'environnement en 1972 », action n°4, *opus cité*.
[469] François Bigot, Jean-Bernard Perrin, « Les espaces verts de deux villes nouvelles : Évry et Lille-Est », in *Équipement, Logement, transports*, n°81/82, octobre 1973, p. 34.
[470] E. Mauret, C. Sibilot, JC. Guérin, *Cahier des plantations. Conseils pour la création des espaces verts*, Agence d'urbanisme pour l'aménagement du littoral du Languedoc-Roussillon, 62 p. (Archive d'Élie Mauret).

nouvelles ? L'hypothèse est peu probable : d'une part du fait de l'absence d'un tel bureau d'études paysage en dehors des villes de Lille et Aix-en-Provence et, d'autre part, de la présence de paysagistes au sein des établissements publics d'aménagement de plusieurs villes nouvelles (Cergy, Évry, Étang-de-Berre, Marne-la-Vallée, par exemple). Pour l'EPALE, collaborer avec l'ONF n'était-il pas d'abord un moyen d'éviter d'embaucher des paysagistes ?

2.3. Aménagement paysager

Au-delà des compétences attendues en matière d'inventaire, de diagnostic et de conseil à la plantation, la direction régionale de l'ONF reçoit à l'automne 1970, mais peut-être encore avant, des missions relevant du domaine de l'aménagement de paysages. Le contrat passé en octobre 1970 entre l'ONF et l'EPALE a pour objet « l'étude et la réalisation des travaux des espaces verts et boisés nécessaires à l'équipement d'infrastructure de la ville nouvelle »[471], ce qui recouvre différents domaines. Si le premier a déjà été évoqué, puisqu'il s'agit de procéder au « relevé des plantations et espaces boisés existants et à conserver », les suivants relèvent du domaine du projet paysager ce qui engage la rémunération de personnel paysagiste :

> « analyse des sites du point de vue du paysage sur photographies ou sur le terrain et détermination des points, angles et zones d'intérêts particuliers ; étude des conditions édaphiques et écologiques ; proposition d'utilisation des sols ; élaboration des projets d'espaces verts et de loisirs ».

Ainsi, un an à peine après la publication du *Schéma d'aménagement et d'urbanisme du secteur est de Lille,* l'ONF remet, en mars 1971, une première étude sur le « Parc urbain de Lille-Est », menée par Jean Douhéret, Martine Guiton et Marguerite Mercier[472]. Le premier est ingénieur du génie rural et des eaux et forêts, la seconde se présente en tant que « paysagiste architecte » et la troisième comme « paysagiste urbaniste ». Comme dans une « étude de programmation » actuelle, l'équipe établit un cahier des charges répertoriant les contraintes du site, les contraintes urbaines et les contraintes de fréquentation ; il définit un programme et examine plusieurs hypothèses d'aménagement spatial. Parmi les partis d'aménagement exposés, l'un des trois fait l'objet d'un travail plus approfondi allant jusqu'à proposer différentes séquences paysagères. L'esprit de ce travail peut se rapprocher de celui qui est mené pour chacun des quartiers par les architectes coordinateurs : définition des reliefs et de leurs mouvements, des formes générales des franges urbaines, de la hiérarchie des voies de circulation, des zones de fréquentation, des caractéristiques végétales, etc. Le plan d'aménagement qui synthétise la réflexion et les diverses propositions est fort différent du projet aujourd'hui réalisé.

[471] Contrat n°70011 du 1/10/1970 au 31/03/1971, AM VDA, Boite 4EP42.
[472] AM VDA, Boite 12EP8.

En l'absence d'agence de paysagistes concepteurs à Lille, la direction régionale de l'ONF comprend rapidement que le chantier de la ville nouvelle et les demandes que lui adresse l'EPALE lui offrent la possibilité de se développer et d'élargir son champ d'activités. En 1971, elle saisit cette occasion et crée un « Bureau d'Études Paysagères » dont l'activité couvre trois secteurs : l'expertise des arbres, l'aménagement de milieux naturels et l'aménagement paysager d'infrastructures.

Au-delà du simple conseil technique forestier, la demande s'énonce en termes de diagnostic et de jugement esthétique. L'inventaire détaillé de la végétation, qui fait l'objet d'un contrat entre l'ONF et l'EPALE en juin 1973, a pour objectif une utilisation future dans la ville et les possibilités de mise en valeur. Il s'agit « d'énoncer les potentialités paysagères des quelques masses boisées, bosquets et haies présents sur le site »[473]. Un second élément intervient dans la commande. Fidèles à leur souci de gestion des temporalités déjà évoqué à propos des équipements, les urbanistes souhaitent en effet effectuer des plantations de masse en amont du chantier de la ville nouvelle. Il s'agit ainsi pour eux de disposer, au bon moment, d'un « capital vert » dont il faut déterminer la nature (répartition entre arbres et arbustes, choix des espèces, des densités) et les formes : formes des arbres (libres ou taillés), formes des regroupements (alignements, bosquets, taillis…).

Dans le contexte de l'époque, ces choix, comme le dessin des contours des masses boisées, pourraient être laissés aux architectes ou aux entreprises. Mais ces deux aspects justifient l'embauche, en 1972, d'un jeune paysagiste, ce qui prouve l'évolution qualitative des pratiques. Sorti de la section du paysage en juin 1970, Serge Aubépart[474] arrive à Lille pour suivre le dossier de la Ville Nouvelle. Sa première expérience professionnelle dans un centre technique géré par le ministère de l'Agriculture lui a permis d'aborder des aménagements touristiques liés à l'ouverture au public de domaines forestiers.

> « Il s'agissait d'énoncer les potentialités de ce matériel végétal présent sur le territoire. Il y avait donc un jugement à émettre qui dépassait le simple avis d'un forestier. On m'a donc mis à contribution. La deuxième raison était aussi technique à l'époque. Sachant que la ville ne se ferait pas en un jour et que la végétation serait longue à venir pour faire de l'opérationnel, il y avait une volonté déjà énoncée par les équipes de la Ville Nouvelle, de faire ce qu'on a appelé quelque temps après – c'est devenu à la mode sur le territoire français – du pré boisement. Il s'agissait de faire des plantations un peu massives, par-ci par-là, pour mettre un capital vert dans la ville qui pourrait être utilisable et modelé ensuite. »[475]

L'analyse détaillée des missions confiées à l'ONF dans le cadre du contrat signé en janvier 1971[476] confirme que l'ensemble des missions d'un marché de maîtrise d'œuvre y

[473] Source : Serge Aubépart, entretien du 27 juin 2005 et documents ONF dont une note sur le parc de Villeneuve d'Ascq de juin 1998.
[474] Toute sa carrière s'est déroulée à Lille au bureau d'études paysagères de l'ONF jusqu'à sa retraite fin 2007.
[475] Source : Serge Aubépart, entretien du 27 juin 2005.
[476] Contrat n° 71002 du 05/01/1971, AM VDA, Boite 4EP43.

figure. Au-delà du dossier d'APS, il comprend l'élaboration du projet d'exécution, de devis estimatifs, la préparation des marchés, le lancement des appels d'offre et le suivi des travaux.

Même si nous n'avons pas retrouvé le contrat, le même mode opératoire est repris pour la première tranche du parc urbain, comprise entre le boulevard du Breucq et la rue du Huit-Mai 1945. De 1974 à 1976, l'ONF assiste l'EPALE pour l'aménagement du bois public et la réalisation des espaces verts situés autour du lac Saint-Jean. Cet ensemble comprend un parking arboré, le « site amphithéâtre », une plaine de jeux assurant la liaison entre le parking et le lac, des îlots sur le lac, etc. Au vu de la correspondance entre la direction des infrastructures de l'EPALE, l'ONF et les entreprises d'espaces verts[477], il s'agit d'une mission de maîtrise d'œuvre incluant une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Début janvier 1975, l'ONF remet son avant-projet d'aménagement de la promenade du bois public[478]. En février de la même année, elle procède à la réception des travaux de plantation de l'entreprise Masquelier. En juin 1976, le responsable de la direction des infrastructures à l'EPALE, M. Ficheur, charge l'ONF de gérer le marché passé avec Masquelier pour l'entretien du site.

Selon les sites et les projets, la nature des missions confiées à l'ONF varie. Dans le quartier de l'hôtel de ville, la conception du Forum vert n'est pas gérée par l'ONF. Les premières propositions, en 1972, émanent de Pierre Canivez, architecte à l'EPALE. Le projet lui-même résulte de sa collaboration avec les architectes paysagistes Bernard Debroux et Christiane Delvaux et l'entreprise de jardins espaces verts Henri Masquelier, entre 1977 et 1979. De plus, l'ONF reçoit en juin 1974 une mission de surveillance des espaces boisés, renouvelée ensuite : en 1978, l'EPALE aménage une maison au cœur du parc pour y loger un gardien. Ainsi, dans un contexte réglementaire autorisant des pratiques très souples, le tout jeune bureau des paysages de l'ONF a pu effectuer à Lille-Est un éventail de tâches très large.

Synthèse de la section 3

L'EPALE a initié des partenariats notamment avec des spécialistes de la couleur, France et Michel Cler, et avec le bureau d'études paysagères de l'ONF. Ces deux expériences ont en commun d'avoir pu se prolonger dans le temps. Dans le cas des Cler, cette durée permet de voir comment le projet défini en amont doit s'adapter aux acteurs et aux contextes ce qui oblige à modifier les cadres d'intervention. Les coloristes jouent un rôle de technicien conseil auprès des architectes coordonnateurs et des maîtres d'oeuvre d'opération, allant jusqu'à sensibiliser les habitants à l'importance des couleurs. Dans le cas de l'ONF, la durée du partenariat entraîne une diversification des tâches qui vont de l'inventaire au projet d'aménagement, en passant par le conseil à la plantation, la sensibilisation des acteurs, mais aussi par la gestion des projets et le gardiennage des espaces.

[477] AM VDA, Boite 11EP692.
[478] AM VDA, Boite 11EP626.

Hormis leur longueur, ces deux expériences ont deux autres points communs : la qualité des partenariats mis en oeuvre et le fait qu'ils soient intervenus en amont des réflexions présidant au dessin du schéma d'aménagement. Ces caractéristiques révèlent l'originalité essentielle du travail des établissements publics des villes nouvelles. L'un des témoins a souligné la capacité de Jean-Claude Ralite à savoir s'entourer des meilleurs spécialistes au bon moment. À côté des coloristes et des techniciens de l'ONF (ingénieurs, techniciens forestiers, paysagiste...), le paysage actuel de la Villeneuve d'Ascq résulte de l'intervention ponctuelle ou prolongée d'autres spécialistes. Majoritaires au sein de la direction chargée des projets, les architectes et urbanistes n'hésitent pas à mandater de nombreuses expertises techniques.

Section 4 : Le paysage au service du zoning

Les urbanistes de l'EPALE font donc preuve dans leurs réflexions et leurs choix de préoccupations paysagères. Mais quel est le rôle du paysage dans cette ville ? Pour les urbanistes, s'agit-il réellement d'imaginer un autre modèle de ville, ou de qualifier la ville fonctionnelle ? Deux choix caractéristiques du parti urbain mis en œuvre dans la ville nouvelle seront analysés maintenant afin de répondre à ces questions. Le premier est la volonté d'aménager des « espaces verts qui irriguent toute la ville », c'est-à-dire de dessiner un système ramifié mais continu. Le second est le fait de placer un ensemble de parcs et d'espaces naturels au cœur géographique de la ville nouvelle : la chaîne des lacs et le parc du Héron.

1. Des espaces verts qui irriguent toute la ville

L'espace urbain de la ville nouvelle se caractérise par la répétition d'un nombre limité de dispositifs paysagers dont certains sont hérités et d'autres sont spécifiques. Le premier est l'aménagement de grandes coulées vertes pour irriguer les quartiers et qui sont directement inspirées des politiques allemandes. Le second est l'utilisation des végétaux pour séparer les modes de déplacements et protéger les cheminements piétonniers des voies de circulation automobile en recourant à toute la panoplie d'effets spatiaux pour diversifier les parcours. Le dernier est la mise en œuvre d'une politique de masques arborés pour cacher tout ce qui était considéré comme des nuisances visuelles (zones d'activités et arrières de parcelles) et répondre aux exigences commerciales des promoteurs. Comme on le voit, ces dispositifs ne sont pas réservés aux espaces de récréation, mais s'adaptent aux besoins des zones affectées aux trois autres fonctions urbaines (habiter, se déplacer, travailler).

1.1. Espaces verts, questions paysagères et quartiers

Le schéma de la ville nouvelle s'organise autour de quartiers, selon un modèle inspiré des villes nouvelles anglaises. Chacun d'entre eux développe des caractéristiques propres en fonction de sa situation et de ses équipements spécifiques, mais aussi de la personnalité de l'architecte nommé par l'EPALE pour établir son plan d'urbanisme et coordonner les interventions des différents architectes d'opérations. Toujours en lien étroit avec l'EPALE, ces architectes, dénommés « coordonnateurs » ou « coordinateurs » selon les périodes, ont joué un rôle essentiel dans la définition des ambiances urbaines. Il serait donc légitime et sans doute très riche d'étudier la prise en compte des questions paysagères dans chacun des quartiers de la ville nouvelle. Les cahiers des charges établis par l'EPALE, les contraintes et les qualités de chaque secteur, la sensibilité des architectes coordonnateurs, les modèles véhiculés au moment des études, expliquent la diversité des solutions imaginées.

Premier quartier réalisé dans le cadre de la ville nouvelle, le **Triolo** se décompose en deux districts. Le Triolo-ouest, confié à l'agence CGK (Claude Guislain, B. Gogois et Van Kim), s'organise autour d'un cœur dense, mêlant immeubles de bureaux et de logement social, et d'un espace public très minéral, caractérisé par des buttes pavées inspirées des réalisations d'Émile Aillaud à Grigny. Un jeu de passerelles complexes le relie aux autres quartiers et s'accompagne de buttes engazonnées protégeant des espaces de jeux ou de petits espaces verts de proximité. Un chemin piétonnier le traverse du nord au sud pour regagner Annappes depuis la Cité scientifique. D'autres sentiers, toujours rythmés par des espaces verts, s'y rattachent perpendiculairement pour former un réseau ; une passerelle lancée au-dessus du boulevard de Tournai rejoint le Triolo-Est. Les espaces publics de cette seconde partie, majoritairement formée de hameaux de maisons individuelles, témoignent d'une attention particulière au confort des passants : un système de haies fait écran au vent.

Le même souci se retrouve au cœur des études des espaces publics du **quartier de l'Hôtel de Ville**. Réunissant de nombreux immeubles de logements et de bureaux autour du premier centre commercial français aménagé sur deux niveaux, ce quartier est fortement structuré par son mail piétonnier central. Élément d'une suite de promenades piétonnes reliant les deux universités, la Chaussée de l'hôtel de ville est un espace public minéral dont le caractère urbain s'explique par son étroitesse et la hauteur des immeubles qui le jouxtent. La mairie partage cette artère piétonne en deux parties distinctes. À l'est, la chaussée basse relie le Campus *via* le Triolo et une passerelle piétonne jetée au-dessus du boulevard du Breucq ; elle se termine en s'ouvrant sur un espace vert de proximité, le square de la place de Venise, aux détails soigneusement dessinés. À l'ouest, la chaussée haute dessert un ensemble d'espaces verts plus vaste et plus libre (le Forum Vert), d'équipements culturels (le théâtre de la Rose des Vents et la médiathèque) et socio-éducatifs (centre de la petite enfance, ludothèque, crèche et groupe scolaire) ; elle mène au Pont de Bois et aux universités de lettres

et de droit. Ponctuées d'arbres aux formes urbaines (fait exceptionnel pour la ville nouvelle), chacune de ces parties présente néanmoins des caractéristiques semblables et révèle la même attention aux détails : passages latéraux abrités sous galeries, mobilier urbain spécifique…

Le quartier du **Château**, contigu au village de Flers, le quartier de la **Cousinerie** au nord-est, ou encore le quartier des **Prés** au nord-ouest, plus tardif, sont moins denses et définissent **des ambiances tout autres**. Structurés par le principe de la séparation des flux, les premiers présentent un éventail de contre-propositions au système du lotissement, autour de différentes formes d'habitat intermédiaire. Les derniers quartiers construits signent le retour à une trame urbaine plus classique, organisée à partir des rues. Marquant la sociologie des quartiers, ces options conditionnent aussi la forme des espaces publics et des espaces verts.

Quel est le rôle joué par les questions paysagères dans la production de cette diversité urbaine ? L'analyse du processus de conception du quartier du Château nous permet d'illustrer l'originalité du travail mené à Lille-Est et notamment comment les questions paysagères ont orienté le projet, à l'échelle urbaine, puis à l'échelle architecturale. Les architectes coordonnateurs appliquent une méthodologie générale définie par l'EPALE ; l'espace urbain est appréhendé en tant que paysage urbain, avec un souci de mise en scène. L'étude du quartier du Château est complétée pour l'échelle du détail par l'analyse des comptes-rendus de réunions de l'opération Salamandre (quartier de l'Hôtel de ville).

Chaque architecte coordinateur doit définir les grandes lignes de l'aménagement de son quartier. Avant les premières consultations d'architectes ou de promoteurs, il fixe les orientations qui garantiront une unité formelle malgré la diversité des styles architecturaux. La méthode consiste à établir, à partir du « schéma organique » défini par l'EPALE, un schéma de structure. Celui-ci précise, en amont des opérations, les intentions paysagères que chaque projet architectural doit suivre. L'architecte coordonnateur dispose d'une certaine liberté pour énoncer ses prescriptions paysagères.

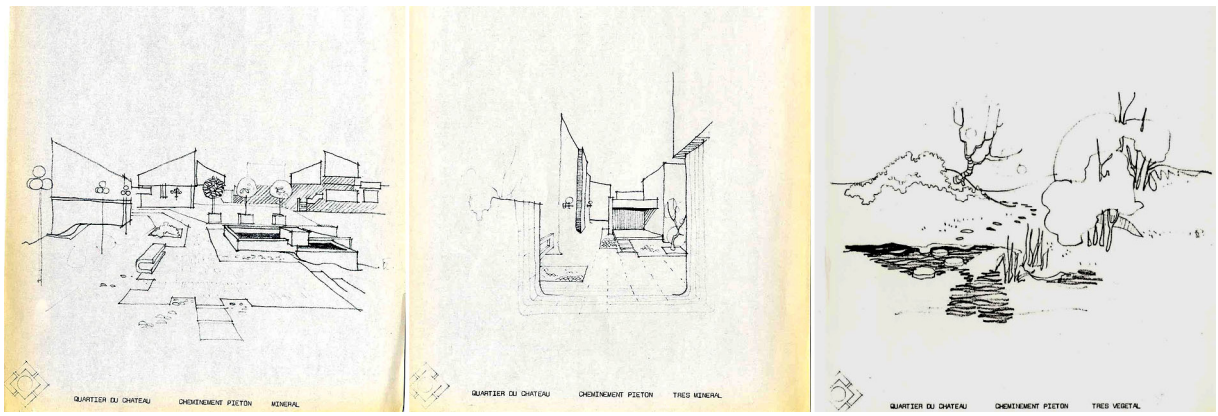
Dans le cas du Château, Jean-Claude Dumont, architecte coordonnateur, établit le plan de « coordination amont » (au 1/2000^{e}) entre janvier et septembre 1973. Son travail[479] aborde les volumes construits, les végétaux et les espaces publics (tableau 10). L'objectif est de qualifier l'espace public en décrivant la forme des alignements, la nature des volumétries, la largeur des vis-à-vis, le rythme des façades, la nature des berges, etc. En jouant sur ces quelques caractéristiques, le concepteur obtient un grand nombre de combinaisons, à la base d'une succession de séquences spatiales. Comme à l'échelle de la ville, il s'agit de favoriser les contrastes et la diversité des situations pour éviter la monotonie. Les schémas adjoints à la notice illustrent l'éventail des ambiances pour les cheminements du minéral, au très végétal.

[479] Source : AM VDA, 3Fi1123.

Volumes construits	Cheminements	Éléments paysagers
Dominante verticale	Berges architecturées : quai	Déblais
Dominante horizontale	Berges architecturées : palplanches	Remblais
Rythmes verticaux affirmés	Berges faiblement architecturées, talus modelés	Végétal diffus
Rythmes horizontaux affirmés	Mouvement de terrain en pente douce	Végétal dense
Front continu	Cheminements élargis après étranglement	Accompagnement végétal bas (haies)
Front discontinu	Cheminements à caractère végétal	Transparence végétale
Redents	Cheminements à caractère minéral	
Parking	Espaces publics élargis du cheminement	
Pincement minéral	Emplacement du mobilier	
Pincement végétal		

Tableau 10 : Prescriptions paysagères en légende du plan de coordination amont du Château, architecte Jean-Claude Dumont, 4 septembre 1973. Source : AM VDA, 3Fi1123

Malgré la dominante végétale imposée au quartier, la notice prescriptive[480] s'attarde davantage sur les « cheminements piétonniers » que sur les « espaces verts », n'évoquant que les plantations d'alignements et le soin à apporter aux plantations des berges. Dans le cas des sentiers piétonniers, en revanche, l'attention se porte sur le tracé, le cadrage des vues (notamment sur les monuments), les effets de transparence, le sol et ses revêtements, le choix des végétaux, leur densité, le mobilier urbain, etc. L'aménagement spatial cherche à mettre en scène le paysage, en veillant à faciliter le repérage (identifier les axes de liaison) et à créer des ambiances agréables propices à la détente. Les principes définis dans ces documents orientent le travail des architectes d'opération et la première campagne de plantation, entreprise entre le tracé des routes et le début des chantiers de construction.



ill. 41 : Croquis d'ambiances paysagères pour les cheminements du Château. AM VDA, Boite 6EP340.

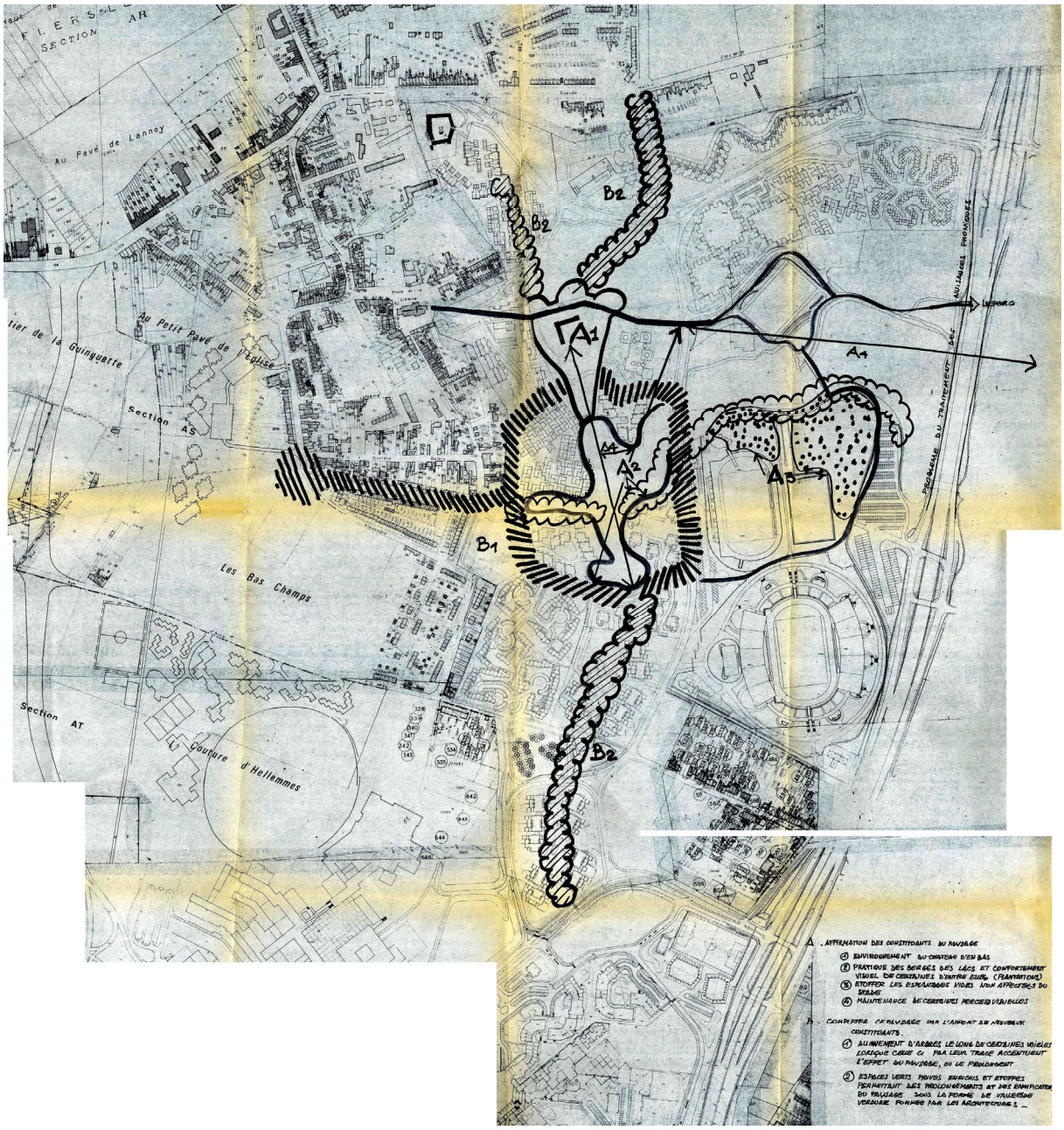
[480] District 63, quartier du Château, architecte J.Cl. Dumont, Saint-Omer, AM VDA, Boite 6EP340.

Après cette première phase de travail amont, une seconde phase précise le dessin des espaces publics. En 1977, Jean-Claude Dumont reprend les « principes d'organisation » du quartier du château et définit un « programme d'actions paysage ». Les plans dessinés[481] dans ce cadre s'intéressent davantage au paysage existant. Les constats, questions et principes figurant en annotation montrent que l'ensemble des caractéristiques du site est abordé : l'eau, le végétal, les monuments symboliques (historiques, culturels ou sportifs). Les axes et les points de vue à ménager structurent le projet. Trois principes dirigent la conception : conserver et affirmer l'existant, optimiser son utilisation visuelle et pratique, apporter des éléments pour en compléter ou en prolonger les effets. Les continuités visuelles ménagées entre les espaces verts publics et les espaces verts privés collectifs, « enrichis et étoffés », en constituent l'aspect le plus original. Basé sur l'idée que chaque logement doit offrir une extension de taille suffisante (sous forme de terrasse, jardin ou patio), l'habitat intermédiaire contribue à renforcer le caractère de ville verte. Entre deux immeubles « gradins-jardins », un espace jardiné et vallonné devient « rue verte » ou « vallées de verdure »[482] et prolonge le paysage ; l'étagement des terrasses plantées accentue en hauteur l'effet de tissage entre bâti et nature : « l'architecture cède le pas à la végétation »[483].

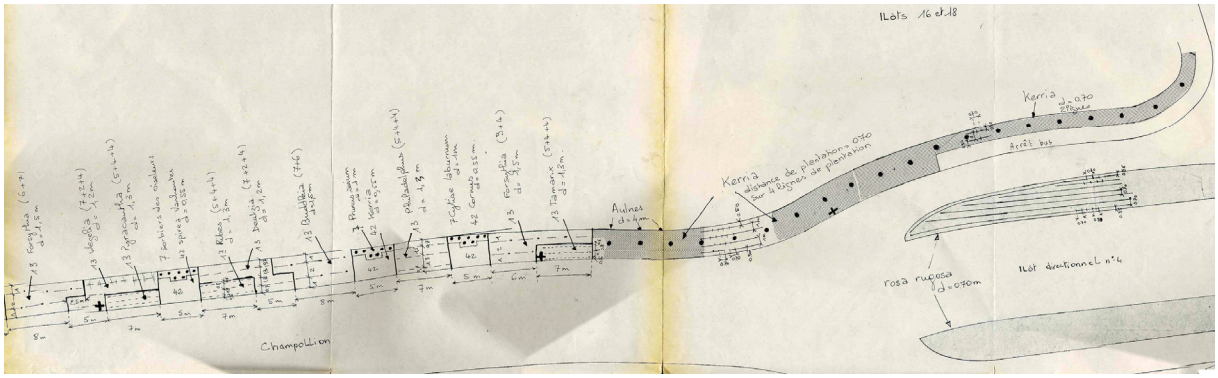
Après la construction du quartier, un diagnostic des plantations permet de rétablir, si nécessaire, l'esprit du projet initial. Cette « étude de parachèvement » prévoit de remplacer les végétaux détériorés ou manquants. Les plans « d'aménagement paysager des espaces tertiaires » du quartier du Château sont confiés à l'agence de paysagistes Debroux-Delvaux au deuxième semestre 1978. Les paysagistes interviennent donc dans un second temps sur la base des orientations données par l'architecte coordinateur. D'ailleurs, Christiane Delbroux ne se rappelle pas avoir rencontré les architectes coordinateurs des quartiers sur lesquels elle a travaillé : les architectes de l'EPALE (comme Pierre Canivez, Luc Delemazure ou Gérard Zeller) assuraient le travail de liaison[484].

Établis au 1/500^{e}, ces plans donnent le nom des espèces, la taille des plants, ainsi que les densités. Certains secteurs se caractérisent par leur simplicité : de nombreux parterres sont uniquement composés de rosiers du Japon (Rosa Rugosa), choisis pour leur rusticité et leur croissance rapide. À l'opposé, les ensembles arbustifs composés pour certains bas-côtés de l'avenue Champollion sont plus sophistiqués. Malgré la palette végétale volontairement restreinte, la variation de quelques caractéristiques formelles permet aux concepteurs de multiplier les effets visuels ; le parcours piétonnier aménagé entre Pont-de-Bois et Flers-Bourg en est un bon exemple.

[481] Source : AM VDA, 773Fi1118 et 3Fi1116
[482] Plan annoté du quartier du château, Programme d'actions paysage, 1977, AM VDA, 3Fi1116.
[483] Conférence de Michel Andrault à l'ENSAP Lille, 18 janvier 1996, cycle organisé pour les 30 ans de Lille-Est.
[484] Source : Christiane Delvaux, entretien du 7 septembre 2009.



ill. 42 : Quartier du Château, Programme d'actions paysage, 1977. Source : AMVDA, 3Fi1116.



ill. 43 : Extrait du plan de plantations établi par l'agence Debroux-Delvaux, quartier du Château, 1978. Source : AM VDA, Boite EP3298

1.2. Organiser et protéger les déplacements

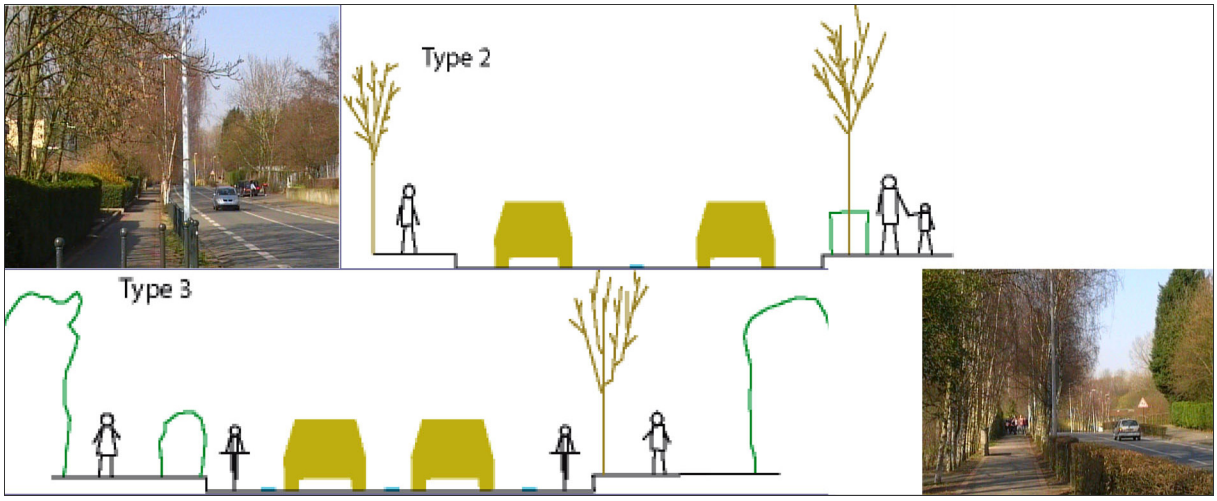
Le choix de la séparation des flux, prévoyant trois systèmes de voies automobiles et un réseau de chemins piétonniers indépendant, détermine la structuration générale de la ville comme l'organisation interne des premiers quartiers (Triolo, Château, Pont-de-Bois, Hôtel de ville). Pour chacun de ces systèmes de circulation, cette option a des conséquences en termes d'espaces verts et de paysage.

Il faut tout d'abord évoquer l'artère principale de la ville. Le boulevard du Breucq, initialement dessiné comme un boulevard urbain avec des carrefours à niveau, possède malgré son nom toutes les caractéristiques d'un axe autoroutier ; imposée par l'État central, sa présence au cœur de la ville génère une inévitable coupure. À la suite des revendications des riverains, l'EPALE organise en 1979 un concours pour la conception de murs anti-bruits, remporté par le paysagiste Michel Bourne, associé à une société d'ingénierie. Le concept imaginé repose sur l'alternance de panneaux de verre jouant le rôle de fenêtres et de panneaux opaques servant de support à des plantes grimpantes ; par endroits, les panneaux font place à des buttes plantées[485]. On retrouve ces buttes le long des voiries principales (système primaire). Modelés à partir des terres de remblais issues des opérations contiguës, ces écrans paysagers protecteurs intègrent parfois des bassins de rétention des eaux de ruissellement (quartier des Prés). Ceinturant les quartiers résidentiels, ils constituent un réseau de coulées vertes qui devait être relié au système d'espaces verts formé à partir du parc urbain et des lacs.

La réflexion menée sur l'intégration du métro sur son passage en aérien induit des aménagements semblables. En 1971, grâce à des financements FIANE, l'architecte Henri Ciriani de l'agence AUA[486] apporte « son concours pour l'étude de l'intégration du nouveau moyen de transport (VAL) dans le tissu urbain aux points desservis et sur l'itinéraire traversé »[487]. Peut-on parler d'une « mise en paysage » ? Sur le campus scientifique, le viaduc du métro s'accompagne d'espaces verts et de cheminements piétonniers, selon un principe réitéré pour la ligne 2 dans le quartier des Prés. Les croquis d'ambiance du centre ville (de Alzua, 1977) traduisent plutôt la volonté d'une mise en scène futuriste. Symbole d'innovation, la ligne du viaduc est traité comme un élément fort (déterminant la composition de l'espace ou assurant une continuité virtuelle entre les quartiers) ou perturbateur. Mais, face aux contestations des riverains et aux hésitations des élus, la communauté urbaine modifie le tracé du métro et opte pour un passage en tranchée ouverte ou couverte ; dans le même temps, le centre ville perd l'un de ses équipements majeurs, le centre nautique et sportif. Une partie des recherches de l'AUA devient alors caduque.

[485] Source : lettre de Michel Bourne à l'auteur ; *En vert et contre tout*, plaquette publiée par la mairie de Villeneuve d'Ascq (2007).
[486] On notera que Michel Corajoud est associé à l'AUA jusque 1975.
[487] Contrat n°71026 du 01/07/1971, AM VDA, Boite 4EP43.

À l'origine, le système de cheminements piétonniers devait être entièrement indépendant des systèmes de voirie (secondaire et tertiaire). Le Triolo, dont nous avons décrit les cheminements plus haut, répond à ce modèle théorique. Mais, conservant leurs pratiques habituelles de l'espace, les habitants se déplacent sur les bas-côtés non aménagés des chaussées. Les risques induits par ces pratiques incitent l'EPALE à modifier ses principes : elle prévoit alors des aménagements piétonniers le long des voiries secondaires.



ill. 44 : Différents types d'organisation du partage de la voirie dans le quartier du Château.[488]

Les dispositifs spatiaux mis au point pour les voies de desserte (secondaires) du quartier du **Château** sont très spécifiques : des alignements végétaux systématiques séparent les différents modes de déplacements et protègent les piétons. La diversité des solutions imaginées et des formes végétales utilisées rend le parcours très agréable et toujours renouvelé. Selon la largeur disponible pour la voirie, différentes formules associent une piste ou une voie cyclable à un cheminement piétonnier protégé, sur les deux côtés de la chaussée ou sur un seul : en ce cas, le confort de l'espace offert justifie aux yeux des urbanistes l'absence de répétition du dispositif.

Jamais identique, le traitement formel des limites permet d'identifier clairement les différentes sections de chaussée. Plusieurs variables entrent en jeu : la hauteur des végétaux utilisés (pelouse ou plantes couvre-sol, haie basse, haie haute, arbustes, arbres de haute-tiges), leur forme (libre ou taillée), les couleurs des feuillages, leur caractère persistant ou caduc, la présence de fleurs (leurs formes, couleur et époque de floraison). Les paysagistes combinent ces paramètres suivant un jeu formel complexe, fondé sur des alternances, des continuités ou des contrastes. Les haies basses sont parfois composées en associant deux espèces contrastées qui se mettent mutuellement en valeur. Au détour du chemin, les haies taillées à la façon de

[488] Source : Laouar Hanène, Parasote Martin, Saint Maxent Romain, *L'arbre à Villeneuve d'Ascq : évolution des formes végétales en ville*, UFR de géographie de Lille 1, Master 1 AUDT-GMT, juin 2008.

murs végétaux laissent place à une vaste pelouse ondulant jusqu'au pied des immeubles. Au caractère régulier d'un alignement de bouleaux répondent, de l'autre côté de la rue, des bas-côtés talutés tapissés de buissons touffus. À l'opposé du modèle urbain classique, la dissymétrie illustrée par ces exemples est de règle dans l'ensemble du parcours. On retrouve ces dispositifs simplifiés le long d'axes secondaires d'autres quartiers : le boulevard de Mons aux Prés ou la rue du Huit Mai 1945 à la Cousinerie, par exemple.



ill. 45 : Variations végétales le long des cheminements piétonniers du quartier du Château.

Aux cheminements paysagers exemplaires du quartier du Château répondent les recherches menées **dans le quartier de l'Hôtel de ville** pour les chaussées piétonnes. Plus centrales, elles sont de caractère très urbain et donc minéral. Ici, la réflexion porte sur le mobilier, la signalétique ou encore la perception qu'en ont les habitants. Ainsi, l'AUA reçoit en 1972 un second contrat pour « l'étude de la perception du centre ville de Lille-Est à partir des espaces piétons et notamment des espaces de passage de la digue *piétonnielle* »[489]. Jean-Jacques de Alzua (1977 : 97) évoque à ce propos une volonté de « mise en scène urbaine », fondée sur une « suite de scénarios d'appropriation des espaces extérieurs ». Sur un croquis de l'opération Salamandre[490], Gérard Zeller demande à l'architecte de proposer « quatre ambiances à travailler pour accuser le sentiment d'accueil et de confort d'un séjour urbain ». Sur d'autres croquis annotés par France Cler ou Gérard Zeller, la sémantique se rapporte à la perception visuelle : plans (rapprochés, éloignés, successifs), arrière-plan, « décor de fond », « blocage », « effet de porte », « fonction signal depuis les lointains » ; perception, vision (rapprochée, simultanée), profondeur de champ ; dynamique, progression, rythme, contraste, ambiance, échelle… Ce vocabulaire appartient au domaine de la perspective, mais aussi à celui de la scénographie[491]. Ces recherches montrent la diffusion en France des travaux de Kevin Lynch sur le rôle des repères dans la lecture de l'espace urbain.

[489] Contrat n°72066, AM VDA, Boite 7EP234.
[490] « Étude couleurs de l'opération Salamandre », AM VDA, Boite 7EP66.
[491] Frédéric Pousin a bien montré les relations entre paysage urbain et photographie, mais aussi entre paysage urbain et cinéma.

L'attention portée à la protection contre les intempéries[492], à l'éclairage ou la signalisation, révèle le retour des questions d'usage des lieux ou de confort urbain. D'autres questionnements concernent le choix des matériaux : la perte des savoir-faire conduit à expérimenter, quitte à transformer l'espace en patchwork. Les recherches concernent aussi la programmation d'équipements symboliques capables de donner un statut ou une épaisseur à ces espaces : la tendance générale est de trop remplir l'espace public ou de favoriser la polyvalence des fonctions[493]. Toutes ces réflexions se situent dans un contexte de redécouverte de la notion d'espace public qui conduit à faire progressivement évoluer les modèles.

Quelles que soient ses ambitions, la ville nouvelle n'est ni exempte de critiques, ni étrangère à l'évolution des idées architecturales et urbaines, comme le montre la conception du quartier de la Cousinerie. La présentation du parti d'aménagement du quartier[494] indique bien, avec le choix du retour à la rue, l'évolution radicale des principes d'urbanisme. Pierre Eldin, l'architecte coordonnateur du quartier, impose une composition à partir de deux axes perpendiculaires prenant la forme de rues : l'un est réservé aux voitures, l'autre aux piétons ; à leur croisement, un carrefour à niveau avec feux tricolores et passages piétons doit éviter les inconvénients de la séparation des flux en termes d'échanges sociaux et de vitalité des quartiers. De ce fait, les passerelles piétonnes surélevées, devenues habituelles dans la ville nouvelle depuis la construction du quartier du Triolo, sont abandonnées. Le débat avec la DDE qui défend la séparation des flux par souci de sécurité est vif. Pour Pierre Eldin aujourd'hui encore, le dynamisme d'un quartier dépend des « frottements » entre des flux et des activités diversifiés eux-mêmes facteurs de rencontres[495]. Dans cette optique, la composition linéaire du quartier a cherché à « brancher » le maximum d'équipements publics et d'activités commerciales sur l'espace piétonnier central (le chemin des Crieurs) et à créer des lieux de « conflits » entre usagers.

1.3. Inventer un nouveau cadre paysager pour les activités

Soucieuse de minimiser la durée des trajets domicile/travail, l'EPALE réserve au sein de chaque quartier des secteurs pour les activités (production, artisanat, commerces ou tertiaire). Deux types d'implantations sont proposés. Les petites surfaces situées au cœur des quartiers résidentiels favorisent la mixité fonctionnelle ; les zones aménagées en périphérie offrent des services et des surfaces plus importantes. En s'ajustant aux conditions du marché, l'équipe commerciale oblige à moduler ce fonctionnement théorique pour favoriser la vente de parcelles.

[492] Pour le quartier de l'Hôtel de ville, l'EPALE commande au Centre Scientifique et Technique du bâtiment en 1976 une étude sur « le confort du piéton vis-à-vis du vent » (AM VDA, Boite 7EP66).
[493] Source : Pierre Canivez, entretien du 3 octobre 2005.
[494] « La Cousinerie-Sud », in *Ville Nouvelle Actualités*, n°21, été 1978, EPALE, p. 8-13.
[495] Source : Pierre Eldin, entretien du 2 décembre 2005.

Les emplacements situés au cœur des quartiers sont plutôt destinés aux activités tertiaires ou au commerce. Dans le cas des immeubles de bureaux, les espaces extérieurs sont généralement réduits ; le travail d'insertion urbaine se limite alors au dessin d'une architecture et, éventuellement, des parkings prévus au pied des immeubles. En 1978, le quartier du Triolo, objet d'une expérimentation jugée réussie, abrite 1 700 emplois pour 1 650 logements. Les premiers immeubles de bureaux construits au Triolo et au centre ville cherchent à concentrer le maximum de surface à proximité immédiate des habitations, misant sur la présence de services et de moyens de communication. La barre étirée de la Direction Régionale des Télécommunications, les 10 000 mètres carrés du « Péricentre » en forme de croix (Jean-Claude Bernard, 1977-1980), l'immeuble si caractéristique de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie (Serge Mesnil, 1980), sont autant « d'objets architecturaux ». Il faut attendre la fin de l'EPALE pour que des immeubles respectent un gabarit urbain d'ensemble dans un esprit plutôt d'architecture urbaine, par exemple sur la chaussée de l'Hôtel de ville.



ill. 46 : Village d'entreprises du Triolo, Direction régionale et bureaux de France Télécom, Péricentre

Dans le domaine **des zones d'activités**, la réflexion qualitative vise à se démarquer des zones aménagées par la CCI (Seclin, Lesquin, la Pilaterie…) dont les caractéristiques formelles reflètent avant tout un souci de fonctionnalité et d'hygiénisme : rationalité et modernité des formes bâties comme des dessertes routières, disponibilité de l'espace. Par essence monofonctionnelles, elles ne font qu'exceptionnellement l'objet d'un projet urbain ou architectural. Comment intégrer les activités dans une ville nouvelle ? Comment sensibiliser les promoteurs aux notions de qualité architecturale, urbaine et paysagère ? Dans **ces zones d'architecture minimale,** l'apport qualitatif de l'EPALE apparaît dans un premier temps bien **faible**. Les quotas de plantation imposés s'appliquent également aux espaces de stationnement[496] ; la politique de masques arborés mise en œuvre reprend un principe déployé dans l'ensemble de la ville vis-à-vis des franges urbaines et des arrières de parcelles. Dans un second temps, l'attention se porte sur les formes architecturales, urbaines et paysagères des bâtiments. Comme dans le reste de la ville, le végétal est un outil utile pour créer un cadre agréable et assurer le lien entre des objets architecturaux parfois disparates.

[496] Ces quotas imposent la plantation d'un arbre pour 100 m^2 d'espaces verts ; 20 à 35 % de la superficie de chaque lot devait être consacrés aux plantations ou à l'engazonnement.



ill. 47 : Parcs d'activités des Prés, des Moulins, de la Cimaise, Triopolis, abords du centre commercial V2

Destiné aux petites ou moyennes entreprises, le village d'entreprises du Triolo (1977) étend une enveloppe minimaliste en rez-de-chaussée : sous une vaste toiture, différentes cellules disposent d'une façade extérieure avec pour seule ambition d'offrir « des murs et un toit en guise de parapluie »[497]. La zone du Hellu, la zone du Fort et une partie de la zone de la Pilaterie suivent des critères fonctionnels. La politique de masque arborée concerne les plus grandes installations (centre de tri postal au Hellu, imprimerie de la *Voix du Nord* à la Pilaterie). Au Hellu et au Fort, des cheminements piétonniers indépendants du système de voirie offrent néanmoins une alternative agréable à la voiture. Dans ces deux zones, d'autres détails architecturaux ou urbains signalent les efforts qualitatifs des aménageurs. La présence de trottoir est systématique, le traitement du rapport entre l'espace privé et l'espace public est soigné. Le dessin d'un muret accompagné de rosiers en affirme ici les limites, qui s'effacent ailleurs par la présence d'espaces extérieurs privés ouverts, autorisant une transition douce. Au Hellu, de nombreux arbres assurent un lien entre la grande diversité de constructions. Au Fort, une même architecture de briques rouges aux lignes horizontales crée un ensemble.

À la fin des années 1970, la SEDAF, société immobilière déjà à l'origine du quartier de Brigode, joue un rôle de premier plan dans la mise au point d'un modèle plus conforme aux exigences qualitatives de la ville nouvelle. S'emparant du concept de ville verte comme support d'image, ses parcs immobiliers tertiaires s'inspirent des deux figures de la ville-jardin, la cité-jardin d'Howard et la ville verticale de Le Corbusier, et en proposent des versions intermédiaires. Par leurs volumétries en plot et leur disposition spatiale, les bureaux des Prés relèvent de la cité-jardin. Fidèle à son inspiration scandinave, l'architecte Jean-Pierre Watel a disposé ses bâtiments de brique blanche au cœur d'espaces extérieurs traversant et largement ouverts, plantés de bouleaux. Sous les pentes noires des toits, des fenêtres en bandeaux contrastant avec le nu du mur blanc apportent une variation sur un thème moderne. Les bâtiments plus élevés du parc des Moulins (architecte Frédéric Quételard, 1978) s'organisent autour de parkings largement plantés de bouleaux, en une tentative de retour à l'îlot. L'emploi d'une brique grise, les façades à pignon et les volumétries sont autant de rappels de l'architecture traditionnelle néerlandaise, alors que le traitement des espaces verts extérieurs organisés autour d'un bassin, fait preuve d'une plus grande richesse. Faute d'éclaircie, la densité initiale des bouleaux demeure et crée une ambiance forestière. Les bâtiments en arc de cercle du

[497] Source : entretiens menés avec Philippe Legros, Gérard Zeller, Pierre Thieffry.

parc de la Cimaise (architecte Frédéric Quételard et cabinet Atlante) réinterprètent ces modèles. Leur volumétrie s'organise en fonction de la proximité autoroutière de part et d'autre d'un immeuble signal, laissant la place pour un jardin de bonne ampleur au centre de la parcelle. Même ouverte, la grille qui ferme ce jardin d'apparat n'incite pas à parcourir cet espace sans allées : l'espace d'usage public se restreint à celui des voiries, parkings et autres seuils d'entrée.

L'insertion dans un paysage de qualité devient ainsi un vecteur efficace d'intégration des activités dans la ville verte, y compris au plan commercial. D'autres zones d'activité sont aménagées selon ce modèle de parc, mais toutes n'ont pas les mêmes qualités. Déterminant en termes d'image, le soin apporté à l'environnement est une constante qui n'engage cependant pas l'intervention systématique de paysagiste. De ce fait, et malgré un nombre élevé d'arbres et d'arbustes, les cadres verdoyants offerts aux salariés s'apparentent encore à des espaces verts : d'abord quantitative, l'approche ne va pas souvent au-delà d'un travail sur les surfaces. Par ailleurs, le recours à des procédés de construction préfabriquée associés à des formes répétitives est de règle générant une production architecturale banale et plutôt médiocre.



ill. 48 : ZA du fort, ZA de la Pilaterie, Cité numérique, ZA de la Pilaterie, Synergie Park

Si l'on passe l'ensemble des zones d'activités aménagées sur la ville pendant la période de l'EPALE au crible des **typologies paysagères** mises en place par Fabienne **Joliet** (2000), différents types de rapport au paysage se révèlent. La plupart des zones adoptent un mode de fonctionnent autarcique ignorant le paysage dans lequel elles s'inscrivent. Le « paysage » intérieur se compose alors soit par « emprunt » de formes évocatrices (bouleaux scandinaves pour la SEDAF, cyprès à la Pilaterie…), soit (le plus souvent) par juxtaposition de « produits » indifférents au contexte, sorte de « paysage en blanc » comme le Technoparc des Prés. La prédominance de l'approche hygiénique explique les buttes et les rideaux d'arbres destinés à soustraire ces ZI et ZA aux regards. Ce « camouflage » traduit la difficulté des urbanistes à les assumer. À l'inverse, la zone du Grand Ruage « réinterpréte » le paysage rural environnant : nichés au cœur de larges espaces plantés ouverts, ses bâtiments affirment leur présence par leur échelle et leur horizontalité. Le reste de la production, d'ordre spontané, relève du « paysage censuré ».

2. Un espace majeur et central : la chaîne des lacs et le parc du Héron

Le centre ville de la ville nouvelle est décentré, réservant le cœur géographique de l'opération à un vaste espace de nature, non construit. Au-delà des questions formelles, nous aimerions montrer quelle est l'originalité de la chaîne des lacs et du parc du Héron dans le système de production en présentant le contexte et le système d'acteurs qui ont prévalu à sa conception et sa mise en oeuvre, avant d'analyser l'apport de Jean Challet et son originalité.

2.1. La conception du parc urbain et du parc du Héron : contexte et système d'acteurs

De 1966 à la dissolution de l'EPALE en 1983, la « fabrique » de la ville nouvelle s'étend sur 27 années durant lesquelles plusieurs générations de professionnels se sont succédé. Dans cet intervalle, de nouveaux métiers sont apparus, entraînant un renouvellement des conceptions et des pratiques. À la lumière de cette genèse, l'intervention de Jean Challet au lac du Héron apparaît exemplaire d'une transformation des pratiques d'aménagement et de la façon dont les paysagistes, rares au début des années 1960, vont peu à peu prendre place dans un milieu de l'aménagement largement dominé par les architectes et les urbanistes. L'EPALE, comme la plupart des maîtres d'ouvrage de l'époque, confie la conception de ses espaces verts à des architectes (qui ne disposent pas de spécialisation en ce domaine) et ne recourt qu'exceptionnellement à un paysagiste.

> « La conception générale et la détermination des grandes lignes de la politique des espaces verts dans la ville nouvelle de Lille-Est sont assurées par l'EPALE (Division Conception). Pour la conception particulière et précise du parc urbain, ce service est assisté d'experts extérieurs : Bureau d'études Sauveterre pour les plans d'eau, Office National des Forêts pour la partie ouest du parc, M. Jean Challet, architecte-paysagiste pour la partie Nord et Est.
>
> En ce qui concerne les espaces verts publics de quartiers, la Division Urbanisme et Architecture en assure également la conception générale, avec l'assistance des architectes coordonnateurs de l'aménagement des quartiers. La maîtrise d'œuvre est habituellement assurée par la Division Technique qui joue le même rôle pour les espaces sportifs de plein air et les espaces verts liés aux équipements publics dont la maîtrise d'ouvrage a été déléguée à l'EPALE. Un spécialiste des espaces verts suit l'ensemble de ces travaux de façon permanente.
>
> Dans tous les autres cas (opérations de logements, d'équipements privés, d'activités industrielles ou tertiaires), la conception et la maîtrise d'œuvre des espaces verts sont habituellement assurées par l'architecte choisi par le maître d'ouvrage pour l'ensemble de l'opération. »[498]

À Lille-Est comme à Lille et dans le reste du pays à l'époque, une grande partie des travaux, réalisée en régie, ne fait pas l'objet de marché d'études : les services techniques s'en chargent ou en confient la tâche aux entreprises de jardins et d'espaces verts sans passer systématiquement par l'élaboration de plans.

[498] *Les espaces verts,* Collection « Études et documents », Villeneuve d'Ascq, EPALE, 1977, p. 27.

Ainsi, deux directions de l'EPALE ont joué un rôle capital dans la réalisation des lacs et des parcs, projet majeur de la ville. La première est la division des infrastructures, chargée de l'aménagement des différents réseaux (circulation, systèmes d'assainissement…) et de la mise en œuvre des terrassements imposés par ces travaux. L'aménagement des lacs la concerne au titre du système d'assainissement, mais aussi de la gestion des équilibres entre les terres de déblais issues des travaux d'infrastructures et les terres de remblais utilisées pour créer des reliefs. Majoritairement constituée d'ingénieurs, elle est dirigée par M. Ficheur. La seconde direction concernée est celle de l'urbanisme et de l'architecture (DUA). Ses fonctions s'étendent de la déclinaison du schéma d'aménagement de la ville en schémas organiques de district (synthétisant le cahier des charges des architectes coordonnateurs) à la nomination des architectes coordonnateurs des quartiers et au suivi des projets urbains, architecturaux ou paysagers. Elle se compose essentiellement d'architectes et d'urbanistes à l'image de Jean-Jacques De Alzua et Gérard Zeller qui l'ont animée. Ces deux directions représentent des cultures professionnelles différentes ce qui a pu compliquer le dialogue entre elles[499].



ill. 49 : Villeneuve d'Ascq, vue aérienne actuelle de la chaîne des lacs. Source : LMCU

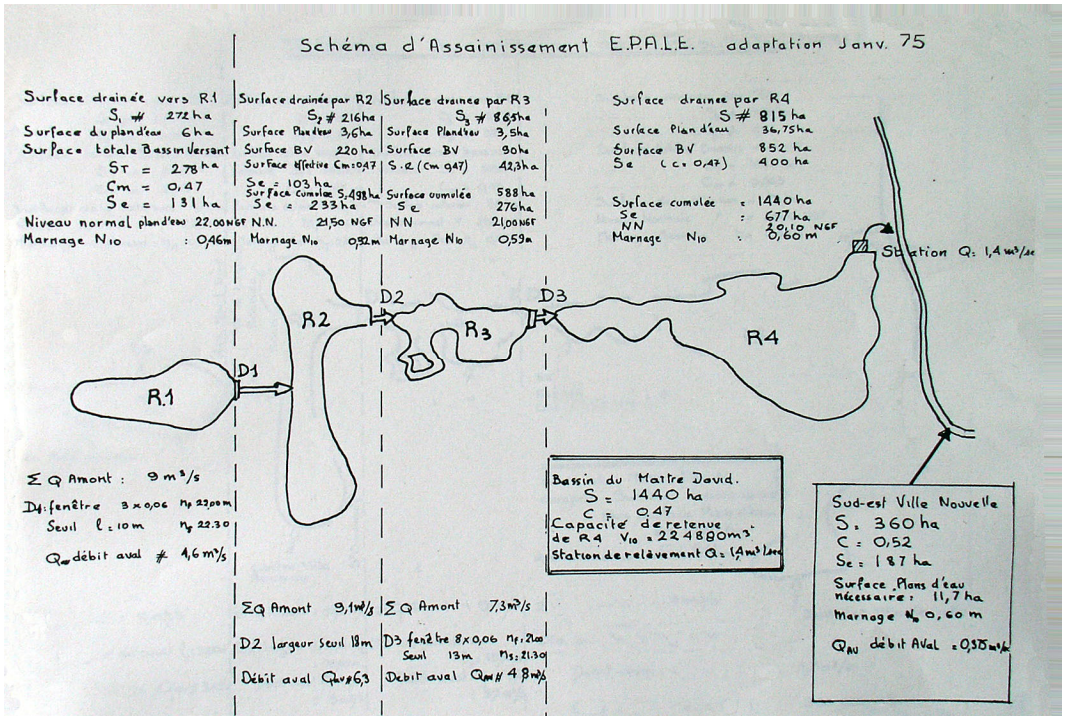
La mise en œuvre de la chaîne de lacs débute en 1969 et s'échelonne sur plus de dix années. Il faut en effet attendre le début des années 1980 pour trouver les fonds nécessaires aux plantations des Marchenelles. Chacune des étapes de cette opération révèle une évolution des conceptions spatiales comme des conditions de leur mise en œuvre.

La conception des premiers lacs repose principalement sur l'EPALE, les architectes d'opération et les entreprises de travaux publics. Le lac à l'origine de la chaîne devait être celui des Trois Lacs, situé au cœur du parc de l'Université Charles-de-Gaulle. Ce large espace vert a été dessiné par l'architecte des bâtiments, Pierre Vago, et réalisé par l'entreprise Barlet. Les bassins curvilignes cimentés répondent aux volumes de béton brut des locaux universitaires, prenant le caractère austère d'ouvrages d'art ; faute de financements, ils n'ont pas été reliés au reste de la chaîne. Le béton se retrouve pour les berges des lacs du Château et des Espagnols, creusés en 1972, mais il n'y est pas apparent ce qui donne une tonalité

[499] Ceci a motivé l'embauche d'un architecte au sein de la direction des infrastructures chargé, entre autres, d'un rôle de médiateur (source : Thierry Baron, entretien du 14 juin 2005).

beaucoup plus naturelle aux lieux. Le contour de ces lacs suit les courbes de niveaux en s'adaptant aux aléas du chantier selon des pratiques décrites par Bernadette Blanchon.

Des expertises techniques nombreuses et variées sont aussi sollicitées, notamment dans les domaines de l'hydrologie et de l'écologie. Parmi les spécialistes réunis par l'EPALE pour concevoir les lacs figurent : le paysagiste Jean Challet, la direction départementale de l'Équipement de la Seine-Saint-Denis, la direction des Voies navigables, le laboratoire hydraulique de Montpellier, la société Hydratec et la société Sauveterre[500]. Cette dernière joue un rôle prépondérant dans la phase d'esquisse, puis dans celle de dessin et de dimensionnement du système hydraulique. Ce bureau d'études parisien, que l'on retrouve pour l'aménagement des lacs des villes nouvelles parisiennes (Eleb-Harlé, 2005), se présente non pas en spécialiste de l'hydrologie, mais comme une « société pour l'aménagement et le défrichement des terres ». Erik Jacobsen, son responsable, est un Français d'origine danoise, qui a travaillé dans les Landes et sur le site de l'ancien Zuiderzee après les inondations subies par la Hollande en 1958. Le schéma de fonctionnement, établi par Sauveterre en 1972, montre comment l'eau stockée dans des réservoirs chemine de bassin en bassin jusqu'à la rivière par gravitation, à l'aide de déversoirs successifs, suivant un calage altimétrique précis.



ill. 50 : Adaptation du schéma d'assainissement initial de Lille-Est par Sauveterre, janvier 1975. Source : AM VDA, boite 3388.

[500] Acteurs cités dans : *Aménagement des espaces verts 1969-1983. En vert et contre tout. Chronique d'une union très nature en ville nouvelle*, catalogue de l'exposition réalisée par les Archives municipales de Villeneuve d'Ascq – Journées du patrimoine 2007, p.22.

D'autres acteurs sont mobilisés. Des campagnes de sondage géologiques et des relevés piézométriques sont entrepris. Un courrier émanant du CETE en février 1973 précise que « 14 piézomètres sont relevés tous les deux mois depuis juin 1969 » ; une campagne complémentaire est décidée à cette date[501]. Des moyennes pluviométriques sont établies à partir des données recueillies par la station météorologique de Lesquin pendant 24 années. En mai 1972, un contrat de maîtrise d'œuvre est envisagé avec l'entreprise Techniroute autour d'une mission comprenant « la recherche de solutions techniques permettant la création du lac du Héron et l'utilisation des déblais en remodelage de site »[502]. Il s'agit notamment de vérifier la possibilité de rabattre la nappe phréatique pour faciliter les travaux de terrassements.

Durant cette première phase, les lacs sont donc perçus essentiellement comme des ouvrages complexes nécessitant l'apport des techniciens communautaires et de différents bureaux d'études extérieurs. Cette justification technique permet de présenter le parti urbanistique à la communauté urbaine sous un angle plus favorable à la négociation que ne l'aurait été un projet de grand parc urbain[503]. Il semblait plus facile d'obtenir le financement d'un système d'assainissement. La mise en paysage des premiers bassins de tamponnement n'intervient d'ailleurs pas lors des études (ce qui prouve son caractère secondaire) : elle n'apparaît qu'en phase de chantier avec la définition d'un lot « paysage » ou « plantations », au même titre qu'il existe, par exemple, un lot de VRD (voiries et réseaux divers)[504]. Il faut attendre que des difficultés de mise en œuvre des remblais apparaissent et que le contournement un temps envisagé de la Marque ralentisse la mise en œuvre du projet pour que le traitement paysager, suggéré par la DUA, soit envisagé comme un moyen de régler l'ensemble des problèmes.

Pour la réalisation des lacs suivants[505] (Saint-Jean, de Quicampois et de Canteleu), l'ONF, associé depuis 1971 à l'élaboration du schéma d'aménagement du parc, devient un partenaire privilégié. La présence d'un massif boisé sur le site exige, en effet, de mener une expertise avant toute ouverture au public. Après inventaire, l'ONF propose un plan de gestion pour les 50 hectares de bois, puis en assure le gardiennage de juin 1974 à la mise en place de services municipaux. Elle reçoit aussi une mission de maîtrise d'œuvre pour l'environnement du lac Saint-Jean, comprenant, outre l'aménagement du bois, celui de la plaine de Canteleu, d'un site amphithéâtre et d'un parking paysagé, soit un ensemble d'environ 40 hectares[506].

[501] AM VDA, Boite 11EP692.
[502] Différentes notes et courriers datés de mai 1972, in « Parcs, lacs, dossier interne », AM VDA, Boite 11EP626.
[503] Source : Jean-Jacques de Alzua, architecte de l'EPALE, entretien du 19 octobre 2006.
[504] L'une des premières paysagistes en poste dans la métropole rappelait lors de notre entretien que le salaire des paysagistes, employés dans les gros bureaux d'étude, était, à l'époque, inférieur à celui des « poseurs de tuyaux » (Marie-Claude Gabillard, entretien du 15 mars 2005).
[505] Suivant au sens géographique et non temporel : troisième de la chaîne, le lac Saint-Jean est le premier creusé.
[506] Soit, en 1998, 8,2 M.F. actualisés (Document ONF cité, juin 1998).

Fait inhabituel, qui s'explique en partie par les relations amicales entre le responsable de l'EPALE et celui de l'ONF, la mission confiée au Bureau de paysage de l'ONF est une mission de maîtrise d'œuvre complète. Elle s'étend de la conception à la surveillance du chantier alors que, parallèlement, la mise en œuvre d'autres secteurs du parc est confiée à des entreprises de terrassements (société Techniroute, entreprise Razel), ou à des entrepreneurs de paysage (Masquelier, Polley). Le bureau Sauveterre en assure également une partie. Tout se passe dans un cadre réglementaire très souple et avec une certaine économie de moyens puisqu'en mars 1974, le directeur des projets de l'EPALE demande aux scouts de France d'effectuer des plantations sur une île située au milieu du lac Saint-Jean.

De juillet à octobre 1973, les échanges de notes se multiplient entre le groupe central des villes nouvelles et l'EPALE à propos du dossier de l'environnement et plus particulièrement de l'étude « eaux pluviales et cadre de vie ». En effet, la dernière étape, celle du creusement du lac du Héron, tarde à se réaliser. Ce vaste chantier qui nécessite le déplacement d'environ 900 000 m^3 de terre de remblais rencontre de sérieuses difficultés, tant financières que techniques. En novembre 1972, le ministère de l'Équipement gèle pour un an les versements au titre du Fonds interministériel d'Intervention et d'Action pour la Nature et l'Environnement (FIANE) ce qui conduit l'EPALE à différer les opérations de creusement. À la fin de l'année 1974, l'EPALE s'interroge sur la faisabilité du projet. Suite à un automne et à un hiver particulièrement pluvieux, la Marque sort de son lit et provoque l'inondation des exploitations agricoles. L'absence de réalisation du canal Marquette-Wattrelos remet en cause la conception du réseau de collecte d'eaux pluviales du versant nord de la ville ce qui oblige à creuser un autre bassin dans le quartier du Recueil à l'emplacement prévu pour le canal.

À la fin de l'année 1974, la société Techniroute en charge de l'opération a néanmoins réalisé 16 hectares de terrassements. Les services de la société communautaire de Traitement des résidus urbains (TRU) dont les camions assurent une partie des évacuations ont improvisé des dépôts sur l'ancienne décharge des Marchenelles, permettant d'y expérimenter des plantations. Cependant, d'autres obstacles freinent une avancée plus rapide des travaux.

En décembre 1973, un responsable de l'EPALE déplore que « le cabinet Techniroute travaille depuis plus d'un an sans qu'ait été mis au point le programme d'aménagement du lac du Héron »[507] et sans que soit jamais évoqué le mode de gestion de l'équipement. Pour débloquer la situation, Michel Colot, nommé directeur de l'EPALE en novembre 1973 en remplacement de Jean-Claude Ralite, invite Jean Challet, le paysagiste de l'OREAM Nord, en tant qu'expert lors de la réunion du « Groupe conseil des lacs » du 26 novembre 1974. Michel Colot qui a rencontré ce paysagiste dès 1967 lors de son passage à la DATAR a conservé en mémoire « la force de ses propositions sur le paysage du Nord »[508], exprimées notamment

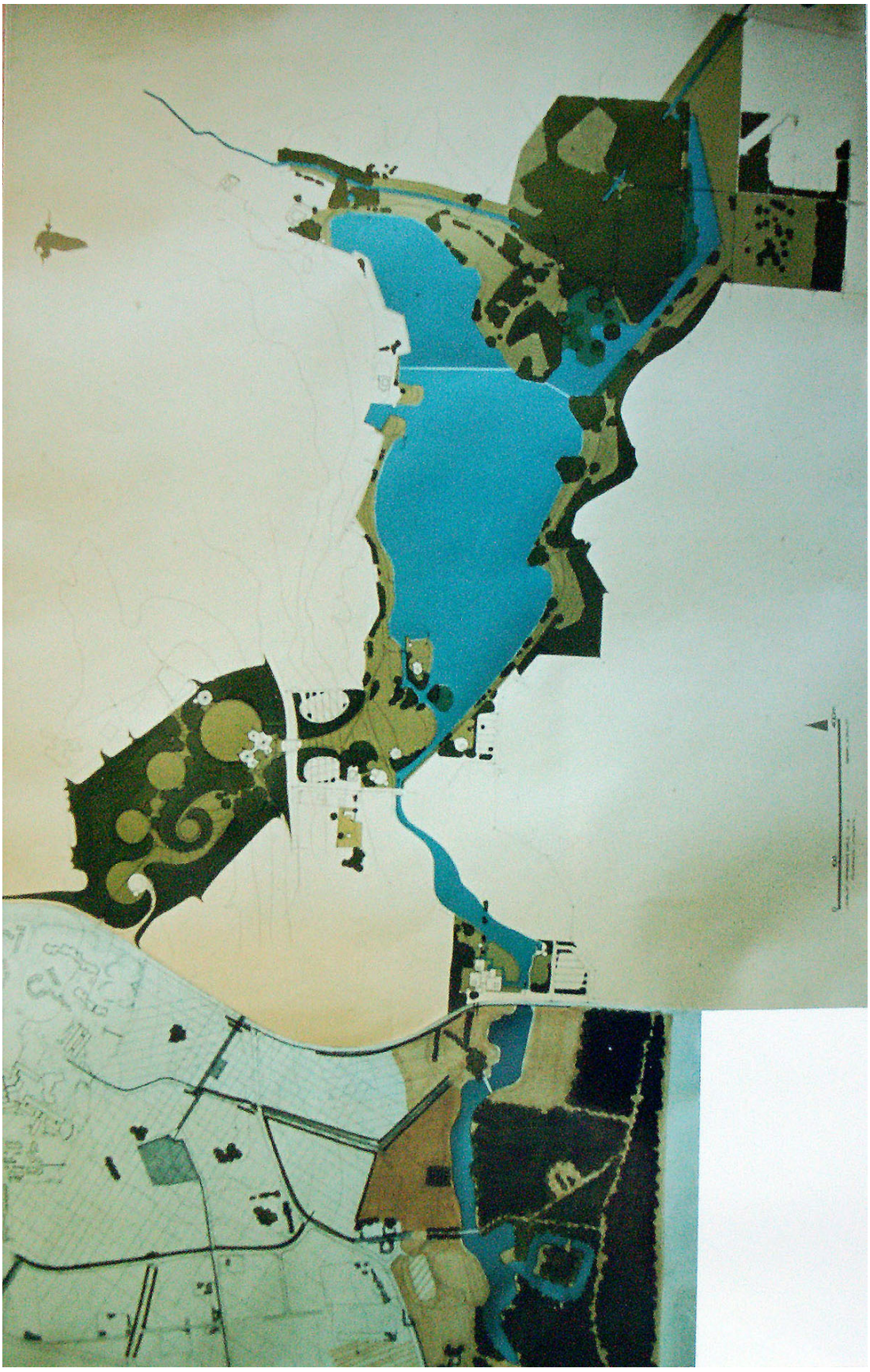
[507] AM VDA, Boite 11EP626.
[508] Lettre de Michel Colot à l'auteur en date du 25 octobre 2006.

dans le cadre du projet du parc de la Deûle. Constatant la primauté accordée jusqu'alors à la technique et « persuadé que l'échelle du projet nécessite mieux qu'une simple opération de terrassement », Michel Colot lui confie le lac du Héron et « la liberté de donner libre cours à ses qualités de paysagiste ».

Les choses évoluent rapidement. « La présentation du projet Challet »[509] fait l'objet de la réunion suivante, en décembre. Cette première esquisse inclut des principes d'aménagement des berges. Les schémas présentés à la société Techniroute décrivent trois types de solutions : l'une est à dominante végétale, la deuxième à dominante de contact avec l'eau, la troisième propose des quais[510]. Le 25 février 1975, Jean Challet reçoit une mission d'APS élargie pour « la conception paysagère générale de l'ensemble lac et parc urbain de la ville nouvelle, dans une zone comprise entre le CD 506 [c'est-à-dire l'actuelle rue du 8 mai 1945 qui délimite le parc urbain du parc du Héron] et le village de Forest ». Le contrat établi entre l'EPALE et le paysagiste ne comprend pas le suivi du chantier : étant par ailleurs salarié à temps plein à l'OREAM-Nord, Jean Challet n'aurait pu l'assurer[511].

Le dossier à rendre pour le 30 juin, comprend une charte paysagère, un plan masse au 1/5000^{e}, un APS au 1/2000^{e}, des documents de détail concernant les terrassements au 1/1000^{e}, ainsi qu'une note de présentation. Signe de l'évolution du regard sur le paysage, le maître d'ouvrage exige un projet homogène dans lequel « chaque aménagement de détail doit servir les intentions paysagères » ce qui nécessite une bonne coordination des « maîtrises d'œuvre particulières des travaux de creusement du lac du Héron et de réalisations des espaces ouverts et plantés du parc ». En se démarquant des schémas antérieurs, le dessin permet de règler les contraintes techniques (ill. 51) et de débuter le chantier sans dévier la Marque.

[509] Compte-rendu du groupe conseil des lacs, 26/11 et 17/12/1974, AM VDA, Boite 3388.
[510] AM VDA, Boite 3388
[511] La rémunération prévue était de 119 340 F. Contrat n° 75007, AM VDA, Boite 3388.



ill. 51 : Plan du lac du Héron et du parc, Jean Challet, 30 juin 1975. Source : AM VDA, Boite 3389

2.2. L'apport de Jean Challet

Si l'aménagement des lacs répond à une nécessité technique, celui du parc s'inscrit dans une pensée fonctionnaliste et hygiéniste des espaces verts, avec pour autre objectif de transformer un site de plaine et de marais dont la valeur paysagère n'est pas manifeste aux yeux des aménageurs. Pour l'équipe de la mission d'étude, « au regard de la banalité du terrain » et dans une économie de moyens explicite, il s'agit de créer un paysage *«* radicalement neuf et séduisant *»* :

> « Compte tenu de l'ingratitude du relief du site originel, la création des espaces verts dans la ville nouvelle s'appuie d'abord sur un nouveau modelé du sol naturel. Le souci de composer un paysage se rencontre parfois… »[512]

La règle générale impose aux constructeurs de conserver les terres de terrassements sur leur parcelle, ce qui oblige à les réutiliser sous formes de « buttes gazonnées et plantées, soit le long des voiries, soit le long des bâtiments ». Cependant certains chantiers comme celui de la Rocade-Est, celui des lacs ou encore, celui du centre commercial V2 dans une moindre mesure, ont permis de constituer un gisement de plus de deux millions de mètres cube de remblais. Leur dépôt a été organisé pour accentuer des reliefs en certains lieux précis pour créer un paysage nouveau. Dans le cas du lac, leur mise en forme constitue le motif principal de consultation d'un paysagiste.

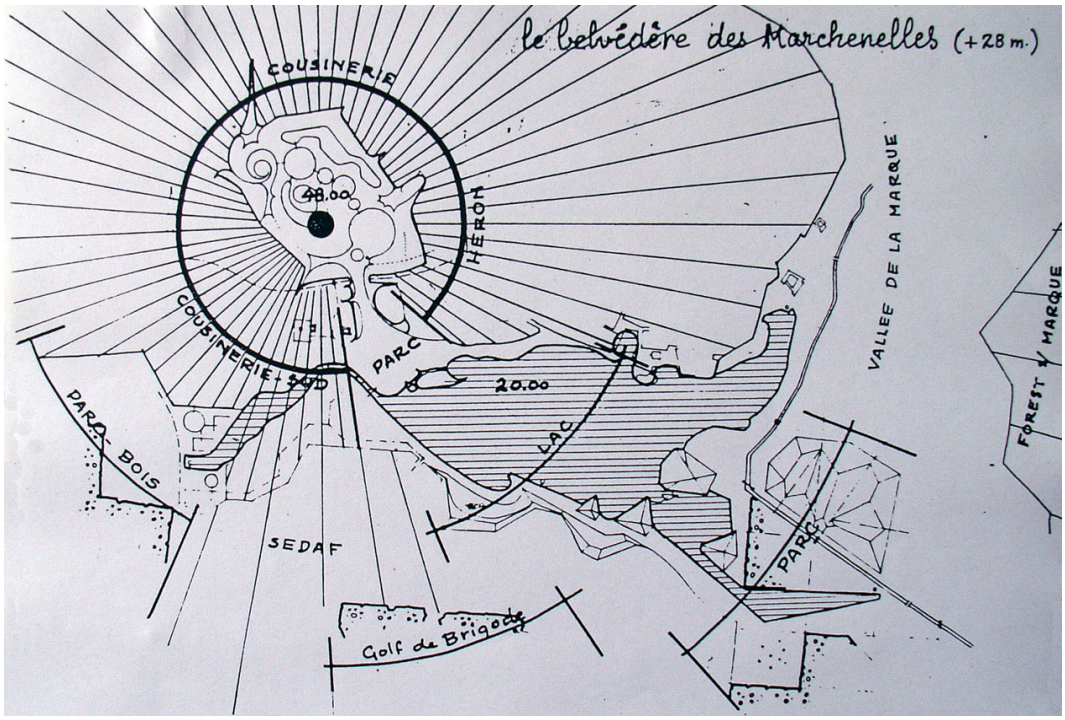
En réponse au souci principal de la maîtrise d'ouvrage, Jean Challet organise le dépôt **des remblais en plusieurs sites**. Cherchant à offrir des points de vue sur le paysage environnant, il choisit d'accentuer l'ensemble des reliefs déjà constitués – imaginant d'aménager un belvédère en haut des Marchenelles – ou d'en créer de nouveaux comme la colline du Héron (fig. 7). Dans l'ambiance générale du projet, le dessin de ces reliefs surprend par sa précision et sa rigueur géométrique qui rappellent certains détails des projets marocains ou de l'envoi pour le concours du *LandschaftGartenschau* de Hambourg (1964). Aménagées au milieu des boisements des collines des Marchenelles, des clairières et des plaines de jeux de formes circulaires s'enchaînent au fil des sentiers selon un jeu complexe de volutes. À l'opposé du site, la colline du Héron se caractérise par des formes à facettes ; un « archipel de petites unités pyramidales, de base triangulaire et aux arêtes affirmées » l'accompagne. Le long de la rive sud, les collines adoptent une ligne souple, beaucoup plus naturelle. Dans l'esprit de Jean Challet, ces reliefs n'ont pas pour objectif premier de créer un paysage dans un site dépourvu de valeur paysagère. Ce sont des espaces ouverts sur un environnement visuel, des lieux où le promeneur peut s'arrêter pour découvrir ou contempler le paysage.

À l'intérieur du cadre ainsi créé, le paysagiste conçoit un **espace ouvert** et cherche, par différents aménagements spatiaux, à multiplier les types de vues et à produire un effet

[512] *Les espaces verts,* Collection « Études et documents », Villeneuve d'Ascq, EPALE, 1977, p. 18.

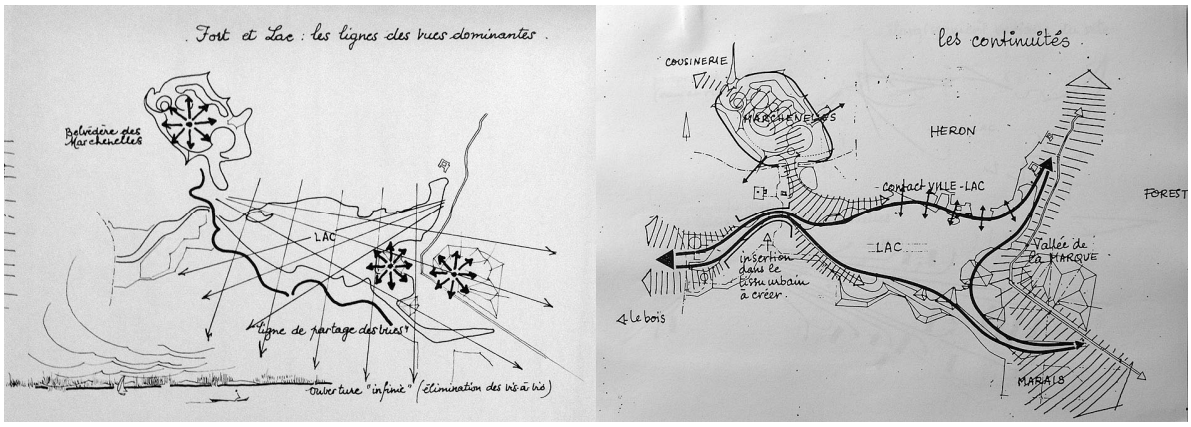
d'élargissement optique du site. Plusieurs schémas expliquent comment il parvient à donner une « illusion de profondeur ». L'ensemble de la composition de l'espace vise à créer pour « l'usager urbain un espace APPARENT plus vaste que l'espace réellement mis à sa disposition ». Ce principe essentiel veut valoriser au maximum le futur parc à l'échelle métropolitaine parce qu'il constituera l'une des rares ressources « en espaces libres publics ». Ainsi, par sa découpe générale évoquant la silhouette d'un héron, le lac étire vers l'est un « bec » très effilé et une « aile » plus évasée vers le nord ; à ces deux extrémités les angles de vues, très cadrés, disposent d'une profondeur maximum de champ. Associé aux découpes des rives, un jeu d'écrans latéraux permet de contrôler les échappées visuelles ; la conception des reliefs ménage tantôt des vues rasantes, tantôt des perspectives plus lointaines dans lesquelles se détache toujours la silhouette d'un point de repère. Au sud-est du lac, la présence d'un archipel est l'un des dispositifs entretenant un « jeu visuel complexe » avec les berges[513] (fig. 8 à 11). Depuis la rive nord, urbaine, l'absence de vis-à-vis offre une « ouverture infinie », tandis que le paysagiste recommande de ne pas trop densifier les constructions en bord de rive nord, pour ne pas « contraindre la composition ouverte du site » :

> « Une densification lourde du bord de l'eau aurait de toute évidence pour effet immédiat, en rapprochant les lignes d'horizon de réduire définitivement l'échelle apparente et vécue du site et agirait sur les paysages en contre-sens ».



ill. 52 : Organisation des vues depuis le belvédère des Marchenelles. Source : Jean Challet, Note de présentation du projet, AM VDA, Boite 3388.

[513] Jean Challet, *Note de présentation du projet*, juin 1975, AM VDA, Boite 3388.



ill. 53 : Croquis issus de la note de présentation du lac. Source : AM VDA, Boite 7EP8

Les espaces doivent être les plus « **naturels et spontanés** que possible » : une « combinaison de plans d'eau, de prairies, de collines et de bois, propre à la promenade sur terre et sur l'eau, à la détente, au calme et à la jouissance du temps et de l'espace ». Cette volonté forte oriente l'ensemble du travail de conception.

Le cadre spatial est soigneusement dessiné pour **favoriser l'installation d'une flore et une faune sauvage**, créant ici une « île aux oiseaux », là une roselière. Dans cet objectif, le paysagiste s'appuie sur l'étude réalisée par le cabinet Sauveterre pour le groupe central des villes nouvelles. Intitulé, *Reconnaissance écologique des plans d'eau des Villes Nouvelles*, le rapport, cité par Jean Challet dans sa note de présentation du projet, « précise les conditions de base nécessaires à la création et à la gestion de milieux aquatiques aussi équilibrés que possible » : disposer d'un « volume tampon suffisant », faire varier « les fonds pour garantir la diversité des habitats végétaux et animaux », assurer « les dispositions favorables à une végétation dense et à un ombrage de la périphérie des plans d'eau », veiller à maintenir la « perméabilité des rives » de manière à obtenir « un gradient d'humidité des sols ». Suivant les recommandations de Sauveterre, Jean Challet propose une grande variété de tracés et d'ambiances. L'éventail de situations nées de la combinaison des différences d'orientation et de découpe des rives, mais aussi de niveau et de pente des berges, comme de nature des fonds, est source de richesse écologique et d'agrément pour les promeneurs.



ill. 54 : Visages du lac du Héron.

Pour des raisons économiques, ce projet ne propose qu'un **premier aménagement** ou « **cadre d'accueil** ». Les programmations restent à préciser en fonction des besoins exprimés par la population. Cette attitude respecte la philosophie générale des espaces verts de la ville nouvelle : permettre « un usage immédiat conforme à leur vocation respective », ne pas chercher à atteindre « un degré élevé de sophistication » (EPALE, Les espaces verts, 1977 : 21). Poussant la démarche, le paysagiste s'efface volontairement pour initier, par son projet, un processus naturel de transformation du site. Un encart apporté sur le plan de protection des rives du lac décrit l'attitude préconisée et illustre bien cette volonté en préconisant de prendre le temps d'observer l'action de la houle sur les berges et les zones concernées pour mettre en place ensuite des mesures de protection adéquates. Le paysagiste compte sur une « attaque légère des rives, suivie soit d'une stabilisation spontanée, soit d'un confortement végétal ou minéral approprié » pour moduler « les tracés bruts des projets », et créer « l'aspect naturel général escompté à terme. »[514] Le plan délimite néanmoins des secteurs de protection des berges ; les dispositifs utilisés diffèrent selon la direction et la force des vents dominants.

Ainsi, le projet se caractérise par une certaine **simplicité** que l'on retrouve dans le **choix des végétaux** : le plan de plantations apporte peu de précisions sur leur nature (il s'agit d'un APS et non d'un APD). Il distingue en revanche des types de formations végétales : les boisements forestiers denses, les arbres isolés ou en groupes, les boisements et plantations du bord des eaux, la végétation aquatique et semi-aquatique, les prairies rustiques, les peupleraies, bois et arbres existants[515]. Fréquentes, les « prairies ouvertes » (tant aux regards qu'aux usages) s'agrémentent parfois d'arbres dont l'espèce est alors spécifiée : frênes et chênes. Un schéma précise les ambiances et les contrastes souhaités selon les secteurs du parc. Une zone claire aménagée comme un parc urbain s'oppose à une zone plus sombre et plus rustique. Proche de la ville, la première est dense et active, alors que la seconde, plus éloignée et calme, est réservée aux activités occasionnelles. Les croquis perspectifs qui complètent le dossier utilisent un dessin au trait qui va à l'essentiel, excluant tout caractère décoratif ou horticole.

La recherche **de dépouillement** s'étend à la **programmation** du parc. Alors que le cahier des charges du parc, établi à partir du projet proposé par l'ONF en 1971, invite à intégrer une grande variété d'équipements, le projet de Challet est relativement modeste. La plupart des activités indiquées sur les plans (pique-nique, promenades, footing, jeux libres, fêtes de plein air…) ne nécessitent aucun équipement particulier ; s'ajoutent à ces activités de plein air des pistes cavalières et un centre équestre, des services de restauration et de location de barques, un musée du terroir et un centre nautique. On est très loin de l'inventaire initial et de sa kyrielle de propositions allant du jardin flottant au théâtre de plein air, en passant par une patinoire et un dancing ! Pourtant, à peine un an plus tard, la position de Jean Challet se

[514] Jean Challet, *Étude de conception générale du parc urbain*, 30 juin 1975, planche 2.9, AM VDA, Boite 3388.
[515] Jean Challet, *Ibidem*, planche 2.11, « Protection des berges », AM VDA, Boite 3388.

radicalise encore jusqu'à refuser toute possibilité d'aménagement à l'intérieur du périmètre du parc. Selon un document de l'EPALE datant de juillet 1976, le parc, dont la surface s'est sensiblement réduite au fil du temps, doit avoir un statut d'« espace naturel inconstructible ». En effet, la nature instable des remblais qui constituent la majorité des sols, limite les projets à quelques « équipements d'accueil sur un nombre limité de terrains non remaniés »[516]. Les équipements ou les activités induites par la fréquentation de cet équipement vert métropolitain sont réservés à la périphérie du parc, aux franges des quartiers qui jouxtent les rives nord.

De ce point de vue, et même si le paysagiste ne l'a pas souhaité, **l'abandon du projet de quartier du Héron** en 1978 sert son parti. Après consultation des habitants, la nouvelle municipalité élue en 1976 décide d'arrêter le processus d'urbanisation. Au cours de cette phase de concertation plutôt animée, l'EPALE confie à Jean Challet une mission conseil pour l'établissement de la « charte d'aménagement du parc du Héron » et s'adresse à un ornithologue, pour établir un programme de « semi-réserve »[517]. L'EPALE s'oriente alors vers une sectorisation du parc en « sept unités d'aménagement » accueillant des activités ciblées selon un gradient de protection et donc de fréquentation. Ainsi, la plaine des Marchenelles est réservée à l'accueil, la rive sud et les roselières à la promenade et à la pêche, la rive nord aux activités liées à l'eau, tandis que le « fond du lac » voit sa fréquentation limitée ou contrôlée pour préserver la richesse ornithologique. La poursuite de la collaboration avec Jean Challet doit permettre de définir dans le détail chacun de ces secteurs. En juin 1976, il propose de collaborer avec Jacques Sgard sur une mission d'APD. Puis, début 1977, l'EPALE annonce la signature avec Jean Challet et l'ONF (chargée du suivi des travaux) d'un nouveau contrat et programme la présentation d'une esquisse[518]. Mais cette seconde hypothèse n'aboutit pas ; Jean Challet a alors quitté la région Nord pour le conservatoire du littoral à Rochefort.

Très dense, le quartier du Héron et ses pyramides devaient border la rive nord donnant au lac un caractère urbanisé. Avec l'arrêt de la ville nouvelle, au contraire, le dernier lac de la chaîne s'insère dans un environnement rural préservé. Quelques fermes (Petitprez, Lenglet…) structurent symboliquement ce paysage rural plus ou moins reconstitué autour d'activités agricole, écologique et de sensibilisation du public (le verger conservatoire, la ferme du Héron), médico-sociale (l'association Quanta et son estaminet) ou patrimoniale (musée du plein air). Ainsi, le lac du Héron constitue le point culminant d'une progression allant, au fil de la chaîne de lacs, du plus urbain au plus naturel. Dès lors, le processus qui conduit de façon logique, mais mouvementée, au classement, en 1995, de 73 hectares en réserve naturelle volontaire, peut s'interpréter comme le signe de la réussite du projet[519].

[516] Luc Delemazure, Jean Challet, *Éléments pour la mise au point du statut du parc urbain*, EPALE, 7/7/1976, AM VDA, Boite 1EP135. Architecte à l'EPALE, Luc Delemazure est alors chargé du dossier du parc du Héron.
[517] Il s'agit de M. Kerautet à Douai. Source : note de G. Zeller du 12/07/1977, AM VDA, Boite 1EP135.
[518] Lettre de M. Ficheur à M. Challet, M. Dal (ONF) et à la SETEC, 20/01/1977, AM VDA, Boite 11EP692.
[519] C'est en tout cas l'opinion de Madame Challet.

Synthèse de la section 4

Le travail de l'EPALE s'adosse fortement aux principes de l'urbanisme fonctionnel pour déployer un système d'espaces verts ramifié irriguant l'ensemble de la ville. Loin de se limiter aux seuls espaces récréatifs, les espaces plantés s'adaptent aux différentes fonctions en générant des dispositifs paysagers reproduits dans chaque nouveau quartier. En ce sens, nous pouvons dire que le paysage est au service du zoning. Protéger les unités de voisinage des voiries qui les contournent, accompagner les circulations et séparer les flux, assurer un cadre de travail agréable dans les zones d'activités, offrir de larges espaces récréatifs : si ces objectifs sont directement issus des principes de la charte d'Athènes, ils n'ont cependant jamais été mis en œuvre de façon aussi systématique en France.

Face aux surfaces vertes des plans masse des villes fonctionnelles, les espaces produits à Villeneuve d'Ascq ont une richesse inattendue. Leur diversité résulte d'une stratégie délibérée d'abord appliquée aux quartiers. Selon les situations et leurs atouts, le schéma d'urbanisme différencie chacun d'eux pour créer une silhouette urbaine ; la nomination d'un architecte coordinateur garantit une identité forte. L'exemple du quartier du Château montre que les prescriptions paysagères définies en amont de chacune des opérations architecturales ou paysagères ont été reprises par des paysagistes après réalisation du bâti.

La séparation des flux crée un réseau de chemins indépendant des trois systèmes hiérarchisés de voiries. L'axe piétonnier principal, structurant, met en scène le paysage, tandis que la voirie, secondaire, contourne les groupes de bâtiments. Des buttes plantées formant des écrans protecteurs et des coulées vertes, des dispositifs de protection assurant le confort du piéton et du cycliste accompagnent ces chemins. L'attention au confort urbain se retrouve dans les espaces centraux, annonçant le « retour des espaces publics ». La même attention au paysage explique la diversité des espaces réservés aux activités.

Les Villes Nouvelles voulaient favoriser la qualité de vie par l'équilibre entre ville et nature. Ainsi, à Villeneuve d'Ascq, un vaste parc urbain aménagé autour d'une chaîne de lacs se situe au cœur de la ville. L'intervention de Jean Challet autour du dernier de ces lacs, celui du Héron, montre comment un paysagiste prend place dans le système de production de la Ville Nouvelle. Appelé par l'EPALE pour résoudre une situation d'abord considérée sous le seul angle technique, le paysagiste ne se contente pas de régler les difficultés rencontrées. Par sa maîtrise de la mise en scène spatiale et des matériaux du paysage, il entraîne la maîtrise d'ouvrage bien au-delà de ce premier niveau. Dépassant l'approche fonctionnelle (pour les besoins récréatifs ou de techniques d'assainissement), il développe des espaces « de nature » ouverts et généreux, peu équipés, mais variés.

Conclusion du chapitre 6

Quel est le rôle du paysage dans la ville nouvelle ? En reprenant les objectifs des acteurs des villes nouvelles, on peut formuler une première hypothèse : les techniciens de l'EPALE ont souhaité proposer une abondance d'espaces verts pour mettre en œuvre un autre modèle de ville. Les résultats de ce chapitre précisent cette hypothèse. Tout d'abord, nous avons montré que l'on peut vraiment parler d'« abondance » : en irrigant toute la ville et en concernant toutes les fonctions, les espaces verts représentent un pourcentage de surfaces important, mais variable selon les quartiers. En dehors de l'aspect strictement quantitatif, le fait d'aménager un parc au centre de la ville, même s'il est motivé par des considérations techniques et imposé par le site, donne à ces espaces une valeur très symbolique.

Ensuite, si la référence à la notion d'espaces verts est largement présente dans les textes, son contenu et sa mise en œuvre spatiale évoluent par rapport aux années 1950 et 1960. Plusieurs éléments expliquent cet enrichissement.

Le premier est la variété des formes proposées en réponse à la monotonie des surfaces de pelouse. Nous avons vu dans la dernière section comment les techniciens de l'EPALE ont su s'adosser aux principes du fonctionnalisme pour générer quelques dispositifs paysagers spécifiques qui marquent l'identité de la ville nouvelle. Or, ce qui est reproduit dans la ville ce sont bien les dispositifs et non pas les formes : on a cherché au contraire à déployer toutes les variations spatiales imaginables sur ces figures de base. Une autre raison est que l'approche développée à Villeneuve d'Ascq n'est pas exclusivement fonctionnelle. Les critères esthétiques apparus dès l'élaboration du schéma général d'aménagement se retrouvent à chacune des étapes de la définition du projet, depuis les plans de coordination amont des quartiers jusqu'à la mise en œuvre des projets en passant par les cahiers des charges. Lorsque Jacques Simon intervient, par exemple, il s'agit bien de chercher comment fabriquer une « ville qui fasse paysage ». C'est pourquoi nous parlons de préoccupation paysagère.

Jacques Simon n'est pas le seul paysagiste convoqué par l'EPALE pour apporter son expertise. Certaines collaborations ont été particulièrement nourries et appréciées par les architectes-urbanistes. Que leurs interventions soient motivées par des raisons techniques ou esthétiques, les coloristes et les paysagistes ont pu dialoguer avec une maîtrise d'ouvrage particulièrement sensible à leur apport du fait de son caractère pluridisciplinaire, de sa jeunesse et de l'impératif d'innovation auquel elle était tenue.

Ainsi, le paysage est largement convoqué dans le projet de Lille-Est, depuis sa définition jusqu'à sa mise en œuvre, pour répondre au principal objectif assigné par l'État aux villes nouvelles : définir un urbanisme qualitatif qui propose une véritable alternative aux grands ensembles. Peut-on parler pour autant d'un modèle inédit ? Ne s'agit-il pas plutôt d'une évolution de la ville fonctionnelle ? L'exemple de Villeneuve d'Ascq permet d'évoquer

l'hypothèse d'une *qualification* de la ville fonctionnelle *par* le paysage, en reprenant différents modèles d'organisations urbaines, issus du fonctionnalisme ou développés en parallèle, comme les cités-jardins. L'hypothèse se vérifierait plus fortement encore dans les villes nouvelles qui ont intégré des paysagistes dans leurs équipes.

Conclusion de la deuxième Partie

L'étude du travail de l'OREAM-Nord et de la genèse de la ville nouvelle de Lille-Est montre comment le paysage entre dans les préoccupations des aménageurs à la fin des Trente Glorieuses. Cette prise en compte réelle n'implique pas l'intervention systématique de paysagistes : les situations varient d'une équipe à l'autre dans un marché encore dominé par les architectes et architectes-urbanistes.

Des paysagistes-urbanistes sont présents dès la mise en place de l'OREAM-Nord et jouent un rôle essentiel dans l'orientation de la mise en forme du projet d'aménagement. Ce n'est pas le cas à l'EPALE. Le schéma est conçu par des ingénieurs et des architectes urbanistes avec l'apport de paysagistes extérieurs sur des points précis ; dans la phase opérationnelle, une évolution se dessine entre les premières réalisations conçues et réalisées en interne ou confiées à des entrepreneurs de travaux publics ou de jardins espaces verts et les opérations ultérieures. Quelques paysagistes extérieurs à la région reçoivent des missions d'études, puis des paysagistes régionaux obtiennent des missions de maîtrise d'œuvre. Pour le parc du Héron, l'accumulation de difficultés techniques rencontrées lors du creusement du lac pousse l'EPALE à demander conseil à Jean Challet, l'un des paysagistes de l'OREAM-Nord. Destinée à relancer le projet, l'expertise suscite une mission d'étude pour la définition d'un avant-projet sommaire.

La présence des paysagistes au sein ou en complément des équipes apporte des outils que les architectes ne maîtrisent pas ou mal. Utilisées pour appréhender le territoire, leurs méthodes vont permettre de résoudre les questions posées aux aménageurs aux différentes échelles de travail : du grand paysage à l'espace public, en passant par le parc urbain.

À l'échelle de l'aménagement régional, la lecture paysagère du territoire permet de rompre avec les défauts de l'abstraction scientifique (domination de l'économie, nouvelle géographie) ou technique (les pratiques des ingénieurs des Ponts ignorantes des caractéristiques du territoire). Le projet, plus concret, renoue avec une géographie physique du territoire, mais aussi avec une géographie humaine soucieuse du bien-être des groupes sociaux (notion de cadre de vie).

À l'échelle de l'aménagement urbain, après les critiques des grands ensembles, le défi pour l'EPALE comme pour chaque EPAVN est de trouver « comment faire une ville », c'est-

à-dire créer les conditions d'urbanité, sans renoncer encore aux préceptes de la ville fonctionnelle. Malgré les tentatives de quelques théoriciens comme Robert Auzelle pour renouveler les savoir-faire classiques à travers les notions d'art urbain et de composition urbaine, il ne semble plus possible de qualifier l'espace urbain à partir de la mise en forme des vides. Le modernisme et la *Charte d'Athènes* accordent une large place au « fond » sur lequel se détachent les volumes construits, sans apporter de précision sur la mise en œuvre de ce fond, ni sur ses qualités, ce qui a pu contribuer au développement « d'espaces verts » minimalistes. Dans ce contexte, recourir au paysage et à l'espace public apparaît comme une tentative pour fabriquer « de la ville » autrement, en cherchant comment qualifier l'espace de la ville fonctionnelle. Les attentes vis-à-vis du paysage sont donc fortes.

À l'échelle des espaces urbains, des parcs et des espaces publics, le travail des paysagistes révèle les différentes influences qui traversent la profession et en renouvellent les esthétiques. L'idée de rendre la nature accessible aux citadins, de la faire entrer dans la ville, est une première thématique majeure issue de diverses filiations : ceintures vertes des cités-jardins, zones de verdure et coupures vertes du fonctionnalisme, coulées vertes des écoles nordiques et allemandes, etc. L'esthétique de ces espaces se doit d'être libre et « naturelle ». Les effets de masse sont recherchés plutôt que les compositions minutieuses, le recours aux formes souples et à la dissymétrie est systématique, l'utilisation d'espèces décoratives est proscrite au profit des espèces indigènes ce qui réduit les palettes végétales, les concepteurs s'effacent volontairement pour créer les conditions d'installation de la nature.

Si la séparation des flux est l'un des principes de la *Charte d'Athènes*, l'idée de favoriser les déplacements piétons de proximité est issue de la notion d'unité de voisinage, expérimentée dans les villes nouvelles anglaises. Les dispositifs paysagers mis au point pour assurer la sécurité et le confort des piétons se situent dans une prise en compte croissante de la notion de bien-être et de confort, tandis que le traitement paysager des cheminements piétonniers s'inspire fortement des recherches anglo-saxonnes sur la notion de « paysage urbain » et sa perception. L'espace est conçu pour accompagner un déplacement et offrir une succession variée de plans, de paysages, de perspectives. La notion de rythme est primordiale dans ce travail. Enfin, le fait de structurer l'espace urbain autour de ces espaces piétonniers relève plutôt d'un renouvellement de l'idée d'espaces libres. Ainsi, les buttes plantées qui longent les chemins sont aussi les ramifications d'un réseau d'espaces de nature qui doit permettre aux habitants d'accéder à pied aux parcs depuis leur domicile.

Parallèlement à cette première filiation, d'autres se révèlent qui ne sont pas toutes revendiquées par les urbanistes. Au sein des quartiers, les hameaux de maisons individuelles ou d'habitat intermédiaire renouvellent l'idée de la cité-jardin. Le réseau de parcs déployé au centre de la ville doit beaucoup aux espaces de nature réalisés en Europe du nord-ouest, mais ce système « d'espaces libres » devait être davantage structurant que ce qu'il n'est réellement.

TABLE DES MATIERES DU TOME 1

SOMMAIRE..... 5

INTRODUCTION..... 7

CHAPITRE 1 : VILLES, PAYSAGE ET PAYSAGISTES : QUESTIONS METHODOLOGIQUES 13
Section 1 : Problématique, objets, cadre et période de référence *13*
1. Les paysagistes, nouveaux spécialistes au chevet de la ville ? Une hypothèse à vérifier 14
2. Problématique et objets d'étude : les paysagistes, leur action et ses modalités 19
2.1. Une intervention croissante 20
2.2. Trois métiers mais des pratiques qui se croisent et se chevauchent 22
2.3. Le projet de paysage : vecteur de solutions pour la ville contemporaine ? 23
3. Un cadre de travail précis 26
3.1. Un terrain d'étude : la métropole lilloise 26
3.2. Une période de référence volontairement longue : 1960-2005 29
3.3. Le lieu de l'intervention : une catégorie d'espaces en débat 30
Section 2 : Comment mesurer le rôle, la place et l'influence prise par les paysagistes dans la conception des espaces urbains ? *32*
1. Une première entrée théorique 32
1.1. Constituer un corpus 33
1.1.1. Un corpus d'ouvrages : la Bibliographie générale 33
1.1.2. Un corpus d'articles de revues professionnelles françaises 35
1.1.3. D'autres corpus constitués au fil de la recherche 36
1.2. Analyser le corpus 37
1.3. Premiers résultats : l'émergence d'une problématique et d'une profession 38
2. Une seconde entrée par le terrain lillois 42
2.1. Quelle place pour le paysage dans la métropole Lilloise ? 43
2.1.1. Un savoir-faire métropolitain 43
2.1.2. De la crise du logement à la crise industrielle : le paysage laissé pour compte ? 45
2.1.3. Les années 1990 : à la recherche d'une qualité paysagère perdue 46
2.2. Méthodologie et choix des terrains 47
2.2.1. Une approche qualitative, diachronique et conceptuelle 48
2.2.2. Le choix des terrains : une démarche itérative 50
3. Des premières découvertes aux conséquences notables 52
3.1. La découverte de paysagistes à Lille dès 1966 52
3.2. La reprise des notions théoriques 54

I PARTIE : LES ESPACES NON CONSTRUITS, UNE ENTREE POUR INTERROGER LA QUESTION DU PAYSAGE DANS LA VILLE CONTEMPORAINE..... 57

INTRODUCTION 57
CHAPITRE 2 : VILLE, PAYSAGE, ARCHITECTES ET PAYSAGISTES : QUESTIONS THEORIQUES 59
Introduction *59*
Section 1 : Du paysage de la ville au paysage urbain *59*
1. Comment la ville devient paysage (un regard esthétique sur la ville du XIX^{e} siècle) 60
2. Paysage et ville en géographie dans la première moitié du XX^{e} siècle 63
2.1. Paysage en géographie classique 63
2.2. La Ville dans la géographie classique 64
2.3. Le double tournant des années 1950-1960 65
3. La « théorie du paysage en France » 67
3.1. Le retour du paysage comme objet scientifique 67
3.2. La définition « introuvable » d'un paysage tiraillé entre nature et culture 69
3.3. Le paysage urbain : une notion encore en débat, notamment chez les paysagistes 72
Synthèse de la section 1 74
Section 2 : Architectes, urbanistes, et paysagistes : trois métiers pour fabriquer la ville *75*
1. Les architectes 75
1.1. Genèse et histoire de la profession 75
1.2. La formation des architectes depuis l'après-guerre 76
1.3. Démographie, organisation et pratiques professionnelles 78
1.3.1. L'évolution récente des pratiques professionnelles 79
1.3.2. Les pratiques : situation actuelle 80
2. Les urbanistes 80
2.1. Genèse de la profession 81
2.1.1. La double ambition scientifique et artistique de l'urbanisme 82
2.1.2. Les conséquences idéologiques et formelles de la domination des architectes 83

2.2. La formation des urbanistes 84
2.3. Organisation, démographie et pratiques professionnelles 85
3. Les paysagistes 88
3.1. Origines et développement des paysagistes en France 89
3.1.1. Aux origines : les créateurs de jardins 89
3.1.2. L'essor des architectes-paysagistes français au XIX^e siècle 90
3.1.3. Les paysagistes français de la première moitié du XX^e siècle 92
3.2. La formation des paysagistes en France au XX^e siècle 93
3.2.1. 1945 : Création de la section du paysage 94
3.2.2. Un enseignement en crise, tiraillé entre ses tutelles 96
3.2.3. La création de l'ENSP à Versailles en 1976 97
3.3. Un métier et ses pratiques 98
3.3.1. Démographie et organisation 98
3.3.2. Une composante essentielle du métier : la diversité des approches 100
Synthèse de la section 2 102
Section 3 : Sites, objets et vides : des matériaux pour dessiner la ville. Retour croisé sur les postures théoriques des architectes, urbanistes et paysagistes au XX^e siècle *103*
1. Sites, objets et vides : des matériaux pour dessiner la ville 103
1.1. Les sites 103
1.2. La ville 105
1.3. Une combinaison de pleins et de vides 106
2. Mettre en forme les vides ou valoriser les pleins : une alternative ? 109
2.1. Sculpter le vide, matériau plastique 109
2.2. Inverser les rapports entre pleins et vides : le vide comme ossature de la ville 111
2.3. Fabriquer la ville autour d'objets architecturaux indépendants 112
3. Qualifier l'espace de la ville fonctionnelle : différentes hypothèses de recherche 115
3.1. Reprendre l'art urbain ou réinventer les espaces libres 116
3.2. Repenser le rapport au site 118
3.3. Considérer la ville, dans son ensemble, comme un objet esthétique ou social 119
Synthèse de la section 3 120
Conclusion du chapitre 2 *121*
CHAPITRE 3 : DES OUTILS POUR PENSER LA VILLE FONCTIONNELLE, LES ESPACES LIBRES (ET VERTS) ET LEURS DERIVES 123
Introduction *123*
Section 1 : Les espaces libres et leurs dérivés *123*
1. Les espaces libres : une première dénomination 124
1.1. La genèse d'une notion 124
1.1.1. L'activisme des membres du Musée social autour des espaces libres 124
1.1.2. Les espaces libres chez les théoriciens de l'urbanisme de l'entre-deux-guerres à l'après-guerre : l'exemple de Pierre Lavedan 127
1.2. Le contenu de la notion d'espaces libres 129
1.2.1. Des fonctions et un contenu faute de définition précise 129
1.2.2. Le rôle des espaces libres 130
1.3. Les limites et l'évolution de la notion 133
2. Les dérivés multiples des espaces libres au fil des années 1970 135
2.1. Les espaces ouverts 135
2.1.1. La genèse des espaces ouverts 135
2.1.2. Les espaces ouverts : définition, contenu et rôle 136
2.2. Les espaces extérieurs 138
2.3. La notion d'espace urbain : moins formelle et plus sociale 140
2.3.1. Une notion sous le jeu d'influences croisées 140
2.3.2. Contenu de la notion 142
2.4. Les espaces non construits 143
2.4.1. Genèse et chronologie 143
2.4.2. Contenu et rôle de la notion 145
Synthèse de la section 1 148
Section 2 : Les espaces verts : une notion méconnue et dévoyée *148*
1. Les espaces verts et autres catégories qui se rapportent aux espaces plantés de la ville (avant 1960) 149
1.1. Des espaces libres au(x) espace(s) vert(s) : la genèse d'une notion 149
1.1.1. La *Charte d'Athènes :* espaces ou surfaces vertes ? 150
1.1.2. Les débuts des espaces verts 152
1.2. Les espaces verts : définition et contenu d'une notion 154
1.2.1. « Les espaces verts » dans la revue *Urbanisme* en 1952 154
1.2.2. Les espaces verts dans la revue *Urbanisme* en 1959 156
1.3. Modèles et modes de conception de l'espace vert moderne 158
1.3.1. Les différentes fonctions des espaces verts, les classifications qui en découlent 164

1.3.2. Évaluer les besoins, trouver les financements 164
1.3.3. L'émergence d'un nouveau programme dans la France des années 1960 : les jardins aménagés pour les enfants 166
1.4. Les limites de la notion : premières critiques 167
2. La fin des espaces verts 170
2.1. De la grande période des espaces verts (les années 1960-1970) à leur fin 170
2.2. Une définition qui se cherche toujours à travers des typologies 174
2.2.1. La décennie 1960 174
2.2.2. Une évolution de la notion au milieu des années 1970 176
2.3. Quantifier les besoins 180
2.4. Créer, gérer et entretenir les espaces verts 181
Synthèse de la section 2 182
Conclusion du chapitre 3 *183*
CHAPITRE 4 : DES MODELES CRITIQUES POUR DESSINER AUTREMENT LA VILLE 185
Introduction *185*
Section 1 : Penser les relations entre l'architecture et la ville *186*
1. Un premier retour à la composition urbaine 186
1.1. Origine de la notion 186
1.2. Repères chronologiques 188
1.3. Contenu, rôle et limites de la notion 191
2. Morphologie, formes urbaines, typologie architecturale et urbaine, typo-morphologie… le jargon architectural des années 1970 193
2.1. Diversité des genèses et des définitions 194
2.2. Repères chronologiques 196
2.2.1. Typologie architecturale et urbaine 196
2.2.2. Morphologie urbaine 197
2.2.3. Formes urbaines 198
2.3. Signification, rôle, limites 199
3. L'architecture urbaine 200
3.1. Des formes urbaines à l'architecture urbaine : chronologie d'un débat européen 200
3.2. Contenu, rôle et limites de la notion 202
Synthèse de la section 1 204
Section 2 : Structurer la ville par ses vides *205*
1. Dernier d'une filiation : le « retour » des espaces publics 205
1.1. Genèse 205
1.2. Repères chronologiques 206
1.3. Contenu et rôle des espaces publics en architecture et aménagement urbain 212
2. Après les espaces verts : le retour des parcs et jardins 213
2.1. Genèse et repères chronologiques 213
2.2. Contenu, rôle et limites de la notion 216
Synthèse de la section 2 220
Section 3 : Considérer la ville dans sa globalité *220*
1. La notion de cadre de vie 221
1.1. Genèse et chronologie 221
1.2. Le cadre de vie : définition et contenu de la notion 224
1.3. Évolution et limites du cadre de vie 227
2. Le paysage urbain 229
2.1. Repères chronologiques 229
2.2. Contenu et influences 233
2.3. Rôle de la notion 238
Synthèse de la section 3 239
Conclusion du chapitre 4 *240*
CONCLUSION DE LA PARTIE I : 241
II PARTIE : LES PAYSAGISTES DES TRENTE GLORIEUSES : UNE REDECOUVERTE 243
INTRODUCTION 243
CHAPITRE 5 : DES PAYSAGISTES AU SERVICE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, L'EXEMPLE DE L'OREAM-NORD 245
Section 1 : La présence des paysagistes dans des équipes d'aménagement : analyse d'une innovation. *246*
1. Les raisons d'une présence : l'émergence d'une sensibilité qualitative dans l'administration centrale 247
1.1. La composition des équipes d'aménagement 247
1.2. Le rôle décisif de quelques acteurs politiques 249
1.3. Le rôle de la DATAR dans le renouvellement des pratiques d'urbanisme 252
2. Une première promotion de paysagistes, embarquée au-delà des frontières 254
2.1. Paysagistes au Maroc sous la direction d'Écochard : contexte et héritage 254
2.2. Le choix d'une double formation 256

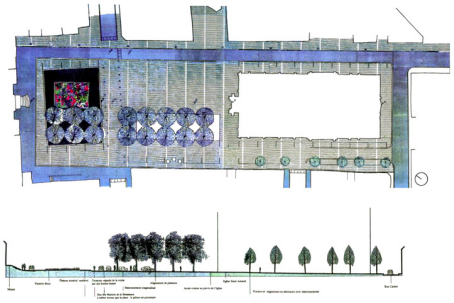
2.3. Un métier en préfiguration : celui d'aménageur 257
3. Des paysagistes-urbanistes : une expérience marocaine fondatrice d'un double regard sur le territoire 259
3.1. La prise en compte du site et de ses qualités dans le projet 259
3.2. De l'horticole à l'environnement 262
3.3. Leur défi : offrir un cadre de vie de qualité tout en disposant de budgets très serrés 264
Conclusion 265
Synthèse de la Section 1 266
Section 2 : Les projets *267*
1. La dimension paysagère dans le schéma régional d'aménagement 268
1.1. Le contexte économique : l'élément déclencheur d'une politique de qualification du cadre de vie tournée vers l'homme 268
1.2. De quel paysage est-il question ? 271
2. Le parc de la Deûle : l'épine dorsale de l'aire métropolitaine 281
2.1. Le problème de l'approvisionnement en eau de la métropole lilloise 281
2.2. L'association d'objectifs spatiaux, environnementaux et sociaux 284
2.3. Les raisons d'un abandon 289
Synthèse de la section 2 292
Section 3 : Le grand paysage comme méthode de travail au sein des différentes OREAM *293*
1. Des situations et des réponses variables selon les OREAM 294
1.1. Des situations variables 294
1.2. Des réponses individuelles 298
2. Des constantes méthodologiques 302
2.1. À la base du projet d'aménagement : le travail en équipe pluridisciplinaire 302
2.2. Une seconde constante : la lecture géographique et paysagère du territoire 308
3. Le renouvellement des idées et des pratiques 316
3.1. Le contexte idéologique : émergence de l'écologie politique 316
3.2. Au cœur des projets : le renouvellement des thématiques et de l'échelle de travail 318
3.3. Des liens inédits entre paysage et aménagement 325
Synthèse de la section 3 329
Conclusion du chapitre 5 *330*
CHAPITRE 6 : LE PAYSAGE POUR QUALIFIER LA VILLE FONCTIONNELLE : LE CAS DE VILLENEUVE D'ASCQ 331
Section 1 : Un projet exemplaire bénéficiant d'un statut d'exception *331*
1. Une ville nouvelle face au contexte national et métropolitain 332
1.1. La politique des villes nouvelles en France 332
1.2. La multiplication des structures locales en réponse à l'effervescence des politiques nationales 334
1.3. Les acteurs de la Métropole Nord face à Lille-Est : les contradictions des choix de l'État 339
2. La prise en compte des questions paysagères à l'échelle métropolitaine à la fin des Trente Glorieuses 345
2.1. L'avant-projet de schéma de structure (1966) 345
2.2. Questions paysagères à l'AUAM : livre blanc (1969) et premier schéma directeur (SDAU, 1971) 349
Synthèse de la section 1 356
Section 2 : Comment imaginer une autre ville ? *357*
1. Des principes et des outils méthodologiques 358
1.1. Prendre en compte les contraintes d'un site ingrat 358
1.2. Trois principes théoriques spécifiques 364
1.3. Des outils pour animer la ville 368
1.3.1. Favoriser la variété à toutes les échelles 369
1.3.2. Offrir des équipements fonctionnels 371
1.3.3. Imaginer des espaces de rencontre 372
2. Des matériaux spécifiques 373
2.1. Utiliser la nature pour fabriquer une autre ville 373
2.2. Réinterpréter certaines traces de campagne 375
2.3. La couleur, pour unifier la ville nouvelle, l'enchanter et faire paysage 377
Synthèse de la section 2 383
Section 3 : Les acteurs appelés pour fabriquer un paysage *384*
1. France Cler et la couleur 384
1.1. Imaginer un paysage urbain coloré pour la ville nouvelle 386
1.2. Mettre en œuvre le projet dans les quartiers 389
Conclusion 393
2. Les différentes facettes du rôle d'expertise de l'ONF 394
2.1. Expertise forestière 395
2.2. Conseil à la plantation en vue de l'aménagement 399
2.3. Aménagement paysager 405
Synthèse de la section 3 407
Section 4 : Le paysage au service du zoning *408*
1. Des espaces verts qui irriguent toute la ville 408
1.1. Espaces verts, questions paysagères et quartiers 409

1.2. Organiser et protéger les déplacements 414
1.3. Inventer un nouveau cadre paysager pour les activités 417
2. Un espace majeur et central : la chaîne des lacs et le parc du Héron 421
2.1. La conception du parc urbain et du parc du Héron : contexte et système d'acteurs 421
2.2. L'apport de Jean Challet 428
Synthèse de la section 4 433
Conclusion du chapitre 6 *434*
CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE 435
TABLE DES MATIERES DU TOME 1 437











RÉSUMÉ : Vérifiant une hypothèse apparue au milieu des années 1990 en France selon laquelle les paysagistes seraient les nouveaux spécialistes du sub-urbanisme (Marot, 1995), cette thèse mesure la spécificité et l'apport de leur intervention dans la ville. S'appuyant sur le dépouillement de publications spécialisées en architecture, urbanisme et paysage (Estienne, 2004), elle confronte les notions utilisées pour aborder les espaces non construits des villes depuis 1960 à la réalité spatiale et professionnelle de la métropole lilloise et s'articule en trois parties correspondant à des périodes, des objets et des méthodes spécifiques. La première partie reprend l'analyse des corpus à la lumière des discours des paysagistes qui ont travaillé dans ce territoire durant les Trente Glorieuses ; l'approche diachronique met en lumière une filiation entre des notions apparues dans les décennies 1960 et 1970 – espaces ouverts, extérieurs, urbains, non construits, publics – et la notion d'espaces libres mise en place au début du XXe siècle. Associant des approches diachroniques et qualitatives, la seconde partie analyse la manière dont les questions paysagères ont été prises en compte au sein de l'OREAM-Nord et de l'EPALE – deux organismes pluridisciplinaires d'études mis en place par l'État au milieu des années 1960 – et le rôle inattendu joué par les paysagistes au sein de ces équipes. Privilégiant l'analyse qualitative, la troisième partie montre comment un milieu professionnel s'est constitué à Lille ces vingt dernières années. Selon les échelles d'intervention, elle précise la place du vide dans les projets, leur relation au site, leur mise en valeur de matériaux spécifiques.

Mots-clés : Paysagisme, aménagement urbain, histoire des théories architecturales et urbaines, paysagistes, métropole lilloise.

ABSTRACT : This thesis aims to evaluate the specific impact of landscape architects on the city, thereby validating a hypothesis formulated in France in the mid-1990s, according to which landscape architects are the new specialists of what Marot (1995) terms "sub-urbanism". Drawing on the systematic treatment of specialized journals in architecture, urbanism and landscape (Estienne, 2004), this work compares the notions used to characterize vacant urban areas since 1960 to the spatial and professional reality of the Lille metropolis. It is divided into three parts, corresponding to specific periods, objects and methods. The first part analyzes the journals through the lens of the discourses of landscape architects who worked in the Lille area during the Golden Age. The diachronic approach is used to highlight the lineage between notions which emerged in the 1960s and 1970s – open areas, outdoor areas, urban areas, vacant areas, public spaces – and the notion of *espaces libres* which gained currency in the early 20th century. The second part combines the diachronic and qualitative approach to analyze how landscape issues have been integrated to OREAM-North and EPALE – two multidisciplinary survey organizations created by the French government in the mid-1960s – and the unexpected part played by landscape architects within these teams. The third part uses a qualitative analysis to show how a professional environment emerged in Lille over the past twenty years. Taking into account the different levels at which landscape architects operate, an attempt is made to specify in what respect projects make room for empty spaces as well as how projects relate to the site and showcase specific materials.

Key-words : Lansdcape planning, urban planning, history of architectural and urban planning, landscape architects, Lille metropolis.

Laboratoire Territoires, Villes, Environnement et Société
(TVES), EA 4477,
Université de Lille 1 – Sciences et Technologies
Avenue Paul Langevin
F–59650 Villeneuve d'Ascq

Université Lille Nord de France
Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur

Université Lille1
Sciences et Technologies

En collaboration avec :
le LAboratoire Conception, Territoire, Histoire (LACTH) de l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille